

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS



TOME XII

1873



1^{er} TRIMESTRE



VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1873

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

12^e ANNÉE — 1^{er} TRIMESTRE

JANVIER 1873

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 15 janvier 1873, à 2 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Normand, vice-président ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, conservateur ; l'abbé de Préville, secrétaire-adjoint ; Launay, de Déservillers et de Salies.

Et MM. Barbarin, Beaussier, Bézier, de Bodard, l'abbé C. Bourgogne, curé de Villavard, l'abbé L. Bourgogne, curé d'Azé, Ch. Chautard, maire de Vendôme, Dehargne, Deniau, Duriez, Duveau, Faucheux, Faton, Godineau, d'Harcourt, Hème, Istriz, G. de Lavau, l'abbé Lefebvre, P. Lemercier, Mahoudeau, de Maricourt, de Meckenheim, de Monterno, de l'Ombre, l'abbé

Renou, curé de Meslay, Thillier, général de Valabrègue, l'abbé Vénier, curé d'Espérense.

M. Normand, vice-président, déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 10 octobre 1872; ce sont :

MM. Georges Michel, homme de lettres, à Paris;
Gustave Guillemoto, élève de l'école des Chartes.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1872.

RECETTES ORDINAIRES.

Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 1872.	518 ^f 15
Produit des cotisations.	1520 »
Produit des diplômes	9 »
<i>Total des Recettes ordinaires.</i>	<u>2047 15</u>

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Subvention du Ministre des Beaux- Arts.	500 »
Subvention du Ministre de l'Instruction publique	400 »
Subvention du département	300 »
Don de la Société Française d'Archéologie	200 »
Don de M. le V ^{te} de La Panouse.	100 »
Don de M. le Docteur Bourigouin	78 »
<i>Total des Recettes extraordinaires.</i>	<u>1578 »</u>

Recettes ordinaires	2047	15
Recettes extraordinaires	1578	»
TOTAL des Recettes.	3625	15

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration	199	79
Entretien des collections	265	95
Fouilles et recherches	25	25
Abonnements.	61	75
Frais du Bulletin	1266	85
<i>Total des Dépenses ordinaires.</i>	1819	59

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Acquisition d'un collier	500	»
Id. d'une pièce d'or de Louis XV	10	»
Id. d'une pierre tombale	2	50
Gravures, planches, cartes et clichés	195	35
<i>Total des Dépenses extraordinaires.</i>	707	85

Dépenses ordinaires	1819	59
Dépenses extraordinaires	707	85
TOTAL des Dépenses.	2527	44

BALANCE

Recettes	3625	15
Dépenses.	2527	44
Excédant des Recettes	1097	71

Les cotisations arriérées sont de 1325 »
 Les cotisations irreouvrables, de 125 »

BUDGET DE 1872.

1^{re} Section

Recettes à recouvrer sur 1872 et années précédentes.

Excédant en caisse au 1 ^{er} janvier 1873	1097	71
Cotisations arriérées sur 1871 et avant.	515	»
Cotisations arriérées sur l'année 1872.	810	»
	<hr/>	
Total des Recettes à recouvrer.	2422	71
	<hr/>	

Dépenses à payer sur 1872.

Frais du dernier Bulletin	400	»
	<hr/>	
Total des Dépenses à payer.	400	»
	<hr/>	

Recettes à recouvrer.	2422	71
Dépenses à payer.	400	»
	<hr/>	
Excédant des Recettes.	2022	71
	<hr/>	

2^e Section

Recettes ordinaires pour 1873.

Excédant des Recettes de la 1 ^{re} Section	2022	71
Cotisations de 1873 (282 membres)	1410	»
Produit des diplômes et de la vente du Bulletin	45	»
Recettes accidentelles, pour mémoire,	»	»
	<hr/>	
Total des Recettes ordinaires.	3447	71
	<hr/>	

Recettes extraordinaires.

Subvention de la Ville	300	»
Subvention de l'Etat (mémoire).	»	»
Subvention du Conseil général (mémoire)	»	»
	<hr/>	
Total des Recettes extraordinaires.	300	»
	<hr/>	

Recettes ordinaires . . .	3447	71
Recettes extraordinaires . .	300	»
TOTAL général des RECETTES .	<u>3747</u>	<u>71</u>

Dépenses ordinaires.

Frais d'administration	200	»
Entretien des collections	300	»
Abonnement au <i>Loir</i> et au <i>Dicte</i> du <i>Mobilier</i> . .	60	»
<i>A reporter</i>	<u>560</u>	»
<i>Report.</i>	560	»
Autres Abonnements	65	»
Frais du Bulletin	1200	»
Fouilles et recherches	200	»
Dépenses imprévues	200	»
Total des Dépenses ordinaires.	<u>2225</u>	»

Dépenses extraordinaires.

Subvention pour la Statue de Ronsard.	100	»
Total des dépenses extraordinaires.	<u>100</u>	»

Dépenses ordinaires	2225	»
Dépenses extraordinaires.	100	»
TOTAL général des DÉPENSES.	<u>2325</u>	»

BALANCE

Recettes	3747	71
Dépenses	2325	»
EXCÉDANT des Recettes du Budget de 1872. . .	<u>1422</u>	<u>71</u>

La Société approuve les comptes de M. le Trésorier, et lui donne quittance définitive de sa gestion.

Le budget de 1872 est voté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle

depuis la séance du 10 octobre 1872.

I. — ART & ANTIQUITÉ

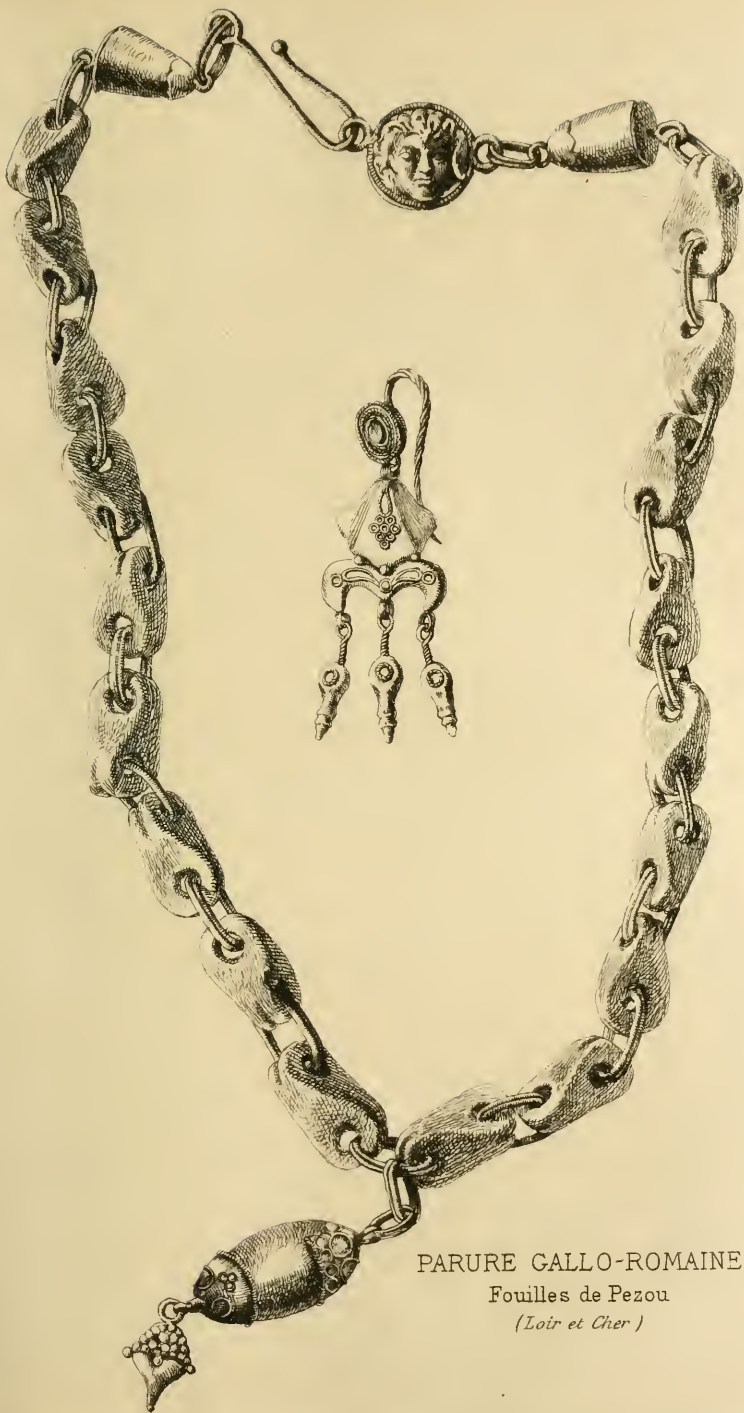
Collier gallo - romain de Pezou

Nous avons acquis de M. Charvet, marchand d'antiquités à Paris, un fort beau COLLIER GALLO - ROMAIN, composé de chaînons d'améthyste, reliés par des anneaux d'or ; au milieu un pendant d'améthyste monté en or et terminé par un ornement en même métal. Fermoir au masque d'or repoussé.

Ce collier est accompagné de 2 pendants d'oreilles, en or également, qui sont de véritables bijoux artistiques.

Ces objets ont été trouvés dans le cimetière gallo-romain de Pezou, en 1864, lors de l'établissement du chemin de fer ¹.

¹ Voir le rapport sur le cimetière gallo-romain de Pezou et Note supplémentaire, par M. Launay. Bulletin de la Société, t. III, p. 170, et t. IV, p. 60.



PARURE GALLO-ROMAINE
Fouilles de Pezou
(Loir et Cher)

Nous n'avons connu l'existence de ce collier qu'en le voyant figurer à l'Exposition universelle de 1867, sous le N^o 880, exposé par M. Charvet, avec la mention : trouvé à Vendôme. On peut voir au tome VI (1867) de notre Bulletin, p. 241, une Note à son sujet, par M. Bouchet, qui supposait avec raison qu'il devait provenir du cimetière de Pezou.

Les démarches faites alors pour l'acquérir n'ayant pas abouti, nous en avons fait notre deuil, lorsque, à l'occasion des Fêtes de Vendôme (juin 1872), M. Charvet nous l'envoya pour figurer à l'Exposition rétrospective, en nous offrant de le céder au Musée. Tout le monde a pu l'admirer à cette Exposition, et le Congrès Archéologique, voulant laisser une trace durable de son passage en notre ville, nous offrit une somme de 200 fr. pour nous aider à acquérir cet objet unique pour notre collection locale. M. de La Panouse voulut également contribuer à cet achat, avec une générosité dont notre Musée offre déjà de nombreuses traces; de sorte que, grâce à ces secours inespérés, nous avons pu garder cette belle parure gallo-romaine, qui n'aurait jamais dû quitter son pays d'origine. On peut la voir actuellement au milieu de la vitrine qui renferme les objets choisis des époques gallo-romaines et mérovingiennes, et personne ne trouvera que j'exagère si j'ajoute qu'elle constitue la pièce la plus précieuse de notre Musée.

M. Queyroy, notre habile aqua-fortiste, l'a reproduite sur une planche qui sera jointe à ce numéro, et avec un talent qui me dispense de toute autre description.

NOUS AVONS REÇU :

De M. A. CHARPENTIER, propriétaire à Vendôme :

Une MARMITE EN BRONZE, de l'époque gallo-romaine, à trois pieds, munie de 2 anses. Hauteur, 0^m,18; plus grand diamètre, 0^m,16. — Cet objet, remarquable par sa forme et sa belle conservation, a été trouvé, il y a une trentaine d'années, à Saint-Dyé (Loir-et-Cher), dans une fouille faite derrière l'église. A quelque distance de l'endroit où on l'a découverte, on a trouvé,

il y a quatre ou cinq ans, des cercueils en pierre, des boucles de ceinturons et des débris d'armes. Je dois ajouter qu'on en peut voir une toute pareille au musée gallo-romain de Saint-Germain et une autre un peu plus grande au Musée de Cluny.

De Madame Léopold DIVIDIS :

Deux VASES FUNÉRAIRES en verre vert et une petite COLONNETTE, également en verre. Les vases sont de forme rectangulaire, munis de deux anses pliées à angle droit. Dimensions : 0^m,08 sur 0^m,05 et 0^m,16 de hauteur. Ces deux vases, d'une forme et d'une conservation remarquables, portent la même marque de fabrique M A R en relief sur le fond. Ils ont été trouvés à Lussault (canton d'Amboise, Indre-et-Loire), en septembre 1872, dans une tombe en pierre contenant un squelette. Il y avait trois vases semblables du côté des pieds. La petite colonnette a été trouvée dans la même tombe ; elle est très-curieuse. C'est une bague pleine en verre tordu, de 0^m,19 de longueur, se terminant d'un côté par une partie aplatie en forme de cachet et de l'autre par une forme d'oiseau ¹.

E. N.

II. — NUMISMATIQUE.

Par ACQUISITION :

Une pièce en or de Charles VIII. Ecu au Soleil, frappé à Angers. — Une autre pièce d'or : Ecu à la Couronne, de Charles VI ou de Charles VII, frappé à Toulouse.

Ces pièces proviennent de la trouvaille de St-Firmin-des-Prés.

¹ L'usage de cette bague nous a d'abord embarrassé ; mais M. Beaussier, juge à Vendôme, nous l'a montrée figurée et décrite dans le volume de la Bibliothèque des Merveilles relatif à la Verrerie, par M. A. Sauzay, Paris, 1868, p. 17, et fig. 7, n° 4. D'après cet ouvrage, cette bague servait à la toilette des dames de cette époque ; c'est avec la partie aplatie que l'on étendait le fard sur le visage.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

Don des AUTEURS :

De M. Duprè, bibliothécaire de la ville de Blois, membre de notre Société :

1^o *Renseignements historiques sur les Arts*, tirés des archives de Blois. Bro. in-8^o de 5 pages ;

2^o *Documents historiques et archéologiques sur les Fontaines de Blois*. Bro. in-8^o de 14 p.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes (mai-juin — juillet-août 1872). 2 bro. in-8^o. — Le Numéro de juin contient un compte rendu très-bienveillant des travaux de la Société Archéologique du Vendômois.

Romania. Recueil trimestriel, consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. Publié par Paul Meyer et Gaston Pâris. (Nos 1, 2, 3, janvier, avril, juillet, octobre 1842.) 4 bro. in-8^o

Par ENVOI gratuit :

Société Française de gravure. Comptes rendus annuels (1870-1871). Bro. pet. in-8^o. 2 ex.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. T. XI, 1^{er} et 2^e trimestres 1872. Bro. in-8^o. — A cet envoi est joint un *Essai sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes*, par Gérard Meller, maire de Nantes, publié pour la première fois par Léon Maître, archiviste du département de la Loire-Inférieure. Quelques feuilles, non brochées, gr. in-8^o.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France (Toulouse). Bro. in-4^o. — Et *Mémoires de la même Société*. T. IX, 6^e et 7^e livraisons ; T. X, 1^{re} et 2^e livraisons. 3 bro. gr. in-4^o. Très-belle et très-précieuse publication.

Par ABONNEMENT :

Revue Archéologique (octobre, novembre et décembre 1872). 3 bro. in-8^o. Planches.

L'Art gaulois, par M. E. Hucher. 2^e partie. Feuilles 5 et 6. Gr. in-8^o. Nombreuses et curieuses figures de médailles dans le texte.

Par ACQUISITION :

Dictionnaire du Mobilier Français au Moyen âge, par M. Viollet-Leduc. 3 vol. in-8^o complets, plus 1 fascicule du 4^e et du 5^e vol.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés suivantes :

Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. T. XV, 1872, N^o 2. Bro. in-8^o.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France. 1872. 2^e trim. Bro. in-8^o.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Poitiers. 1872, 3^e trim. Bro. in-8^o.

Bulletin de la Société dunoise. Octobre 1872. Bro. in-8^o. — Article intéressant sur l'église de La Madeleine de Châteaudun, par M. Coudray.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. T. XXI. 1^{er}, 2^e et 3^e trim. 1872. 2 bro. in-8^o.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). Année 1871. Bro. in-8^o.

Comité Archéologique de Senlis. Comptes rendus et Mémoires. Années 1869-1871. Bro. in-8^o.

Société Polymathique de Morbihan. 1872, 1^{er} sem. Bro. in-8^o.

L'Indicateur des Archéologues, par M. G. de Mortillet. Nos de septembre et décembre 1872. 4 bro. in-8^o. Figures. — Nos travaux historiques et archéologiques s'y trouvent mentionnés individuellement.

B. DE P.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour porte l'installation des membres du Bureau élus dans la réunion générale du 10 octobre 1872.

Les fonctions conférées à M. le marquis de Vibraye, président, à MM. de Déservillers, Launay, de La Panouse et Roger, sont terminées.

M. le Président invite les membres élus dans la séance du 10 octobre 1872 à prendre place au Bureau.

Preennent place au Bureau : MM. Beaussier, Godineau, G. de Lavau et de Maricourt.

Le Bureau pour l'année 1873 est ainsi composé :

MM. Normand, président du Tribunal civil, *président* ;
Le M^{is} de Rochambeau, *vice-président* ;
G. de Trémault, *trésorier* ;
L'abbé de Préville, *secrétaire* ;
Bouchet, *bibliothécaire-archiviste* ;
G. Boutrais ;
D'Anouilh de Salies ;
Beaussier ;
Godineau ;
G. de Lavau ;
De Maricourt.

M. Normand, président, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Je ne veux pas prendre possession, pour l'année 1873, de la présidence de votre Société, sans vous remercier de l'honneur que m'ont procuré vos suffrages. En m'appelant à succéder à l'éminent marquis de Vibraye, vous ne m'avez pas décerné un brevet de science archéologique, auquel je n'ai aucun droit ni aucune prétention, mais vous m'avez donné une marque

particulière d'estime qui m'a vivement touché et dont je garderai toujours le souvenir.

L'année 1872, Messieurs, marquera dans les fastes de la Société. La réunion à Vendôme du Congrès Archéologique de France, organisée avec tant de soin et d'intelligence par MM. de Cougny et de Rochambeau, avec le concours de l'honorable Maire de Vendôme, votre ancien Président ; — l'Exposition rétrospective de tant d'objets d'art, réunis et groupés avec un goût qui a fait l'admiration de tous ; — l'inauguration de la Statue de Ronsard, qui a attiré dans nos murs M. le Ministre de l'Instruction publique ainsi qu'un grand nombre de savants, et à laquelle l'Académie française s'est fait officiellement représenter ; — les fêtes par lesquelles la ville de Vendôme a voulu célébrer la présence de tant de personnages illustres..... tout cela est dû à l'initiative de la Société Archéologique du Vendômois, qui, créée depuis une dizaine d'années seulement, a su prendre place parmi les plus sérieuses et appeler sur elle l'attention du monde savant.

Tout dernièrement, une Revue importante, à la suite d'un examen critique des travaux de notre Société, a déclaré devoir la féliciter une fois de plus de la bonne direction qu'elle donne à ses travaux ¹. Plusieurs de ses membres ont obtenu des médailles décernées par le Congrès de France, et, il y a quelques jours, nous avons applaudi à la distinction universitaire accordée à M. Bouchet, notre érudit bibliothécaire-archiviste ².

Nous ne pouvons donc, Messieurs, que nous féliciter

¹ Revue des Sociétés Savantes des Départements, 5^e série, tome III, pages 566 à 575

² Nommé Officier d'Académie.

des résultats de l'année qui vient de s'écouler, et notre satisfaction serait complète si nous n'avions à déplorer la perte de quatre membres de la Société, MM. Gindre de Nancy, auquel une notice spéciale a été consacrée dans notre recueil; Hippolyte de Brunier, cet homme de bien, dont la mort a ravivé les douleurs d'une famille déjà si cruellement éprouvée; le docteur de Ségogne, enlevé si jeune à l'affection des siens, et de Guillebon, que plusieurs de vous ont connu substitut au Tribunal de Vendôme. Que le souvenir de ces hommes instruits et laborieux soit pour nous, Messieurs, un encouragement à de nouveaux travaux !

Donnons à tous l'exemple de ce labeur incessant, qui seul peut effacer la trace des souffrances de notre malheureux pays, et préparer, avec l'aide de Dieu, la réhabilitation de la France.

VIE D'HILDEBERT

Par M. DE DÉSERVILLERS.

CHAPITRE IX

Hildebert, rendu à la liberté, continue les travaux de la cathédrale du Mans. — Modifications différentes de la cathédrale depuis sa fondation. — Hildebert est aidé dans ses travaux par le moine Jean, du monastère de la Trinité. — L'abbé Geoffroy de Vendôme redemande le moine Jean. — Il l'excommunie. — Fin des travaux de la cathédrale. — Dédicace de l'église. — Sermon d'Hildebert pour la dédicace. — Explication des différentes parties de l'église dans le sens mystique. — Dons du comte et de la comtesse d'Anjou à l'église de Saint-Julien. — Consécration par le comte d'Anjou de son fils et de son comté à Saint-Julien. — Dons de Geoffroy, guerrier originaire du Mans, à la cathédrale. — Visite de Geoffroy à la cathédrale. — Réception qui lui est faite par Hildebert et par les chanoines. — Administration d'Hildebert. — Mort de Gilbert, archevêque de Tours. — Hildebert est élu archevêque. — Il refuse. — Le pape Honorius II l'engage à accepter. — Il accepte.

Lorsqu'Hildebert était tombé dans le piège que lui avait si odieusement tendu Rotrou XI, comte du Perche, il était tout occupé de la grande œuvre de la reconstruction de la cathédrale, œuvre à laquelle le comte Hélic du Maine s'était associé de cœur pendant sa vie, et d'une manière efficace, à sa mort, par ses dons généreux.

Le grand évêque du Mans ne nous est apparu jusqu'à présent que comme le valeureux champion des droits de l'église; il va montrer sa persévérance dans l'accomplissement de la grande tâche qu'il s'était imposée.

La cathédrale du Mans remonte aux premiers temps de l'établissement du christianisme dans les Gaules. On peut dire que, depuis saint Julien jusqu'à Hildebert, elle ne cessa jamais d'être réparée, agrandie, transformée par les évêques du Mans. Au milieu du XI^e siècle, l'évêque Vulgrain avait entrepris la reconstruction de la croix et du chœur; mais les travaux avaient été mal faits, et l'édifice s'écroula sous le pontificat de son successeur, Arnould (1067-1081), qui s'empessa de faire relever les ruines. Hoël, prédécesseur d'Hildebert (1085-1097), termina ces travaux. Hildebert avait donc à reconstruire la nef et les bas côtés, pour les mettre en rapport avec les travaux terminés par Hoël. Il voulut élever un édifice durable et qui résistât à toutes les transformations; il y réussit. La nef principale et les bas côtés, tels que nous les voyons aujourd'hui, sont l'œuvre d'Hildebert, et sont restés intacts à travers les remaniements successifs que l'église de Saint-Julien subit jusqu'au XIII^e siècle. A cette époque, elle fut considérablement augmentée, Philippe-Auguste ayant permis de l'étendre au delà des murs de la ville. Les constructions nouvelles eurent pour point de départ l'œuvre d'Hildebert; ce qui explique comment la cathédrale du Mans appartient à deux époques différentes et semble être partagée en deux parties bien distinctes : la nef principale et les bas côtés, types magnifiques de l'architecture de transition du commencement du XII^e siècle; les transepts et l'abside, merveilleuses constructions du XIII^e siècle.

Hildebert fut puissamment aidé, dans l'exécution de son œuvre, par le moine Jean, de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. On sait qu'à cette époque du moyen âge, les monastères étaient non-seulement des pépinières de savants, mais aussi d'artistes. L'évêque du

Mans avait donc demandé le moine Jean, alors fort en réputation comme architecte, à l'abbé Geoffroy. L'abbé consentit à laisser partir le moine Jean, à la condition expresse qu'il reviendrait au monastère à une époque déterminée. Les traverses de la vie d'Hildebert, les luttes et les persécutions qu'il endura, durent retarder son œuvre. Quand l'époque convenue avec l'abbé Geoffroy fut arrivée, il ne put, au milieu de l'exécution des travaux et lorsque lui-même était éloigné du Mans, se priver de l'appui et des lumières du moine, qui partageait complètement ses vues, et qui connaissait ses intentions relativement à la construction de la cathédrale ; il ne pouvait pas renvoyer l'architecte avec lequel il avait arrêté tous ses plans. Hildebert garda donc le moine Jean après l'époque fixée pour sa rentrée au monastère. L'abbé Geoffroy réclama son moine avec instance. Le moine Jean ne répondit pas aux injonctions de son supérieur. Geoffroy de Vendôme ne comptait pas la patience au nombre de ses réelles qualités ; de plus il était essentiellement jaloux des droits de sa juridiction abbatiale. Il donne donc l'ordre formel à Jean de rentrer au monastère ; il le menace de l'excommunication, s'il ne vient pas, au jour qu'il indique, implorer son pardon pour être resté sourd à la voix de son abbé, et il écrit à Hildebert une lettre très-vive.

« Vous savez certainement, lui dit-il, que le moine
« constructeur Jean est éloigné par désobéissance de
« notre église, et cependant vous l'avez retenu et vous
« le retenez encore, contrairement aux vœux de sa
« profession et contrairement à notre volonté formelle,
« oublieux, en cela, et de son salut et de votre pro-
« messe. Encore dernièrement, lorsque j'ai conféré avec
« vous, vous aviez promis que vous alliez le rendre
« promptement à son monastère. Puisque vous ne l'avez

« pas renvoyé, puisqu'il n'a pas voulu encore se faire
« absoudre de sa faute, prévenu une première fois, nous
« l'avertissons de nouveau, et, en avertissant, nous sup-
« plions afin que celui qui s'est éloigné avec désobéis-
« sance vienne, d'ici au premier dimanche, se soumettre
« régulièrement et recevoir miséricorde. S'il perd cette
« occasion, nous l'excommunions, jusqu'à ce qu'il se
« corrige, de façon que, vivant, la communion lui soit
« refusée, et mort la sépulture. Et nous vous deman-
« dons instamment, très-cher seigneur et ami, que votre
« prudence ne méconnaisse pas plus longtemps nos
« droits sur lui, et cela après vous avoir accordé par
« affection ce que vous nous avez demandé ¹. »

Hildebert était loin de vouloir contester les droits de l'abbé de la Trinité ; mais comment, au milieu des travaux de la cathédrale, se priver du concours de celui qui les dirigeait ? Il prit le parti de temporiser et de laisser le terrible abbé jeter feu et flamme. On trouve, dans la correspondance de Geoffroy de Vendôme, cinq lettres adressées à Hildebert pour réclamer le retour du moine Jean ², et une lettre au pape Pascal II ³, qui renferme tous les griefs de l'abbé contre Hildebert, au premier rang desquels figure l'éloignement du moine Jean de son monastère. Dans la collection des lettres d'Hildebert, on ne trouve aucune réponse à ces pressantes injonctions ; ce qui nous autorise à penser que l'évêque du Mans se déroba par le silence à une lutte impossible.

Geoffroy n'était pas homme à se laisser endormir par

¹ Goffridi Vindoc. Epist. XXV, t. III.

² Id., Epist. XVI - XXIV, XXIX - XXX.

³ Id., Epist. III, lib. I.

les temporisations ; elles irritèrent son caractère ardent, habitué à briser tous les obstacles. En présence de la force d'inertie, qui est la plus difficile à vaincre, il n'hésita plus : il excommunia le moine Jean, et il adressa la sentence d'excommunication à tous les évêques, à tous les abbés de la sainte Église, et particulièrement à Hildebert ¹. Ces tracasseries, qui se joignaient à tant d'autres tourments, durent être très-sensibles à Hildebert, mais ne le détournèrent pas de l'œuvre importante qu'il avait entreprise, et qu'il amena à bonne fin, malgré une captivité de plusieurs années.

La cathédrale du Mans servit de type à d'autres églises, qui probablement furent bâties aussi par le moine Jean, sous la direction d'Hildebert. L'église de Trôo a non-seulement avec la cathédrale du Mans un air de famille incontestable, mais on y retrouve des détails d'architecture qui semblent avoir été dessinés par le même architecte et exécutés par la même main. Tout porte à croire qu'Hildebert inspecta souvent les travaux de l'église de Trôo, qui se trouvait sur son passage lorsqu'il venait du Mans à Lavardin, et nous voyons par une lettre de Geoffroy de Vendôme que l'évêque du Mans se rendait facilement dans le lieu de sa naissance, puisque l'abbé lui offre de venir le trouver à Lavardin quand il s'y rendrait. Il est difficile de préciser la part qui revient à Hildebert dans la construction de l'église du Mans. Ce que l'on peut affirmer, c'est que lui-même était architecte, puisqu'il nous le dit ², qu'il dut travailler avec

¹ Goffridi Vindoc. Epist. XXX, lib. III.

² Incendio domus mea corruerat, et reficiendi studio sollicitus anhclabam ; ligna cædi præceperam, quadrari, et expensas operi provideri, totus eram in hoc, et ommissis pontificalibus negotiis, quo in loco ponerem fundamenta, quantum palatia extenderem,

le moine Jean à la confection des plans ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il les inspira. On retrouve entre la cathédrale et le génie d'Hildebert, tout pénétré des beautés de l'antiquité et habitué aux plus sublimes contemplations du mysticisme chrétien, une merveilleuse affinité.

Il y a, dans la disposition des colonnes qui séparent les trois nefs, dans l'élégance des chapiteaux, une réminiscence de l'art antique, qui rappelle le séjour d'Hildebert à Rome, la profonde impression qu'il en reçut, et l'admiration qu'il ne cessa de professer pour les beautés de l'antiquité.

La cathédrale du Mans n'appartient pas encore au style gothique pur ; elle n'en a pas la hardiesse. Ce n'est pas subitement que l'art atteint un degré de perfection tel qu'il semble se jouer des difficultés matérielles. L'art gothique, dans son entier épanouissement, est comme l'élan spontané de l'âme vers Dieu ; c'est un acte de cette foi qui soulève les montagnes, et en même temps il exprime de profondes méditations et un rapprochement continu des choses de la terre et des choses du ciel. Le côté symbolique et mystique demande, pour être saisi, une grande connaissance des Écritures, et de plus une certaine initiation aux interprétations mystiques. Hildebert, dans beaucoup de passages de ses ouvrages, se plaît à révéler le sens mystique de l'architecture transformée et sanctifiée du moyen âge. Il semble être placé au début de l'épanouissement de l'art chrétien par excellence, pour s'inspirer et pour en révéler à la fois les profondeurs.

Il y a entre les œuvres et les beaux monuments du

nunc intuitu, nunc arundine metiebam. — Dom Beaugendre. Venerab. Hild. liber de Querimonia et conflictu carnis et spiritus, p. 943.

moyen âge une affinité incontestable ; ses sermons, ses traités, ses poésies, ont reçu le même souffle que les œuvres pieuses des grands artistes du XIII^e siècle. « Tout a un sens mystique, » a dit Hildebert : et ce mot résume le but principal de ses travaux et l'idée dominante du moyen âge.

Des sommets où il s'est placé, Hildebert éclaire le mouvement intellectuel qui, commencé dans son temps, n'aura son épanouissement complet qu'un siècle plus tard, mais qui ne cessera pas de se ressentir de son influence, soit qu'il s'affirme par la Somme de saint Thomas, ou par ces monuments qui sont les plus étonnantes productions sorties de la main des hommes¹.

La cathédrale terminée à travers tous les obstacles, l'évêque du Mans voulut donner à la fête de sa dédicace toute la splendeur possible ; elle eut lieu le lundi de la Quasimodo de l'année 1120. L'église fut mise sous l'invocation de la bienheureuse vierge Marie, des bienheureux martyrs Gervais et Protais, et de saint Julien, confesseur et apôtre du Mans. Un grand nombre d'évêques, d'abbés et d'ecclésiastiques marquants, furent convoqués, ainsi que les principaux seigneurs du Maine.

Gilbert, archevêque de Tours et métropolitain, prélat distingué par sa noblesse, sa vertu et sa jeunesse, con-

¹ La division de la Somme de saint Thomas se retrouve, au dire de quelques théologiens, dans le *Tractatus theologicus* d'Hildebert. Ce n'est pas ici le lieu d'établir ce rapprochement. Le complément de la vie d'Hildebert serait de déterminer l'influence qu'il a exercée sur la théologie, la philosophie, la poésie, l'éloquence et l'art chrétien du moyen âge. Cette seconde partie, plus importante que le récit de la vie d'Hildebert, demande un grand travail et de nombreuses recherches ; s'il ne nous est pas donné de l'accomplir, nous voulons du moins l'indiquer aux méditations des hommes studieux. (*Note de l'auteur.*)

sacra le maître-autel, en l'honneur et au nom du Dieu sauveur, de sa bienheureuse mère et des martyrs Gervais et Protais. Geoffroy, archevêque de Rouen, autrefois grand doyen du Mans, et qui avait été présenté par le comte Hélie et par le roi d'Angleterre pour l'évêché au moment de l'élection d'Hildebert par le peuple, prélat remarquable par sa science, sa doctrine, ses profondes connaissances en jurisprudence canonique et en administration, consacra l'autel de Saint-Julien. Marbod, vénérable évêque de Rennes, sur la tête duquel étincelait le triple rayon de la poésie, de la science et de la sainteté, et dont on devait diriger les mouvements, parce qu'il était devenu aveugle, consacra l'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul, qui se trouvait placé au bras droit de l'église. Renaud de Martigné, de la maison de Mayenne, évêque d'Angers, que ses intimes relations avec le roi Louis-le-Gros, appelèrent plus tard à l'archevêché de Reims, consacra l'autel du Crucifix. Hildebert dédia la chapelle de Notre-Dame du Chevet.

Ces pieuses cérémonies durèrent plusieurs jours. L'évêque du Mans voulut les illustrer par l'éclat de son éloquence, qui était alors en grande réputation. On trouve six sermons de lui sur la dédicace des églises. S'ils ne furent pas tous prononcés dans cette grande circonstance, il est à croire qu'Hildebert voulut expliquer à l'assemblée les hautes pensées qui avaient dirigé son œuvre.

A plus de sept siècles de distance, l'imagination se plaît à se reporter à cette grande solennité, à se placer au milieu de cet auditoire du grand évêque du Mans, composé de prélats illustres et de seigneurs puissants, auxquels il révèle les pensées mystiques et sublimes qui l'ont inspiré et qui guideront plus tard ces pieux ou-

vriers, qui sauront animer chaque pierre d'une idée. Pour lui, l'Eglise est tellement la représentation de la société des fidèles et de la cité de Dieu, que l'image devient la chose elle-même.

« L'Eglise, c'est la réunion de tous les fidèles, qui
« ont été, qui sont et qui existeront. Dieu, dès le com-
« mencement du monde, voulut édifier une cité, élevée
« au-dessus de toutes les tentes de Jacob, et qui n'est
« pas encore terminée. Il voulut avoir un lieu dans le-
« quel il habiterait. Il voulut avoir aussi une famille
« qui le servit; non pas qu'il en eût le moindre be-
« soin, mais, dit le saint évêque, afin de se donner à
« soi-même l'occasion de combler de bienfaits ses ser-
« viteurs; mais parce qu'il est un roi plus élevé et plus
« puissant que tous ceux qui règnent, puisqu'il dit
« dans le livre de la Sagesse : *Par moi rèquent les rois.*
« Il voulut avoir une demeure plus admirable et plus
« élevée, et parce qu'il est éternel, il édifia pour lui une
« cité éternelle. Et c'est parce qu'il la voulait éter-
« nelle, qu'il en posa les fondements sur les saintes
« montagnes. Les portes de cette cité sont supérieures
« à toutes les tentes de Jacob, et cela parce que le
« temple de Salomon lui-même ne peut être comparé à
« cette maison. Les prophètes et les apôtres ont dit des
« choses merveilleuses de cette cité, et elle en a reçu
« bien des noms, Sion, Jérusalem, Royaume des Cieux,
« Eglise, et bien d'autres encore. Cette Eglise est édi-
« fiée dans le ciel; mais les pierres en sont préparées
« sur la terre, et ensuite sont élevées au ciel. Tous les
« anges travaillent à sa construction : c'est le ministère
« qui leur a été assigné jusqu'à la fin des temps. C'est
« alors seulement qu'ils glorifieront Dieu de l'œuvre
« terminée. »

Puis le saint évêque représente les fidèles comme autant d'ouvriers employés au grand édifice. Les évêques et les prêtres sont les directeurs du travail. Souvent les ennemis de Dieu veulent empêcher l'édifice de s'élever, ils viennent combattre les ouvriers; l'œuvre est retardée, mais jamais interrompue, et la cité de Dieu, qui a pour fondement les prophètes et les apôtres, pour portes la foi et le baptême, va grandissant chaque jour¹.

Hildebert, après avoir présenté le tableau magnifique et animé de l'édification de la Cité de Dieu, donne, dans le sermon suivant, l'explication du sens mystique de chaque partie de l'Église. Ce passage est précieux pour l'étude des monuments du moyen âge.

« Le lieu où vous vous réunissez, mes frères, dit-il, « est nommé Eglise ou Basilique. Eglise veut dire ré-
« union; Basilique, demeure royale. Il y a, dans l'en-
« semble de l'Église, diverses parties qui sont dignes
« d'être notées : des tours avec des cloches, des
« colonnes de soutien, des fenêtres, une porte, des
« murailles, des pierres liées ensemble par du ciment.
« Tout cela a pour nous un sens mystique. Le chevet
« de l'Église figure la tête du Christ; c'est dans le che-
« vet qu'est caché le trésor des divins mystères. Le che-
« vet est plus bas que le reste de l'Église, parce que le
« Christ s'humilia en prenant le corps d'un esclave au
« point qu'en tant qu'homme il était inférieur aux anges;
« mais, après la résurrection, il fut élevé au-dessus de
« tous les anges. — La tour représente la confession et
« la pénitence, refuge du captif. — Les cloches sont les

¹ Tout ce second sermon de la dédicace de l'Église est à lire pour se rendre compte de l'élevation de l'éloquence d'Hildebert et du symbolisme de ces temps de foi. — Serm. Hild. Dom Beau-
gendre, *Sermo secundus In Dedicacione*, p. 642 et seq.

« prêtres de l'Eglise, qui sont les crieurs de l'Eglise et
« qui appellent les hommes à la pénitence. — Les évê-
« ques sont les colonnes de l'Eglise, qui, par leurs exhor-
« tations et l'exercice de l'autorité, soutiennent la mai-
« son de Dieu. C'est pour cela que, dans le Cantique des
« Cantiques, il est dit : *Il fit ses colonnes d'argent*. L'ar-
« gent est un métal brillant et sonore ; c'est ainsi que les
« pasteurs soutiennent la maison de Dieu par leurs pré-
« dications. — Les fenêtres représentent les divines
« Ecritures, par lesquelles le soleil de justice qui est le
« Christ nous éclaire ; mais, dans ce monde, nous ne le
« voyons pas à découvert. — La porte, c'est la Foi, car
« c'est par elle que les hommes entrent dans l'Eglise.
« — Les deux murailles sont les deux peuples, le peuple
« juif et le peuple des Gentils, qui, après leur conversion,
« ont constitué l'Eglise. C'est ce qui fait dire à l'apôtre :
« *Ils conservent l'unité de la foi par le lien de la paix*.
« Ce saint lieu non-seulement est destiné à la célébra-
« tion des saints mystères, mais à l'édification : il est vé-
« nérable, et pour notre salut il renferme le corps et le
« sang de Jésus-Christ. Là, les enfants sont baptisés ; là,
« les pécheurs sont réconciliés ; là, les âmes sont nour-
« ries ; là, les prières s'épanchent ; et c'est pourquoi il
« a été écrit : *Ma maison sera appelée une maison de*
« *prière*¹. »

Ces citations pourraient être beaucoup multipliées ; celles qui sont plus profondes et plus élevées trouveront même leur place dans l'appréciation de l'influence du génie d'Hildebert sur l'art par excellence du moyen âge, sur l'art de l'architecture. Celles-ci suffisent pour faire connaître les pensées qui ont dirigé son œuvre et pour

¹ Serm. Hild. In Dedicatione Ecclesie sermo tertius in collect. P. 646.

établir qu'Hildebert fut une de ces intelligences dont le rayonnement s'est étendu bien au delà du temps où il a vécu, et qu'il a compris et exprimé le sens mystique de l'architecture de la même manière que les grands artistes et les ouvriers inspirés des plus beaux jours de l'art chrétien.

Le comte d'Anjou et la comtesse Eremburge, sa femme, fille du comte Hélié, assistèrent à la grande et pompeuse cérémonie de la dédicace de la cathédrale du Mans. Les évêques les engagèrent à faire, en mémoire de la circonstance, une donation à l'église nouvellement consacrée. Le comte dit qu'à son retour ils se rendraient au désir qui leur était exprimé. Effectivement ils revinrent au Mans quelques jours après, et, accompagnés d'une foule de barons et de seigneurs, ils se rendirent à l'église ; ils se dirigèrent vers l'autel de Saint-Julien, et, en présence de l'évêque Hildebert et des chanoines de la cathédrale, ils concédèrent en l'honneur de saint Julien une foire, qui devait commencer à l'anniversaire de la dédicace de l'église et durer trois jours, le samedi, le dimanche et le lundi ; et ils concédèrent à l'évêque et au chapitre, pendant ces trois jours, les redevances de toute nature qui étaient dues soit par l'usage, soit de toute autre manière, dans la ville et dans les faubourgs, n'en retenant aucune, si ce n'est les amendes pour meurtres, qui sont expressément réservées à la cour du comte ; quant aux amendes pour vol ou tout autre méfait, elles furent abandonnées à l'église.

Lorsque cette donation faite par le comte et la comtesse, et à laquelle ils eurent soin d'associer leur fils Geoffroy, eut été lue devant l'assistance et approuvée par les barons et par le peuple, le comte Foulques, prenant son fils Geoffroy dans ses bras, le déposa sur l'autel, puis élevant

la voix : *Saint Julien, s'écria-t-il, je te recommande mon fils et mon domaine ; sois le protecteur et le défenseur de l'un et de l'autre !* Et, laissant l'enfant sur l'autel, il se retira en fondant en larmes ; il partit peu de temps après, comme il en avait pris la résolution, pour Jérusalem¹. Touchante et naïve manifestation de piété et d'amour paternel ! Cette scène émouvante prend un caractère de grandeur quand on envisage les destinées accomplies de ceux qui y figurent. Le comte Foulques devint et mourut roi de Jérusalem. L'enfant qu'il avait confié à saint Julien fut Geoffroy Plantagenet, source de cette puissante race des Plantagenets. Cette mère, qui mélangeait ses larmes et ses ardentes prières, était Eremburge, la fille et l'héritière du saint et valeureux comte Hélié, dernier comte du Maine, et c'était en présence du grand évêque du Mans, Hildebert, que s'épanchaient tous ces sentiments et toutes ces espérances.

La cathédrale du Mans, qui venait d'être si pompeusement dédiée, fut encore enrichie par la munificence d'un enfant du Maine. Geoffroy, guerrier qui avait acquis en Sicile une fortune immense, au moment de partir pour Jérusalem, écrivit à Hildebert pour lui faire savoir qu'il destinait sa chapelle à l'église de Saint-Julien, et pour l'engager à envoyer deux ecclésiastiques de confiance pour recevoir ce don important, qui renfermait des objets d'une inappréciable valeur. Hildebert choisit deux chanoines, Gervais, archidiaque, et Hugues de Lavardin ; il leur donna la somme nécessaire pour faire ce voyage avec toute la sécurité possible. Ils accomplirent leur mission avec fidélité, promptitude et bonheur, et revinrent au Mans porteurs de tous les objets précieux

¹ Mabillonis Vetera Anal., t. III, cap. XXXV.

qui avaient été annoncés. L'évêque, prévenu de leur arrivée, se porta processionnellement en dehors de la ville à leur rencontre, et, ayant reçu ces dons précieux, il les plaça dans le trésor de la cathédrale ¹.

Geoffroy, après avoir accompli son pèlerinage à Jérusalem, voulut revoir sa patrie et témoigner sa dévotion à son glorieux patron, saint Julien ; il revint par Le Mans. Hildebert, averti de sa venue, fit orner l'église de tout ce qu'elle possédait de précieux, la fit illuminer, fit déposer sur le maître-autel les dons inappréciables de Geoffroy, et alla à la rencontre de ce généreux bienfaiteur. Mais Geoffroy refusa avec modestie ces honneurs, et alla simplement et humblement se prosterner aux pieds des autels de cette église de Saint-Julien, qui lui était si chère et qu'il avait tant désiré revoir ; il offrit encore à son patron deux bannières brodées d'or. Quand il fut sorti de l'église, Hildebert et les chanoines lui offrirent avec empressement une hospitalité qu'il accepta, et que l'évêque s'efforça de lui rendre agréable ².

Hildebert, après avoir achevé la grande œuvre de la reconstruction de l'église, s'occupa d'en restaurer tous les détails. Tout fut remis à neuf ; les corps saints que possédait la cathédrale furent placés dans des sarcophages de pierre ; des reliquaires ornés d'or et d'argent réunirent les reliques précieuses de saint Turib, de saint Victor, de saint Innocent, etc., etc. ; les ornements de l'église furent complétés ; et toutes ces choses précieuses

¹ E Gestis Episcoporum Cenomanensium, Analecta Mabillonis, cap. XXXV, éd. 1682. — Les Gestes des évêques du Mans énumèrent les objets donnés par Geoffroy ; ils sont magnifiques et nombreux.

² E Gestis episc. Cenom. Anal. Mabillonis, cap. XXXV, éd. 1682.

furent placées dans un revestiaire à l'abri de l'incendie et des voleurs.

L'ordre et la magnificence furent partout établis, non-seulement dans l'église, mais dans tout le diocèse du Mans. Il répara l'antique abbaye de Saint-Georges-des-Bois, près de Montoire, et dont dépendait Lavardin, lieu de sa naissance, qui tombait en ruine. Il fonda le monastère d'Etival-en-Charnie avec les dons de Raoul de Beaumont ; celui de Beaulieu avec les générosités de Bernard de Sillé¹. Il mit dans ce dernier des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, et voulut lui-même en faire la dédicace en 1115. Il combla de bienfaits l'abbaye de Saint-Vincent, où reposaient les cendres de tant d'évêques du Mans et qui était tenue par ses chers Bénédictins, qu'il appelait ses frères et ses fils ; il attira sur eux les libéralités des rois et des grands, et leur donna plusieurs églises.

En présence du comte d'Anjou et des principaux seigneurs du Maine, il fit ouvrir en 1124 le tombeau de saint Donnole, évêque du Mans et fondateur de l'abbaye de Saint-Vincent. Partout les églises furent relevées et restaurées, et les désastres de la guerre effacés.

Mais les ruines n'étaient pas les seules conséquences des troubles, des luttes et des malheurs dont le Maine avait été longtemps le théâtre. Tous les liens de l'administration épiscopale avaient été relâchés ; les laïcs s'étaient, en plusieurs paroisses, emparés des biens de l'Eglise. Il fallait toute l'autorité d'Hildebert pour détruire ces abus et pour faire abandonner par leurs détenteurs les droits et les biens usurpés. Les actes des

¹ L'abbé A. Voisin. Les Cénomans anciens et nouveaux, p. 453.

évêques du Mans citent seize églises qu'il fit ainsi rentrer dans le domaine de la cathédrale. Des acensements étaient tombés en désuétude ; Hildebert les fit toucher par les chanoines. L'abbaye d'Evron s'était relâchée au point de ne plus observer des vœux monastiques et d'être devenu un objet de scandale public. L'abbé Daniel, qui gouvernait cette abbaye, laissait avec indifférence les moines se plonger dans tous les vices. Hildebert lui écrivit pour l'engager vivement à exercer son autorité ; il le fit visiter par les ecclésiastiques les plus éminents, qui le sollicitèrent de mettre fin à ces scandales. L'abbé du monastère de Saint-Vincent fut envoyé près de lui avec une mission toute spéciale de l'évêque. Toutes ces sollicitations, toutes ces démarches restèrent longtemps infructueuses, et Hildebert, voyant que l'abbé d'Evron persistait dans sa coupable apathie, prit le parti de recourir à l'intervention du légat du pape¹, et de lui révéler la conduite honteuse des moines de l'abbaye d'Evron. Il suivit cette affaire avec tant de persévérance, que l'abbé fut enfin ramené au sentiment de ses devoirs. On en trouve la preuve dans une charte qui confirme les droits et possessions de l'abbaye d'Evron². Les termes de déférence pour l'abbé Daniel, qui commencent cette charte, contrastent singulièrement avec la lettre adressée par Hildebert à Gérard, légat du pape³, et ne peuvent s'expliquer que par le retour et la soumission de l'abbé.

Aucune partie de l'administration diocésaine n'était négligée. Les églises étaient relevées ; leurs biens leur étaient rendus ; les dons consacrés aux fondations avaient

¹ Hild. Epist. XXV, lib. II.

² Confirmatio jurium omnium et possessionum monasterii Ebroniensis. Dom Beaugendre, appendix, p. viij.

³ Hild. Epist. XXV, lib. II.

reçu leur destination ; la cathédrale était achevée ; les abus de toute nature étaient réprimés. Ces occupations de détail, qui font les vrais administrateurs, n'empêchaient pas Hildebert de vaquer aux fonctions plus élevées de son ministère. Il ne cessait d'enseigner et de prodiguer les trésors de sa science et de son éloquence à son troupeau, à tous les fidèles, au clergé, aux monastères, aux évêques, dans les synodes auxquels il assistait, et d'entretenir cette correspondance qui révèle et le talent épistolaire de son auteur et la part qu'il prit à tous les événements de son temps. La mortification trouvait encore sa place au milieu des affaires et des méditations. Sa table était des plus frugales ; il couchait sur la dure, il portait un cilice, il jeûnait, et trouvait le temps de consacrer de longs moments à la méditation et à la prière. Parcimonieux pour lui-même, il était d'une inépuisable générosité pour les pauvres, d'un abord aimable et facile pour tous, et sans cesse occupé du soin d'être utile au troupeau qui lui avait été confié.

Il semble que cette existence si réglée, si sainte, si utile, et qui mettait si bien à profit le calme et la paix dont elle avait été si longtemps privée, devait s'écouler au milieu de ce diocèse du Mans, qu'il avait relevé du milieu de tant de ruines. Mais, à la fin de l'année 1124, Gilbert, archevêque de Tours, mourut. Hildebert, comme premier suffragant de l'archevêché, fut obligé d'aller à Tours pour administrer l'église métropolitaine. Aussitôt qu'il parut, le clergé et le peuple l'acclamèrent archevêque de Tours, et Louis VI dit le Gros, alors roi de France, se hâta d'approuver l'élection. Mais Hildebert refusa d'accepter cet honneur ; il fit valoir son grand âge, les liens qui, depuis vingt-huit ans, l'attachaient à l'église du Mans ; le saint évêque faisait aussi remarquer

que bien d'autres étaient plus dignes que lui de cette distinction, et invoquait toutes les raisons que la modestie, unie au plus vif désir de ne pas abandonner son diocèse, pouvait lui inspirer. Comme le clergé de Tours insistait, il fut convenu que le Pape trancherait la difficulté. De part et d'autre on écrivit à Rome ; le pape Honorius II, qui occupait alors le trône pontifical, engagea Hildebert à accepter. Le saint évêque obéit ; il abandonna sa chère ville du Mans et devint archevêque de Tours ¹.

¹ Cum enim ex præcepto romani pontificis, de episcopatu Cenomanensi ad Turonicam metropolim transiissem. — Dom Beaugendre. Hild., lib. II, epist. XXXIV, p. 437.

NOTE
SUR
QUELQUES CONFRÉRIES PAROISSIALES
DU BAS - VENDOMOIS

Par M. l'abbé Constant BOURGOGNE.

Rapport par M. l'abbé DE PRÉVILLE.

Au XVI^e siècle, les troubles qui suivirent les guerres de religion amenèrent la décadence d'un grand nombre de ces institutions religieuses et charitables, qui s'étaient développées, épanouies à l'aise pendant le moyen âge. L'abjuration du roi Henri IV, en rendant à la France la paix intérieure, fut le signal d'une renaissance religieuse, à laquelle participa largement le diocèse du Mans, dont le Bas-Vendômois faisait partie¹.

Par suite de la perte de nombreux documents paroissiaux, il serait fort difficile, peut-être impossible, de faire une liste de toutes les confréries qui ont existé dans le pays depuis le XVI^e siècle jusqu'à la Révolution. Du moins M. l'abbé Constant Bourgogne, curé de Villavard, par des recherches patientes dans les archives des préfectures de la Sarthe et de Loir-et-Cher, des mairies et des fabriques, est-il parvenu à réunir quelques renseignements intéressants, que nous allons résumer.

1^o Une *Confrérie du Saint-Sacrement* fut érigée cano-

¹ Dom Piolin. *Histoire de l'Eglise du Mans.*

niquement à Montoire, en 1648, par les soins de M. Moreau, curé de la paroisse Saint-Laurent. Il y en avait une également très-nombreuse à Lavardin, et son *bâton* peut se voir encore dans l'église de cette paroisse.

2^o Parmi les *Confréries de la sainte Vierge*, les plus florissantes étaient celles de *Notre-Dame-de-Pitié*, à Lunay et à Villedieu, et celles du *Rosaire*, à Huisseau-en-Beauce, Thoré, Sougé et Montoire ; cette dernière a été rétablie il y a quelques mois.

3^o Les *Confréries du saint patron* de chaque paroisse avaient un double but : rendre plus vive la dévotion des fidèles pour leurs protecteurs, et augmenter les ressources des fabriques. Chaque confrère devait faire à l'église une offrande en argent ou en cire. L'offrande en cire était l'usage général dans le Bas-Vendômois¹.

« M. Huguet, curé actuel de Houssay, a eu le bonheur
« de retrouver le premier registre de la *Confrérie de*
« *saint Jacques*, patron de cette paroisse. Cette confrérie
« fut érigée canoniquement le 25 juillet 1631, et
« confirmée par le pape Urbain VIII, qui l'enrichit
« d'indulgences plénières et partielles, à la prière de
« messire Jacques Leclerc, prêtre, curé de cette pa-
« roisse. Sur le registre de cette Confrérie, nous lisons
« les noms des curés de Houssay et de quelques pa-
« roisses voisines, de quelques gentilshommes de
« Houssay, Villiersfaux et Sasnières, enfin d'un grand
« nombre d'habitants de ces paroisses. Les confrères
« se faisaient tous inscrire pendant les premières années
« pour six livres de cire. Le bâton de la confrérie fut
« délivré, pour la première fois, en 1642, sur une

¹ Dom Piolin, op. cit.

« surenchère de 82 livres de cire. Les enchères des
« années suivantes s'élevèrent graduellement jusqu'à
« 250 livres. Mais les habitants de Naveil ayant obtenu
« une année le bâton de la confrérie de Saint-Jacques
« moyennant une surenchère de 600 livres, cette
« adjudication semble avoir découragé les confrères,
« car, à partir de ce moment, les enchères diminuent,
« et la confrérie elle-même tombe en décadence. »

La confrérie de *Notre-Dame de Villavard* était très-florissante pendant les XVII^e et XVIII^e siècles, comme l'attestent la tradition locale et les registres paroissiaux.
« Le bâton de la confrérie était délivré sur enchères
« le jour de la fête de la Nativité de la sainte Vierge.
« Ce jour-là, les fidèles des paroisses voisines venaient
« en grand nombre honorer l'auguste patronne de Vil-
« lavard. Citons les paroisses de Fontaines, Thoré,
« Mazangé, Lunay et Fortan. Les registres de la fa-
« brique de cette dernière paroisse font mention, pen-
« dant plus d'un siècle, d'une dépense annuelle pour le
« pèlerinage de Villavard. »

4^o *Confréries de charité*. L'assemblée générale du clergé de France ayant recommandé, en 1670, à tous les évêques, d'instituer des associations de charité dans leurs diocèses, Louis de Tressan, évêque du Mans, s'occupa de suite d'établir ces confréries dans les 700 paroisses confiées à sa sollicitude¹. Suivant les vues du prélat, on devait y recevoir des personnes de toutes les conditions, de l'un et l'autre sexe, sans rien exiger. Les hommes les plus robustes devaient être employés à la sépulture des morts et aux cérémonies publiques ; les autres à toutes les œuvres de charité corporelle ou

¹ Dom Piolin, *op. cit.*

spirituelle ; enfin les femmes étaient spécialement chargées des quêtes à domicile, qui devaient être faites tous les mois. En outre, des troncs devaient être établis dans les études des greffiers et des notaires, dans les boutiques des marchands et dans les maisons des hôteliers.

Ces sages prescriptions de l'évêque du Mans furent appliquées dans le Bas-Vendômois, où les confrères appelés *charitons* rendirent de grands services, particulièrement dans les localités les plus importantes.

LES PLANTES DE LA GUERRE

NOTE

Sur les Plantes étrangères observées aux environs de Vendôme
à la suite de la guerre de 1870-1871,

Par M. E. NOUËL,
Professeur de physique au Lycée.

Tout renaît. Sur nos morts, longtemps sans sépulture,
Le linceul odorant des fleurs s'est refermé,
Et le printemps revient, doux, charmant, embaumé,
Tant nos deuils sont légers à ton âme, ô Nature !

Ces vers charmants, échappés de la plume et du cœur d'un de nos poètes, Armand Sylvestre, rendent fidèlement le sentiment que j'éprouvais, lorsqu'au sortir de l'affreuse guerre de 1870-1871 je me promenais tristement autour de notre ville, tout en admirant cette puissance merveilleuse de la Nature, qui, après un long et désastreux hiver, sait, aux premiers souffles attiédés du printemps, retrouver dans son sein fécond les moyens de réparer tous ses désastres, nous donnant ainsi l'exemple de l'énergie et de la confiance dans les lois de la Providence.

Ce réveil de la nature ayant ranimé en moi le feu toujours latent des études botaniques, je m'apprêtais à chercher dans cette science aimable une diversion aux lugubres pensées qui poursuivaient comme un cauchemar toutes les âmes patriotiques, lorsque l'affreuse guerre civile enfantée par les horreurs de la Commune

de Paris, en rouvrant toutes nos plaies, vint paralyser de nouveau mon essor scientifique.

Ce n'est qu'au mois de juin 1871 que, me promenant aux Prés-aux-Chats et le long de la route des Murs, je constatai, au milieu d'avoines indiquant clairement les places où avaient campé en plein air nos malheureux équipages, plusieurs plantes étrangères au pays, évidemment introduites par les fourrages des armées. Bientôt le même fait m'était signalé d'Orléans par mon père, qui faisait de nombreuses récoltes du même genre sur les places de campement de l'armée de la Loire, et par M. Franchet, l'ardent botaniste de Cheverny, qui explorait de son côté, avec le plus grand succès, des localités analogues.

Une noble émulation venant surexciter mes instincts botaniques, je pus, malgré les occupations absorbantes d'une fin d'année où il fallait réparer un si long temps perdu, récolter en quelques semaines, le long des routes qui avaient vu passer la triste quoique glorieuse retraite de la deuxième armée de la Loire, un nombre considérable d'espèces méridionales, dont le chiffre atteignit 86 à la fin de 1871.

La détermination de ces espèces nous donna immédiatement la clef de leur provenance. C'étaient, presque sans exception, des plantes appartenant à la région méditerranéenne, que l'on aurait pu supposer venir simplement du midi de la France, si la présence parmi elles de plusieurs espèces étrangères à la France même, et qui sont propres à l'Algérie, ne nous eût forcé de reporter jusqu'à cette colonie leur véritable origine. On se rappelle sans doute que, par suite de la désolante sécheresse de 1870, les fourrages manquèrent presque entièrement dans une grande partie de la

France ¹, de sorte que, pour fournir nos armées, il fallut aller chercher des fourrages au loin et hors de France. Il en vint de la haute Italie, du midi de la France, mais principalement des côtes d'Algérie (Alger, Bône, etc. ²). Quant aux avoines, elles provenaient surtout de l'Autriche, de la Hongrie, etc., ainsi que l'indiquent certaines plantes, propres à ces régions, recueillies au milieu des avoines qui repoussaient dans les lieux de campement. Cette question de provenance, que la botanique seule permettait de résoudre sans conteste, nous fut confirmée d'ailleurs par les renseignements pris auprès des fournisseurs de l'armée de la Loire.

Quant à la part des armées ennemies dans cette florule étrangère, elle paraît nulle ³; et cela se conçoit, si l'on se reporte à cette triste invasion, où l'armée allemande, toujours victorieuse, se logeait dans nos maisons, nos fermes, nos écuries, faisant vivre ses chevaux de notre avoine et de notre rare fourrage, tandis que l'armée de la défense campait en plein air, alignant le long des routes ses longues files de voitures, toujours poursuivies, et dont les chevaux se disputaient quelques brins d'un fourrage étranger. Le dirai-je ? cependant,

¹ Autour de Vendôme, la disette était telle, qu'au mois d'août on voyait partout les gens de la campagne faire la récolte des feuilles d'arbres pour les bestiaux ; les femmes, au lieu d'aller à l'herbe, montaient dans des échelles, le long des routes, pour remplir des poches avec les feuilles des ormeaux.

² Ces fourrages, comprimés à la presse hydraulique, formaient d'énormes cubes cerclés de bandes de fer, qu'on a pu voir à notre gare.

³ Je ne vois qu'une espèce, *Silene noctiflora* L., dont j'ai trouvé un seul individu, en 1872, le long de la route du Mans, à Saint-Marc, qui, par son origine non méridionale mais des régions de l'Est, puisse être attribuée à des fourrages venant d'Allemagne (?).

malgré ces tristes rapprochements, écrits, pour ainsi dire, le long des chemins par ces plantes exotiques, j'éprouvais une certaine jouissance à ne retrouver parmi elles aucune espèce sentant le Prussien, et à n'avoir sous les yeux que le témoignage de la défense plus héroïque que l'attaque. Ainsi donc nous n'allons avoir à nous occuper que de plantes apportées par les Français ; et, dans cette étude, nous ne devons rien à l'ennemi, qui nous a quittés sans laisser autre chose derrière lui que le souvenir des maux qu'il nous a causés et l'espérance de ne jamais le revoir.

On comprend sans peine tout l'intérêt qu'offrait à un botaniste cette flore étrangère, introduite si inopinément presque à sa porte, et avec quelle ardeur je dus profiter de cette occasion unique de récolter et d'étudier des plantes d'une origine si lointaine. Qui eût jamais pensé qu'un jour, le long de nos routes, on pourrait se donner le plaisir d'herborisations en Algérie ! Cependant, je n'aurais peut-être pas cherché à vous faire partager mes émotions et mes jouissances un peu égoïstes de collectionneur, si à l'apparition de ces plantes ne se rattachaient pas quelques questions d'un intérêt plus général.

Certainement, si ces plantes exotiques devaient disparaître entièrement de nos environs, et ne laisser aucune trace de leur passage, il n'y aurait pas grande utilité, pour un bulletin scientifique, à en publier la liste. Mais, sans aucun doute, plusieurs de ces espèces s'acclimenteront parmi nous, et enrichiront notre flore locale d'une manière définitive, tout en la dénaturant. Il est donc de la plus haute importance pour l'histoire botanique du pays de prendre date, par une publication, de l'apparition de ces éléments étrangers ajoutés à notre flore, et

dont la présence dans nos environs deviendrait plus tard une énigme insoluble. Cette note se rattache, comme on le voit, au travail dont j'ai tracé le plan, il y a déjà longtemps, et que je poursuis sans relâche sur la flore du Vendômois ¹. Les plantes que nous appelons *adventices* prennent, depuis quelques années surtout, un accroissement de plus en plus grand, et nécessitent la tenue d'un véritable registre de l'état civil sur l'époque et la cause de leur apparition, si l'on veut pouvoir débrouiller, un jour, au milieu de la liste si nombreuse des espèces constatées, ce que j'appellerai la flore archéologique du pays, qui est sa flore véritable et indigène.

A cet intérêt purement scientifique peut s'en joindre un autre plus général, qui a été signalé et développé, avec beaucoup d'autorité, par M. le marquis de Vibraye, notre président, membre correspondant de l'Académie des Sciences (section d'Economie rurale). Cet agronome distingué a vu, dans l'apparition et le développement facile de ces espèces méridionales sur les terrains les plus pauvres de la Sologne, autour de son château de Cheverny, l'indication d'une ressource fourragère vraiment précieuse pour ces sables brûlants, où « aucune végétation indigène de quelque importance ne s'était montrée jusqu'alors. » Il en a fait l'objet d'une double communication à la Société Centrale d'Agriculture de France d'abord, puis à l'Académie des Sciences (séance du 27 mai 1872). On trouvera, aux Comptes Rendus de cette Académie (1872, 1^{er} semestre, p. 1376), la note très-intéressante et très-remarquable qu'il a publiée sur ce sujet.

¹ Projet d'une Flore vendômoise, par M. Nouel. — Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois. 2^e année, 1863, p. 104.

Il ne faudrait pas croire cependant que ces nouvelles plantes fourragères vont se répandre d'elles-mêmes, et enrichir nos prairies sans que nous ayons rien à faire pour cela. Telle n'est pas la loi de la nature relativement à la lutte de la vie. Ces nouvelles venues arrivent sur notre sol dans les mêmes conditions que les émigrants sur une terre étrangère ; elles ont été semées la plupart le long de nos routes, sur un sol ingrat, et sont exposées à toutes sortes de causes de destruction : la sécheresse, la dent des bestiaux, la faucille des ramasseuses d'herbe, la pioche des cantonniers, et, pourquoi ne pas l'avouer ? la recherche, plus terrible encore, de leurs admirateurs les botanistes !

Rien n'est si dangereux qu'un trop savant ami.

Celles qui sont tombées dans des parties fertiles et réservées, comme les prairies par exemple, y trouvent la place occupée par les espèces indigènes, qui les accueillent très-mal et cherchent à les étouffer dans un embrassement perfide. Aussi n'est-il pas douteux que le plus grand nombre ne soit destiné à disparaître après quelques années de lutte inégale. C'est de l'action de l'homme seul qu'il faut attendre la naturalisation véritable de quelques-unes de ces espèces fourragères. C'est ce que M. de Vibraye a parfaitement fait ressortir dans son travail, en ne voyant dans ces découvertes botaniques qu'un avertissement utile et la révélation inattendue de la possibilité de pareilles introductions. Je cite sa conclusion (*loc. cit.*, p. 1381) :

« On ne saurait, sans imprudence, abandonner au hasard le soin de propager et de concéder à titre définitif les fourrages algériens à des climats plus septentrionaux que leur point de départ. L'intervention de l'homme est

évidemment ici nécessaire, en présence d'une action naturelle *extra-légale*, osé-je dire, évidemment aléatoire.

« Il me semble donc éminemment utile et patriotique de prendre l'initiative d'une acclimatation régulière, j'allais ajouter normale, de ces fourrages exotiques, au moyen de semences empruntées à leur habitat originel, et déposées sur un sol mis en défens et convenablement préparé pour leur donner utilement asile. Assurément je tenterai l'épreuve. J'ai déjà pris mes dispositions à cet égard. »

Les recherches des botanistes pourront servir de guide dans ces essais, en déterminant quelles sont les espèces qui résistent à nos hivers et qui s'acclimatent le mieux. La deuxième récolte de 1872 a déjà été très-instructive sous ce rapport. L'hiver très-dur de décembre 1871 a pu servir d'épreuve pour beaucoup d'espèces, et je dois dire qu'un grand nombre l'a supportée vaillamment, puisque, sur les 86 espèces récoltées en 1871, 60 ont reparu en 1872. J'ai trouvé, pendant la même campagne botanique, un grand nombre d'espèces nouvelles, qui probablement avaient échappé à mes recherches de 1871, commencées trop tard ; de sorte que, au mois de novembre 1872, j'atteignais le total de près de 450 espèces attribuables aux fourrages de l'armée française. A la même époque, M. Franchet, en récapitulant toutes les trouvailles faites en Loir-et-Cher (Vendôme compris), et dont la plus grande part lui revient, inscrivait la 200^e espèce étrangère à son catalogue, qui doit paraître au Bulletin de la Société Botanique de France.

J'ajouterai que le phénomène que je signale pour Vendôme a été général. Partout où ont passé nos armées, elles ont laissé leurs traces inscrites sous cette

forme botanique. Dans l'été de 1871, les botanistes parisiens exploraient les lieux occupés par nos armées pendant les deux sièges de Paris, et faisaient une ample moisson de plantes algériennes, dont le nombre atteignait 190¹. (Plus il y a de botanistes, plus il y a de plantes.)

J'ai cité Orléans, où M. Nouel père, directeur du Musée, a pu recueillir dès 1871 plus de 90 espèces exotiques, sans étendre beaucoup le cercle de ses explorations. Il en a fait l'objet d'une notice publiée au Bulletin de la Société des Sciences et Arts d'Orléans². Il a continué ses recherches en 1872, et en fera connaître prochainement le résultat. Je puis enfin ajouter Angoulême, où M. Franchet a pu, dans un court voyage, récolter un assez grand nombre d'espèces méridionales.

Le temps a effacé les traces funestes de ces sanglants passages ; mais longtemps encore l'œil du botaniste saura les retrouver sous la forme gracieuse de fleurs !

.... Sur nos morts, longtemps sans sépulture,
Le linceul odorant des fleurs s'est refermé....

A Vendôme, les principales localités explorées avec résultat sont les suivantes :

1^o La route de Blois au Mans, en divers points, sa-

¹ Le résultat de leurs recherches a été communiqué à la Société Botanique de France, dans sa séance du 10 novembre 1871, et a paru, dans les premiers jours de juillet 1872, sous ce titre : Note sur les plantes méridionales observées aux environs de Paris (*Florula obsidionalis*), par MM. E. Gaudefroy et Edm. Mouillefarine. — Bulletin de la Société Botanique de France, 1871, p. 246.

² Société des Sciences et Arts d'Orléans. Notice présentée par M. Nouel sur un certain nombre de plantes adventives qui ont été recueillies dans l'année 1871. Séance du 2 février 1872.

voir : Le Temple, Les Murs, Saint-Marc, hauteurs d'Huchepie, et, plus loin, à la borne 39.

2^o La route de Montrieux jusqu'à la Papeterie ; cette dernière localité, composée d'une petite prairie triangulaire, m'a fourni considérablement d'espèces.

3^o La place Saint-Denis, en 1871 ; cette localité, une des meilleures, ayant été convertie en square au mois de mai 1872, n'a pu tenir les espérances qu'elle m'avait fait concevoir. Elle peut être rayée de la liste pour l'avenir.

4^o L'approche de la gare des marchandises et tout le terrain qui entoure cette gare. Au mois de juin 1872, cette localité, bien explorée avec le secours de M. Franchet, à l'époque des fêtes, nous a fourni une ample récolte. Cela s'explique facilement, si l'on réfléchit que c'était à cette gare qu'étaient déchargés les fourrages qui allaient alimenter l'armée de la Loire à Marchenoir.

5^o Le Quartier de cavalerie, que j'ai pu explorer à mon aise, grâce à l'obligeance du colonel Alleaume du 10^e Chasseurs, que je prie d'accepter ici mes remerciements. Je dois dire cependant, et sans oser m'en plaindre, que, grâce à la bonne tenue du Quartier depuis l'arrivée de ce régiment, la chasse de 1872 n'a pas été aussi fructueuse que me le faisaient espérer les trouvailles de 1871.

6^o La promenade des Prés-aux-Chats, à Vendôme, m'a fourni quelques espèces ; mais la présence des arbres a étouffé promptement toute végétation étrangère.

7^o Etant descendu, en mai 1872, à la gare de Saint-Hilaire-la-Gravelle, j'y ai trouvé une belle localité à la gare même et dans une luzerne voisine qui a servi de campement ; malheureusement la distance m'a empêché de l'explorer suffisamment à diverses époques.

Si le temps ne m'eût pas fait défaut, j'aurais pu pousser plus loin le cercle de mes explorations, et certainement j'aurais augmenté le nombre de mes trouvailles. En outre, ici comme dans l'Évangile, *la moisson était grande, mais il y avait peu d'ouvriers.*

J'arrive maintenant à la partie purement botanique de cette note, c'est-à-dire à la liste aussi complète que possible des espèces récoltées autour de Vendôme pendant les deux années 1871 et 1872. Pour leur détermination, qui était la partie difficile de l'œuvre, j'ai pu m'aider des travaux faits à Orléans par mon père, qui lui-même a mis à profit la visite du D^r E. Cosson, botaniste distingué et connu pour ses travaux sur les plantes d'Algérie. Je dois beaucoup, en outre, à M. Franchet, notre chef de file, qui a passé en revue toutes mes plantes, et m'a fait profiter de ses savantes recherches.

Je suivrai pour cette liste l'ordre et la nomenclature de la Flore de France, de MM. Grenier et Godron. Sauf une douzaine d'espèces qui sont propres à l'Algérie ou à l'Autriche, toutes les autres s'y trouvent décrites. Quant aux espèces étrangères à la France, je les ai intercalées en me guidant sur le Prodrôme de De Candolle, que j'ai pu consulter au Musée d'Orléans.

Pour ne pas laisser perdre le travail considérable de la mention des localités que j'ai faite sur mes étiquettes au fur et à mesure de mes récoltes, mention qui devra guider dans la recherche ultérieure de ces mêmes plantes pour suivre leur persistance ou leur disparition, j'adopte (en la modifiant légèrement) une notation qui a été suivie par les auteurs de la Note sur les plantes méridionales trouvées aux environs de Paris. Je désigne les principales localités par les lettres de l'alphabet, et je fais suivre chaque nom de plante des lettres se rap-

portant aux diverses localités où je les ai récoltées. Le nombre de ces lettres pourra faire apprécier en même temps le degré de fréquence de chaque espèce. Enfin une double colonne, contenant en tête l'une 1871, l'autre 1872, permettra de distinguer d'un coup d'œil les résultats de la double campagne d'exploration dont j'offre le résumé, et de se rendre compte dès maintenant de l'acclimatation ou de la disparition des espèces.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS

- a.* — Route de Vendôme à Blois: le Temple.
 - b.* — Route de Vendôme au Mans: les Murs, Saint-Marc.
 - c.* — Id., Huchepie et borne 39.
 - d.* — Route de Montrieux et la Papeterie.
 - e.* — Place Saint-Denis (ancien cimetière), à Vendôme.
 - f.* — Gare du chemin de fer, à Vendôme.
 - g.* — Quartier de cavalerie, à Vendôme.
 - h.* — La promenade des Prés-aux-Chats, à Vendôme.
 - i.* — Saint-Hilaire-la-Gravelle (station et champs).
 - n.* — Diverses localités moins importantes.
-

Je divise ma liste en deux catégories:

- 1^{re} CATÉGORIE. — Plantes étrangères à la Flore vendômoise.
 - 2^e CATÉGORIE. — Plantes du pays, mais étrangères aux localités où elles ont été récoltées, et provenant sans aucun doute des fourrages de l'armée française.
-

1^{re} CATÉGORIE

*Plantes étrangères à la Flore vendômoise*¹

	1871	1872
Renonculacées		
Ranunculus philonotis var. <i>Parvulus</i> L.		c. d. f. i
— trilobus Desf.		d.
— muricatus L.		c.
Crucifères		
* Brassica elongata Ehrh. (<i>Hongrie</i>) .		f.
— nigra Koch (<i>Sinapis nigra</i> L.)		g.
Diplotaxis bracteata Godr. Erucastrum Pollichii Spenn.		f.
Barbarea patula Fries B. præcox R. Br.		f.
Sisymbrium Pannonicum Jacq.	d.	
Alyssum incanum L. Berteroa incana DC.	b.	a. b. d. f.
Camelina sativa Fries	h.	b. f.
Rapistrum rugosum All.		f.
Silénées		
Silene quinquevulnera L.		a.
— noctiflora L.		b.
* — dichotoma Ehrh. (<i>Hongrie</i>) . . .		f.
* Vaccaria grandiflora Spach (<i>Espagne</i>). Saponaria vaccaria L. ♂ grandiflora Prodr. DC.	d.	

¹ Les plantes marquées d'un astérisque (*) sont étrangères à la France.

	1871	1872
Alsiniées		
<i>Spergula maxima</i> Weihe	b.	f.
Linées		
<i>Linum angustifolium</i> Huds.	c. d. n.	c. d. i.
Malvacées		
<i>Malva nicaensis</i> All.	c. d. e. g.	b. d.
? — <i>parviflora</i> L.	e.	
— <i>microcarpa</i> Desf.	b. d. e.	e. f.
<i>Lavatera cretica</i> L.	e.	
— <i>trimestris</i> L.	c. d. g.	b.
Géraniacées		
<i>Erodium littoreum</i> Léman.	e. g.	
— <i>laciniatum</i> Cav.	e.	
— <i>moschatum</i> Plérit.		f.
Papilionacées		
? <i>Ononis breviflora</i> DC.		d.
— <i>alopeuroides</i> L.	n.	
<i>Medicago Solcirolii</i> Dub.	a. b. e. g.	a. b. d. g. i
— <i>lappacea</i> Lam.		
— var. <i>tricycla</i> Godr.		g.
— var. <i>pentacycla</i> Godr.	partout.	partout.
— <i>ciliaris</i> Willd	b. c. e.	
— <i>echinus</i> DC.	a. d.	b. d.
? <i>M. littoralis</i> Rhode et <i>M. Braunii</i> Godr.	e.	
? <i>Medicago Gerardi</i> Willd.		b. c.
— <i>tribuloides</i> Lam.	d. g.	a. c. d.

	1871	1872
? <i>M. Murex</i> Willd. ou <i>truncatulata</i> Gaertn.	e.	
<i>Medicago turbinata</i> Willd.	e.	d.
— <i>sphaerocarpa</i> Bertol.	partout.	partout.
<i>Trigonella monspeliaca</i> L.	e. f.	
<i>Melilotus messanensis</i> Desf.	b. d.	b. d.
— <i>sulcata</i> Desf.	partout.	commun
α <i>gennina</i>		
ξ <i>major</i> <i>M. compacta</i> Salzm.		
— <i>parviflora</i> Desf.	b. c.	ça et là.
— <i>id. forma compacta</i>		f. i.
— <i>neapolitana</i> Tenor		b.
<i>Trifolium stellatum</i> L.		b.
— <i>angustifolium</i> L.		a.
— <i>Molinerii</i> Balb.	b.	f. i.
<i>T. incarnatum</i> var. <i>auct.</i>		
— <i>flavescens</i> Tin.	b.	b. c. d. f.
var. <i>flor. sub-roseis</i> .		
— <i>maritimum</i> Huds. et var.	b. c. g.	b. d. i.
— <i>id. var. T. Xatardii</i> DC.		d.
— <i>panormitanum</i> Presl	d. g.	b. d.
* — <i>phleoides</i> Pourr. (<i>Algérie</i>).	c.	i.
— <i>lappaceum</i> L.	d.	b. c. d. i.
— <i>striatum</i> L.		b.
var. <i>laciniis calycis longioribus</i> .		
— <i>resupinatum</i> L.	partout.	commun
— <i>tomentosum</i> L.	e.	d.
— <i>laevigatum</i> Desf.	g.	
— <i>repens</i> L. var. <i>major</i> Gfroy.		b.
— <i>nigrescens</i> viv.	d.	a. c. d. i.

	1871	1872
Trifolium elegans Savi.	g.	c. d. g. n.
— hybridum L.		d. f. g.
* — isthnocarpum Brot. (<i>Algérie</i>).	d. f. g.	b. d. i.
Tetragonolobus purpureus Mæneh	b. d. g.	
Astragalus hamosus L.	e.	a.
♂ macrocarpos Prod. DC.		
— Beticus L.	e.	
Vicia lutea L. typus.		d.
— var. flor. sub-purpureis	e.	
? — var. ♂ Prodr. DC. V. hirta Balb.	d.	
Lathyrus Clymenum L.		f.
Scorpiurus subvillosa L.	b. c. d.	
Hippocrepis ciliata Willd.	e.	
* Hedysarum flexuosum L. (<i>A'gérie</i>).	b. c. g.	d.
Rosacées		
? Potentilla hirta L.		f.
? — heptaphylla Mill.		a.
Ombellifères		
* Caulalis muricata Bischoff (<i>Autriche</i>).		f.
Coriandrum sativum L.		f.
Ammi majus L.	n.	
Rubiacées		
Asperula arvensis L.		d. f.
Valérianées		
Valerianella eriocarpa Desv.		b.
Fedia Cornucopie Gaertn.		c.

1871 1872

Synanthérées I *Corymbifères*

Bellis annua L.	b. c. d.	b. c. d. i.
Senecio leucanthemifolius Poir.	d.	d. i.
Chrysanthemum Myconis L. Pyrellrum Myconis Mœnch Prodr. DC.		b. d. f. i.
Chamomilla mixta Godr. Ormenis mixta Prodr. DC.	d.	
Cota tinctoria Gay.		f.
Anacyclus clavatus Pers.	a. d. e.	e. i.
— var. tomentosus DC.		g.

Synanthérées II *Cyranocéphales*

Centaurea solstitialis L.	n.	
* Carlina racemosa L. (<i>Algérie</i>).	d.	

Synanthérées III *Chicoracées*

Cichorium glabratum Presl. C. intybus L. ♂ glabratum fl. de Fr.		b. h.
Hedypnois polymorpha DC.	a. d. e.	e.
Helminthia echioides Gærtm.	b. e.	f.

Convolvulacées

Convolvulus tricolor L.	c. d. g.	d.
---------------------------------	----------	----

Scrophularinées

Trixago 'apula Stev. Var. bicolor et luteola de Boreau. fl. c.		a. b. c.
---	--	----------

Labiées

Salvia verticillata L.		f.
Stachys hirta L.		b. d.

	1871	1872
Plantaginées		
Plantago latifolia DC.	d.	b.
P. Coronopus L. ζ latifolia fl. de Fr.		
— Lagopus L.	a. b. c.	b.
— Psyllium L.	c.	c.
Amarantacées		
Amaranthus retroflexus L.	b. c. f. g.	b.
Polygonées		
Rumex bucephalophorus L.	c. d.	d.
Graminées		
Phalaris brachystachys Link.	c.	
— minor Retz	a. c.	
— paradoxa L.	d.	b. d. e. g. i.
— cærulescens Desf.	b.	a. b. n.
Polypogon monspeliense Desf.	b. c. d.	
— subspathaccum Requien		a.
Avena brevis Roth		d.
— sterilis L.	c.	b. d. g. i.
Trisetum neglectum Rœm. et Schult	b.	
* Kœleria hispida DC. (<i>Algérie</i>).	c.	i.
Briza maxima L.	b. c. d.	b. d. i.
Vulpia sciuroides Gmel.	b.	g.
— ligustica Link.	b. d.	a. b. i.
Bromus tectorum L.		f.
— maximus Desf.		b. g.
— madritensis L.	d.	g. j.

	1871	1872
Bromus secalinus L.	c. d.	d.
— mollis L. forma meridionalis . . . ? ζ nanus DC. fl. Fr.	c.	
— macrostachys Desf. et var. lanuginosus.	a. c. d.	b. g.
Id. ζ minor fl. de Fr. non alopecuroides P.	d.	
* — alopecuroides Poir. (<i>Algérie</i>). .	d.	b. d. g. i.
Hordeum leporinum Link H. murinum L. ζ major [fl. de Fr.	b. c.	a. c. d. g.
— maritimum With	partout.	commun
<i>Aegilops ovata</i> L.	c. d.	c. d.
Brachypodium distachyon P. Beauv. .	c. d.	d.
Lolium italicum Braun	h. n.	i.
— multiflorum Lam.		d. f.
— strictum Presl.		g.
Id. forma dubia, glumellis aristatis. . .		d.
Gaudinia fragilis P. Beauv. Spiculis glabris et villosis.	b. c.	b.

2^e CATÉGORIE

Plantes du pays, mais étrangères aux localités où elles ont été récoltées, et provenant sans aucun doute des fourrages de l'armée française.

Roripa nasturtioides Spach Nasturtium palustre DC.	c. h.	
Silene gallica L.		b.
Medicago polycarpa Willd	b. d.	
— maculata Willd	commun	commun

	1871	1872
Melilotus alba Lam.		d.
Trifolium glomeratum L.		e.
— patens Schreb.	f.	d.
Lathyrus sphæricus Retz		f.
Turgenia latifolia Hoffm.		d.
Caucalis daucoides L.	d.	d.
Torilis nodosa Gärtn.	d. e. &	
Sherardia arvensis L.	b. d. e. f.	d.
Chrysanthemum segetum L.	b.	
Podospermum laciniatum DC.		b. d.
Crepis setosa Hall.		b.
Echinospermum lappula Lehm.	d.	f.
Satureia hortensis L.	d. h.	
Polycnemum arvense L.	c. h.	
Juncus compressus Jacq.	e.	
Setaria glauca P. Beauv.		d. f.
Agrostis interrupta L.		a.
Avena orientalis Schreb.	b.	
— fatua L.		n.
Vulpia myuros Rehb.		i.
Festuca ciliata Auct.		

En résumé :

La première catégorie comprend 124 espèces; la deuxième en comprend 24. Total, 148 espèces appar-

tenant aux fourrages étrangers. Elles se trouvent ainsi réparties entre les principales familles :

Légumineuses	50
Graminées	33
Composées	14
Crucifères	9
Diverses	42
	<hr/>
Total.	148

Comme on le voit, ces plantes appartiennent pour la plupart aux espèces dites fourragères ; ce qui n'a pas lieu de surprendre. Les *légumineuses* et les *graminées* forment la base de cette végétation, surtout si, au lieu de tenir compte seulement du nombre des espèces inscrites, on fait figurer dans cette appréciation l'abondance relative de chacune ; ce que de simples listes, même avec mention des localités, ne peuvent exprimer complètement.

Parmi les légumineuses, les formes dominantes sont : les *Medicago* (12 espèces), les *Trifolium* (20 espèces), et les *Melilotus* (5 espèces), dont l'abondance était extrême, et qui faisaient reconnaître immédiatement les places à fourrage.

On remarquera la richesse des prairies et autres fourrages des régions méditerranéennes en nombre d'espèces ; tandis que nos prairies ne présentent guère, *au maximum*, qu'une association de 400 espèces, on arrive ici sur un champ d'exploration très-restreint à 148 ; et pour se faire une idée exacte de la composition de ces fourrages, il faut évidemment récapituler les listes publiées pour Paris, Orléans, Loir-et-Cher, ce qui donne un total d'environ 300 espèces, dont il y aurait lieu de défalquer, il est vrai, un petit groupe comprenant les

avoines et quelques plantes dont les graines se trouvent toujours mélangées avec elles; mais si l'on réfléchit, d'autre part, que toutes les espèces dont les graines étaient dans les fourrages n'ont pas levé, que toutes n'ont pas été récoltées, que nombre de plantes à *fruits déhiscents* laissent échapper leurs graines pendant l'opération de la récolte des fourrages ¹, que beaucoup de plantes vivaces des prairies qui se propagent rarement de graines ou qui demandent un sol marécageux (joncées, cypéracées, orchidées), manquent totalement sur nos listes, on arrive à cette conclusion que la richesse spécifique des prairies méridionales est au moins triple des nôtres; ce qui d'ailleurs est bien d'accord avec ce que l'on sait sur l'ensemble de la végétation, dont la variété va en augmentant à mesure que l'on pénètre dans des climats plus chauds.

Je bornerai là ces trop longues considérations, et je ferai connaître au bulletin de l'année prochaine le résultat des études que je compte bien poursuivre, cette année, sur cette florule étrangère, et sur le sort qui lui est réservé dans notre climat.

Vendôme, 20 mars 1872.

E. NOUËL.

¹ J'ai remarqué, en effet, que si on défalque de la liste générale un groupe que j'appellerai le groupe des avoines, à graines libres, on n'y trouve que des plantes à fruits persistants, indéhiscents, hérissés de pointes ou acrochants, à épis, à capitules, en un mot à fructifications qui peuvent rester attachées aux fourrages, malgré les nombreuses manipulations qu'ils reçoivent (coupe, fanage, transport, bottelage).

RÉSUMÉ DE L'ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE

du 1^{er} décembre 1870 au 30 novembre 1871.

MOIS	Barom. à 0° haut, moyenne	Moyenne des minima	Moyenne des maxima	Moyenne du mois	Pluie totale du mois
Décembre	752m57	— 2°25	2°84	— 0°76	41m56
Janvier	751 63	— 3 50	0 63	— 1 43	53 04
Février	758 65	2 29	9 84	6 07	32 66
Mars	757 01	3 64	13 21	8 42	24 34
Avril	752 88	7 38	16 93	12 15	56 01
Mai	755 19	7 01	20 18	13 59	16 17
Juin	753 33	10 02	19 68	14 85	100 26
Juillet	754 24	13 13	24 15	18 64	60 40
Août	755 36	13 85	26 90	20 37	9 20
Septembre	751 04	11 96	21 87	16 91	90 08
Octobre	754 25	6 04	14 10	10 17	70 77
Novembre	753 21	— 0 16	6 04	2 94	23 96
Moyenne	753 09	5 78	14 69	10 16	578 45

Jours de pluie,	155	Jours sereins,	81
— neige,	15	— 1/4 couverts,	36
— brouillard,	22	— 1/2 couverts,	108
— gelée blanche,	48	— 3/4 couverts,	48
— gelée,	75	— couverts,	92
— tonnerre,	12		

ETAT DU CIEL PAR SAISONS

Pluie	Jours	Saisons	tonnerre	sereins	1/4 c.	1/2 c.	3/4 c.	couverts
127m26	43	Hiver	0	9	10	21	9	41
96 52	30	Printemps	1	34	11	30	6	41
169 86	42	Été	7	18	6	36	16	13
184 81	40	Automne	4	20	9	21	17	27

Maxima barométrique, 768.84, le 24 février, à 9 h. du matin.

Minima — 735.60, le 16 janvier, à 3 h. du soir.

Moyenne barométrique de 15 années d'observation, 754.88.

Id., au niveau de la mer, 763.63.

Minima annuel, — 10°9, le 2 janvier.

Maxima id., 34.7, le 18 juillet.

RÉSUMÉ DE L'ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE

du 1^{er} décembre 1871 au 30 novembre 1872.

MOIS	Barom. à 0 ^m haut. moyenne	Moyenne des minima	Moyenne des maxima	Moyenne du mois	Pluie totale du mois
Décembre	759 ^m 49	— 2 ^o 25	2 ^o 84	0 ^o 29	15 ^m 75
Janvier	49 71	2 17	6 82	4 49	67 75
Février	52 89	3 14	11 08	7 11	37 02
Mars	51 53	3 64	13 21	0 42	28 61
Avril	53 10	4 97	15 83	10 40	43 99
Mai	53 57	7 01	17 54	12 27	60 32
Juin	54 81	11 71	22 46	17 08	57 02
Juillet	53 58	14 67	25 77	20 22	50 20
Août	54 85	11 99	23 43	17 71	12 83
Septembre	53 56	9 95	21 47	15 71	22 90
Octobre	48 83	5 76	13 60	9 68	59 76
Novembre	51 21	6 48	10 79	8 63	125 09
Moyenne	753 09	6 60	15 40	11 00	581 24

Jours de pluie,	167	Jours sereins,	54
— neige,	9	— 1/4 couverts,	37
— brouillard,	34	— 1/2 couverts,	93
— gelée blanche,	29	— 3/4 couverts,	76
— gelée,	36	— couverts,	106
— tonnerre,	19		

ÉTAT DU CIEL PAR SAISONS

Pluie	Jours	Saisons	tonnerre	sereins	1/4 c.	1/2 c.	3/4 c.	couverts
120 ^m 52	43	Hiver	1	14	1	23	11	42
132 92	43	Printemps	7	16	7	25	28	16
120 85	30	Été	8	17	16	23	22	13
207 75	51	Automne	3	7	12	22	15	35

Maxima barométrique, 769^m57, le 13 décembre, à 9 h. du matin.

Minima — 732 00, le 21 avril, à 9 h. du matin.

Moyenne barométrique de 16 années d'observation 754^m77.

Id., au niveau de la mer, 763^m52,

Minima annuel — 14^o20, le 9 décembre 1872.

Maxima id., 34^o80, le 22 juillet 1872.

LA SCIENCE

POÉSIE

Par M. TANQUEREL DES PLANCHES.

A MM. les Membres de la Société Archéologique, Scientifique
& Littéraire du Vendômois.

Messieurs,

Aujourd'hui, la science est une aimable chose
Qui n'a rien de pédant, qui n'a rien de morose ;
D'elle-même elle vient s'offrir à nos esprits ;
On se trouve savant, sans avoir rien appris.
Comme une tendre mère apporte la pâture
Aux nouveau-nés encor cachés sous la verdure,
Jusqu'à l'heure bénie où, s'élançant du sol,
L'oiseau prend son essor, et commence son vol ;
Je la vois parmi vous, et son front qui rayonne
Promet à vos efforts une juste couronne ;
Vous l'aimez, car elle est le vrai reflet du beau,
Se rallumant sans cesse à l'éternel flambeau ;
Jetant avec bonheur, précieuse étincelle,
Des rayons de clartés à l'homme qui chancelle,
En ce noir labyrinthe où lucides et fous
Pour trouver le chemin nous nous agitons tous.

Dans ces sentiers battus, grandes sont mes alarmes,
D'oser m'aventurer ; mon excuse est leurs charmes.

Voilà la *Botanique* et sa robe de fleurs,
Ces mystiques beautés, ces gracieuses sœurs ;
L'églantier qui se mire au cristal des fontaines,
Et les bluets d'azur ondulant dans les plaines ;
La fraîche salicaire aux épis de carmin,
Et les convolvulus traînant sur le chemin ;
Les fleurs, perles des champs, célestes colonies,
Dont la terre se pare et dit les harmonies,
Dont le secret langage et les douces couleurs,
En s'adressant aux yeux, souvent parlent aux cœurs.

La science d'hier, c'est la *géologie*,
Qui découvre à nos yeux, et comme par magie,
La terre lentement, sous les ordres de Dieu,
Se formant par degré sur une mer de feu ;
Notre sol refroidi, tel qu'un radeau fragile,
Préparant aux humains leur demeure d'argile ;
Tout un monde vivant disparu sans retour,
Qui s'est évanoui comme le nôtre un jour.
En classant ces débris dispersés sur la terre,
On touche au Créateur, en touchant au mystère ;
Et les convulsions des glaciers et des mers,
Nous font songer à l'homme... un point dans l'univers.

Et cependant ce point, secouant sa poussière,
Mesure son domaine et fixe la lumière ;
Son esprit, en planant d'un vol audacieux,
Va compter les soleils au plus profond des cieux ;
Comme une cendre d'or dans l'espace semée,
De mondes inconnus se meut toute une armée,

Compris à l'infini dans un système astral,
Qui les fait graviter vers un soleil central.
L'astronomie y voit des cieux multicolores,
Où les feux du couchant se mêlent aux aurores ;
Qui pourrait raconter les lunes de rubis,
De saphir, d'émeraude, aux nuances d'iris,
Illuminant les nuits de ces mondes étranges,
Sous les regards de Dieu, des élus et des anges ?

L'archéologie offre aux esprits curieux
Un domaine aussi riche, et non moins merveilleux ;
Les races sont des flots laissant à leur passage,
Ainsi que des débris épars sur le rivage,
Les monuments témoins du trait national,
Du cachet de l'époque, et de son idéal.
L'intelligence humaine, errant dans ce poème,
Avec un juste orgueil, se recherche elle-même ;
Et vivant de nouveau parmi les peuples morts,
Compare ses progrès, constate ses efforts.
Souvent dans la tempête, et par un temps trop sombre,
La lumière est douteuse, on prend le jour pour l'ombre ;
Mais quand l'azur revient, que le calme renaît,
L'histoire a son burin, la justice se fait ;
Elle rejette au loin les injustes critiques,
Scrutant sans passion les hommes, les chroniques ;
Et parfois en touchant le sol du souvenir,
Son regard étonné rencontre l'avenir.....
La France fut un jour envahie et meurtrie,
Mais Dieu fit Jeanne d'Arc, et sauva la patrie.

Le salut reviendra, vous en êtes garants,

Chers et récents martyrs sortis de tous les rangs ;
Vos dévouements d'avance en ont donné les preuves,
Ils ont sanctifié, soutenu nos épreuves !

Que serait-ce, messieurs, si, franchissant les temps,
La science à vos yeux, plus vieille de mille ans,
Apparaissait soudain ? Je ne puis vous le dire,
Personne parmi vous n'oserait le prédire ;
Et l'électricité, les chemins, les ballons,
De l'avenir encor ne sont que des jalons.
Tant que l'homme inquiet habitera la terre,
Il verra reculer la borne du mystère ;
Sera-t-il plus parfait, sera-t-il plus heureux ?
Qui peut savoir le sort de nos petits neveux ?
Souvent un siècle marche, un autre se relâche ;
Ils devront rendre un jour tous compte de leur tâche.

Parler science en vers est, dit-on, imprudent.
Erreur ! La Poésie est un foyer ardent ;
Son rayon est chaleur, sa note est harmonie ;
Sans être la science, elle en est le génie.
On la trouve partout où l'homme met son cœur ;
Elle inspire l'artiste, inspire le penseur,
Descartes ou Ronsard, Mallebranche ou Racine,
Buffon, Châteaubriand, de Maistre ou Lamartine.

Alors qu'à l'horizon les premières clartés
Élancent vers les cieux leurs sillons argentés ;
Lorsque la brume étend ses voiles sur la plaine,
Ne laissant aux objets qu'une forme incertaine ;

Lorsqu'on distingue à peine, au versant des coteaux,
Les sveltes peupliers étalant leurs rideaux :
A l'instant du matin, notre âme recueillie
Reprend toute sa force... elle espère, elle oublie.
Ainsi la Poésie accourt avec amour,
Comme l'aube au réveil pour les travaux du jour.

Heureux le pays où la guerre est inconnue,
Et qui ne fait appel qu'à la science acquise ;
Où les peuples, cherchant sans détour les progrès,
Ne veulent pour champ clos que celui des congrès,
Ces tournois de l'esprit, fêtes d'intelligence,
Honte de l'apathie, effroi de l'ignorance ;
Où les maîtres, mêlés aux disciples obscurs,
Viennent, pour les guider dans des sentiers plus sûrs,
Présider ces concours, ces efforts pleins de charmes,
Ces luttes sans regrets et ces combats sans larmes !

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

—
2^e TRIMESTRE

1873

—
TOME XII

—
VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1873

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

12^e ANNÉE — 2^e TRIMESTRE

AVRIL 1873

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 24 avril 1873, à 2 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. Normand, président ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, conservateur ; l'abbé de Préville, secrétaire ; Ch. Bouchet, Boutrais, Godineau et de Maricourt.

Et MM. Bézier, de Bodard, Dehargne, Deniau, Oct. Dessaignes, Ph. Dessaignes, Duriez, d'Harcourt, Hardillier, Lacordaire, Launay, P. Lemer cier, Menard, Robin, Aug. de Trémault, Weber.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 15 janvier 1873 :
ce sont :

MM. Gaudy, vérificateur de l'enregistrement à Vendôme ;
Octave Dessaignes, à Vendôme ;
Weber, professeur d'anglais au Lycée ;
Ripé, relieur à Vendôme ;
Robin, architecte à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
des Objets offerts à la Société
ou acquis par elle
depuis la séance du 15 janvier 1873.

I. — ART & ANTIQUITÉS

De M. Octave **DESSAIGNES** :

Une **MAIN SCULPTÉE**, en pierre calcaire, de grandeur naturelle, trouvée par lui dans l'hémicycle du Sérapéum de Memphis. Epoque gréco - égyptienne. Et une **MOMIE** de chat qu'il a trouvée aux ruines de Memphis.

De M. **BEAUSSIER**, juge à Vendôme :

Un **FLACON** en verre à une anse, de l'époque romaine, et un **VASE** en terre peinte italo-grec.

De M. l'abbé HARGOU, curé de Fontaine-en-Sologne :

Un CRUCIFIX en bronze, du XII^e siècle (?), provenant de Sasnières (Bas-Vendômois). Hauteur, 0^m,19, égale à l'extension des bras. Cet objet sera l'une des curiosités de notre Musée. Nous espérons que le Bulletin en donnera quelque jour un dessin gravé. Nous offrons en échange à M. l'abbé Haugou le fac-simile galvanoplastique, très-bien exécuté par M. L. Thoraus.

Par ACQUISITION, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. A. DE ROCHAMBEAU :

Trois AMPOULES en plomb, dites de la S^{te} LARME. Ce sont des sachets historiés, dans lesquels les pèlerins rapportaient de l'eau bénite du lieu ; — Plus, un fragment d'un autre ; — Plus, 13 bois admirablement gravés, reproduisant 7 monuments semblables. — Ces plombs, trouvés dans la Seine, remontent aux XIII^e, XIV^e et XVI^e siècles. Recueillis et publiés par M. A. Forgeais, ils sont assez connus par son ouvrage pour que nous nous dispensions d'entrer dans plus de détails.

Les bois gravés sont précisément tous ceux qui lui ont servi pour ses figures ; mais ils ont acquis aujourd'hui, pour ainsi dire, la valeur des originaux, attendu que ces derniers n'existent plus. Ils avaient été, en effet, vendus à la ville de Paris pour son Musée Carnavalet et déposés provisoirement à l'Hôtel de Ville, où ils ont péri dans le dernier incendie de cet édifice. On ne s'étonnera donc pas que la Société ait fait un sacrifice relativement considérable pour s'en assurer la possession, d'autant qu'ils étaient sur le point de passer en Angleterre. C'est à M. de Rochambeau que nous devons de les voir entre nos mains. Il s'est empressé de les acquérir, dût-il les garder pour son propre compte, et lorsque la Société l'a prié de les lui céder au même prix, il a en outre consenti à n'en accepter le remboursement qu'en deux annuités. Nous croyons savoir qu'il se propose de publier un travail complet sur la matière ; aussi n'en dirons-nous pas davantage pour l'instant.

Par une autre ACQUISITION, due également à l'initiative de M. DE ROCHAMBEAU :

Une belle GRAVURE du XVIII^e siècle, d'après un triptyque de la fin du XV^e, représentant, entre autres sujets, le portrait d'après nature de JEANNE de Bourbon-Vendôme, fille de Jean II de Bourbon, comte de Vendôme (1446-1477), et d'Isabeau de Beauvain, sa femme, et le portrait du second mari de Jeanne, c'est-à-dire de Jean I^{er}, sire de La Tour et comte d'Auvergne et de Boulogne. Elle mourut en 1511. Nous donnons plus loin une notice sur ce triptyque, qui a été vendu, le 19 mars dernier, à Paris, à la vente publique de feu M. J. Niel.

De M. Paul MARTELLIÈRE, juge d'instruction à Pithiviers :
Une ASSIETTE de Chine.

De M. Aug. DE TRÉMAULT :
Un VERRE à patte de Venise.

II. — NUMISMATIQUE.

Par ACQUISITION, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. de Rochambeau :

2 monnaies vendômoises, savoir : Un denier bien conservé de Jean III (1207-1218) (Poey-d'Avant, pl. 3, N^o 8). Mais le nôtre porte la variante curieuse : VIEDOME CASTR., au lieu de VEDOME. — Et un denier de Bouchard VI (1315-1354) (Poey-d'Avant, pl. 38, N^o 5). Cette dernière pièce appartient aux derniers temps du monnayage vendômois, et n'est pas commune¹.

De M. Gaston DE LAVAU :
33 pièces trouvées dans sa propriété de Moncé, savoir ;
14 royales : dizain de François I^{er}, à demi fruste, douzain de

¹ Il en existe une cependant au Cabinet des Médailles à Paris, et une autre faisait partie autrefois de la collection de M. Borsu, amateur à Vendôme. Elle avait été trouvée aux Murs, près de cette ville. — La collection de M. Borsu n'existe plus dans le pays ; à sa mort elle a été enlevée par son fils.

Henri II, Gros de Nesle de Henri III (1579), bien conservé, 2 *quatre-sous* de Louis XIV (argent), etc.

6 seigneuriales : doubles tournois de Sedan (164..), de Marie, souveraine de Dombes, mal conservé, de Jean-Théodoric, seigneur de Cugnon (1633), très-beau ; liard de Henri II de Béarn (Henri IV), etc.

9 jetons : un, en cuivre jaune, de la maison de François II, comme époux de Marie Stuart, frappé par conséquent en 1558. — FRANCISCVS SCOTORVM REX DELPHINVS FRANC. Ecusson écartelé contrécartelé, au 1 et 4 de France et de Dauphiné, au 2 et 3 d'Ecosse. Revers : CALCULO ET RATIONE MOVENDA OMNIA. Deux sphères astronomiques, surmontées d'une couronne royale et entourées de bandelettes. Pièce malheureusement à demi effacée. — Citons encore 2 jetons du XV^e siècle, dont l'un de quelque chambre des comptes, et l'autre mieux conservé et d'un type plus élégant (VIVE AMANT, VIVE AMOVRS, au droit et au revers). — Enfin une monnaie étrangère et trois frustes.

De M. RICHARD, journalier à la Gripperie, près de Vendôme :

Un Jeton de Nuremberg (cuivre). Armes de fantaisie, simulacre de légende.

Une médaille en cuivre, portant d'un côté une tête de Christ avec la légende : EGO SVM VIA VERITAS ET VITA, et de l'autre une tête de Vierge avec ces mots PVLCHRA VT LVNA ELECTA VT SOL..

Trouvés à Saint-Ouen, dans un jardin.

De M. P. MAHOUDEAU :

Un Blanc au soleil, de Louis XI, frappé à Saint-Lô, et un Blanc à la couronne de Charles VIII, frappé à Tournay ou à Sainte-Ménéhould.

De M. GÉDÉON DE TRÉMAULT, notre trésorier :

Un jeton de jeu (?), en cuivre, du temps de Henri II ou Henri III, à demi fruste, avec cette légende : LEVIS LVDVS IVRGIA NEGAT. — Trouvé dans le jardin de l'ancien couvent des Capucins, à Vendôme.

De M. Alex. LUCAS, ancien militaire à La Ville-aux-Clères :
5 pièces cochinchinoises¹.

CH. B.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

Par ABONNEMENT :

Bulletin monumental de la Société française d'Archéologie, continué sous la direction de M. de Cougny. T. XXXIX, Nos 1 et 2.

Dictionnaire raisonné sur le Mobilier français, par M. Viollet-Leduc. (IV^e vol., 3^e fascicule. Vêtements civils et religieux.)

L'Indicateur de l'Archéologue, par M. G. de Mortillet. (Nos de novembre et décembre 1872 - février et mars 1873.)

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Romania, N^o 5 (janvier 1873).

Revue des Sociétés savantes (juillet - août 1872 — mars - avril 1873). — Bro. in-8^o.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes :

Société d'Emulation de l'Allier. T. XI, 3^e et 4^e livraisons ; T. XII, 3^e livraison. — 3 bro. in-8^o.

Antiquaires de France. Mémoires. T. XXXIII. 1 vol. in-8^o et le Bulletin de la même Société. 1872, 2 cahiers in-8^o.

Antiquaires de l'Ouest. Bulletin 1872, 3^e et 4^e trimestres. — 2 cahiers in-8^o.

Cannes. Société des Sciences naturelles et historiques, des Belles-Lettres et des Beaux-Arts. Mémoires. 1873, 1^{re} livr. — 1 cahier in-8^o.

Société Dunoise. Bulletin. Octobre 1872 ; janvier et avril 1873. — 3 cahiers in-8^o.

¹ Voir en outre la Chronique Archéologique.

Eure-et-Loir. Société Archéologique du département. Bulletin, décembre 1872. — 1 cahier in-8^o.

Académie du Gard. Mémoires. Année 1871. — 1 vol. bro. in-8^o.

Morbihan. Société Polymathique. Bulletin. 1872, 1^{er} semestre. — Bro. in-8^o.

Pau. Société des Sciences, Lettres et Arts. Bulletin. Tome I, dernière livr., et première livr. du T. II. — Cahiers in-8^o.

Sarthe. Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Bulletin, 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 1872. — 2 bro. in-8^o.

Toulouse. Académie des Sciences. Mémoires. T. IV. — 1 vol. in-8^o.

Touraine. Société Archéologique. Mémoires, T. XXII (Cartulaire de l'abbaye de Noyers, publié par M. l'abbé Chevalier), et T. XXIII, 1^{er} fascicule (Histoire de l'abbaye de Noyers, par le même). — 2 bro. in-8^o.

Bulletin de la même Société, année 1871. — 2 bro. in-8^o.

Nous avons remarqué dans le Bulletin la Notice sur la *Sépulture de Ronsard*, accompagnée d'une gravure, par M. l'abbé Chevalier, et un *Essai sur l'histoire littéraire de Marmoutiers au moyen âge*, par M. A. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.

Yonne. Société des Sciences naturelles et historiques. Bulletin, année 1872. — 1 vol. in-8^o.

Vienne (Autriche). Société impériale et royale de Géographie. Mémoires. — 1 vol in-8^o bro.

B. DE P.

IV. — HISTOIRE NATURELLE.

Moulage en plâtre de l'Aérolithe de Lancé.

Grâce au talent de MM. Tremblay, potier, et Jourdain, peintre, à Vendôme, notre Musée possède un moulage en plâtre peint,

du célèbre aérolithe tombé le 23 juillet 1872 aux environs de Vendôme.

Je dois ajouter que ces Messieurs n'ont rien voulu recevoir pour ce travail, qu'ils offrent à la Société, heureux d'avoir pu au moins conserver au pays l'image fidèle de cet objet, qui malheureusement n'est pas même resté en France et a été vendu au Musée de Vienne (Autriche).

M. BRUNEAU, instituteur à Saint-Amand, nous offre un petit fragment (du poids de 16 grammes) du même aérolithe. Ce petit fragment s'était détaché de la masse pendant les nombreux manègements que l'objet en question a subis chez lui pour satisfaire la curiosité des visiteurs, et il comptait le conserver comme souvenir de la longue faction qu'il a faite autour de ce représentant des mondes planétaires; mais il y renonce généreusement pour notre Musée, maintenant que tout espoir d'en posséder autre chose qu'un moulage a disparu.

NOUS AVONS ACQUIS :

De M. Bruneau-Bondet, une PEAU DE LOUTRE, tuée par lui à Chauvigny (fin de 1872). Cette peau a été envoyée à Paris pour être montée.

De M. Bois-Loré, de la Tuilerie, un fragment de TRONC DE POMMIER, qui, ayant été fendu par lui tangentiellement aux couches ligneuses, lui a offert l'empreinte gravée d'une croix avec la lettre C au-dessus.

Nous avons su depuis de M. Javay Louis, propriétaire de l'arbre, que c'est lui-même qui, il y a environ trente ans, avait gravé cette croix sur le tronc de l'arbre; l'écorce ayant été enlevée sur ce point, la cicatrice s'est refermée par la croissance du bois, qui a fini par envelopper de ses couches annuelles la trace de l'entaille; mais l'empreinte, qui avait atteint le bois lui-même, s'est conservée au milieu du tronc, et a été remise au jour par un hasard singulier.

Beaucoup de musées conservent des échantillons semblables, et les bûcherons retrouvent quelquefois dans l'épaisseur des bois

la trace des coups de marteau dont les gardes marquent les arbres.

NOUS AVONS REÇU :

De M^{me} Marie GUETTIER, d'Artins :

UN HÉRON BUTOR, qui a été adressé à Paris pour être préparé.

De M^{me} DUMONTET-MAINGOURD ;

UN RAT MOMIFIÉ, trouvé en 1872 dans la démolition de la maison Maingourd, place d'Armes. Ce rat s'est entièrement desséché sans subir aucune décomposition, ainsi que cela s'observe dans certains caveaux pour les cadavres.

De M. Octave DESSAIGNES :

UN ŒUF DE CROCODILE, rapporté par lui d'Égypte.

E. N.

—

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

SUR LE TRIPTYQUE

ET LA GRAVURE

Représentant Jeanne de Bourbon-Vendôme¹

La gravure, sans nom d'artiste, d'une largeur de 0^m,49 sur 0^m,345, est extraite de l'*Histoire de la Maison d'Auvergne*, par Baluze, 1708, 2 vol. in-f^o (T. I^{er}, p. 351). Au centre, c'est-à-dire sur le compartiment du fond, dans le triptyque, est représentée l'Annonciation avec les circonstances ordinaires au XV^e siècle : la colombe, le Père éternel en habits pontificaux, etc. Dans un fronton cintré, deux petits anges, d'une tournure ravissante, portent en écharpe les écussons des deux époux dont nous allons parler. Sur le volet de gauche, le comte d'Auvergne, à genoux sur un prie-Dieu, à ses armes (*écartelé de La Tour et d'Auvergne, Boulogne sur le tout*), est présenté à la Vierge par son patron saint Jean-Baptiste, debout derrière lui. Le saint est censé exprimer une recommandation contenue dans une légende de dix vers français, inscrits en caractères gothiques sur un phylactère qui se déroule au-dessus de sa tête².

¹ V. le Compte rendu, p. 67. — Il s'agit ici de Jeanne de Bourbon *la jeune*, car elle eut une sœur aînée du même nom qu'elle.

² Voici cette inscription d'après la gravure :

Sacraire saint Vierge mère pucelle,
Bien te montras à ton Seigneur ancelle,
Quand son agnel en ce monde apportas,
Dont Gabrielle t'annonça la nouvelle,
Qui des humains la joye renouelle,
Puis pour sa mort griefue douleur portas
En ton âme dont beau te deportas
Et ton Seigneur en tous ses fais suporte
Priant celui dont souverain portas
Qu'a lui œuvre de paradis la porte.

Sur le volet de droite, Jeanne de Bourbon est également agenouillée devant un prie-Dieu couvert d'un tapis orné de ses armes (parties de celles de son mari et de Bourbon-Vendôme¹). Elle est vêtue et coiffée à la mode d'Anne de Bretagne, qui donnait alors le ton. Au cou se laisse voir un riche collier, au corsage, une parure de pierreries. La figure, d'un galbe allongé, est jeune, d'une beauté remarquable, d'une expression ouverte et naïve. Le front est élevé; les yeux, très-beaux, paraissent noirs. L'ensemble des traits rappelle précisément la reine Anne, mais avec une expression moins fière et peut-être moins intelligente. Comme sa souveraine, Jeanne dut attirer de nombreux admirateurs, et l'on ne s'étonne point de son triple mariage. Derrière elle se tient son patron, saint Jean l'Évangéliste, reconnaissable à la coupe surmontée du serpent. Il prononce également une prière exprimée dans une légende analogue à la première². Toute la scène a un caractère à la fois souriant et religieux, sans afféterie.

L'exécution de la gravure est bonne, quoique d'un ton un peu uniforme. Le dessin, s'il reproduit fidèlement l'original, est re-

¹ Du moins elles devraient être telles. Or Bourbon-Vendôme, à cette époque, portait *de France, à la bande de gueules chargée de trois lionceaux d'argent*, tandis qu'ici nous ne voyons qu'un simple bâton de gueules sans lionceaux, et, chose singulière, c'étaient les armes du premier époux de Jeanne, c'est-à-dire de Jean II de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, connétable de France. Jeanne avait-elle retenu ces armes? Il est plus croyable que le peintre aura fait confusion, car nous croyons la gravure exacte.

² Voici cette légende, où nous ne garantissons que notre exactitude de copiste :

Royne régnante en Jubilation,
De tous humains la consolation
Je presente denuant toy cette Dame
Qui demande par supplication
Faire toujours juste operation
Par ton moyen celle ou jamez n'eust blâme
Et pour ta sainte annonciation
Je te prie a generation
Auoir prusse du salut de son ame.

marquable pour le temps. Le pointillé, fréquemment employé dans les têtes, contribue à leur donner une physionomie pleine de grâce et de *morbidesse*, très-convenable au sujet.

Jeanne de Bourbon, comme nous l'avons dit, fut mariée trois fois. On trouvera ces détails dans le P. Anselme, T. 1^{er}, p. 324, ou dans l'abbé Simon, T. 1^{er}, p. 267. Nous ajouterons seulement que le premier contrat de mariage de Jeanne a été publié, au moins en partie, dans l'*Histoire de Charles VIII* par Godefroy¹, et son second contrat, le seul qui nous intéresse ici, *in extenso* dans le même ouvrage². Il est daté du château de Moulins, 2 janvier 1494³, et comme Jean de La Tour d'Auvergne, son second mari, mourut en 1501, on voit que c'est entre ces deux années, 1494-1501, qu'il faut placer l'exécution du triptyque. Il est, nous disent les témoins oculaires, d'une belle couleur, sur fond d'or, parfaitement conservé, sans retouchés modernes. — Quel en est l'auteur? A quelle école appartenait-il? Avait-il déjà subi l'influence italienne? Était-il italien lui-même? Nous ne savons. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'aspect de la gravure, l'excellence du dessin, l'élégance des airs de tête font songer involontairement au Pérugin. Dans le mouvement des petits anges il y a déjà du Raphaël.

Une inscription placée au dos du triptyque nous apprend qu'il ornait autrefois le prie-Dieu de Jeanne, qu'il fut légué par elle à l'église des Cordeliers de Vic-le-Comte, en Auvergne, où elle fut enterrée; enfin, qu'en 1703, les Cordeliers en firent don à Emmanuel-Théodore de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon et grand-aumônier de France. — Il resta sans doute dans cette famille jusqu'à la Révolution, où il dut subir le sort de tant d'objets semblables et passer successivement en plusieurs mains étrangères. Il arriva de la sorte dans la collection de M. J. Niel, ancien bibliothécaire du ministère de l'Intérieur,

¹ Imprimerie royale. 1684. In-fol., p. 758.

² Id., p. 691.

³ Le P. Anselme dit 1495, mais en comptant sans doute d'après le *nouveau style*.

qui en fit l'acquisition moyennant la somme de 3,000 fr. A la vente de cet amateur, il a été adjugé au prix de 4,650 fr. (4,900 avec les frais). Nous ignorons quel en est aujourd'hui l'heureux possesseur.

A défaut du Musée de Vendôme, qui n'y pouvait prétendre, et de celui de Clermont, on eût aimé voir Cluny acquérir ce précieux spécimen d'une peinture qui tient encore au moyen âge. Nous sommes heureux, du moins, d'en avoir donné quelque idée à nos lecteurs, et nous terminons en souhaitant que notre Musée puisse un jour en faire exécuter une bonne copie, ou tout au moins de ce portrait d'une princesse de Vendôme, qu'on ne retrouverait certainement pas ailleurs.

CH. B.

LE CHATEAU
ET
LA CHAPELLE DE MONDOUBLEAU

Par M. CH. BOUCHET.

Ce château, dont la double enceinte subsiste encore, du moins en partie, avec cinq de ses quatorze tours primitives et un fragment du donjon, était autrefois l'un des plus considérables et des plus curieux de notre pays. Fondé dans les dernières années du X^e siècle ou les premières du XI^e, par Hugues, surnommé Doubleau, vassal des comtes de Chartres, le donjon, en particulier, était peut-être l'ainé de tous ceux qui se dressent encore sur les collines du Vendômois¹. Nous n'en donnerons pas ici la description ; on la trouvera, accompagnée d'un plan et de plusieurs vues, dans l'Histoire de Mondoubleau, par M. Beauvais de St-Paul (pp. 59 et suiv.). En outre, notre Bulletin donne à la fin de cette livraison un excellent dessin de la tour telle qu'elle existait encore il y a quelques mois. M. Launay, avec son talent et son exactitude ordinaires, l'a représentée, ainsi que les vastes cheminées à manteau conique, de

¹ Celui de Fréteval néanmoins paraît être contemporain, mais il est moins beau de construction et d'un type moins original.

manière à donner une juste idée non-seulement de l'ensemble et des détails, mais encore de l'effet produit par cette imposante masse. C'est aujourd'hui tout ce qui en reste de plus authentique. Un texte explicatif mis en regard complète ce que le crayon n'a pas exprimé. Nous nous bornerons donc à dire que cette construction était une œuvre admirable. Son parement extérieur, en grès *roussard* du pays, parfaitement assemblé, brillait comme un bronze. La Révolution respecta ce château ; seulement, une portion des garennes ou anciens fossés avait été vendue dès 1739, et en 1786 un chaux-fournier y établit son usine¹. Quant à la chapelle primitive, elle avait disparu depuis longtemps, comme nous le verrons.

La tour, par son assiette, par ses murailles de quatre mètres d'épaisseur à la base, semblait éternelle. Hélas ! elle comptait sans les hommes. L'acquéreur des anciens fossés se mit à creuser avec ardeur les flancs de la butte qui supportait l'édifice, en vue d'en exploiter la marne. On le laissa faire. Le colosse, sentant le sol lui manquer sous les pieds, commença, au mois de novembre 1802, à perdre son aplomb et à s'incliner. Dix ans plus tard, « il s'était enfoncé en terre, du côté des fouilles, d'une douzaine de pieds, et surplombait sur toute sa hauteur de plus de 18 pieds². » On ne s'en émut point. Enfin,

¹ Beauvais de St-Paul, pp. 78-79.

² Id. p. 52. — Ce surplomb de 18 pieds n'a rien d'exagéré, eu égard à la hauteur de l'édifice (100 pieds, selon M. Beauvais de St-Paul*). Si l'on représente en effet par une construction géométrique l'inclinaison de la tour, et que du sommet on

* Le surplomb est la distance comprise entre le pied de la verticale abaissée du sommet de l'inclinaison et le pied de la tour.

le 10 août 1818, une moitié se détacha et roula en blocs énormes au bas de la colline. On crut à un tremblement de terre ¹. L'autre moitié s'entr'ouvrit largement dans presque toute sa hauteur ; une partie demeura droite ou faiblement penchée, l'autre surplombant toujours d'une manière effrayante. Il était facile de prévoir qu'à moins de mesures énergiques, elle était destinée à suivre le sort de sa sœur. Ces mesures ne furent point prises, ou le furent d'une façon insuffisante ².

Qu'en 1802, à une époque où le sens archéologique était à peu près perdu, on ait commis la faute de laisser miner la colline, à la rigueur cela est excusable. Mais, depuis, la ville de Mondoubleau aurait dû, ce semble, être éclairée sur la valeur du monument qu'elle possédait. MM. Beauvais de St-Paul et de Pétigny avaient pris soin de l'en instruire. Le premier surtout s'était livré à

abaisse la verticale, on verra que le surplomb, ou la projection de l'inclinaison, n'est autre chose que le cosinus de l'angle. Or ce cosinus a pour valeur trigonométrique son rapport au rayon (ou à la hauteur), c'est-à-dire 18/100. Il ne reste donc plus qu'à trouver l'angle correspondant. Nous avons prié M. Bézier, professeur de mathématiques au Lycée de Vendôme, de vouloir bien nous faire cette recherche, au moyen des tables de logarithmes. Il a trouvé 79° 37' 49". — Si l'on voulait tenir compte de la quantité dont la tour s'était primitivement enfoncée en terre (12 pieds), l'angle serait encore de plus de 78°. La tour, comme l'on voit, n'aurait pas dévié de la verticale de 12°. — Enfin, si l'on désire connaître le point où tombe, dans l'un et l'autre cas, la ligne du centre de gravité, sachant que la tour a 12 pieds de rayon dans œuvre, et 24, y compris l'épaisseur des murailles à la base, et supposant de plus que ce centre est situé au tiers de la hauteur, en raison du plus grand volume et de la plus grande masse du monument dans sa partie inférieure, on trouvera que cette ligne non-seulement ne tombe point hors de la base, mais qu'elle reste même dans le vide intérieur de la tour, à 6 pieds du centre de cette base.

¹ Voir les détails dans M. Beauvais de St-Paul, *Ibid.*

² Quelques piliers de soutènement élevés dans l'intérieur de la carrière eussent suffi pour prévenir un nouvel accident.

de véhéments reproches contre la petite ville qui laissait ainsi périr son plus bel ornement. Vaines remontrances; les choses suivirent leur cours, et les pluies du mois de janvier dernier, en détremplant le sol, ont achevé l'œuvre de destruction. Ici nous cédon's la parole à un honorable habitant de Mondoublean. Voici ce que M. Legué, membre de notre Société Archéologique, écrivait à M. Nouel, notre conservateur :

« Ce matin, 20 janvier 1873, à 8 h. 3/4, un fragment de la tour de Mondoubleau s'est écroulé. Il s'agit du fragment qui penchait le plus et menaçait ruine depuis longtemps. Un témoin oculaire raconte ainsi l'événement : la masse entière s'est ébranlée lentement; à moitié de sa chute peut-être, elle s'est séparée par le milieu; le sommet a touché la terre le premier; il a glissé jusqu'au bas de l'éminence naturelle qu'il a creusée d'un énorme sillon, et la moitié inférieure a suivi. Ce sont les corbeaux qui faisaient leur demeure dans les cavités de ce fragment, qui se sont les premiers aperçus du mouvement d'ébranlement et l'ont annoncé par leurs cris, en volant autour. Le chemin est encombré de terre et de débris, dont la grosseur varie depuis le simple moellon jusqu'au bloc de 50 mètres cubes. »

Nous ne ferons pas ici l'histoire du château. La série des seigneurs qui le possédèrent, les diverses suzerainetés qu'il reconnut successivement, les prétentions de Pierre comte de Vendôme sur ce fief¹, l'éten-

¹ La décision de saint Louis à ce sujet (1248, juin) se trouve dans le cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publié par MM. E. de Lépinos et L. Merlet, T. II, 1^{re} partie, pp. 438-439. Cette pièce est importante pour l'histoire de notre pays. — En juin 1248, saint Louis se disposait à partir pour la croisade et

due de sa mouvance féodale, qui était relativement considérable, le *Livre rouge* qui contenait le dénombrement des terres et seigneuries qui en relevaient, et qui fut brûlé au commencement de la Révolution ¹, la manière dont cette baronnie passa successivement dans plusieurs maisons étrangères, par mariages dont il ne naissait que des filles, jusqu'à l'époque où elle entra par acquisition dans celle de Vendôme, en 1406, pour en sortir par aliénation, en 1593, et servir à payer une partie des dettes de Henri IV, le retour qu'elle fit à la couronne en 1752, tous ces détails se trouvent dans les deux historiens que nous avons cités ². Nous avons hâte d'arriver à l'objet principal de cet article, nous voulons dire à deux chartes relatives à Mondoubleau et dignes d'attention. La première, rédigée dans le château même, a déjà été publiée, il est vrai, par dom Martène ³, d'après un cartulaire de Saint-Vincent du Mans. Mais elle est si importante pour l'histoire de notre pays et vient ici avec un tel à-propos, que nous croyons pouvoir la reproduire presque en entier. Elle est sans date, mais on peut la dater à deux ans près. En effet, Fulbert, évêque de Chartres, y est mentionné comme déjà mort (*venerandæ*

réglait tous les différends de son royaume. Comme le comte de Vendôme et le vicomte de Châteaudun devaient l'accompagner, il voulut les mettre d'accord avant le départ.

¹ M. Duchemin de la Chenaye, dans ses Mémoires manuscrits, conservés à la bibliothèque de Vendôme, rapporte comme un simple dire (T. II, p. 122) que Monsieur, depuis Louis XVIII, étant apanagiste des comtés du Maine et d'Anjou, avait fait faire une copie de ce livre, que l'on aurait peut-être chance de retrouver aux Archives nationales. Mais nous n'avons rien vu de semblable dans l'Inventaire sommaire de ces Archives (Imprim. Nation. 1874. In-4°).

² Beauvais de Saint-Paul, pp. 82, 83, 130 et suiv., 177. — De Pétigny, 137 et suiv., 216, 257, 315 et suiv., 327, 362.

³ *Ampliss. Collectio*, T. I, p. 375.

memoria), et Robert comme le roi de France alors régnant. Or Fulbert mourut le iv des ides d'avril, c'est-à-dire le 10 du mois, de l'an 1029 (*Gall. Christ.*), et Robert le 20 juillet 1031. C'est donc dans l'intervalle de ces deux années qu'il faut placer notre charte ¹.

L'autre ne nous est connue (en entier) que par une copie faite par un M. Breton, ancien avocat au parlement, décédé à Mondoubleau en 1784. Elle est certainement authentique, car non-seulement elle s'appuie sur un vidimus de 1454, comme l'indique la copie même, mais encore elle se trouve en extrait dans un cartulaire de Saint-Vincent du Mans qui existe à la Bibliothèque Nationale, sous le N^o 5445 ². De plus, elle est vraisemblablement inédite, car on ne la rencontre ni dans l'*Amplissima Collectio*, ni dans plusieurs autres recueils ³. Bien que le texte en ait passé par deux mains successives, sans compter l'original, avant de nous parvenir, il nous a paru généralement fidèle ou ne contenant que des erreurs d'une facile correction. Il fait partie des papiers légués à la bibliothèque de Vendôme par M. Leroy-Buffereau.

I

Eudes, comte de Chartres, confirme la donation de biens faite par Hugues Doubleau, à l'église N.-D. de

¹ D. Martène l'a datée de *Circa* 1015, ce qui est une erreur évidente; M. de Pétigny, de l'an 1029, ce qui est trop affirmatif.

² P. 63 v^o. — Le cartulaire est de la fin du XVII^e siècle ou du commencement du XVIII^e.

³ MM. Auguste de Trémault et Gustave Guilmoto, élève de l'École des Chartes, ont bien voulu faire pour nous ces recherches. Nous les en remercions ici bien sincèrement.

Mondoubleau, que ce dernier venait de fonder et qu'il plaçait sous l'obéissance de l'abbaye de Tuffé (1029-1031).

(Nous passons un long préambule moral qui n'apprend rien historiquement, et qu'on trouvera d'ailleurs dans D. Martène.)

.... Hujus rei gratia ego Odo carnotensis civitatis comes. notum fieri volo cunctis catholicæ fidei cultoribus, tam præsentibus quam futuris, quoniam accessit ante nostram humilem præsentiam quidam fidelium nostrorum, Hugo scilicet cognomento Dublellus, reverenter postulans corroborari nostra auctoritate præsens testamentum de rebus a se collatis ecclesiæ quam in honore sanctæ dei genitricis & virginis Mariæ, consilio venerandæ memoriæ Fulberti Carnotenæ urbis episcopi, pro redemptione animarum, suæ videlicet ac filiorum suorum, hoc est Hugonis archidiaconi atque Odonis, necnon et Hervei, in proprio castro, quod ab ipsius cognomine Mons Dublelli vocatur, laudabili studio construxerat. Cujus postulationi, ut decebat, animo volenti assentientes, manu propria illud roboravimus, manibusque fidelium nostrorum roborandum tradidimus. Tribuit igitur præfatus Hugo clericis in jam dicta ecclesia, sub nomine canonicali deo servientibus per consensum & voluntatem Gisleberty & Elgaudi ejus filii, quorum dono ex nostro possidebat beneficio VI. hospites, quatuor in villa quæ vocatur Ivez, & duos ante ecclesiam sancti Clementis, & in eodem loco duas medieturas, unam cum tribus arpennis pratorum, alteram cum quatuor. In ipsa quoque terra unum molendinum in dominio, & censum de tribus molendinis, & duos vinearum arpennos, & dimidium solvente censu, & in loco qui vocatur Gelroim aliam medieturam. Alibi apud Muselaium de quatuor carruceis deci-

man, et de hominibus qui locum incolunt sepulturam et panem et candelam, & apud villam vocabulo Braiz duos arpennos de vineis. Unum etiam caballarium cum omni beneficio suo, in villa quæ vocatur Ardu. Ecclesiam vero illam cui hæc contulit, cum ipsis clericis commisit potestati abbatum Tuffiacensis loci, qui olim ab ipso Hugone in pristinum statum quo per annos multos caruit restitutum fuerat. Eo videlicet modo ut tanquam membrum eadem ecclesia prædicto loco Tuffiacensi adhæreat, & clerici ipsius ecclesiæ a nulla sæculari persona pro ullo judicentur excessu, sed a prædicti loci abbate regulariter corripiantur. In ejus quoque obsequium semper sint parati, et obeunte eorum quolibet, ab eo qui in canonicali statu obeunti successerit, ipse X. solidos accipiat.

(Suivent des vœux de béatitude éternelle pour ceux qui enrichiront de leurs biens la nouvelle église, et les formules ordinaires d'imprécation contre ceux qui tenteraient de lui ravir ses possessions.)

.... Signum Odonis comitis † Signum Gaufridi vicecomitis. S. Hugonis Dublelli. S. Hugonis archidiaconi. S. Hervei filii Hugonis. S. Gisleberti. S. Elgaudi. Signum Odonis archidiaconi. † S. Odonis decani. S. Wolgrini grammatici. S. Bucchardi. S. Hugonis filii Gripponis. S. Anastasii. S. Hilberti. S. Odonis Muscantis. S. Ursionis. S. Gradulfi. S. alterius Gradulfi. S. Alberti. S. Drogonis. S. Rainardi. S. Hugonis filii Raimonis. S. Humbaldi. Sig. Hermandi. S. Roscelini. S. Mannelini. † Nomina canonicorum Montis-Dublelli, Harduinus, Odricus, Theodericus, Girardus, Goscelinus. Factum est hoc testamentum ab Ermenteo abbate, datum autem in castro Montis Dublelli, regnante Roberto rege francorum feliciter.

TRADUCTION¹

..... C'est pourquoi, moi, Eudes², comte de Chartres, je veux qu'il soit connu de tous les disciples de la foi catholique, tant présents que futurs, qu'en notre humble présence, est comparu un de nos fidèles³, à savoir, Hugues surnommé Doubleau, nous demandant respectueusement de corroborer de notre autorité⁴ la présente charte touchant les choses par lui conférées à l'église qu'il avait construite avec un zèle digne d'éloges en l'honneur de la sainte Mère de Dieu et Vierge Marie, par le conseil de Fulbert, de vénérable mémoire, évêque de Chartres, pour la rédemption de son âme, à lui Hugues, et de celle de ses fils, savoir, Hugues l'archidiacre, et Eudes, ainsi que Hervé⁵, construction élevée

¹ Nous le savons, et nous l'avons d'ailleurs, on ne traduit guère des chartes. Elles sont tantôt trop faciles, tantôt trop vagues. D'un autre côté, si elles ne sont pas traduites, généralement elles ne sont pas lues. Nous avons cédé au conseil de quelques amis, à nos risques et périls.

² Il s'agit ici de Eudes II, comte de Blois, de Tours, de Chartres, et plus tard de Champagne (1004-1037). C'est lui qui, en 999, enleva Mehun à Bouchard, comte de Paris, de Vendôme et de Corbeil, par la trahison de Gautier, châtelain de la place. Bouchard, peu de temps après, la reprit avec le secours du roi, qui fit pendre Gautier et sa femme. Eudes livra ensuite bataille à Bouchard, qui lui tailla son armée en pièces. C'est lui également qui fut battu par Foulques-Nerra, en 1016, dans la plaine de Pont-Levoy. Nous le trouvons deux fois à Vendôme, en 1007-1009 et en 1029-1031, où il affranchit des serfs qui allaient entrer dans les ordres. (*Livre des Serfs de Marmoutier*, chartes XIII et L.) La première est, à notre connaissance, la plus ancienne qui soit datée de Vendôme.

³ Ainsi, à cette époque, Mondoubleau était un fief du comté de Chartres.

⁴ Ou : *Par notre Charte*, car le mot *auctoritas* a ce double sens.

⁵ Ce passage établit nettement la descendance de Hugues Doubleau, et tranche les difficultés qui s'étaient élevées à ce sujet.

dans son propre château, qui de son surnom est appelé Mont Doubleau ¹. Nous, consentant bien volontiers à sa demande, comme il convenait, nous avons confirmé cette charte de notre propre main, et l'avons passée aux mains de nos fidèles, pour être confirmée par eux. Or, ledit Hugues a accordé aux clercs qui servent Dieu dans la susdite église, en qualité de chanoines, avec le consentement et la volonté de Gislebert et d'Elgaud son fils, qui lui avaient fait don de VI *hôtes* ², ces mêmes serfs qu'il possédait sur notre fief : quatre dans la villa qui est appelée Ivez, et deux devant l'église de Saint-Clément, et dans le même lieu deux métairies, l'une avec trois arpents de prés, et l'autre avec quatre. Dans la même terre encore, un moulin en propre domaine et le cens de trois moulins, et deux arpents de vignes et le cens de la moitié d'un, et dans le lieu qui s'appelle Gerroim, une autre métairie. Ailleurs, à Muselai, la dîme de quatre charruées ³, et sur les habitants du lieu, les droits de sépulture et les offrandes de pains et de cierges ⁴.

Il existe sur Eudes, devenu seigneur de Mondoubleau, après la mort de son père, une curieuse charte dans le cartulaire de la Trinité de Vendôme. C'est la première du fragment qui nous en reste. L'abbé Simon en a donné l'analyse T. II, p. 37.

¹ Telle devrait être en effet l'orthographe de ce nom. On trouve aussi les formes *Mons Duplellus*, *Mons Duplex*, la dernière au moins reposant sur une équivoque.

² On appelait *hôtes* une espèce de serfs qui habitaient d'ordinaire la campagne et étaient astreints à une redevance annuelle pour la maison qu'ils occupaient. Leur condition était variable suivant les lieux, mais généralement meilleure que celle des serfs attachés à la glèbe.

³ *Charruées*, ce qu'on pouvait cultiver de terre, en un an, avec une charrue.

⁴ Les fidèles apportaient autrefois du pain et du vin à l'église, et l'offraient à l'autel. Le prêtre en prélevait une petite partie, avec laquelle il offrait le sacrifice. Ces mots *sepultura*, *panis* et

A la villa du nom de Braiz, deux arpents de vignes. En outre un cavalier¹ avec tout son fief, à la villa qui s'appelle Arduin². Quant à l'église même à laquelle Hugues a concédé toutes ces choses, il l'a soumise avec les cleres eux-mêmes au pouvoir des abbés du monastère de Tuffé³, qui a été rétabli autrefois par lui dans son ancien état, dont il avait été dépoillé pendant longues années; de telle façon que cette église soit liée comme un membre au susdit lieu de Tuffé, et que ses cleres ne soient jugés pour aucun méfait, par nulle personne séculière, mais qu'ils soient corrigés selon la règle⁴ par l'abbé du susdit lieu. Qu'ils soient aussi toujours prêts à lui obéir, et si l'un de ces cleres vient à mourir, que l'abbé reçoive de celui qui succédera au défunt dans son titre de chanoine, x sols⁵. (*Suivent des vœux, etc. V. le*

candela se rencontrent assez souvent dans les chartes, comme droits casuels accordés à des religieux.

¹ Un cavalier; ainsi l'entend Ducange, qui cite tout ce passage d'après le cartulaire de Saint-Vincent. Seulement, au lieu de *Arduin*, il lit *Arduin*. Ce cavalier devenait vassal du prieuré.

² Nous trouvons sur la carte de Cassini le moulin Dardon, pour d'Ardon. Ce moulin existe encore, nous apprend M. Arnould, contrôleur des contributions directes à Vendôme. Faut-il y voir une trace de la villa en question? Quant aux autres noms de lieux cités ci-dessus, nous croyons qu'il serait inutile de chercher à les identifier aujourd'hui. Du moins la carte de Cassini ne nous a rien indiqué de semblable.

³ Tuffé, aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Mamers (Sarthe). Une abbaye bénédictine et même une double abbaye y avait été fondée dans la seconde moitié du VII^e siècle. (*Actes des Evêques du Mans. Vetera unalecta*, T. III, p. 178.) Ruinée depuis, sans doute par les incursions des Normands, elle avait été rétablie, comme l'on voit, par Hugues Doubleau.

⁴ La règle de saint Benoît contenait en effet de nombreux articles consacrés à la pénalité (Artt. 23, 25, 28, etc.); mais peut-être vaut-il mieux l'entendre dans le sens de la règle *en général*, comme cela doit être.

⁵ Somme considérable pour le temps, si l'on songe que le sou, qui n'était alors qu'une monnaie de compte, se composait de 12 deniers d'argent.

texte.) Seing du comte Eudes †. S. de Geoffroi vicomte. S. de Hugues Doubleau. S. de Hugues archidiacre. S. de Hervé, fils de Hugues. Etc., etc. (*V. le texte.*) — Noms des chanoines de Mont-Doubleau : Hardouin, Odric, Théoderic, Girard, Goscelin. — Cette chartre a été faite par l'abbé Ermentéus¹ et donnée au château de Mont-Doubleau, sous le règne heureux de Robert, roi de France.

II

Albéric, évêque de Chartres, confirme, en 1238, une chartre par laquelle Geoffroi V, vicomte de Château-dun, qui avait rasé l'église et le prieuré construits dans l'enceinte de son château de Mondoubleau, accorde comme indemnité aux religieux de St-Vincent du Mans plusieurs droits et possessions, entre autres son moulin du Gravier et sa métairie de la Borrière (1233 et 1238, 24 mars).

A² diuina miseratione carnotensis Episcopus vniuersis presentes litteras inspecturis salutem in domino. Nouerit

¹ Dom Martène fait observer dans une note que cet Ermentéus, sorti de la Conture du Mans pour devenir le premier supérieur de l'abbaye restaurée de Tuffé, assistait, en 1040, à la dédicace de l'église de la Trinité de Vendôme. Nous trouvons en effet son nom au bas de la chartre par laquelle les prélats et barons présents reconnaissent la légitimité des possessions de la nouvelle abbaye. (Labbe, Collect. des Concil., T. IX, col. 938, et D. Bouquet, T. XI, p. 506.) Mais, dans ces deux auteurs, le nom de notre abbé est écrit *Ermenterus abbas de Tuscio*.

² Cette initiale, dans notre copie, est d'une forme bizarre, et fait d'abord hésiter sur la nature de la lettre. Mais on y reconnaît bientôt l'intention d'imiter une espèce d'A, usitée au XV^e siècle (l'A du vidimus successivement imité par les divers copistes). Au reste, d'après l'extrait du cartulaire de Saint-Vincent, dont nous avons parlé, il n'y a plus le moindre doute. C'est bien un A, nous dit M. de Trémault.

vnuersitas uestra nos litteras nobilis viri gauffridi vicecomitis castridunensis uidisse sub hac forma: vninersis presentes litteras inspecturis, gauffridus vicecomes castriduni salutem in omnium salutari. Noueritis quod cum hesbergamentum cum ipsa ecclesia prioratus *de mondou-blet* propter sni propinquitatem esset nociuum munitioni castrum mei, et ego propter hoc domos dicti hesbergamenti et ipsam ecclesiam funditus euertissem; tandem inter me, et abbatem, et conuentum sancti vincentis cenomanensis adquod dictus pertinet prioratus, compositum fuit in hunc modum et totus situs predicti prioratus cum vineis et gasto adjacentibus michi et heredibus meis perpetuo remanebunt.

Et ego in excambium rerum illarum dedi eis et concessi in perpetuum ad opus prioratus ipsorum *de mondoublet*, molendinum meum *du grauier*, quod situm est in aqua *de ayrenne* iuxta molendina Destermorel quae sunt monachorum *de mondoublet*, cum piscatura de portis, cum pertinenciis ejusdem molendini, et cum ortis meis que sunt iuxta molendinum, ita ut per me uel per alios non potero neque heredes mei poterunt contradicere neque inhibere quin homines mei ad molendinum illud eant quandocumque voluerint ad molendum per quascumque ire consueuerant vias, et erit obligatus molendinarius dicti molendini, dictis abbati et conuentui eodem modo quo michi antea tenebatur ratione molendini: ita quod de molendino nec de aliquibus que habebat ratione molendini michi uel meis heredibus non erit de caetero in aliquo obligatus, et habebit motagium sufficiens iuxta molendinum et liberum spatium ad euerandum *les biens* ejusdem molendini.

Item si molendinarius ille inuenerit homines euntes ad aliud molendinum, exceptis tamen meis et molendu-

dino domini theobaldi de matefelou, ad que poterant ad libitum suum ire, poterit farinam in uia capere uel panem coctam in furno, et emendam ad opus monachorum leuare eodem modo et in illis locis in quibus hic prædictas faciebat quando molendinum illud erat in manu mea.

Item dedi eis et concessi medietariam *de la borreliere* cum terris, pratis, nemoribus et cum omnibus pertinentiis et cum toto spineto usque ad aquam de ægrenne, et brochas et totum nemus, cum terra quam habebam inter plessiacum quod dicitur theobaldi *fouquaut* et *broche souche* et si fratres grandis montis decimam uel aliquid aliud in medietaria illa reclamauerint, tenebor eis a dictis fratribus dictam medietariam in omnibus et per omnia liberare.

Item in excambium vinearum iuxta manerium suum, dedi eis de vineis meis de clauso meo quod est iuxta leprosariam *de mondouplet* usque ad terminos signatos, et tenebor eis vineas illas ab omni redeuencia liberare saluis decimis quas dicti monachi reddere tenebuntur.

Et sciendum est quod hæc omnia concessi et tradidi dictis abbati et conuentui et eorum prioratui *de moudouplet* pro remedio animæ meæ et antecessorum meorum in puram et liberam elemosinam in perpetuum possidenda et habenda.

Præterea si dictus molendinarius dicti molendini *dougrauier* et medietarius *de la borreliere* uel eorum uxores uel eorum familiæ de pane suo et uino cum eis in prædictis locis commorantes fecerint aliquod forefactum propter quod forefactum in iisdem debeat iusticia exerceri, iustitia erit monachorum, exceptis tribus altis forefactis, scilicet multro, inciso et raptu que michi et heredibus meis remanent in rebus istis, ita

tamen quod si dictas molendinarius uel medietarius uel eorum familie supradicte in aliquod istorum trium delinquant, dicti monachi habebunt bona delinquentis, que habebit in dicto molendino et in dicta medietaria cum pertinenciis et michi iustitia de nudo corpore remanebit.

Item in supradictis que dedi eisdem monachis in excambium, dicti monachi habebunt eandem iustitiam quam ante compositionem istam habebant in terra sua sita in castellano *de mondoulet* et ego tenebor et heredes mei hec omnia dictis monachis in perpetuum garantissare bona fide et defendere secundum jus contra omnes.

Has omnes donationes, commutationes et concessiones voluit et concessit et pro parte sua egit clementia uxor mea, et ut hec prædicta robur obtineant perpetuum firmitatis præsentis litteras sigillo meo sigillatas dedi monachis memoratis, et easdem ad maiorem firmitatem sigillis reverendorum patrum carnotensis et canonanensis episcoporum volui sigillari. Actum anno gratiæ millesimo ducentesimo tricesimo *octauo* (*sic*).

Licet autem destructio dicte ecclesie et hesbergamenti ad ipsam pertinentis et compositio inter dictos vicecomitem, abbatem et conuentum ante promotionem nostram fuerint factæ, quia tamen per relationem multorum dictam compositionem ecclesie supradicte intelleximus expedire, hoc a nobis addito quod dictus vicecomes ad instantiam et preces nostras ad refectionem dicte ecclesie et hesbergamenti centum libras turonenses promisit se daturum coram nobis, nos dictam compositionem uolumus et confirmamus, sigillum nostrum presentibus litteris apponendo.

Datum anno domini millesimo ducentesimo tricesimo tertio (*sic*) die mercurii ante ramos palmarum.

Donné au mans pour copie collationnée a l'original sous les sings manuels de nous ambrois brissart et jean eliaud tabellions dez contracts du mans et fait sceller du seel des dits contracts le 21^e jour de januiier lan 1454 et sont signés au pied de la grosse en parchemin brissart avec paraphe et j. eliaud avec grille et paraphe et au dessous est la marque quilya eu un sceau attaché.

La présente copie transcrite sur une copie qui ma été communiquée dattee du 29 juillet 1754 signée gauttier avec paraphe.

BRETON.

TRADUCTION

A(*lbéric*)¹, par la miséricorde divine Evêque de Chartres, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut en notre Seigneur. Sachent tous que nous avons vu des lettres de noble homme Geoffroi, vicomte de Châteaudun², en cette forme :

A tous ceux qui les présentes lettres verront, Geoffroi, vicomte de Châteaudun, salut en celui qui est le salut de tous. Sachez tous que l'hébergement et l'église même du

¹ Albéric Cornut, évêque de Chartres de 1236 à 1243.

² Il y a quelque embarras dans la série des Geoffroi de Châteaudun. Les uns en comptent quatre, les autres cinq. Le P. Anselme lui-même en reconnaît cinq, et n'en compte que quatre. (T. III, pp. 306 et 314-316.) En réalité, il y en a cinq, en y comprenant un Geoffroi Ier, seigneur de Mortagne, de Nogent, etc., qui porta également le titre de vicomte de Châteaudun. C'est peut-être celui dont la signature se trouve au bas de notre première chartre : *Signum Gaufridi vicecomitis*. Quant à Geoffroi V, dont il est ici question, il fut vicomte de 1215 à 1253.

prieuré de Mondoublet¹ étant devenus nuisibles aux fortifications de mon château², et que, moi, par ce motif, ayant rasé les maisons dudit hébergement et l'église même, un accord est enfin intervenu entre moi et l'abbé et le couvent de Saint-Vincent du Mans, auquel appartient ledit prieuré³, en cette manière : tout l'emplacement dudit prieuré, avec les vignes et les terres incultes adjacentes, resteront à moi et à mes héritiers à perpétuité.

Et moi, en échange de ces choses, je leur ai donné et

¹ *Mondoublet*, écrit partout ainsi dans notre copie, peut-être pour *Mondoublet* (?). — Mondoubleau était entré dans la maison de Châteaudun par le mariage d'Helvise, fille d'Hilbert Payen, dit Payen de Mondoubleau, avec Geoffroi II de Châteaudun, mariage antérieur au 1^{er} décembre 1134. Il y a une curieuse chartre à Pappui.

² L'église était percée de deux fenêtres dans l'enceinte extérieure du château. Voir le plan dans M. Beauvais de Saint-Paul, Pl. V. Elle laissait donc un point faible à la défense et était réellement nuisible aux fortifications, comme le prétendait Geoffroi, sans parler du service militaire intérieur, qui avait dû beaucoup se compliquer depuis le XI^e siècle. Il est donc inutile de recourir, pour expliquer la conduite du vicomte de Châteaudun, à une tradition équivoque, à une prétendue vengeance conjugale, imaginée pour punir le prieur de ses relations trop intimes avec la vicomtesse, pendant l'absence de l'époux à la Croisade. (Beauvais de Saint-Paul, p. 452; de Pétigny, p. 345. Il est vrai que ces deux auteurs se montrent assez incrédules à ce sujet.) Rien ne démontre même que Geoffroi ait été à la croisade à cette époque. Il y serait donc allé quatre fois dans sa vie, car il y alla, en 1226 et en 1229, contre les Albigeois, puis en 1248 avec saint Louis. Cette croisade, au retour de laquelle il aurait détruit le prieuré de Mondoubleau, ne commença d'être prêchée qu'en 1235. Or nous espérons démontrer que la chartre de Geoffroi est de 1233.

³ L'abbaye de Tuffé n'était pas restée longtemps indépendante. A une époque incertaine, mais probablement vers 1070, Hugues Doubleau, petit-fils de Hugues l'Ancien, l'avait soumise à l'obédience de Saint-Vincent du Mans, et Mondoubleau avait suivi naturellement cette nouvelle fortune. V. *Gallia Christ.*, T. XIV, coll. 437-438, et surtout M. de Pétigny, p. 216.

concédé à toujours, pour les besoins ¹ de leur prieuré de Mondoublet, mon moulin « dou Graurier ² » qui est situé sur la rivière de l'Égrenne ³, près des moulins Destermorel, qui appartiennent aux moines de Mondoublet, avec la pêcherie des portes, avec les appartenances du même moulin, et avec mes jardins qui sont près dudit moulin, en sorte que je ne pourrai, ni par moi, ni par d'autres, ni mes héritiers ne pourront contredire ou empêcher que mes hommes n'aillent moudre audit moulin, toutes les fois qu'ils le voudront, par tous les chemins par où ils avaient coutume d'aller, et sera tenu le meunier dudit moulin envers lesdits abbé et couvent de la même manière qu'il était tenu auparavant envers moi, à raison du moulin, en sorte que touchant le moulin ou les choses qu'il avait à raison d'icelui, il ne sera plus désormais obligé envers moi, ou envers mes héritiers, en quoi que ce soit, et qu'il aura un droit de *motage* ⁴ suffisant

¹ Ou : pour faire partie des revenus, *ad opus* pouvant s'entendre dans ce double sens.

² Ces mots sont en français dans la copie. Le moulin du Graurier existe encore, près du village de ce nom, commune de Sargé. Quant à ceux d'Estermorel dont il est question plus bas, on n'en retrouve plus trace. (Renseignement fourni par M. Arnould.)

³ Le mot est répété encore plus bas ; ainsi tel est le véritable nom de la rivière de Mondoubleau, et non *la Graisine*, comme on dit aujourd'hui. On peut rapprocher du nom de l'Égrenne celui de l'Aigre, petite rivière voisine (dans le Dunois), dont l'un des noms latins était précisément *Esgrenna* (*Dictionnaire topographique d'Eure-et-Loir*, par M. L. Merlet).

⁴ Mot d'une signification assez difficile à déterminer. Le Dictionnaire de Ducange s'est corrigé deux fois à ce sujet (V. Supplément). En résumé, *motage* paraît signifier le droit d'enlever d'un certain terrain des mottes de terre ou de gazon pour la construction ou l'entretien de digues propres à contenir l'eau. Notre copiste, avocat au Parlement, l'avait entendu dans le sens de *tour et contour le long du moulin*, le faisant venir, comme l'on voit, de *moveri*, *motum*, et il faut convenir que ce sens s'accordait bien avec l'ensemble de la phrase ; mais nous n'avons rien trouvé dans les textes à l'appui de cette interprétation.

près dudit moulin, et un libre espace pour soigner « les biens ¹ » dudit moulin.

Item, si ledit meunier trouve les hommes allant à un autre moulin, excepté toutefois mes moulins et celui du seigneur Thibault de Matefélon ², auxquels ils pouvaient aller à leur gré, il pourra saisir en chemin la farine ou le pain cuit au four et lever l'amende ³, au profit des moines, de la même manière et dans les mêmes lieux où le faisait le susdit meunier quand ledit moulin était entre mes mains.

Item, je leur ai donné et concédé la métairie de la Borrelière ⁴ avec les terres, prés, bois, et avec toutes les appartenances, ainsi que les halliers et buissons, jusqu'à la rivière de l'Egrenne, et les broussailles et tout le bois, avec la terre que j'avais entre le Plessis qu'on appelle de Thibault Fouquaut ⁵ et « Broche Souche ⁶, »

¹ Ces mots sont en français dans la copie.

² La copie : *Mucefelon* ; mais l'extrait du cartulaire rectifie ce nom, qui est d'ailleurs bien connu.

³ La coutume du Maine (Mondoubleau suivait cette coutume), art. XIV : « Oultre peult auoir ledit bas iusticier moulin a blé au « dedans ou dehors de son hief & peult contraindre ses subgetz « estagers costumiers demorans audedans de la banlieue dudit « molin daller mouldre a iceluy moulin, par confiscation de la farine prinse et arestee en fief et du pain die lle moulture a autre « moulin, ou les traicter par sa court et en pren'bre lamende..... « Et ne sont point la beste, harnoys ne sacz confisque. » (Ed. de Jehan Petit, Paris, 1519, pet. in-8^o.) Voir aussi l'art. XXIV. — Le seigneur de Mondoubleau était d'ailleurs haut justicier, comme nous l'allons voir tout à l'heure, et à plus forte raison jouissait-il des droits ci-dessus.

⁴ Les religieux de Saint-Vincent ont possédé cette ferme jusqu'à la Révolution. Elle existe toujours, commune de Sargé, non loin du moulin du Gravier (Renseignement fourni par M. Arnould et carte de l'Etat-major).

⁵ Nous trouvons un lieu *du Plessis* non loin de Sargé, à l'ouest. Est-ce le nôtre ?

⁶ En français dans la copie.

et si les frères de Grammont¹ réclament la dîme ou quelque autre chose dans cette métairie, je serai tenu envers les religieux de Saint-Vincent d'acquitter ladite métairie, à l'égard desdits frères, en tout et pour tout.

Item, en échange des vignes situées près de leur habitation, je leur ai donné des vignes de mon clos qui est auprès de la léproserie de Mondoublet², jusqu'aux limites marquées, et je serai tenu envers eux d'acquitter ces vignes de toute redevance, sauf les dîmes que lesdits moines seront tenus de livrer.

Et je veux que l'on sache que j'ai concédé et livré toutes ces choses auxdits abbé et couvent et à leur prieuré de Mondoublet pour le remède de mon âme et de celles de mes ancêtres, en pure et libre aumône, pour être possédées et tenues à perpétuité.

En outre, si ledit meunier dudit moulin « don Graurier » et le métayer de la Borrelière, ou leurs femmes, ou leurs serviteurs à pain et à vin³, demeurant avec eux, dans lesdits lieux, commettent quelque délit, pour lequel la justice doit être exercée dans ces mêmes lieux, cette justice appartiendra aux moines, excepté pour les méfaits de haute justice, à savoir, le meurtre, l'encis, et le rapt⁴, qui me demeurent réservés dans ces domaines

¹ Abbaye célèbre de Bénédictins, chef-d'ordre, fondée en 1076 au diocèse de Limoges. Comment pouvait-elle avoir des possessions ou des droits dans notre pays, nous l'ignorons.

² Il existe encore, auprès et au S.-O. de Mondoubleau, un lieu appelé *La Maladrerie (sic)*.

³ C'est-à-dire nourris du pain et du vin de la maison.

⁴ La coutume du Maine, art. LI : « Le seigneur chastellain est « fondé d'avoïr toute iustice, haulte, moyenne et basse, avecques « la congnoissance des grands cas cy apres declarez. Cest assavoir « de ravisement de personnes, de homicide fait de guet a pense « et de encis, qui est de meurdrir femme enseincte ou son enfant « au ventre, de embrasseur de maisons, guecteurs de chemains... » (Même édition.)

à moi et à mes héritiers, de telle sorte cependant que si ledit meunier ou métayer, ou leurs susdits serviteurs, sont délinquants en l'un de ces trois méfaits, lesdits moines auront les biens que possédera le délinquant, dans ledit moulin et dans ladite métairie, avec les appartenances, et à moi sera réservée la justice seule du corps.

Item, dans les choses susdites que j'ai données auxdits moines en échange, lesdits moines auront la même justice qu'ils avaient, avant notre accord, sur leur terre située dans la châtellenie de Mondoublet, et je serai tenu, ainsi que mes héritiers, de garantir de bonne foi toutes ces choses auxdits moines à perpétuité, et de les défendre selon le droit contre tous.

Toutes ces donations, échanges et concessions, Clémence, ma femme ¹, les a voulues, accordées et faites pour sa part, et pour que les choses susdites demeurent fermes et stables à jamais, j'ai donné les présentes lettres scellées de mon seel aux moines susdits, et ai voulu pour plus de stabilité qu'elles fussent scellées des sceaux des révérends Pères évêques de Chartres et du Maus ². Fait l'an de grâce mil deux cent trente-trois ³.

¹ Fille de Guillaume des Roches *, sénéchal d'Anjou, veuve en premières noces de Thibault VI, comte de Chartres et de Blois, mort en 1216, et remariée vers 1218 à Geoffroi de Châteaudun. Le P. Anselme place ce second mariage en 1220 ; mais l'abbé Bordas cite un titre de 1219, daté précisément de Mondoubleau, où Clémence figure déjà avec son nouveau mari. (*Histoire de Châteaudun*, T. Ier, p. 480.)

² De l'évêque de Chartres, comme seigneur féodal de Mondoubleau, à cette époque ; de l'évêque du Maus, comme chef du diocèse auquel appartenaient Mondoubleau et Saint-Vincent.

³ Le texte porte *mil deux cent trente-huit*. Nous le rectifions, on va voir tout à l'heure pourquoi.

* S'agit-il des Roches en Vendômois ? La question est incertaine. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que Guillaume avait fondé une abbaye de religieuses cisterciennes à Bonlieu, près de Château-du-Loir, à 9 lieues environ des Roches, et qu'il y fut enseveli. (A. Salmon. *Chroniques de Touraine*, p. 153.)

Bien que la destruction de ladite église et de l'hébergement qui en dépendait, ainsi que l'accord entre lesdits vicomte, abbé et couvent, aient été faits avant notre promotion, néanmoins comme nous avons appris par le rapport de plusieurs personnes que ledit accord¹ était avantageux à l'église susdite, cette condition ajoutée par nous, que ledit vicomte, à notre instance et sur nos prières, a promis, en notre présence, de donner pour la reconstruction de ladite église et dudit hébergement cent livres tournois, nous voulons et confirmons ledit accord, en apposant notre scel aux présentes lettres.

Donné l'an du Seigneur mil deux cent trente-huit², le mercredi avant les Rameaux³.

Donné au Mans, etc. (Voir le texte.)

Nous essaierons de donner une suite à ce travail.

¹ Dans la copie, *composition*, en français.

² Le texte porte : *mil deux cent trente-trois*. Mais si la charte confirmative de l'évêque était de 1233, la charte originale ne pouvait être de 1238. Il est extrêmement probable que le copiste aura interverti les dates. On ne saurait admettre que les deux pièces aient été datées d'une même année, car alors on ne s'expliquerait pas la présence de deux dates sur la copie. Elles ne peuvent être d'ailleurs toutes les deux de 1233, puisque Albérie, à cette époque, n'était pas encore évêque ; elles ne peuvent être de 1238, puisque l'évêque déclare que l'accord fait entre Geoffroi et l'abbaye de Saint-Vincent est antérieur à sa promotion, c'est-à-dire à 1236. Il faut donc, comme nous le disions, que la première soit de 1233 et la seconde de 1238. — L'extrait du cartulaire donne, il est vrai, la date de 1238 à la charte de Geoffroi, mais il se convainc lui-même d'erreur en ajoutant : *die mercurii ante ramos palmarum*, ce qui est la désignation donnée dans la confirmation de l'évêque. Quant à cette confirmation, il n'en parle pas. L'extrait vient donc, au contraire, à l'appui de cette date de 1238 pour la charte de l'évêque.

³ En 1238, Pâques tombait le 4 avril ; par conséquent, le mercredi avant les Rameaux était un 24 mars.

Note additionnelle aux Antiquités du Pont-du-Cher¹

LES ETRECHYS

HISTOIRE & PHILOGOLOGIE

Par M. BOURGOUIN

Il est des mots qui ne répondent qu'à des idées ou des choses disparues, à un passé dont ils gardent l'empreinte et deviennent les monuments. Quand un commentateur de Virgile, Servius, nous dit que *Servus* vient de *Servare*, ce grammairien fait de l'histoire et nous montre sous son vrai jour une des phases de l'humanité. Grotius, Puffendorf et Montesquieu pourront disserter sur le droit de la guerre et l'origine de l'esclavage, qu'ajouteront-ils à ce fait contenu dans le mot : Tu es abattu et désarmé, je suis maître de ta vie ; je te la laisse pour me servir — *Servus à Servando* ? Cela est plus court que le plus court chapitre de l'Esprit des Lois, et, sans viser à l'effet, n'en dit pas moins.

Quelque chose de semblable s'est rencontré parmi les Antiquités du Pont-du-Cher avec le nom d'Etrechy, répandu çà et là dans le Berry et ailleurs. Mais, comme les autres monuments, les mots subissent les outrages du temps. Celui-ci était défiguré et méconnu ; une ressemblance fortuite l'avait fait confondre avec les *Estrées*

¹ Bulletin d'avril 1872.

ou *Strata*, c'est-à-dire avec les voies romaines, interprétation bien faite pour égarer dans la poursuite de ces voies à jamais dignes de recherche. Aussi croit-on devoir ici revenir avec insistance sur une méprise qui en a déjà entraîné assez d'autres.

Vous donc qui, las d'attendre cette carte des Gaules tant promise, essayez d'en préparer vous-même votre faible part, si, dans vos laborieuses recherches, vous avez rencontré un *Etrechy*, n'allez pas, séduit par une trompeuse étymologie, vous croire, comme il est arrivé à d'autres, sur une voie romaine. Vous en êtes à quelques lieues; mais que vous êtes plus loin de la civilisation romaine! Vous êtes en pleine barbarie, au seuil de ce moyen âge d'où nous avons tant de peine à sortir; et c'est ce que vous dit ce vieux mot d'*Etrechy*, si tristement familier à nos pères, si méconnu de leurs fils, devenus sourds aux leçons de l'histoire. Reportons-nous donc un instant à cette époque d'invasions et de décadence vers laquelle il convient aujourd'hui de tourner nos regards.

Les voies romaines sont rompues et leurs défenses emportées; les populations qui leur avaient demandé l'abondance et la vie n'en attendent plus que la dévastation et la mort. Elles les ont quittées pour s'établir à côté. Là, une fois groupées et abritées, le besoin des communications est revenu, et, comme le serpent coupé, dont la queue semble chercher le tronc, elles essaient de rejoindre le tronçon voisin par un petit chemin retréci et sinueux: *Sterpie, caudæ serpentis* (Duc. Gloss.), *Sterpiniscum* ou *Stripiniacum* (A. Valois). Estrepy, Etrechy (ou *Etriché*), Tréchy, Tréchet, Tréhet et même Tré tout court, puis Trécy, Trézy, Tracy; autrement Etrepigny, Etrigny, Trépigny, Trépinay; ou bien encore L'Es-terps, L'Estrac, etc., etc.

Dans cette abondance et cette diversité qui atteste un fait général, vous apercevez clairement la filiation des noms dont Valois n'a recueilli que deux formes principales, Etrechy et Etrepigny.

Ce savant homme, dans sa Notice des Gaules, nous renvoie de *Sterpiniacum* à *Stripiniacum*; mais entre ces deux formes voisines, n'y aurait-il pas place pour une autre, et la plus essentielle des trois, *Strepiniacum*? C'est cette forme intermédiaire, omise par Valois, mais très-reconnaissable dans Etrechy, Etrepigny et leurs nombreux dérivés, qui est la souche commune de tous ces noms et qui va nous permettre de remonter avec quelque certitude à leur radical. *Strep*, *streperè*, dans Virgile, indique un bruit continu comme celui d'un corps tournant rapidement sur son axe, et ce verbe *strepo* qui signifie bruire, n'est autre que le grec *strephô* qui signifie tourner.

Ne cherchons pas à remonter plus haut: *strephô* est une onomatopée, c'est-à-dire, selon la force du terme, un *mot fait*, comme se firent tous les mots primitifs par l'imitation du son; comment en effet rendre à l'oreille l'action de tourner, si ce n'est par le bruit qui en résulte dans certains cas? Si cette onomatopée ne satisfait pas votre oreille, essayez un peu de faire mieux que le grec.

Au lieu d'un corps qui tourne, supposons une multitude qui se meut en tout sens, celle des ombres dans les Champs-Élysées ou celle des abeilles dans un champ fleuri, l'effet sera le même :

Strepit omnis murmure campus.

Æn. VI, 709.

Voilà le mouvement exprimé par le bruit. Avec ou

sans bruit, *strophè* ou *strepo* signifie essentiellement tourner, et cette idée de tour ou détour convient assez aux chemins dérobés dont il s'agit ; mais le mot dérivé, offert par le Glossaire de Ducange, convient encore mieux à l'époque de moyenne ou basse latinité à laquelle se rapportent ces chemins. En ajoutant à l'idée de sinuosité celle de rétrécissement, il complète l'image, et la métaphore ne laisse rien à désirer.

Assez d'écrivains ont redit la marche des barbares, leurs hordes innombrables, le chef farouche qui les fait mouvoir, la terreur qui le devance, la dévastation qui le suit, etc. Un torrent de phrases répondra bien au torrent de l'invasion ; mais à toute cette éloquence je préfère, ô rhéteur, le plus simple des monuments, un Etrechy, qui m'atteste à la fois l'établissement détruit et celui qui lui succède. Partout où ce nom apparaît, il me semble apercevoir, mieux que dans ton livre, d'un côté les barbares et de l'autre les populations qui fuient.

Ce nom pourtant n'a rien de pompeux, non plus que l'image d'une queue de serpent ; mais le style, c'est l'homme ; et l'expression, ici, est d'autant plus vraie, qu'elle est sortie de l'imagination populaire frappée de spectacles qui n'étaient pas faits pour l'élever.

Ce nom d'Etrechy n'était pas tout à fait isolé dans la langue : le verbe destrékir n'a cessé d'être en usage qu'au XVI^e siècle.

« L'an mil v^cxxxiii, le x^e de Jung, environ vi heures au soir, tomba la fouldre au cloucher qui le *destrékit*. »

Cette inscription rustique se lit sur un des quatre gros piliers qui soutiennent encore le cloucher¹ (de Selles-

¹ Cette orthographe n'appartient-elle qu'à l'écrivain illettré ? Cloche a dû s'écrire *clauche*, de *claudicare*, boîter, à cause de

sur-Cher), *destreki*, c'est-à-dire détourné de la ligne droite ou perpendiculaire, et dont l'aiguille, qui surplombait, a dû être enlevée pour prévenir une chute imminente.

Au reste, *Etrechy* subsiste encore dans la langue commune ; *étréci* n'en est qu'un léger adoucissement comme celui de *chauchy* en *chaussy*, devenu *chaussé* et finalement *chaussée*. Puis *étréci* a fait, par attraction, *rétréci*. C'est de là que dérivent naturellement ces deux mots, et non de *strictus*. *Strictus*, pour *stringtus*, participe passé de *stringere*, est devenu strict, étroit, étreint, et, avec la préposition *cum*, *contraint*, qu'il faudrait écrire comme *étreint*, *ustreint* et *restreint* ; il a fait encore *collret* et *accoutré* ; mais *étréci*, *rétréci* et leurs verbes ne sauraient régulièrement se rapporter à cette famille dont le radical est *strix*, autre onomatopée, empruntée peut-être au cri de l'effraie (*strix flammea*), dont les fortes serres présentent bien le type de l'idée commune à tous ces mots.

Sans regretter ce vieux mot *destrekir* ou *détrechir*, on remarquera que notre langue est assez pauvre et assez embarrassée pour exprimer l'écart de la ligne droite. On dit quelquefois d'un homme de peu de jugement qu'il donne à gauche, et Voltaire lui-même s'est servi, par mégarde, de cette expression : Un esprit faux, dit-il (*Dict. Phil. au mot Fausseté*), est celui qui prend souvent à gauche. Un ouvrier vous dira, de même, en présentant une planche à son axe visuel, qu'elle a du

son mouvement alternatif. La boitense ! encore une comparaison basse et populaire, comme il s'en trouve beaucoup au moyen âge ; mais la métaphore ne manque pas plus de justesse que celle de *Sterpiniacum*.

gauche, comme si l'écart de la ligne droite avait lieu de ce côté plutôt que de l'autre. Cette locution vicieuse est une suite de la confusion établie dans notre langue sur le mot *droit*, qui se dit également de la ligne droite et de la main droite. Dans le premier cas, droite vient de *directa*, et, dans le deuxième, de *dextra*, par une intervention fort ordinaire de lettres. Même confusion sur le mot *adresse*, qui vient tantôt de *dirigere*, comme dresser et adresser, et tantôt de *dexter*, adroit. Cette confusion était inconnue aux anciens. *Dextera*, du grec *dêchô*, montrer, marquait l'usage de la main plus particulier à celle du côté droit, tandis que le côté gauche, embarrassé par le relèvement sur l'épaule de la pièce d'étoffe qui formait l'habillement antique, était le côté du pli, *sinus*, *sinister*.

Du gauche n'est donc pas du biais; mais si ce dernier mot est irréprochable pour le sens, il est loin de l'être pour le son. Qui reconnaîtrait dans cet amas confus de voyelles le mot originaire *Bivium*¹, d'où nous viennent bief, biez (biais), bize ou bise (entre nord et est), bis (entre noir et blanc), biseau et jusqu'à biseauter?

¹ *Bivium* paraît avoir été remplacé par *Trivium*, en comptant avec les deux branches le tronc qui les fournit, de même que deux chemins qui se croisent en font quatre pour le spectateur placé au point d'intersection (*quadrivium*). — Nous disons aujourd'hui *bifurcation*, qui, signifiant proprement deux fourches, équivaut à quatre chemins, en voulant en dire deux.

C'est une question pour l'antiquaire qui rencontre un *trivium*, s'il y doit chercher trois voies ou bien se contenter de deux. A Trouy, au S.-E. de Tours, on croit en avoir reconnu trois. Combien à Trouy, au S. de Bourges? C'est ce que ne nous apprend pas la colonne milliaire incomplète qu'on y a trouvée.

Mais je m'éloigne de mon sujet, je fais un Etrechy. Le lecteur voudra bien pardonner cette digression en faveur de ce qu'un écrivain appelait l'admirable science des étymologies. Aux époques de décadence, ce qui la précipite le plus, c'est la corruption du langage. Un moyen d'arrêt, s'il en est sur cette pente fatale, serait donc de rattacher toujours la langue à ses origines, pour résister à l'effroyable néologisme qui nous entraîne et aux barbares qui voudraient abolir les langues anciennes. Cette réflexion vaut autant qu'un Etrechy ou une voie romaine.

Je n'ai rien dit d'Etrepigny, autre forme de *Strepiniacum*, bien plus constante que la première. Ses variations se réduisent à Trepinay ou Terpinay, qui est devenu, par attraction, *Turpinay*. Cette dernière corruption n'est pas nouvelle; je trouve au XII^e siècle un petit seigneur de Turpinay, fils d'un petit seigneur de Chabris. L'Etat-major n'a pas manqué de recueillir la forme la plus corrompue, quoique les habitants du village disent le plus souvent Terpinay. Cassini écrit mieux Trépinet; mais, vis-à-vis, sur l'autre rive de la Saultre, croyant encore corriger la prononciation locale, il écrit Tréchy pour l'Etrechy. C'est qu'il trouvait établie près de là, entre Mennetou-sur-Cher et Romorantin, ainsi que sur maint autre point, cette corruption très-communément répandue.

Trépigny a laissé, aussi bien qu'Etrechy, une trace dans la langue commune. Trépigner aura signifié d'abord suivre un Trépigny, et, au figuré, marcher sans avancer, battre vainement le terrain; puis, l'origine du mot une fois oubliée, il ne signifia plus que l'agitation des pieds qu'on a peine à contenir dans un accès de dépit.

Quoi qu'il en soit des conjectures philologiques qui précèdent, il est constant, et c'est là la substance de cette note, qu'un ancien passage de la Sauldre, à 8 kilomètres de son confluent, est marqué sur l'une et l'autre rive par *Trépinay* et l'*Etrechy*, un seul et même nom diversifié, comme, de chaque côté du Cher, Gièvres et Chabris. *Sterpiniacum* n'a pas une signification moins claire que *Carobriac*; il indique le chemin du moyen âge, aussi bien que l'autre les voies romaines. Plus explicitement encore, il précise, par une image frappante, que le petit chemin aboutissait à une grande voie. C'est un surcroît de preuve bien superflu pour la voie que j'appelle Biturigo-Cénomane; mais il n'aura pas été inutile d'appeler l'attention sur les Etrechys en général, si leur destination, une fois reconnue, peut conduire à la découverte d'autres voies romaines aussi peu soupçonnées que l'était naguère celle-là.

L'Etrechy, entre Mennetou et Romorantin, sera, de même, une confirmation inattendue de cette importante voie de *Genabum* à *Gabris* dont il ne subsistait déjà plus rien au XVIII^e siècle, quand elle fut devinée plutôt que découverte par l'auteur d'un mémoire sur le camp de Millancé. — L'origine de Romorantin est la moindre des choses que nous explique cette dernière voie, comme l'autre explique l'origine de Blois. On a déjà remarqué que la voie carnute du Pont-du-Cher était la meilleure démonstration d'Orléans — *Genabum*.

Ces deux grandes voies, Carnute et Cénomane, eurent donc chacune leur Etrechy, répondant, de chaque côté du Pont-du-Cher, aux populations qui en étaient issues sous la pression des barbares, et dont les migrations sont empreintes sur le sol. C'est ainsi que la géographie vient éclairer l'histoire.

Si je suis parvenu à donner une idée nette de ces Etrechys du Pont-du-Cher et de l'exode qu'ils attestent, il sera facile d'étendre et de généraliser les notions qu'on aura puisées ici pour en faire l'application à d'autres contrées.

RECHERCHE ÉLÉMENTAIRE

DE

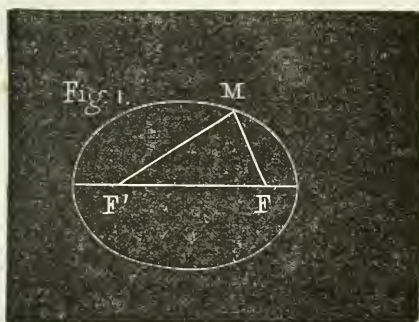
l'Expression algébrique du Rayon vecteur de l'Ellipse

Par M. BÉZIER,

Professeur de Mathématiques au Lycée de Vendôme.

I. Définition de l'ellipse et des projections orthogonales.

Une ellipse est une courbe plane telle que les distances de chacun de ses points à deux points fixes, appelés foyers, conservent une somme constante (Fig. 1*).



Ainsi la courbe représentée dans la Fig. 1 sera une ellipse ayant ses foyers en F et F', si, pour l'un quelconque M de ses points, la somme $MF + MF'$ conserve la

* M. G. Launay a eu l'obligeance de dessiner, avec son talent habituel, les figures nécessaires à l'intelligence du texte. Je l'en remercie bien cordialement. — E. B.

même valeur. Cette courbe est l'ovale des jardiniers. Pour la tracer sur le sol, on attache les deux extrémités d'une corde à deux piquets qui jouent le rôle de foyers ; on tend la corde à l'aide d'un troisième piquet que l'on déplace en maintenant toujours la corde parfaitement tendue ; ce troisième piquet trace une ellipse. Sur le papier, on remplace les deux piquets fixes par deux aiguilles, la corde par un fil, et le troisième piquet par un crayon ou un tire-ligne.

On nomme projection orthogonale d'un point sur un plan le pied de la perpendiculaire abaissée du point sur le plan ; la projection orthogonale d'une ligne droite ou courbe sur un plan est l'ensemble ou le lieu géométrique des projections de tous les points de la ligne. Les perpendiculaires abaissées de chaque point de la courbe sur ce plan forment un cylindre qu'on nomme cylindre projetant ; et le plan sur lequel on projette est dit plan de projection. Il résulte de cette définition que si l'on projette un cercle qui a son plan parallèle au plan de projection, on obtient un cercle égal au cercle donné ; tandis que, s'il a son plan perpendiculaire à celui de projection, il se projette suivant une ligne droite égale à son diamètre. Dans le théorème suivant, nous allons examiner la projection d'un cercle dont le plan est oblique à celui de projection, l'angle des deux plans étant quelconque.

II. THÉORÈME. — *La projection orthogonale d'un cercle sur un plan quelconque est une ellipse.*

On voit facilement que les projections d'une même courbe sur différents plans parallèles sont toutes égales entre elles ; car elles sont les sections faites dans un même cylindre projetant par des plans parallèles. On

Je prends sur le diamètre AA' , à partir du centre, les longueurs OF et OF' , égales chacune à BB' ou c , et je vais prouver que la projection du cercle est une ellipse ayant pour foyers F et F' .

J'examine d'abord les points A, A', B, B' ; ils appartiennent à la projection de la circonférence. La distance $B'F'$ est égale à OA ou a ; car, en menant la droite $B'F'$, on forme le triangle $B'OF'$ égal au triangle $BB'O$, puisqu'ils sont rectangles l'un en O , l'autre en B' , qu'ils ont le côté OB' commun et le côté OF' égal au côté BB' .

$$\text{On a donc} \quad B'F' = a$$

$$\text{De même} \quad B'F = a$$

Et la somme $B'F' + B'F$ est égale à $2a$.

Le point B' , étant le symétrique du point B par rapport à la droite AA' , on a aussi :

$$B'F + B'F' = 2a$$

$$\text{On a ensuite :} \quad AF = a - c$$

$$AF' = a + c$$

d'où l'on déduit, en additionnant :

$$AF + AF' = 2a$$

On trouve de même :

$$A'F + A'F' = 2a.$$

La somme des distances de chacun des points A, A', B, B' , aux deux points F et F' est donc égale au diamètre AA' ou $2a$ du cercle donné. Je vais faire voir que la somme des distances d'un point quelconque de la projection de la circonférence aux deux points F et F' est aussi égale à $2a$.

Pour cela, je projette au point quelconque M de la cir-

conférence, soit M' sa projection ; je mène $M'P$ perpendiculaire sur AA' , puis je joins les points M et P ; la droite MP est perpendiculaire sur AA' , d'après le théorème des trois perpendiculaires, et les deux triangles BOB' , MPM' , qui ont leurs côtés parallèles deux à deux, sont semblables. Je joins le point M' aux deux points F et F' , et je vais évaluer les deux distances $M'F$ et $M'F'$. Le triangle FPM' , rectangle en P , fournit la relation :

$$\overline{M'F}^2 = \overline{M'P}^2 + \overline{PF}^2$$

Je commence par chercher la valeur de $\overline{M'P}^2$. Les deux triangles semblables MPM' , BOB' ont leurs côtés homologues proportionnels, ce qui donne :

$$\frac{M'P}{MP} = \frac{B'O}{BO} = \frac{b}{a}$$

d'où :

$$M'P = \frac{b}{a} \times MP \quad \text{et} \quad \overline{M'P}^2 = \frac{b^2}{a^2} \times \overline{MP}^2$$

Mais on sait que la droite MP , perpendiculaire au diamètre AA' , est moyenne proportionnelle entre les deux segments $A'P$, PA de ce diamètre. On a donc :

$$\begin{aligned} \overline{MP}^2 &= A'P \times PA = (A'O + OP)(OA - OP) \\ &= (a + OP) \times (a - OP) = a^2 - \overline{OP}^2 \end{aligned}$$

Si l'on désigne la distance OP par x , on aura :

$$\overline{MP}^2 = a^2 - x^2 \quad \text{et} \quad \overline{M'P}^2 = \frac{b^2 (a^2 - x^2)}{a^2}$$

Je passe à la distance PF . On a :

$$PF = OF - OP = c - x$$

$$\overline{PF^2} = (c - x)^2 = c^2 - 2cx + x^2$$

J'ai supposé que le pied P de la perpendiculaire MP tombait à gauche du point F; s'il tombait à droite, on aurait :

$$PF = OP - OF = x - c$$

$$\overline{PF^2} = (x - c)^2 = x^2 - 2cx + c^2$$

Ainsi, dans tous les cas, on trouve :

$$\overline{PF^2} = x^2 - 2cx + c^2$$

Portant les valeurs de $\overline{MP^2}$ et de $\overline{PF^2}$ dans l'égalité

$$\overline{MF^2} = \overline{MP^2} + \overline{PF^2},$$

j'obtiens :

$$\overline{MF^2} = \frac{b^2 (a^2 - x^2)}{a^2} + x^2 - 2cx + c^2$$

$$= b^2 - \frac{b^2 x^2}{a^2} + x^2 - 2cx + c^2$$

$$= b^2 + c^2 - 2cx + x^2 \left(1 - \frac{b^2}{a^2}\right)$$

Mais le triangle OBB' donne :

$$b^2 + c^2 = a^2$$

et l'on a :

$$1 - \frac{b^2}{a^2} = \frac{a^2 - b^2}{a^2} = \frac{c^2}{a^2}$$

L'égalité précédente devient :

$$\begin{aligned}\overline{MF^2} &= a^2 - 2cx + \frac{c^2 x^2}{a^2} \\ &= \left(a - \frac{cx}{a} \right)^2\end{aligned}$$

Donc, si l'on ne considère que les valeurs absolues, on a :

$$MF = a - \frac{cx}{a}$$

Je procède de la même manière pour obtenir la valeur de MF'. On a dans le triangle F'M'P, rectangle en P,

$$\overline{MF'^2} = \overline{M'P^2} + \overline{F'P^2}$$

Or $F'P = PO + OF' = x + c$

et $\overline{F'P^2} = x^2 + 2cx + c^2$

On sait que $\overline{M'P^2} = \frac{b^2 (a^2 - x^2)}{a^2}$

Par conséquent

$$\begin{aligned}\overline{MF'^2} &= \frac{b^2 (a^2 - x^2)}{a^2} + x^2 + 2cx + c^2 \\ &= b^2 - \frac{b^2 x^2}{a^2} + x^2 + 2cx + c^2 \\ &= b^2 + c^2 + 2cx + x^2 \left(1 - \frac{b^2}{a^2} \right) \\ &= a^2 + 2cx + \frac{c^2 x^2}{a^2} \\ &= \left(a + \frac{cx}{a} \right)^2.\end{aligned}$$

Ainsi les distances du point M' aux deux points F et F' sont :

$$M'F = a - \frac{cx}{a}$$

$$M'F' = a + \frac{cx}{a}$$

En additionnant ces deux égalités, on trouve :

$$M'F + M'F' = 2a.$$

Les distances des deux points fixes F et F' à un point quelconque M' de la projection de la circonférence ayant une somme constante, cette projection est une ellipse $AB'A'B'$, qui a pour foyers les deux points F et F' . La somme constante est égale au diamètre du cercle. La droite AA' qui passe par les foyers se nomme l'axe focal ; cet axe est égal au diamètre du cercle que l'on projette. Les droites telles que $M'F$ et $M'F'$, qui joignent un point quelconque de l'ellipse aux deux foyers, se nomment rayons vecteurs. Le point O est le centre de l'ellipse.

III. *Expression algébrique du rayon vecteur.*

Il est important de remarquer les deux égalités

$$M'F = a - \frac{cx}{a} \quad \text{et} \quad M'F' = a + \frac{cx}{a}$$

qui donnent l'expression des deux rayons vecteurs d'un point quelconque d'une ellipse.

Le rapport $\frac{FF'}{AA'}$ de la distance des deux foyers à l'axe focal est égal à $\frac{e}{a}$ et se nomme l'excentricité de l'ellipse ; on désigne ce rapport par e .

On a donc :

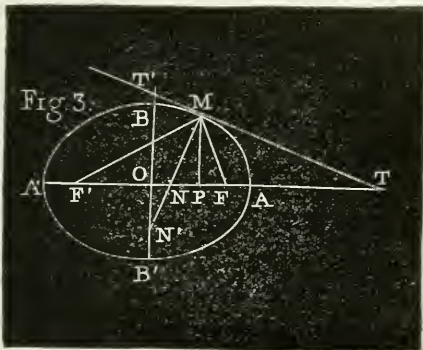
$$\frac{c}{a} = e, \quad MF = a - ex, \quad MF' = a + ex.$$

La distance MP d'un point quelconque de l'ellipse à l'axe focal est nommée l'ordonnée du point M ; la distance OP du centre au pied de l'ordonnée est l'abscisse du même point. Les deux relations précédentes peuvent donc s'exprimer ainsi :

La distance d'un point quelconque de l'ellipse au foyer le plus voisin est égale au demi-axe focal moins le produit de l'abscisse du point par l'excentricité ; la distance du même point à l'autre foyer est égale au demi-axe focal plus le produit de l'abscisse par l'excentricité.

IV. APPLICATION. — *Longueurs interceptées sur les axes par la tangente et la normale.*

Les deux relations précédentes permettent de résoudre un grand nombre de questions, sans sortir des limites des mathématiques élémentaires. Je vais en donner un exemple.



Je considère la tangente MT à une ellipse en l'un quelconque M de ses points (Fig. 3), ainsi que la normale MN ,

et je vais chercher les distances du centre O de l'ellipse aux deux points N et T , où la normale et la tangente rencontrent l'axe focal.

On démontre en géométrie élémentaire que la tangente MT est bissectrice de l'angle formé par le rayon vecteur FM et par le prolongement de l'autre rayon vecteur $F'M$; par suite la droite MN , perpendiculaire à MT , est bissectrice de l'angle FMF' . Mais la bissectrice d'un angle intérieur ou extérieur à un triangle détermine sur ce côté opposé deux segments proportionnels aux côtés adjacents. Si donc on considère le triangle FMF' , on a :

$$\frac{FN}{NF'} = \frac{MF}{MF'} \quad \text{et} \quad \frac{TF}{TF'} = \frac{MF}{MF'}$$

La première proportion peut s'écrire :

$$\frac{c - ON}{c + ON} = \frac{a - ex}{a + ex}$$

Mais, dans toute proportion, la somme des deux premiers termes est à leur différence comme la somme des deux derniers est à la différence de ceux-ci. On a donc :

$$\frac{2c}{2ON} = \frac{2a}{2ex} \quad \text{ou} \quad \frac{c}{ON} = \frac{a}{ex};$$

d'où l'on tire : $ON = ex \frac{c}{a} = c^2 x$

Ainsi la distance du centre au point de rencontre d'une normale avec l'axe focal est égale au carré de l'excentricité multipliée par l'abscisse du pied M de la normale.

La seconde proportion peut s'écrire :

$$\frac{OT - c}{OT + c} = \frac{a - ex}{a + ex}$$

d'où l'on déduit :

$$\frac{2 OT}{2 c} = \frac{2 a}{2 c x} \quad \text{ou} \quad \frac{OT}{c} = \frac{a}{c x}$$

$$OT = \frac{a c}{c x}$$

Mais $c = a e$; on a donc : $OT = \frac{a^2 e}{c x} = \frac{a^2}{x}$

Ainsi la distance du centre au point de rencontre d'une tangente avec l'axe focal est égale au carré du demi-axe focal, divisé par l'abscisse du point de contact.

Je vais encore chercher les longueurs interceptées par la tangente et la normale sur le petit axe de l'ellipse, c'est-à-dire sur la perpendiculaire menée par le point O, centre de l'ellipse, à l'axe focal. Cet axe est rencontré par la normale au point N' et par la tangente au point T'.

Pour trouver la distance ON' je compare le triangle ONN' au triangle MNP. Ces deux triangles ayant leurs angles égaux chacun à chacun sont semblables, et l'on a :

$$\frac{ON'}{MP} = \frac{ON}{NP}$$

Je désigne l'ordonnée MP par y . On sait que $ON = e^2 x$. Ensuite $NP = OP - ON = x - e^2 x$. On a donc :

$$\frac{ON'}{y} = \frac{e^2 x}{x - e^2 x} = \frac{e^2}{1 - e^2} = \frac{a^2 e}{a^2 - a^2 e^2}$$

Comme $a e = c$, il s'ensuit que :

$$\frac{ON'}{y} = \frac{c^2}{a^2 - c^2} = \frac{c^2}{b^2} \quad \text{et} \quad ON' = \frac{c^2 y}{b^2}$$

b désigne, comme on l'a vu auparavant, la longueur OB'

de la Fig. 4, ou la longueur OB de la Fig. 3; b est la moitié du petit axe de l'ellipse.

Pour trouver la valeur de la distance OT', je compare le triangle OTT' au triangle MNP. Ces deux triangles ayant leurs angles égaux sont semblables et leurs côtés homologues sont proportionnels. On a donc :

$$\frac{OT'}{NP} = \frac{OT}{MP}$$

Mais $NP = x - e^2x$, $OT = \frac{a^2}{x}$ et $MP = y$.

L'égalité précédente devient :

$$\frac{OT'}{x - e^2x} = \frac{a^2}{xy} \quad \text{ou} \quad \frac{OT'}{1 - e^2} = \frac{a^2}{y}$$

d'où l'on tire : $OT' = \frac{a^2 - a^2e^2}{y} = \frac{a^2 - c^2}{y}$

$$\text{ou} \quad OT' = \frac{b^2}{y}$$

On a donc les quatre formules :

$$ON = e^2x = \frac{c^2x}{a^2} \quad OT = \frac{a^2}{x^2}$$

$$ON' = \frac{c^2x}{b^2} \quad OT' = \frac{b^2}{x}$$

REMARQUES

1^o J'ai désigné par x la valeur absolue de l'abscisse ; alors si le pied de l'ordonnée MP tombait à gauche du point O, on aurait (p. 117) :

$$MF = a + ex, \quad MF' = a - ex.$$

Ordinairement, on regarde la lettre x comme désignant une quantité positive ou négative, suivant que l'abscisse est portée à droite ou à gauche du centre ; et les formules de la page 117 sont vraies dans tous les cas.

On regarde aussi la lettre y comme désignant une quantité positive ou négative, suivant que l'ordonnée est portée au-dessus ou au-dessous de l'axe AA' .

2^o Il est facile d'établir une relation entre l'abscisse et l'ordonnée d'un point quelconque de l'ellipse. On a trouvé (p. 113):

$$\overline{MP^2} = \frac{b^2 (a^2 - x^2)}{a^2} \quad \text{ou bien} \quad y^2 = \frac{b^2 (a^2 - x^2)}{a^2}$$

$$\text{On déduit de là :} \quad \frac{y^2}{b^2} = 1 - \frac{x^2}{a^2}$$

$$\text{et :} \quad \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1$$

Cette relation est ce qu'on nomme l'équation de l'ellipse.

NOTICE

SUR

Un Recueil de Chansons de Ronsard, Desportes & autres,

Publié par M. A. DE ROCHAMBEAU,

Vice-Président de la Société, Officier d'Académie. Correspondant
du Ministère de l'Instruction publique, etc.

Messieurs,

Nous avons découvert à la Bibliothèque nationale un petit volume intitulé : « *Chansons de P. de Ronsard, Ph. Desportes et autres mises en musique par N. de la Grotte, vallet de chambre et organiste du Roy. — Paris. 1575. — Par Adrian Le Roy et Robert Ballard, imprimeurs du Roy avec privilège de sa majesté pour dix ans.* »

Dans ce volume, il y a beaucoup d'inédit; dans la partie signée Ronsard, plusieurs chansons ont été déjà publiées avec quelques variantes; mais la musique est contemporaine des vers et complètement inédite. Une de ces chansons était jusqu'ici tout à fait inconnue des éditeurs de Ronsard, et, avant de publier ce volume, que nous reproduisons en fac-simile, nous avons cru de notre devoir d'en réserver la primeur à la patrie du poète. Nous nous permettrons de faire précéder notre chanson d'une notice descriptive qui doit paraître en tête de notre petit volume et vous le fera connaître.

La plaquette que nous publions est une de ces raretés qu'il n'est pas donné souvent à la bonne fortune d'un bibliophile de rencontrer sur son chemin. Elle appartient à la Bibliothèque nationale et fait partie de la réserve sous le numéro V¹³³°. C'est un petit cahier de

forme oblongue qui a 0,133 de largeur sur 0,087 de hauteur : il se compose de 14 feuillets de 13 à 18 lignes et de 3 portées de musique à la page, selon qu'elles contiennent seulement les paroles ou bien paroles et musique réunies.

Les caractères sont parfaitement nets, malgré leur ténuité, et font honneur aux presses d'Adrien Le Roy et de Robert Ballard ; les notes de musique sont en losange au lieu d'être rondes.

Le frontispice, son verso, le final et les lettres historiées sont, selon toute probabilité, de Jean Cousin pour le dessin et la gravure ; c'est bien son style et sa manière, ce sont bien sa richesse et sa fécondité d'ornementation, ses motifs habituels, des faunes, des satyres, des instruments de musique, des fruits, des fleurs, des mascarons bizarres ; on y retrouve tout ce qui caractérise Jean Cousin ; aussi le témoignage de plusieurs critiques sérieux semble ne nous laisser aucun doute à cet égard. M. Ambroise Firmin Didot, dont le jugement est si sûr en cette matière, insiste sur leur attribution au grand artiste sénonais.

« Le grand style et la beauté des gravures sur bois qui
« décorent les livres de musique des Ballard, privilé-
« giés de père en fils comme imprimeurs du roi pour la
« musique, avaient frappé Papillon, qui s'exprime ainsi
« dans son *Histoire de la gravure sur bois*, tome 1^{er},
« p. 428 :

« Je ne veux pas oublier de faire mention des gra-
« vures en bois que possède M. Ballard, imprimeur de
« la musique du roy, je peux dire qu'elles sont presque
« toutes excellemment gravées ; j'en ai quantité d'épreu-
« ves qui en font foi. Quelques-unes de ces planches
« ont plus de 160 années de service ; ayant été gra-
« vées pour ses ancêtres, la gravure est toujours belle.

« Ailleurs Papillon dit que la proximité de la demeure
« des Ballard de celle de Jean Leclerc a dû continuer à
« entretenir entre eux des relations pour la gravure sur
« bois de ses ouvrages, et aussi avec Jean Cousin, dont
« Leclerc éditait les gravures sur bois.

« La découverte que j'ai faite aux Estampes de la Bi-
« bliothèque nationale, d'une très-belle composition, qui
« était confondue dans la série des bois allemands (t. IV,
« Vieux bois, p. 91), et qui a dû servir à quelque grand
« ouvrage de musique pour Ballard, me confirme dans
« cette opinion, et me fait croire que la plupart d'entre
« elles ont été dessinées par Jean Cousin, dont elles ont
« tout le caractère ¹. »

Voilà pour la partie matérielle de l'œuvre. Les auteurs du texte des chansons sont au nombre de cinq : Ronsard, Desportes, Baïf, Sillac et Filleul. Les deux premiers font partie de la Pléiade. Philippe Desportes est bien connu aussi, quoiqu'on ait peu lu ses *Sonnets* et sa *Traduction des Psaumes* ; les deux derniers sont beaucoup moins connus.

Jacques de Sillac, né en Berry, était de la maison de la Chastre ; il mourut vers 1569.

Nicolas Filleul, né à Rouen, est auteur de deux tragédies, *Lucrèce* et *Achille*, qui parurent en 1563 ; d'une comédie, *Les Ombres*, représentée devant Charles IX à Gaillon et imprimée sous le titre de *Les Théâtres de Gaillon*, etc., 1566, in-4^o de 52 pages. Il a publié encore *La Couronne d'Henri le Victorieux, roi de Pologne*, en 1573, et un *Discours en 1560*.

Sur les dix-sept chansons que nous publions, dix sont

¹ Ambroise Firmin Didot, *Etude sur Jean Cousin*. (Paris, 1812, gr. in-8^o, p. 200.)

de Ronsard, peut-être même onze, car, d'après la disposition des titres des pages, nous avons cru trouver dans la chanson *Quand le gril chante* une œuvre inédite du poète vendômois ; mais notre ami Prosper Blanchemain en doute ; il ne reconnaît ni le style ni le génie de Ronsard, et nous devons nous incliner devant sa connaissance profonde des poètes du XVI^e siècle et de Ronsard en particulier. Sur ces dix, neuf ont déjà été publiées, sans musique naturellement, et avec d'assez nombreuses variantes. Quant à la dixième, qui commence par ces mots *Autant qu'on voit aux cieux de flammes*, 1^{re} 14, elle est complètement inédite. La dernière, *Tant que j'estoys*, est une imitation de la fameuse ode d'Horace : « *Donec gratus eram.* »

Nicolas de la Grotte, auteur de la musique, était valet de chambre et organiste du roi de France Henri III ; il vécut à Paris depuis 1565 environ jusqu'en 1586, Jean Dorat, poète du roi, fit sur le nom de cet artiste l'anagramme suivant, qui prouve l'estime qu'on avait pour son mérite :

Nicolaus Grotus, tu sol organicus.

Lacroix du Maine dit, en effet, que de la Grotte passait pour le plus habile joueur d'orgue et d'épinette de France en son temps. On a de lui, outre les chansons qui font l'objet de cette notice, *Airs et Chansons à trois, quatre, cinq et six parties*, imprimées à Paris par Jean Cavellat, 1583, in-4^o. Une chanson de Nicolas de la Grotte (*C'est mon ami*) a été insérée sous le nom de *Nicolas* dans le premier livre des *Chansons à trois parties* composées par plusieurs auteurs, imprimées en trois volumes, à Paris, chez Adrian Le Roy et Robert Ballart, en 1578.

Il existe une seconde plaquette de même format et orné des mêmes gravures ; elle est intitulée : « *Deuxième superius*, premier livre d'odes de Ronsard, mis en musique à troys parties par Pierre Clereau ; à Paris, par Adrian Le Roy et Robert Ballard, imprimeurs du Roy, 1566. Avec priuilege de Sa Majesté pour dix ans. » Bibl. nat. V₁₃₃₀. Incomplète et en fort mauvais état.

Nous connaissons en outre neuf volumes d'œuvres de Ronsard mises en musique :

1^o *Le premier livre de P. de Ronsard*, mis en musique par A. de Bertrand, natif de Fontanges en Auvergne. 1578. Bibl. de M. Ambroise Firmin Didot.

2^o *Poésies de Ronsard*, mises en musique par François Regnard. 1579. Bibl. de M. Ambroise Firmin Didot.

3^o *Sonnets de P. de Ronsard*, etc., mis en musique par Philippe de Monte, maistre de la chapelle de l'Empereur. 1575. Bibl. de M. Ambroise Firmin Didot.

4^o *Sonnets de P. de Ronsard*, mis en musique à quatre parties par Guillaume Boni, *Premier livre*. A Paris, par Adrian Le Roy et la veufve Ballard, imprimeurs du Roy. 1593. Avec priuilege de Sa Majesté. *Tenor*. Bibl. nat. V^m 1340_A. Incomplet ; manquent les quatre derniers feuillets.

5^o *Sonnets de P. de Ronsard*, mis en musique à quatre parties par Guillaume Boni, *Premier livre*. A Paris, par Pierre Ballard, imprimeur de la musique du Roy, demeurant rue S^t Jean de Beauvais, à l'enseigne du Mont Parnasse, 1624. Avec priuilege de Sa Majesté. *Haute-Contre*. Bibl. nat. V^m 1340_C.

6^o *Sonnets de P. de Ronsard*, mis en musique à qua-

tre parties par Guillaume Boni. *Premier Livre*. A Paris, par Pierre Ballard, imprimeur en musique du Roy, demeurant rue S^t Jean de Beauvais à l'enseigne du Mont Parnasse. 1608. Avec priuilege de Sa Majesté. *Taille*.

7^o *Sonnets de P de Ronsard*, mis en musique en quatre parties par Guillaume Boni. *Deuxième livre*. A Paris, par Pierre Ballard, imprimeur en musique du Roy, demeurant rue S^t Jean de Beauvais à l'enseigne du Mont Parnasse. 1608. Avec priuilege de Sa Majesté. *Taille*.

Ces deux volumes sont brochés en un seul; ils se trouvent à la Bibl. nat. V^m 3⁴⁰ B.

8^o *Le Premier livre des Amours de P. de Ronsard*, mis en musique en quatre parties par Anthoine de Bertrand, natif de Fontanges en Auvergne. A Paris, Adrian Le Roy et Robert Ballard, imprimeurs du Roy. 1578. Avec priuilege de Sa Majesté pour dix ans. *Tenor* seul. Les trois autres parties manquent.

9^o *Second livre des Amours de P. de Ronsard*, mis en musique en quatre parties, par Anthoine de Bertrand, natif de Fontanges en Auvergne, A Paris, par Adrian Leroy et Robert Ballard, imprimeurs du Roy. 1578. Avec priuilege du Roy pour dix ans. *Tenor* seulement.

Ces deux volumes sont brochés en un seul; ils se trouvent à la Bibl. nat. V^m 4340 .

Tous ces volumes sortent des presses d'Adrian Le Roy et de Robert Ballard, son beau-frère; les derniers portent le nom de Pierre Ballard, fils de Robert, Ils sont ornés du même frontispice gravé et de lettres historiées, d'une élégance et d'un dessin merveilleux; chacune de ces lettres est un véritable tableau, qui rappelle les plus riches compositions de la Renaissance.

Nous terminerons cette notice déjà trop longue par une simple remarque, qui a pour but de faire ressortir la popularité dont jouissaient au XVI^e siècle les poésies de Ronsard. Sur onze recueils des œuvres de ce poëte, mis en musique à cette époque, nous trouvons six compositeurs différents qui ont été inspirés par ses vers. Il est bien probable qu'il y en a eu d'autres, dont le hasard des temps nous a fait perdre la trace.

Autant qu'on voit aux cieus de flammes
Dorer la nuit de leurs clartés,
Autant voit on icy de dames
Orner ce soir de leurs beautez.

Autant qu'on void dans une prée
De beautés peintes sur les fleurs
Autant ceste troupe sacrée
Est belle de mille couleurs.

La Cyprine et ses grâces nues
Se desrobans de leur séjour
Sont au festin icy venues
Pour de la nuict faire un beau jour.

Ce ne sont point femmes mortelles
Qui vous esclairent de leurs yeux,
Ce sont déesses éternelles
Qui pour un jour quittent les cieus.

Quand amour perdroit ses flammèches
Et ses dards trampez de souey

Il trouveroit assez de flèches
Aux yeux de ces dames icy.

Amour qui cause noz détresses
Par la cruauté de ses dardz
Fait son arc de leurs blondes tresses
Et ses flesches de leurs regards.

Il ne faut plus que l'on désire
Qu'autre saison puisse arriver
Voyci un printems qui soupire
Les fleurs au milieu de l'hyver.

Ce moys de Janvier qui surmonte
Aprvril par la vertu des yeux
De ces damoyelles fait honte
Au printems le plus gratieux.

Le grand dieu archer du tonnerre
Puisse sans moy l'air habiter,
Il me plait bien de voir en terre
Ce qui peult blesser Juppiter.

Les dieux esprits comme nous sommes
Pour l'amour quittent leur séjour :
Mais je ne voy point que les hommes
Aient là-haut faire l'amour.

P. DE RONSARD.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU VENDOMOIS

Par M. CH. BOUCHET.

Le 20 janvier dernier, une partie du vieux donjon de Mondoubleau s'est écroulée. Nous donnons les détails dans un article à part inséré au présent Bulletin.

— Au mois de mars dernier, l'administration municipale de Vendôme a fait un travail général de révision des noms de nos rues. Elle a rectifié ceux dont l'orthographe avait été si malencontreusement altérée. Ainsi la rue des *Quatre Huyes* redevient rue des *Quatre Huis*, le pont *Parrain*, pont *Périn*, les *Saints Pères*, rue *Saint Père*, etc. En outre, sur la proposition du Bureau de notre Société Archéologique, l'administration a décidé que la *Grande Rue*, nom à la fois inexact et insignifiant, serait baptisée rue *Marie de Luxembourg*. Et c'est justice. On sait, en effet, que cette femme illustre, veuve, à la fleur de l'âge, de François de Bourbon, comte de Vendôme (mort en 1495), administra ce comté pendant plus de 50 ans, avec autant de sagesse que de fermeté. C'est à elle que nous devons, au moins en partie, la plupart de nos monuments; elle développa le commerce et l'industrie à un haut degré, et éleva ce pays à la plus florissante prospérité qu'il ait jamais connue, du moins dans les temps anciens. Enfin, *pleine de jours et de mérites*¹, elle mourut en 1546.

Nous félicitons sincèrement nos administrateurs d'être entrés dans cette voie, et d'avoir compris que les noms des rues se rattachent à l'histoire des villes, qui ne doit jamais être répudiée dans ses souvenirs honorables. La reconnaissance envers le passé n'exclut point l'esprit de progrès, et, puisque nous sommes sur

¹ L'abbé Simon, t. 1^{er}, p. 285. On voit au Musée de Vendôme des restes de son tombeau et de celui de son mari. Ce monument était le plus remarquable de l'église Saint-Georges du château.

ce point, nous dirons qu'il y a encore quatre illustrations vendômoises qui devraient dénommer ici autant de voies publiques. Ce sont l'abbé Geoffroi, Ronsard, César de Vendôme et le maréchal de Rochambeau.

— Vers la fin de mars dernier, s'est faite à Paris la vente d'objets antiques et du moyen âge d'un amateur d'Auxerre, M. Poncelet. On lisait sur le catalogue les mentions suivantes :

1^o Collier en or, composé de 20 perles, orné d'un médaillon avec camée onyx représentant une tête de femme. (Trouvé près de Vendôme, au lieu dit *Camp de César*.)

2^o Collier antique en or, orné de trois médailles de Marc Antoine¹, Faustine et Vespasien, et de deux couronnes massives formées de torsades. (Trouvé près de Vendôme, au lieu dit *Camp de César*.)

3^o Bague antique en or ; camée avec intaille. (Trouvée au même lieu.)

Ce camp de César, si l'indication du catalogue est exacte, ne saurait être que l'ancien camp de Sougé, canton de Savigny. Mais comme l'usage n'est guère d'enterrer dans les camps, surtout des femmes, il faut admettre ou que les objets auront été trouvés non loin de là, ou que le camp lui-même sera devenu plus tard un lieu de sépulture. — Ces objets, du reste, existaient depuis plus de vingt-cinq ans, nous dit-on, dans la collection de M. Poncelet, sous cette même désignation de provenance.

Le premier collier a été vendu, au-dessus de 300 francs, à un marchand, qui en demande 500 aujourd'hui, 450 pour le Musée de Vendôme. — Le N^o 2 a été adjugé à 450 fr. C'est, paraît-il, le poids de l'or. Le marchand qui le possède en demande 650. La bague a été achetée par M. A. Queyroy pour le compte de notre Société, au prix de 30 fr. C'est lui qui nous a fourni tous les détails qui précèdent. On conçoit avec quelle émotion il a vu nos colliers lui échapper et passer en d'autres mains.

— Vers la fin de janvier dernier, il a été trouvé à Saint-Ouen, près Vendôme, un petit trésor de 8 pièces d'argent et 15 pièces de billon. Les premières nous offrent 4 pièces de Henri III, savoir : un Franc de 1581, frappé à Toulouse, très-beau ; un quart

¹ Sic, dans la lettre où nous copions, sans doute pour *Marc-Aurèle*.

de franc, fruste; un quart d'écu de 1587, frappé à Riom; un 8^e d'écu de 1583. — Trois Louis XIII: un 8^e d'écu de Navarre, 1618. Il offre cette particularité curieuse que le nom du roi y est en français, bien que le reste de la légende soit en latin; un 8^e d'écu de 1626, frappé à Bayonne; un autre frappé à Pan, 1629. — Enfin un teston de Louis de Montpensier, prince de Dombes (originaire de la maison de Vendôme), de 1576. Revers bien conservé. — Les 15 pièces de billon sont des douzains, généralement en très-mauvais état. Nous en avons reconnu un de Henri II. C'est la plus ancienne pièce du dépôt. Les autres douzains, autant que nous avons pu en juger, ne dépassent pas Louis XIII.

Depuis la rédaction de notre *compte rendu*, la Société a fait acquisition du Franc de Henri III, du teston de Louis de Montpensier et des deux 8^{es} d'écu de Louis XIII, de Navarre et de Béarn.

Vers la même époque, il a été découvert également, nous a-t-on dit, en démolissant un mur à Vendôme, une quarantaine de pièces d'argent ou de billon. Elles sont à peu près des mêmes règnes que les précédentes, ce qui nous avait fait penser d'abord que les deux découvertes pourraient bien n'en faire qu'une seule; mais l'un des inventeurs nous affirme qu'il n'en est rien. Nous n'avons vu qu'un petit nombre de ces dernières pièces, et nous nous bornerons à citer un franc de Louis XIII frappé à Toulouse (1628) et un douzain de SILV. SABELLIVS, vice-légat-administrateur du Comtat Venaissin pour le pape Clément VIII (fin du XVI^e siècle).

— Le bolide tombé dans notre arrondissement le 23 juillet 1872, et qu'on a pu admirer longtemps à la Mairie de St-Amand, puis au Musée de Vendôme, vient d'être vendu... en Autriche, à un très-bon prix, nous dit-on. Il aura l'honneur de figurer à l'Exposition de Vienne sous une étiquette allemande. La France et l'Angleterre n'ont pas consenti, à ce qu'il paraît, à payer assez cher ce précieux objet. Nous le regrettons infiniment pour la France. Il eût été l'un des plus beaux échantillons du Muséum de Paris. Pourquoi faut-il qu'on fasse de meilleures affaires sous ce rapport au delà du Rhin? On nous dira que la science n'a pas de patrie. Cela est vrai jusqu'à un certain point, mais les collections et les objets en ont une, et trop souvent ceux qui sont nés sur notre sol vont chercher une patrie adoptive.

NOTA. — Le dernier Compte rendu des objets offerts à notre Société a décrit, p. 8, une petite colonnette en verre, dont les *Merveilles de la verrerie* donnent une explication plus ou moins plausible. Une colonnette à peu près semblable a été découverte, au milieu de tout un mobilier funéraire, dans un tombeau gallo-romain, à Saintes, en 1874. La *Revue Archéologique* du mois d'avril dernier consacre un intéressant article, avec planches, à cette sépulture, qui remonte, selon l'abbé Cochet, à la fin du III^e siècle ou au commencement du IV^e. Voici comment l'auteur, M. l'abbé P. Th. Grasilier, s'exprime au sujet de l'objet qui nous occupe : « La baguette ou bâton de verre (fig. 42) est très-connue « des archéologues. *La Seine-Inférieure historique et archéolo-* « *gique* en cite plus de douze exemples trouvés dans des inciné- « rations des trois premiers siècles. Rien jusqu'ici n'a pu en faire « connaître l'usage, et nous aimons mieux rester sur ce point « dans l'incertitude que hasarder des conjectures qui ne repose- « raient sur aucun fait constaté. Cette baguette, en forme de tor- « sade, a 0^m,185 de long ; son module, de 0^m,007 à un bout, di- « minue progressivement à l'autre extrémité, où il n'est plus que « de 0^m,004. La partie inférieure se termine par un bouton de « 0^m,011 de diamètre, et sa partie supérieure forme un anneau. »

— Dans notre dernier article sur Mondoubleau, p. 79, note 2, nous avons donné, sur la foi de M. Beauvais de St-Paul, une mesure inexacte du diamètre intérieur du donjon ; lisez 21 pieds au lieu de 12. Mais cette erreur n'influe en rien sur le résultat mathématique relatif à la ligne de gravité.

ALSACE ET LORRAINE ¹

METZ

Ma sœur, si chère entre mes sœurs,
Par dessus les monts et la plaine,
Et par dessus nos oppresseurs,
Je te salue au nom de la Lorraine !

STRASBOURG

Fière cité, cœurs insoumis,
A travers le vent et l'espace,
A travers les rangs ennemis,
Reçois, ma sœur, le baiser de l'Alsace.

METZ

Noble compagne de malheur,
Nous avons, triste privilège,
Pour la France, et non sans valeur,
Souffert ensemble un bien terrible siège.

STRASBOURG

C'était juste ; n'étions-nous pas
Les sentinelles avancées,

¹ Cette pièce a été composée au moment de la Souscription nationale pour la libération du territoire ; mais elle a dû attendre son tour dans le Bulletin. Nous espérons toutefois qu'elle n'aura pas un air trop *archéologique*. La question de l'Alsace et de la Lorraine ne cesse pas d'être vivante pour tous. Quant à la Souscription nationale, si elle a échoué, c'est qu'elle ne pouvait réussir. Elle n'en mérite pas moins d'être célébrée comme un noble élan et une généreuse illusion de la France.

La cuirasse de ces combats,
Au seuil français les deux portes dressées?

METZ

Depuis que le grand Charles-Quint
S'était brisé sur ma barrière,
Mon front d'un prestige était ceint,
On disait : Metz la Pucelle guerrière.

STRASBOURG

Hélas ! j'ai vu de mes créneaux
Une armée, immense reptile,
Sur mes reins serrant ses anneaux,
Faire un borbier de ma plaine fertile.

METZ

J'ai vu nos bataillons épars ;
L'un des tronçons de notre armée,
Vint demander sous mes remparts
Si la Victoire était là renfermée.

STRASBOURG

On nous écrasa sous nos toits,
L'obus cribla ma cathédrale,
Ses vitraux, splendeurs d'autrefois,
En mille éclats tombèrent sur la dalle.

METZ

Moi, la base, le grand levier
De notre marche envahissante,
On n'avait su me confier
Ni fer, ni poudre en force suffisante.

STRASBOURG

Mes beaux livres, mes manuscrits,
Calme et studieux répertoire,
Par les bombes furent détruits,
D'un peuple fort admirable victoire !

METZ

Bloqués, sombres, de nos chevaux
Nous mangions les chairs amaigries,
Et s'encombraient les hôpitaux
De noirs typhus et de fièvres pourries.

STRASBOURG

Un préfet, un grand citoyen,
Traversant mon fleuve à la nage,
Un jour m'apporta le soutien
De la Patrie absente et son image.

METZ

.
.

STRASBOURG

A l'horizon mes yeux toujours,
O France, cherchaient ton armée :
« Je succombe, Mère, au secours !
Viens délivrer ta fille bien-aimée ! »

METZ

Mac-Mahon, mes regards toujours
Te cherchaient à l'heure dernière :
J'expire, Général, accours !
Viens délivrer la vierge prisonnière !

STRASBOURG

Mais une voix me l'avait dit :
« Courage ! il faut que tu succombes ! »
Un jour, mourante, — jour maudit ! —
Le sein brisé par des milliers de bombes...

METZ

Oh ! votre chute a retenti
D'un bien triste écho dans nos âmes.
Dès ce jour, je l'ai senti,
J'ai dû passer sous ces fourches infâmes.

STRASBOURG

Nous primes ces chemins du Nord,
Ayant la honte pour compagne,
Est-ce ainsi, cruels jeux du sort,
Que nous devons entrer en Allemagne ?

METZ

Nous partions, nous embrassant tous,
Pleurant de rage concentrée,
Tandis que leurs drapeaux chez nous
Fanfare en tête achevaient leur entrée.
Nous voilà sous l'envahisseur !
Que son joug, que son nom me pèse !
Et vous, depuis, comment, ma Sœur,
Vous trouvez-vous ?

STRASBOURG

Encore plus française.

METZ

Vive la France ! Elle à jamais !

STRASBOURG

Le jour que j'en fus démembrée,
Un Maire, un grand cœur que j'aimais,
En vint mourir dans sa ville éplorée.

METZ

Bien loin de ces vainqueurs si durs¹,
Dont notre vue était flétrie,
Quinze mille hommes de mes murs -
Se sont enfuis dans la mère-patrie.

STRASBOURG

Les miens déjà passent les mers,
En Afrique est leur espérance ;
Ils feront fleurir tes déserts,
Terre d'Alger, notre seconde France.

METZ

Dieu conduise vos chers enfants !

STRASBOURG

Et Dieu vous ramène les vôtres !

METZ

Qu'un jour sous nos pas triomphants
Un cri vainqueur fasse partir les autres !

STRASBOURG

Mes femmes d'un profond dédain
Raillent leurs tudesques hommages.

¹ Nous parlons surtout ici de leur gouvernement et de leur politique ; individuellement il y a eu des exceptions honorables, nous nous plaisons à le reconnaître, car il faut rendre justice surtout à ses ennemis.

METZ

Mes hommes refusent la main
Qui vers leur main se tend pleine d'outrages.

STRASBOURG

De leurs écoles dédaigneux
Mes enfants désertent par bandes.

METZ

Les animaux mêmes, hargneux,
Passent devant ces faces allemandes.

STRASBOURG

La France frémit, accablée
Des liens d'une âpre rançon ;
En vain s'agite l'Assemblée
Pour recueillir cette immense moisson.

METZ

De six départements encor
Ils se font un camp militaire ;
Ils n'en sortiront que pleins d'or.

STRASBOURG

Savez-vous bien, ma Sœur, ce qu'il faut faire ?

METZ

On ne peut attendre de vous
Que de hauts sentiments.

STRASBOURG

Lorraine,
Vous les comprenez si bien tous,
Qu'un long discours me serait chose vaine.

Femmes françaises, vous, plutôt
Ecoutez-moi, l'idée est belle :
Voici le glorieux complot
Où par ma voix l'Alsace vous appelle.
Vos sœurs vous disent : Levons-nous !
Payons vite cette Allemagne.
Comme nos fils et nos époux,
Unissons-nous pour une autre campagne.

METZ

Formez la Ligue du Salut,
Arborez ce mot : Délivrance !

STRASBOURG

Au front des Enfers Dante lut :
« Vous qui passez, quittez toute espérance ! »
Mais ce pays n'a point franchi
Le seuil morne où l'espoir s'arrête.
Quand un vaillant chêne a fléchi
Sous l'ouragan, il redresse la tête.

METZ

Allez donc, femmes, déployer
Votre empire et votre industrie,
Vous asseoir à chaque foyer,
Tendre la main.... Dites : Pour la Patrie !

STRASBOURG

Vous-mêmes, versez vos bijoux,
Vos plaisirs, petites et grandes,
Et vous verrez sur vos genoux
Ruisseler l'or et les humbles offrandes.

METZ

Eclatera dans tous les rangs
La passion du sacrifice.
Donnez, donnez, époux, parents,
Frères ! Chacun sa pierre à l'édifice !

STRASBOURG

Le riche son cheval fringant,
Le soldat son faible centime,
L'ouvrier sa montre d'argent,
La mère en deuil un souvenir intime.

METZ

Réveillez-vous, cœurs endormis,
Paysans à la dure écorce,
Donnez, cette semence, amis,
Vous produira richesse, joie et force.

STRASBOURG

Oui, dès ce jour nous nous lions
Sans relâche à l'œuvre sacrée.
J'en ai la foi, les millions
Viendront à nous, ainsi qu'une marée.

METZ

Dans les plis d'un drapeau français,
Portant cet or à notre mère,
Nous lui dirons : Si tu pensais
Parfois à nous, en ta tristesse amère,
Notre veuvage, à nous aussi,
Se nourrissait de ton image.
Reçois nos dons, nos cœurs, voici
De notre amour l'ineffaçable hommage !

STRASBOURG

Et maintenant purge ton sol,
Nous suffirons comme victimes.
Un jour reprenant notre vol,
Nous reviendrons à tes mains légitimes.

METZ

Voilà comme en nos moindres bourgs
Tes filles se font prussiennes.
France, elles sont à toi toujours !
La Prusse ailleurs peut bien chercher les siennes.

LA FRANCE

O dévouement, noble vertu,
Chez ces fiers citoyens de quel éclat tu brilles !
Avoir pour moi tant combattu,
Tant souffert, en vos biens, en vos corps, vos fa-
Ce n'était point encore assez. [milles,
Après le sang, votre or, et toujours avec joie.
Et ces dons par vous amassés
Sont le premier tribut que mon peuple m'envoie.
Alsace, Lorraine, merci !
La Patrie à jamais vous est reconnaissante.
Par vous, sur mon front obscurci
Je sens luire un rayon de gloire renaissante.

Sous le drapeau de l'étranger,
Songez que mon drapeau déchiré, c'est le vôtre.
On vous donne à choisir ; ferez-vous choix de l'au-
— « Mère, nous ne saurions changer. [tre ?
Nous laisserons plutôt et nos villes désertes

Et nos champs sans labour. Parés de branches
Seuls souvenirs du sol natal, [vertes,

Nous irons nous asseoir à tes genoux, ô France !

— « Venez, Enfants, à vous aussi ma préférence.

Ce vide leur sera fatal.

Cependant des récits de mes plus belles pages

Que les vieillards le soir remplissent vos courages.

— « Mère, nous leur demanderons.

— « A ceux qui n'ont pu voir vos sanglants sacrifices
Que les guerriers souvent montrent leurs cicatrices.

— « Mère, nous leur découvrirons.

— « Que vos femmes — est-il besoin qu'on leur com-
[mande? —

N'épousent à nul prix une main allemande.

— « Mère, nous les repousserons.

— « Beaucoup sont morts pour moi dans cette horri-
[ble guerre,

Conduisez les enfants à leur funèbre pierre.

— « Mère, nous les y conduirons.

— « Qu'ils sachent, en voyant vos douleurs et mes
[peines,

Que ce sang qui coula, c'est le sang de leurs veines.

— « Oh ! certes, Mère, ils le sauront.

— « Qu'ils retiennent toujours le beau parler de
[France

Et que, parmi leurs jeux, ils aient *la Délivrance*.

— « Mère, aisément ils l'apprendront.

— « Pourtant, bien qu'à nos cœurs la vengeance ait
[des charmes,

Pour l'instant, mes amis, ne songez point aux armes.

— « Mère, vous le voulez ainsi ?

— « Par la science et l'art, par les mœurs, l'industrie,
Par l'âme, il faut d'abord refaire la Patrie.

— « Mère, nous en aurons souci.

— « Quand nous aurons partout dans les sphères
[morales

Reconquis d'autrefois les grandeurs sans rivales,

Nous aurons lavé nos affronts.

Alors, n'en doutez pas, dans le jeu politique,

Je reprendrai mon rang et ma couronne antique.

L'idée en germe sous les fronts,

Se fait puissant levier, irrésistible amorce.

Un jour se lève enfin!... LE DROIT PRIME LA FORCE!

— « Oui, Mère, nous nous reverrons! »

CH. BOUGHET.

EXPLICATION

DE LA PLANCHE CI-JOINTE

Le donjon de Mondoubleau, dont nous offrons ici le dessin, ne conserve plus, depuis l'éboulement du 20 janvier dernier, qu'un fragment destiné à aller bientôt rejoindre les autres au fond de la vallée.

Ce donjon, du Xe ou XIe siècle, qui vient d'être si bien apprécié par M. Ch. Bouchet au point de vue historique, ne présente pas un moindre intérêt au point de vue de sa construction et de son aménagement intérieur.

De forme circulaire, il mesurait 7^m de diamètre dans œuvre avec une épaisseur de murs de 3 à 4^m à la base, allant en diminuant au moyen de retraites successives. A l'intérieur et à l'extérieur, ces murs étaient revêtus de rangs de pierres échantillonnées, renfermant un blocage noyé dans le mortier.

Sa hauteur, de 30 et quelques mètres, était divisée en 4 étages, séparés par d'épais planchers en bois. Le premier étage ou rez-de-chaussée, en partie au-dessous du sol, ne recevait le jour que par quelques ouvertures ou meurtrières de 12 à 15 cent. de largeur. Un puits, comblé par les éboulements, occupait le milieu, et devait, comme dans plusieurs donjons de la même époque, avoir son cylindre prolongé jusqu'à l'étage supérieur.

Ce dernier, haut de 6 à 7^m, était percé de trois fenêtres. L'une d'elles mesurait à l'intérieur 5^m de hauteur sur 1^m30 de largeur, et se réduisait à 2^m de hauteur et 0^m66 de large à l'extérieur. Dans l'embrasure, assez profonde, une sorte d'embranchement, partant du plancher, conduisait à l'appui de la fenêtre.

De l'extérieur on pénétrait dans le donjon par une ouverture communiquant avec cet étage au moyen d'un corridor coudé B, pris dans l'épaisseur du mur et fermé par trois portes, qui rendaient l'accès d'autant plus difficile que de l'intérieur on pouvait encore le défendre à l'aide des deux petites ouvertures figurées sur le plan. Un escalier en bois placé à l'extérieur, et pouvant fa-

ciement s'enlever, servait de communication entre le château et le donjon.

La figure A est la représentation agrandie de la cheminée placée au même étage. La partie conique, très-saillante, s'appuyait sur deux piliers rectangulaires, surmontés de consoles à moulures.

Le troisième étage avait conservé la même disposition que le deuxième avec ses fenêtres et sa cheminée, de chaque côté de laquelle deux enfoncements à fermeture triangulaire tenaient lieu de placards. Le quatrième étage ne semble pas avoir renfermé de cheminée.

Le dessus, formant plate-forme, servait à défendre l'approche du donjon à l'aide de petites ouvertures rectangulaires, percées au point culminant de la tour et remplaçant des mâchicoulis venus plus tard.

Dans la partie du donjon écroulé primitivement se trouvait l'escalier faisant, dans l'épaisseur du mur, communiquer les différents étages entre eux.

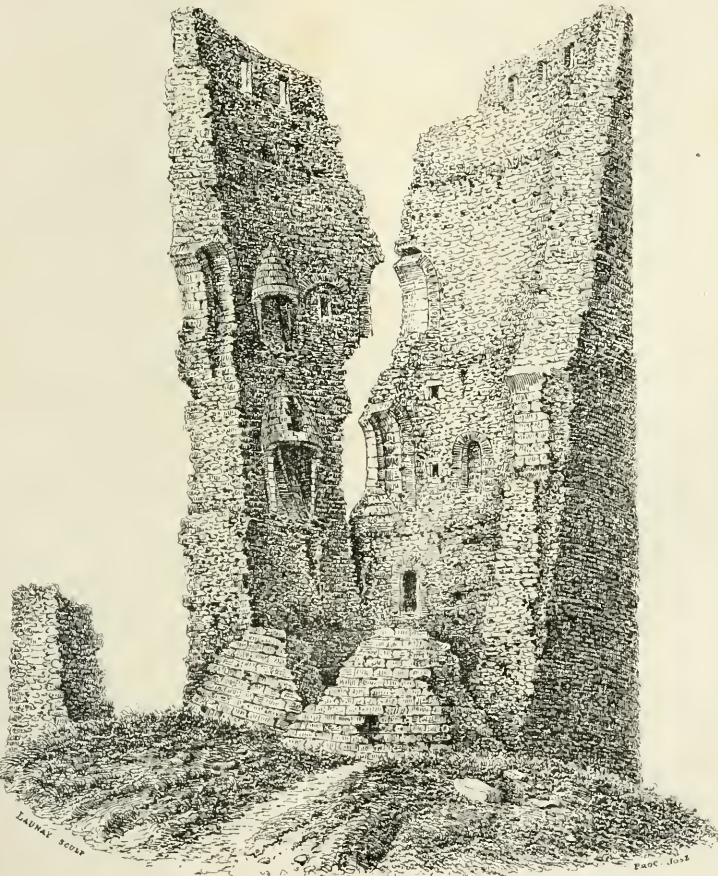
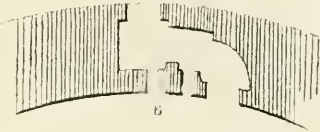
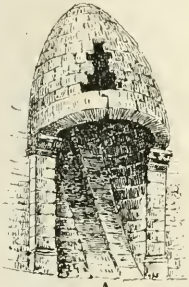
À l'extérieur existait une sorte de petite guérite peu saillante et soutenue par deux consoles, présentant, vue du dessous, une ouverture indiquant parfaitement l'usage auquel elle était destinée.

Cet imposant donjon était, à quelques mètres, entouré d'une enceinte polygonale de murailles, dont le dessin ci-joint présente encore un fragment.

Terminons ici cette description en faisant remarquer que les différents déchirements opérés dans les murailles ont toujours eu lieu dans les parties garnies d'ouvertures, qui naturellement altéraient la cohésion de l'ensemble de la tour.

G. LAUNAY.

DONJON DE MONDOUBLEAU (Loir et Cher)





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

3^e TRIMESTRE

1873

TOME XII

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1873

MM. les Membres de la Société, qui n'ont pas encore payé leur cotisation des années antérieures ou de l'année courante, sont priés d'en adresser le montant à M. G. de TARBANT, trésorier, faubourg Chartrain, à Vendôme, s'ils n'aiment mieux qu'il leur soit présentée une traite à la fin du présent mois de juillet.

6
1924

SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

12^e ANNÉE

DU VENDOMOIS

10 JUILLET

3^e Trimestre



1873

44^e REUNION GÉNÉRALE

La prochaine assemblée générale de la Société aura lieu le jeudi 10 juillet 1873, à 2 heures *très-précises*, dans l'une des salles du MUSÉE; vous êtes prié d'y assister.

Cette séance sera publique.

ORDRE DU JOUR :

ACTES DE LA SOCIÉTÉ.

- 1^o Noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 24 avril dernier;
- 2^o Description sommaire des objets offerts à la Société ou acquis par elle.

LECTURES.

- 1^o *Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme*, par M. le M^{re} DE ROCHAMBEAU;
- 2^o *Note sur les Portraits historiques du Musée de Vendôme*, par M. Ch. BOUCHET;
- 3^o *Fragment d'un Roman historique*, par M. DE SALLES;
- 4^o *Poésie*, par M. Ch. CHAUTARD.

Le Président,

NORMAND.

Le Secrétaire,

L'abbé DE PREVILLE.

Vendôme, le 4 juillet 1873.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

12^e ANNÉE — 3^e TRIMESTRE

JUILLET 1873

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 24 juillet 1873, à 2 heures, dans la grande salle du Musée.

Cette séance était publique,

Étaient présents au Bureau :

MM. Normand, président ; Mis de Rochambeau, vice-président ; l'abbé de Préville, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, conservateur ; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; Beausier ; G. Boutrais ; Godineau ; G. de Lavau et de Salies.

Et MM. Barbarin, proviseur du Lycée ; Bézier ; de Bodard ; l'abbé Bôrdier ; l'abbé Bourgoigne, curé d'Azé ; Ch. Chaftard ;

de Déservillers; Oct. Dessaignes; Léopold Giraud, sous-préfet de Vendôme; Hardillier; P. Jourdain; G. Launay; l'abbé P. Lefebvre; P. Lemercier; Martellière-Bourgogne; H. de Meckenheim; Nobileau; Punant; l'abbé Renou, curé de Meslay; Thillier; Turquand, receveur des postes; l'abbé Vénier.

Un grand nombre de dames assistaient à la séance.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 24 avril 1873: ce sont :

MM. Léopold Giraud, sous-préfet de Vendôme;
Turquand, receveur des postes à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 24 avril 1873.

I. — ART & ANTIQUITÉS

NOUS AVONS REÇU :

Par ACQUISITION, à la vente Cambrai, à Paris :

Un beau PORTRAIT de Louis, duc de Vendôme (1665-1669), gravé par Ant. Masson, d'après P. Mignard. In-fol. — Nous donnons dans le présent Bulletin un article sur tous les portraits peints et gravés du même prince.

De M. Paul MARTELLIÈRE, juge d'instruction à Pithiviers :

9 PLANCHES gravées ou lithographiées, in-folio, savoir :

1^o Vue de la scène du théâtre gallo-romain d'Orange, supposée dans son état primitif. *Aug. Caristie del. — A. Kreichgauer lith.* — Chromo-lithogr. *Engelmann et Graf*, Paris.

2^o 4 planches d'architecture de M. Em. Leconte sur la façade principale de Notre-Dame de Paris.

3^o 3 grandes Eaux-fortes de M. O. de Rochebrune (Cour intérieure du château de Blois; Façade orientale du château de Chambord; Lanterne du même château).

4^o La Médée d'Eug. Delacroix, gravée au burin par Ch. Geoffroy. Sur chine.

Du MÊME :

Un lot de SILEX TAILLÉS et de résidus de taille, accompagnés de débris d'ossements d'animaux, trouvés dans une caverne découverte aux rochers de Buthiers (Seine-et-Marne), près de Malesherbes (Loiret). Ces objets empruntent leur principale valeur à une note très-intéressante, relative à la découverte de la grotte d'où ils sont extraits, note que M. Martellière nous a adressée, et qui sera insérée à la suite des dons offerts.

Par échange désintéressé de la part de M. Amand GIRARD, concierge du Musée :

Une belle HACHE celtique polie, en silex gris, d'un grain très-fin. Longueur, environ 0^m,20; largeur à la pointe, 0^m,035; au tranchant (un peu ébréché), 0^m,065. On distingue les plans formés par le polissage. Trouvée près de Villeromain, canton de Selommes. Sera l'un des plus beaux ornements de notre vitrine de silex.

De M. BOSSET, charpentier :

Une PLAQUE en fonte, armoriée, du XVIII^e siècle¹, qui se trouvait dans une vieille maison, à lui appartenant, rue de la Poterie, n^o 80, et qui va être reconstruite.

De Madame IMBAULT, à Vendôme :

Un petit CHAPITEAU en pierre calcaire, autrefois peint en

¹ Armes parties : à la 1^{re} partition, 3 roses ; à la 2^e, 2 fascés. Les émaux n^o sont pas indiqués. Ecu rond, couronne de marquis, supports 2 lions. Les fascés doivent appartenir aux Bouchet de Sourches (d'argent à 2 fascés de sable).

rouge, provenant de l'ancienne église Saint-Georges de Vendôme. XVI^e siècle, avec imitation d'ogives du XIII^e. Hauteur, 0^m,22; largeur, 0^m,16. Curieux.

De M. MORICEAU, conducteur des ponts et chaussées :

Plusieurs FERS de chevaux et d'ânes, de formes variées mais anciennes. Plus, un assez grand nombre d'anciennes clefs. Le tout découvert lors de la reconstruction du pont de Montoire.

De M. Ch. d'HARCOURT :

Une CLEF en fer, longue de 0^m,19; anneau petit, en anse de panier; panneton formé de 4 dents fixées à la tige. Trouvée dans un jardin.

De M. Louis MARTELLIÈRE :

Une LAMPE à suspension, en cuivre, une paire de pistolets (fin du XVIII^e siècle), et un flacon en cristal doré (XVIII^e siècle).

Ch. B. & E. N.

II. — NUMISMATIQUE.

De M. Louis MARTELLIÈRE :

55 pièces, savoir :

42 impériales romaines MB. (une exceptée), depuis Auguste jusqu'à Claude II. Nous remarquons une Antonia, un Claude I^{er}, au revers de CONSTANTIAE AVGVSTI; un Commode, au revers, l'Empereur debout sur une estrade haranguant quatre soldats, légende effacée; un Alexandre Sévère, SPES PVBLICA.

18 royales françaises, depuis Henri III jusqu'à 1849, parmi lesquelles : un double tournois de Henri IV (Paris), 1598; un demi-sol de Louis XVI (La Rochelle), 1791; une pièce de 5 sols du siège de Mayence; une de 5 centimes de l'an IV de la République; enfin une pièce de 40 centimes de Louis-Philippe pour

les colonies françaises, 1841. Toutes dans un fort bel état de conservation.

2 seigneuriales : doubles d'Arches et de Sedan.

14 étrangères.

9 jetons. Nous ne citerons que le suivant : INVITOS EXTRAHIT ANGVES. Cerf faisant sortir un serpent de son trou. Au revers : ALIT ET ILLUMINAT ; Aigle enlevant un de ses petits vers le Soleil. A l'exergue, 1628.

Du MÊME, par un autre don :

4 pièces, parmi lesquelles 1 sol du siège de Luxembourg, 1795, frappé au nom de François II, empereur d'Allemagne.

De Madame IMBAULT :

Une maille tournois de Charles VI ou VII, trouvée dans son jardin (ancienne cour du château de Vendôme).

De M. BESNIER, propriétaire à Sasnières :

Un douzain du cardinal Acquaviva, légat administrateur du Comtat-Venaissin pour le pape Clément VIII. Fin du XVI^e siècle (159...) A demi fruste.

Par ACQUISITION, grâce à l'entremise obligeante de M. de Maricourt :

2 écus de six livres, l'un de Louis XV, 1773 (Toulouse), l'autre de Louis XVI, 1785 (Limoges). Ce dernier bien conservé.

De M. DE ROCHAMBEAU :

Un jeton en cuivre jaune de Louis-Joseph, duc de Vendôme, comme général des galères. D'un côté son nom et son titre, autour de son écusson. De l'autre, Neptune dirigeant un attelage de chevaux marins. Autour : ARDENT DVM REDDAT HABENAS. A l'exergue : Galères, 1708.

Plus une médaille en plomb relative à la Sainte-Larme.

De M. JOURDAIN, peintre à Vendôme :

1 pièce de cuivre de 2 bañoques et demi, 1796 (Etats-Romains, Pie VI).

III. — BIBLIOGRAPHIE.

En DON :

De M. le **Mis DE ROCHAMBEAU**, vice-président de notre Société :
CHANSONS de P. de Ronsard, Desportes et autres, mises en
musique par Nicolas de la Grotte. — Edition fac-simile, avec
Notice par M. de Rochambeau. 1 vol. in-8°.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes. Septembre-octobre 1872.

Romania, par MM. Paul Meyer et G. Paris, Janvier 1873.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes :

Société d'Emulation de l'Allier, Bulletin. T. XII, 4^e livraison.
Bro. in-8°.

Comtes, Société des Sciences naturelles et historiques. 1873.
N° 2. Un cahier in-8°.

Eure-et-Loir, Société Archéologique. Bulletin. Avril 1873.
Bro. in-8°.

Loir-et-Cher, Société des Sciences et Lettres. Bulletin. 2 bro.
in-8°.

Nantes, Société Archéologique. 1873, 1^{er} trimestre. Bro. in-8°.

Pau, Société des Sciences, Lettres et Arts. Bulletin 1872-
1873, 2^e livraison (Origines de la maison d'Albret, suite).

Rambouillet, Société Archéologique. Mémoires. T. I^{er}, 8^e
livraison. Bro. in-8°.

Saintes, Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres. T. I et II,
1870. 2 bro. in-8°.

Sarthe, Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Bulletin, 4^e
trimestre de 1872. Bro. in-8°.

Senlis, Comité Archéologique. 1872. 4 bro. in-8°. Planches.

Toulouse, Société Archéologique du Midi de la France. T. X,
3^e livraison. Bro. in-4°.

Par ABONNEMENT :

L'Art gaulois, par M. Hucher, feuilles 9 et 10.

Bulletin monumental de la Société Française d'Archéologie,
par M. de Cougny. 39^e vol., n^o 4.

B. DE P.

IV. — HISTOIRE NATURELLE.

De M. DUVAL, employé des ponts et chaussées à Vendôme :

Une AMMONITE en bonne conservation, trouvée en creusant
les fondations du pont Saint-Michel (1869).

Par ACQUISITION :

Un fragment d'AMMONITE offrant quelques particularités
curieuses. Trouvé à Savigny-sur-Braye, dans une sablonnière, à
2 ou 3 mètres de profondeur.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons
de nommer.

NOTE

sur la

Découverte d'une Caverne à silex taillés dans la vallée de l'Essone.

Au mois de mars 1873, les enfants de M. Gourdon, vétérinaire à Malesherbes (Loiret), étant allés jouer dans les rochers de Butliers (Seine-et-Marne), sur la rive droite de l'Essone, cherchèrent à pénétrer dans une grotte dont l'entrée était obstruée par un amas de sable. Après avoir remué un peu la surface du sol, ils furent étonnés de trouver de *drôles* de pierres, et en rapportèrent quelques-unes à leur père, qui reconnut de suite des silex taillés. M. Gourdon se transporta à la caverne, et reconnut, dans le sable sans consistance qui forme le sol de la grotte, une grande quantité d'éclats de silex et quelques ossements calcinés, en fragments trop minimes pour en pouvoir déterminer la nature.

Ayant été informé de la découverte, je me rendis à Malesherbes avec M. Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, et nous fîmes procéder à une fouille sommaire, qui nous permit de reconnaître une grande quantité de fragments de silex appartenant aux types couteaux, fers de flèche ou de lance. Malheureusement nous avons été prévenus fort tard, et le sable qui se fouille facilement à la main avait été remué; presque tous les habitants de Malesherbes étaient venus visiter la grotte et avaient tous emporté les plus beaux échantillons. Les plus beaux silex ont été envoyés par M. Gourdon au Musée d'Orléans.

On sait que la rivière de l'Essone, au nord du département du Loiret, dont elle forme la limite, coule dans une vallée qui n'est que la continuation de la forêt de Fontainebleau, et dont les coteaux sont couverts de blocs de grès engagés dans un sable

blanc très-fin. Cette formation géologique forme la limite nord du grand plateau calcaire de la Beauce, dont les derniers bancs se montrent à Malesherbes sur la rive gauche de la rivière.

Le coteau de Buthiers est exposé au midi ; la grotte explorée se trouve à mi-côte, à environ 15 mètres au-dessus du sol tourbeux de la vallée. On y arrive difficilement, en escaladant les blocs de grès ou en se glissant dans les fissures étroites du rocher. Cette caverne se trouve formée par un vide irrégulier existant entre plusieurs blocs. Sa profondeur est d'environ 20 mètres ; sa hauteur maximum à l'entrée est de 2 mètres. Mais, lorsqu'on a pénétré de trois pas dans l'intérieur, le ciel s'abaisse rapidement et n'est plus élevé que de 1^m 50 et 1^m dans certains endroits, de sorte qu'il n'est possible de se tenir debout qu'à la porte.

Le sol est formé d'une couche de sable très-meuble, d'une épaisseur variant entre 25 et 40 centimètres, au-dessous duquel se trouve le grès. Le long de la paroi droite du rocher, au droit d'une fissure qui peut à la rigueur passer pour une cheminée, le sol se relève en talus et est formé d'un mélange de sable, de charbon, de cendres et de fragments d'ossements presque tous calcinés. Dans cet endroit, le sol ne paraît pas avoir été remanié, car, en faisant une tranchée jusqu'au roc, on remarque immédiatement sur le grès : 1^o une couche de sable blanc de 5 à 6 centimètres ; 2^o au-dessus une couche de cendres presque pures de 20 centimètres ; 3^o une couche de sable blanc de 7 à 8 centimètres ; 4^o au-dessus un talus de cendres de 30 centimètres, puis un peu de sable mélangé de cendres et de charbon. Il y a donc deux foyers superposés, ce qui donne à penser que la caverne a été habitée à deux reprises différentes. C'est autour du foyer que se trouvent en plus grande quantité les ossements. Quant aux silex, on les trouve seulement à l'entrée de la grotte et dans le sable d'une petite plate-forme qui la précède.

Voici les conclusions qu'on peut tirer de l'inspection des lieux. Premièrement, c'est que les silex de Buthiers ont dû être apportés de loin. En effet, le silex pyromaque ne se rencontre ni à

Malesherbes ni dans la Beauce ; les routes sont généralement empierrées avec du calcaire ou avec de la meulière. Les cailloux rouges ou gris viennent soit du val de la Loire, soit du bassin du Loing. Le point le plus rapproché de Malesherbes où se trouve le silex est près de Montargis, à environ 25 kilomètres. Deuxièmement, les pierres ont été taillées sur place ; c'est ce qui est démontré par le grand nombre de fragments bruts, qui n'ont pu être utilisés, fragments qui se rencontrent en quantité énorme relativement aux pierres taillées.

Je me permets maintenant de faire de l'histoire antéhistorique, en avançant qu'à cette époque inconnue les hommes exerçaient des professions. Voici sur quoi je hasarde cette opinion. Le coteau de Buthiers contient un grand nombre de cavernes analogues à celles dont je viens de parler, mais je dois dire que toutes ont été explorées depuis longtemps et peut-être habitées à une époque récente, si on en juge par les dénominations. — Il y a notamment la grotte du Bourrelier. — Or, dans le courant de mai, des fouilles ont été faites dans ces cavernes ; on y a rencontré en petit nombre des silex taillés, mais pas de pierres brutes. La boutique du fabricant d'armes ou d'instruments n'était-elle pas dans la grotte que je viens de vous décrire ?

P. MARTELLIÈRE.

VOYAGE A LA SAINTE-LARME

DE VENDOME

PAR

M. A. DE ROCHAMBEAU,

Vice - Président de la Société, Officier d'Académie, Correspondant
du Ministère de l'Instruction publique, etc.

Vendôme possédait au moyen âge un pèlerinage fameux : de tous les points de la France et pendant près de huit siècles, des milliers de pèlerins accoururent au sanctuaire de la Trinité le vendredi du Lazare, et d'éclatants miracles y consacrèrent la foi de nos pères.

Aujourd'hui, un vague souvenir en reste à peine dans la mémoire de quelques antiquaires vendômois, et les circonstances de cette grande manifestation religieuse sont tombées dans le plus complet oubli. Nous allons tenter la résurrection, nous vieillir de quelques deux cents ans et faire un voyage à la Sainte-Larme, vers le milieu du XVII^e siècle.

C'est huit jours avant le vendredi de la Passion. Il est de bien bonne heure, et un soleil resplendissant commence à peine à dorer les nombreux clochers et les toits aigus de Vendôme. A toutes les portes de la ville, les herses sont levées, les ponts-levis abaissés, et il règne dans les faubourgs une animation qui n'est pas habituelle. On y voit défiler une foule de gens qui semblent s'être mis en route bien avant le jour, car ceux qui sont à cheval secouent la poussière du chemin en descendant de leurs montures, blanches d'écume, et les piétons s'essuient le front d'un air fatigué. C'est réelle-

ment merveille de voir passer ces nobles seigneurs et damoiselles montés sur leurs palefrois richement caparaçonnés et suivis de tout un cortège de varlets, de pages et d'écuyers, ces magistrats et ces praticiens chevauchant gravement sur leurs mules paisibles, ces manants et ces vilains reconnaissables à leur surcotte de grosse bure, à leurs houseaux et à leur chaperon, et portant sur l'épaule leurs petites provisions et leur mince bagage.

Ce matin-là, les quatre portes de la ville ne se trouvent pas assez grandes, et ce sont à chaque instant des embarras et des querelles, que les archers de la maréchaussée ont bien de la peine à apaiser. Déjà les hôtelleries sont pleines de monde : chez Denis Gaultron ¹ au faubourg Saint-Georges, chez Girardin au Clos-Montpensier, chez Jacques Joly au bourg Saint-Martin, tout est pris, tout est retenu, et le pèlerin attardé doit chercher un autre logis. Heureusement que le cas est prévu, et que chaque bourgeois a préparé la chambre du voyageur. Les cloches sonnent à toute volée et annoncent la fête du Lazare, la fête de la Sainte-Larme ; Saint-Martin, la Madeleine et les deux paroisses *extra muros* Saint-Lubin et Saint-Bienheure, les chapelles de Saint-Pierre La Motte, de Saint-Denis, de Saint-Sulpice, de Saint-Jacques-du-Bourbier, et tous les sanctuaires des Cordeliers, des Capucins, des Calvairiennes, des Urseulines, etc., font retentir l'air de leurs cantiques argentins, que dominent les voix fortes et sonores du bourdon des Bénédictins et de la sonnerie de Saint-Georges.

Nous traversons des rangées de marchands ambu-

¹ Nous prévenons le lecteur une fois pour toutes que les indications sur les individus et la topographie de Vendôme au moyen âge sont extraits des *Terriers vendômois*, que nous avons compulsés aux Archives nationales.

lants, car la foire du Lazare vient de s'ouvrir; on ne voit de tous côtés que pelletiers qui vendent des gants, fétissiers et ferrandiniers¹ qui vous offrent des draps et des étoffes, ciriers qui débitent des figures de cire, des cierges et des bougies, merciers et clinqualliers, etc; mais nous remettons à plus tard nos emplettes, et nous nous rendons bien vite à la Trinité, pour visiter les châsses avant la procession solennelle.

Nous entrons dans l'enclos du monastère, et nous dirigeons vers la basilique; messire René Gerbron, prêtre, recteur et curé de la Madeleine, nous sert de guide.

De chaque côté de la rue qui conduit au portail de la Trinité se trouvent de petites boutiques en plein vent; ce sont des patenostriers qui vendent des chapelets, des médailles et des ampoules d'or, de vermeil, d'argent, d'étain, de cuivre et de plomb. Les pèlerins s'empressent d'en faire provision pour emporter quelque souvenir du pèlerinage à la Sainte-Larme.

Nous possédons un certain nombre de moules qui ont servi à fabriquer, à couler quelques-uns de ces objets d'orfèvrerie populaire. Ils ont 0^m,12 de hauteur sur 0^m,065 de largeur. Il est probable que la plupart des pièces se fondaient dans des moules semblables à ceux-ci; ils étaient toujours soit en schiste ardoisier, soit en pierre de Munich ou pierre lithographique. Nous donnons ici quelques types de ces moules; on en superposait deux donnant les mêmes formes, et dont les dessins variaient pour le recto et le verso des objets, puis on introduisait le métal dans la cavité centrale, d'où il se répandait dans les différents jets et dans les formes qui se trouvaient aux extrémités.

¹ *Ferrandiniers*, fabricants de ferrandine, étoffe légère de soie et laine, qui se fabriquait à Vendôme à cette époque.

Quand l'opération de la fonte était terminée, on coupait les pièces, et le métal des conduits était rejeté au creuset pour être refondu.

Le premier moule que nous donnons contient une croix avec une sorte de soleil à la rencontre des quatre bras et une larme à la partie inférieure, puis un tronc vertical, d'où partent symétriquement à droite et à gau-

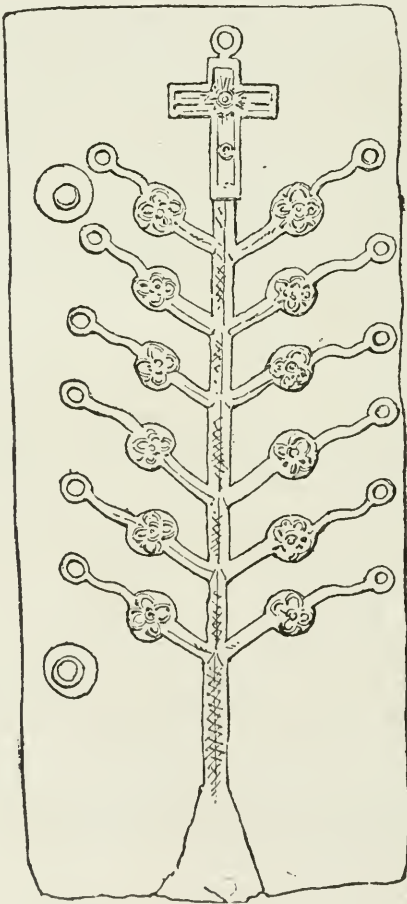


Fig. 1.

che six tiges obliques portant chacune une Sainte-Larme terminée par une bélière.

Dans le second moule, on voit une médaille avec une larme entre deux flambeaux et les clous de la Passion, puis une série de larmes semblables au précédent, et qu'on découpait pour les suspendre au cou ou aux chapelets. Dans le soubassement qui reste à la Trinité, seul vestige du splendide monument de la Sainte-Larme,

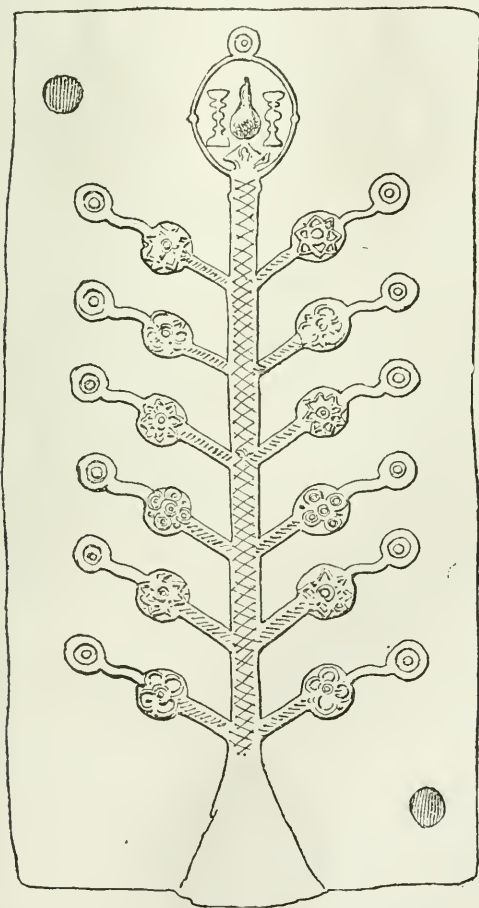


Fig. 2.

on voit comme motifs d'ornementation un grand nombre de ces larmes suspendues par un ruban (Voyez planche 2 et planche 3, fig. 22 et 23).

Nous reproduisons plus loin (planche 1, fig. 3, 4 et 5) trois autres moules.

Voici quelques spécimens des objets que ces moules servaient à fabriquer.

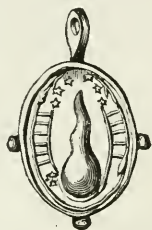


Fig. 6.



Fig. 7.

Les figures 6 et 7 représentent en grandeur naturelle une petite médaille en cuivre, de forme ovale, avec bélière fixe et trois petites boules extérieures, pouvant répondre aux extrémités d'une croix. Cette médaille appartient au musée de Vendôme ; elle lui a été donnée par M. A. Queyroy. Sur l'une des faces, on voit une larme entre deux sortes d'échelles, au-dessus desquelles on distingue quelques étoiles ; sur l'autre face, on distingue un saint Michel nimbé et ailé, tenant une balance de la main gauche et frappant le dragon de l'autre avec une lourde épée droite.

Les pièces suivantes sont en plomb ; elles ont été trouvées dans la Seine et révélées par M. Arthur Forgeais, à qui nous en empruntons la description.



Fig. 8.

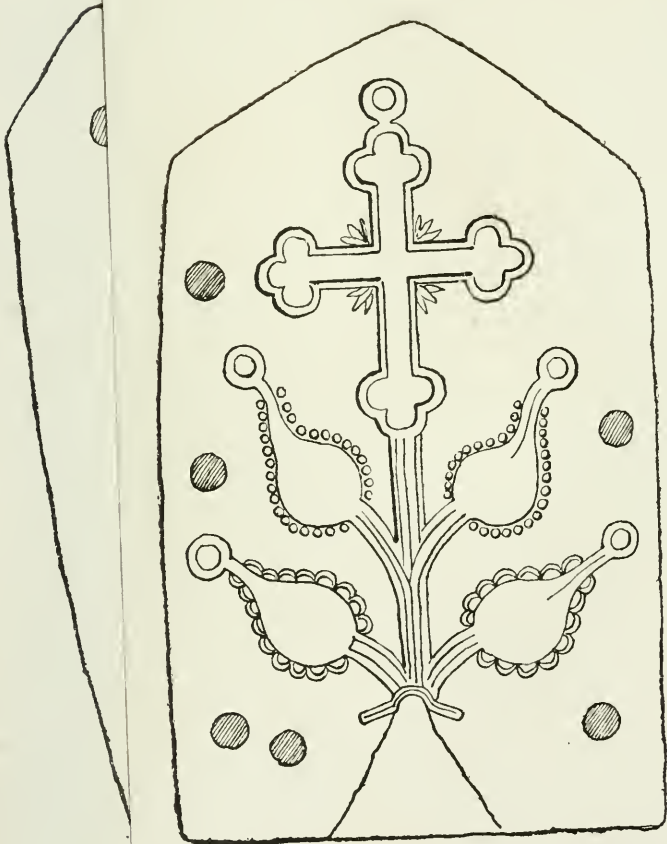


Fig. 5.

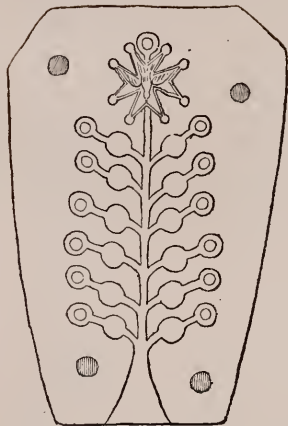


Fig. 3.

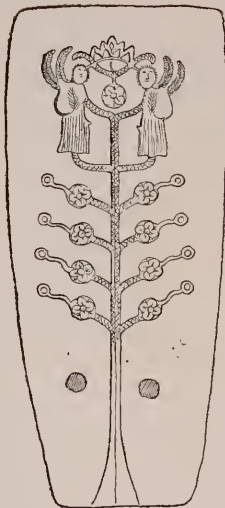


Fig. 4.

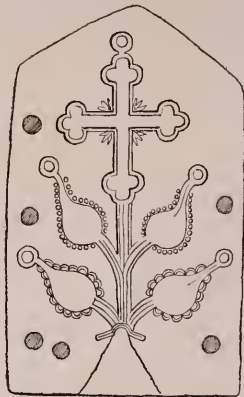


Fig. 5.

Fig. 8. — Médaillon rond, orné d'un double rang de perles et garni d'un anneau entre deux consoles. Dans le champ, un larme entre deux fleurs tigées et feuillées, mouvant chacune d'une terrasse. Ce médaillon, du XVI^e siècle, a été trouvé au pont Saint-Michel, à Paris, en 1862. Au revers, on voit un évêque nimbé, revêtu d'une chappe; il tient une crosse de la main gauche et bénit de la main droite. C'est l'image de saint Eutrope, dont le culte est étroitement lié à Vendôme à celui de la Sainte-Larme.



Fig. 9.

Fig. 9. — Plaque en forme de cœur, chargée d'une larme, flanquée des lettres S. L et ornée à son pourtour extérieur d'un grénétis et de deux filets, l'un cordé, l'autre simple; ce cœur est surmonté d'une couronne royale fermée, et il est garni à sa base d'une larme formant pendeloque.

Ce plomb, du XVI^e siècle, a été trouvé en 1864 au même endroit que le précédent.

Fig. 10. — Ampoule ou sachet en plomb garni de deux petites anses vers la gorge. Sur la panse on voit un autel drapé qui porte une espèce de grand ciboire. De chaque côté est une femme debout, sans doute sainte

Madeleine et sainte Marthe. Celle de gauche soutient une grosse larme au-dessus du ciboire ; celle de droite porte un cierge allumé. Dans le champ à gauche de l'autel, on voit une croix pattée au pied fiché.



Fig. 10.

Au-dessus de cette représentation, on lit : † LAGR
IMADEI
en deux lignes séparées et enfermées par des filets.

Le tout surmonté d'une bordure partie endentée, dont la rangée supérieure est hachée.

Ce plomb, du XIII^e siècle, est de fort belle conservation ; il a été trouvé au Pont-au-Change en 1863.

Fig. 11. — Le revers de ce sachel est chargé d'un cavalier marchant à droite, couvert d'une armure en mailles ; son casque, dont la partie supérieure est plate,

se trouve surmonté d'une croix, garni d'une visière formant masque et percé d'une ouverture perpendiculaire, ainsi que de sept ouvertures horizontales. Ce cavalier tient de la main droite une épée nue; à son cou est suspendu un bouclier orné de cannelures partant d'un *umbo* central; l'éperon est à molettes. Le cheval semble houssé; son cou, son ventre, sa croupe sont chargés de rosaces; la bride est ornée de boucles ou grelots. Le champ est semé de feuilles cordiformes à longues queues,



Fig. 11.

dont plusieurs sont réunies par une tige. Entre les jambes du cheval est une fleur de lis à longue queue, montant de la même tige qu'une des feuilles. Enfin une bande formée de deux traits, réunis par des hachures diagonales, part du bras droit du cavalier, passe derrière le cheval et aboutit au bord du vase. Au-dessus du

cavalier on lit cette légende : S'GEO
RGIVS ainsi disposée.

C'est une allusion à la chapelle construite par la comtesse de Vendôme en l'absence de son mari, et pour laquelle Geoffroy-Martel avait rapporté en même temps que la Sainte-Larme un bras de saint Georges.

Le Musée de Vendôme possède un sachet de plomb presque semblable à celui-ci ; la principale différence consiste dans le cavalier, qui, au lieu de passer sur le premier, se trouve derrière un arbre assez touffu. La partie supérieure a été rognée, et il ne reste qu'une des deux lignes de l'inscription : (LACRIMA) DEI — (S. GEOR) GIVS. Il a été trouvé dans la Seine en 1866.



Fig. 12.

Fig. 12. — Les personnages vus de face dans le premier sachet sont placés ici de profil ; celui de droite ne

soutient plus la Sainte-Larme, il l'adore; celui de gauche tient, au lieu d'un cerce, une sorte de tau.

Ce sachet, du commencement du XIV^e siècle, a été trouvé au Pont-au-Change en 1863.

Fig. 13. — Sur le revers, on voit saint Georges à cheval, la plupart des ornements du champ ont disparu. Au-dessus de la tête du saint, on lit cette légende en français :

S' GEO
R GES



Fig. 13.

Le Musée de Vendôme possède une ampoule en plomb, de même forme que celle-ci, avec de très-légères variantes. On trouve au recto les deux femmes du N^o 4 et au verso le saint Georges du N^o 5. Ce saint Georges est couvert d'une armure de mailles très-soi-

gnée, dont on distingue nettement toutes les parties: son cheval est richement caparaçonné et couvert de rosaces; il tient balance de la main gauche. La légende est trop fruste pour que l'on puisse la déchiffrer.

Ce plomb a été trouvé dans la Seine en 1866.



Fig. 14.

Fig. 14. — Dans le champ, un autel recouvert d'un tapis à franges, surmonté d'un ciboire. A droite sainte Madeleine soutient la Sainte-Larme; à gauche sainte Marthe tient un cierge allumé, au-dessous duquel on voit un quatre-feuilles surmonté de la lettre A gothique. Au-dessus de la tête des personnages de droite, se trouvent les lettres S M E, qui veulent dire sans doute Sainte Madeleine. Le personnage de gauche est entouré des lettres S M A, Sainte Marthe.

Au-dessus est une légende illisible, mal reproduite par la gravure, et qu'on peut traduire par LACRIMA DEI.

Ce monument a été trouvé à Melun par M. E. Grézy ; il nous paraît appartenir au XIII^e siècle.



Fig. 15.

Fig. 15. — Le revers de ce sachet, garni de deux petites anses dans sa partie supérieure, est chargé d'un cavalier marchant à gauche, couvert d'une armure de mailles ; son heaume ou timbre est surmonté d'une croix ; à son cou est suspendu son bouclier barré de sept pièces. Le cavalier tient de la main droite sa lance en arrêt. Le cheval semble houssé ; sa croupe est chargée de rosaces.

Le champ est semé de tiges feuillées. Au-dessus du

cavalier, on lit la légende suivante: SLIEUM S. GEOR-
GH. Evidemment les lettres ont été déformées dans le
premier mot, et il faut lire: *Sigillum Sancti Georgii*.
Le sujet tracé sur la panse est entouré d'une bordure
partie endentée, ou plutôt chargée d'un zig-zag.

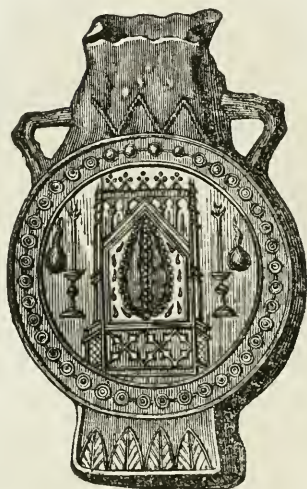


Fig. 16

Fig. 16. — Sachet à ventre rond, dont le col, qui est
garni de deux anses et le pied sont de forme carrée.
Le ventre est chargé d'une châsse gothique très-élé-
gante, dont la porte est ornée d'un joyau en forme de
larme, entourée de petites larmes. Cette châsse est ac-
compagnée de chaque côté d'un cierge allumé dans son
chandelier et d'une larme. Le tout est entouré de deux
filets concentriques, entre lesquels sont placées des
perles ou annelets formant chapelet.

Cette ampoule est pour nous une des plus précieuses,

car elle nous révèle la forme d'un des coffres reliquaires qui renfermaient la Sainte-Larme.



Fig. 17.

Fig. 17. — Sur le ventre du revers de ce sachet est placé l'écusson de France, à trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale ouverte et flanquée de deux larmes. Un globule sépare les deux fleurs de lis supérieures.

Le reste est comme au droit.

Fig. 18. — Sachet à ventre rond, à col rond garni de deux anses et à pied carré. D'un côté le ventre est chargé d'un ciboire contenant une larme entre deux chandeliers avec leurs cierges. Autour, on lit la légende ordinaire LACRIMA DEI, dont une partie est très-fruste; elle est elle-même entourée de quatre cercles concentriques, renfermant des arabesques et des dentelés.

Le col est aussi orné de dessins en triangles fort élégants.

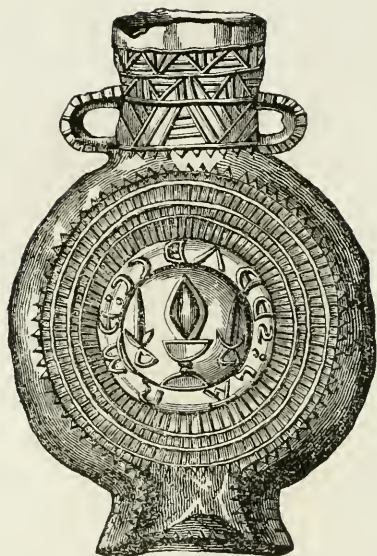


Fig. 18.

Fig. 19. — Le centre de l'autre face du sachet est occupé par une croix de Malte aux bords dentelés; entre chaque branche de la croix est une sorte de petit dé. Autour, plusieurs cercles concentriques très-ornementés. L'original de ce sachet appartient au Musée de Vendôme.

Fig. 20. — Sachet rond, surmonté d'un col garni de deux anses.

Dans le champ, un ciboire surmonté d'une larme et flanqué de deux chandeliers supportant un cierge allumé. Deux filets concentriques, renfermant des ara-

besques, circonscrivent cette représentation. Le col de ce sachel est orné ou accidenté de quelques traits courbes.

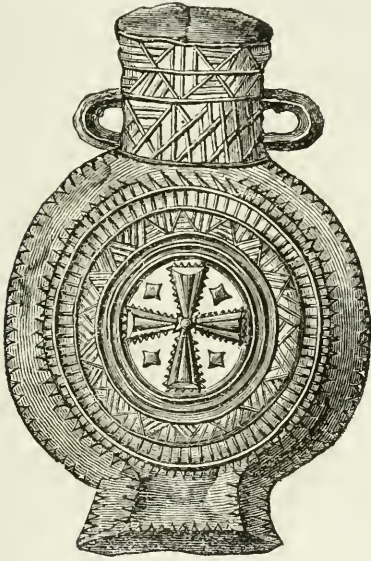


Fig. 19.

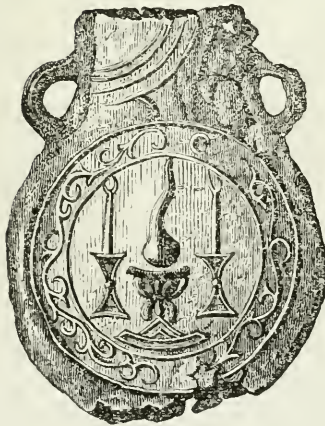


Fig. 20.

Ce sachet, du XIV^e siècle, a été trouvé au pont Notre-Dame en 1863.

Fig. 21. — Sur le revers de ce sachet, on voit la représentation de la Trinité, quoique le Saint-Esprit n'y soit guère reconnaissable. Dieu le Père assis soutient de



Fig. 21.

ses deux mains la croix à laquelle est attaché Jésus-Christ ; l'état fruste peut expliquer pourquoi l'on n'y distingue plus le Saint-Esprit, qui est posé d'ordinaire entre la tête du Père et celle du Fils.

Un listel, formé de deux filets concentriques, entoure la représentation et porte la légende :

SANTA TRINITAS VNVS DEVS.

Sur le col du vase est placé un fleuron ou un phylactère en forme d'S, et dont l'une des extrémités forme roue. L'abbaye de Vendôme étant érigée sous le vocable de la Sainte-Trinité, cette ampoule était pour les pèlerins de la Sainte-Larme un souvenir parlant.

Le Musée de Vendôme possède une pièce de plomb ronde, qui semble avoir été découpée dans un sachet semblable ; on y peut lire la même inscription, et on retrouve les figures du revers que nous venons de décrire.

Les pèlerins mettaient dans ces ampoules un peu d'eau du Loir ou un peu de terre des alentours de la Trinité, et faisaient toucher le petit vase à la sainte relique.

Saint François de Salles avait entendu parler de la Sainte-Larme ; mais il n'en connaissait pas bien la tradition ; en tout cas, il a eu entre les mains un de ces souvenirs de la relique de Vendôme, car il écrivait ce qui suit le 16 juin 1622 : « Tenez, voilà une des larmes
« de Vendôme, c'est-à-dire une goutte de l'eau dans
« laquelle on a trempé la phiole dans laquelle est, ainsi
« qu'on tient par la tradition ancienne des habitants de
« Vendôme, de la terre sur laquelle tombèrent les lar-
« mes de Notre-Seigneur, tandis qu'au temps de sa mor-
« talité et de ses peines il pria et adora son Père éter-
« nel. On dit cela, et le tient-on pour certain au dio-
« cèse d'Orléans, d'où notre sœur Claude Agnès, qui est
« supérieure là d'un monastère de la Visitation, me
« l'a envoyée..... » (Lettre à une dame, 7 juin 1622, t. IV, p. 489 de la Correspondance de saint François de Salles, édition de Paris, 1758.)

Chemin faisant, nous mettons à profit l'obligeance de notre guide et lui demandons de nous édifier sur la relique que nous allons visiter. Voici ce qu'il nous raconte :

Vers 1036, peu de temps après son mariage avec Agnès de Poitiers, Geoffroy-Martel, sixième comte de Vendôme, partait pour la Sicile, où l'appelait la con-

fiance d'Henri I^{er}, roi de France. L'empereur d'Orient, Michel le Paphlagonien, avait réclamé du secours pour garantir la Sicile des Sarrazins d'Afrique qui la ravageaient. Ce prince chargea Geoffroy-Martel de commander cette expédition, et le comte de Vendôme y fit de tels prodiges de valeur, que l'empereur Michel l'invita à venir à Constantinople et lui témoigna publiquement la plus grande reconnaissance. Il lui fit offrir la main d'une princesse de son sang et une large part dans ses trésors. Le comte refusa modestement, se trouvant assez payé par la conscience du devoir accompli. Alors l'empereur fit étaler devant lui des reliquaires étincelants de pierreries, des vases précieux, des monceaux d'or, l'invitant à choisir quelques souvenirs de son amitié. Comme Geoffroy hésitait entre tant de richesses, un Grec, lui désignant un petit morceau de cristal confondu avec des diamants de grand prix : « Voilà, lui dit-il, le trésor
« le plus inestimable. Dans cette ampoule est une larme
« que Notre-Seigneur a versée sur le tombeau de La-
« zare; un ange la recueillit, la mit dans ce petit vase,
« et la donna à Marie-Magdeleine. Celle-ci l'avait avec
« elle lorsque, abandonnée par les Juifs sur un bateau
« sans rames, elle aborda à Marseille. Au moment de
« mourir, elle la donna à saint Maximin, évêque d'Aix,
« qui était allé lui porter le saint Viatique dans son
« ermitage. Après la mort de saint Maximin, la Sainte-
« Larme resta à Aix; puis, lorsque les empereurs ro-
« mains furent convertis au christianisme, ils firent réu-
« nir à Constantinople toutes les reliques qu'ils rencon-
« trèrent. C'est ainsi qu'elle se trouve dans ce trésor. »
A ce récit, Geoffroy ne balança plus; il ne voulut accep-
ter que le précieux cristal et un bras de saint Georges. Chargé de ces merveillesuses reliques, il reprit aussitôt le chemin de France; mais il n'était pas au bout de ses

épreuves. A peine avait-il fait une journée de marche, que les Grecs, désespérés d'avoir perdu la Sainte-Larme, coururent après lui et le supplièrent de la leur rendre. Heureusement Geoffroy avait envoyé en avant une partie de son escorte et ses bagages les plus précieux ; il refusa et hâta son voyage.

De retour en France, Geoffroy dépêcha un courrier à Vendôme pour prévenir la comtesse Agnès de son arrivée prochaine, et annoncer qu'il destinait la Sainte-Larme à la nouvelle abbaye de la Trinité et, le bras de saint Georges pour la chapelle qu'on appela depuis *Chapelle au Comte* ou *Collégiale de Saint-Georges*. Regnault, abbé de la Trinité, alla au-devant du comte de Vendôme, à la tête de ses religieux, et reçut de ses mains la précieuse relique.

On pensa aussitôt à placer la Sainte-Larme dans un endroit particulier et digne du respect qu'on lui portait : on fit pratiquer dans le sanctuaire, à droite du grand-autel, du côté de l'évangile, une arcade et une armoire de pierre fermées par des portes de cuivre doré.

Nous entrions dans l'église de la Trinité, et, en pénétrant dans le sanctuaire, nous aperçûmes en effet l'arcade de pierre à l'endroit indiqué. Le chœur était tendu de six magnifiques tapisseries représentant toute l'histoire de la Sainte-Larme que mon guide venait de me raconter. « Ces tapisseries, nous dit-il, ont aussi leur histoire. En 1572, Louis de la Chambre, abbé commanditaire de Vendôme, ayant aliéné la terre de Chêne-Quarré, mécontenta fort les religieux de son abbaye. Il s'ensuivit une querelle qui dura plusieurs années, et à laquelle fut mêlé le pape lui-même. Enfin, dans le but d'apaiser les susceptibilités des Bénédictins, les sei-

gneurs de Chêne-Quarré firent fabriquer ces tapisseries et les offrirent aux religieux. »

Un portrait attire nos regards, c'est celui de Geoffroy-Martel. Il porte l'inscription suivante : « Geoffroy-Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, fondateur de cette abbaye, y a apporté la Sainte-Larme et est mort religieux bénédictin, l'an 1061. » Le comte porte l'habit de la congrégation de Saint-Maur.

Nous nous trouvons en face du monument de la Sainte-Larme, et nous admirons la grandeur de ses proportions et la richesse de ses sculptures. L'arcade de pierre est soutenue par deux piliers et terminée en forme de voûte.

Sous cette arcade est une grande armoire fermée par une porte à deux battants en cuivre doré. La surface de chacun des battants est partagée en douze caissons rectangulaires et semés de larmes et de fleurs de lis.

Au-dessus des portes est un grand bas-relief semi-circulaire qui représente la résurrection du Lazare ; on n'y compte pas moins de dix-huit figures. Plusieurs personnages viennent de tirer Lazare de son cercueil, et Notre-Seigneur lui commande de se lever. Près de lui se tiennent les apôtres, parmi lesquels saint Pierre. Un ange recueille dans une fiole la larme tombée de l'œil de Jésus-Christ, et la remet à Marie-Madeleine, placée un peu au-dessous du Sauveur. Les assistants se pressent d'un air curieux autour du cercueil ; deux sont montés sur un arbre pour mieux voir le miracle qui s'opère. Plus loin, un peu à l'écart, on remarque un patriarche coiffé d'une sorte de tiare ; l'artiste a voulu rappeler le patriarche de Constantinople, qui devint plus tard dépositaire de la Sainte-Larme. Le dessous du cintre est divisé en quatre compartiments inégaux et renfermant des scènes de

l'Écriture sainte. Dans le premier à gauche, Notre-Seigneur est placé entre deux personnages, dont un coiffé d'une tiare, et qui tiennent une sorte de drap ou linceul; le Sauveur semble leur parler. Nous n'avons pu deviner quelle scène rappelle ce bas-relief.

Le second tableau nous semble avoir trait à l'évangile où il est dit que *pendant que Jésus parlait aux disciples de Jean, un chef de la synagogue s'approcha de lui*. Un personnage arrive, appuyé sur une canne, et demande Notre-Seigneur, qu'un autre individu semble lui montrer; le personnage à la canne nous paraît être le chef de la synagogue, et nous croyons voir dans le quatrième tableau la continuation de cet évangile: *Une femme, qui depuis douze ans était affligée d'une perte de sang, s'approcha de lui par derrière, et toucha la frange de son vêtement, car elle se disait en elle-même: « Si je puis seulement toucher son vêtement, je serai guérie. » Mais Jésus s'étant retourné et la voyant, lui dit: « Ma fille, ayez confiance, votre foi vous a sauvée. » Et à l'instant même cette femme fut guérie*. On voit la femme malade à genoux devant Jésus, et le Seigneur debout lui adresse la parole.

Le troisième tableau représente Jésus à table chez Simon le lépreux et Madeleine lui lavant les pieds avec des parfums.

Un grand bas-relief couronne le monument, et c'est là que, dans quatre compartiments, Geoffroy avait fait sculpter sa propre histoire. Dans le premier compartiment, au-dessus du pilier le plus près du maître-autel, est figurée la scène suivante: dans l'intérieur d'un palais crénelé et par une ouverture en plein cintre, on voit plusieurs personnages réunis autour d'une sorte d'autel drapé; sur cet autel sont plusieurs châsses. Dans le

fond on remarque une grille à très-forts barreaux qui ferme ce trésor.

Sur un trône est l'empereur Michel le Paphlagonien, un sceptre à la main ; à ses côtés sont l'impératrice, Geoffroy-Martel, le patriarche de Constantinople et plusieurs officiers de la maison impériale. L'empereur, reconnaissant des services que Geoffroy lui a rendus, lui ouvre son trésor et lui donne le choix parmi toutes les merveilles qu'il contient.

Dans le second compartiment, on voit des cavaliers escortant un cheval chargé d'un coffre ; d'autres cavaliers armés semblent rejoindre les premiers et vouloir s'emparer d'un objet contenu dans le coffre. Mais, un peu plus loin, on voit les premiers voyageurs qui ont dépassé une tour fortifiée et qui se dirigent paisiblement avec le coffre fermé vers une abbaye. Du haut de la tour, des personnages suivent d'un œil curieux la marche de la caravane. Ensuite, dans un troisième compartiment, les mêmes personnages, descendus de leurs montures, arrivent à la porte d'une église fortifiée. Cette partie du monument nous paraît plus moderne, et on reconnaît facilement l'église de la Trinité, fortifiée en 1557 par ordre de Louis de France, comte d'Anjou et du Maine. Un abbé crossé et mitré se présente à la porte, entouré de moines et d'enfants de chœur tenant des cierges allumés. Geoffroy-Martel lui présente le reliquaire de la Sainte-Larme ; l'abbé encense la châsse avant son entrée dans l'église. Derrière le comte s'avance un personnage qui porte un ciboire, un autre chargé d'un encensoir, enfin un troisième qui porte un livre sous le bras.

Le quatrième et dernier compartiment représente l'intérieur de l'église. Geoffroy et Agnès, placés aux

deux côtés de l'autel, y déposent le reliquaire, que l'abbé semble bénir ; derrière eux deux moines sonnent les cloches à toute volée. Le clocher reproduit assez bien la forme du clocher de la Trinité tel que nous le voyons aujourd'hui, et le reste du monument est peut-être la représentation exacte du portail primitif, qui n'existe plus.

Sur le chapiteau de la colonne de droite, Geoffroy-Martel et Agnès de Poitiers sont représentés accoudés à un balcon, et regardent les trois langues de feu qui viennent s'éteindre dans la fontaine où ils devaient construire le monastère de la Sainte-Trinité. Un ange se penche à leur oreille et leur donne l'explication de ce mystère. Sur le revers du chapiteau, on voit le comte et la comtesse sur le bord de la fontaine, qu'ils semblent choisir pour l'emplacement de la future abbaye.

Sur le chapiteau de la colonne de gauche, c'est Geoffroy-Martel qui présente à l'abbé de Vendôme le reliquaire de Frisingue, et l'abbé qui dépose dedans la Sainte-Larme ; sur la partie interne du chapiteau, le comte et la comtesse de Vendôme déposent la châsse sur l'autel de la Trinité.

Mabillon veut y voir l'évêque Nitker donnant le coffre à l'empereur Henri, reconnaissable, dit-il, à sa longue barbe et à sa couronne ; puis à côté l'empereur avec l'impératrice Agnès, faisant l'offrande du reliquaire et le déposant sur l'autel.

Devant les colonnes qui soutiennent le cintre sont quatre statues de grandeur naturelle. Les deux premières du côté de l'autel représentent l'empereur Henri III d'Allemagne, gendre d'Agnès de Poitiers, et sa femme, l'impératrice Agnès, belle-fille de Geoffroy-Martel ; tous deux ont la couronne sur la tête, et l'em-

pereur se fait remarquer par le trait caractéristique de sa barbe touffue et par le sceptre qu'il porte à la main. Les deux autres statues sont celles de deux jeunes gens vêtus de la robe des chevaliers; ce sont les deux fils d'Agnès de Poitiers, frères de l'impératrice.

Sur le revers de chacune des deux colonnes de façade, il y a une autre statue de même taille; l'une représente un chevalier l'épée à la main, et l'autre une abbesse lisant.

Ce monument ne peut avoir été construit que sous Geoffroy-Martel et par ses ordres; lui seul peut avoir placé dans l'église de l'abbaye les personnages qui y figurent, et dont plusieurs sont tout à fait étrangers au Vendômois. L'ensemble offre bien les caractères de la fin du XI^e siècle, et M. Hennin, le savant auteur des *Monuments de l'Histoire de France*, ne s'est pas trompé en lui attribuant cette date.

Il avait traversé intact les mauvais jours de la Révolution de 93; on l'a détruit à l'époque du rétablissement du culte *pour donner du jour au chœur de l'église*. Nous regrettons d'avoir à flétrir le goût de nos pères par un pareil acte de vandalisme.

Il ne reste de ce magnifique monument que la base, dont la place est marquée dans le bas-côté à droite du chœur par des sculptures du XVI^e siècle, accompagnées d'inscriptions grecques et latines qui rappellent l'histoire du Lazare. (Voir Pl. 2 et 3, fig. 22 et 23.)

Nous le reproduisons, planche 4, fig. 24, d'après un dessin fort ancien qui se trouve à la Bibliothèque nationale, dans le portefeuille topographique de la France.

Mabillon, qui en a donné une gravure dans sa *Lettre d'un Bénédictin à Monseigneur l'Évêque de Blois* (Paris, 1700), paraît avoir copié ce dessin, mais d'une manière infidèle.

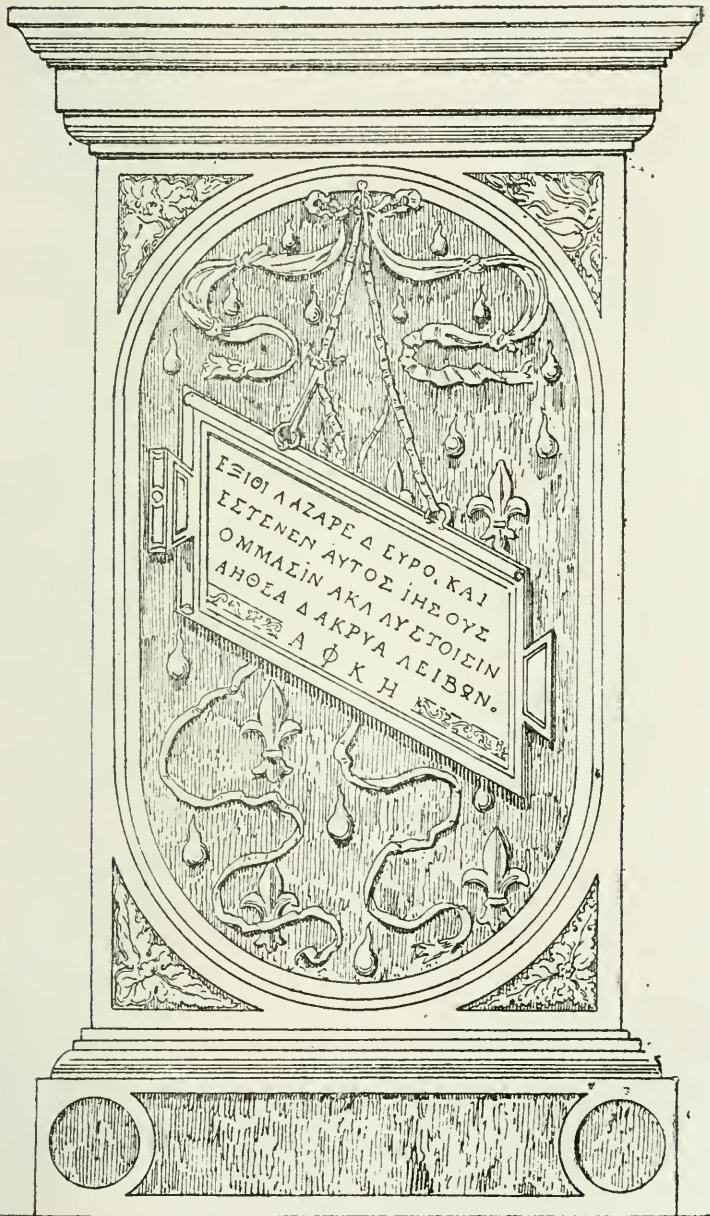


Fig. 22.

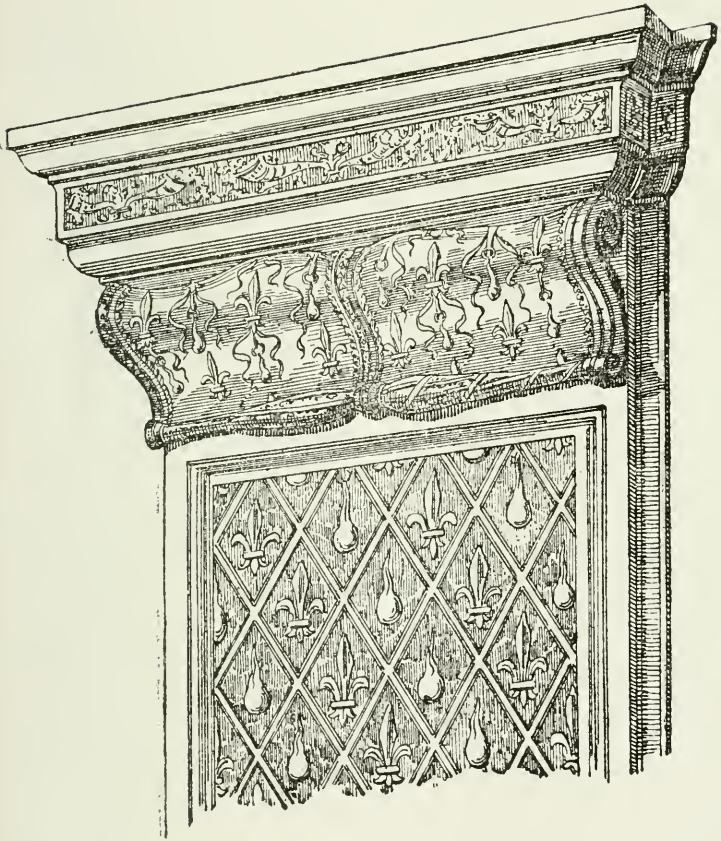


Fig. 23.



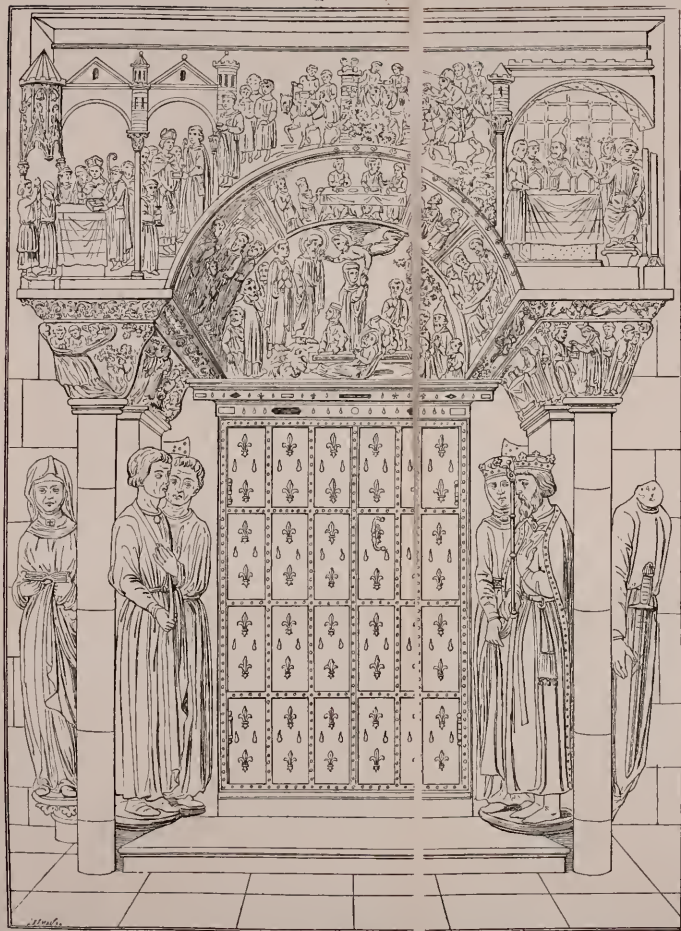


Fig. 24.

Nous avons à peine jeté un rapide coup d'œil sur ce magnifique monument, que nous sommes rejoints par plusieurs ecclésiastiques vendômois, toujours désireux de revoir la précieuse relique qui fait la gloire de Vendôme et de lui rendre hommage. Ce sont Messires Pierre Bernay, le vénérable curé de Saint-Bienheure, Jean Morillon, curé de Saint-Georges, et François Fortin, frère condonné de l'Hôtel-Dieu de Vendôme. Un père Bénédictin les accompagne, et, sur nos instances, il ouvre les portes de l'armoire et nous montre les reliquaires de la Sainte-Larme.

Il y a quatre coffres qui entrent l'un dans l'autre pour conserver la relique.

Le premier est un chef-d'œuvre d'orfèvrerie allemande, exécuté au XI^e siècle sous la direction d'Égilbert, évêque de Frisingue. On sait que Geoffroy-Martel avait épousé Agnès de Poitiers, veuve de Guillaume, duc d'Aquitaine : de son premier mariage avec Guillaume, Agnès eut une fille, appelée Agnès comme elle, qui épousa en 1043 Henri III, empereur d'Allemagne. A l'occasion de ce mariage, Henri III fit don à Geoffroy-Martel, mari de sa belle-mère, d'une précieuse châsse couverte de lames d'or ciselé qui sortait du trésor de l'église de Frisingue. Geoffroy s'empressa de la donner à sa nouvelle abbaye de la Trinité pour y placer la Sainte-Larme. Ce coffre est long d'environ 0^m,35, large de 0^m,17 et haut de 0^m,10. Sur la première face on voit représentés en ronde-bosse les prophètes Isaïe, Ezéchiel, Jérémie et Daniel : les deux premiers sont séparés des deux autres par un médaillon contenant un agneau pascal nimbé.

Au-dessus de chaque prophète on lit son nom, et au-

dessus du médaillon ces mots: *Agnus Dei*. A la partie inférieure est écrit ce vers :

« *Aspice laeta tuos felix Frisinga patronos.* »

« Heureuse Frisingue, contemple avec joie tes protecteurs. »

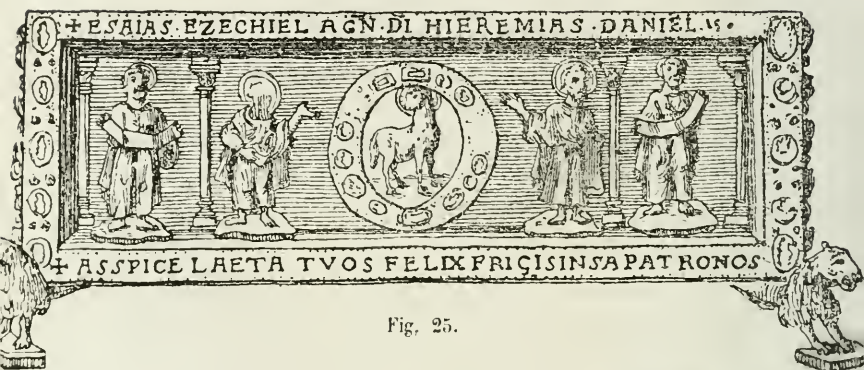


Fig. 25.

Sur l'autre face sont représentés les quatre patrons de Frisingue, avec une colombe au milieu dans un cartouche ; au-dessus, leurs noms : « *S. Tertulinus, S. Corbinianus, S. Mauricius, S. Georgius*, et, au-dessus de

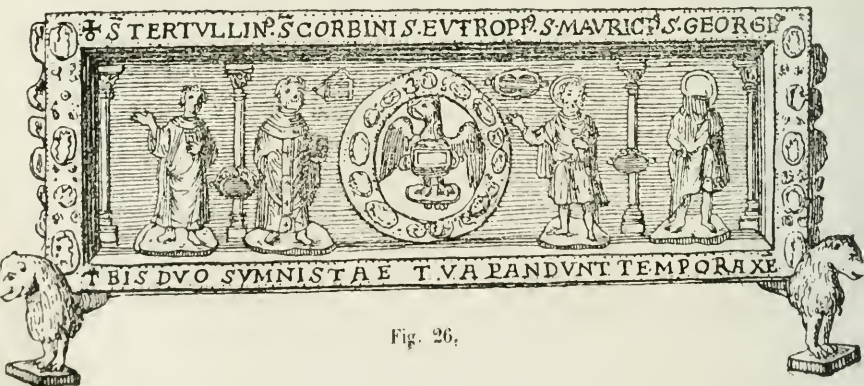


Fig. 26.

la colombe : *S. Entropius*, » qui semble avoir été ajouté après coup.

Au-dessous on lit ce vers :

« *Bis duo symmistae tua pandunt tempora Christe.* »

« O Christ, quatre ministres sacrés racontent ta vie mortelle. »

Sur l'un des côtés est l'image du Christ bénissant d'une main, et tenant dans l'autre main la boule du monde ; aux quatre coins, les animaux symboliques des quatre évangélistes.

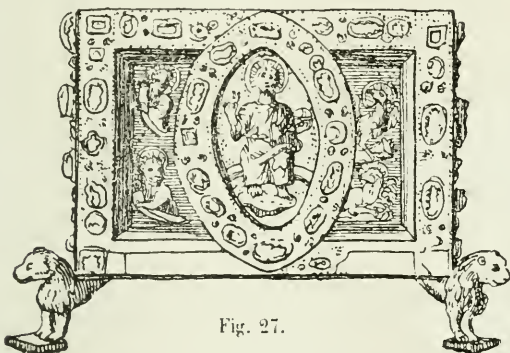


Fig. 27.

De l'autre côté une plaque de cristal, avec un grand

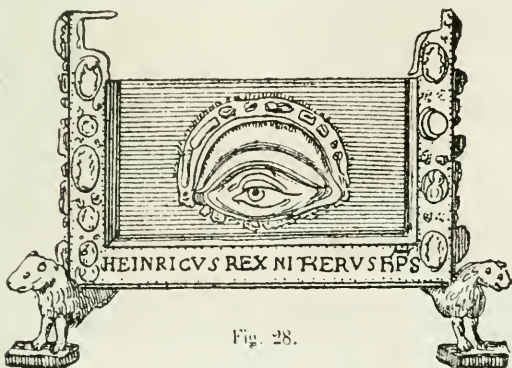


Fig. 28.

œil pleurant au milieu, et au-dessus ces mots en lettres capitales :

HENRICVS REX NITKERVS EPISCOPVS

La couverture ou coulisse qui sert à fermer ce coffre est de bois couvert de cuivre ; le milieu est occupé par un grand cartouche ovale, dont on a sans doute enlevé un motif rappelant la destination première du reliquaire de



Fig. 29.

Frisingue. Aux quatre angles sont représentés Abraham, Melchisédech, Moïse et Aaron.

A l'une des extrémités de cette coulisse, on lit ces mots :

HEINRICO NITKERVVS DAT.

Melchisédech porte un œil à la place de la tête, et Aaron a un œil à la place de ses pieds.

Avant de passer à la description du second reliquaire, nous ferons sur le premier quelques observations critiques.

Nous remarquerons d'abord que les inscriptions ne sont pas à leur place. Il est clair que la première, *Heureuse Frisingue, contemple, etc.*, devrait se trouver au-dessous des saints patrons de la ville. La seconde, *O Christ, quatre ministres, etc.*, est relative aux quatre évangélistes indiqués autour du Sauveur par les animaux symboliques : mais cette inscription n'était pas moins bien placée au-dessous des quatre grands prophètes, qui ne formaient, d'après le symbolisme établi, qu'un seul tout avec les évangélistes, ainsi qu'on peut le voir dans la magnifique verrière du transept sud de la cathédrale de Chartres, où les quatre évangélistes sont portés par les quatre prophètes, historiens avant eux des mêmes événements.

Le nom de saint Eutrope, qui ne répond à aucun personnage et détruit les rapports du nombre quatre, n'a pu être ajouté qu'à Vendôme, où on se flattait de posséder le corps de saint Eutrope de Saintes, donné par Geoffroy-Martel ¹.

¹ Conf. Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature, par Ch. Cahier et Arthur Martin. 4 vol. in-4^o.

On sait, en effet, qu'en 1120 le pape Calixte II bénit, dans l'église de la Trinité de Vendôme, l'autel de Saint-Eutrope, qui y existait encore en 1792.

Le 18 mai 1353, Guillaume du Plessis, 25^e abbé de la Trinité, transporta le chef de saint Eutrope du prieuré



Fig. 30. — Image populaire de saint Eutrope de Saintes.
(Hist. de la Sainte-Larme, Vendôme, Séb. Hup, 1669.)

d'Anœlia dans son église abbatiale, à cause des guerres qui désolaient la Saintonge et le Poitou. Ce précieux dépôt fut reçu avec la plus grande vénération par les reli-

gieux bénédictins ; on porta processionnellement la relique dans les rues de Vendôme, et cette procession, qui se répétait tous les ans le troisième dimanche après la Pentecôte, fut toujours très-suivie.

Cent trente-neuf ans plus tard, les reliques de saint Eutrope étaient l'objet d'une nouvelle et grandiose cérémonie. Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, était venu à Vendôme pour présider cette solennité : on transférait le corps du bienheureux évêque de Saintes, d'une vieille châsse de fer où elle se trouvait, dans un magnifique reliquaire, présent du précédent abbé Aimery de Coudun. A la Révolution de 1792, on voyait encore dans le trésor de la Trinité cette châsse, qui portait les armes du cardinal-abbé.

Sur le reliquaire de la Sainte-Larme, le nom de saint Eutrope a sans doute remplacé une inscription correspondant à celle *Agnus Dei* de la face opposée, et c'étaient probablement les mots *Spiritus Dei*. La colombe représente au milieu des saints l'esprit sanctificateur. L'agneau verse son sang, la colombe étend ses ailes ; l'agneau expie les péchés, la colombe inspire les vertus. Elle a un rapport assez frappant avec les colombes eucharistiques, où s'unissaient également les deux idées.

Nous pensons en somme, dit le Père Cahier dans ses *Mélanges*, que cette châsse était un autel portatif ; sa dimension et sa forme rappellent tout à fait ceux que l'on voit à Bamberg. Toute la face supérieure est une table d'autel, où les gravures expriment l'opposition entre l'ancienne loi et la loi nouvelle, entre le sacrifice figuratif et le sacrifice du Calvaire. Moïse, un rouleau déployé entre les mains, représente l'ancienne loi ; Aaron, qui tient la verge miraculeuse, indique le sacerdoce auquel il a donné son nom ; Abraham et Melchisédech sont

opposés à Moïse et à Aaron, pour figurer la loi nouvelle, son sacerdoce et son holocauste. Peu après la consécration de la sainte Messe, le prêtre, qui prie Dieu, au nom de Jésus-Christ, de bénir son sacrifice, ne dit-il pas ces paroles ? « *Supra quæ propitio ac sereno vultu*
« *respicere digneris et accepta habere sicuti accepta*
« *habere dignatus es munera pueri tui justî Abel, et sa-*
« *crificium patriarchæ nostrî Abrahæ et quod tibi obtu-*
« *lit summus sacerdos tuus Melchisedech, sanctum sa-*
« *crificium immaculatam hostiam.* »

Il est évident que, malgré leur valeur figurative, hautement enseignée par saint Paul, les sacrifices léviti-ques sont omis à dessein dans ces paroles solennelles. N'est-ce pas parce que, depuis le déicide, ils ne se présentent plus à la pensée du nouveau peuple élu que frappés de Panathème tombé sur l'ancien peuple ? Si leur représentation avait trouvé place ici, eût été, d'après l'esprit de la liturgie, entre Moïse et Aaron ; il se pourrait, en effet, que leur image altérée par le temps ait jadis rempli le vide qui correspond à l'autel de Melchisédech. C'est ainsi que nous voyons ailleurs la synagogue tenir en main la tête d'une victime légale. Au contraire, les sacrifices qui ont précédé la loi mosaïque, et que l'Écriture sainte célèbre, sont exaltés par l'art antique aussi bien que par la liturgie, comme les vives images de l'oblation du Sauveur. Celui d'Abel, qui manque ici, se voit sur un des autels portatifs de Bamberg. En se bornant aux deux autres sacrifices, notre artiste semble vouloir rendre plus saillante la double allusion au mystère de la Croix et à celui de l'Eucharistie. Qu'est-ce en effet qu'Isaac dans le sens allégorique pur pour toute la tradition chrétienne, sinon le fils de Dieu sacrifié par son père ? Le bois que l'enfant porte au sommet de la col-

line, c'est la croix que Jésus porte au haut du Calvaire ; le bélier substitué à Isaac est immolé à sa place, c'est encore Jésus au-dessus duquel l'ange n'a pas suspendu cette fois le bras paternel ; enfin la récompense de la foi d'Abraham est précisément la gloire pour sa postérité de donner naissance au Messie et à son nouveau peuple. Abraham sera le *père des croyants* ; les fidèles seront les *enfants d'Abraham*.

Ainsi que le sacrifice d'Isaac, offert par Abraham, est la figure la plus solennelle de celui du Calvaire, le sacrifice de Melchisédech est l'image la plus parfaite de celui de l'autel. Avec son œil ouvert du côté du ciel, le grand-prêtre représente la loi nouvelle, l'Église ; il contraste avec l'œil blessé et éteint qui gît aux pieds d'Aaron ; c'est la vue lumineuse de l'Église opposée à l'aveuglement de la synagogue.

Le second coffre de la Sainte-Larme est une châsse gothique, d'une forme élégante et d'une grande richesse ; elle est en or massif et chargée de pierres précieuses. La porte en est ornée d'une grosse perle en forme de poire ou de larme, entourée d'une foule de petites larmes. Ce somptueux reliquaire est un présent de la comtesse Agnès. Sa forme nous est révélée par le sachet en plomb N^o 16, dont nous avons donné le dessin et la description p. 170.

Le quatrième a la forme d'un édicule ou petit temple hexagone, couvert d'un toit en dôme et couronné par la boule du monde. Quatre des faces sont en or, et représentent, grossièrement gravée, la résurrection de Lazare ; les deux autres sont en verre, et laissent voir le récipient de la Sainte-Larme.

Dans le portrait de Geoffroy-Martel que nous donnons

p. 193, fig. 32, le comte de Vendôme tient à la main ce reliquaire.

« Le vase de cristal qui renferme la Sainte-Larme est, « dit Belleforest, de merveilleux artifice, sans rupture. « soudure, ni ouverture quelle que ce soit et le dehors « duquel est blanc et aussi transparent que crystal.... « La Sainte-Larme, qui toujours tremble dedans ce petit « vaisseau, est de couleur d'eau et azurée. »

Ce petit fuseau est enchâssé dans une garniture en or, à laquelle tiennent deux chaînes de même métal, terminées par deux bagues, dont l'une, donnée par la comtesse de Poitiers, est ornée d'un superbe diamant et ne porte aucune inscription ; l'autre, qui est plus petite, est enrichie d'un rubis, et, autour de la bague, on lit cette inscription : « *I. de Rotelle* m'a donné à la Sainte-Larme. »

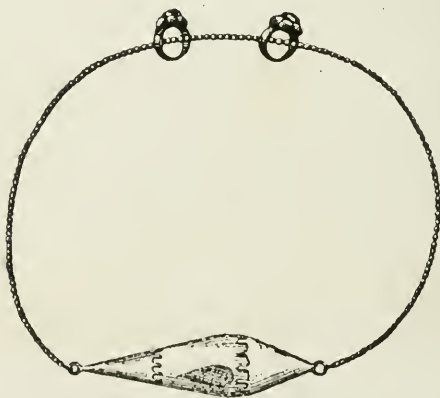


Fig. 31.

Mais la nef commence à s'emplir de pèlerins, le chœur s'anime, les clercs et les sacristains vont et vien-

nent d'un air affairé ; nous quittons le chœur en toute hâte, et, avant de sortir, nous admirons, dans la grande salle capitulaire du monastère un second portrait du fondateur de l'abbaye. Dans celui-ci, Geoffroy-Martel est en habit de guerre : il tient la Sainte-Larme entre ses mains et médite sur la mort.



Fig. 32. — Ce Portrait est extrait de *l'Histoire des Ministres d'Etat qui ont servi sous les rois de France de la troisième lignée*, par le baron d'Auteuil. Paris, 1612, in-f°.

On lit au bas de cette inscription en lettres d'or :
« Goffridus-Martellus, comes andegavensis, vindocinensis, etc., prima hujus monasterii fundamenta jecit anno

M^oXXXIII^o. In illud sanctissimam domini Lachrymam Constantinopoli transtulit anno M^oXL^o comitatum vindocinensem Fulconi nepoti donans, tutelam monasterii sui sibi retinuit anno M^oLI^o demum in monasterio sancti Nicolai Andegavensis monachum induit, ibidem sepultus anno M^oLXI^o. »

Un de nos amis, M^e Jehan Garnier, sieur de la Plaine, nous avait offert un gîte au logis du Cerf, bourg Saint-Martin. C'est l'heure du repas, et nous nous dirigeons vers cette maison hospitalière. Notre hôte connaît mieux que personne son histoire locale, c'est une chronique vivante ; aussi lui demandons-nous d'achever de nous instruire sur l'histoire de ce pèlerinage.

La Sainte-Larme, nous dit-il, est une de nos plus anciennes et plus respectables traditions. François de Belleforest en parle longuement dans sa *Cosmographie*¹ ; l'Abréviateur des *Chroniques de France*², les docteurs Vieil et Tigeou, compilateurs de la *Légende des Saints*, Desrués, dans sa *Description de la France*³, G. Corrozet, dans son *Trésor des histoires de France*⁴, et Sébastien Rouillard, dans son *Histoire de Chartres*⁵, s'expriment à son sujet dans les mêmes termes que Belleforest. Mais le document le plus ancien où il en soit ques-

¹ François de Belleforest, *La Cosmographie universelle de tout le monde*, en collaboration avec Munster. T. I, p. 322.

² *Chroniques abrégées des rois de France*, etc. Paris, 1490. In-4^o goth.

³ François Desrués, *Description contenant toutes les singularités des plus célèbres villes*. Rouen. 1611, petit in-8^o.

⁴ Gilles Corrozet, *Le Trésor des histoires de France*. Paris, 1583. In-8^o. Œuvre posthume.

⁵ Sébastien Rouillard, *Parthenie*, ou Histoire de la très-auguste église de Chartres, dédiée par les vieux druides, etc. Paris, Thierry, 1609. Petit in-8^o.

tion est la *Vie de saint Arnould*, rédigée vers la fin du XI^e siècle, et dans laquelle on lit ces mots : « *Alexander Papa privilegiis præcellentibus, Deus vero suae sanctae lacrymae dono decoravit* ¹. » Le pape Alexandre a enrichi ce monastère de magnifiques privilèges, et Dieu lui a donné la Sainte-Larme par les mains du comte Geoffroy-Martel.

Arnould était issu d'une des plus nobles familles de Vendôme. La maison où il prit naissance est vis-à-vis le grand portail de Saint-Martin ; elle a longtemps servi de palais de justice. Il embrassa la vie monastique sous la direction de saint Oderic, second abbé de la Trinité ; il fut plus tard évêque de Gap et béatifié. Dans les matines de sa fête, on lit ces mots : « *In monasterio sanctae et individuae Trinitatis, sanctaeque Lachrymae Chrysti sacri viri sub bonae memoriae Oderici abbatis obedientia libera est educatione nutritus.* »

Deux chartes du XII^e siècle font aussi mention de la Sainte-Larme dans notre cartulaire de la Trinité. La première est sans date, mais on sait que Guérin, prieur, qui y est nommé, était du temps de l'abbé Girard, qui a gouverné cette abbaye depuis l'an 1160 jusqu'à 1186. C'est un acte d'abandon fait aux Bénédictins de la Trinité d'une terre à Gombergean par un nommé *Joannes Crassus*, Jean Legros, que l'attouchement de la sainte relique avait guéri d'un mal d'yeux.

La seconde charte est de l'an 1195. C'est une donation faite à l'abbaye de Vendôme par Burchard ou Bouchard, qui en était comte, de la somme de quarante sols, à prendre sur les étaux des bouchers de cette ville, à condition d'entretenir à perpétuité une lampe allumée

¹ *Vita sancti Arnulphi, apud Bolland., cap. 2.*

devant la précieuse larme de Notre-Seigneur, *ante pretiosam Domini Lacrimam* ; et une autre devant l'autel de Sainte Marie-Madeleine. Nous donnons plus loin¹ le texte de ces chartes.

Le musée de Vendôme possède la matrice d'un joli sceau dont les Bénédictins authentiquaient leurs chartes. Ce sceau est ovale ; il paraît par sa forme et les caractères de la légende appartenir au XV^e siècle. On y voit un évêque debout, en habits pontificaux et la tête nimbée. De la main droite, il tient une larme au-dessus d'un autel recouvert d'un tapis et sur lequel on remarque un chandelier ; de la main gauche, il est appuyé sur une crosse.

Autour, cette légende : « † S. San: lacrimæ monasterii vindocinensis † » Sigillum sanctæ lacrymæ monasterii vindocinensis.



Fig. 33.

Pendant tout le moyen âge, le monastère de la Trinité reçut de nombreuses libéralités en considération

¹ Conf. Pièces justificatives et documents, Nos 1 et 2.

des miracles opérés par la sainte relique. Nous n'en citerons que deux exemples :

Une dame nommée Meagde, veuve de J. Reimbault de Hiers près Marans, diocèse de Poitiers, et Geoffroy son fils, et une autre dame nommée Théophranie, abandonnèrent en 1623 tous leurs biens meubles et immeubles présents et à venir à Dieu, à la Sainte-Larme et au monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme.

L'autre donation fut faite en 1322, par J. Pepin et sa femme J. Forêt, de la paroisse de Moustierneuf, diocèse de Saintes où l'abbaye de Vendôme possédait déjà un prieuré.

De tout temps, du reste, les comtes de Vendôme ont eu en grande vénération notre relique ; on sait que, lorsque sur les champs de bataille, soit en Palestine et ailleurs, ils portaient fièrement la bannière de Vendôme, ils avaient deux cris d'armes : *Saint-Georges de Vendôme* ou *Sainte-Larme de Vendôme*, et ce cri suffisait pour enflammer les cœurs et raffermir les courages les plus ébranlés.

Enfin, le fait le plus important de son histoire est le vœu du comte Louis de Bourbon ; c'est par suite de ce vœu qu'aura lieu tantôt la grande procession dont vous avez vu les préparatifs.

Fait prisonnier à Azincourt, le 25 octobre 1415, Louis de Bourbon fut emmené en Angleterre, et Henri V lui imposa une rançon de cent mille écus. Impuissant à la payer, malgré les efforts de ses sujets, Louis de Bourbon gémit treize ans dans les fers et finit par tomber malade. Heureusement pour lui qu'il avait foi en Dieu, et sa dévotion lui donna espoir et courage. Il fit vœu que si le Seigneur voulait par sa miséricorde

le délivrer de sa prison et le faire rentrer dans ses biens avec honneur, il se présenterait la première année de sa délivrance dans l'abbaye de Vendôme devant la Sainte-Larme en posture de suppliant, le vendredi qui précède le dimanche de la Passion, et qu'il offrirait un cierge du poids de trente-trois livres en mémoire des trente-trois ans que le Sauveur a passés sur la terre ; et que ce cierge serait allumé nuit et jour devant la Sainte-Larme depuis le moment de son offre jusqu'au dimanche de la résurrection de Notre-Seigneur, en mémoire de ce qu'il est la vie et la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde ; et qu'enfin il ordonnerait, par l'acte le plus authentique, que cette cérémonie de la présentation du cierge à la Sainte-Larme serait renouvelée à perpétuité par un criminel qui serait délivré de prison et aurait sa grâce.

A peine le comte de Vendôme eut-il formulé son vœu, que Dieu exauça sa prière en lui rendant la santé et en le délivrant de la dure captivité à laquelle il avait été si longtemps réduit. Il sortit de la prison sans être aperçu de ses gardes, s'embarqua pour la France sans être reconnu et revint à Vendôme.

De retour dans son comté, Louis de Bourbon songea à accomplir son vœu ; le vendredi d'avant le dimanche de la Passion, l'an 1428, il se présenta en chemise devant l'autel de la Sainte-Trinité, sur lequel on avait exposé la relique de la Sainte-Larme ; et là, en présence de toute sa cour, des religieux, des ecclésiastiques et d'une quantité d'autres personnes que la dévotion du prince avait attirés, il prononça d'une voix émue l'oraison suivante qu'il avait composée lui-même :

« O magna charitas Christi ! qui videas Mariam et
« Martham lugere et plangere super Lazarum foetentem,

« lachrymari voluisti, et in voce quâ cælum, terram et
« mare creasti, Lazarum vocasti et suscitasti, et me
« peccatorem Ludovicum comitem, per magnam mise-
« ricordiam et merita matris, ex manibus inimicorum
« meorum liberasti, tu es Christus filius Dei vivi, qui
« cum Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas, Deus,
« et imperium tuum sine fine permanet in sæcula sæ-
« culorum. Amen. »

Aussitôt que Louis de Bourbon eut accompli son vœu, il fit sortir des prisons de Vendôme le nommé André Fonteneau, qui y était détenu pour crime, et lui donna sa grâce en reconnaissance du bienfait que Dieu lui avait accordé en le délivrant de sa captivité, et il fit dresser un acte devant notaire¹, obligeant les comtes de Vendôme ses successeurs à renouveler la même cérémonie et mettre en liberté un criminel dont le forfait serait jugé rémissible.

Plusieurs rois de France vénéraient la Sainte-Larme.

Louis XI, aussi pusillanime que cruel, eut à la fin de sa vie une dévotion outrée, dont la crainte de la mort était le véritable motif. Pénétré de terreur au souvenir de ses crimes, il s'adressait à tous les saints et comblait les églises de largesses. Il n'oublia pas l'abbaye de la Trinité de Vendôme; il donna à la Sainte-Larme une lampe d'argent du poids de 13 marcs 3 onces 1/2; elle fut employée, quelque temps après sa mort, à la chässe qui renferme le chef de saint Eutrope.

Voulant donner une marque plus éclatante encore de sa dévotion à l'abbaye de Vendôme, ce prince donna, en 1467, à Orléans, des lettres patentes par lesquelles il déclare qu'il prend sous protection royale le monas-

¹ Conf. Pièces justificatives et documents, n° 3.

tère et les religieux de la Sainte-Trinité, leurs possessions, leurs terres, leurs sujets, leurs serviteurs, etc.¹. Ces lettres patentes furent confirmées dans la suite par les rois successeurs de Louis XI, en sorte qu'il n'y a rien de changé que les noms et les dates.

Celles de Charles VIII furent données à Tours en 1483, celles de Louis XII furent expédiées à Blois en 1498, et celles de François I^{er} en 1515.

En 1562, les huguenots firent voir de mauvais jours à l'abbaye; toutefois elle fut préservée du pillage par le respect qu'on portait à son abbé commandataire, le cardinal Charles de Bourbon, beau-frère de Jehanne d'Albret. Du reste, ce prélat, voulant mettre les reliques les plus précieuses à l'abri des attentats de sa belle-sœur, les avait fait transporter à l'abbaye de Chelles, près Paris; pendant près de quinze ans Vendôme fut ainsi privé de la Sainte-Larme. En 1576, la sécurité des Vendômois parut si complète, que l'abbé de La Chambre ne craignit pas de faire revenir dans son monastère les reliques qui avaient été transportées à Chelles, et le pèlerinage de la Sainte-Larme reprit avec une nouvelle ferveur.

Aujourd'hui, nous dit notre hôte, le droit de grâce fondé par Louis de Vendôme s'étend à tous les sujets du roi de France. Celui qui s'est mis dans le cas de solliciter le bénéfice de ce privilège doit apporter à Vendôme son procès avec les informations, enquêtes, etc., et les présenter au lieutenant-criminel de Vendôme.

Quinze jours avant le dimanche de la Passion, le lieutenant-criminel convoque dans la chambre du conseil du bailliage les juges, les gens du roi, les bénédictins

¹ Conf. Pièces justificatives et documents, n^o 4.

et les chanoines de Saint-Georges, et leur lit les informations faites contre les différents coupables qui se présentent pour obtenir leur grâce. Cette lecture faite, le procureur du roi donne ses conclusions, et on choisit, à la majorité des voix, celui qui paraît le plus digne d'intérêt. A mérite égal, on préfère toujours un Vendômois à un étranger selon l'esprit du fondateur.

C'est ce qui est arrivé ces jours derniers.

Dans quelques instants, on va célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de Louis de Vendôme ; pendant la cérémonie, toute la justice et les délégués des Bénédictins et du chapitre de Saint-Georges se réuniront de nouveau dans la chambre du conseil ; on introduira le coupable, on l'interrogera, et on lui accordera sa grâce au nom du fondateur, à condition qu'il porte le cierge et le présente devant l'autel de la Trinité. Généralement, on lui impose une pénitence qui consiste à faire célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de sa victime, à réciter quelques prières et à faire quelques pèlerinages. « Tenez, me dit-il, voici les cloches de Saint-Georges qui nous annoncent le départ du Chapitre. » En effet, nous voyons, en sortant, tout le chapitre qui descend processionnellement du château et se rend à la porte de la prison. Il y trouve les quatre paroisses de la ville et les Cordeliers avec leur croix. Alors le criminel sort la tête et les pieds nus, en chemise, la corde au cou¹, et se dirige vers la Trinité, précédé du clergé et suivi de la justice en robe ; il porte un cierge de cire jaune pesant 33 livres, qu'il soutient au moyen d'une écharpe.

Arrivés à l'église, les ecclésiastiques s'arrêtent dans

¹ Plus tard on supprima la corde et on remplaça la chemise par une aube.

le chœur et occupent les stalles de gauche tandis que les bénédictins ont la droite. Le criminel, suivi de la justice, s'avance jusqu'au pied des marches du sanctuaire et se met à genoux devant le Saint-Sacrement et la Sainte-Larme, qui est exposée sur l'autel dans un ostensor. Alors le lieutenant-criminel harangue le Père Prieur, qui est près de l'autel avec tous les dignitaires du monastère, revêtus de leurs plus riches ornements ; il lui demande le bénéfice du privilège dont il jouit pour le criminel qu'il présente. Le Prieur lui répond en peu de mots, et, après avoir donné quelques avis salutaires au pénitent, il lui donne sa bénédiction en l'accompagnant de ces paroles : « *Vade in pace et noli amplius peccare.* » Pendant cette partie de la cérémonie, les bénédictins et les chanoines chantent en chœur le plus lentement possible l'antienne : « *O magna charitas Christi, etc.,* » suivant le vœu de Louis de Bourbon. Ensuite le clergé et les religieux font en procession le tour du cloître en portant la Sainte-Larme sous le dais comme le Saint-Sacrement ; le criminel et la justice ouvrent la marche, la croix et le clergé les suivent. En rentrant dans l'église, les religieux apportent la Sainte-Larme sous un riche pavillon de velours placé au milieu d'une longue table ; ils déposent leurs chappes sur cette table, et se rangent autour pour entendre le sermon. De son côté, le pénitent s'assoit sur un petit escabeau devant la relique, et reste là, son cierge à la main, jusqu'à la fin du sermon.

Après avoir expliqué quelques points de l'évangile du jour qui parle de la résurrection de Lazare, le prédicateur fait le panégyrique de la Sainte-Larme, félicite Vendôme de posséder un tel trésor et l'abbaye d'avoir le privilège de gracier un criminel et de le renvoyer absous, il glorifie la piété de Geoffroy-Martel et de Louis de

Bourbon, et termine en adressant au criminel des exhortations de circonstance, en lui recommandant de faire pénitence de son crime et de révéler la Sainte-Larme, en faveur de laquelle il a obtenu sa grâce.

Le sermon fini, on porte la Sainte-Larme dans le sanctuaire ; le criminel y apporte son cierge, et le prieur lui enlève la corde qu'il a au cou. Enfin, on chante solennellement la grand'messe, à laquelle assistent les chanoines de Saint-Georges, qui s'en retournent ensuite processionnellement au château.

Le pénitent s'en va libre et absous, à la charge de payer 50 sous aux Bénédictins, 50 sous aux chanoines de Saint-Georges, 20 sous aux Cordeliers et 20 sous à l'Hôtel-Dieu ; plus, de faire un pèlerinage que lui prescrivent les religieux et les chanoines.

Le cierge est fourni et payé par le fermier des boucheries de Vendôme¹.

Aussitôt la messe finie, on expose la Sainte-Larme à la vénération des fidèles. C'est par une petite fenêtre pratiquée dans le mur du chœur, à côté du monument, que le prêtre montre la relique vénérée au peuple qui s'avance en longues files dans la nef latérale. Un petit mur à hauteur d'appui a été élevé dans le bas-côté, à un mètre environ de la clôture du chœur ; c'est un moyen

¹ En 1718, le roi ayant aliéné les boucheries de Vendôme sans imposer la fourniture du cierge aux acheteurs, ces derniers s'affranchirent de cette servitude, et, jusqu'en 1738, ce fut le fermier général du domaine qui en fit les frais ; mais, à partir de 1738 jusqu'à 1758, on n'exécuta plus cette partie de la fondation. Les Bénédictins présentèrent alors une requête à M. l'intendant de la généralité d'Orléans, et obtinrent qu'il serait tous les ans prélevé sur le domaine une somme de 57 livres pour tenir lieu du cierge. — Voy. aux *Pièces justificatives et documents* le N° 5 : Rapport du contrôleur général.

de contenir la foule et de forcer les fidèles de marcher un à un.

Le religieux chargé de ce pieux office passe dans ses doigts les deux bagues du reliquaire, afin de retenir plus sûrement ce précieux joyau ; cette précaution n'est pas inutile, car on a vu souvent des pèlerins essayer, dans un excès de ferveur, d'avalier la sainte relique en la baisant.

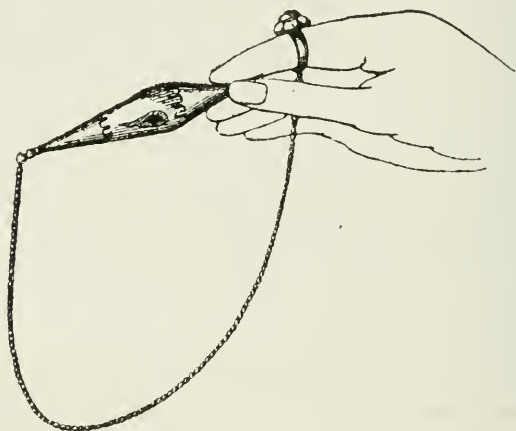


Fig. 34.

Ceux qui sont atteints de maladies de la vue se la font appliquer sur les yeux, et il s'est beaucoup opéré de miracles par suite de cet attouchement ¹.

Il y a un office spécial pour la Sainte-Larme, des oraisons et des litanies particulières ; on lit aussi une antienne, pour laquelle le pape Jean XXII a concédé trois cents jours d'indulgences ².

¹ Conf. Pièces justificatives et documents, N^o 6.

² Id., id., N^o 7.

La cérémonie religieuse est terminée ; la foire du Lazare commence. Le peuple, joyeux et empressé, se répand par la ville pour voir les bateleurs et assister aux parties de paumes. Partout on ne voit que jeux et danses de toutes sortes, ménétriers et chanteurs, et cela dure ainsi jusqu'à la nuit close, où chacun va gaiement rejoindre ses pénates.

Ainsi se termine notre voyage.

Usons maintenant de notre longévité pour savoir ce qu'est devenue la Sainte-Larme, objet de notre pèlerinage.

Pendant huit siècles, la confiance populaire ne s'affaiblit pas. En 1790, les Bénédictins furent chassés du monastère ; mais, dans leur église, devenue paroisse constitutionnelle, les pèlerins continuèrent de visiter la Sainte-Larme. On la montrait encore dans les premiers mois de 1792. Le 25 octobre de cette année, les membres de la municipalité de Vendôme se transportèrent à l'église de la Trinité, et se firent délivrer les châsses et les reliquaires ; les châsses furent brisées, et on transporta au bureau du district tout l'or en provenant, plus 150 pierres précieuses et 40 perles recueillies seulement sur les châsses de la Sainte-Larme et de saint Eutrope.

Voici, du reste, l'état qui en fut dressé et qui existe encore aux archives de Loir-et-Cher :

INDICATION des autorités qui ont délibéré ou autorisé les envois.	INDICATION des citoyens qui ont fait les déplacements et ont été chargés des envois.	INDICATION de ceux entre les mains de qui les effets sont restés.	NATURE des Matières	QUANTITÉ	POIDS
District.	La municipalité a fait le déplacement. Le district a reçu tous les objets et en a donné récépissé le 25 octobre 1792.	District.	Or.	Procès-verbal du 25 octobre 1792. La Trinité. Quatre coffres de la Sainte-Larme	4 m. 60. 8 g. 36 gr.

Voici le procès-verbal extrait des minutes de la municipalité de Vendôme :

« Aujourd'hui 25 octobre 1792, nous Claude Chevé,
« maire de la ville de Vendôme, Michel Noury, notable,
« en la compagnie du procureur de la commune, as-
« sisté du secrétaire greffier de la municipalité, nous
« sommes transportés dans la sacristie de la Trinité à
« l'effect d'exécuter la délibération du conseil général
« de la commune de Vendôme, en présence desquels et
« du sieur Martellière-Deschamps, marguillier, il a été
« par le citoyen Louis-Gabriel Gaulier, orfèvre, procédé
« à la pesée des objets qui suivent :

« Une masse d'argent pesant 5 marcs 5 onces ; 4 cof-
« fres de la Sainte-Larme, lesquels coffres de la Sainte-
« Larme dégarnis de leurs bois, iceux en or, se sont
« trouvés peser : 4 marcs, 6 onces, 5 gros, 36 grains. »

Ces objets furent envoyés à la Monnaie d'Orléans, ainsi que le constatent un relevé des envois faits par le district de Vendôme à la Monnaie d'Orléans, un procès-verbal du 8 novembre 1792 et un récépissé du directeur de la Monnaie d'Orléans, en date du 12 décembre 1792. Lorsqu'à Vendôme on brisa les châsses, les reliques furent brûlées sur les dalles de la chapelle Saint-Michel ; mais, pendant la nuit, le concierge des bâtiments de l'abbaye, où l'administration du district s'était installée, retira des cendres quelques ossements échappés des flammes, et les restitua après la tourmente révolutionnaire. Ce concierge, appelé Gallopin, était aussi sacristain de la Trinité. Nous avons de lui un certificat daté du 45 frimaire an II (5 décembre 1793) constatant qu'il restait dans l'église de la Trinité, après ce qui avait été enlevé par les officiers municipaux de la commune de Vendôme, différents objets d'or, d'argent et de

cuivre, entre autres « la Sainte-Larme, revêtue de deux anneaux avec une petite croix, le tout en or. » Cette relique n'avait donc pas été comprise dans la première exécution ; mais, peu de jours après la délivrance du certificat que nous venons de mentionner, la Sainte-Larme fut portée au district, où on la dépouilla de son riche encadrement et de ses appendices. Il résulte d'une lettre adressée aux citoyens administrateurs de la Monnaie de Paris, en date du 2 messidor an II (20 juin 1794) que la croix et les enchâssements de la Sainte-Larme pesaient 7 marcs 2 onces 4 gros, et que cet or avait été envoyé à la Monnaie de Paris le 9 nivôse an II (29 décembre 1793).

Quant au fuseau de cristal, objet principal de la vénération des fidèles, un sieur Morin, employé du district, le garda comme un objet de curiosité, puis il passa dans les mains de quelques personnes pieuses, qui le conservèrent jusqu'au rétablissement du culte. En 1803, la personne qui le détenait le remit à Mgr Bernier, évêque d'Orléans, qui se trouvait chez M. Hersent, curé de la Trinité. Mgr Bernier en fit don au cardinal Caprara, légat du Saint-Siège ¹. Depuis ce moment on en perdit la trace.

C'est par une note manuscrite laissée par M. Gallois, curé de la cathédrale de Blois, que nous avons appris le sort de la Sainte-Larme, qu'on avait perdue de vue à la fin du dernier siècle.

L'oubli dans lequel elle est tombée de nouveau nous

¹ J.-B. Caprara, homme d'état italien, né à Bologne en 1733, mort à Paris en 1800, était cardinal et évêque d'Iési lorsqu'il fut nommé (1800) légat *a latere* près le gouvernement français. Il conclut le concordat en 1801, et sacra Napoléon I^{er} roi d'Italie en 1805. Son corps fut inhumé dans l'église Sainte-Genève.

semble une rade atteinte portée à son authenticité. Nous allons l'examiner à ce point de vue.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a versé des larmes, cela est un fait acquis ; l'Évangile nous apprend qu'il a pleuré sur la ville de Jérusalem¹ et sur la mort de Lazare². Saint Paul et saint Thomas d'Aquin affirment qu'il versa des larmes pendant sa Passion.

On révérait de ces larmes dans plusieurs églises de France :

A Sélincourt en Picardie, dans l'abbaye de Saint-Pierre de l'ordre des Prémontrés, diocèse d'Amiens ;

A Thiers en Auvergne ;

A Chemillé en Anjou, dans l'église de Saint-Léonard ;

A Fontcarmont, dans un abbaye de l'ordre de Cîteaux ;

A Saint - Maximin en Provence : plusieurs auteurs³ croient que le Sauveur pleura en lavant les pieds de ses disciples, et que la relique de Saint-Maximin est une de ces larmes ;

A Orléans, dans l'église de Saint-Pierre-le-Pueillier.

A propos de ce dernier pèlerinage, Raoul Glaber rapporte qu'en 998 cette église fut le théâtre d'un merveilleux prodige. On vit pendant plusieurs jours tomber des larmes des yeux d'un Christ qu'on y vénérât. A la nouvelle de ce miracle, rapporte notre chroniqueur, le peuple s'assembla en foule, et vit dans ces larmes le présage de malheurs qui menaçaient Orléans ; ces funestes prédictions s'accomplirent, car l'année suivante toute la ville fut réduite en cendres⁴.

¹ Saint Luc, XIX, 41.

² Saint Jean, XI, 35 et 36. — Saint Jean-Chrysostôme, Serm. 4, *De Advent. Dom.* — Saint Bernard.

³ Calvin, *Traité des Reliques*, p. 55 de l'édition de Genève, en 1601.

⁴ Radulph. Glaber *Hist.*

Un carme déchaussé, le Père Honoré de Saint-Marie, prétend que la Sainte-Larme de Vendôme serait une des larmes tombées des yeux du Christ de Saint-Pierre-le-Pueillier. Pour preuve de son assertion, il remarque que toutes les larmes qui font l'objet de la vénération des fidèles ne se trouvent qu'en France. « Si toutes les larmes, dit-il, avaient réellement coulé des yeux du Sauveur, d'où vient que toutes les églises d'Orient, et celles d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne et de toutes les autres d'Occident, aient été privées de la douce consolation de posséder quelqu'une de ces larmes précieuses, s'il avait permis qu'il en restât sur la terre ? Il ajoute qu'en admettant cette hypothèse, on supprime toute la partie la plus extraordinaire de la légende de Vendôme : l'ange qui recueille la Sainte-Larme, le transport de cette Larme en Provence et à Constantinople, etc.¹ »

Ce raisonnement est parfaitement juste, mais à la condition d'admettre sans conteste le miracle de Saint-Pierre-le-Pueillier. Or quel témoignage sérieux peut-on invoquer pour garantir la véracité de ce dernier, de préférence à celui de Vendôme ? Aucun. Nous dirons même que si l'un des deux devait nous inspirer moins de confiance, ce serait celui d'Orléans ; ayant eu lieu dans un temps relativement beaucoup plus rapproché de nous, il aurait dû trouver des historiens nombreux et enthousiastes, et le nombre des chroniqueurs qui parlent de ce prodige est fort restreint. Nous ne pouvons donc admettre l'hypothèse du Père de Sainte-Marie,

Admettrons-nous davantage celle des Bénédictins de Vendôme ?

¹ Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique, par le Père Honoré de Sainte-Marie, carme déchaussé. Lyon, 1720. In-4^o. T. III, p. 338-340 et 345-350.

Au XVII^e siècle, l'abbé Thiers, curé de Vibraye, a contesté l'authenticité de toutes les Saintes-Larmes et mis en suspicion la bonne foi des Bénédictins de Vendôme.

Alexandre Pinevoise, curé de Moisy¹, a écrit une réponse à la Dissertation de l'abbé Thiers, qu'il a adressée au maire et aux échevins de la ville de Vendôme à l'occasion de la procession de la Sainte-Larme, faite le mardi de la Pentecôte l'an 1702. Cet ouvrage n'a jamais été imprimé ; mais on le conservait dans la bibliothèque de l'abbaye de la Trinité, et on en faisait beaucoup de cas². Le docte et consciencieux Père Mabillon a défendu la relique de Vendôme dans une lettre adressée le 5 février 1700 à Mgr Nicolas de Berthier, évêque de Blois ; tout son système de défense se résume à démontrer la bonne foi de ses frères en saint Benoît ; il dit que *cette bonne foi autorise le culte de la Sainte-Larme, quand même l'objet immédiat ne serait qu'une représentation et non la chose*³.

Après avoir lu attentivement cette controverse et la réponse de l'abbé Thiers au Père Mabillon, après l'avoir dégagée de cet esprit de rancune et de rivalité qui anime les deux champions et surtout l'abbé Thiers, nous croyons que c'est en effet sur ce terrain qu'il faut se placer pour juger sainement la chose.

Geoffroy-Martel a été abusé par les Grecs ; son erreur a été partagée par les Bénédictins. Au moyen âge les hommes les plus éclairés sentaient le besoin d'un grand déploiement de culte extérieur et d'objets sensibles.

¹ Moisy, commune du canton d'Ouzouer-le-Marché, arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

² Fonds français, 17006, fo 401.

³ Conf. Lettre d'un Bénédictin à Mgr l'évêque de Blois. Paris, 1700, p. 35.

De là cette ardeur universelle à rechercher des reliques et à s'en assurer la possession par toutes sortes de moyens. Une église, une abbaye qui n'en aurait pas possédé étaient en danger d'abandon et de ruine. La dévotion publique ne trouvait pas d'aliment solide où l'on ne se glorifiait pas, sinon du corps entier d'un saint, au moins de sa tête ou de l'un de ses bras. Dans tous les recours à la justice établie, dans toutes les cérémonies d'hommage ou d'investiture, les reliques intervenaient ; on s'engageait, on accusait, on se défendait en les adjurant, en les prenant à témoin de ce qu'on promettait, de ce qu'on affirmait. Ces reliques devinrent bientôt des buts du pèlerinage où les fidèles accouraient en foule.

Il est indiscutable que ces rendez-vous solennels, où les âmes s'édifient et se fortifient mutuellement, ont toujours eu, au point de vue moral, un immense avantage. Depuis les croisades jusqu'aux pèlerinages modernes, on retrouve les mêmes idées, le même mobile. Que faut-il voir en effet dans le pèlerinage de la Sainte-Larme, comme dans tant d'autres dont l'objet n'est pas article de foi ? Que faut-il voir en effet dans les miracles qui s'y opèrent et dont la véracité ne peut être révoquée en doute ? Pour nous, il en ressort une confirmation éclatante du dogme de l'existence de Dieu et de la divinité de Jésus-Christ : les hommages des hommes ne s'adressent pas plus à un morceau de cristal renfermant une goutte d'eau qu'à un morceau de bois ou d'ivoire dans lequel on a sculpté un Christ ; le culte va directement à une personne, à la Divinité, et c'est par elle que s'opèrent les miracles, lorsque Dieu permet qu'il s'en opère. Que Dieu préfère être adoré à tel ou tel endroit plutôt qu'à tel ou tel autre, qu'un objet rappelant le passage du Sauveur sur la terre devienne l'instrument de sa toute-puis-

sance et soit vénéré comme tel, cela n'est par article de foi ; on ne doit l'admettre qu'avec la plus grande prudence et laisser à chacun son libre arbitre.

Pour nous résumer, nous croyons, comme nous l'avons dit plus haut, que Geoffroy-Martel a été abusé, et que la Sainte-Larme était un cristal de quartz transparent, dont l'intérieur renfermait une goutte d'eau mobile. Ce phénomène naturel n'est pas rare, et se rencontre souvent dans les collections minéralogiques. Il est certain que, s'il n'en avait pas été ainsi, le légat du pape, qui reçut en 1803 cette épave du moyen âge, l'aurait mise en évidence et signalée au souverain pontife. Son silence prouve au contraire qu'il a compris l'erreur dont les siècles passés avaient été victimes, et que, par un oubli volontaire, il a fait justice d'une erreur, tout en respectant la foi si pure et si sainte de nos aïeux.

Il est, du reste, un fait notoire, c'est qu'il n'y a jamais eu de décision de l'Eglise consacrant l'authenticité de la Sainte-Larme, et que les indulgences concédées par le pape Jean XXII s'adressaient seulement à l'acte pieux du pèlerinage.

Enfin, nous remarquerons, pour terminer cette étude, que la foi de Geoffroy-Martel et des peuples a été légitimement récompensée par des miracles, puisque c'est à la foi que Dieu promet des prodiges, et, avec Mabillon, nous pouvons dire que la bonne foi et une ancienne vénération autorisaient absolument ce culte, *quand même l'objet immédiat n'aurait été qu'une représentation des Larmes du Sauveur.*

(Les pièces justificatives seront publiées dans le prochain Bulletin.)

LES PORTRAITS
DE
LOUIS DUC DE VENDÔME
& le Graveur Ant. MASSON

Par M. Ch. BUCHET.

La Société Archéologique du Vendômois vient d'acquérir pour notre Musée un très-beau portrait de Louis duc de Vendôme, gravé par Antoine Masson, d'après P. Mignard. Nous allons essayer d'analyser sur cette œuvre le talent du graveur et de déterminer à quelle époque ce portrait a été peint et gravé. Nous ferons connaître ensuite sommairement les autres portraits du même prince. Disons d'abord un mot du personnage; établissons quelques dates qui nous seront utiles.

Fils de César de Vendôme, petit-fils de Henri IV, frère du duc de Beaufort, *le roi des halles*, neveu par alliance de Mazarin, père de Louis-Joseph, le sauveur de Philippe V en Espagne, Louis est plus célèbre par toute cette parenté que par lui-même. — Il naquit en 1612, s'appela d'abord duc de Mercœur, porta les armes dans sa jeunesse, épousa en 1651, à 39 ans, la belle Laure Mancini, qui n'en avait que 15, mariage politique, du moins du côté des parents, qui scellait la réconciliation de César et de Mazarin. Six ans après, il perdit sa femme, qu'il adorait, et embrassa l'état ecclésiastique, mais sans franchir l'ordre du diaconat ¹. En 1661 (31 décembre), il est

¹ L'abbé Simon. Histoire de Vendôme, t. Ier, p. 494.

reçu chevalier du Saint-Esprit. En 1665 (22 octobre), il devient duc de Vendôme par la mort de son père. Louis avait alors 53 ans. En 1667 (7 mars), il est créé cardinal. En 1669 (6 août), il meurt à Aix, dans son gouvernement de Provence. Son corps fut ramené à Vendôme et inhumé dans l'église Saint-Georges.

Son portrait nous le représente en buste, tourné un peu à gauche, à l'âge de 50 à 60 ans, coiffé d'une immense perruque, couvert d'une armure, sur laquelle s'étale un ample rabat de dentelle. Les traits sont beaux, bourbonniens, mais un peu dégénérés, affaissés d'ailleurs par les approches de la vieillesse. Ils expriment plus de douceur et de débonnairété que de haute intelligence. — A quelle époque a-t-il été peint? D'après l'âge indiqué par la figure et la mort du personnage, on voit qu'il a dû être exécuté entre les années 1662 et 1669. Il n'y a rien à conclure de la qualification de *duc de Vendôme*, qui se lit sur la gravure, car il est clair que cette inscription est le fait du graveur et non du peintre. Mais on remarquera que Louis est en costume guerrier, et non en cardinal, comme dans quelques autres de ses portraits. Il est donc certain qu'il a dû être peint avant sa promotion à la pourpre, c'est-à-dire avant 1667¹. L'exécution de cette peinture doit donc être resserrée entre les années 1662 et 1667, et, selon l'apparence, plus près de la seconde que de la première².

Avant d'entrer maintenant dans l'examen de la gravure, qu'on nous permette un mot sur l'artiste lui-même.

¹ Il ne paraît pas avoir porté la robe ecclésiastique avant cette époque.

² On pourrait même faire valoir d'autres raisons pour une date antérieure à 1662 ; mais à quoi bon tant insister quand il s'agit d'un tableau dont le sort est aujourd'hui inconnu.

Tout le monde sait qu'Antoine Masson¹ est un des célèbres graveurs du temps de Louis XIV. Chacun connaît, au moins de réputation, son portrait du comte d'Harcourt et ses *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après le Titien². Nous rappellerons seulement que Masson était un enfant de notre province ; car il était né à Loury, petite ville située à 16 kilomètres environ d'Orléans. — Un dessin correct, une pureté où l'on désirerait plus de feu et d'inspiration, une grande diversité dans les *travaux* et surtout une prodigieuse habileté de burin, qui dégénérât parfois en tour de force, telles sont ses qualités générales. Inférieur à Edelinck, à Gérard Audran, souvent à Nanteuil comme portraitiste, il s'élève pourtant quelquefois à leur niveau. C'est, pour ainsi dire, un premier talent de second ordre.

L'impression produite par le portrait de Louis ne dément point ce jugement. Eclairée d'une douce lumière et, en quelque sorte, d'une harmonie fondue, la tête se détache bien de l'ombre du tableau et concentre le regard du spectateur. C'est bien là l'expression, ce sont bien les chairs d'un homme vieillissant. On devine dans ces yeux encore très-beaux l'éclat dont ils brillaient dans leur jeunesse, mais déjà ils se creusent en dessous d'un léger sillon, ils s'étoilent de quelques rides. Ces cheveux sont bien ceux d'une perruque ; ils n'ont pas la vie des cheveux naturels. Toute la tête est traitée avec un soin et une prédilection visibles. Chose curieuse, la figure est gravée à simples tailles parallèles (excepté dans les sourcils), à la façon de Cl. Mellan, mais plus compliquée.

¹ Né en 1636, mort en 1700.

² On sait aussi que le premier est connu sous le nom du *Culet à la perle*, à cause du pendant d'oreille que porte le personnage, et la seconde pièce sous le nom de la *Nappe*, à cause de la perfection avec laquelle cette partie est traitée.

Les ombres et les clairs-obscur n'y sont rendus que par des traits plus ou moins renflés, plus ou moins serrés, mais si serrés, en général, et avec des contours si souples, qu'un œil peu exercé ne s'en aperçoit pas¹. L'artiste s'est-il dit que ce procédé plus moelleux convenait mieux, sinon à l'âge, du moins à la physionomie de son personnage, ou bien a-t-il voulu seulement accomplir un de ces tours de force dont nous parlions plus haut²? Peut-être l'un et l'autre. Il en résulte, il est vrai, un peu de monotonie et de froideur; mais, après tout, si l'artiste n'a fait que rendre son modèle, est-il si blâmable? Nous remarquons aussi avec quelle légèreté les contours de la chevelure se perdent dans le fond du tableau, et cela sans l'emploi d'un moyen qu'on reproche à Masson d'avoir prodigué, c'est-à-dire de cheveux détachés de la masse, de *poils volants*. Il s'est borné ici à dégrader le fond, de manière à former transition. Les mèches qui tombent sur la poitrine se confondent aussi gracieusement avec les broderies de la dentelle, qui sont encore visibles au travers. Ces broderies elles-mêmes sont peut-être d'un trait un peu arrêté, un peu *damasquiné*³, mais, en tout cas, d'un habile travail. Celui de l'armure offre avec la tête proprement dite un contraste

¹ Nous ne sachons pas que la remarque en ait été faite jusqu'ici.

² C'est ainsi que dans son portrait de Gaspard Charrier, secrétaire du roi, la figure tout entière est d'une seule taille en spirale, commençant par le bout du nez. Claude Mellan avait donné l'exemple de ces jeux puérils. On connaît sa *Sainte-Face*, qui est restée comme le chef-d'œuvre de ce genre faux, malgré le talent de l'artiste.

³ Masson avait travaillé dans sa jeunesse, les uns disent chez un orfèvre, les autres chez un armurier damasquinier. Il lui resta toujours quelque chose de cette première pratique; mais il y acquit en retour une aisance d'outil surprenante par l'obligation de graver sur acier.

vigoureux. Là les tailles longuement conduites, larges quelquefois de près d'un millimètre, séparées par un très-mince filet, font bien sentir la rigidité de la matière. Ces tailles sont presque partout parallèles aussi, ce qui répond mieux au poli du métal.

Nous ne dirons rien des accessoires, sinon que toute cette ornementation est disposée dans le meilleur goût, traitée avec une sobre justesse de tons, et qu'elle rehausse singulièrement le sujet principal.

A quelle époque ce portrait a-t-il été gravé? Puisqu'il porte la qualification de *duc de Vendôme*, il est nécessairement postérieur à l'année 1665, Louis n'ayant joui de ce titre que le 22 octobre de cette année. Si l'on fait attention maintenant au singulier affaissement des traits, qui n'existe pas dans plusieurs portraits de Louis en cardinal, c'est-à-dire en apparence postérieurs, on est amené à supposer que l'artiste, tout en se conformant au portrait de Mignard, pour le costume, avait dû consulter le modèle vivant, pour la figure ¹, et ne l'aurait fait que dans les derniers temps de la vie du personnage, ce qui placerait la gravure à la fin de 1668 ou dans la première moitié de 1669, mais plutôt en cette dernière année, car, en 1668, Masson publiait ses portraits de Le Fèvre d'Ormesson et de Turgot de Saint-Clair ². — Il avait

¹ Cette conjecture est fortifiée par un exemple tiré de Masson lui-même. Son portrait de Le Nôtre porte à gauche : *Peint par Carle Marat (sic pour Maratte)*, et à droite : *Masson del. et sculp. AD VIVUM*. Ce portrait, pour le dire en passant, prouve combien l'artiste savait varier ses travaux. La figure est conçue dans un système de tailles si différent de celle de Louis de Vendôme, qu'on ne dirait pas que ce soit la même main. Il semble qu'ici Masson ait voulu rivaliser avec Nanteuil, et que dans le portrait de Louis il ait voulu mieux faire que Cl. Mellan.

² Si on veut se faire une idée approximative du temps employé par l'artiste à chacune de ses pièces, on peut faire le calcul

alors 33 ans, était dans toute la force de son talent, et avait déjà produit son chef-d'œuvre¹.

Telle est notre estampe ; si elle n'est pas colorée comme celles d'Edelinck ou de Nanteuil, elle est remarquable du moins par la simplicité, l'habileté des travaux et la suavité de la touche. Nous sommes surpris qu'elle ne soit pas généralement plus appréciée. Ajoutons qu'elle n'a eü qu'un seul état, qu'elle est rare, et que notre exemplaire est superbe. Il ne lui manque qu'un peu de marges².

Louis de Vendôme a été peint, à notre connaissance, quatre fois, et gravé treize fois, et toujours par des artistes contemporains. Il a été peint par Mignard, comme nous l'avons dit, par Bonnemer, par Gaulli³ (?), enfin

suisant : Masson a vécu 64 ans, et son œuvre se compose de 70 pièces. En supposant qu'il ait commencé de produire à l'âge de 24 ans, il aurait publié 70 pièces en 40 ans, c'est-à-dire qu'en moyenne chacune aurait exigé près de 7 mois, ce qui ne suppose pas d'ailleurs un travail ass du.

¹ Son comte d'Harcourt, qui parut en 1667. — Dans la tête, les tailles sont presque partout simples aussi, mais plus sobres, moins accentuées que dans celle de Louis et accompagnées de points longs. C'est en effet un chef-d'œuvre, auquel il ne manque, selon nous, qu'un peu de chaleur.

² Il y a une grande analogie de costume et de manière entre ce portrait et celui de Frédéric-Guillaume, Electeur de Brandebourg, par le même artiste, daté de 1683 *. Seulement la figure de l'Electeur n'est pas entièrement en tailles simples. Huber et Rost se trompent en disant que le nez est fait par une taille en forme de poire et le menton par une taille spirale. Le menton est formé par des courbes concentriques (comme dans le *Louis de Vendôme*), dont la plus intérieure seule se contourne sur elle-même. Ce portrait, en général, est bien inférieur à celui que nous venons d'analyser.

³ Nous donnons ce nom d'après le P. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, édition Fontette, t. IV, p. 280 des Portraits.

* En tête des *Césars*, de l'empereur Julien, traduction Spanheim. In-4°.

par un anonyme, dans le parloir de l'Oratoire de Vendôme, aujourd'hui le Lycée. Il ne se trouve pas dans les galeries de Versailles, bien que son père, son frère, son fils, sa femme et sa bru s'y trouvent, sans compter plusieurs de ses ancêtres ou de sa famille. Des quatre portraits peints de Louis, celui du parloir de Vendôme paraît seul avoir survécu. Dans cette salle, où sont rangés onze portraits, dont cinq en pied, de haute dimension, se distinguent ceux de César, fondateur du collège¹, de Louis et de Louis-Joseph².

Arrêtons-nous à celui de Louis, infiniment supérieur à tous les autres. Il est en pied, de grandeur naturelle, tourné de trois quarts à gauche, en costume de cardinal. Sur sa robe rouge est un surplis à larges broderies, recouvert d'un long manteau rouge à draperies traînantes et d'un *camail* (?) blanc. Au cou, un rabat de même couleur et le cordon du Saint-Esprit. Son ample chevelure

¹ Ceci ne doit s'entendre que d'une manière relative, comme nous l'avons démontré, dans un article de ce Bulletin, année 1865, p. 98 et suivv.

Ce portrait de César est généralement attribué à Van-Dyck. Par malheur, la chose est matériellement impossible. César est ici représenté en Grand-Amiral, comme l'indiquent le bâton de commandement qu'il tient à la main, la vue de la mer, de la flotte dans le fond, ainsi que l'ancre marine qui s'aperçoit à l'angle du tableau, à gauche. Or César ne fut revêtu de cette dignité qu'en 1650, et Van-Dyck était mort en 1641. Cette raison nous semble si bonne que nous ne dirons rien des autres.

² Les autres sont des supérieurs de l'Oratoire et les portraits de MM. Dessaignes et Mareschal. Celui de Louis-Joseph, à cheval, ne remonte pas à plus d'un demi-siècle. Par une méprise singulière, il porte les traits du Grand-Prieur, son frère. Cela tient à ce que l'auteur, M. Jorand, a pris pour modèle un portrait de ce dernier prince, que l'on croyait représenter Louis-Joseph * jusqu'au moment où nous avons démontré l'erreur (à l'Exposition vendômoise du mois de juin 1872).

* Appartient à M. Peltreau, notaire honoraire à Vendôme.

(ou perruque?) blonde est coiffée d'une calotte rouge. La main droite est pendante ; l'autre, étendue, tient une lettre. A droite et à gauche, deux petits anges tiennent au-dessus de sa tête, l'un un écusson à ses armes, l'autre un chapeau de cardinal. Toute la scène est représentée sous un vaste portique d'ordre toscan, allusion au titre de Louis, cardinal de S^{te}-Marie du Portique. Dans le fond, une vue de Rome et la mer. Le personnage paraît plus jeune que chez Masson. La tête est admirable, d'un dessin irréprochable, d'un modelé accentué sans affectation, d'une touche à la fois facile et soignée, d'un coloris tempéré, d'une expression juste et vivante. Les mains ne sont pas moins belles — délicates et animées d'une vie fine. Tant de qualités et tout le système de la composition accusent un maître. Ce tableau était, il y a une trentaine d'années, dans un état de dégradation qui le rendait méconnaissable. La tête et les mains seules, par un rare bonheur, s'étaient bien conservées. Il a été restauré aussi habilement que possible, en 1847, par M. Launay. Seulement, par le raccord des anciennes couleurs avec les nouvelles, les tons de carnation des anges ont un peu poussé au brun¹.

Quel est l'auteur de cette belle peinture? Il est jusqu'ici resté inconnu. Nous avons songé d'abord à Mignard, non-seulement par souvenir du premier portrait, mais surtout à cause du caractère général de la composition, où se retrouve l'inspiration des maîtres italiens. D'un autre côté, la touche nous paraissait plutôt être celle de Philippe de Champagne. Son *Richelieu* qui est au

¹ On a été obligé de recouvrir la toile, par endroits, d'une épaisse couche de vieux enduits de peinture, qui, aujourd'hui, dans une écorchure du tableau, ont l'apparence de plâtre.

Louvre nous rappelait à certains égards notre cardinal duc de Vendôme (en peinture). C'est le même costume, à peu près la même pose, sauf la tournure plus fière naturellement chez Richelieu. Mais, sans entrer dans une plus longue discussion, nous laisserons la question à résoudre à de plus compétents, nous bornant à appeler l'attention sur ce remarquable morceau. — D'après les dates que nous avons données, il a dû nécessairement être peint entre les années 1667 et 1669.

Revenons à nos modestes graveurs. Ceux qui ont reproduit les traits du prince sont :

1^o Ant. MASSON. C'est la pièce que nous avons analysée.

2^o Robert NANTEUIL. Petit in-fol. ovale, sans légende au bas ni sur la bordure ; seulement aux quatre angles deux L accouplés, ou plutôt deux *lambdas*¹, surmontés d'une couronne de prince du sang. Louis est représenté à l'âge de 37 ans, n'étant encore que duc de Mercœur ; il est à mi-corps, tourné à droite, en armure, une écharpe blanche passée sur l'épaule. La main droite tient un bâton de commandement ; la gauche est appuyée sur un casque. Il porte une longue chevelure naturelle ; au cou, un col rabattu brodé. Au bas, sur la console : *R. Nantueil (sic) delineabat — et sculpebat, 1649.*

Il serait extrêmement intéressant de mettre en présence ces deux maîtres, Masson et Nanteuil, aux prises avec le même sujet, et de rechercher les procédés et les mérites qui les distinguent. On verrait combien ils dif-

¹ Comme sur certaines monnaies (testons) de Louis de Montpensier, prince de Dombes, un des ancêtres de sa famille.

fèrent. Mais nous craindrions de n'offrir qu'un faible intérêt aux personnes qui n'auraient pas sous les yeux les objets de comparaison. Seulement il serait juste d'observer dans ce parallèle que le portrait de Nanteuil est une œuvre de jeunesse. L'artiste se cherchait encore, et flottait entre diverses manières de ses prédécesseurs¹. De son côté, Masson était commandé par la peinture de son modèle, et n'avait pas toute la liberté de son inspiration. Ceci posé, nous dirons en deux mots que Nanteuil s'est montré plus peintre et Masson plus graveur. Mais en somme, et tout considéré, la palme, à notre avis, revient à Masson. C'est lui qui nous a donné le plus beau portrait de Louis de Vendôme qui existe en gravure.

Nous ne dirons qu'un mot des autres :

3^o LARMESSIN (Nicolas, le père). Costume de cardinal, avec cordon du Saint-Esprit. Les traits ne sont pas les mêmes que chez Masson ; l'expression est plus élevée. Au bas sont des armoiries et une longue légende biographique, qui s'arrête après l'époque où Louis fut nommé Légat (mars 1668). C'est une date pour la gravure, qui est à la fois fine et vigoureuse. — In-4^o, ovale, signée de *L'armessin sculpebat*.

¹ Georges Duplessis. *Histoire de la gravure en France*, 2^e édition, p. 247. Du millésime que porte cette estampe (1649) et de la manière accusée par l'artiste, on pourrait tirer quelque lumière sur la date de sa naissance, qui est incertaine. S'il était né en 1630, comme le croyait Robert-Dumesnil, il n'aurait eu que 19 ans, lorsqu'il grava Louis de Vendôme, d'après son propre dessin, ce qui est tout à fait invraisemblable. S'il était né en 1618, comme le prétend un biographe, il aurait eu 31 ans ; sa manière personnelle eût été entièrement formée, et il n'aurait plus employé le pointillé, comme il l'a fait dans sa figure. La vérité doit donc être cherchée, comme on l'a dit, entre ces deux dates, probablement vers 1623. (V. *Magasin Pittoresque*, 1859, p. 322, article remarquable.) Nanteuil aurait eu alors 26 ans, et pouvait tâtonner encore.

4^o J. FROSNE. In-fol.

5^o L. COQUIN (Louis Cossin, — il a signé des deux noms), d'après L. Bonnemere. In-fol.

6^o PATIGNY. In-fol.

7^o Alb. CLOUVET, d'après Gaulli. In-4^o.

8^o Jérôme ROSSI (ou *de Rubeis*, le Vieux). A Rome. En cardinal. In-4^o.

9^o ANONYME. *Moncornet ex (cudit)*. Assez jeune, duc de Mercœur, en armure, écharpe sur l'épaule gauche, grande perruque. Bataille dans le fond. Armoiries dans l'angle supérieur à gauche. Gravure médiocre, ovale. In-8^o.

10^o (?) ANONYME. Chez Moncornet. En cardinal. Ovale. In-8^o.

11^o ANONYME. *A Paris chez Daret*. Mauvaise gravure, mais contemporaine. In-4^o.

12^o ANONYME, *P. Aubry excud.* Duc de Mercœur, en armure, col rabattu brodé, écharpe sur l'épaule droite ; pas d'armoiries. Gravure lourde, ovale. Petit in-fol.

13^o ANONYME, sans même le nom de l'éditeur. Duc de Mercœur, même costume que le précédent. Au bas, petites armoiries et longue légende biographique, qui s'arrête à l'époque où il est gouverneur de Provence. Mauvaise gravure, ovale, in-4^o.

Cette énumération est peut-être incomplète. Plusieurs de ces pièces nous sont même inconnues ; nous ne les donnons que d'après le P. Lelong¹, que nous avons déjà cité, en rectifiant seulement quelques noms. Nous prions donc que l'on veuille bien ne considérer ce travail

¹ Les Nos 6, 9, 10, 11, 12 et 13 ne se trouvent pas dans son ouvrage.

que comme l'essai d'un chapitre d'*Iconographie vendômoise*. Ce serait un riche sujet à traiter, une nombreuse galerie où l'on verrait l'importance historique des personnages relevée par le talent des artistes. Entreprise par un homme de l'art, elle ferait comprendre en même temps, mieux que nous n'avons pu le faire, combien sont fécondes les ressources, en apparence si bornées, de ce bel art de la gravure, autrefois l'une des gloires de la France.

Nous ne voulons pas terminer sans remercier ici M. de Rochambeau, dont l'obligeance est inépuisable, et qui a bien voulu mettre à notre disposition sa belle collection de portraits vendômois.

LE ROI CHILDEBERT
SAINT CALAIS & SON ANE

Légende du Vendômois¹

Or, lecteurs vendômois, sachez qu'à Bonneveau
Le grand roi Childebert eut jadis un château ;
A l'entour, des forêts, de vastes patrimoines,
Donnant, avec bons vins, beaux blés, belles avoines ;
Et comme, en ce temps-là, les chemins n'étaient bons,
Et qu'on n'avait bateaux à vapeur ni wagons,
Mais de lourds chariots à la marche branlante
Transportant lentement leur charge chancelante ;
Comme aussi les pillards, assassins et voleurs,
Sur les routes, des biens d'autrui faisaient les leurs,
Childebert prudemment s'en venait dans ses terres
Toucher ses droits royaux sur les serfs tributaires,
Régler ses revenus et manger les produits ;
Heureux, dit-on, de fuir la Cour et ses ennuis.
Et cependant le Roi menait autre tapage
Que n'en peut aujourd'hui le maire du village ;
Il avait ses barons, ses pages, ses valets,
Qui chassaient avec lui, chevauchant dans les bleds,
Et pour se divertir, entre autres peccadilles,
Rossaient un peu les serfs et courtoisaient leurs filles.
Et c'était un grand bien pour ces bons paysans
Qu'à Bonneveau leur roi séjournât tous les ans.

¹ Voir l'*Histoire du Vendômois*, par M. de Pétigny, p. 81.

Advint ceci qu'un jour étant en chasse,
Jeu royal qui remonte à la première Race,
Le Roi suivit un cerf dix-cors si loin,
Si loin dans la forêt qu'il ne l'atteignit point,
Et s'égara. Son épouse Ultrogothe,
Dame de haut lignage en noblesse Ostrogothe,
Voyant venir sans lui page et baron,
Monte sur un cheval qu'excite l'éperon,
Court au galop la forêt de Gastines,
Laisant sa belle robe en velours aux épines,
Et s'écriant : « Mon époux et mon Roi,
Childebert, Childebert ! Monseigneur, parlez-moi ! »
L'écho du soir, que ce long bruit étonne,
Répétait Childebert, de sa voix monotone.
Le ciel permit qu'en un fourré de houx
Dame Ultrogothe enfin découvrit son époux,
Gourmandant haut un pauvre solitaire,
Lequel, fort ennuyé des choses de la terre,
Pour consacrer ses derniers jours à Dieu,
S'était réfugié dans ce sauvage lieu.

LE ROI CHILDEBERT.

Holà ! messire moine,
N'êtes-vous mon vassal,
Que sur mon patrimoine,
Patrimoine royal,
Sans m'adresser prière,
Vous défrichez bruyère
Et bâtissez chaumière ?
Gastines est à moi ;
Moine, je suis le Roi !

SAINT CALAIS.

Sire, si j'étais moine
Ne serais point vassal ;
Mais sur ce patrimoine,
S'il est vraiment royal,
Je vous fais la prière
De m'octroyer bruyère,
Jardin, bois et chaumière
Qui deviendront par moi
Couvent, au nom du Roi.

LA REINE ULTROGOTHE.

Sire, exaucez le moine !
Moine vaut un vassal.
Dans ce grand patrimoine
Cherchant l'époux royal,
Je faisais ma prière,
Lorsque, dans la bruyère,
J'aperçus sa chaumière ;
Asile saint pour moi
Où j'ai trouvé mon Roi.

LE ROI CHILDEBERT.

C'est bien dit, ma Dame et ma Reine ;
Ce que femme veut, Dieu le veut.
Nous bâtirons, dans cette plaine,
Un couvent, selon votre vœu.
Comment vous nommez-vous, saint homme ?

SAINT CALAIS.

Sire, *Carilefus* à Rome,
En Gaule Calais on me nomme.

LE ROI CHILDEBERT.

Calais, ne possédez-vous rien
Des choses du monde profane ?

SAINT CALAIS.

Je ne possède, pour tout bien,
Qu'un âne.

LE ROI CHILDEBERT.

Un âne ? eh ! bien, moine, c'est lui
Qui dotera le monastère
Que je veux fonder aujourd'hui.
Je lui donne toute la terre,
Le fonds avec les revenus,
Que l'âne, dès la matinée
Commencant au trot sa tournée,
La selle au dos et vous dessus,
Enserrera dans la journée.
Mais quoique je veuille en couvent,
Calais, changer votre cabane,
N'éperonnez pas trop souvent
Votre âne.

Au lever du soleil, moine à califourchon
Partit sur son baudet, pacifique monture,
Qui pressa cependant son ordinaire allure,
Soit par la crainte du bâton,
Soit plutôt qu'il comprit, comme le bon ermite,
Que d'un couvent il traçait la limite,

Et qu'une ville, ayant son maître pour patron,
Autour de l'abbaye un jour prendrait naissance.

Un âne de ce temps-ci

Montrerait-il autant d'intelligence ?

Du domaine royal sans prendre grand souci.

Il parcourut vingt mille arpents de terre....

Il marchait d'un bon pas, l'âne du solitaire ;

Mais la chronique dit qu'au baudet, le matin,

Le saint ermite avait doublé le picotin

Dans l'intérêt du monastère.

CH. CHAUTARD.

Au commencement de la séance, M. le Président a donné la parole à M. de Salies pour une communication verbale concernant la publication récente de M. de Rochembeau intitulée : *Chansons de P. de Ronsard, etc.*

Après avoir félicité l'éditeur, qui a bien voulu offrir à la Société un exemplaire de ce petit chef-d'œuvre typographique, M. de Salies donne d'intéressants détails sur la partie musicale de cette reproduction.

Notre savant collègue, résumant toute l'histoire de la musique, montre comment les mélodies du recueil publié par M. de Rochembeau sont un véritable plaint-chant, ou, si l'on veut, une mélopée antique. Puis, cette dissertation théorique appelant un exemple, M. de Salies voulut bien se mettre au piano, tout en s'excusant gaiement sur sa voix archéologique, et chanta lui-même, dans cette simple musique du XVI^e siècle, la chanson de Ronsard reproduite dans notre Bulletin d'avril, commençant par ce vers :

« Autant qu'on voit aux cieux de flammes... »

Ajoutons que l'auditoire, trouvant, non sans quelque surprise, fort agréable dans certains passages la mélodie de Nicolas de la Grotte, témoigna par de vifs applaudissements toute sa reconnaissance au savant et habile interprète du musicien collaborateur de Ronsard.

M. de Salies a bien voulu, à la demande des membres du Bureau, résumer dans une note intéressante la partie scientifique, ou pour mieux dire archéologique de sa communication sur la musique du XVI^e siècle. Nous regrettons vivement de n'avoir pu l'insérer dans le présent Bulletin; nos lecteurs la trouveront dans le Bulletin du prochain trimestre.

B. DE P.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

1873
4^e TRIMESTRE

TOME XII

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1873



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

12^e ANNÉE — 4^e TRIMESTRE

OCTOBRE 1873

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 9 octobre 1873, à 2 heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. Normand, président ; Mis de Rochambeau, vice-président ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, conservateur ; G. Boutrais ; de Salies et Godineau.

Et MM. Bézier ; l'abbé L. Bourgogne, curé d'Azé ; l'abbé C. Bourgogne, curé de Villavard ; Jules Chautard, professeur à Nancy ; Charles Chautard ; Marcel Chautard ; Octave Dessaignes ; d'Harcourt ; Duvau, juge de paix à Morée ; G. Launay ; l'abbé

Lefebvre; P. Lemercier; Martellière-Mareschal; Louis Martellière; de Massol; l'abbé Monsabré, curé de la Madeleine; de Montéclain; l'abbé Renou, curé de Meslay; Robin, architecte; Thillier; l'abbé Vénier.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 10 juillet 1873: ce sont :

MM. Lorois, préfet de Loir-et-Cher;
Le baron de Lallemant du Marais, à Paris.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 10 juillet 1873.

I. — ART & ANTIQUITÉS

NOUS AVONS REÇU :

De M. Nonce ROCCA, homme de lettres à Paris :

Un bel exemplaire de la SAINTE-FACE, gravée d'une seule taille par Cl. Mellan. Epreuve ancienne.

De M. Amand GIRARD, concierge du Musée :

Un fragment de HACHE celtique polie, en silex blond, d'un grain très-fin, trouvé à Vernou (Touraine).

De Madame IMBAULT :

Un fragment de PIERRE SCULPTÉE, provenant de l'ancien château ou de l'église Saint-Georges de Vendôme.

De M. Paulin FERRANT, de Mondoubleau :
Une paire de CHENETS en fonte, à personnages en pied.

II. — NUMISMATIQUE.

De M. Nonce ROCCA :

23 impériales romaines PB, trouvées aux environs de Carthage, savoir :

5 Constantin Ier : Apothéose de l'Empereur (une main d'en haut l'enlève de son char). (2 ex.) Autre forme d'apothéose : Son image debout, accostée des lettres VN — MR (*veneranda memoria*), frappée à Alexandrie. (2 ex.)

1 Constantin Jeune.

8 Constance, dont un avec le *Labarum* chrismé.

7 Constant, dont un comme *César*, 5 avec la légende VICTORIE DD AVGGQNN — (*dominorum augustorum quinque nostrorum*¹). Ateliers divers.

De M. l'abbé BOUDEVILLAIN, curé de Ruan :

Un double tournois de Louis XIII, 1616 (Amiens). Beau relief de l'effigie.

De M. le CURÉ de Suèvres :

Une pièce semblable de Gaston (Dombes), 1643.

De M. MOREAU, épicier :

La médaille si connue relative à la naissance du comte de Chambord.

CH. B.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

Par ABONNEMENT :

L'Art gaulois, par M. Hucher, 2^e partie, feuilles 41 et 42.

¹ *Quinque*, telle est l'explication donnée comme probable par M. Cohen. Ces 5 Augustes seraient, outre les 3 fils de Constantin, ses 2 neveux Delmace et Hannibaliens. La pièce aurait alors été frappée dans le court intervalle qui sépara la mort de Constantin du meurtre de ses neveux.

Bulletin monumental de la Société française d'Archéologie, continué sous la direction de M. de Cougny, 1873, Nos 5 et 6.

Dictionnaire du Mobilier français, par M. Viollet-Leduc, (Ve volume, 2e fascicule: Armes offensives et défensives. *Bacinet* [sic], *bague*.)

Revue archéologique, 1873, Nos de juillet, août et septembre.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes. 1872, novembre et décembre ; 1873, janvier et février. 2 bro. in-8°.

Par ÉCHANGE :

De M. G. de Mortillet : *L'Indicateur de l'Archéologue*, Nos d'avril et mai 1873, toujours rempli de précieuses indications.

De la part des AUTEURS :

De M. le Préfet de Loir-et-Cher : *Rapport au Conseil général et Procès-verbaux des délibérations*. Session d'avril 1873. (Blois, Marchand. 1 vol. in-8°.)

De M. de Bodard de la Jacopière, officier supérieur en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Grégoire-le-Grand, par l'intermédiaire de M. Anatole de Bodard, son fils : *Chroniques craonnaises*. 2e édition, augmentée de nouvelles recherches et accompagnée de 30 planches, dues en grande partie au crayon de MM. Charpentier et Benoist de Nantes. (Le Mans, Monnoyer, 1871. 1 vol. gr. in-8° de 750 pages, contenant de précieux renseignements sur les prieurés que l'abbaye de Vendôme possédait en Anjou.)

De M. R. de Maricourt : *Les études préhistoriques*. (Senlis, 1873. Bro. in-8°.)

De M. Nonce Rocca, ancien lauréat du Lycée de Vendôme, homme de lettres à Paris : *Manzoni*, Conférence faite à Paris le 4 juin 1873 (bro. in-8°) ; travail remarquable sur le grand poète national de l'Italie, mort au mois de mai dernier.

De M. Paulin Ferrant: 9 catalogues d'objets d'art et d'industrie, et 2 brochures relatives à la race chevaline.

De M. A. Dureau, archiviste-bibliothécaire de la Société d'Anthropologie de Paris: *Note sur les sépultures en forme de puits* et les excavations analogues. Angers, 1873. Cah. in-8°, planche.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes :

Société Dunoise. Bulletin. Juillet 1873. Cahier in-8°.

Société Eduenne. Mémoires, 1873. 1 vol, in-8°. Planches nombreuses.

Eure-et-Loir, Société Archéologique. Bulletin, juillet 1873. Bro. in-8°.

Morbihan, Société polymathique. Bulletin, 2^e semestre de 1872. 1 vol. in-8° pl. — A ce volume est joint un catalogue des objets intéressant l'histoire naturelle, recueillis dans le département.

Orléanais, Société Archéologique. Bulletins des années 1869, 1870 et 1871.

Sarthe, Société d'Agriculture, Sciences et Arts. Bulletin, 1^{er} trimestre de 1873. Bro. in-8°.

Touraine, Société Archéologique. Bulletin, T. II, 1872. 2 cahiers in-8°.

Toulouse, Société Archéologique du Midi de la France. Mémoires, T. X, 4^e livraison. Bro. in-4°.

Par ENVOI GRATUIT :

Société nationale Havraise d'études diverses, Recueil de ses publications, 1870-1871. 1 vol. in-8° avec planches.

Société des Antiquaires du Centre (Bourges). Mémoires, T. IV, années 1870, 1871, 1872. 1 vol. in-8° avec nombreuses planches.

De M. Gabriel LEFEBVRE, receveur de l'enregistrement à Moret (Seine-et-Marne) :

Le Livret de l'Exposition de peinture, sculpture, gravure, etc., du 5 mai 1873. Paris, Imprimerie nationale.

On y trouve mentionnées plusieurs œuvres marquantes d'artistes vendômois : M. Ch. Busson (peinture); — M^{lle} Esther Crosson (peinture); — M. Queyroy (eaux-fortes); — M. Irvoy (sculpture).

M. Jules CHAUTARD, professeur à la Faculté des Sciences de Nancy, offre à la Société quelques-unes de ses publications les plus récentes, et en fait connaître brièvement l'objet. Voici un résumé de cette communication, qui a été écoutée avec un vif intérêt :

1^o *Imitation des monnaies au type esterlin aux XIII^e et XIV^e siècles.* 2 vol. in-8^o, avec 36 planches dessinées par l'auteur. Nancy, 1871. A Paris, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins. — Plusieurs comptes rendus ont déjà été faits de cet ouvrage, qui a valu à son auteur en 1872 le grand prix de numismatique de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-Lettres).

2^o *Imitation des monnaies au type du gros tournois.* 1 bro. in-8^o avec 2 planches. Bruxelles, 1872. — Ce travail n'est que l'introduction à un ouvrage du même ordre que le précédent et relatif aux imitations des monnaies royales françaises, imitations très en vogue, non-seulement de la part des prélats et barons de notre pays en possession de droits monétaires, mais aussi et principalement dans ces contrées voisines de la France qui forment aujourd'hui la Belgique, la Hollande et les pays rhénans.

3^o *Appendice* au travail précédent sous forme de lettre à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique de Belgique. 1 bro. in-8^o. Bruxelles, 1873.

4^o *Imitations des monnaies lorraines et des pays limitrophes* (introduction). 1 bro. in-8^o. Bruxelles 1872. — Cet ouvrage, dont deux fascicules ont déjà paru, contiendra environ 250 pages et 16 planches, et formera le complément pour ainsi dire des publications précédentes.

5^o *Description de divers dépôts monétaires trouvés en Lorraine.* 1 bro. in-8^o, avec planche. Bruxelles, 1864.

6^o *Notice sur Claude de Lorraine* dit le chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton. 1 bro. in-8^o, avec vignette. Bruxelles, 1872. — Le personnage, objet de cette notice, appartient à cette branche cadette de Lorraine, la famille des Guise, dont plusieurs membres jouèrent un si triste rôle dans la Ligue. L'auteur a su faire, entre cette époque et la nôtre, des rapprochements qui donnent à son travail un vif attrait. — Le jeton qui est décrit au commencement est fort bien conservé et de la plus grande rareté.

7^o *Sceau des anciennes institutions médicales de la Lorraine*, avec 2 planches. 1 bro. in-8^o. Nancy, 1873. (Extrait des Mémoires de la Société de Médecine de Nancy.) Ce travail est encore une actualité, que notre laborieux collègue a entreprise au moment où la translation à Nancy de la Faculté de Médecine de Strasbourg mettait fin à l'existence de l'Ecole secondaire de Médecine et de Pharmacie, et à l'époque aussi où, par une coïncidence toute fortuite, cette translation coïncidait avec l'anniversaire triséculaire (1572-1872) de la fondation de la Faculté de Médecine de Pont-à-Mousson.

8^o *Les incendies modernes* et les composés détonants; les engins explosibles; les amorces et les explosifs électriques; les feux liquides; le pétrole. Résumé de quatre leçons professées à la Faculté des Sciences de Nancy, les 5, 12, 19 et 26 décembre 1871, au moment de la reprise des cours après la guerre de 1870-1871 et les désastres de la Commune. 1 bro. in-12, avec vignettes dans le texte. Nancy, Paris, 18.2. — Se vend au profit d'un village situé auprès de Toul et incendié totalement par les Prussiens.

9^o *Quelques mots sur les raies de la chlorophylle*, et résumé des communications faites par l'auteur en 1873 à l'Académie des Sciences et à la réunion des Sociétés savantes tenue à la Sorbonne, 1 bro. in-8^o, avec planches. Nancy, 1873. (Extrait des Mémoires de la Société de Médecine de Nancy.) Ces travaux constituent au profit de leur auteur le mérite d'une véritable découverte, et présentent un haut intérêt qui a fait fixer sur eux l'at-

tention des hommes compétents. Pour comprendre tout le parti que la physiologie, la médecine, la toxicologie pourront tirer de ces expériences, qu'il nous suffise de dire que M. Chautard, ainsi que cela avait été fait antérieurement pour la matière colorante du sang, peut retrouver la chlorophylle dans une dissolution qui en contient moins de 1 dix-millième. Ces résultats ne constituent pas de simples curiosités scientifiques ou d'ingénieuses spéculations de théoricien ; ils sont désormais classés, et auront leur place dans la science à côté des phénomènes les plus importants de l'analyse spectrale. (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, 30 novembre 1872, 13 janvier, 3 mars, 21 avril, 28 avril, 19 mai, 8 septembre 1873.)

IV. — HISTOIRE NATURELLE.

De M. et Mme GUILMOTO :

Une BONDRIÉE (*Falco apivorus*, L.), tuée sur leur propriété de La Folie, près Lavardin, au moment où cet oiseau était poursuivi par un bande de corbeaux, à une grande hauteur.

Par l'entremise de M. LAUNAY :

Une SOURIS entièrement blanche, prise par le nommé Rousseau, faucheur, aux Grands-Prés, à Vendôme, le 8 août 1873.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

ÉLECTIONS

Les membres du Bureau dont les fonctions expirent au 31 décembre 1873 sont : MM. Normand, président ; l'abbé de Préville, secrétaire ; G. Boutrais et de Salies.

Conformément à l'article 8 des statuts, M. de Rochambeau, *vide-président*, devient de droit *président* pour l'année 1874.

Les membres présents prennent part au scrutin, dont le dépouillement donne le résultat suivant :

Vice-président, M. Nouel (conservateur) ;

Secrétaire, M. Beaussier (membre du Bureau) ;

Conservateur, M. de Maricourt (membre du Bureau) ;

Membres du Bureau, MM. Martellière, avoué, l'abbé Bourgogne, curé d'Azé ; Octave Dessaignes ; Aug. de Trémault. .

M. le Président proclame les noms des membres élus, qui seront installés à la réunion générale du mois de janvier 1874.

CHRONIQUE

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de deux de nos sociétaires : de M. Victor TANQUEREL DES PLANCHES, juge à Pithiviers, et de M. le capitaine-commandant BILLOT, du 4^e cuirassiers.

M. Tanquerel, né à Montoire, n'était pas seulement un magistrat des plus honorables ; il était encore, à ses heures de loisir, un poète spirituel et facile. On se rappelle sa charmante épître à notre Société, qu'il nous adressa au mois de juillet 1869, et celle qui, plus récente, portait pour titre *la Science*, et devait être pour nous son dernier adieu.

M. le capitaine Billot avait séjourné longtemps en garnison à Vendôme, que son noble régiment ne quitta que pour aller se dévouer à Reichshoffen. M. Billot suivait nos séances d'une manière assidue et intelligente. Numismate zélé, il se disposait à publier dans notre Bulletin une curieuse pièce de sa collection.

—

Vers la fin de juillet dernier, on a démoli à Vendôme, rue de la Poterie, nos 78 et 80, une ancienne maison en bois, avec pignon sur la rue et saillie des étages supérieurs. Cette maison, qui appartenait à M. Bosset, charpentier, ne remontait pas, selon nous, au delà du XVII^e siècle. Elle renfermait néanmoins, au premier étage, les deux jambages et la corniche d'une ancienne cheminée en pierre, du XV^e. Les frais de toute nature qu'aurait entraînés cette acquisition n'ont pas permis à la Société de faire figurer ce vieux débris dans notre Musée. Toutefois il ne sera pas perdu; acheté par un amateur, il doit être employé, paraît-il, dans une nouvelle construction de la place de l'abbaye. En outre, M. Launay en a pris un dessin exact, qui sera reproduit dans un de nos prochains numéros. — Il a été trouvé dans la même démolition un double tournois de François I^{er}, pour le Dauphiné, et 3 jetons de Nuremberg.

CH. B.

M. le Président de la Société a reçu de M. G. de Mortillet, l'un des directeurs du Musée de Saint-Germain, la lettre suivante :

« Château de Saint-Germain, le 3 novembre 1873.

« Monsieur le Président,

« Je vous prie de vouloir bien offrir, de ma part, à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, une Note que j'ai publiée sur la *Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre*.

« Votre intéressant et savant *Bulletin* du 3^e trimestre signale un don de silex taillés, de la grotte de Buthiers, qui vous a été fait par M. Martellière. M. Bréan, ingénieur des ponts et chaussées, nous ayant adressé, au Musée de Saint-Germain, une série de ces silex, j'ai pu reconnaître, sans aucun doute, qu'ils appartiennent à l'époque de la pierre polie ou époque de Robenhausen. Non-seulement ils affectent des formes propres à cette époque, en outre ils sont associés à des ossements d'animaux domestiques, entre autres du cochon, et sont mêlés à des débris de poterie grossière. Mais aucun de ces silex, du moins de ceux que j'ai vus, n'est poli. Cela démontre bien nettement l'inconvénient de donner à une époque le nom d'un caractère qui n'est pas général. C'est ce qui m'a décidé à choisir, pour désigner mes divisions, le nom des localités où chacune d'elles est le mieux caractérisée et a été le mieux étudiée. Je n'ai fait pour l'archéologie préhistorique qu'imiter les géologues. N'ont-ils pas le jurassique, l'oxfordéen, le permien, etc ?

« Je ne me rappelle plus quelles sont celles de mes publications que j'ai déjà eu l'honneur d'adresser à votre

Société. Si Monsieur le Bibliothécaire daignait me renseigner à ce sujet, je me ferais un véritable plaisir de vous envoyer celles qui vous manquent parmi celles dont je puis disposer.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

« G. DE MORTILLET. »

RÉSUMÉ

DE LA

Communication verbale de M. de Salies

Relative à la Publication récente de M. DE ROCHANBEAU,

intitulée

*Chansons de P. de Ronsard, Ph. Desportes et autres,
mises en musique par N. de la Grotte, valet de chambre
et organiste du roy. 1575¹.*

Cette publication, dit M. de Salies, est un hommage de plus rendu aux maîtres en poésie du XVI^e siècle, et surtout à Ronsard, qui y tient le premier rang. Mais elle est aussi un hommage rendu aux musiciens en renom de cette époque, et ceci est, à la fois, plus neuf et plus piquant. Aussi M. de Salies croit-il devoir appeler particulièrement sur ce point l'attention de la Société.

Par manière de préambule, il examine d'abord en elle-même la publication de M. de Rochambeau. L'exemplaire dont l'auteur, dont l'éditeur, pour mieux parler, a fait hommage à la Société, est là, sur la table du Bureau. C'est la reproduction d'une plaquette, rare entre les rares, et appartenant à la Bibliothèque nationale, où elle est classée dans la réserve. Véritable fac-simile, cette reproduction rivalise avec l'original par la beauté de la typographie et celle des gravures, dont la composition est attribuée à Jean Cousin. C'est un vrai chef-

¹ Voir le Bulletin précédent, p. 230. — L'article qu'on va lire est un procès-verbal de la séance de juillet dernier.

d'œuvre qu'a édité M. de Rochembeau. M. de Salies se permet de l'en féliciter avec tous les amateurs de raretés bibliographiques, avec tous ceux qui aiment à voir réunies les merveilles du crayon, de la versification et de la musique, ces trois formes toujours anciennes et toujours nouvelles d'une seule et même poésie.

Abordant plus particulièrement alors la partie musicale de l'œuvre, M. de Salies fait observer que, par l'époque à laquelle elle appartient et les traditions qui rattachaient, musicalement parlant, cette époque à l'antiquité, elle mérite examen et rentre tout à fait dans les attributions d'une Société archéologique. Il rappelle ce qu'était la mélodie chez les Grecs : une simple mélodie qui notait les inflexions de la voix dans la déclamation, et conservait toujours, au milieu d'applications plus humbles ou plus légères, quelque chose de cette grande allure ; il rappelle les chants primitifs de l'Eglise qui procédèrent de cette école, et lui firent, parfois, des emprunts restés célèbres ; il montre la mélodie antique épurée, devenant le chant liturgique du catholicisme avec saint Ambroise de Milan, au IV^e siècle, se fixant définitivement au VI^e, par la réforme grégorienne, chez les peuples occidentaux, dont elle devient la mélodie régulière, passant les Alpes, et faisant chez nous l'objet d'un enseignement complet dans les grandes écoles des cathédrales et jusque dans l'*Ecole palatine*, avec Alcuin et Eginhard, sous les yeux de Charlemagne.

Qu'était-ce pourtant que cette antique mélodie, tant célébrée par les poètes grecs ? Il n'en reste rien d'assez authentique pour arrêter une opinion. Cependant, les plus anciennes pièces de plain-chant peuvent nous en donner une assez juste idée. Son allure était simple, mais grave et magistrale ; ses inflexions, on n'ose dire

ses modulations, bornées, brusques parfois peut-être ; mais fermes, senties, nées du fond des choses ,et pleines de ces étonnements qui ouvrent à l'âme des horizons supérieurs. N'enchaînant pas l'exécutant dans la rigueur de la mesure, elle s'en reposait sur lui du soin de faire valoir le rythme au gré de son inspiration.

Du reste, elle avait choisi dans la voix humaine le registre le plus beau, celui de poitrine. Ces sons limités, mais toujours pleins et sonores, lui faisaient comme un trône où elle se posait en souveraine, dominant l'espace sans effort, craignant peu les déceptions d'une interprétation hasardée, et atteignant au contraire des effets d'une élévation inouïe, par une interprétation digne d'elle.

Telle devait être la mélopée antique, continue M. de Salies, car tout cela se retrouve dans le plain-chant de l'Eglise, dans ce plain-chant que bien peu de personnes comprennent aujourd'hui, parce qu'on l'étudie mal et qu'on le chante plus mal encore ; dans ce plain-chant qui forma la grande école des maîtres du XVI^e siècle, et pour lequel Rousseau se sentait pris parfois d'une admiration sans mesure.

Mais cette forme mélodique, si propre à l'expression religieuse, ne devait pas durer toujours. Quand la poésie, la peinture et la sculpture, d'abord essentiellement mystiques au moyen âge, eurent cherché dans les passions humaines les éléments de conceptions nouvelles, la musique tendit à faire une évolution dans ce sens. Seulement, ce qui n'avait demandé qu'un changement de style pour ses sœurs artistiques, dont la langue est nette et précise, entraînait pour elle une révolution profonde de la forme ; car la forme n'est pas seulement la langue dans la musique, elle est l'essence même de la pensée.

Cette révolution, c'était par la tonalité qu'elle devait

s'accomplir. Elle se fit attendre longtemps. Guy d'Arezzo, ou quelqu'un avant lui, s'il en faut croire des découvertes assez récentes, en avait, dès le XI^e siècle, déposé le premier germe dans sa gamme de six notes, nommées d'un nom que nous conservons encore et qu'il prit aux premières syllabes de quelques vers latins, dans l'hymne de saint Jean. Un autre était venu après, qui avait ajouté le septième degré, d'abord nommé *ni* ou *na*, et dont nous avons fait *si*. Dès lors était complète la gamme moderne, avec ses cinq tons, et ses deux demi-tons placés de la tierce à la quarte et de la septième à l'octave. L'avenir était là. Et pourtant la musique gardait ses vieilles traditions mélodiques. Il en coûtait, semblait-il, à cette fille privilégiée du ciel, d'échanger son domaine immortel contre le domaine passager de la terre.

Du reste, il ne suffit pas pour révolutionner un art qui est en même temps une science abstraite, il ne suffit pas de trouver un principe nouveau, de le vulgariser même dans son application la plus prochaine; il en faut dégager un à un les corollaires essentiels, et du connu tendre sans cesse vers l'inconnu. Ainsi ne se passaient pas les choses pour la musique, et tout, l'art religieux lui-même, était déjà devenu mondain à outrance, si l'on peut ainsi parler, qu'elle restait toujours recueillie dans le mysticisme, où le grand génie de Palestrina, en Italie, et celui de quelques-uns de nos maîtres trop oubliés, en France, semblaient devoir la fixer à jamais. A peine essayait-elle parfois d'accompagner les vers inspirés du poète. Mais en rognant son aile à la noble envergure, si elle se faisait plus petite en raison du sujet, elle ne savait, elle ne pouvait se plier à la vivacité, à la grâce, à la variété qui animaient la poésie, et, partant, lui restait inférieure.

Il fallait la création de la scène lyrique, où se développe le jeu des passions humaines, pour ouvrir à la musique les horizons nouveaux. Le besoin de sortir d'elle-même lui fit alors trouver dans la gamme de Guy d'Arezzo la tonalité moderne et les modulations infinies qui en ont été la conséquence. Ce fut Monteverde qui, au commencement du XVII^e siècle, dégagea ce corollaire éloigné, en observant le rapport de la note sensible avec le quatrième degré de la gamme, et faisant de la septième dominante la clef de la modulation. Il ne créa rien, quoi qu'on en ait dit : plusieurs fragments anciens, publiés à diverses reprises dans les *Annales archéologiques* de Didron, nous montrent la quarte, la sixte et la septième employées dès le XIII^e siècle ; et le traité de Francon, de Paris, *de Discantu*, composé aussi à la fin du XIII^e siècle, nous apprend que l'on distinguait déjà alors des accords parfaits, imparfaits et mixtes, *perfecta, imperfecta et media*. Seulement, ce qui était encore voilé sous forme de prolongations ou de retardements facultatifs, dans l'emploi exclusif des consonnances, Monteverde le mit en pleine lumière et en fit la pierre d'angle d'un art nouveau.

Ces détails font comprendre, continue M. de Salies, quel intérêt s'attache à la partie musicale de la publication de M. de Rochembeau. Nous avons là des spécimens précieux de la musique profane à la fin du XVI^e siècle, en 1575, cinquante ans environ avant les innovations de Monteverde. La notation est celle du plain-chant pour la forme des notes ; mais la portée a déjà cinq lignes au lieu de quatre. La place invariable donnée aux demi-tons par la gamme de Guy d'Arezzo s'accuse aussi ; des accidents sont placés à la clef, pour rétablir le demi-ton

de la tierce à la quarte et de la septième à l'octave, lorsqu'il en est besoin.

Quant aux valeurs, elles sont indiquées seulement d'une manière relative et sans mesure aucune. Le chanteur est libre dans la phrase musicale, et peut en presser ou retarder les notes suivant les inspirations de sa diction lyrique. Du reste, ces chants, par la sobriété de leurs allures, rappellent tout à fait l'antique mélodie. Les changements de ton n'y sont pas préparés ; ils viennent et s'en retournent sans se lier à l'ensemble. C'est encore là cette musique où chaque note porte repos, comme chaque accord, et que, pour cette raison, on avait appelé *musique plane* ou *plain-chant*.

Cependant, en oubliant un instant nos habitudes et les préjugés de l'école moderne, en se plaçant au point de vue archaïque, on peut trouver beaucoup de charme à ces graves mélodies qui vont simplement devant elles, et chantent sans vaine gloire, pour le plaisir de chanter.

M. de Salies termine en disant que ces dissertations théoriques appellent un exemple, ainsi que l'a parfaitement compris M. Bouchet, qui, le premier, a donné l'idée de ce petit intermède pour la réunion publique de la Société. M. de Salies a donc choisi, dans le livre de M. de Rochembeau, un des chants les plus gracieux, un de ceux qui lui ont paru le moins primitifs et le plus faciles à saisir. Justement ce chant s'applique à une chanson de Ronsard tout à fait inédite, et, par surcroît, composée pour complimenter des dames qui honoraient une réunion de leur présence. Il se trouvera donc ici parfaitement à sa place. M. de Salies va le chanter. Mais, en s'avancant vers le piano qui a été préparé, il demande grâce pour l'accompagnement qu'il va improviser. Cet accompagnement obéira aux préceptes du temps ; il ne

sera composé que d'accords parfaits, rentrant strictement dans la tonalité naturelle de chaque phrase. Ce sera, moins le cacliet du maître, un accompagnement *alla Palestrina*, comme on disait au XVI^e siècle.

M. de Salies chante après la chanson de Ronsard commençant par ces deux strophes, que le musicien a réunies en un couplet :

Autant qu'on voit des cieux de flammes
Dorer la nuit de leurs clartés,
Autant voit-on icy de dames
Orner ce soir de leurs beautez.

Autant qu'on void dans une prée
De beautés peintes sur les fleurs ;
Autant ceste troupe sacrée
Est belle de mille couleurs.

En chantant la mélodie de Nicolas de la Grotte, què l'auditoire trouve, non sans quelque surprise, fort agréable dans certains passages, M. de Salies l'entremêle d'observations qui ne sauraient trouver place loin de l'exécution musicale qui les a motivées.

VOYAGE A LA SAINTE-LARME

DE VENDOME

PAR

M. A. DE ROCHAMBEAU,

Vice - Président de la Société, Officier d'Académie, Correspondant
du Ministère de l'Instruction publique, etc.

PIÈCES JUSTIFICATIVES & DOCUMENTS¹

N^o 1.

Charte par laquelle Jean-le-Gros abandonne ses prétentions sur une terre à Gombergean en faveur des Religieux de Vendôme et en reconnaissance d'un miracle que la Sainte-Larme avait opéré en faveur de son fils.

Omnibus posteris nostris intimamus, quod Johannes Crassus nobis monachis vindocinensibus calumniabatur terram nostram de Villaruent injuste, quae apud Gumberjam : postea vero Dei nutu qui frangit omnem superbum, Johannes primogenitus filius Johannis Crassi infirmitate oculorum suorum totiusque corporis detentus, et in lecto decubans, rogavit patrem suum Johannem Crassum, ut pro Dei amore et sua supplicatione, ut Deus illi sanitatem conferret, omnem calumniam et contentionem, quam monachis Vindocini in praedicta terra fa-

¹ Voir p. 157.

ciebat, relinqueret. Johannes vero Crassus Dei timore compunctus et amore filii sui ductus, injustitiam suam recognoscens, omnem illam calumniam et contentionem penitus dimisit. Post non multum temporis Johannes ille puer de infirmitate convalescens, et Petrus et Robertus fratres sui, et Richildis mater eorum cum aliis pluribus, Vindocinum venerunt ad sanctuarium Lacrimæ Christi. Ibi Johannes prædictus puer pristinam sanitatem oculorum suorum Dei gratia recepit. Deinde in capitulum venientes, et pro sanitate pueri gratias ibi convenienter referentes, prædictam calumniam et contentionem omni causa remota dimiserunt, et sic ad propria cum gaudio remearunt. Hoc viderunt et audierunt isti, Guarinus prior, totusque conventus, Richildis uxor Johannis Crassi, et tres filii ejus, Johannes, Petrus et Robertus, et Aymo frater Johannis Crassi, et Robinus serviens ejus. De nostris Sirot, Dabre, Robertus de Villa-Dei, Hugo Hospitalarius, Petrus Bocini, Oblaër, Osmandus, Russellus Molnerius, Andreas Panetarius, et alii plures.

(Mémoire pour servir d'éclaircissement à l'histoire de la Sainte-Larme de Vendôme, dans la lettre d'un Bénédictin à Mgr l'Evêque de Blois touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de M. Thiers contre la Sainte-Larme de Vendôme. Edition de Paris, 1700, p. 60.)

N^o 2.

Notitia Burchardi comitis, filii Johannis de XL solidis, quos dedit nobis pro anima fratris sui Lancelini in stallis S. Georgii.

Ego Burchardus, Dei gratia vindocinensis Comes, Lit-

teris praesentibus volo, tam futurorum quam praesentium in notitiam devenire, quod pro salute patris mei et matris meae, et antecessorum meorum, et pro venia peccatorum meorum obtinenda, Deo et Vindocinensi Abbati donavi XL. sol. annuatim habendos in duobus terminis, scilicet XX. sol. in medio quadragesimae, et XX sol. in Nativitate Beatae Mariae, qui in praedictis terminis apud Vindocinum in meis stallis carnicum annis singulis persolvuntur. Tali vero consideratione hoc donum in Vindocinensi capitulo primitus feci, et postea super altare dominicum obtuli, quod una lampas ante preciosam Domini Lacrimam de cetero, et altera ad Altera Beatae Mariae Magdelanae in perpetuum ascendatur, et quod anima dilecti fratris mei Lancelini, qui ibidem requiescit, omnium beneficiorum Abbatiae particeps habeatur. Ut autem hoc donum firmiter perseveret, praesentem cartulam feci sigilli mei testimonio roborari.

estes hujus doni sunt Goffridus de Balgenciaco, tunc temporis Vindocinensis Prior, in cujus manu illud in capitulo posui, et totus conventus. De aliis, Richardus de Sancto Sulpicio, Hugo Garsadon, Goffridus de Gravia, Petrus, Vitalis.

Illi Presbyteri. Guillelmus de Rupibus, Rainaldus de Inſula, Fulcherius de Friesga, Johannes de Posterna.

Illi milites. Rainaldus villicus meus, Rainaldus Ogerii, Hugo Halope, et filius ejus. Mathaeus de Columbariis. Guillelmus Hospital, Davictus, et plures alii, tam clerici quam laici.

Actum est hoc anno gratiae M^oC^o LXXXV^o.

(Mémoire pour servir d'éclaircissement à l'histoire de la Sainte-Larme de Vendôme, dans la lettre d'un Bénédictin à Mgr l'Evêque de Blois, touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet d'une dissertation de M. Thiers contre la Sainte-Larme. Edition de Paris, 1700, p. 64.)

N^o 3.

*Acte notarié qui consacre le vœu de Louis de Bourbon
à la Sainte-Larme. — 1428.*

Sçaichent tous présents et advenir que pardevant nous en nostre cour de Vendosme en droit pardevant nous personnellement estably tres-haut et tres-puissant prince mon tres-redouté seigneur M. Loys de Bourbon, comte de Vendosme, seigneur d'Espernon, Mondoubleau et souverain maistre d'hotel de France.

Disant que comme après ce qu'il eust été prins prisonnier des Anglois en la bataille d'Azincourt et mené prisonnier en Augleterre et mins à finance par le roy d'Angleterre dernier trespasé duquel il estoit prisonnier à la somme de cent mil escus estant an une grande maladie et an article de mort selon le jugement de tous ceulx qui en iceluy estat le virent et d'icelle somme payé la somme de cinquante quatre mil escus d'or, et pour le reste de la somme dessus diet de cent mille escus il demoura prisonnier en sa personne es mains du roy d'Angleterre durent lequel tems il repassa par deça en France et conquesta grande partie du royaume et eust en ses mains le roy Charles VI, la ville de Paris et perdit le dict seigneur grande partie de ses terres les autres demourèrent en frontières et destruites ; par quoy il ne pouvoit avoir secours aucun du sien ne d'amy qu'il eust en cest royaume pour lors, pour les grandes guerres et nécessités qui estoient et sont en cest diet royaume, et tant qu'il sembloit à tous ceulx qui voyoient à voir la disposition de son fait tant ses serviteurs que aultres, et les sommes en quoi il estoit endepté, chose impossible de jamais son corps partir de prison ne avoir delivrance ;

mais tenoient pour tout conclu que en misère et captivité en ladiete prison luy falloit finir ses jours.

Voyant les choses dessus dictes, et que jà il avoit païé la moitié de la finance à quoy il avoit été mins à rançon ; et aussi que le roy d'Angleterre qui lors vivoit du tout s'estoit disposé de jamais ne délivrer nul seigneur de France qu'il tenoit en ses prisons ; mais chacun jour venoient au dict Monsieur le comte nouvelles de la perte de ses terres et seigneurie, et les tenoit comme pour toutes perdues et destruites veu la guerre qui estoit si forte en France, qu'il luy sembloit estre impossible que jamois il pût recouvrer le résidu de sadiete finance, supposé que le roy d'Angleterre l'eust voulu délivrer en luy payant la somme en quoy il l'avoit mins à rançon ; parquoy il doubtoit en captivité et prison finir ses jours, comme dict est, de rien ne luy confiant pour avoyr ayde et secours a sa dicte delivrance, fors seulement de la pitié et miséricorde de Nostre Seigneur Jésus-Christ qui par surtout, a puissance et tous prisonniers peut délivrer, et des mérites de sa glorieuse mère et de la vertu de la Sainte-Larme laquelle il pleura le jour de vendredy qu'il resuscita le Lazare : lui promit et voua que s'il luy plaisoit de sa grâce et miséricorde avoir pitié de luy et de la prison où il put estre délivré sans mort, sans deshonneur de sa personne et sans perte de sa seigneurie et heritages en l'honneur et révérence de lui et de sa glorieuse Sainte-Larme qui en l'Eglise de la Trinité de Vendosme repose, feroit et accompliroit devant la presence d'icelle Sainte-Larme le vœu qui s'en suit :

« C'est à scavoir qu'en ladiete église de la Trinité, devant ladiete Sainte-Larme, la première année après sa délivrance, luy venu en le royaume de France, en son

honneur et quitte de sa foy, les dictes terres et seigneuries en ses mains le jour du Vendredy du Ladre dessus dict, présenteroit son corps tout nud, avecq ung cierge pezant trente trois livres de cire, en mémoire et remembrance que quand Nostre Seigneur souffrit mort et passion n'avoit régné en son humanité en ce monde par espace de trente trois ans, et pour ce que Nostre Seigneur est lumière inextinguible, promet que ledict cierge du poids dessusdict seroit allumé à l'heure qu'il le présenteroit devant ladicte Sainte-Larme et ardroit sans estre esteint jusqu'au jour de la benoïste resurrection, en mémoire que Nostre Seigneur est resurrection et vie de nostre humaine créature, par laquelle tous pécheurs fusmes ressuscités de mort à vie. »

Outre plus fit vœu à Dieu et à la Sainte-Larme que, par chacun an, dès lors en avant a toujours mais, au jour dessusdict, appelé devers luy les gens de son conseil, gouverneur et officiers de sa justice de sadicte ville de Vendosme, et aucuns des plus notables religieux de la dicte abbaye, les chevessier, chantre et autres du chapitre de son église collégiale de Monsieur Saint-Georges de Vendosme, il délivrera ung prinsonnier de ses prinsons de sadicte ville de Vendosme, ou de son chatel du dict lieu, si aucun en y avoit celuy qu'ils diroient en leur conscience avoir fait et commis le plus piteux cas et remissible ; et si ainsi estoit que audiet jour de vendredy susdict, il n'y eust aucuns prinsonniers es prinsons dessusdict, et que dans ses prinsons de Lavardin, de Montoire ou de Mondoubleau en eust aucun, que il delivrerait pareillement celuy desdites prinsons qui auroit commis audiet dessusdict le plus piteux cas et remissible, lesquels ses officiers presenteront ledict malfaïcteur et iceluy auroit ses petits draps seulement.

Sera tenu au jour dessusdict presenter ledict cierge du poids que diet est devant le maistre autel de la dicte église de la Trinité, et à l'heure de ladicte présentation seront chantés, au chœur de ladicte église, par les religieux d'icelle et par ceux de sondict collège de Monsieur Saint-Georges, lesquels seront tenus à icelui jour venir en procession en ladicte église de la Trinité, les repons et oraisons que il a faict bailler et ordonner estre chantés à l'heure de ladicte présentation, durant lequel chant desdits repons et oraisons, ledit malfaicteur sera tenu de tenir ledict cierge, tout nud, sauf des petits draps, et à genoux devant le grand autel de la Trinité, et après lesdits repons et oraisons finis, et iceluy vestu de sa chemise et petits draps, sera tenu de porter ledict cierge en la procession que font après ce lesdits religieux, autour de leur cloistre, et icelluy rapporter devant ledict autel de la Trinité, auquel lieu il demourera pour ardre depuis ladicte presentation, jusqu'à jour de la resurreccion de Nostre - Seigneur, comme diet est, et outre sera tenu ledict prinsonnier, cette année seulement, qu'il sera délivré payer cinquante sols aux religieux dessusdicts.

Item cinquante sols à ceux de son collège de Monsieur Saint-Georges, et vingt sols à ceux des frères mineurs de sadicte ville de Vendosme, et avec ce, fera et accomplira ledict prinsonnier, le voïage et pèlerinage que les dessusdicts.

C'est à seavoir lesdits officiers de son conseil, gouverneur et officiers de sa justice de sadicte ville de Vendosme, les religieux de ladicte église de la Trinité et ceux de sondict collège lui ordonneront de faire, selon le cas qu'il aura commis et la faculté de sa puissance lequel vœu il a faict et accompli en sa personne, cette

présente année, et l'eust fait en l'an dernièrement passé, qui estoit le premier an après sa délivrance si n'eust esté que au temps dudict vendredy d'icelle dicté année, il estoit si loing de ceste partie, que bonnement il ne l'eust pu faire si, comme il disoit ; et avec ce a délivré ung prinsonnier malfaicteur, qui estoit en ses prinsons, comme dict est, nommé André Fonteneau, et se il advenoit que en aucune année, au temps advenir, audict vendredy de la resurreccion du Ladre, n'eust es prinsons de sadicte ville, ne en aucuns de ses châteaux dessus déclaré aucun ou aucuns prinsonniers malfaicteurs, il veut et ordonne nonobstant ce que par aucun povre homme qui sera advisé par lesdicts officiers, religieux et gens desdicte abbaye et college de Monsieur Saint-Georges ledict cierge soit porté devant ledict autel de ladicte église de la Trinité par la manière que dessus est déclaré, auquel povre homme, pour ce faire, il a voulu et ordonné estre payé la somme de cinq sols, et laquelle il a ordonné estre payé chacun an, toutesfois que le cas le requiérera, par les mains de son receveur dudict Vendosme et aux dicts religieux, abbé et couvent de ladicte abbaye, chevessier et chapitre de son dict collège de Monsieur Saint-Georges, et maistre et frères de ladicte maison-Dieu dudict Vendosme, et a chacun d'eulx les sommes dessus déclarées et par luy ordonnées à eulx et leurs successeurs pour les causes et moyens dessus conclus, et desquelles sommes dessus déclarées rapportant certification et affirmation desdicts officiers de sa justice, avec quittance desdictes sommes avoir été payées, il a voulu et ordonné estre allouées et comptées de ses dits receveurs dudict Vendosme qui a présent est ou seront pour le temps advenir de recette, en mise sans aucune difficulté et aussi a voulu et ordonné ledict cierge, par chacun an a toujours mais,

estre payé par le maistre fermier de ses boucheries dudict Vendosme, et veut et ordonne que dores en avant ladicte boucherie soit baillée à la charge dudict cierge, en oultre que la ferme que lesdicts fermiers luy en sont teus faire au temps advenir, laquelle charge ils seront tenus payer par l'ordonnance dessusdict et a voulu et ordonné, et par ces présentes veut et ordonne que ainsi soit fait et continué, le temps et cours de sa vie durant, et que semblablement ses héritiers et successeurs le fassent et continuent au temps advenir, et à le faire et continuer par chacun an dores en avant, et par la manière que dessus est dict et déclaré ledict M. le comte a obligé et oblige par devant nous par sa foy sur ce baillée en nostre main, luy, ses hoirs et ses successeurs, et tous ses biens et choses tant meubles comme immeubles, comme heritages présents et advenir : moyennant aussi que lesdicts religieux, abbé et couvent, les chevessier et chapitre, maistre, frères de la Maison-Dieu et frères mineurs seront tenus bailler lettre sous leurs sceaux, chacun en droit soy, de cette présente fondation ou ordonnance faicte par M. le comte en honneur et remembrance dessusdict et nous avons tenu ferme et agréable pour le temps advenir, et nous tous conseillers avons jugés à tenir par le jugement de nostre dicte cour et scellé au contract d'ycelle.

Ce fut fait le vingtiesme jour d'april, l'an de grâce mil quatre cens vingt et huit, présents Jean Gorget, chastelain du Vendosmoys et Jean L'Eveillé, procureur de Monsieur le comte, et plusieurs autres dignes de foy.

Signé G. SCOLASSE, et scellé sur double queue.

(L'abbé Simon, T. II, p. 287.)

N^o 4.

*Lettres patentes de Louis XI en faveur de l'abbaye
de la Trinité.*

Louys, par la grâce de Dieu, roy de France, scavoir faisons à tous présens et advenir que, pour la singuliere devotion que nous avons à l'église et au monastère de la Ste-Trinité de nostre ville de Vendosme, ou repose le saint reliquaire et joyau de la sainte lame de Nostre Seigneur Jésus-Christ, en l'honneur et révérence duquel et de ladicte Sainte-Larme, plusieurs beaux et grands miracles ont été faits d'ancienneté et se font de jour en jour dans ceste église qui est une des plus belles et des plus anciennes de nostre royaume, et en considération du beau et notable service qui est fait et continué en ladicte église, et à ce que nous soyons d'autant plus participants des prières et bienfaits qui s'y font, etc.

(Histoire de la Sainte-Larme. Vendôme. 1754, p. 26.)

N^o 5.

*Rapport du Contrôleur général à l'Intendant
de la généralité d'Orléans sur la requête adressée à ce
magistrat par les PP. Bénédictins
de l'abbaye de Vendôme.*

M.

Le prince Louis de Bourbon, comte de Vendôme, un des aïeux du roi, ayant par acte du 21 avril 1428 ordonné que chaque année à perpétuité et au jour de la

résurrection du Lazare, il serait délivré un criminel de ses prisons de Vendôme ou de Mondoubleau, lequel porterait processionnellement un cierge de cire jaune, du poids de 33 livres, dans l'église de la Trinité, où il resterait allumé jusqu'au jour de Pâques suivant : cette fondation a été exécutée fort exactement jusqu'à présent quand à la délivrance du prisonnier, mais quand au cierge, comme la valeur en devait être payée chaque année par le fermier de la boucherie de Vendôme, le lieutenant criminel du bailliage de cette ville en délivrait une ordonnance ou exécutoire qui était acquittée par ce fermier.

En 1718, le roi ayant aliéné cette boucherie avec quelques autres parties du domaine de Vendôme, et n'ayant point chargé l'engagiste de la rétribution du cierge, l'exécutoire fut tiré sur la ferme générale de ce duché, ce qui a subsisté jusqu'à 1738, temps auquel on jugea à propos de ne plus faire délivrer d'exécutoire que pour les frais de justice seulement ou autres dépenses de la même nature, et l'on crut qu'il convenait mieux de faire comprendre les fondations royales et autres charges annuelles ordinaires dans les états des charges du domaine ; de sorte qu'il n'a point été délivré d'exécutoire à ce sujet ou tout au moins, ils n'ont été ni visés ni acquittés. Il s'agissait donc d'employer la rétribution du cierge dans l'état des domaines de la généralité d'Orléans, mais on y a trouvé beaucoup de difficultés : premièrement parce que la fondation n'était pas d'une somme fixe en argent, et en second lieu, parce que cette partie n'était jamais entrée dans les États du Roi ; en sorte qu'il est actuellement de vingt années.

Cependant comme il s'agit de prendre sur cet objet un parti définitif et que les prieurs et religieux de la Tri-

mité de Vendôme consent à ce point répéter les vingt années arriérées, et que d'ailleurs ils se contentent d'être payés chaque année à commencer de 1758 au terme de Pâques, d'une somme fixe de 57 livres, pour tenir lieu du cierge pesant 33 livres de cire jaune ; j'ai cru qu'il était convenable de la leur faire payer chaque année à commencer de Pâques prochain, en vertu d'une ordonnance que vous leur délivrerez sur le domaine, en rapportant par eux un certificat de lieutenant criminel et du procureur du roi du bailliage de Vendôme, que la fondation a été acquittée.

Je suis, etc.

Pour copie, BARENTIN.



N^o 6.

MIRACLES

que Dieu a opérés par sa très - Sainte-Larme.



Une femme aveugle se voue
à la Sainte-Larme et recouvre la vue.

L'an 1568, le 18 janvier, Jeanne Vieil, femme de Jean Vieil, de la ville de Domfront en Normandie, étant devenue aveugle, ayant passé six semaines sans voir en aucune façon, son mari lui conseilla de faire vœu et promesse à Dieu d'aller visiter la Sainte-Larme à Vendôme. Elle le fit avec tant de piété qu'arrivée en ce saint lieu pour ac-

complir son vœu, aussitôt qu'elle eut fait ses dévotions, elle recouvra la vue en présence de son mari et de plusieurs personnes.

Un jeune homme de Paris se voue à la Sainte-Larme, et est guéri de trois maladies dangereuses.

La même année, au mois de mars, un tailleur d'habits demeurant à Paris, proche l'église de Sainte-Croix, arriva à Vendôme avec son fils, âgé de 20 ans, pour accomplir le vœu qu'il avait fait de venir visiter la Sainte-Larme. Il assura que, quelque temps auparavant, ce garçon était devenu aveugle à cause d'une grande fluxion qui lui était tombée sur les yeux, laquelle était devenue si violente qu'il en avait perdu l'ouïe, et que ces deux maux joints ensemble lui avaient causé une telle tristesse qu'il en avait perdu le jugement. Le père en étant touché eut recours à Dieu, consolateur des affligés, et fit vœu de venir visiter la Sainte-Larme, s'il lui plaisait rendre la santé à son fils. Dieu exauça son humble prière, et, trois jours après, le vœu opéra trois grands miracles, lui rendant tout ensemble la vue, l'ouïe et le jugement, dont il vint rendre grâces à Dieu et accomplir son vœu devant la Sainte-Larme.

Nous avons tiré ce miracle avec le précédent d'une vieille Rime française, dont la simplicité et la naïveté méritent une entière croyance.

Une religieuse d'Orléans visite la Sainte-Larme
et recouvre la vue.

L'an 1607, une religieuse du grand hôpital d'Orléans, nommée Claudine Testu, ayant entièrement perdu la vue, se mit entre les mains des médecins, qui employèrent tout ce qui était de leur science pour apporter quelque remède à son mal ; mais ce fut inutilement, car ils recon-

nurent qu'il était incurable, et que tous les remèdes humains y étaient inutiles. C'est pourquoi la pauvre Religieuse, se voyant abandonnée des médecins de la terre et hors d'espérance d'en guérir, eut recours à Dieu et fit vœu de venir visiter la Sainte-Larme de Vendôme, ce qu'elle accomplit le cinq de juillet dudit an 1607, étant conduite par deux religieuses, l'une nommée sœur Jeanne Baudry, l'autre sœur Gabriel Gâteau, et par M^e Isaac Tartin, receveur dudit hôpital. La première chose qu'elle fit, étant arrivée, fut de purger sa conscience par la confession de ses fautes, puis elle fit célébrer une messe par un religieux nommé frère Philippe Pentlin, en intention d'y communier ; mais Dieu voulant qu'elle reçût plus de contentement et d'allégresse, la voulut illuminer avant la communion : à l'élévation de la sainte Hostie, elle commença à voir peu à peu, et recouvra si parfaitement la vue, qu'à la fin de la messe, elle signa de sa main le procès-verbal qui fut fait de ce miracle, par devant le baillif de l'abbaye de la Sainte-Trinité, nommé M. Le Fèvre, duquel nous avons tiré ce que dessus.

Une femme qui avoit perdu la vue la recouvre
en se vouant à la Sainte-Larme.

Marguerite Gaillard, femme de Philippe Helin, de la paroisse de St-Christophe de Marbreux, au diocèse d'Evreux, eut une si grande douleur aux yeux pendant l'espace de cinq ans qu'elle en perdit la vue. Elle emploïa tous les moyens humains dont elle put s'aviser pour trouver remède à son mal, mais voyant que c'étoit en vain, elle eut recours à Dieu, et fit vœu d'aller visiter la Sainte-Larme de Vendôme. Incontinent après le vœu fait, elle fut guérie, et vit aussi clair que si elle n'eût jamais eu aucun mal. Elle vint, accomplit son vœu l'an 1622, le jeudi 19

may, et attesta ce que dessus être véritable, en présence des religieux et de quantités d'autres témoins.

Un homme aveugle recouvre la vue se vouant
à la Sainte-Larme.

Voici un miracle qui n'est pas moins digne d'admiration que les précédens. Il arriva en l'année 1627 en la personne d'Antoine Joannes habitant de Bacart au diocèse de Metz. Cet homme étoit âgé de 40 ans, et aiant entièrement perdu la vue, se fit conduire à Vendôme par Sébastien et Nicolas, ses enfants, qui jurèrent avec lui qu'il avoit un an tout entier qu'il n'avoit vu ni ciel ni terre, et qu'étant venu faire son voiage à la Sainte-Larme à laquelle il s'étoit voüé, après avoir présenté ses humbles prières à Dieu, confessé ses péchés, reçu le Saint-Sacrement et adoré la Sainte-Larme, Dieu lui avoit entièrement rendu le vüe avant de sortir de ladite église. Ceci est tiré du greffe de Vendôme.

AVIS AUX LECTEURS

Je laisse aux voïageurs curieux la recherche de quantités d'autres miracles arrivés dans ladite église, en faveur de la Sainte-Larme de N. S. J. C., depuis tant de siècles, dans les registres du Trésor des R. Bénédictins Religieux de lad. Abbaye, qui les ont recueillis avec grand soin, et qui ne refuseroient pas cette satisfaction à leur curiosité, s'ils en étoient requis.

(*Histoire de la Sainte-Larme. Vendôme,*
1^e Morard, 1754.)

N^o 7.

Exercice dévot pour adorer la Sainte-Larme.

Sitôt qu'on entend sonner la cloche destinée pour appeler le peuple, il faut élever son esprit à Dieu par quelques courtes oraisons, telles que sont celles qui suivent :

— O mon Sauveur, c'est maintenant que vous allez me faire miséricorde.

Où, mon Dieu, je veux vous adorer en vos larmes, et vos larmes en vous.

Blessés, ô mon Dieu ! Blessés mon cœur du trait de votre amour, afin que je puisse mêler mes larmes avec les vôtres.

Allons, mon âme, allons, voilà que ton Dieu t'appelle pour te faire largesse de son amour, comme il l'a fait de ses larmes.

— Je vous adore et vous bénis, ô bon Jésus, parce que vous avés arrosé le monde de vos saintes Larmes ; aïés pitié de nous, vous, Seigneur qui avés pleuré pour nous.

ACTE DE FOI

Je crois, ô mon Sauveur ! et la Foy me l'apprend, que vous avez pleuré en ce monde, et que vos yeux sacrés ont été baignés de vos Larmes.

ACTE D'AMOUR

Mon cœur, mes désirs, mes affections sont toutes pour vous, ô mon Rédempteur, d'autant qu'il vaut mieux n'être point, que d'être sans aimer celui qui m'a aimé, jusqu'à répandre de ses Larmes.

(*Histoire de la Sainte-Larme. Vendôme,*
Ve Morard, 1754.)

Prose de la Sainte-Larme.

O Lachryma gloriosa
Christi præclarissima !
Gemma cœli pretiosa
Lymphaque purissima :
A Chrystoque nata,
Angelo collata,
Magdalenae data,
Maximino vecta,
Imperatori græcorum
Inde præsentata :
Gaufredo Vindecinorum
Ad locum translata.
Interna et externa
Conserva lumina.
Gratia sempiterna
Corda illumina.
O fulgida !
O lucida !
O limpida !
Quae semper inviolata permansisti.

Amen.

(*Missel de la Trinité, 1536. — Missel
de Chartres, 1535 et 1552. — Missel
du Mans, 1559*)

Oraison pour demander à Dieu la santé des yeux.

O bon Jésus ! délices de mon cœur, sauveur de mon
âme, lumière qui illuminez le soleil, clarté qui éclairez les
esprits bienheureux : voici que j'apporte mes misères de-

vant votre miséricorde, et mes ténèbres devant votre splendeur, afin que votre cœur pitoyable soit touché de la même compassion dont il fut pénétré par la mort du Lazare. Vous pleurâtes, ô Dieu de gloire ! non-seulement pour lui, mais pour moi ; c'est pourquoi si les Larmes qui arrosent votre face vénérable eurent pour lors la puissance de rendre la vie à son corps qu'elles aient à présent la vertu de donner la lumière à mes yeux. Il est vrai, Seigneur, que la vue est le plus bel ornement dont votre bonté ait enrichi le corps humain ; je ne vous la demande pas pour en tirer de la vanité ou pour en faire un mauvais usage, mais pour vous servir toute ma vie avec consolation, et pour m'occuper avec joie dans les emplois de la condition où votre divine Providence m'a appelé.

Et pour vous témoigner que c'est par intention de vous plaire que j'implore votre secours, je vous supplie, ô bon Jésus ! de changer la douleur de mes yeux, en la douleur d'une parfaite contrition ; afin que recevant la santé au corps et la sainteté en l'âme, il n'y ait rien en moi qui ne soit agréable aux yeux de votre Majesté. Ainsi soit-il.

*(Histoire de la Sainte-Larme. Vendôme,
Ve Morard, 1754.)*

LE PETIT OFFICE

de la Sainte-Larme de N. S. Jésus-Christ.

A MATINES.

Mon Dieu pour chanter des louanges,
Qui soient dignes de vos grandeurs,

Ouvrés ma bouche, et que des Anges
J'emprunte les saintes ardeurs.
Par l'effet de votre clémence,
Seigneur approchez-vous de moi,
Venés réprimer l'insolence
Des ennemis de votre Loi.
Gloire vous soit divine essence,
Gloire adorable Trinité,
Qui faites par votre présence
Le prix de l'immortalité.

H Y M N E

Souffrez adorable splendeur,
Digne Larme du Roy des Anges,
Qu'une sainte et divine ardeur
Nous porte à chanter vos louanges.
Beaux yeux qui produises ce ruisseau inocet
Animés de nos cœurs le zèle languissant.

Antienne. Jésus fut ému en son esprit, et se troublant en soi-même, il demanda à Marthe et à Marie : « Où avez-vous mis le Lazare ? » Elles répondirent : « Seigneur, venez et voyez » Et Jésus pleura à ces paroles.

ÿ. Rares prodiges de merveilles!
De voir l'eau d'un roc s'épancher :

ñ. Mais ce qui les rend sans pareilles,
C'est que Dieu même est ce rocher.

O R A I S O N

Dieu tout puissant et miséricordieux, qui avez voulu que votre fils unique pleurât la mort de Lazare, pour lui donner un témoignage de son amour, et qu'il le fit sortir vivant du sépulchre, pour faire paraître la puissance miraculeuse de sa divinité; faites-nous la grâce, par la vertu de votre Saint-Esprit, de penser incessamment en vous et

vous prier avec les larmes d'une sainte dévotion, afin que par la force de ces eaux salutaires, nous puissions effacer toutes les taches de nos vices et ressusciter du sépulchre du péché. Nous vous en prions par Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

A LAUDES

Par l'effet de votre clémence... (*Comme à Matines.*)

HYMNE

O miracle du Saint amour!
Ce Dieu qui lance le tonnerre,
Qui fait les délices du jour,
Pleure et gémit dessus la terre,
Voiant Lazare mort, il a le cœur touché,
Et d'un ruisseau de pleurs il lave son péché.

Antienne. O Seigneur, que votre esprit est doux et délicieux, pour tirer votre ami du sein de la mort, et lui donner une démonstration de votre tendresse, vous avez tiré du fond de votre cœur des larmes de suavité.

Ÿ. Les eaux comme de deux fontaines
S'écouleront de mes yeux.

℞. Et l'amour dont elles sont pleines
Sera le breuvage des Cieux.

Oraison

Que l'épanchement de vos Larmes, Seigneur. purifie nos cœurs. et que l'effusion d'une si sainte rosée apporte la fécondité dans le fond de nos âmes. Nous vous en prions par J.-C. N.-S. Ainsi soit-il.

A PRIME

Par l'effet de votre clémence... (*Comme à Matines.*)

HYMNE

Quoi donc, ô Verbe Tout puissant !

Noble appui de la créature,

Votre cœur est-il languissant

Aux atteintes de la nature ?

Non, non, cruelle mort, arrête ta fureur,

Cesse d'être à ses yeux un spectacle d'horreur.

Antienne. Jésus voyant pleurer Marthe et Marie, pleura aussi. O Larme sainte d'un chaste amant : qui a le cœur plein de compassion pour deux sœurs affligées, qui pleure la perte de son ami et qui ressuscite un homme dont la mort est déjà connue à tout le monde.

ÿ. Divin principe de la vie,

Source féconde de clarté,

Û. Souffrés que mon âme asservie,

Possède en vous la liberté.

ORAISON

Souvenés-vous, très-bon et très-doux Jésus, que vous avés pleuré, non-seulement pour le Lazare, mais encore pour tout le monde et pour moi, misérable pécheur ; faites-moi donc la grâce d'honorer vos saintes Larmes avec de si tendres sentiments de dévotion, qu'elles puissent exciter dans mon cœur le feu sacré d'un parfait amour et dans mes yeux les eaux salutaires d'une véritable contrition, afin que mon âme étant purifiée par l'eau et par le feu, elle mérite d'être conduite dans le rafraîchissement et de vous voir un jour dans votre Royaume, où il n'y aura plus ni larmes, ni soupirs, ni tristesses, mais où vivez et regnez glorieux dans tous les siècles. Ainsi soit-il.

A TIERCE

Par l'effet de votre clémence... (*Comme à Matines.*)

HYMNE

Astre vivant, divin soleil,
Splendeur de la gloire du Père,
Jetez un regard de votre œil,
Sur l'excès de votre misère.

Par cet excès d'amour qui vous a fait pleurer
Accordés nous le bien qui nous fait soupirer.

Antienne. Le Roi des hommes a pleuré, la joie des anges est devenue triste. Si donc Dieu même soupire avec tant de tristesse, qui ne pleurerait pas en le voyant pleurer ? Qui ne gémiroit pas en le voyant gémir ?

ÿ. Que nos yeux répandent des larmes,
Versons des fontaines de pleurs.

â. Nous n'avons pas de plus doux charmes,
Dans nos plus funestes malheurs.

L'Oraison comme à *Prime*.

A SEXTE

Par l'effet de votre clémence... (*Comme à Matines.*)

HYMNE

Soleil qui dans l'éternité,
Formez cette chaste lumière,
Qui nous met en liberté,
De notre innocence première,
Dissipés par vos pleurs cette funeste nuit,
Qui cache le plaisir que votre amour produit.

Antienne. L'on ôta la pierre qui fermoit le monument,

et Jésus venant à pleurer, celui qui étoit lié fut aussitôt détaché, et de mort qu'il étoit, il se leva plein de vie.

ÿ. Auguste et divine puissance,
Qui fait couler d'un dur rocher,

ÿ. Les eaux et l'huile en abondance,
Au seul abord de son toucher.

A NONES

Par l'effet de votre clémence... (*Comme à Matines.*)

Il n'est point d'astre plus charmant,
Que cette liqueur précieuse :
Le soleil a moins d'ornement,
Que sa beauté miraculeuse.

Le miel est sans appas auprès de sa douceur,
Qui charme tout ensemble et la bouche et le cœur.

Antienne. Nous adorons cette larme précieuse que le doux Jésus a répandu avec tristesse et gémissement, que l'Ange a renfermé dans un petit vase avec crainte et respect, et que Marie-Magdelaine nous a laissée, lorsqu'elle sortit de ce monde.

ÿ. Vous qui, d'une larme puissante,
Lavez les crimes des mortels,

ÿ. Recevez l'ardeur innocente,
Qui nous prosterne à vos autels.

Oraison

Afin que le travail de votre fils unique nous soulage dans les fatigues que nous souffrons parmi les dangers de cette vie, faites, Seigneur, que la douce rosée de vos larmes que nous honorons maintenant, éteigne l'ardeur de notre concupiscence, et que, contre la nature de l'eau, elle allume en nous les flammes d'un feu plus saint et

plus divin; Nous vous en prions par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

A VESPRES

Par l'effet de votre clémence... (*Comme à Matines.*)

Doux et délicieux vaisseau,
Rare prodige de merveilles,
Larme, la vertu de ton eau
Ne rencontre pas de pareilles;
Après avoir le butin de la mort,
Brise en notre faveur son rigoureux effort.

Antienne. Le Seigneur Jésus a rassasié notre faim avec le pain de ses larmes, et étanché notre soif avec l'eau de ses pleurs.

ÿ. Les pleurs coulent de mon visage,
Afin d'enyvrer de leur eau.

ŗ. Mais enyvrant elles rendent sage
Celui qui boit de ce ruisseau.

L'Oraison comme à *None*.

A COMPLIES

ÿ. Mon Dieu, mon Roi, mon salulaire,
Mon Père et mon divin Epoux,

ŗ. Dans le regard de ma misère
Adoucissez votre courroux.

Par l'effet... (*Comme à Matines.*)

HYMNE

Par un gage si précieux
Par cet amour incomparable,

Jésus, accordez à nos yeux
De voir la face vénérable,
D'où ce ruisseau sacré découlant ici-bas,
A triomphé du crime et domté le trépas.

Antienne. Après que Jésus eut pleuré, on lui fit un banquet, et Lazare étoit un de ceux qui étoient à table avec lui.

ÿ. Vous puiserez avec joie
Dans les Fontaines du Sauveur.
r̄. Les eaux que le ciel vous envoie
Par l'ouverture de son cœur.

Oraison

Que la pointe de votre saint amour blesse nos cœurs, ô bon Jésus? Et que le ruisseau de vos Larmes enivre si saintement nos esprits, qu'après avoir bu le calice de pénitence et de Larmes, que vous nous avez présenté, nous méritions d'être assis un jour avec vous à votre Table céleste. Nous vous en prions ô verbe divin! qui vivez et réglez avec votre Père et le Saint-Esprit dans une même divinité par tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

*(Histoire de la Sainte-Larme. Vendôme,
Ve Morard, 1754.)*

*Notre Saint Père le Pape Jean XXII
a concédé trois cents jours d'indulgences à ceux qui diront
l'Antienne et l'Oraison suivantes en l'honneur
de la Sainte-Larme.*

Antienne

Fremuit spiritu Jesus, et turbavit se ipsum, et dixit Ju-

deis : Ubi posuistis Lazarum ? Dicunt ei : Domine, vedi, et vide ; et lacrymatus est Jésus.

Ÿ. Quoniam tu illuminas lucernam meam, Domine.

ŕ. Deus meus, illumina tenebras meas.

OREMUS

Deus, ejus Unigenitus assumptae humanitatis probabile argumentum in resurrectione beati Lazari lacrimando exhibuit : concede nobis famulis tuis, qui per ejus gloriosissimam Lacrimam tuae pietatis imploramus auxilium, ut in confessionis Lacrimis nostrorum misericorditer abluas sordes peccatorum, ut in hac mortali vita nobis interiorum et exteriorum clarum lumen et sanitatem conserves oculorum. Per eundem Dominum, etc.

*(Histoire de la Sainte-Larme. Vendôme,
1^e Morard, 1754.*

LES LITANIES DE LA SAINTE-LARME

Mon àme soupire après son Dieu, vive source de tous biens ; quand viendrai-je ? Quand paraîtrai-je devant la face de mon Seigneur ?

Seigneur, aiez pitié de nous, Jésus aiez pitié de nous, Seigneur aiez pitié de nous.

Jésus écoutez-nous, Jésus exaucez-nous.

Dieu le Père, Seigneur du ciel, faites-nous miséricorde.

Dieu le fils, sauveur du monde,

Dieu, le Saint-Esprit, sanctificateur des hommes,

faites-nous
miséricorde.

Dieu, sainte et adorable Trinité,

Jésus, qui pleurez avec humilité,
Jésus, qui lavez le monde avec des Larmes,
Jésus, qui ressuscitez le monde avec des Larmes,
Jésus, qui éclairez les aveugles avec des Larmes,
Jésus, qui illuminez les entendements avec des Larmes,
Jésus, qui nourrissez les volontés avec des Larmes,
Jésus, qui nourrissez les esprits avec des Larmes,
Jésus, qui amolissez les esprits avec des Larmes,
Jésus, qui sanctifiez les corps avec des Larmes,
Jésus, qui rendez les âmes fécondes avec des Larmes,
Jésus, qui semez la Pénitence avec des Larmes,
Jésus, qui effacés les péchés avec des Larmes,
Jésus, qui faites croître les vertus avec des Larmes,
Jésus, qui éteignez la concupiscence avec des Larmes,
Jésus, qui allumés la charité avec des Larmes,
Jésus, qui faites fleurir la chasteté avec des Larmes,
Jésus, qui tourmentés les démons avec des Larmes,
Jésus, qui consolés les justes avec des Larmes,
Jésus, qui fermés l'Enfer avec des Larmes,
Jésus, qui ouvrés le Paradis avec des Larmes,
Soiez propice, et écoutez-nous, Seigneur,
Soiez propice, et délivrez-nous, Seigneur.
Jésus, délivrez-nous de tout mal.
Jésus, délivrez-nous de l'aveuglement de l'esprit.
Jésus, délivrez-nous de l'endurcissement du cœur.
Jésus, délivrez-nous de toute mauvaise volonté.
Jésus, délivrez-nous de l'impénitence finale.
Jésus, délivrez-nous des ardeurs de la concupiscence.
Jésus, délivrez-nous des ardeurs éternelles de l'enfer.
Pécheurs que nous sommes, nous vous prions de nous
écouter,
Afin que vous arrosiez votre Eglise ;
Afin que vous conserviez le souverain pontife et tout l'ordre
ecclésiastique par les mérites de vos Larmes ;
Afin que vous conserviez par une parfaite observance et
sainteté de vie de vos serviteurs, que vous avez établi
les dépositaires de vos Larmes ;

Faites-nous miséricorde. Faites-nous miséricorde.

Afin que vous guérissiez les ténèbres de corps et d'esprit
de tous tant que nous sommes, avec le baume très-
suave de vos Larmes ;
Afin que vous amolissiez nos cœurs avec les eaux de vos
Larmes ;
Afin que vous nous excitiez à pleurer nos pechez par l'ef-
fusion de vos Larmes ;
Afin que vous nous donniez part au Royaume du ciel,
qui est le prix de vos Larmes ;
Par cette voix triste que vous avez proférée vous rendant
semblable à nous, en versant des Larmes ;
Par votre cœur sacré, duquel vous avez tiré des Lar-
mes ;
Par votre immense charité qui vous a fait répandre des
Larmes ;
Par vos joues vénérables que vous avez mouillées de vos
Larmes ;
Par ce vaisseau miraculeux dans lequel votre Ange a en-
fermé une de vos Larmes ;
Par cette même Larne, nous vous prions de nous écou-
ter.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchez du monde, par-
donnez-nous.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchez du monde, exau-
cez-nous.
Agneau de Dieu, qui effacez les péchés de monde, faites-
nous miséricorde.

ORAISON

Souvenez-vous... (*Comme à Prime.*)

S'ensuit le Mistère de la Sainte-Lerme,
Comment elle fut apportée de Constantinoble
à Vendosme

Du hault et souverain empire
Est descendu Dieu, nostre sire.
Il a prins humaine nature
Pour racheter sa creature,
Et, pour luy donner cognoissance
De luy et de sa grant puissance,
Avant qu'il souffrit passion
Pour humaine rédemption,
Il a fait miracles et signes
Qui sont de grant mémoire dignes,
Entre lesquieux il en fit ung
Qui est a tous assez commun,
Duquel Saint-Jean, de Dieu ministre,
Dist ainsi en ceste maniere,
Que Lazare, qui estoit frère
Le Marthe et de Magdalène,
Trespasa de la vie humaine,
Par quoy il fut ensevely,
Et dedans la terre enfoui ;
Adonc les deux sœurs le mandèrent
A Jhésuscrist, et le prièrent
Qu'il vint leur frere visiter,
Affin de le resusciter.
Quand Jésus le sauveur du monde,
Ouquel tout pitié habonde
Ouy qu'estoit mort son amy,
D'ou il estoit s'en est party,
Et tous ses disciples après
Et (tous) ses apostres par exprès.
Quand il arriva a l'hostel
Où les deux sœurs faisoient grant dueil,
Plourant de leur frere la mort,

Lequel Jésus aymoit tant fort,
Adonc (ques) s'est prins a fremir
Nostre sauveur et a gémir,
Et ploura des yeux de sa teste
Cil de qui les anges font feste ;
Puis apres au tombeau alla
Et à haute voix appella
Le Lazare et dist : « Viens dehors
Toy qui es avecques les mors. »
Adonc le Lazare qui puoit,
Car déjà quatre jours avoit
Qu'il estoit ensépulturé
Et en un tombeau emmuré,
Tout plein de vie s'est levé.
Par quoy Jésus si fut loué
De tous les Juifz grans et menus
Qui en ce lieu estoient venus.

Or entendez, au nom de Dieu,
La manière comme en ce lieu
Ét en ce tres saint sanctuaire
Et (si) tres noble monastere,
La Larme de Jhesus plorée
Fut notablement apportée.
Incontinent qu'el cheust des yeux
De Jhésus-Christ le filz de Dieux,
L'ange* la receust cherement,
Et, comme on te voit clerement,
La mist en vaisseaulx précieus
Et, a bien les voir, merveilleux ;
Car il n'y a nulle fracture,
Ne soudure, ny ouverture,
Et nul, tant soit sage ou savant,
Ne scauroit estre appercevant
Comme en ces vaisseaulx est pousée
Pour (y) estre dedans gardée.
Le vaisseau, qui est le plus grant,
De dessus est de couleur blanc ;
Pas n'est de cristal, ne de verre ;
Ne de nul métal, ne de pierré ;

* Imp. *laage*.

Mais, par le pouvoir déifique,
L'ange l'a fait si manifique :
Et l'autre est (placé) dedans ce,
Qui de couleur d'or à double ance,
Là ou reluist, je vous afferme,
La digne et precieuse lerne
Que ploura le sauveur Jhesus,
Et de belle couleur d'azur ;
Puis après, quand elle fut mise,
Ainsi qu'avons fait la devise,
L'ange a Maria Magdeleine,
Qui de la mort de Jhesus pleine,
La bailla précieusement,
Et elle, moult devotement
La garda tant comme elle vesquit,
Ainsi qu'on treuve en vieil escript,
Après, quant elle trespassa,
A Saint Maximin la laissa,
Qui fut evesque de Marceille,
De Provence notable ville ;
Puis après, en (la) ville noble
Et cité de Constantiuable,
Tres precieusement gardée
Y fut jusques en cette année
Que l'en disoit mille et deux vings
Quand le comte des Angevins,
Geoffroy Martel ainsi nommé,
Funda ce temple renommé
Par divine inspiration
Et sainte revelation.
Entendés merveilleuse chose
Comme (ce) luy et sa bonne espouse
Agnès, comtesse de Poitiers,
Regardassent tres volentiers
Icy embas par les creneaulx
Du chasteau, qui est en lieu haulx,
Par les nobles gens dessus ditz
Furent veues par trois sabmeditz
Trois grans lances pleines de feu,
Descendans du ciel en ce lieu,
Qui toutes trois ilz s'assembloient

En une comme elle cheoit ;
Ainsi, par l'amonition
Et bonne disposition
Et conseil des clerics et des saiges,
Ilz fondèrent par bon couraige,
Et a leurs despens firent faire
Ce (si) tres noble monastère
En l'honneur de la Trinité,
Et, pour eulx et pour leurs amis
Dieu prier, moynes noirs ont mis,
Lesquelz sont exemptz de l'evesque,
Du légat et de l'arcevesque.

Ou temps dessus dit, l'empereur
De Grèce demanda sequeur
A Henry, noble roy de France,
En faisant ou luy aliance
Pour jecter les Tures hors de Grèce,
Qui luy faisoient molt grant opresse,
Et le roy, pour la foy veillant,
Envoya (nt) pour le plus vaillant,
Le bon conte Gessroy Martel :
Car en France n'avoit itel
Comme luy de vaillant courage
Pour resister au grant outrage
Que faisoient Sarrazins et Tures
A Dieu et a ses serviteurs,
Quant le conte fut par delà,
A l'aide de Dieu batailla
Contre les Turcz, et par tel suyte
Que les mist lors trestous en fuyte.
Et, quant le conte hors de Grèce
Eust mis les Turcz par sa proesse,
De l'empereur voulut partir
Pour en son pays revenir.
Adonc, pour le remunerer,
L'empereur luy voulut donner
D'or et d'argent moult grant chevance,
Et des thrésors grant habondance ;
Mais le conte les refusa,
Et de les prendre s'excusa,

Et demanda tant scuellement
Des reliques, que large(ment)
Avoit en trésor l'empereur,
Des saintz de Dieu, nostre Seigneur.
Adonc, l'empereur commanda,
Et a son tresorier manda
Qu'on luy bai(l)last a son plaisir
Trestout ce qu'il vouldroit choisir,
Et, ainsi que le conte estoit
Au sanctuaire et regardoit
Les reliques, qui estoient maintes,
De plusieurs saintz et plusieurs saintes,
Ung clerc secretement luy dist
Que la lerne de Jhesuschrist,
Laquelle plourée il avoit
Quand le Lazare ressuscitoit,
Estoit là dedans ce trésor.
Qui n'estoit pas couverte d'or,
Mais si estoit cela meilleur,
Nonobstant qu'el(le) fust mineur.
Lors le conte fut resjouy
Moult de ce qu'il avoit ouy,
Et print la lerne dignement,
En merciant Dieu grandement,
Et puis la ba(i)lla à ses gens,
Qui furent assez diligens
De ce pays-la (ce) destourner
Pour par deça s'en retourner.
Puis en après le noble conte,
De quoy on doit faire grant conte,
S'en vint après sa compagnie,
Qui devant luy estoit partie.
Mais adonc (ques), quand l'empereur
Sceut bien que ce noble seigneur
Avoit ce joyau precieulx,
Lequel sus tous aymoit le mieulx,
Moult courroucé fut à celle heure,
Et, sans faire longue demeure,
Envoya de ses gens après,
Pour arrester tous par exprès.
Le conte, qui s'en retournoit

Et la sainte lerne emportoit.
Deça et delà tant allèrent
Que le conte Geffroy trouvèrent,
Et ado(neques) luy commandèrent
Par l'empereur et demandèrent
La lerne de Jhésus plourée,
Qu'avec lui avoit emportée,
Et qu'autres reliques auroit.
Adonc le conte dessusdit
Gratieulement respondiit
Que la mer jà passé estoient
Ceulx qui la relique portoient ;
Ef courroucés et (tres) marris,
D'o le conte s'en sont partis
Les gendarmes et les heraulx
Et messagiers imperiaux.
Adonc le bon conte Geffroy
N'eust plus peur d'eulx (ny) nul effroy ;
Mais tellement il s'avança
Et hastivement chevaucha
Qu'il aconceut ceulx de devant
Qui estoient partis par avant
Et portoient la sainte relique,
Sur toutes autres authentique.
Puis finablement, ensuyvant,
Le prince dessusdit souvent,
La lerne (de) Nostre Seigneur
Jhesuscrist, notre redempteur,
Apporta par oblation
En grand joye et devotion,
En ce saint et digne oratoire
Et tres excellent monastère ;
Et les nobles religieux,
Qu'en furent (tous) moult joyeux,
La receurent en verité
En moult (très) grant solennité.
Nul ne scauroit penser ne dire,
Depuis que Dieu voulut eslire.
Ce lieu pour la lerne honnourer
Et devotement l'adorer,
Les grans miracles de Dieu fais

Sur yeulx malades et deffaitz
Des gens qui, par devotion
Et par devote intention
La requièrent à leur besoing.
Plusieurs gens, de près et de loing,
Qui estoient malades des yeulx,
Les ung d'un, les autres de deux,
Qui estoient blecez d'aventure
De coup ou d'aucune pointure,
Ou de trop grant douleur de teste
Ou de mauvais vent de tempeste,
Quant requis ont de vraye foy
Devant plusieurs ou à par soy
Ghesu-Crist et sa lerne sainte,
Ont en santé sans nulle feincte ;
Les ungs, tantost qu'on(t) fait leur veu,
Incontinent santé ont eu ;
Les autres aussi en venant,
Aucuns en leur en retournant,
Les ungs en nouvaines faisant,
Et les autres en la baisant.
Encore en est venu de tieulx
Qui jamais n'avoient veu des yeulx,
Lesquelz ont receu veue ferme
Par vertu de la sainte lerne.

Qui plus a plain en veult scavoir,
Ou en especial le veoir,
Lise ou escoute en ces tableaux
Qui sont icy entour si beaulx :
Car il y a de grans merveilles
Qu'onc homme ouyt de ses oreilles,
Nonobstant qu'il n'i a nul homme
Qui en sceust nombrer la somme ;
Mais aucuns ont esté tirez
De plusieurs enterinez,
Affin qu'on retienne tousjours
Les miracles que tous les jours
Dieu fait aux loyaulx crestiens,
Qui sont dolens des yeulx ceans,

Par la puissance et la vertu
De la lerne du roy Jesus.

Amen.

S'ensuyt ung miracle d'une fille de Bloys.

Une jeune fille de Bloys,
Qui n'avoit que dix-huyt moys,
Ou quart moy(s) les yeulx lui couvrirent
Ne oncques puis ne luy ouvrirent,
Tant que sa mère la voua
Et la saincte lerne advoua ;
Si deservit par sa prière
Tant que sa fille est veue entière.
Ainsi moult bien luy prouffita
Et puis de son veu s'acquicta.

Amen.

ANTIPHONA

Fremuit spiritu Jesus et turbavit seipsum et dixit Judeis : « Ubi posuistis Lazarum? » Dicunt ei . « Domine, veni, et vide. » Et lacrimatus est Jesus.

VERSUS

Quoniam tu illuminas lucernam meam, Domine, Deus meus, illumina tenebras meas.

OREMUS

Deus, cujus unigenitus assumptè humanitatis probabile augmentum in resuscitatione Lazari lacrimando exhibuit, concede nobis famulis tuis ut per ejus gloriosissimam lacrimam tue pietatis imploramus auxilium in confessione lacrimis nostrorum misericorditer abluas sordes peccato-

rum et in hac mortali vita nobis interiorum et exteriorum clarum lumen et sanitatem conserves oculorum. Per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum qui tecum, etc.

SONNETS

Extraictz dv Discours de la sainte larme
plorée par Nostre Seigneur sur le Lazare mort,
et par luy resuscité,
laquelle se garde et visite
en l'église de la tres sainte Trinité à Vendosme

Par M. Ph. G. Ad.

A Paris, chez Jean Petit-Pas, rue Saint-Jean-de-Latran,
au collège de Cambrai.

PREMIER SONNET

En forme de prière à Dieu, à l'honneur de la Sainte Larme.

Je t'adore humblement, ô larme précieuse,
Présent du fils divin que la Vierge a conçu :
Je t'adore humblement en ce sacré saint lieu,
Où nous adorons tous la Trinité heureuse.

Je te baise cent fois, d'une bouche amoureuse
Des yeux de ton autheur, qui est vray homme et Dieu
Je luy vien présenter, pour sacrifice deu,
Mon cœur humilié, et mon âme pieuse.

Quand pour l'amour de toy, mon sauveur, je t'adore,
Je l'admire, et la baise, et la rebaise encore,
N'est-ce point adorer un seul Dieu glorieux ?

Si ce petit devoir mérite récompense,
Par ta miséricorde, et ta grande clemence,
Illumine tousiours et mon âme et mes yeux.

SECOND SONNET

Sur ces vers d'Ovide, *de morte Phaethontis. Libro 2, Metamorph.*

« Nec minus Heliades lugent, et inania morti
« Munera, dant lachrymas, et cœsæ pectora palmis,
« Non auditorum miseræ Phaethontis querelas
« Nocte dieque vocant, a sternunturque sepulchro. »

Les filles du Soleil nuit et jour lamentoient
La mort de Phaëthon leur frère téméraire :
Sa cheute leur causoit une douleur amaire,
Et avecque Clymène incessamment pleuroient.

Mais quoi ? c'estoient en vain qu'elles se tourmentoient,
(En senoyant les yeux) à crier et à braire
Pour le remettre au ciel, qui leur estoit contraire,
Car à le ranimer telles pleurs ne seruoient.

Tu n'as pas fait ainsi, ô sauveur admirable !
Tes pleurs ne vont en vain, le ciel t'est favorable,
Ton cry est tout puissant et supernaturel.

Fremissant et plorant sur ton amy Lazare
A l'instant, ô merveille ! O chose étrange et rare,
Tu luy rendis la vie, et la veüe, et le ciel.

TROISIÈME SONNET

Sur l'histoire de l'evêque Paphnuce, rapportée au 10^e Livre de l'histoire
ecclésiastique, chap. 4.

Jadis Maximian Empereur sanguinaire
A fait crever l'œil dextre (ô cruelle fureur !)
Au bon père Paphnuce, en haine du Sauveur :
Tant estoit ce tyran des chrestiens adversaire !

Constantin apres luy ce fait tout le contraire,
Embrassant ce vicillard, luy faisant grand honneur,
Baisant son œil crevé, et pleurant ce malheur !
Tant il estoit pieux, dévot et débonnaire.

D'une parcille ardeur que ce grand Constantin,
Je t'honore et te baise, ô ioyau tout divin,
Larme, fille du ciel, perle tres authentique.

En priant ton autheur qu'il daigne incessamment
Illuminer mes yeux et mon entendement
Et redonner la veüe à l'aveugle hérétique.

(Petite pièce in-18, de la Bibliothèque de l'Arsenal,
8992. Belles-Lettres.)

BIBLIOGRAPHIE

Depuis le XV^e jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, on publia une foule de poèmes, sonnets et récits en prose sur la Sainte-Larme, et, à la fin du XVII^e siècle, cette relique donna lieu à une controverse fameuse entre l'abbé Thiers, curé de Vibraye, et dom Mabillon, bénédictin. Nous donnons la liste de ceux de ces ouvrages que nous avons pu retrouver en indiquant les Bibliothèques qui les possèdent.

1. S'ensuyt le mistère coment la saincte larme fut apportée en l'abbaië de Vendosme par le noble conte Geoffroy Martel. — Imprimé à Tours par la veufve de Rene Siffleau uiuant imprimeur du roy.... — Petit in-8^o gothique de 12 ff. de 26 lignes à la page s. d.

Ce poème a été imprimé sans indication de ville, et a été évidemment fait pour être vendu sur le lieu même aux pèlerins et aux fidèles qui venaient visiter la Sainte-Larme ; les prières latines qui sont à la fin en sont une preuve. Sur le titre on voit un vaisseau ballotté par la mer, et, au recto du dernier feuillet, le Christ en croix entre la sainte Vierge et saint Jean, puis, sur le verso de ce feuillet, une Notre-Dame de Pitié. Il a été vendu 15 fr. à la vente La Vallière. M. Anatole de Montaiglon l'a publié au tome I^{er} de son recueil de Poésies françoises des XV^e et XVI^e siècles ¹.

2. Discours comme la saincte Larme fut apportée en l'abbaye de Vendôme par le noble comte Geoffroy-Martel (en vers, avec les miracles, oraisons et messe de ladite Sainte-Larme. — Paris, Nyvert, 1562, in-8^o.

Ce poème nous paraît être une édition plus récente du précédent. Il est indiqué dans la Bibliothèque du P. Melong.

¹ Nous le reproduisons textuellement. Voir plus haut aux *Pièces justificatives et documents*.

3. Sonnets extraits du Discours de la sainte larme plorée par nostre Seigneur sur le Lazare mort, et par luy resuscité, laquelle se garde et visite en l'eglise de la tres sainte Trinité à Vendosme. Par M. Ph. G. Ad. — A Paris, chez Jean Petipas, rue Saint-Jean de Latran, au college de Cambray, in-8^o s. d.

Bibliothèque de l'Arsenal, 8902, Belles-Lettres.

4. Histoire véritable de la Sainte Larme conservée au monastère de la Sainte Trinité de Vendôme, avec les miracles, etc., le tout recueilly des tiltres et mémoires du trésor dudit monastère par un religieux d'iceluy. — Blois, 1641, chez François de la Saugère, imprimeur du roy, de son altesse royale et de la ville. In-12 de 60 ff.

Biblioth. nation. **L** K 7

10128

5. Histoire véritable de la sainte Larme que Notre Seigneur pleura sur Lazare; comme et par qui elle fut apportée au monastère de la Sainte Trinité de Vendôme; ensemble plusieurs beaux et insignes miracles arrivés depuis 630 ans qu'elle a été miraculeusement conservée en ce saint lieu, par un religieux bénédictin. — Vendôme, Sebast. Hyp, 1669. In-12 de 64 pages avec l'image de saint Eutrope au verso du titre.

Cette édition est la plus complète; elle contient, en plus de l'édition de 1754, la messe votive de la Sainte-Larme.

Bibliothèque de l'Arsenal, II, 14855 ter, Histoire.

6. Dissertation sur la Sainte-Larme de Vendôme, par J. - B. Thiers. — Paris, V^e Thiboust, 1699. In-12.

Bibliothèque de Rochambeau.

7. Lettre d'un Bénédictin (D. Jean Mabillon) à Mgr l'évêque de Blois, touchant le discernement des anciennes reliques, au sujet de la dissertation de M. Thiers, et Mémoires pour servir d'éclaircissement à l'histoire de la Sainte-Larme de Vendôme. — Paris, de Bats, 1700. In-12, 79 pages et 2 planches, le monument de la Sainte-Larme et le premier reliquaire.

Bibliothèque Mazarine, Pièces diverses, 36146. — Biblio-

thèque de l'Arsenal, II, 14855. — Bibliothèque de Rochembeau.

8. Réponse de J.-B. Thiers à la lettre du Père Mabillon, touchant la prétendue Sainte-Larme de Vendôme. — Cologne (Paris), d'Egmond, 1700. In-12.

Bibliothèque Mazarine, Pièces diverses, 36146. — Bibliothèque de l'Arsenal, II, 14855 bis. Bibliothèque de Rochembeau.

9. Réponse à la lettre de M. Thiers contre la Sainte-Larme de Vendôme, adressée à Messieurs les maire et échevins de la ville de Vendôme à l'occasion de la procession de la Sainte-Larme, faite le mardi de la Pentecôte l'an 1702, par Alexandre Pinevoise, curé de Moisy, près Vendôme.

(Manuscrit de la Bibliothèque de l'abbaye de Vendôme, indiqué dans les fonds français de la Bibliothèque nationale, 17006, f^o 101.)

10. Histoire de la sainte-Larme que Notre-Seigneur Jésus-Christ versa sur le Lazare, conservée au monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme, où elle fait journellement plusieurs miracles, avec le petit office et les oraisons en l'honneur de cette précieuse relique. — A Vendosme, chez Marc-Antoine Morard, imprimeur du Roy et du collège. MDCCXXXII, avec approbation des supérieurs.

Bibliothèque nationale L 7 K
40129

11. Dissertation sur la Sainte-Larme de Vendôme. *Falsitas tolerari non debet sub velamine pietatis* (Innocent III, L. 3, Regist. 15, Epist. ad Abb. et Prior S. Victoris) par M. J.-B. Thiers, docteur en théologie et curé de Vibraye. Avec la réponse à la lettre du P. Mabillon touchant la prétendue Sainte-Larme, par le même auteur, etc. — Amsterdam, 1751. In-12.

Bibliothèque de Rochembeau.

12. Histoire de la sainte Larme que notre-Seigneur Jésus-Christ versa sur le Lazare, conservée au monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme, où elle fait journellement plusieurs miracles, avec le petit office et les oraisons en l'honneur de

cette précieuse relique. — A Vendosme, chez la V^e M. Ant. Morard et fils, imprimeur du roi et du collège. MDCCLIV, avec approbation des supérieurs.

Bibliothèque de Rochemau.

13. Observations sur les larmes de Jésus-Christ et en particulier sur celle de Vendôme, par le Père Honoré de Sainte-Marie, carme déchaussé. — Elles se trouvent au tome III de ses *Réflexions sur les règles de la critique*, etc., p. 339-355. Lyon, 1720. In-4^o.

Bibliothèque nationale

823
A 3

Il incline à croire que la larme de Vendôme vient du crucifix d'Orléans. Voir à ce propos le même ouvrage et le même tome III, p. 340-346 : Histoire du crucifix de l'église de Saint-Pierre le Pueillier, qui jeta des larmes au X^e siècle, et les leçons de l'office qui se faisait au sujet de ce miracle.

14. Topographie de la France.

Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale.

Dessin de l'armoire qui renfermait le reliquaire de la Sainte-Larme.

V a
81

15. Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature, par Ch. Cahier et Arth. Martin. 4 vol. in 4^o avec pl.
Voir T. I, p. 69, et T. III, p. 77-82.

V

Bibliothèque nationale † 549
I

16. Mabillon (Jean), *Annales ordinis sancti Benedicti*. Paris. 1713-1739. 6 vol. in-f^o. I, 61, N^o 5, t. IV, p. 532, 574.
17. Meikelbeck, *Histoire de Frisingue* (T. I, p. 245.).
-

LE PRIEURÉ DE MORÉE

AU XVI^e SIÈCLE

DOCUMENT INÉDIT

Par M. Ch. BOUCHET.

Morée, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vendôme, était autrefois un prieuré de Marmoutier, fondé vers la fin du XI^e siècle¹. La pièce que nous allons donner est une Déclaration des bâtiments, revenus et charges de ce prieuré au XVI^e. Elle est importante, par conséquent, en ce qu'elle fait connaître la constitution temporelle de ce bénéfice, à cette époque, fait nouveau dans l'histoire du Vendômois. — C'est un original sur papier², en forme de cahier in 4^o, contenant sept pages d'une belle écriture semi-cursive de la première moitié du XVI^e siècle. Il n'est ni daté ni signé, et par là manque, il est vrai, d'un caractère authentique, mais ce n'est point une raison pour le rejeter,

¹ V. M. de Pétigny. Hist. du Vendômois, pp. 230 et 241, note. — La bibliothèque nationale, à Paris, possède un cartulaire de Marmoutier, copie du 18^e siècle (anc. fond lat. 5441), 3 vol. in-fol. Le 2^e vol. renferme un assez grand nombre de chartes sur Morée, Fréteval et autres localités vendômoises, qui étaient autant de prieurés de la grande abbaye. Il existe également aux Archives de la Préfecture à Blois, une curieuse charte qui règle les coutumes de Morée. Enfin V. *Statistique religieuse du Vendômois*, par M. A. Dupré, Bulletin de notre Société. 1865, p. 197.

² Le filigrane, mal figuré, semble une couronne fleurdéliée.

car il paraît du moins fort sincère. Le nombre et la précision des détails, la désignation des biens dont la plupart subsistent encore aujourd'hui, enfin et surtout la confirmation que cette pièce rencontre, sur un point important, dans une curieuse charte dont nous donnerons en terminant, un extrait, tout dépose en sa faveur. — Il a été acheté à Paris, en vente publique, par M. de Nadail-lac, aujourd'hui préfet des Basses-Pyrénées, qui a bien voulu l'offrir à notre Société, au mois d'avril 1866¹.

Quelle était cette Déclaration du prieuré de Morée? Par qui était-elle faite, à qui, en quelle circonstance? Elle était faite assurément par le prieur, ou plutôt en son nom. Quant aux deux autres questions, il n'est pas aussi facile d'y répondre. Sans entrer dans toutes les conjectures qu'on peut faire à ce sujet, nous dirons seulement que, selon nous, cette pièce est le *modèle* ou la copie d'une Déclaration demandée par la Maison-mère, c'est-à-dire par Marmoutier, dans une mesure d'ordre et d'administration.

Quoi qu'il en soit, nous l'avons reproduite rigou-reusement avec son orthographe et son absence de toute accentuation et ponctuation. Il est bon, en effet, que le public s'accoutume à cette physionomie authentique des choses, d'autant qu'ici le bon sens de chacun suppléera facilement ce qui manque. Nous ferons observer aussi que la véritable orthographe du lieu dont nous nous occupons est MORÉES, comme le porte notre manuscrit, forme justifiée par les plus anciennes dénominations latines, qui sont toujours au pluriel, *Villa Morvecias*, dans une charte de l'an 990 environ², et de

¹ V. notre Bulletin 1866, p. 70.

² Dupré. Hist. de S. Laumer, p. 131.

Moreis dans une autre de la première moitié du XI^e siècle¹. Cette double forme dérive sans nul doute de *Mora-w*, ou de *Morus-i*, qui signifiaient dans la basse latinité, un lieu marécageux, un marais, en anglais *Moor* (V. Ducange). *Mor*, en celtique, avait la même signification, et c'est là sans doute qu'il faut chercher la première origine du nom de Morée. Marchenoir nous offre une étymologie semblable : *Marchais* (c'est-à-dire autrefois *Marais*) *noir*. Ces amas d'eau étaient dus certainement à la présence de la Forêt-longue. Il est encore question dans notre pièce du terrage *des Marais*. Le nom de la localité, en général, y est également exprimé en français par *Mores*, qui devait se prononcer comme *Morées*², en accentuant la dernière syllabe, de même que nous y trouvons *les terres ensemances pour ensemencées*.

Remarquons encore que Morée portait le titre de *ville*, et avait ses mesures particulières, au moins pour les grains.

¹ Donation de la moitié de l'église de St-Lubin-des-Prés (près Morée) à Marmoutier (1042-1051), *Cartul. dunense Majoris monasterii*, n° XXXV, p. 33, dans le Bull. de la Soc. dunoise. N° 6, (1869).

² On y trouve également *Morées*.

PRIEURÉ DE MORÉES

DÉCLARATION *au vray du Bastiment et appartenances du prieure de Morees et en quoy conciste le reuenu dudict prieure.*

Premierement ledict prieure ce consiste en deux grandz corps de logis lun apelle le vieil logis et lautre la Mayson Neufue Lequel vieil logis ce conciste en deux chambres basses troys chambres haultes grenier aude-sus garderobes galleries vne caue voustee et deux celliers soubz led. logis court estables le puidz en ladicte court le tout couuert de thuille.

Et ledict Logis neuf ce conciste en chambre basse chambre haulte garderobes et greniers avec le celier soubz ladicte chambre basse le tout couuert dardoysse Vng pressouer a presurer vins couuert de bardeau en assez mauuaise reparation avec de beaux jardins deux arpens de vigne enuiron de deux arpens de boys taillis et vng arpent de boys de haulte fustaye le tout en vng tenant et cloz de muraille tout autour.

ITEM vne piece de terre appellee la garenne¹ deuant ledict cloz vng chemin entre deux contenant troys septiers ou enuiron qui vault de reuenu par chacun an troys septiers de bled Cy III sept^{rs} bled.

¹ En marge : Nota que ladicte piece est du bail de la mes-tarie.

ITEM vne Noue appellee la noue du prier assise au-
desoubz dudict bastiment et cloz et qui joint aux mu-
railles dudict cloz qui contient deux arpens ou enuiron
baillee a ferme a huict liures par an Cy . VIII L.

ITEM droiet de justice¹ sur tous les manans et habitans
de la paroisse de mores en toutes causes personnelles
seulement avec les deux tierces parties es amandes de
lad. justice par ce que l'autre tierce partye appartient aux
sergens fieffez² dudict lieu Lesquelles deux tierces par-
ties demandes peuuent valloir par chacun an troys escuz
sol³ Cy III esc.

ITEM vng four banal sur tous les manans & habitans
de ladicte ville de mores baillee a ferme a quatre escuz
dix solz par an Cy . . III esc. x s tz. (*tournois*).

ITEM vng presouer banal qui est en la ville dudict

¹ C'est sur ce point de la justice que notre pièce se trouve con-
firmée par la charte dont nous avons parlé. C'est un arrêt du
Parlement de Paris, de l'an 1261, qui règle, après enquête, un
différend entre le comte de Blois et le prier de Morée, et fait
connaître l'état de la justice dans cette dernière localité, au XIII^e
siècle. Cette pièce a été publiée dans les *Olim*, par M. le comte
Beugnot, et nous en donnons à la fin de cet article un assez long
extrait, attendu que les deux pièces s'éclaircissent et se complètent
réciproquement.

² Sorte d'huissiers. Il y avait des sergents fieffés nommés par le
roi, et d'autres nommés par les seigneurs. Ces derniers, dont il
est ici question, n'avaient que la charge et le pouvoir de faire les
exploits nécessaires pour la recherche et conservation des droits
féodaux du seigneur. (Ferrière. Nouvelle introduction à la Pra-
tique, V^o *Sergent*).

³ L'écu sol, ou au soleil, était une monnaie d'or, qui, dans les
premières années de François I^{er}, valait 4 livre 16 sous (ou 36
sous) 3 deniers. Mais elle varia, sous ce règne, de titre, de poids et
de valeur. En 1519, elle valait déjà deux livres. — L'écu, dans la
ligne de compte de notre manuscrit, est représenté par un signe
tout particulier, qu'il ne nous a pas été possible de reproduire ty-
pographiquement.

morees qui peut valloir par chacun an dix liures de ferme
Cy. X L.

ITEM droict de ban en ladicte ville de morees qui est tel que par chacune des quatre festes annelles nest permis a aucun hostellyer ne autres durant huict jours apres chacune desdictes festes de vendre ne distribuer vin sinon que celuy qui sera prouenu des vignes & reuenu du dict prieure Lequel vin se doit prendre dedans une belle grande caue voustee¹ qui est joignant ledict presouer banal.

ITEM est deu acause dudict prieure par chacun an le prochain dimanche dapres la saint Martin dhiaer vingt cinq liures de cens en menuz deniers sur plusieurs heritages assiz auedans de ladicte ville et paroisse

Cy XXV L.

ITEM le proffiet de gandz et ventes² deubes a raison dudict cens vault par chacun an vingt escuz

Cy XX esc.

ITEM droict de terrage³ de six gerbes vne et quelque

¹ Cette cave existe encore.

² Gandz et ventes, droits de mutation en matière de censive ou de biens roturiers. Morée, comme la châtellenie de Marchenoir, où elle était située, suivait la coutume locale du Dunois. Or voici comment cette coutume s'exprime au sujet qui nous occupe : ART. XXXVI. « Quand vn héritage ou aucune chose immuable tenuë à cens est vendü il est deu par l'acheteur au Seigneur censier quatre deniers fournois pour les gands. Et pour les ventes vingt deniers pour chacune liure du pris de la vente. » Voir aussi les articles suivants.

³ Terrage, droit qu'un seigneur avait de prendre sur le champ même une certaine partie des fruits d'une terre labourable, avant que le possesseur n'enlevât ce qui en devait rester pour lui. La coutume dunoise, art. L : « Celuy qui tient et occupe terre subiete à terrage ou champart qui est réputé vn mesme droit ne peut

partye de douze vne des orges et aduoines qui ce recueillent en lad. ville et paroisse qui vault bien mesure de mores dix muidz dauoyne par chacun an

Cy X m. auoyne.

ITEM le droiet de dixmes de bledz orges aduoines poix lins chanures aignaulx qui vallent bien par chacun an vingt escuz vng poix¹ de chanure & ung poix de lin.

Cy XX esc. 1 poix chanvre
1 poix lin

ITEM les pailles & balles seulement qui prouiennent des bledz des terrages qui apartiennent a labbe de marmoustier qui vallent bien par chacun an quatre vingtz liures Cy III^{xx} L.

ITEM vne mestarie assise a morees qui ce conciste en chambre basse chambre haulte garderobes portail sur lequel i a vng coulombier coart estables grange en laquelle on loge les terrages des menuz grains et en laquelle tous les subiectz dudiet terrage de lad. ville & paroisse sont tenuz les y amener a leurs despens & nest permis a aulcun diceulx de ensleuer de leurs fruitz que premierement ilz nayent este terragez par lediet prieur ses commis et deputez apeine de soixante solz tournoiz demande Laquelle mestarie ce conciste en dix ou vnze muidz de terre en vng tenant et en cinq arpens de pre de laquelle on faict de ferme par chacun an douze muidz

enleuer sac de blé sans appeler le seigneur à qui est deu led. terrage ou champart, son commis ou fermier : Et s'il fait le contraire, il enchet en l'amende enuers le seigneur dud. terrage ou champart qui est de soixante sols tournois.... Et au surplus chacun iouïra dud. droiet de terrage & champart, ainsi qu'on a accoustumé en vser d'ancienneté pour ce qu'il y a diuerses manières de leuer & payer lesd. champart & terrage. »

¹ Poids signifie ici une livre pesant. V. Ducange : *Pondus*. Supplém.

de bled moitié froment et moitye meteil a la mesure de morees et douze chappons et autres petites charges comprins enuiron dix boissellees de jardin qui sont dudict bail Cy XII^m de bled.

ITEM enuiron de vingt quatre arpens de pre en vne piece qui sont scituez joignant les terres de ladicte mestarye trauersant jusques a la riuere du loyr qui sont bailles a ferme a huict vingtz liures par an Cy VIII^{xx} L.

ITEM une riuere ¹ qui commence depuis le moulin de villeprouere jusques au gue de saint lubin qui est baillee a ferme a quarente liures par an et quatre plactz de poisson aux quatre festes annelles Cy . . . XL L.

ITEM les moulins a bled banaulx de villeprouere avec le moulin a drap ² qui sont baillez a ferme par chacun an a dix huict muidz de bled a lad.ete mesure avec vingt liures en argent et donze chapons

Cy XVIII^m m^{ture} . . . XX L. & XII chapp.

ITEM deux arpens de vigne appelees les vignes de la fortiere qui vallent par chacun an dix liures Cy X L.

ITEM vng muid de terre & vingt quartiers de pre appelez les pres et terres de saint cire ³ dependant dudict prieure qui vallent scauoir est pour les terres labourables vng muid de bled et lesdictz prez vingt escuz par chacun an Cy XX esc. 1^m bled.

ITEM vne piece de pre appelee le pre fornier scituee

¹ Cette riuere n'est autre qu'une partie du cours du Loir. Sur le gué de Saint-Lubin-des-Prés, V. M. de Pétigny, pp. 47 et 230.

² Sur ce dernier moulin, V. M. de Pétigny, p. 285, note.

³ Il existe une petite chapelle de Saint-Cyr au S.-O. de Morée. Elle dépendait également de Marmoutier.

⁴ Mouture.

pres morees affermee a huit liures par an

cy VIII L.

ITEM les jardins du groy¹ qui vallent bien par chacun an dix lures Cy X L.

ITEM vng petit terrage appelle le terrage des marais afferme a vingt boisseaux de bled quant les terres sont ensemances Cy XX b.

ITEM quarente sept solz six deniers & deulx poulles de rente par chacun an assignes sur vne mestarie appellee la bosse² assise en la paroisse de mores

Cy. XLVII s. VI d. II poull.

Fault consider que le tout est baille a bon pris.



CHARGES QUE DOIBT LEDICT PRIEURE

En premier lieu pour les gages du juge de la Justice cinq escuz.

Pour les gages du procureur de la seigneurie (?)
Cent solz tz.

Le greffe de ladicte Justice a este donnee par monsieur le prieur a celuy qui jouist de present dicelluy pour sa vye durant.

Plus ledict prieur doibt au Cure de mores pour son

¹ *Groye*, en vieux français, signifiait un lieu fermé de haies. (Ducange. Supplém. franç.)

² Au sud de Morée; figure sur la carte de Cassini.

droict de groz ¹ troys muidz de bled deux tiers formen & vng tiers seigle mesure de mores et quatre poinsons de vin.

Avec les decimes qui se montent a Cent liures.

Monsieur de boymoreau a pention sur led. prieure de la somme de sept vingtz liures.

Avec la pention dun moyne qui se monte a sept vingtz liures quant led. moyne reside sur le lieu et quant il ny reside point vingt escuz.

Pour copie conforme,

Ch. BOUCHET.

Le prieuré de Morée était riche, comme l'on voit. En fait de biens, il possédait : Deux grands corps de logis, une pièce de terre de 3 septiers de blé, une noue de 8 livres de revenu, une métairie assez considérable, 24 arpents de pré, une partie du cours du Loir, au moins 2 moulins à blé, un à drap, 2 arpents de vigne, un muid de terre, 20 quartiers de pré, une autre pièce de pré, de grands jardins, enfin une rente de 47 s. 6 d. 2 poules.

En fait de droits seigneuriaux, il avait : le droit de justice, en partie, la banalité du four, du pressoir et du

¹ Nous avons vu que le prieur de Morée percevait les grosses dimes, c'est-à-dire celles du bled, du bétail, etc. Or le *gros décimateur* était tenu de payer aux ecclésiastiques qui desservaient le bénéfice une portion appelée portion congrue ou gros, pour les aider à vivre.

moulin, le ban à vin, les cens, les gants et ventes, le terrage des orges et des avoines dans l'énorme proportion de 1/6 en général. Le terrage des blés appartenait, il est vrai, à l'abbé de Marmoutier ; mais le prieur avait au moins les pailles et les balles, qui rapportaient encore 80 livres ! Enfin il avait la dîme sur tous les grains et le menu bétail. C'étaient à peu près tous les grands droits féodaux.

Voici maintenant l'arrêt du parlement dont nous avons parlé. Nous nous décidons à le donner *in extenso*, tant la pièce nous paraît importante et curieuse¹. (*Olim*, éd. Beugnot, T. 1^{er}, pp. 144-144.)

Inqueste

*terminate Parisius, in pallamento octabarum
nativitatis beatæ Mariæ virginis,
anno Domini MCCLXI.*

Inquesta facta per G. decanum Beati-Martini Turonensis, et dominum Johannem de Domibus, militem, super contencione que vertebatur inter comitem Blesensem, ex una parte, et priorem de Marchiis², ex altera. Primo, super eo quod magister Haymericus, clericus et procurator ejusdem comitis, ponebat pro ipso comite quod ipse comes et predecessores sui comites fuerunt, sicut credebat, in possessione justicie sanguinis, latronis, et duelli, et tocius alte justicie ville et territorii de Moreiis, infra metas castellanie castri de Marcheisner, quod castrum situm est in comitatu Blesensi, et est ipsius comitis Blesensis, usque

¹ Notre ami M. de Salies a eu l'obligeance de la copier pour nous. Nous l'en remercions ici bien sincèrement.

² *Sic* dans le texte imprimé, mais vraisemblablement par une erreur du manuscrit original ou de l'éditeur. M. de Trémault, qui a copié également cette chartre dans l'édition Beugnot, avait lu *de Morchiis*, et, tout en se trompant, il pourrait bien avoir rencontré juste. *De Marchiis* pourrait, il est vrai, se justifier jusqu'à un certain point, si l'on songe que l'église de Morée était située sur la lisière de la Forêt-Longue qui servait de *marche* de ce côté entre le Dunois et le Vendômois; mais alors l'expression aurait eu besoin d'un déterminatif.

ad tempus quo dominus rex cepit dictam justiciam in manu sua: Quia dictus prior de Moreiis confessus fuit Gaufridum comitem¹ Castriduni et vicecomitissimam ejus uxorem expletasse de predictis justiciis apud Marchesner, de hominibus de Moreiis, determinatum est quod dictus comes remaneat in possessione justicie sanguinis, latronis, et duelli, et tocius alte justicie ville et territorii de Moreiis, infra metas castellanie castri predicti. Secundo, ponebat idem procurator quod justicia, que vulgariter dicitur resort curie ipsius prioris, de tali justicia quam idem prior habet in eadem villa et territorio de Moreiis, vadit apud predictum castrum de Marchesner, et de hoc fuerunt in possessione predecessores ipsius comitis, ut credebatur. Ad istum articulum de resorto, respondebat prior quod hoc non credebatur, quia nonquam vidit expletari: Quia super isto articulo nichil probatum est, pro dicto comite, non habebit idem comes saisinam hujus resorti. Item ponebat dictus procurator quod predecessores prefati comitis fuerunt in possessione custodie prioratus de Moreiis, sicut credebatur; ad quod respondebat dictus prior quod hoc non credebatur, immo dicebat, per sacramentum suum, quod dominus Rex est in possessione ipsius custodie: Quia super isto articulo nichil est probatum pro dicto comite, non habebit ipse comes saisinam dicte custodie. Item ponebat dictus procurator quod predecessores dicti comitis fuerunt et ipse eciam comes est in possessione habendi sacramentum fidelitatis a duobus prepositis ville de Moreiis, qui hereditarie succedunt in prepositura ville de Moreiis², sicut credebatur: De isto articulo, quia pre-

¹ Sic dans l'édition Beugnot, pour *vicecomitem*.

² Il est probable que, conformément à un usage fort répandu à cette époque, la prévôté de la ville de Morée avait été vendue à perpétuité. L'inféodation, la vente ou la location des prévôtés, donnèrent lieu, pendant le XIII^e siècle, aux plus vives réclamations de la part des habitants des villes et des campagnes. (Brusel, *Usage des fiefs*, pp. 422-424.) — Note de M. Beugnot.

dictus prior confessus fuit quod ipsi prepositi jurati sunt custodire jus comitis, determinatum est quod idem comes habeat saisinam hujusmodi sacramenti. Item ponebat dictus procurator quod predecessores dicti comitis fuerunt, sicut credebat, in possessione habendi emendas vinearum et virgultorum fractorum in villa et territorio de Moreiis; ad quod respondebat idem prior quod non credebat, immo dicebat quod ipse est in possessione habendi hujusmodi emendas, et de talibus cognoscitur coram ipso : Quia articulus iste probatus est pro dicto comite, habebit comes saisinam hujus emendarum. Item ponebat dictus procurator quod dicti predecessores ipsius comitis fuerunt, sicut credebat, in possessione habendi animalia, tam fera quam domestica, et omnia alia inventa in villa et territorio de Moreiis. Ad istum articulum respondebat dictus prior quod hoc non credebat, set dicebat quod ipse et predecessores sui sunt in possessione explettandi et habendi l'espave in terra sua de Moreiis, in feris et domesticis animalibus, et apibus, et aliis pertinentibus ad l'espave : De isto articulo nichil probatum pro comite, nec inde habebit saisinam, set remanebit priori qui probavit. Super hoc autem quod ponebat dictus procurator predecessores dicti comitis fuisse, sicut credebat, in possessione explettandi custodiam haiarum que sunt fortericie¹ in territorio et villa de Moreiis, et percipiendi et levandi emendas a forisfactoribus dictarum haiarum, quod prior negabat ; postmodum, post receptionem plurimorum testium,

¹ *Haie*, haies, en basse latinité. Elles servaient, au moyen âge, de retranchements, de forteresses (*fortericie*). Ducange, au mot *Haga*, *Haia*, cite un capitulaire de Charlemagne, par lequel ce prince interdit d'élever des châteaux, fortifications ou haies, sans son autorisation : *Quicumque istis temporibus castella et firmitates et huius, sine nostro verbo fecerint*. Sur quoi l'auteur du Glossaire entend *haias* dans le sens de *palissades*. Mais notre chartre prouve, ce nous semble, qu'il s'agit bien de haies proprement dites.

Ysembardus castellanus carnotensis, procurator dicti comitis, et idem prior de Moreiis consenserunt in hoc, coram inquisitoribus, quod custodia dictarum haiarum pertinet ad prepositos de Moreiis qui jurati sunt comitis et prioris de juribus eorum observandis, et si dicti prepositi aliquem forisfacientem in dictis haiis ceperint, debent ipsum adducere vel pignus ejus apportare ad domum dicti prioris de Moreiis, et ibi debent judicari forisfactores haiarum, et habent dicti prepositi, de dicta emenda, quartam partem et dictus prior tres partes. Concordaverunt etiam in hoc quod dictus prior, si voluerit, potest dictas haias in propria persona, custodire, et capere forisfactores, si invenerit; et etiam ipse comes, si voluerit, potest custodire, et forisfactorem capere et adducere ad domum dicti prioris, ut dictum est. Concordaverunt etiam in hoc quod servientes castri de Marchesneir, si missi fuerint aliquando pro proprio negotio domini de Marchesneir, transitum fecerint per dictas haias, et invenerint forisfactorem in ipsis, possunt capere vel pignus ejus, sed debent eum adducere, vel pignus ejus apportare ad dictum prioratum, et ibi de emenda recipiunt viginti denarios, et residuum est prioris; sed ille serviens, qui forisfactorem ceperit et adduxerit, debet et tenetur jurare quod ipse transitum per dictas haias non faciebat ad hoc, ut dictas haias vellet custodire vel aliquid aliud ibi querere vel facere, nisi quod tantummodo, pro negotio domini de Marchesneir, transitum per dictas haias faciebat. Concordant etiam in hoc dicte partes quod alias dicti servientes de Marchesneir non possunt aliquem forisfactorem capere in dictis haiis, nisi tantummodo transitum faciendo per eas, missi proprie pro negotio domini de Marchesneir, nec possunt forisfactorem aliquem ibi capere, nisi ipsum transeundo viderint forisfacere, vel audierint scindentem sive percipientem in dictis haiis. Preterea super hoc quod dictus prior dicebat quod haie de Moreiis sue sunt, nichil probatum est pro ipso. Ad hoc etiam quod dictus prior dice-

bat quod ipse haec site sunt infra metas terre sue, nichil est probatum pro ipso. Super eo autem quod prefatus prior dicebat se et antecessores suos usos fuisse predictis haec, scindendo, donando, tradendo ad essartandum et ad censum, ad hospitandum ibidem; interrogandi sunt iterum testes.

N O S T A L G I E

Vendômois! Vendômois! qui pourrait te bannir
De mon cœur et de ma pensée?
Vers toi toujours le souvenir
Reporte mon âme lassée.

Vendômois! Vendômois! oui, j'aime ton ciel gris,
Et tes prés verts, et tes collines
Où sous la feuille tu mûris,
Grappe, espoir des heures chagrines.

Vendômois! Vendômois! j'aime ton Loir qui dort
Entre ses rives de verdure ;
L'aulne et le tremble sur le bord
Frissonnant au vent qui murmure.

Vendômois! Vendômois! j'aime tes vieux châteaux,
Leurs murs cimentés par le lierre,
Et dans le ciel leurs fiers créneaux
Ebréchant leur couronne altière.

Vendômois! Vendômois! berceau de mes petits,
Nid de leur vigoureuse enfance ;
Heureux séjour de mes amis,
Pays de douce souvenance!

Vendômois! Vendômois! j'aime d'intime amour
Tes ruines et ta jeunesse ;
Mon cœur les revoit chaque jour,
Mon cœur les reverra sans cesse.

U. HINGLAIS.

Bône (Algérie), 22 juin 1873.

A UN MOURANT¹

Adieu, mon pauvre Florentin !

Tu n'auras fait que passer dans la vie.
Mourir à vingt-six ans est un cruel destin,
Mais de vivre aujourd'hui qui peut avoir l'envie ?
Le pays, comme toi, penche vers son déclin,
Chaque jour d'une crise une crise est suivie,
Et chacun se demande en son cœur incertain

Si la France est finie ?

Si d'autres temps sont mûrs ? Si du monde latin

L'astre se couche en un triste lointain ?

Si le Nord, l'âpre Germanie

Monte vers son midi, soleil d'un ciel d'étain,
Assombrissant l'Europe ou complice ou muette ?

Mais toi, comme il arrive aux jeunes qui s'en vont,

A la lampe qui meurt, à l'hymne du poète

Qui succombe, ton âme autour d'elle projette

Une douce lueur, un jour pur et profond.

C'est qu'aussi veille en toi la pensée inquiète,

Et de sa divine baguette

L'Esprit t'avait touché le front.

La science des mots, la subtile grammaire

Fait ton charme surtout ; la langue populaire

Te déroule en secret tous ses naïfs trésors,

Tu rêves d'en former le long vocabulaire,

¹ Pièce composée en septembre 1874.

Me conviant à de communs efforts¹,
Appel tardif et labeur sans salaire !
Bientôt tu parleras la langue des esprits,
Ce langage sans voix, sans geste, sans écrits,
Où la pensée à la pensée
D'elle-même lancée
La pénètre d'un trait subitement compris.
En attendant, ton courage s'obstine
A ce travail de patient chercheur,
Et chaque jour avec ta perle sous-marine
Tu nous reviens comme un plongeur.
Mais parfois ta tête s'incline,
Tu sens en toi le mal rongeur,
Ta main me montre ta poitrine,
Et, pauvre enfant, tu deviens tout songeur.
On dirait que déjà le monde et la nature
Ne sont plus à tes yeux qu'une vague tenture,
Un bord fuyant d'où s'éloigne un bateau,
Paysage sans corps dans le miroir de l'eau,
Où le vent a bientôt confondu le tableau.
Ah ! c'est que l'horrible phthisie,
Avec sa toux qui semble un appel du tombeau,
Elle aussi vient souffler sur cette poésie
Qui nous montre à vingt ans un avenir si beau !
Adieu donc le soleil, le beau ciel, la lumière,
La campagne, les fleurs et les sentiers errants,
Les bains joyeux l'été dans la rivière,
Les amis, les rires si francs,

¹ Florentin Lebarbier avait composé un Recueil d'expressions populaires usitées dans le Vendômois, qu'il a légué en manuscrit à notre Société, — malheureusement inachevé. V. notre Bulletin, 1872, p. 77.

La jeune fille en secret embrassée,
Qui reste là, la paupière baissée,
Tout ce qu'on nomme enfin jeunesse, vie, amour,
Fraîcheur, printemps, doux parfums, espérance,
Tout ce nuage d'or de magique apparence,
Pour toi pâlit, s'éloigne sans retour !....

Tu laisseras du moins une humble trace.
Quand la Mort t'aura fait de glace,
Ton œuvre parmi nous prendra sa juste place,
Et toi-même là-haut tu revivras sans fin,
Comme à la triste nuit succède un beau matin.

Pour moi, bien près du but aussi sur ce chemin,
Puissé-je à ton Recueil, en guise de préface,
Sur ce feuillet d'un léger Bulletin,
Graver ton nom d'un trait que rien n'efface !
Adieu, mon pauvre Florentin !

Ch. BOUCHER.

T A B L E



Séance du 15 janvier 1873.

Liste des membres présents	Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 10 octobre 1872	2
Comptes du Trésorier pour 1872	2
DESCRIPTION SOMMAIRE des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 10 octobre 1872.	6
Installation des membres du Bureau élus le 10 octobre 1872.	11
ALLOCUTION de M. Normand, président . . .	11
VIE D'HILDEBERT, par M. de Déservillers (<i>Fin</i>) .	14
NOTE SUR QUELQUES CONFRÉRIES PAROISSIALES DU BAS-VENDOMOIS, par M. l'abbé C. Bourgo- gne. Rapport par M. l'abbé de Préville. . .	32
LES PLANTES DE LA GUERRE, Note sur les plan- tes étrangères observées aux environs de Ven- dôme, après la guerre de 1870-71, par M. Nouel.	36

RÉSUMÉS DES ANNÉES MÉTÉOROLOGIQUES 1870-1871 et 1871-1872, par M. G. Boutrais . . .	57
POÉSIE: <i>La Science</i> , par M. Tanquerel des Planches.	59

Séance du 24 avril 1873.

Liste des membres présents	65
Liste des membres admis depuis la séance du 15 janvier 1873	66
DESCRIPTION SOMMAIRE des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 15 janvier 1873	66
SUR LE TRIPTYQUE ET LA GRAVURE REPRÉSENTANT JEANNE DE BOURBON - VENDOME, par M. Ch. Bouchet	74
LE CHATEAU ET LA CHAPELLE DE MONDOUBLEAU, par M. Ch. Bouchet	78
<i>Planche</i> et explication, par M. G. Laday	145
LES ÉTRECHYS, Histoire et Philologie. Note additionnelle aux ANTIQUITÉS DU PONT-DU-CHER, par M. Bourgoïn (V. le Bulletin de 1872, p. 102).	100
RECHERCHE ÉLÉMENTAIRE DE L'EXPRESSION ALGÈBRIQUE DU RAYON VECTEUR DE L'ELLIPSE, par M. Bézier	109
NOTICE SUR UN RECUEIL DE CHANSONS DE RON-SARD, DESPORTES ET AUTRES, publié par M. de Rochambeau	122
CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU VENDOMOIS, par M. Ch. Bouchet	130
POÉSIE: <i>Alsace et Lorraine</i> , par M. Ch. Bouchet.	134

Séance publique du 24 juillet 1873.

Liste des membres présents	147
Liste des membres admis depuis la séance du 24 avril 1873.	148
DESCRIPTION SOMMAIRE des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 24 avril 1873.	148
NOTE SUR LA DÉCOUVERTE D'UNE CAVERNE A SILEX TAILLÉS, dans la vallée de l'Essone, par M. Paul Martellière	154
VOYAGE A LA SAINTE-LARME DE VENDOME, par M. A. de Rochembeau (<i>Planches</i>).	157
LES PORTRAITS DE LOUIS DUC DE VENDOME, et le graveur Antoine MASSON, par M. Ch. Bouchet.	213
POÉSIE: <i>Le roi Childebert, saint Colais et son âne, Légende du Vendômois</i> , par M. Ch. Chautard.	225
COMMUNICATION de M. de Salies sur la publication par M. de Rochembeau : <i>Chansons de Ronsard</i> , etc. (V. p. 122)	230

Séance du 9 octobre 1873.

Liste des membres présents	232
Liste des membres admis depuis la séance du 24 juillet 1873	232
DESCRIPTION SOMMAIRE des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 24 juillet 1873	232

Elections des membres du Bureau pour l'année 1874	239
NÉCROLOGIE. — CHRONIQUE, par M. Ch. Bouchet.	239
LETTRE de M. de Mortillet	241
RÉSUMÉ de la Communication verbale de M. de Salies sur la publication par M. de Rocham- beau: <i>Chansons de Ronsard</i> , etc.(V. p. 230).	243
VOYAGE A LA SAINTE-LARME DE VENDÔME, par M. A. de Rochambeau (V. p. 157). Pièces jus- tificatives et documents	250
LE PRIEURÉ DE MORÉE AU XVI ^e SIÈCLE, par M. Ch. Bouchet	293
POÉSIE: <i>Nostalgie</i> , par M. U. Hinglais	309
— <i>A un mourant</i> , par M. Ch. Bouchet	311

FIN



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

TOME XIII

1874



VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1874

1874

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS



1874

1^{er} TRIMESTRE.



TOME XIII

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1874

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

13^e ANNÉE — 1^{er} TRIMESTRE

JANVIER 1874

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 15 janvier 1874, à deux heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. Normand, président ; de Rochambeau, vice-président ;
Beaussier, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Nouel, con-
servateur ; G. Boutrais, Godineau, de Maricourt, membres ;

Et MM. l'abbé C. Bourgogne, Ch. Chautard, Léopold Giraud,
Hardillier, Istria, G. Launay, l'abbé Lefebvre, P. Lemercier,
Martellière-Bourgogne, l'abbé Roulet, Soudée, Thillier, Tur-
quand, l'abbé Vénier.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 9 octobre 1873: ce sont :

MM. Chardonneret, à Paris;
l'abbé Guiot, curé de Chécy (Loiret);
le général Charlemagne, à Vendôme;
Maxime Coupa, à Courtiras, près Vendôme;
Taillandier, avocat, à Paris.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1873.

RECETTES ORDINAIRES.

Avoir en caisse au 1 ^{er} janvier 1873.	1097	71
Produit des cotisations antérieures à 1873	935	»
— de l'année 1873	775	»
Produit des diplômes	4	»
Vente du Bulletin	14	65
<i>Total des Recettes ordinaires.</i>	<u>2826</u>	<u>36</u>

RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Allocation de la Ville de Vendôme pour 1872	200	»
— — — — — pour 1873	300	»
<i>A reporter</i>	<u>500</u>	<u>»</u>

	<i>Report.</i> 500	»
Subvention du Conseil général		300	»
Subvention du Ministre des Beaux- Arts.		300	»
<i>Total des Recettes extraordinaires.</i>		<u>1100</u>	<u>»</u>

Recettes ordinaires	2826	36
Recettes extraordinaires	1100	»

TOTAL des Recettes.	<u>3926</u>	<u>36</u>
---------------------	-------------	-----------

DÉPENSES ORDINAIRES.

Frais d'administration	323	49
Entretien des collections et acquisitions	778	60
Impression du Bulletin	1384	95
Fouilles et recherches	6	50
Abonnements.	111	55

<i>Total des Dépenses ordinaires.</i>	<u>2604</u>	<u>79</u>
---------------------------------------	-------------	-----------

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Subvention pour la statue Ronsard.	200	»
--	-----	---

<i>Total des Dépenses extraordinaires.</i>	<u>200</u>	<u>»</u>
--	------------	----------

Dépenses ordinaires	2604	79
Dépenses extraordinaires	200	»

TOTAL des Dépenses.	<u>2804</u>	<u>79</u>
---------------------	-------------	-----------

BALANCE

Recettes	3926	36
Dépenses.	2804	79

Reste en caisse au 31 décembre 1873.	<u>1121</u>	<u>57</u>
--	-------------	-----------

BUDGET DE 1874.

1^{re} Section

Reliquat du compte de l'exercice 1873	1121	57
Cotisations arriérées (203)	1015	»
	<hr/>	
Total des Recettes à recouvrer.	2136	57

Dépenses à payer sur 1873.

Frais du Bulletin (4 ^e Trimestre)	350	»
	<hr/>	
Total des Dépenses à payer.	350	»

Recettes à recouvrer. 2136 57

Dépenses à payer. . 350 »

Excédant des Recettes de la 1^{re} section. . 1786 57

2^e Section

Recettes ordinaires.

Excédant des Recettes de la 1 ^{re} Section	1786	57
Cotisations de 1874 et Produit des diplômes	1400	»
	<hr/>	
Total des Recettes ordinaires.	3186	57

Recettes extraordinaires.

Subvention de la Ville	300	»
Subvention du Conseil général	300	»
Subvention du Ministre des Beaux-Arts	300	»
	<hr/>	
Total des Recettes extraordinaires.	900	»

Recettes ordinaires	3186	57
Recettes extraordinaires	900	»
TOTAL général des RECETTES	4086	57

Dépenses ordinaires.

Frais d'administration	300	»
Entretien des collections	400	»
Fouilles et recherches	200	»
Abonnements	150	»
Impression du Bulletin	1400	»
Total des Dépenses ordinaires.	2450	»

Dépenses extraordinaires.

Dépenses imprévues	150	»
Total des dépenses extraordinaires.	150	»
Dépenses ordinaires	2450	»
Dépenses extraordinaires	150	»
TOTAL général des DÉPENSES.	2600	»

BALANCE

Recettes	4086	57
Dépenses	2600	»
EXCÉDANT des Recettes du Budget de 1874.	1486	57

La Société approuve les comptes de M. le Trésorier, et lui donne quittance définitive de sa gestion.

Le budget de 1874 est voté à l'unanimité.

M, le Président donne la parole à M. le Conservateur.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 9 octobre 1873.

I. — ART & ANTIQUITÉS

NOUS AVONS REÇU :

De M. A. QUEYROX, à Moulins :

Deux PLANCHES D'ARCHITECTURE gravées par J. Nolin, relatives à l'ancien Hôtel Vendôme, à Paris, aujourd'hui place Vendôme. Grand in-folio.

Un VASE à anse, gallo-romain, en terre rougeâtre, de forme élégante, provenant de Pezou, près Vendôme. Hauteur, 0^m,14.

De M. A. DE MARTONNE :

Une VUE du château de Chambord, avec plan du parc. Lithographie encadrée, de 0^m,55 sur 0^m,70.

Le PLAN et élévation du pont actuel de Blois, fini en 1720, et le plan et élévation de l'ancien pont de Blois. Dessins au lavis sur une même feuille encadrée. Dimensions: 0^m,70 sur 0^m,65.

De M. A. GIRARD, concierge du Musée :

Deux fragments de HACHES CELTIQUES polies, l'un en silex rougeâtre, l'autre en grès, trouvés dans les champs entre Sainte-Anne et Crucheray.

De M. JOUANNET-CORBIN, propriétaire à La Roche, commune de Crucheray :

Un DISQUE d'une meule gallo-romaine en grès, trouvé dans cette commune.

De M. P. FERRANT, à Mondoubleau :

Un VERRE A PIED tout uni, de façon française ;

Un CHANDELIER de verre ;

Un COUVERCLE en fonte fleurdelisé, portant la date de 1739.

De Mme Ve LAYA, née FERRANT, à Mondoubleau, par l'intermédiaire de M. P. Ferrant :

Une petite LARME en cuivre, en forme de pendeloque, que remportaient les pèlerins qui venaient à la Sainte-Larme de Vendôme.

De la MAIRIE de Vendôme :

Trois anciennes CLEFS de la ville, clefs symboliques qui n'ont jamais ouvert les anciennes portes, mais qui se présentaient aux souverains lors de leur entrée dans la ville. Elles étaient jadis dorées.

II. — NUMISMATIQUE.

De M. Amand GIRARD, concierge du Musée :

Un P. B. de Claude-le-Gothique (*Consecratio*. Autel).

Un douzain de Henri II. (Poitiers), 1550.

Un précieux mereau de l'église Saint-Georges de Vendôme, à peu près semblable à celui que nous possédons déjà et que nous avons décrit dans notre Bulletin de 1865, p. 169. La seule différence est qu'ici l'indice de la valeur est IIII, au lieu de I.I.

Ces trois pièces ont été trouvées dans un puits, au faubourg Saint-Lubin de Vendôme.

De MM. Constant BOURGOGNE, curé de Villavard, et FAUCHOUX, instituteur de la commune, 6 pièces, parmi lesquelles :

Un double tournois de Charles VIII (*duplex turonus Francie*), frappé à Tours (?).

Une petite monnaie de confiance, en argent. (Lefèvre. Lesage & Cie. Paris. 1792.)

Enfin une grosse pièce en cuivre de Tunis (?) Inscription arabe. Date en chiffres orientaux : 1273 (de l'hégire).

De Mme V^e IMBAULT :

Un denier tournois de Charles VII à la lettre O (Orléans), trouvé dans son jardin (ancienne cour du château de Vendôme).

De M. DE L'OMBRE, à Cellettes :

Trois pièces : un double tournois de Louis XIII, 1638 (Tours) ; un jeton *Pour la maison commune de Bloys*, 1630, bien conservé, et un jeton de Nuremberg.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

De la part des AUTEURS :

De M. A. DUPRÉ, bibliothécaire de la ville de Blois, membre de notre Société : *Notice sur le château et les seigneurs d'Onzain (Loir-et-Cher)*. Bro. in-8^o de 23 pages. (Extrait du Bulletin de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, juillet 1873.)

De M. l'abbé BOURGEOIS, membre de notre Société :

1^o *Sur les silex considérés comme portant les marques du travail humain, découverts dans le terrain miocène de Thenay*. (Extrait du Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, tenu à Bruxelles en 1872.) Bro. grand in-8^o, Planches.

2^o *Note sur l'amphimoschus pontileviensis*, espèce nouvelle qui n'a jamais été ni décrite ni figurée ; ruminant voisin du genre Moschus ; localité, Thenay, près Pont-Levoy. (Extrait du Journal de Zoologie, de M. P. Gervais.) Bro. grand in-8^o, Planches.

De M. DE FLEURY, archiviste de Loir-et-Cher : *Les Sires de Bury et d'Onzain ; chronologie et histoire*. Complément du travail de M. A. Dupré sur le même sujet.

De M. DE ROCHAMBEAU, notre président : *Voyage à la Sainte-Larme de Vendôme*, étude historique et critique sur cet antique pèlerinage. Bro. in-8^o. Vendôme, Lemer cier et fils, 1874.

De M. l'abbé DE PRÉVILLE: *Appréciation de l'abbé Geoffroy de Vendôme d'après ses lettres.* (Extrait du Congrès Archéologique de Vendôme, session de 1872.) Bro. in-8°. Angers, Lachèze, 1873.

Et: *La comtesse de Sourdis, fondatrice de l'œuvre des Catéchismes, à Vendôme.* Blois, Lecesne. S. D. Bro. in-8°.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. Nos 7 et 8 (juillet et octobre 1873). Bro. grand in-8°.

Revue des Sociétés savantes des départements. Mars, avril, mai et juin 1873.

Par ENVOI GRATUIT :

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise. T. X (de 1865 à 1873).

Congrès archéologique de France, 39^e session. Séances générales tenues à Vendôme en 1872. 1 vol. in-8°, Planches. Paris, Derache, 1873. (Par l'intermédiaire de M. de Cougny, directeur de la Société Française d'Archéologie.)

Par ABONNEMENT :

L'Art Gaulois (2^e partie), par M. Hucher, feuilles 15 et 16.

Bulletin monumental, 5^e série, T. 1^{er} (39^e volume de la collection). N° 8, 1873.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes :

Angers. Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts. T. XVI, 1873.

Société Dunoise. Bulletin. Octobre 1873.

Maine-et-Loire. Mémoires de la Société Académique. Tome XXVII, Lettres et Arts ; et T. XXVIII, Sciences. 1872.

Morbihan. Bulletin de la Société Polymathique. 1873, 1^{er} semestre.

Orléanais. Société Archéologique. T. V, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres 1872 ; et 1^{er} trimestre 1873.

Polybiblion. *Revue bibliographique*. — Complète et précieuse. Remerciements aux Directeurs d'avoir bien voulu accepter l'échange avec nous.

Semur (Côte-d'Or). Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles. 9^e année, 1872. Bro. grand in-8^o, Planches.

Toulouse. Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres. 7^e série, T. V, 1873.

Touraine. Société Archéologique. T. II, 1^{er} et 2^e trimestres 1873. Bro. gr. in-8^o.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

M. le Président rappelle que l'ordre du jour porte l'installation des membres du Bureau élus dans la réunion générale du 9 octobre 1873.

Les fonctions conférées à M. Normand, président, à MM. d'Anouilh de Sailles, G. Boutrais, et à M. l'abbé de Préville, secrétaire, qui a quitté Vendôme, sont terminées.

M. le Président invite les membres élus dans la séance du 9 octobre 1873 à prendre place au Bureau.

Le Bureau pour l'année 1874 est ainsi composé :

- MM. Le Mis de Rochambeau, *président* ;
Nouel, *vice-président* ;
Beaussier, *secrétaire* ;
G. de Trémault, *trésorier* ;
de Maricourt, *conservateur* ;
Bouchet, *bibliothécaire-archiviste* ;
L'abbé L. Bourgogne ;
Octave Dessaignes ;
Godineau ;
G. de Lavan ;
Martellière-Bourgogne ;
A. de Trémault ;
L. Martellière et A. Queyroy, *conservateurs adjoints*.

M. Normand, président sortant, prononce le discours suivant :

Messieurs,

Nous nous félicitons ensemble, l'année dernière, de l'état prospère de notre Société ; je suis heureux de pouvoir constater aujourd'hui que l'année 1873 n'a fait que consolider notre bonne situation.

Nous avons il est vrai, de nouvelles pertes, et des plus sensibles, à déplorer. M. de Martonne, après une vie bien remplie par le travail et l'étude, s'est éteint dans la retraite, que, depuis plusieurs années, ses infirmités ne lui permettaient plus de quitter. Une plume plus autorisée que la mienne dira dans notre recueil quels furent les ouvrages qui préserveront de l'oubli la mémoire de cet homme distingué.

M. Fonteneau, qui nous a été enlevé il y a un an, s'était aussi retiré à la campagne, et s'y livrait au culte des

lettres et d'une douce philosophie, qui peut se résumer par ces vers touchants qui terminent son épître A un petit Ruisseau :

Tu sais partout sur ton passage
Etre utile, faire du bien...
Ruisseau, c'est te conduire en sage,
C'est d'être heureux le vrai moyen.

Il y a quelques mois à peine, nous apprenions la mort d'un de ces aimables correspondants dont les travaux rappellent à notre Société qu'elle n'est pas seulement archéologique et scientifique, qu'elle est encore littéraire. M. Tanquerel des Planches n'avait pas oublié la ville dans laquelle il avait passé les années de sa jeunesse, et Vendôme avait conservé aussi le souvenir d'un charmant collaborateur du *Loir*. Parmi les pièces de vers adressées par M. Tanquerel des Planches à la Société, chacun se rappelle la spirituelle épître qui a été lue à la séance du 8 juillet 1869, et de laquelle je ne citerai rien parce qu'il faudrait la citer tout entière. Nous porterons longtemps le deuil de cet éminent magistrat, chez lequel se trouvaient réunis tous les dons de l'intelligence, toutes les qualités de l'esprit et du cœur.

M. le capitaine Billot n'avait fait que passer à Vendôme ; mais il s'était attaché à notre Société, et en est resté membre jusqu'à sa mort.

Nous ne trouvons pas malheureusement la même fidélité chez tous ceux que les circonstances éloignent de Vendôme, et nous avons à regretter plusieurs démissions ; mais je me hâte d'ajouter que nous avons à constater de nouvelles et précieuses adhésions, dont quelques-unes sont dues uniquement à l'intérêt inspiré par les travaux publiés dans notre Bulletin. C'est donc avec pleine confiance dans l'avenir de notre Société que je remets la présidence aux mains de M. le marquis de Rochembeau, le savant distingué, l'habile organisateur du Congrès Archéologique, l'homme de bien toujours disposé à se ren-

dre utile aux autres, qui saura, avec l'aide de collaborateurs dont chacun de vous connaît la science et le dévouement, procurer à la Société toutes les améliorations nécessaires à son progrès.

M. le *Mis* de Rochambeau, président, prononce le discours suivant :

Messieurs,

En me donnant la direction de notre Société, vous m'avez honoré d'une confiance dont j'ai lieu d'être fier, et mon premier devoir est de vous en exprimer ma gratitude : veuillez recevoir ici l'expression de ma vive reconnaissance.

Pour demeurer fidèle à nos vieux usages académiques, il me faut jeter un coup d'œil sur les faits accomplis et sur l'état présent de notre association. Puisse le passé m'inspirer pour l'avenir de sages et efficaces résolutions ! C'est, vous n'en doutez pas, mon plus vif désir.

Mes prédécesseurs ont beaucoup fait, et si je me reporte à douze ans en arrière, je vois un premier faisceau se grouper et défier courageusement tout respect humain pour étudier à fond notre histoire locale.

Chacun s'est mis à l'œuvre, chacun a porté sa pierre à l'édifice, et aujourd'hui, nous pouvons le dire avec un peu d'orgueil national mais sans vanité, nous marchons de pair avec les Sociétés les plus laborieuses et les plus considérées dans le monde savant. Grâces soient rendues aux présidents qui nous ont ainsi guidés dans la voie du progrès. MM. Renou, de Déservillers, de Saint-Venant, de Lavau, Launay, de Nadaillac, Chautard, de Vibraye et Normand ont bien mérité du Vendômois intelligent ; je crois être votre interprète en leur exprimant ici nos sympathiques et unanimes remerciements.

Devons-nous, maintenant, Messieurs, vivre sur notre passé et y borner nos efforts ? Non certainement. Ce que nous avons fait est beaucoup, c'est un premier pas ; mais il nous faut travailler encore, travailler sans relâche ; car, vous le savez, plus on apprend, plus le puits de la science se creuse, et plus on est dominé du désir d'en apercevoir le fond.

Aujourd'hui que nous avons fait nos preuves, notre œuvre est sanctionnée par l'opinion publique, et n'a plus à craindre la critique des hommes sérieux. Chacun comprend que l'archéologie n'est pas, comme on le pensait jadis, une étude hiératique, uniquement destinée à quelques curieux, une science creuse, que beaucoup de gens s'imaginaient un délassement innocent, permis seulement aux désœuvrés.

L'archéologie, au contraire, est l'exercice d'esprits qui veulent voir avec intelligence, comprendre avec netteté la raison des choses, et suivre à travers tous les siècles les transformations successives opérées à tous les points de vue dans les traditions de nos aïeux ; elle éclaire de la plus admirable lumière l'histoire des institutions, des idées et des mœurs, et nous sert, en un mot, à mieux connaître le passé, pour pouvoir user de ce qu'il y a de bon dans la vie de nos pères et faire notre profit de leurs erreurs.

Puis, sous le rapport social, quel n'est pas l'avantage de ces réunions ! Tous ceux qui s'y rencontrent peuvent échanger leurs idées, nouer et entretenir des relations sympathiques, dont le temps se charge quelquefois de faire de solides amitiés. Elles sont fondées, ces amitiés, sur l'idée la plus douce et la plus féconde, l'idée de l'union et de la fraternité intellectuelle, et cette idée est commune à tous les âges, à tous les partis, à toutes les opinions ; car, notez-le bien, Messieurs, chez nous l'esprit se nourrit et se délasse, et tous nous n'avons qu'un seul et même objectif : notre pays, notre France aimée ! Ne l'oublions jamais.

Nos pères, du reste, avaient bien compris ce besoin d'association pour le travail intellectuel, et, dès que l'imprimerie vint favoriser la renaissance des lettres, on vit de tous côtés se former des centres studieux, dont les Sociétés modernes revendiquent encore avec orgueil le glorieux héritage.

Nous, Société Vendômoise, notre blason est tout neuf; nous n'avons pas d'aïeux aux croisades, mais nous avons une histoire, une histoire locale, particulière, et souvenons-nous qu'une race de rois populaires est sortie de notre vieux Château.

Cette histoire locale a son importance, car sans elle pas d'histoire générale; nous sommes les matériaux dont on construit le monument, et les académies de province sont un rouage essentiel, indispensable.

Hélas! un pays que mon patriotisme se refuse à nommer nous a donné depuis longtemps l'exemple de cette décentralisation. Nous avons une vengeance à tirer de ce pays; eh bien! vengeons-nous en effaçant, par la gloire intellectuelle de nos sociétés de province, la célébrité des universités si connues de Leipsick, d'Heidelberg, de Gœttingue, d'Iéna, etc. Opposons au canon Krupp l'artillerie de l'intelligence. A l'œuvre donc; à l'œuvre, ouvriers de la première comme de la dernière heure!

Notre Vendômois, si heureusement doué, possède quelques monuments précieux; il nous faut veiller à leur conservation. Mais là ne s'arrêtent pas nos obligations. Nous avons aussi une mission d'enseignement à remplir; il nous faut instruire afin de conserver, répandre les connaissances historiques et archéologiques sur toute la surface du pays, afin d'arriver plus aisément à la conservation des monuments ou à de saines restaurations.

Dans nos églises rurales, en particulier, le vandalisme s'est acharné contre les pierres tombales, contre les anciennes cloches au langage éloquent; il faut les sauver en relevant les pierres dans les murailles et en portant les

cloches hors d'usage dans notre Musée. Car ceci est essentiel, Messieurs, dans un Musée local et provincial, ce sont surtout les preuves matérielles de l'histoire du pays qu'il faut recueillir. Ces preuves, on les trouve partout ; mais il faut les chercher, il faut faire des fouilles. Je sais très-bien que ces fouilles coûtent fort cher et que la modeste somme que vous y affectez dans votre budget ne peut amener de bien féconds résultats ; toutefois, je trouve que nous négligeons trop cette ressource pour enrichir notre Musée. Prenons hardiment la pioche, et si notre budget nous oblige à jeter le manche après la cognée, nous trouverons bien quelques généreux Mécènes qui nous diront de la reprendre.

Dans une réunion à laquelle beaucoup d'entre vous assistaient, un numismate distingué émettait l'avis que le Loir renfermait encore bien des trésors inexplorés ; essayons donc de draguer notre rivière vis-à-vis l'ancien Hôtel des monnaies, dans les anciens gués, dans le voisinage des ponts, et, au milieu de nombreuses faïences impudiques, nous trouverons peut-être de précieux renseignements.

Le cimetière gallo-romain de Pezou n'a certes pas dit son dernier mot ; interrogeons-le encore, et cette fois-ci pour notre propre compte.

Enfin, pour connaître les endroits les plus susceptibles de nous révéler les secrets du passé, il y a un moyen infaillible, c'est de connaître parfaitement notre Vendômois ancien, et, pour y arriver, il faut faire une *carte archéologique* de notre province ; carte graduelle qui sera commencée avec les travaux déjà connus et s'augmentera au fur et à mesure des nouvelles découvertes.

Sur cette carte nous indiquerons par des signes conventionnels les monuments gaulois, gallo-romains, du moyen âge et de la renaissance, les découvertes des sépultures, des champs de bataille, les voies gauloises ou romaines, etc., etc. Toute ruine y aura sa place, toute

découverte son indication, et souvent, par des rapprochements que nous aura révélés la carte archéologique, nous trouverons la clef de bien des énigmes.

Ce n'est pas tout d'enrichir notre Musée, il faut le rendre pratique, utile à nos concitoyens. Nous n'y arriverons pas sans un catalogue ; mais, par un catalogue, je n'entends pas une liste sèche et aride d'objets classés méthodiquement dans des vitrines, je comprends un catalogue raisonné et illustré : aujourd'hui qu'on est arrivé à des modes d'illustrations si économiques, la dépense ne serait pas excessive et l'avantage serait sérieux. Ce catalogue pourrait être publié en fascicules joints au Bulletin, mais avec une pagination à part ; je suis certain qu'il trouverait de nombreux souscripteurs. Bien des objets de notre Musée méritent une étude particulière ; nous avons dans nos rangs de savants spécialistes qui les étudieront volontiers et nous feront profiter de leurs judicieuses observations. Pour rendre ces études plus intéressantes, ils pourront même faire quelques incursions dans les collections particulières, mais seulement dans les collections locales ; ils y trouveront des points de comparaison et les éléments d'une saine critique.

Ne pourrait-on pas aussi consacrer une partie de notre Bulletin à la publication de documents inédits sur l'histoire du Vendômois ? Ces documents, réunis sous la rubrique *Mélanges*, pourraient prendre place à la fin du volume annuel.

Je n'en finirais pas, Messieurs, si je voulais vous énumérer toutes les améliorations dont notre œuvre est susceptible ; j'ai voulu seulement par ces quelques mots vous signaler celles qui me paraissent les plus urgentes.

Vous avez remarqué que jusqu'ici je n'ai dit mot des travaux scientifiques et littéraires, dont sont parsemés nos bulletins ; c'est à dessein. J'ai voulu par là vous faire comprendre l'importance que j'attache aux études archéologiques et historiques *purement locales* ; ces études

ont été le premier but de notre Société et sont réellement sa principale mission. Je ne prétends pas pour cela exclure de nos séances les travaux scientifiques et littéraires ; je ne veux certes pas, Messieurs, nous priver du concours si précieux de quelques-uns de nos membres que nous écoutons toujours avec intérêt ; mais ce à quoi je tiens essentiellement, c'est à être *local, purement local*. Notre province a été peu étudiée encore au point de vue scientifique et littéraire ; exploitons cette mine, et tout le monde y trouvera plaisir et profit.

Vous me direz peut-être que mes projets sont bien ambitieux, et je douterais, en effet, de mes forces, si je ne me sentais secondé par la courageuse phalange de mes confrères du Bureau et par la Société tout entière. Chacun, j'en suis certain, m'aidera dans la mesure de ses facultés, et de nouveaux adhérents viendront, par les ressources de tout genre qu'ils nous apporteront, nous donner leur précieux concours.

Permettez-moi d'y compter, Messieurs, et si, dans cette courte année, nous pouvons, nous aussi, bien mériter du Vendômois, nous aurons fait acte de bons citoyens et serons heureux d'avoir mérité votre approbation.

CHRONIQUE

Notre Société vient de perdre un de ses membres les plus érudits. M. de Martonne (Guillaume-François) est décédé le 3 novembre dernier, dans sa propriété, près de Vendôme, à l'âge de 83 ans. Né au Havre, M. de Martonne avait été successivement magistrat et chef de bureau au Ministère de la Justice. Il avait publié un poème célèbre du moyen âge, *Parise la Duchesse*, un roman historique de sa composition, *Jehan de Béthencourt*, un *Manuel de Bibliographie*, en collaboration avec deux autres écrivains, enfin plusieurs articles ou mémoires divers.

— On sait que l'église et le clocher de la Trinité de Vendôme sont classés parmi les monuments historiques. Plusieurs parties du clocher se trouvant dans un état d'extrême dégradation, le Gouvernement a consenti une allocation de 16,000 francs, à condition que la Ville contribuerait de son côté pour 8,000, et que le beffroi de la grosse cloche serait reconstruit d'après un autre système, le système actuel offrant, paraît-il, de graves inconvénients. La somme exigée ayant été votée, payable en deux annuités, on s'est mis à l'œuvre le 21 mars 1872, et, vers la fin d'octobre dernier, on achevait la reconstruction de l'un des clochetons, de celui que sa situation au sud-ouest exposait plus particulièrement aux intempéries de notre climat. Il a été refait exactement semblable à l'ancien, bien que la toiture soit différente de celle des trois autres. Les travaux ont été exécutés sur les plans de M. Minney, architecte du Gouvernement, et sous la conduite de M. H. Godineau, architecte de la Ville. Les entrepreneurs étaient MM. Bioret et Crinière. Cette fois ce n'est plus une injure de la main des hommes qu'aura regné ce beau clocher, mais une véritable restauration. Elle est encore insuffisante ; aussi espérons-nous qu'elle ne sera pas la dernière.

— Nous avons oublié de dire dans nos chroniques précédentes que, vers l'époque du Congrès de Vendôme (juin 1872), on restaurait également l'église de Nourray (XI^e siècle), l'une des

perles du Vendômois. Trois nouvelles fenêtres ont été ouvertes au nord, parallèles à celles du midi, et l'on a refait la voûte du chœur et du sanctuaire — en briques, afin de moins surcharger les murs qui déjà poussaient au vide. Tout ce travail est bien fait comme exécution matérielle; seulement il est fort regrettable qu'on ne soit pas resté fidèle aux dispositions primitives, comme on l'a fait pour le clocher, et surtout qu'on ait cru devoir surhausser le plein-cintre de la voûte. Il en résulte que la partie inférieure à la construction neuve et, en particulier, les fenêtres de l'abside se trouvent écrasées. En outre, l'abside, au lieu d'être voûtée en cul-de-four, comme auparavant, offre maintenant un plan légèrement polygonal, ce qui ne nous semble pas très-correct sur une abside ronde. — L'architecte était M. l'abbé Brisacier, de Tours. Madame Desvaux, de Mondoubleau, propriétaire de la terre de Bezay, située dans le voisinage, a rendu l'œuvre possible par ses généreuses libéralités, ainsi que M. de Gouvello, directeur de la colonie de Nourray. L'Etat a contribué par une subvention de 4,200 ou 4,500 fr. (?)

Ces renseignements nous sont fournis par M. Launay, qui a visité le monument.

CII. B.

RELATIONS

DU TASSE AVEC RONSARD

Par M. A. DUPRÉ,

Bibliothécaire de la ville de Blois.

Après tant de recherches consciencieuses sur la vie et les écrits du poëte vendômois, plusieurs questions curieuses restent encore à éclaircir. L'épisode que je vais essayer de remettre en lumière est un de ces points demeurés obscurs. La plupart des biographes le passent entièrement sous silence, ou n'en disent qu'un mot en courant. Ce détail oublié a néanmoins sa valeur et son intérêt pour l'histoire littéraire ; je tâcherai de le restituer, en puisant à des sources peu explorées jusqu'à ce jour.

Voici d'abord un extrait de la *Bibliothèque Italique*, qui précise les faits déjà connus¹ :

« Le Tasse, âgé de vingt-deux ans, se rendit, en 1565, à Ferrare, auprès du duc Alphonse d'Est et du cardinal Louis son frère, qui l'y avaient invité avec des empressements extraordinaires. Ce duc, protecteur des gens de lettres, donna à notre poëte un appartement dans son palais. Là, le Tasse continua à travailler à sa *Jérusalem délivrée*, poëme dont il avait conçu l'idée étant encore à Padoue. Pendant les premières années de son séjour à Ferrare, il publia la première partie de ses *Rimes* et

¹ Recueil périodique, imprimé à Genève, année 1729, p. 122.

Proses, qui furent reçues avec un applaudissement universel. Environ sept ans après, il suivit en France le cardinal Louis d'Est, frère du duc Alphonse, en qualité de son gentilhomme. Il fut fort estimé à la cour de France, principalement de Charles IX, à qui le cardinal d'Est avait été envoyé par le pape Grégoire XIII. Le Tasse composa plusieurs stances de sa *Jérusalem délivrée* pendant ce voyage, malgré les embarras et les distractions inséparables d'une aussi longue route. »

L'article d'où ce passage est tiré était un compte rendu de la première édition complète des œuvres du Tasse, publiée à Florence en 1724 (six v. in-f^o de l'imprimerie du grand duc de Toscane). Au commencement du tome 1^{er} se trouve une biographie très-détaillée du poète, écrite par J. B. Manso. L'extrait ci-dessus n'est qu'une traduction abrégée de cette notice préliminaire¹ ; j'en ai vérifié l'exactitude sur l'exemplaire de la Bibliothèque de Blois. J'ajouterai seulement quelques explications à ce texte plein d'autorité.

Le cardinal Louis d'Est, que le Tasse accompagna en qualité de gentilhomme et de littérateur, était, comme nous venons de le voir, frère d'Alphonse d'Est. L'un et l'autre eurent pour mère *Renée de France*, fille de Louis XII et duchesse de Ferrare ; ils touchaient ainsi de fort près à la maison royale. Louis d'Est dut probablement à cette parenté la possession des riches bénéfices qu'il tenait en *commende*. Les abbayes de Chailly, au diocèse de Senlis, et de Saint-Laumer, à Blois, furent au nombre de ces sinécures, rehaussées encore par la dignité d'archevêque d'Auch.

L'Eminence modenaise et sa noble suite arrivèrent

¹ Voir le texte p. xij dudit volume.

en France à la fin de décembre 1570. La cour habitait alors Paris ou les environs ; elle ne revint à Blois qu'au mois de septembre 1571¹. Il est donc vraisemblable que le poète voyageur ne visita pas notre pays blésois ; rien ne l'indique du moins.² Le cardinal lui-même ne paraît pas avoir eu l'envie de connaître, cette fois, son abbaye bénédictine de Saint-Laumer ; il lui suffisait, comme à tant d'autres prélats de nom, d'en palper régulièrement les copieux revenus³. Celle de Chailly, plus rapprochée des résidences de la cour, attira davantage son attention. Le Tasse y fit quelque séjour, et ce fut même, dit-on, dans cette pieuse retraite qu'il continua de travailler à la *Jérusalem délivrée*, œuvre de longue haleine, qui demandait encore bien des veilles avant d'être achevée³.

J'arrive maintenant à l'objet spécial de la dissertation actuelle.

L'abbé Serassi est, je crois, le biographe qui donne les renseignements les plus circonstanciés sur les relations amicales du Tasse avec Ronsard, à l'époque du voyage dont il s'agit⁴. Je vais traduire cette page intéressante et peu connue d'histoire littéraire. Le texte italien, placé en regard de ma version, pourra d'ailleurs servir de contrôle.

¹ Ginguéné, Histoire littéraire d'Italie, t. V, p. 177-180. — Cf. Isambert, Anciennes Lois françaises, T. XIV, p. 231-239, où l'on peut suivre les différentes pérégrinations de la Cour à cette époque.

² Le cardinal revint en France à l'époque des premiers Etats de Blois (1576), et séjourna dans nos murs à l'occasion de cette grande assemblée ; mais son poète favori ne l'accompagnait point dans ce second voyage.

³ Ginguéné, *loco citato*.

⁴ *Vita di Torquato Tasso*, 1785, in-4^o, p. 155.

« A l'instar du souverain (Charles IX), les nobles et les lettrés de la Cour prodiguèrent à l'envi au Tasse les cajoleries et les faveurs, le traitant avec toutes les démonstrations possibles d'estime et de tendresse qui convenaient à un si rare mérite. Dans cette occurrence, Torquato eut le plaisir de rencontrer le célèbre Pierre Ronsard, le poète le plus considéré qu'il y eût alors en France et digne peut-être que, même en nos jours, on le préfère à la majeure partie de ceux qui vinrent après lui et qui jouissent maintenant d'une si haute réputation. Les poésies de ce grand homme plurent infiniment au Tasse, ravi de voir qu'elles avaient été composées dans le goût très-noble des Grecs, des Latins et de nos meilleurs maîtres italiens. Il voulut laisser un souvenir de cette satisfaction dans le dialogue intitulé *Le Catanais*¹, ou des *Idoles*. Dans ce travail de critique, il se prend à examiner une *chanson* de Ronsard, écrite à la louange

¹ L'un des interlocuteurs est un habitant de Catane.

« Ad imitazione del sovrano (Carlo nono), anchè i nobili ed i letterati della Corte fecero à gara nell' accarezzarlo e nel favorirlo, usandogli tutte quelle dimostrazioni di stima et di amorevolezza che si convenivano à tanta virtù. In questo incontro, ebbe Torquato il piacere di conoscere il celebre Pier Ronsardo, poeta allora il più stimato della Francia e degno forse anchè à di nostri d'essere anteposto alla maggior parte degli altri che vennero dappoi e che ora godono tanta fama. Al Tasso piacevano infinitamente le poesie di questo grand'uomo, vedendole lavorate con molta nobiltà sul gusto de' Greci, de' Latini, e de' nostri migliori Italiani; di che volle lasciar memoria nel dialogo intitolato *Il Catanese ovvero degli idoli*, ove, pigliando ad esaminare una canzone del Ronsardo in lode

de la royale maison de Valois, et compare cette pièce à la fameuse canzone du Caro, qui commence ainsi ; *Venez à l'ombre des grands lys d'or* ; il fait un éloge remarquable de la première et semble donner la préférence au poète français, du moins quant au choix des expressions et à la sublimité des pensées¹. Ronsard s'occupait alors de préparer une édition plus complète de ses ouvrages, laquelle vit le jour l'année suivante, 1572.... Le Tasse eut la facilité de lire les deux premiers volumes de cette publication, que l'auteur lui communiqua d'avance ; la fécondité, l'élégance, la variété, l'élévation de ce beau génie poétique le charmèrent : voyant donc l'estime que Ronsard faisait de son jugement, il voulut répondre à cette gracieuseté par une confiance réciproque, en lui lisant, à son tour, quelques parties de son *Godefroy*² avec différentes compositions

¹ Nous reviendrons sur cette comparaison, qui fut tout un événement dans le monde lettré d'alors.

² Titre primitif du poème de *la Jérusalem délivrée*.

della real casa di Valois, in confronto di quella famosa del Caro : *Venite all' ombra de' gran gigli d'oro*, ne fa grandissimi encomii, e sembra che, almeno quanto alla elezione delle cose e alla sublimità de' concetti, dia la preferenza al poeta Francese. Era allora il Ronsardo tutto intento à procurare una nuova e più compiuta edizione delle sue opere, la quale poi comparve alla luce, l'anno sequente 1572... Il Tasso ebbe agio di leggerne i primi tomi, mostratigli dall' autore medesimo, e di gustare la fecondità, la eleganza e varietà della dottrina di questo sublime poeta ; onde vedendo la stima che quegli faceva del suo giudizio, volle anchè esso corrispondere con altrettanta confidenza, leggendogli qualche parte del

qu'il avait faites dans le cours de son voyage et depuis son arrivée en France. »

Peu de critiques français ont émis une opinion aussi flatteuse sur le mérite littéraire de Ronsard. Le poëte vendômois fut, de tout temps, apprécié en Italie. Ainsi, nos voisins ont été plus justes à son égard que ses compatriotes eux-mêmes.

Le Tasse avait environ vingt ans, lorsqu'il commença le grand poëme de la *Jérusalem délivrée*. En 1567, étant dans sa vingt-troisième année, il avait déjà composé six chants ; mais cette ébauche lui déplut ensuite. Il recommença donc son travail après l'année 1573, et le termina vers 1581, date de la première publication du poëme entier ¹. Jusque-là, son ouvrage était resté à peu près inédit, et l'auteur ne l'avait encore communiqué, en tout ou en partie, qu'à des amis privilégiés.

Désireux de connaître l'impression d'autrui, il soumettait ses ouvrages à la censure d'amis éclairés, avant de les livrer au public. « Richiedeva bene spesso il parere altrui, e dell' altrui censura molto si mostrava desideroso e sollecito, come si riconosce dalle sue *lettere poetiche* ². »

Les *Lettres poétiques*, antérieures à l'apparition de la *Jérusalem délivrée*, roulent sur des corrections que des censeurs illustres et bienveillants proposaient au Tasse,

¹ Dell' Istoria della volgar poesia Italiana da Crescimbeni, t. II, p. 443.

² Ibidem, t. I, p. 423.

suo *Goffredo* e diverse composizioni che si trovava aver fatte nel viaggio e nel suo soggiorno in Francia. »

et qu'il acceptait sans difficulté ¹. Ce sont aussi des réponses à certaines critiques plus ou moins fondées. J'ai vainement cherché dans cette correspondance littéraire le nom de Ronsard. La collection des *Lettres familières* ² ne contient pas non plus une seule épître que Ronsard ait adressée au Tasse ou qu'il en ait reçue. On doit regretter ce mutuel silence de deux hommes dignes l'un de l'autre. Ils auraient eu de si belles choses à s'écrire ³ !

La célèbre relation sur la France, sortie de la plume élégante du poëte voyageur, nous laisse également ignorer ce que nous voudrions savoir de son intimité passagère avec Ronsard. L'observateur des grandes choses de notre pays a complètement négligé ce détail personnel.

Avant de se mettre en route, le Tasse adressa au seigneur Ercole Rondinelli une instruction sur ce qu'il aurait à faire pendant son absence ⁴. Entre autres recommandations, il priait ses confidents habituels d'examiner, avec une sévérité attentive, l'ébauche de la *Jérusalem délivrée*, les autorisant d'ailleurs à faire au poëme inachevé toutes les corrections ou tous les retranchements qu'ils jugeraient convenables, dans le cas où lui-même viendrait à mourir en voyage. Son œuvre lui semblait encore très-imparfaite, comme il le déclare humblement au seigneur Rondinelli. « Non potendosi questo

¹ Œuvres du Tasse, grande édition de Florence, déjà citée, t. V, passim.

² T. V, p. 281 et suiv.

³ Leurs lettres inédites, si réellement elles ont pu être conservées, gisent peut-être au fond de quelque bibliothèque publique ou particulière de l'Italie. Ce serait une intéressante recherche à faire.

⁴ T. V déjà cité, p. 85.

« poema vedere se non imperfetto. » Du reste, il engageait ses bons amis à réviser les manuscrits qu'il leur confiait, sans rien épargner et avec une entière liberté d'appréciation, *senza riparmio*.

Non content d'avoir demandé des juges à l'Italie, Tasse en chercha aussi en France, trop heureux d'y rencontrer une muse capable de comprendre la sienne ! Ronsard fut un des maîtres qu'il consulta le plus volontiers ; la différence d'âge lui en faisait en quelque sorte une loi ; car le Tasse avait à peine vingt-cinq ans, tandis que Ronsard en comptait trente-six. Le témoignage de l'abbé Serassi, rapporté plus haut, ne laisse aucun doute sur la réalité d'une communication honorable pour le poète vendômois.

Un trait caractéristique des mœurs de l'époque se rattache au même voyage, et spécialement à la prompte liaison du Tasse avec Ronsard.

Le cardinal Louis d'Est, qui avait amené en France le poète de Ferrare, ne pourvut pas suffisamment aux besoins de son protégé. Le Tasse se trouva même dans une telle gêne qu'il fut obligé d'emprunter un ou deux écus. Ici, il y a, ou plutôt il y avait quelque doute sur la personne qui lui rendit ce service pécuniaire. Balzac, dans ses *Entretiens*, avait raconté ainsi l'anecdote du prêt d'argent¹ : « Dans la cour des Valois, Torquato Tasso « a eu besoin d'un escu et l'a demandé par aumône à « une dame de sa connoissance. »

Un témoignage plus authentique attribue à Ronsard cet acte d'obligeance ; nous le trouvons dans les *Manoscritti inediti di Torquato Tasso*, curieuse publication du comte Mariano Alberti (Lucques, 1837, in-f^o). Une note,

¹ Edition Elzevier de 1659. In-12, p. 171.

écrite de la main du Tasse lui-même, au dos de certain sonnet, rectifie l'assertion hasardée de Balzac. Le noble et consciencieux éditeur a poussé l'exactitude jusqu'à reproduire en fac-simile, dans la *Tavola undecima* de ses documents, l'autographe dont voici le texte bien clair : *Lasciati in Roma al signor Maurizio, per l'eccellentissimo signor Ronsard, scudi due* : — « J'ai laissé, à Rome, au seigneur Maurice, deux écus « pour le très-excellent seigneur Ronsard. » — Cet intermédiaire était un ami commun, ou peut-être un banquier italien, chargé de remettre lui-même ou de faire parvenir au poète français le montant du prêt en question. Quoique ce mandat de paiement ne porte point de date précise, il suivit nécessairement le retour du poète besogneux dans sa patrie¹.

On le voit maintenant, Balzac aura légèrement attribué à *une dame* qu'il ne nomme pas le fait de Ronsard. Le docte interprète auquel nous devons cet éclaircissement précieux, explique ainsi la méprise de l'éloquent auteur des *Entretiens* : « Il me paraît très-« vraisemblable que le Tasse, presque toujours aux « expédients, ait mis à profit l'amitié de Ronsard dans « un cas d'urgence ; la dette qu'il contracta en cette oc- « casion envers le poète français a peut-être donné « lieu à l'anecdote rapportée par Balzac². »

¹ Ce retour eut lieu à la fin de 1571, après un an de séjour en France. Le Tasse vint directement à Rome, d'où il se rendit bientôt à la cour de Ferrare. (Ginguéné, Histoire littéraire d'Italie, t. V, p. 184 et 185.)

² « A me sembra molto verisimile che il Tasso, quasi sempre « bisognoso, profitasse dell'amicizia di Ronsardo per provvedere « ad una qualche sua urgenza, e forse il suo debita col poeta « Francese dette origine à ciò che Balzac asserisce, cioè che il « Tasso accettasse uno scudo dà una dama di sua conoscenza, « ad una qualche sua urgenza. » (*Illustrazioni della Tavola undecima dal conte Mariano Alberti.*)

L'écrivain français substitua, en effet, une variante de pure fantaisie à la vérité historique, que nous venons de rétablir, sur la foi du principal intéressé.

Le Tasse garda bon souvenir du poète vendômois, et trouva bientôt une occasion de lui témoigner sa vive gratitude. Cette réciprocité de sentiments honorables se produisit au cours d'une dispute littéraire qui passionna les beaux esprits, en ce temps d'ardeur intellectuelle où les questions de rhétorique avaient leur importance, leur retentissement et leurs champions sérieux de part et d'autre.

En 1545, Annibal Caro avait rimé, à la louange de la royale maison de France, une splendide *canzone*, commençant par ce vers :

Venite all'ombra de' grand gigli d'oro!
(Venez à l'ombre des grands lys d'or!)

Cette composition, promptement répandue en Italie, eut ses partisans et ses détracteurs ; elle suscita même une polémique très-animée parmi les arbitres les plus accrédités du goût et de la vogue. L'un d'eux, le célèbre critique Caltelvetro, la censura vertement dans un livre *ad hoc*, intitulé : *Ragionamenti d'alcune cose segnate nella canzone di messer Annibal Caro, etc.*, in-8° de 176 feuillets, imprimé sans lieu ni date¹. L'auteur modénais oppose à la *chanson* italienne l'hymne de Ronsard sur le même sujet, et donne la préférence au lyrique vendômois, qu'il désigne en ces termes flatteurs : « Pietro di Ronzardo di Vandosme, *buon poeta francese*, celebrando questa medesima real casa di Fran-

¹ On sait néanmoins que l'impression eut lieu à Venise, en 1560. La Bibliothèque de Blois possède un exemplaire de cette dissertation, devenue rare.

« cia, etc. » (F^o 135.) Pour mettre ses lecteurs à même de mieux apprécier le mérite de l'une et de l'autre pièce, il traduit les vers français en prose italienne, et place cette traduction en regard du texte (f^{os} 135-138).

Dans ce dithyrambe, qui était véritablement le *nec plus ultra* de l'adulation, Ronsard comparait Henri II à Jupiter, et ses fils à la mythologique progéniture du maître des Dieux et des hommes, le tout pour élever fastueusement les princes de la terre, ses généreux protecteurs, au-dessus des puissances du ciel païen. A la fin, mettant en parallèle les poètes de la cour des Valois, lui compris, avec l'unique Apollon de l'Olympe grec, il décernait la palme aux chantres mortels des gloires françaises. Relisons, pour la curiosité du fait, cette prodigieuse hyperbole :

« S'il se vante d'avoir un Apollon chez luy,
« Tu en as plus de cent en ta court aujourd'huy,
« Un Charles, un saint Gelais, et m'oserois promettre
« De seconder leur rang, si tu m'y voulois mettre.
« Or que ce Jupiter se tienne doncq là hault
« Avecques tous ses Dieux ; car certes il ne fault
« Qu'on l'accompare à toy, qui nous monstre, à veue
« De quelle puissance est ta majesté pourveue. »

Le Tasse prit part à la controverse qui s'éleva sur cette fameuse canzone d'Annibal Caro. L'ami et l'obligé de Ronsard crut devoir intervenir dans le débat, pour atténuer les impressions défavorables qu'avait produites l'opuscule de Castelvetro. Tel est le but principal du dialogue intitulé : *Il Cataneo, overo degli idoli*¹. Dans cet entretien littéraire, l'un des interlocuteurs, *Fores-*

¹ Œuvres complètes, édition de Florence, t. III, p. 297 et suiv.

tiere Napolitano, oppose l'hymne de Ronsard à la *canzone* trop vantée ; il cite plusieurs couplets du premier de ces morceaux, tantôt textuellement, tantôt traduits en italien, et fait observer que les beautés de l'original ne perdent rien à être transposées dans une langue étrangère : « Rimane la bellezza delle sentenze
« et quel convenevole che mi pare molto osservato nelle
« debite lodi che si danno à tante persone reali (p. 300, col. 1). »

Le poëte favori de la maison d'Est n'osait taxer d'exagération certains éloges, trop semblables à ceux que lui-même prodiguait à la cour de Ferrare.

La conclusion bienveillante des *Ragionamenti* de Castelvetro, c'est que les deux poëtes avaient brûlé un encens d'agréable odeur devant les *idoles* auxquelles sacrifiaient leurs muses complaisantes. Cette métaphore, vraie pour les deux thuriféraires, justifie le titre d'une dissertation habilement conduite, et dont l'auteur, modéré par nature, avait su défendre Ronsard, sans blesser l'amour-propre de son adversaire.

APPENDICE

Le cygne vendômois n'avait rien perdu de sa réputation et de son prestige chez nos voisins au XVIII^e siècle, puisqu'un de leurs critiques les plus autorisés émettait, en 1753, cette appréciation, vraiment hardie pour l'époque : « La France a beau vanter ses La Mothe, ses « Rousseau (Jean-Baptiste), ses Voltaire, leur poésie « n'est, en somme, qu'une prose mesurée et rimée. Si « jamais elle a produit un poète supérieur, ce fut Ronsard, qui devint tel en étudiant nos modèles italiens ; « mais le louer à présent dans sa patrie, ce serait vouloir devenir la fable et la risée du public¹. »

Heureusement il n'en est plus ainsi. Notre siècle, moins asservi à Boileau et aux Aristarques de la même école, a bien vengé Ronsard d'un injuste oubli et d'un dénigrement systématique.

¹ « Benché la poesia Francese vanta i suoi *La Motte*, *Rousseau* e *Voltaire*, i versi loro non sono che un verseggiamento, « cioè à dire una prosa misurata e rimata. Se tra loro fu mai alcuno che sopra gli altri si sollevasse, egli è stato Ronsardo, « che buon poeta si fece, studiando i nostri bravi Italiani; ma, di « presente, lodarlo in Francia sarebbe farsi un' oggetto di derisione e di favola. » (Apostolo Zeno, annotazioni sopra la *Biblioteca dell' Eloquenza Italiana* di G. Fontanini, t. II, p. 102 et 103. Venezia, 1755, in-4^o.) — On peut joindre à cette remarque, flatteuse pour Ronsard, le jugement non moins favorable du biographe Serassi, que nous avons transcrit plus haut (p. 24).

MÉMOIRE
SUR
L'ÉGLISE & LES CHAPELLES
de la Paroisse de Lunay

Par M. Aug. DE TRÉMAULT

I.

ÉGLISE

L'église de Lunay, sous l'invocation de saint Martin, présente dans sa construction plusieurs parties remarquables, qui témoignent de son ancienneté, telles que son clocher du XII^e siècle ¹ et son joli portail du XVI^e ; et s'il fallait en croire l'assertion émise par Lecorvaisier, dans son Histoire des Evêques du Mans, son existence, comme personne morale, remontrait à une antiquité bien plus reculée. Il rapporte en effet ², d'après un ancien manuscrit, qu'elle fut consacrée par saint Thuribe, deuxième évêque du Mans, et qu'elle était chargée envers la cathédrale de redevances en cire et en huile pour l'entretien du luminaire, et en blé pour la nourriture des prêtres et des pauvres.

C'est par la tradition seulement que ce fait nous est

¹ Histoire du Vendômois, par M. de Pétigny, p. 305.

² Histoire des Evêques du Mans, par Lecorvaisier, p. 79.

aujourd'hui connu ; car il est bien difficile, même avec de la bonne volonté, de reconnaître le nom de Lunay entre ceux des trente-trois églises consacrées par saint Thuribe et rapportés dans les Actes des Evêques du Mans¹. Mais s'il est permis d'avoir quelque doute sur l'origine aussi reculée de notre église, il n'en est plus de même à l'égard d'un autre témoignage, qui, pour être plus récent, n'en reste pas moins fort ancien. Il se trouve consigné dans une charte de l'année 989 de l'abbaye d'Evron au Maine, qui possédait un prieuré à Lunay.

C'est le diplôme de la réforme² que Robert, vicomte de Blois, fit subir (en 989) à ce monastère, bâti au VII^e siècle sous l'invocation de la Vierge par Hadoin, XII^e évêque du Mans. Au IX^e siècle, il fut dévasté et complètement ruiné par les Normands ou les Bretons³ ; à la suite de ce désastre, ses possessions tombèrent entre les mains de séculiers, qui s'en emparèrent. Mais, vers l'année 987, Robert, vicomte de Blois, qui le possédait alors à titre de bénéfice tenu du comte Eudes (de Blois), son seigneur et peut-être son parent, qui l'avait recueilli par droit héréditaire, s'appliqua, du consentement et sur l'invitation de celui-ci, à le relever de l'état de ruine où l'avait réduit la méchanceté de l'antique ennemi (*antiqui hostis nequitia*). Il appela d'abord, pour présider à cette restauration, des moines du couvent de Saint-Père de Chartres, et leur confia le soin d'y rétablir l'ordre et la régularité ; il rendit ensuite à ce monastère la majeure partie de ses anciennes possessions, tom-

¹ Mabillon, *Veterum Analectorum*, T. III, p. 64.

² Bibliothèque nationale. Ms de Dom Housseau, T. I, n^o 244.

³ Id. Ms. n^o 10,037 latin. Dom Briant, *Cenomania*, p. 439.

bées pour la plupart dans son domaine, et dans la longue énumération desquels on trouve *Leunas*¹ (Lunay), compris avec d'autres lieux sous la dénomination commune de villa.

Bien que cette possession fût antérieure à la réforme et que l'on trouve l'église de Lunay (*ecclesia sancti Martini de Lunayo*) comprise parmi les biens dont le grand évêque du Mans Hildedert fit la confirmation à l'abbaye d'Evron en 1125, cette possession, disons-nous, n'était cependant ni si complète ni si bien établie que quelques-uns des droits les plus importants, comme celui de présentation, ne fussent l'objet des plus graves contestations.

C'est ce qui ressort d'une charte de cette abbaye, sans date², mais que l'on peut placer entre les années 1178 et 1187, car on y voit figurer comme partie contractante Geoffroi II (de La Chapelle), IX^e abbé d'Evron, qui gouverna l'abbaye de 1178 à 1188, et elle est donnée par Guillaume (de Passavant, XXXVIII^e), évêque du Mans, qui mourut en 1187³. On y voit que l'abbé et le couvent prétendaient que la présentation de l'église de Saint-Martin de Lunay, leur appartenait suivant le droit et la coutume; mais Hugues de Poncé (Hugo de Pontiaeo) et son frère Geoffroi, chantre de Saint-Pierre-de-la-Cour⁴, la leur contestaient et la revendiquaient comme l'ayant recueillie par héritage.

¹ La copie de D. Housseau présente au mot *Leunas* cette note marginale : *Lunay, prieure au Bas-Vendomois*.

² Charte communiquée par M. l'abbé Gourdelier, curé d'Evron, qui a eu à sa disposition les chartes de cette abbaye, déposées maintenant aux archives du département de la Mayenne.

³ Gallia christiana, T. XIV, col. 338.

⁴ Beati Petri de Curia, l'une des plus anciennes églises du Mans.

Devant la cour de l'évêque Guillaume, où le procès fut porté, l'abbé et le convent maintinrent leurs prétentions sur l'intégralité du droit qu'ils réclamaient, se fondant sur ce que l'évêque lui-même avait institué, sur leur présentation, le dernier prêtre de cette église de Saint-Martin de Lunay, qui se nommait Humbert de Courville (de Curvavilla). De leur côté, les deux frères affirmaient le posséder à juste titre. Guillaume alors, disant connaître la vérité des faits, déclara que le père de ceux-ci, qui se nommait également Hugues de Poncé, avait reconnu ne posséder par héritage que la moitié du droit de présentation de cette église, et que de plus il avait donné et concédé à perpétuité ce qu'il possédait de ce droit à l'évêque du Mans et à ses successeurs, assertion qui ne fut pas contredite. Néanmoins l'évêque accorda à Geoffroi la moitié du droit de présentation, sa vie durant, à condition qu'après lui elle ferait retour à l'évêque ou à ses successeurs. Enfin, pour mettre un terme à des difficultés pendantes depuis longtemps, le prélat donna et concéda pour l'avenir à l'abbaye d'Evron le droit de patronage qu'il avait dans l'église de Lunay, de manière que le monastère eût à perpétuité la jouissance entière du droit de présentation. Quant au chevalier et à son frère, ils se demirent, entre les mains de l'évêque et en faveur de l'abbaye, de toutes les prétentions qu'ils avaient pu élever antérieurement, relatives au droit de présentation de la personne, c'est-à-dire du desservant de cette église (*advocationem personæ in ecclesia illa*). Cet accord fut fait du consentement de Guillaume et de Payen, frère de Hugues de Poncé et de Philippe, son fils aîné et son héritier, conformément à la coutume régnante alors, de faire intervenir, dans les actes importants et surtout dans ceux emportant aliénation, tous ceux des membres de la famille des parties con-

tractantes à qui ces biens auraient pu revenir un jour par héritage.

Après avoir renoncé en justice au droit de présentation de l'église de Lunay, Hugues et son frère Geoffroi, mus par un sentiment de concorde et pour le bien de la paix, se défirent, en outre, entre les mains de l'évêque, des prémices qu'ils possédaient dans cette paroisse, et des oblations qu'ils avaient dans l'église, consistant dans le tiers de ces droits casuels, et les donnèrent à l'abbaye à perpétuité, du consentement de leurs parents nommés ci-dessus, et en présence de témoins au nombre de treize pour l'abbé et le convent, et de cinq pour les donateurs.

Cette charte assura pour l'avenir à l'abbaye d'Evrón la paisible possession de l'église de Lunay, et augmenta l'importance des biens qu'elle avait dans cette paroisse. Environ vingt ans plus tard, le prieuré qu'elle y avait déjà reçu un accroissement de droits du comte de Vendôme, Jean III^e du nom, surnommé l'Ecclésiastique, parce qu'il avait passé sa première jeunesse dans les ordres avant de posséder le comté de Vendôme, qui, d'après les auteurs de l'Art de vérifier les dates, lui échut en 1207 par la mort de son cousin Jean II, décédé sans postérité. C'est sans doute le souvenir de son premier état qui inspira à ce seigneur le zèle avec lequel il s'occupait des affaires de l'église dans ses domaines. Il nous en reste pour preuves des chartes des années 1210, 11, 12, 13, 14, 15 et 17, citées par M. de Pétigny, et auxquelles on peut ajouter celle dont nous parlons ici, qui est de l'année 1209, et que le savant auteur de l'Histoire Archéologique du Vendômois n'a sans doute pas connue, puisque la première qu'il rappelle est de l'an 1210.

Au mois de novembre de l'an 1209, Jean, comte de

Vendôme, à la requête de Jean des Roches (de rupibus), prieur de Lunay, soumet les hommes du fief du prieuré de Lunay, manants dans cette ville (in eadem villa mansionarios¹), à un tribut annuel (pedagium) semblable à celui que payaient les hommes de Gervais des Roches, manants dans cette même ville (in dicta villa mansionerii).

Il est regrettable que la chartre ne soit pas plus explicite au sujet de ce tribut. Elle constate l'établissement ou tout au moins la modification de mesures fiscales intéressant une classe d'individus tout entière, et dont le produit devait profiter vraisemblablement au prieur qui les avait provoquées. Il faut remarquer aussi ces deux personnages du nom de des Roches (de rupibus), contemporains et peut-être parents du sénéchal d'Anjou, Guillaume des Roches, que Menage² croit issu d'une famille des Roches en Vendômois, paroisse limitrophe de celle de Lunay. L'histoire a conservé le nom de ce personnage, qui, après avoir suivi le parti des Anglais, l'abandonna, profondément indigné de la lâcheté avec laquelle Jean-sans-Terre avait assassiné son neveu, Arthur de Bretagne. Guillaume des Roches offrit alors ses services au roi Philippe-Auguste, sous l'autorité duquel il contribua puissamment à faire rentrer les provinces du Maine, d'Anjou et de Touraine.

Mais si le prieur de Lunay avait des droits à exercer,

¹ Les manants étaient ceux qui payaient chaque année une redevance au seigneur à raison de leur habitation (Ducange). — Il y avait deux sortes de villa, la villa ruralis et la villa muralis.

² Histoire de Sablé. — Guillaume des Roches est mort en 1222. Il fut inhumé dans l'abbaye de Bonlieu, qu'il avait fondée près de Château-du-Loir.

il avait aussi des obligations à remplir, comme on le voit par une autre charte postérieure de deux ans seulement à la précédente. Il est bien probable que Jean des Roches était encore prieur et qu'elle est due à sa vigilance pour la conservation de son bénéfice.

Regnaud de l'Isle (Reginaldus de Insula)¹, vicomte de Blois, y reconnaît que le prieuré de Lunay (domus de

¹ Ce Regnaud de l'Isle doit être le même que le *Reginaldus de Insula Jeremie, vicecomes blesensis*, dont il existe une charte dans les manuscrits de Dom Housseau (T. III, n° 4453, Bibliothèque nationale), par laquelle il fait remise au convent de Marmoutiers d'un repos semblable qui lui était dû par le prieur de *Percio* (Pray en Vendômois), donation qu'il fit confirmer par son père Robert, qui descendait de Robert, vicomte de Blois, réformateur de l'abbaye d'Evron. Ce premier Robert était de la famille des comtes de Blois. Le Corvaisier, qui l'appelle à tort comte et non pas vicomte de Blois, le dit (p. 328 de son Histoire des Evêques du Mans) deuxième fils d'Eudes, comte de Champagne et de Blois, et petit-fils de Thibault-le-Tricheur. Cette opinion ne s'accorde pas avec une note de Dom Denis Briant, qu'on trouve à la suite de la copie de Dom Housseau, de la charte de la réforme d'Evron, et qui signale la difficulté de déterminer qui est ce Robert, vicomte de Blois. Suivant Dom Briant, ce ne peut être un fils qu'eut le comte Eudes et qui mourut jeune et sans notoriété, et qui n'apparaîtrait ainsi que par suite d'une interpolation. Mais on sait que le vicomte Robert avait laissé un fils du même nom, de qui descendait notre *Reginaldus de Insula*, et Dom Briant nous apprend que sa descendance avait pris ce surnom de *de Insula*.

Maintenant quelle est cette seigneurie de l'Isle, appelée aussi *Insula Jeremie*? Il n'est pas douteux que ce fut l'Isle en Vendômois. On peut l'induire au moins de chartes du cartulaire de l'abbaye de Saint-Père; dans l'une (p. 481), donnée par Ursiou de Fréteval (1413-1429), apparaît un *Jeremias de Insula*, qui avait des biens à Bois-Rufin. Sa famille possédait une partie du territoire de La Ville-aux-Cleres. Dans d'autres chartes on trouve la dénomination de *Insula Jérémie*.

L'église de l'abbaye d'Evron renfermait des tombeaux de la famille de l'Isle, entre autres celui de Renaud, vicomte de Blois, qui mourut en 1277. Une statue de bronze le représentait drapé

Lunayo), qui appartient à l'église de la bienheureuse Marie d'Evron, a été à diverses fois chargé outre mesure à l'occasion d'un certain repas (cujusdam prandii), qui lui est dû une fois par an, et, pour éviter à l'avenir toute exaction et toute coutume indue, il arrête et déclare que le prieur de ladite maison de Lunay (quod prior dictae domus de Lunayo) sera tenu de recevoir au jour du dîner seulement le seigneur de l'Isle et non autre, avec chevaux et trois hommes de pied, selon que le temps, le lieu et le jour auront été convenus pour cette procuration. Fait à Evron, l'an de grâce 1211.

On a vu comment Hugues et Geoffroi de Poncé avaient renoncé à la présentation et aux oblations dans l'église de Lunay. Mais ces droits n'étaient pas les seuls que possédait leur famille dans cette paroisse. Suivant des lettres données, le 4 mars 1230, par Jean, doyen de Trôo, ce même Hugues, avec un de ses frères nommé Guillaume (Guillelmus de Ponceio et Hugo de Ponceio), qui n'était intervenu que pour donner son consentement dans la charte précédemment analysée, donnent en pur don toutes les dîmes qu'ils ont dans la paroisse de Lunay de toute sorte de légumes (universorum leguminum et naporum), au prieuré de Lunay, qui les possédera paisiblement et pacifiquement. Cette donation fut faite du consentement et de la volonté de Philippe de Poncé, chevalier, fils aîné de Hugues de Poncé, chevalier, qui accordent que ces dîmes demeureront en la

d'un manteau militaire, l'épée suspendue à un baudrier, la couronne de vicomte en tête, avec un écu d'or à la croix de gueule. (Aerea statuta paludata balteo ense succincta, et scuto aureo, rubea cruce insignito. Note de D. Briant.)

possession perpétuelle du prieuré. En témoignage de quoi, le doyen, à la demande des chevaliers, a fait apposer son sceau à ces lettres, l'an du seigneur MCCXXX, le 4 du mois de mars.

Il est assez curieux de rencontrer Hugues de Poncé¹, son frère Guillaume et son fils Philippe, dans deux chartes à plus de 40 ans d'intervalle. Ce dernier, à la date de la première de ces chartes, n'était encore qu'un enfant ; aussi n'y est-il désigné que comme premier-né de Hugues. Mais depuis le temps a coulé, l'enfant est devenu homme, et dans la seconde il est qualifié de chevalier, comme son père et son oncle.

Une autre charte de l'année suivante contient le règlement d'une contestation survenue entre l'abbé et le couvent d'Evron d'une part, et le curé de Lunay de l'autre, au sujet de la dîme des Navales, ou terres nouvellement mises en culture dans un bois appelé le Bois-l'Evesque², situé sur les confins de la paroisse. La présence du curé de Lunay dans cette charte fait connaître qu'à cette époque, et suivant l'usage qui s'en était introduit au XII^e siècle dans la plupart des abbayes, les moines d'Evron, pour jouir paisiblement de leur bénéfice, s'étaient déchargés sur un prêtre séculier du soin d'administrer les fidèles.

La difficulté fut portée devant Geoffroy de Laval³, qui, en cette même année, venait d'être élu à l'évêché

¹ La seigneurie de Poncé était la première châtelainie de la baronnie de Lavardin.

² Partie des bois où s'élevait le monastère de la Virginité. Cette dénomination se retrouve dans les titres de la seconde moitié du XVI^e siècle.

³ XLIII^e évêque.

du Mans. Les parties firent devant lui un compromis qui, sans sa présence, n'eût pas reposé sur le droit, et par lequel elles convinrent que ce curé aurait d'abord toutes les dîmes des noales dont avait joui le desservant (presbyter) des Roches-l'Évesque, en vertu d'un mandement de l'évêque, suivant le témoignage des magistrats du pays (*juratorum patriæ*), et en outre toutes les autres dîmes qui avaient été dans la suite établies sur ce bois, à la condition cependant de payer chaque année, à la Saint-Rémi, au prieur de Lunay, deux sextiers de seigle à la mesure du pays. Mais, quant aux dîmes qui pourraient à l'avenir être levées tant sur ce bois que sur tout autre de la paroisse, ou qui étaient déjà perçues en dehors de ce bois, le prieur de Lunay en aurait la moitié, et, à la requête des parties, l'évêque fit apposer le sceau à ces lettres données l'an du seigneur MCCXXXI pour en corroborer la valeur.

On peut signaler en passant l'existence d'une mesure locale ; mais il convient de remarquer la disposition assez singulière, qui attribue au curé de Lunay la dîme des noales, dont le desservant de Lunay avait la jouissance en vertu d'un mandement de l'évêque, et pour la détermination de laquelle le témoignage des magistrats est invoqué. Pour essayer de l'expliquer, on rappelle que l'église des Roches était une annexe du prieuré de Lunay¹.

¹ *Prioratus de Lunayo habet sub se filiolum de Rocha episcopi.* (Cartulaire d'Evron ; communication de M. l'abbé Gerault, ancien curé d'Evron.) — Lunay semble avoir été nommé quelquefois Evron, du nom de son monastère. (Ms de Dom Briant, Cénomania, p. 36, n° 10,037 latin ; Biblioth. nat.) C'est ainsi que l'abbaye de l'Aumône s'est appelée le Petit-Cîteaux, et que Nonrroy, donné en 1209, par Jeanne du Bouchet veuve de Hugues, vicomte de Châteaudun, à l'abbaye de Perseigne, s'appela le Petit-Perseigne.

Le desservant de la première ne jouissait peut-être de cette dime qu'à titre précaire, par suite d'une sorte de délégation donnée antérieurement, avec l'assentiment de l'évêque, par le curé de Lunay, qui la révoque en 1231. D'ailleurs le nom de paroisse (*parocchia*), qui est donné plusieurs fois à Lunay, n'est point employé pour désigner les Roches ; ne pourrait-on pas voir dans cette différence de dénomination le signe de l'infériorité de la seconde de ces églises par rapport à la première ?

L'expression de *juratores patriæ* semble devoir faire l'objet d'une autre remarque, offrant un intérêt plus général. Elle ne peut s'appliquer en effet qu'à des personnages revêtus d'un caractère public. Doit-on voir en eux des magistrats municipaux émanés du grand mouvement d'affranchissement des communes ? S'il en était ainsi, moins d'un siècle après l'octroi des premières chartes d'affranchissement ¹, le Bas-Vendômois aurait été doté de ces institutions nouvelles, d'où est sortie la société moderne. Mais, en l'absence de documents propres à éclairer cette question intéressante, on ne peut que signaler ce texte à l'attention des observateurs, et souhaiter qu'ils en découvrent d'autres sur le même sujet.

C'est vers ce même temps que Geoffroi Freslon, évêque du Mans de 1258 à 1269, et qui était né entre Les Roches et Montoire (peut-être à Fargot), réunit à son évêché les dîmes de Lunay, d'un revenu annuel d'environ 50 livres tournois. On croit qu'il fut inhumé dans l'abbaye de la Virginité, à laquelle son parent, Guillaume Freslon, fit des dons en 1280 (Dom Briant, *ut suprâ*, p. 371).

¹ On place généralement la période d'affranchissement entre les années 1135 et 1147.

Mais ce n'est pas seulement entre le prieur de Lunay, l'abbé d'Evron et les seigneurs de Poncé que des difficultés s'élevèrent au sujet de notre église, car deux personnages bien autrement éminents, l'évêque du Mans, Robert de Clinchamp, et le roi de France, Philippe-le-Bel, eurent entre eux une contestation au sujet de plusieurs églises, au nombre desquelles elle figure.

On trouve dans le Recueil des Olim, anciens registres du Parlement, des lettres de l'an 1302, adressées par le roi au bailli de Touraine, au sujet d'une plainte formée par l'évêque du Mans contre les gardiens des régales, qui, au cours de leurs dernières vacations, avaient levé et perçu les dîmes, les fermes et les pensions¹ de certaines églises du diocèse du Mans, appartenant à l'évêque, entre lesquelles se trouve nommée celle de Lunay (Lunayo). Le roi ordonna à son bailli d'ouvrir une enquête et d'en faire son rapport à la cour. Il fut établi qu'en effet les gardiens des régales avaient, pendant leurs dernières vacations, fait certaines levées dans ces paroisses, mais qu'eux-mêmes les avaient ensuite restituées au chapitre du Mans pour être réservées au futur évêque, ce qu'ils affirmèrent sous leur serment ; et comme l'enquête ne révéla pas que d'autres levées eussent été faites à d'autres époques, le roi notifia que jamais il n'avait été dans son intention ni dans sa volonté que les gardiens de ses régales levassent et appliquassent à son usage des deniers synodiaux ou cathédraux, ou les fermes et les pensions dues dans ces paroisses à l'évêque du Mans, comme dîmes qui jamais n'avaient été tenues en fief par des laïcs, ni, au temps de ses prédécesseurs,

¹ Certaines parties des revenus des bénéfices ecclésiastiques (Ducange).

appliquées à leur service. Cependant il retint pour lui les dîmes sur lesquelles des fermes et des pensions étaient dues dans ces paroisses à l'évêque, s'il en était trouvé qui fussent tenues en fief par des laïcs, attendu que celles-ci lui appartenaient pour la temporalité.

Les faits qui suscitèrent cette plainte à l'évêque durent être de quatre ou cinq années antérieurs à la date des lettres du roi, car on y voit que les dîmes levées avaient été restituées au chapitre du Mans, qui les réservait au futur évêque¹. Or l'élévation de Robert de Clinchamp à l'épiscopat est de l'année 1298. L'on peut penser alors que ce fut pendant le temps où le diocèse était sans pasteur que fut faite illégalement cette levée de dîmes par les gardiens des régales, sans doute animés du désir d'accroître les ressources dont le trésor royal devait avoir besoin au sortir de la guerre contre les Anglais, que venait de terminer une trêve de deux ans (1298).

La mésintelligence qui existait déjà entre le roi et le pape s'aggrava tellement à la fin de 1302, que l'année suivante celui-ci mit l'interdit sur tout le royaume. Or, tout en résistant au Saint-Siège, il pouvait être de la politique de Philippe-le-Bel de ménager les évêques de son royaume.

Les documents parvenus jusqu'à nous à travers la suite des temps ne se succèdent qu'à des intervalles longs et irréguliers, et il nous faut franchir maintenant près d'un siècle et demi pour en trouver de nouveaux. Ce sont les chartes, en notre possession, des XV^e et XVI^e siècles qui fournissent quelques détails sur notre église.

¹ Restitute capitulo cenomanensi futuro episcopo reservandæ.

La fertilité et l'aspect charmant des vallées du Loir et de Lunay, ornées de leurs prairies et de leurs ceintures de coteaux si favorables à la culture de la vigne, avaient dû favoriser le développement de la population, qui, habituée au travail, cultivait le sol avec ardeur, à en juger par l'état de division où en étaient arrivées au XV^e siècle ¹ les terres qui n'étaient pas immédiatement entre les mains de la noblesse ou du clergé. La féodalité s'était dès longtemps établie sur ce sol privilégié, et l'on comptait dans la paroisse, à l'époque où nous sommes parvenus, un assez grand nombre de petits fiefs, dont plusieurs avaient une habitation seigneuriale. Ces derniers étaient :

La Mézière, dont le château a été soigneusement restauré dans ces dernières années ;

La Montellière et la Blotinière, ² où des habitations modernes ont remplacé les anciennes ;

La Barre, appelée la Grande ou Haute-Barre, pour la distinguer de la Basse ou Petite-Barre. De cette dernière il ne reste d'autres traces qu'une dépression de terrain indiquant le périmètre rectangulaire des fossés qui en formaient l'enceinte ;

Chaufour, avec son petit manoir accolé au flanc du coteau ;

¹ Voir, dans le Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, Analyse d'un vœu du fief de Villeprouvaire. 4^e trimestre 1863, p. 185 et suiv.

² La Blotinière a sans doute tiré son nom de Guille Belotin, l'un des tenanciers du fief des Roches-l'Évesque, énumérés dans une sorte d'enquête faite vers 1280. Livre Rouge de l'évêché de Chartres, p. 56 ; Ms. de la bibliothèque de Chartres.

Les Tourelles, Asnières, Villeprouvaire, qui ont encore quelques anciens bâtiments¹ ;

La Perrine, les Raguelinières et les Belessorts, complètement détruits et disparus ;

La Vaudourière, où se voit une habitation moderne ;

Beuregard, qui avait une chapelle dans son enceinte de douves, et qui n'est plus aujourd'hui qu'une ferme ;

Et peut-être le Breuil, qui avait aussi sa chapelle.

Au XV^e siècle, l'église, anciennement bâtie, ainsi que le clocher, sur un fond donné par le seigneur du fief de la Loupe, se trouvait trop petite pour l'affluence des fidèles, et l'on dut songer à l'agrandir. Un terrain qui la joignait, occupé aujourd'hui par la place du bourg, servait alors de cimetière, et était dans la censive d'un fief nommé le fief Tafforeau, lorsqu'il fut acquis, en 1450, par un nommé Jean Braudeau. Les paroissiens s'adressèrent alors à Hue de Voré, seigneur de la Fosse² et du fief Tafforeau, et le prièrent d'user de son droit de seigneur pour les mettre en possession de ce terrain, nécessaire à l'agrandissement de leur église. Hue de Voré, accédant à leur désir, retira le terrain par puissance de fief, c'est-à-dire qu'il se substitua à l'acquéreur en l'indemnisant, puis il fit don à la fabrique, pour y élever de nouvelles constructions et servir de cimetière, de quatre boisselées et demie de terrain, chargées d'un cens

¹ Les ruines de ces deux derniers, qui s'élevaient au milieu des champs, ont été rasées depuis peu d'années. On trouve un Hubert de Villeprouvaire (Villapresbyterii) comme témoin dans les deux chartes de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, l'une de 1110, l'autre de 1123.

² Paroisse de Fontaine.

de deux deniers au profit de son fief Tafforeau, dont elles continuèrent à relever malgré leur nouvelle destination.

Les travaux furent exécutés sans retard, car la nouvelle église se trouve déjà mentionnée dans une déclaration donnée, le 1^{er} juillet 1452 ¹, par Jean Braudeau, procureur fabricant de Lunay, à noble Jehan Guibert de Vendôme, seigneur de la Loupe, en qualité de fondateur de l'église de Monseigneur Saint-Martin de Lunay, pour deux boisselées de terre sur lesquelles elle est bâtie, ainsi que le clocher.

Hue de Voré, en concédant le terrain, n'avait pas eu l'intention de se dessaisir des droits seigneuriaux qui lui appartenaient, entre lesquels ceux dus à tout changement de propriétaire étaient les plus importants, à raison des émoluments qu'ils produisaient et de la constatation d'une suprématie dont ils étaient la preuve authentique et palpable. Par ce fait que la terre qui en était grevée allait passer aux mains de la fabrique, personne civile qui ne meurt pas, ces droits auraient été perdus pour le donateur et ses successeurs, si la législation coutumière, en consacrant certaines réserves propres à ménager la susceptibilité jalouse de la noblesse, ne lui eût facilité l'accomplissement des intentions libérales dont elle était souvent animée à l'égard des communautés.

La coutume imposait alors à la personne civile qui recevait un immeuble dans ces conditions, de présenter au donateur une sorte de mandataire chargé d'acquitter pour elle tous les services dus à raison de la donation,

¹ La date de cette pièce est en partie effacée et difficile à lire. On hésite entre 1452 et 1462. — Appartient à M. Just de Trémault.

et que l'on nommait *vicaire* ou *homme vivant et mourant*, parce qu'au décès de celui-ci, les droits de mutation étaient dus et payés au seigneur par la communauté, qui présentait à son acceptation un autre vicaire.

La preuve que les choses se passèrent ainsi pour le terrain donné à la fabrique ressort d'une pièce originale, sorte de procès-verbal d'assemblée de paroissiens tenue le 19 janvier 1476 (V. S.), dans laquelle ceux-ci nomment Pierre Poicheveux et Adam Jahan, leurs procureurs généraux, pour veiller à leurs intérêts et les administrer, et leur donnent mandement spécial de bailler « à Monseigneur de la Fosse, Pierre Poicheveux pour « représentant vicaire des choses que tiennent lesdits « paroissiens pour la fabrique et pour obéir à la cour de « Tafforeau. »

Ce seigneur de la Fosse était Jean de Voré¹, fils de Hue de Voré et de Catherine Roussier. Peu après son décès, survenu quelques années plus tard, le terrain concédé fut le sujet de difficultés entre la veuve Augustine de Sisse², comme ayant le bail et garde noble, c'est-à-dire comme tutrice de son fils mineur, René de Voré, et le prieur de Lunay, Frère Guillaume Pichon. Celui-ci s'opposait à ce que les paroissiens donnassent déclaration au seigneur des choses que la fabrique tenait en son fief Tafforeau, prétendant qu'elles dépendaient

¹ Un gentilhomme de cette famille, Barnabé de Voré, seigneur de la Fosse, fut envoyé en Allemagne par François I^{er}, avec une mission auprès de Melancthon, au sujet des troubles religieux (vers 1535). — Dictionnaire de Boyle, article Melancthon.

² Un Guichard de Sisse était échanson du duc d'Orléans en 1402. Catalogue du Collège héraldique, p. 44.

du fief de son prieuré. La contestation fut portée devant le chastelain de Vendôme ; mais, avant qu'il rendit son jugement, les parties, déférant à l'avis de leurs conseils et amis¹, s'accordèrent entre elles. Le prieur reconnut que ses prétentions n'étaient pas soutenables, en présence d'un ancien aveu rendu, en l'année 1447, par Hue de Voré à son suzerain, le seigneur de Poncé, pour le cimetière de Lunay, dans lequel a depuis été bâtie partie de l'église. Il cessa dès lors de s'opposer à ce qu'il fût satisfait à la demande de la Dame de la Fosse. Il fut ainsi jugé sans dépens et sans autres frais que 32 sous tournois, que le prieur s'engagea à donner à l'église de Lunay, ce que ladite Dame a accepté.

En effet, quelques mois plus tard, le 1^{er} juillet 1485, Pierre Poicheveux, en sa qualité de vicaire, donna à Augustine de Sisse déclaration des biens que la fabrique tenait du fief Tafforeau, consistant en quatre boisselées et demie de terres, et deux rentes annuelles, l'une de 2 sols 6 deniers tournois, et l'autre de 18 deniers tournois.

Deux autres déclarations, l'une de février 1503, et l'autre du 13 novembre 1623, font connaître quelles étaient les portions de l'église nouvellement construites. La deuxième, donnée à Raphaël de Taillevis², seigneur de la Barre, par les procureurs fabriciers Mathurin

¹ On a l'original de cet accord, passé en présence de Philippe d'Arquens, escuyer seigneur de Villebazin, Jehan de la Vallée, écuyer, Jacques d'Acquemont, écuyer, Robin Texier, Jehan Fortin, Jehan Braudeau, le 20 octobre 1484, et signé Tesnière.

² Jean de Taillevis, seigneur des Tourelles et fils de Raphaël, fit don, le 26 décembre 1660, d'une rente de 6 livres à l'église de Lunay. François-Paul de Taillevis, seigneur de Chaufour et de Jupeaux, neveu du précédent et petit-fils de Raphaël, fonda, en 1688, la chapelle du Saint-Scapulaire dans l'église de Lunay.

Pinot et Alexis Collas, s'exprime ainsi « C'est à scavoir
« la grande église neufve et le cimetièrè joignant et au
« bout de ladite église, ce depuis la chapelle Saint-Jean
« et Saint-Roch en abas à tirer à droit fil du coing du
« parement de l'hostel de ladite chapelle Saint-Jean et
« Saint-Roch à travers ladite église et cimetièrè, pour
« raison de quoi nous vous payons anciennement deux
« deniers de cens à votre recepte.... »

La jouissance des droits honorifiques dans l'église de Lunay fut aussi l'objet de contestations fréquemment renouvelées depuis le XV^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e. La première s'éleva entre Jehan Pelletereau, seigneur du fief de la Loupe¹, et le prieur, Frère Guillaume Pichon, d'une part, et, d'autre part, Damoiselle Marguerite de Vendôme², petite-fille de Jehan de Vendôme, seigneur de Bourguérin et de Marguerite de Rochefort. A la mort de son mari, Pierre de la Chastaigneraie, Ec^r seigneur de la Blotinière et capitaine du château de Lavardin, décédé vers 1487, elle avait fait apposer dans l'église de Lunay une litre avec ses armes, au-dessus de son banc et de la sépulture de son mari. Ce droit lui fut contesté par le seigneur de la Loupe, comme fondateur de l'église, et par le prieur, qui prétendait qu'elle était bâtie dans son fief. Marguerite reconnaissait, en effet, ne pas avoir

¹ Paroisse de Lunay.

² Vers ce temps, l'église de Lunay avait eu successivement pour curé deux frères issus de la maison de Vendôme ; ils étaient fils de Jean, bâtard de Vendôme, seigneur de Bonneval (Bonnevau), capitaine et gouverneur du pays de Vendosmois, que Louis de Bourbon avait eu d'une Anglaise, Sybille Boslun. pendant sa captivité à Londres. Leur mère était Jeanne d'Illiers. Le premier, Jean de Vendôme, curé de Lunay, conseiller au Parlement, vivait en 1483. François de Vendôme, son frère, fut curé de Lunay après lui ; mais, on voit par l'acte ci-dessus, qu'il ne l'était plus en 1488. Il fut aussi chanoine et prévôt de la collégiale de Saint-Georges ; il était mort avant 1540.

droit de litre ; mais, pour se justifier, elle disait n'avoir agi ainsi qu'elle l'avait fait qu'après en avoir demandé la permission au comte de Vendôme et à la comtesse sa mère, et que l'ayant obtenue, elle pouvait, comme ayant l'honneur d'être issue de la maison de Vendôme, de qui dépendait cette église, y jouir des honneurs et y occuper le premier rang. Les parties, d'après le conseil de leurs amis¹, terminèrent le différend par un accord, confirmé par un jugement rendu à Montoire le 10 de mai 1488. Le seigneur de la Loupe et le prieur se désistèrent de leurs poursuites, à la vue de la permission signée du comte de Vendôme et de sa mère Jehanne de Laval, et le prieur reconnut en outre que le seigneur de la Loupe demeurerait seigneur de l'église, parce qu'il était prouvé par un ancien papier que ses prédécesseurs avaient fourni le fond sur lequel elle était bâtie.

Le fait de la concession, par les seigneurs de la Loupe, du terrain sur lequel avaient été élevés l'église primitive et le clocher, tandis que la grande nef ou église nouvelle était construite sur celui donné par le seigneur de Tafforeau, fut cause de contestations fréquemment renouvelées, et qui duraient encore en 1777, au sujet de la jouissance des droits honorifiques que les seigneurs de la Mézière et de Villeprouvaire, qui possédèrent momentanément le fief de la Loupe, disputèrent à ceux de la Blotinière, qui avaient Tafforeau, et qui plus tard y réunirent la Loupe.

¹ Personnages nommés dans l'acte de 1428 : M. Alexandre Chesneau, curé de Lunay ; Girault d'Accumont, seigneur de la Barre ; Huet de Villeprouver, seigneur dudit lieu ; Huet de Trôo ; Henry d'Amours, procureur du Bas-Vendômois ; Pierre d'Arquené, seigneur du Broil ; Robin Texier ; Pierre Le Beau ; Jehan Choumier ; Jehan Fortin.

Il existe encore un grand nombre de pièces¹ relatives à ces contestations, ajournements, jugements rendus au siège de Montoire, sentence des grands jours de Vendôme, requêtes au Parlement de Paris, etc. On voit même intervenir dans le différend César de Vendôme, qui écrivit au procureur général de son duché :

« Monsieur le procureur j'ai seen que le Sr de Périgny veut usurper sur le Sr de la Blotinière² le premier banc de l'église de Lunay. Je désire de maintenir ledit Sr de la Blotinière en la possession dudit banc qui lui appartient de toute antiquité, et de ne permettre point que ledit Sr de Périgny le possède au préjudice dudit Sr de la Blotinière. Je suis, Monsieur le procureur, vostre bon amy.

« *Signé, CÆSAR DE VENDOSME.*

« De Mélay, le 10 aoust 1614. »

Ici s'arrêtent les renseignements qu'il a été possible de rassembler sur l'église de Lunay. Cependant un travail précieux, publié, dans le Bulletin de la Société Archéologique, par le savant bibliothécaire de Blois, M. Dupré, comprenant le sommaire analytique des dossiers antérieurs à 1789, relatifs aux églises de l'arrondissement de Vendôme existant, soit à la bibliothèque de Blois, soit aux archives du département, fait connaître que ce dernier dépôt possède plusieurs pièces se rapportant à

¹ Papiers de M. Just de Trémault.

² C'était Jacques de la Ferrière, écuyer, qui, avec Claude Buthier, son épouse, vendit, le 28 août 1627, la terre de la Blotinière à Raphaël de Taillevis, écuyer, seigneur de la Godelinière, et à sa femme Judith Duplessis, de la famille des Duplessis de Périgny.

notre église. Elles paraissent être pour la plupart du XVIII^e siècle. N'ayant pas eu occasion de les étudier, nous devons nous borner à les signaler comme sources à consulter.

Enfin on terminera par les indications suivantes.

Jadis la paroisse de Lunay faisait partie de l'archevêché de Tours, diocèse du Mans, archidiaconé de Château-du-Loir. Elle était la vingtième des 45 paroisses qui composaient le doyenné de Trôo¹. L'église, dont le patron était saint Martin, avait, de même que le prieuré, l'abbé d'Evron, ordre de Saint-Benoît, pour présentateur, et l'évêque pour collateur.

Le revenu de la cure était de 600 livres, et celui du prieuré, de 800, suivant le pouillé de 1698, et de 1000 livres, suivant M. l'abbé Gérault.

Sous le rapport de la juridiction, la paroisse de Lunay appartenait pour une partie au siège particulier de Montoire, et pour l'autre à celui de Saint-Calais. Lorsqu'à la mort du dernier duc de Vendôme un bailliage royal fut créé à Vendôme, cette paroisse, l'une des plus riches et des plus peuplées du pays, fut, avec onze autres, distraite, par l'édit de création du mois de novembre 1713, du ressort du siège particulier de Montoire, pour être réunies immédiatement et en première instance au ressort du siège principal.

Le plus ancien registre de l'état civil de la paroisse de Lunay remonte à l'année 1533.

¹ Pouillé général, contenant les bénéfices de l'archevêché de Tours. Paris, chez Gervais Alliot, 1698.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

EXTRAITS DU CARTULAIRE DE L'ABBAYE D'ÉVRON

Par Dom IGNACE, Chevalier,

Communiqués par M. l'abbé GOURDELIER,
Curé d'Évron.

Charta de Lunayo (1209).

Ego Johannes comes vindocinensis omnibus hæc præ-
sentes litteras visuris, salutem. Noveritis omnes quod
ego, Dei amore, et intuitu pietatis, ad petitionem Joan-
nis de Rupibus, tunc prioris de Lunayo, homines de feodo
prioratus de Lunaio mansionarios ad eadem villa misi ad
tale pedagium quale reddunt homines Gervasii de Rupi-
bus militis in dicta villa mansionarii. Quod ut ratum sit
et stabile, mei sigilli munimine roboravi.

Actum anno gratiae MCC nono, mense Novembri.

Charta Reginaldi de Insula

*Blesensium vicecomitis, de quodam prandio
sibi a priore de Lunayo debito (1211).*

Universis ad quos presentes litteras pervenerint, Ego
Reginaldus de Insula, vicecomes blesensis, salutem. No-
verit universitas vestra, quod cum domus de Lunayo quae
est ecclesiae B. Mariae de Ebronio inultotiens occasione
cujusdam prandii quod mihi debet semel in anno plus de-
bito fuisset aggravata et posset aggravari ; omnem exac-

tionem et indebitam consuetudinem volens rescindere, de ipso prandio statui et firmavi, quod Prior dictae domus de Lunayo, solummodo tenebitur, die prandii, dominum de Insula et nondum alios cum equis, et tres pedites recipere prout temporis loci et diei convenientia dederit procurandos; quod ut ratum semper permaneat et immotum, praesentem cartam sigilli mei munimine roboravi.

Actum est apud Ebronium, anno gratiae MCC undecimo.

LA BUTTE DE POULINE

STATION DE L'ÂGE DE LA PIERRE POLIE

Par M. L. DE MARIGOURT.

Depuis longtemps déjà, un savant travail nous a familiarisés avec les monuments mégalithiques, menhirs, dolmens et polissoirs de notre pays. Nous avons nous-même essayé de faire connaître les foyers principaux de l'industrie primitive du Vendômois, et d'autres études viendront sans doute encore apporter successivement quelque lumière en différents points de cette mystérieuse période, qui n'appartient plus à la géologie et n'est pas entrée dans le domaine de l'histoire.

Mais, avant d'approfondir les questions de détail, qui pourront être l'objet de travaux ultérieurs, il est important de réunir les rares notions que nous possédons déjà sur les mœurs du peuple qui enterrait ses morts sous nos dolmens, et rassemblait ses ouvriers dans nos vastes ateliers pour y confectionner son grossier outillage.

Pour y parvenir, la méthode la plus simple est, il nous semble, d'étudier minutieusement une station de cette époque, riche et non remaniée, telle que nous avons eu la bonne fortune d'en rencontrer une tout près de Vendôme, à Pouline.

La période à laquelle appartient cette station, l'âge de la pierre polie, a un intérêt tout particulier, en ce qu'au-

cune révolution géologique ne la sépare de l'époque actuelle; son climat, sa faune et sa flore sont identiques aux nôtres, et c'est par degrés insensibles, en passant par l'emploi du bronze, que sa première industrie vient aboutir à celle que César trouva florissante dans les Gaules.

L'âge de la pierre polie de notre pays se rattache donc aux origines de notre histoire locale, et c'est à dessein que nous employons le mot d'histoire en parlant de ces époques qu'on tend à reléguer dans un passé prodigieusement éloigné.

Pour admettre cette immense antiquité, nous attendons qu'elle soit démontrée par des preuves plus concluantes que l'accroissement d'un dépôt fluvial ou l'épaisseur d'une couche de tourbe, ou le résultat de tout autre phénomène naturel, régi par des causes variables ou incertaines.

Si, faute d'un autre terme, nous employons le mot *préhistorique* pour désigner ces époques reculées, nous en répudions, cependant, le sens trop vague. La période *historique* remonte à un millier d'années pour les pays scandinaves, à quatre cents ans pour l'Amérique; elle est née d'hier en Océanie; elle est encore à venir pour les vastes et populeuses contrées de l'Afrique centrale.

Contemporaines, sans doute, de vastes empires et de civilisations déjà décrépites, les sauvages tribus fixées dans le Vendômois aiguisaient leurs haches et dressaient leurs menhirs, ignorantes et ignorées du reste du monde, aussi indifférentes aux progrès et aux révolutions pompeusement racontées par les historiens, que peuvent l'être les riverains de l'Albert-Nyanza aux bouleversements qui modifient notre Europe.

Dans notre pays, ces tribus étaient nombreuses. II

n'est guère de localité du Vendômois qui n'ait fourni quelque trace de leur séjour, monuments de rochers ou instruments indestructibles.

Mais c'est surtout dans la plaine comprise entre Nourray, Villerable, Marcilly et Villierfaux, que ces restes sont répandus avec une véritable profusion. Les dolmens, les menhirs, les polissoirs à hache abondent, et chaque sillon offre au chercheur une récolte d'instruments et d'éclats de silex produits par leur fabrication. C'est cette contrée qui a fourni tous les éléments de la belle collection du frère Narcisse, d'Huisseau.

On est surpris de voir la population primitive s'agglomérer ainsi dans une vallée marécageuse, à coup sûr la plus stérile du pays. Mais cette stérilité même était peut-être la raison déterminante d'un choix qui étonne aujourd'hui. La vallée, où le calcaire affleure presque partout le sol, ne peut convenir à la végétation forestière, et formait, sans doute, une vaste clairière au sein des forêts impénétrables qui couvraient le pays. La fertilité du sol importe assez peu aux peuples essentiellement chasseurs ; d'ailleurs, çà et là, quelques coins de terre végétale, disséminés entre les bois et les marais, pouvaient suffire à la chétive culture qui nous a été révélée par les restes des cités lacustres, et les huttes bâties en terrain découvert étaient plus en sûreté que dans les profondeurs de la forêt vierge, contre les surprises de l'ennemi et des bêtes fauves.

Depuis, la charrue a, pendant de longs siècles, bouleversé le sol, mélangé les produits de différentes époques, et confondu les stations ou villages principaux.

Seule, la butte de Pouline nous offrira un terrain peu ou point remanié, ce qui rend ce petit espace fort intéressant au point de vue de notre étude.

La butte de Pouline est le plateau calcaire qui termine brusquement, à un kilomètre environ au sud-ouest de Villerable, la ligne de hauteurs sur laquelle est bâti le clocher de ce village, et qui s'avance d'environ 500 mètres vers de grands marécages, en conservant une largeur moyenne de 150 ou 200 mètres.

Malgré les fossés qui sillonnent la plaine, la butte n'est guère abordable à pied sec, pendant l'hiver, que d'un seul côté ; il est supposable qu'avant l'existence de ces fossés, et quand de vastes forêts retenaient plus d'eau à la surface du sol, cette langue de terre étroite et élevée formait une presqu'île avancée au milieu de marais, dont la rive ancienne est peut-être marquée par le menhir qui se dresse au bas des dernières pentes, vers la ferme de Pouline. A en juger par la répartition des silex aux environs, ces marais n'étaient ni très-profonds ni très-larges ; mais, arrêtés sur un fond spongieux et meuble, ils devaient constituer, cependant, une défense sérieuse.

Ainsi entourée de trois côtés, défendue par des talus rapides et dominant un vaste horizon découvert, la butte offrait une excellente position défensive.

En revanche elle est d'une aridité complète. La trace d'anciens sillons prouve qu'on a jadis tenté de la cultiver en partie ; mais on a dû promptement y renoncer. La roche calcaire perce, en maint endroit, la mince couche de terre végétale blanchâtre qui recouvre la butte, et une touffe d'églantiers, chétive et solitaire, est la seule végétation qui rompe la monotonie du plateau.

L'habitation de l'homme n'y est attestée que par de nombreux vestiges de l'époque néolithique. Les autres objets qu'on y rencontre, une belle monnaie d'or gauloise ramassée il y a quelques années, de rares frag-

ments de poterie rouge ou de tuiles à rebords, ou des tessons recouverts du vernis transparent du moyen âge, y sont arrivés sans doute accidentellement, comme les balles coniques, rappelant les douleurs récentes de l'invasion, que j'y ai parfois trouvées.

Tout prouve que la butte de Pouline est essentiellement un ancien lieu d'habitation de l'âge de la pierre polie. Peu remanié par la culture, nullement modifié par le lent travail de la végétation forestière, il a gardé son antique aspect. On pourrait l'appeler un camp, mais on a un peu abusé de ce mot pour désigner les stations de cette époque. Dans le Farwest américain, un groupe de wigwams indiens s'appelle tout simplement un village, qu'il soit ou non dans un lieu facile à défendre, et telles étaient, probablement, les réunions d'habitations de nos aïeux.

La population qui dressait ses tentes de peau, ses huttes de branchages sur la butte de Pouline devait être nombreuse, à en juger par les débris de son industrie et surtout par les monuments qu'elle a laissés. Autour de la butte, deux dolmens et un menhir sont encore debout ; sur la butte même, en son milieu presque mathématiquement déterminé, est couchée une pierre longue de 3^m,15, d'une épaisseur moyenne d'environ 1^m,30, et dont le poids peut être approximativement évalué à 14,000 kilogrammes. Ce bloc énorme, de silex presque pur, paraît être incontestablement un menhir renversé. Avant de le dresser, il a fallu le hisser à force de bras jusqu'au sommet de la butte, et l'on est surpris à la pensée de la force musculaire qui a dû être employée pour un tel travail.

La butte se divise nettement en trois zones ; en la suivant dans toute sa longueur, en venant de Villerable, on

trouve d'abord un plateau élevé, couvert d'outils, de fragments et d'éclats en silex jaune, ayant l'apparence de cire, et analogue aux rognons agglomérés du menhir; puis une dépression peu sensible, où le menhir est le seul reste de l'antique industrie que nous y ayons jamais rencontré; enfin le terrain se relève, pour former, jusqu'à l'extrémité de la butte, un second plateau, couvert de silex divers, mais tous revêtus d'une belle patine blanche.

Il n'y a aucun mélange entre les silex jaunes de l'extrémité nord-ouest et les silex devenus blancs de l'autre région. Seuls, quelques rares outils d'un silex gris, dépourvus de patine, sont répandus indistinctement aux deux extrémités du plateau, mais jamais dans la dépression intermédiaire. D'ailleurs, des deux côtés, on trouve les mêmes outils, les mêmes types, évidemment les produits d'une même époque; il n'y a que la matière qui diffère.

Ces trois zones et le menhir tombé ne pourraient-ils nous aider à soulever un tout petit coin du voile épais qui nous cache les mœurs et les croyances de ces âges lointains?

L'imagination joue un certain rôle dans les arides recherches de l'archéologie préhistorique, on ne saurait le nier, et l'on nous pardonnera peut-être de lui laisser un peu de liberté dans le désert de Pouline. Rien ne porte à la rêverie comme une excursion dans un passé inconnu, et, tout en cherchant des débris sur la butte sauvage et mélancolique, aux cris des vanneaux et des coulis protestant bruyamment contre l'envahissement de leur solitude, j'aimais à me raconter l'histoire probable de la vieille colonie qui a rempli jadis ces lieux de mouvement et de vie.

Deux familles, appartenant à la grande immigration qui apportait la pierre polie, et jalonnait sa route avec des dolmens, trouvaient la butte à leur convenance, projetaient de s'y établir et se la partageaient. Des chefs prudents, pour éviter les causes de querelles, décidaient que chaque famille tirerait ses outils d'un point différent et aurait, sans doute, aussi, un territoire de chasse particulier dans les bois et les marais d'alentour. Puis, comme un contact journalier devait amener des rixes dégénérant en des batailles sanglantes, une convention survint : entre les huttes des deux familles établies aux deux extrémités du plateau, s'étendrait une zone neutre, plus large que la portée d'une flèche ou d'une pierre de fronde.

Mais comment faire respecter la neutralité de cette bande étroite, étendue comme un champ de bataille naturel entre les deux villages ? En la plaçant sous la sauvegarde de la divinité, en y érigeant une de ces grossières idoles que nous appelons menhir, faute de connaître leur véritable nom, et qui peut-être communiquaient au terrain sur lequel elles étaient dressées l'inviolabilité ou *tabou*, encore en usage et si respecté en Océanie.

En faisant du menhir une idole, nous ne hasardons pas une hypothèse nouvelle ; mais citer ici tous les faits sur lesquels s'appuie cette supposition serait sortir du cadre de notre étude.

Parvenu à ce point de notre travail, nous éprouvons un véritable embarras. Faire une description détaillée des objets trouvés à Pouline, sera reproduire une énumération déjà maintes fois publiée des différents types de l'époque néolithique et retomber dans une question magistralement traitée devant nous, au Congrès de Ven-



Photo-Lith. Paclais à Vendôme.

Types d'instruments en silex de la butte de Pouline.

dôme, par M. l'abbé Bourgeois. D'autre part, comme cette description constitue à peu près tout ce que l'on peut dire de positif sur une station quelconque de l'âge de pierre, il est difficile de l'éviter. Nous réclamons donc à l'avance l'indulgence des auteurs que nous reproduisons, et des lecteurs à qui nous n'apprenons rien de nouveau, espérant que d'autres pourront glaner çà et là quelques types spéciaux à notre butte, ou quelques remarques trop particulières pour avoir pu trouver place dans un travail plus général. Nous passerons rapidement, d'ailleurs, sur les types connus de tous.

Haches. — 1^o Pouline ne m'a fourni qu'un tout petit fragment de hache polie, en pierre verte ; mais, depuis longtemps, cette riche station était explorée par les élèves de l'école d'Huisseau, qui ont dû ramasser tout d'abord ces instruments, les plus apparents par leur forme et leur volume. L'âge de la station est, d'ailleurs, bien caractérisé par les pointes de flèches à ailerons. — 2^o Une grande analogie de forme rapproche des haches polies de petits instruments, destinés sans doute à un usage différent. Ce sont de toutes petites hachettes, taillées à éclats sur les deux faces, de véritables réductions des ébauches de nos grands ateliers. J'en ai trouvé un certain nombre à Pouline, d'une dimension variant entre 40 et 63 millimètres. Sauf dans un seul de ces petits objets, la taille de la pierre est grossière (Fig. 1).

Marteaux percuteurs, etc. — Pouline m'a fourni un grand nombre de marteaux de types très-variés. A coup sûr les outils étaient, pour la plupart, fabriqués sur place.

1^o Le marteau ayant longtemps servi a ses arêtes usées et émoussées au point de n'être plus qu'une sphère gros-

sière. Comme en cet état il ne pouvait plus servir à la confection d'objets délicats, et dont la fabrication demandait une grande précision de choc, les ouvriers fendaient parfois en deux leur marteau usé, et obtenaient ainsi une nouvelle arête vive circulaire. J'en ai trouvé deux à Pouline, ainsi ravivés, puis usés de nouveau sur la circonférence du grand cercle de rupture. C'est peut-être cette pratique qui a donné l'idée des marteaux en forme de disque, que d'autres stations ont fournis.

Un autre instrument du même genre, très-rare, trouvé à Pouline, est un silex auquel l'ouvrier primitif a donné grossièrement la forme d'un de nos maillets actuels, en ménageant un manche dans la pierre même. Ce petit instrument, long de 7 centimètres, était sans doute destiné à la confection d'objets délicats; il a longtemps servi (Fig. 2).

2^o Pouline est riche en petits silex taillés à facettes sur tout leur pourtour, comme les marteaux ordinaires, mais beaucoup plus petits et ne portant jamais de trace de percussion. Leur volume ne dépasse pas celui d'une noix. Étaient-ce des pierres de fronde? On serait tenté de l'admettre, s'il n'y avait à côté de la butte un banc de cailloux roulés qui aurait pu fournir tout faits tous les projectiles désirables.

Coins et Ciseaux. — 1^o Ces outils, rares dans bien des stations, sont très-abondants ici. Taillés à éclats, parfois sur leurs deux faces, plus souvent sur une seule, leur extrémité agissante, la plus large, se termine en un biseau qui laisse au silex son tranchant naturel. Quand l'outil est taillé sur les deux faces, le tranchant est formé par deux plans sans retouche (Fig. 3).

2^o Réduit aux plus petites dimensions, cet outil de-

vient la pointe de flèche à tranchant transversal, sur l'usage de laquelle la magnifique découverte de M. de Baye, aux grottes de Coizard, a jeté une si grande lumière. Notre station ne m'en a donné que cinq ; mais, avant les trouvailles de Champagne, mon attention n'était point éveillée par ces tout petits instruments, qu'un examen attentif peut seul faire distinguer à la surface du sol (Fig. 4 et 5). La hauteur de ces petits triangles minces de silex, taillés sur les côtés seulement, et très-rarement sur les faces, varie de 15 à 30 millimètres.

Couteaux. — Pouline ne m'en a fourni qu'un seul bien caractérisé ; mais presque tous les éclats produits par la fabrication d'outils plus compliqués pouvaient servir aux mêmes usages. Pour trancher des substances molles, la chair des animaux par exemple, rien ne pouvait remplacer le tranchant naturel du silex élaté.

Racloirs ou Scies. — J'ai trouvé sur la butte deux exemplaires de cet instrument, très-rare presque partout ailleurs qu'au Grand-Pressigny, et qui consiste en une lame allongée, dentelée sur les deux côtés, et munie à chaque extrémité d'une encoche qui servait évidemment à maintenir, à l'aide d'un lien, cet instrument dans un manche fendu (Fig. 6).

Grattoirs. — Ces outils abondent à Pouline, comme dans toutes les stations de l'âge de pierre. La partie agissante de l'instrument est toujours un tranchant formé par l'intersection d'une surface plane et d'une surface plus ou moins courbe, obtenue par l'enlèvement de nombreux petits éclats. La très-grande majorité des grattoirs ont un tranchant convexe circulaire ; d'autres, plus rares, sont concaves ; il en est, enfin, dont le tran-

chant est droit, et qui alors se rapprochent un peu du ciseau.

Indépendamment du tranchant, la forme de ces instruments varie presque à l'infini. Tantôt c'est un disque retaillé sur son pourtour, tantôt une lame finement arrondie à son extrémité seulement. Parfois ce sont de minces plaquettes ; d'autres fois ils affectent une forme hémisphérique, et ont un tranchant presque obtus (Fig. 7). De nos jours, les Esquimaux se servent d'outils semblables pour nettoyer et assouplir les peaux dont ils se revêtent ; c'est sans doute au même usage qu'ils étaient employés à Pouline.

Un très-long usage a usé et adouci le tranchant d'un grand nombre de nos grattoirs.

Perçoirs. — Comme les grattoirs, les perçoirs sont très-abondants et très-variés. On comprend combien il était facile d'obtenir une pointe aigüe de silex, soit en effilant une lame, soit en ménageant un point du tranchant de cette lame, enlevé des deux côtés de la pointe réservée, soit enfin en aiguïsant, par de fines retouches, l'un des deux coins obtenus en cassant la lame transversalement. Ce dernier type de perçoir (Fig. 8) est le plus commun à Pouline. D'ailleurs, pour les perçoirs comme pour les grattoirs, nos habitants de la butte utilisaient les accidents du silex, naturels ou produits par la fabrication d'autres outils. Hommes pratiques, ils se donnaient peu de peine pour la fabrication d'instruments dont ils se servaient journellement, sans doute pour percer les peaux préparées avec les grattoirs, et destinées à être transformées en vêtements au moyen d'aiguilles en os qui n'auraient pu facilement traverser le cuir.

Pointes de flèches. — Depuis longtemps déjà, le frère

Narcisse possède une charmante pointe à ailerons et pédoncule trouvée sur notre butte. J'ai eu le rare bonheur d'y ramasser moi-même cinq de ces véritables bijoux de l'âge de pierre. Trois ont un pédoncule central (Fig. 9) ; les deux autres en sont dépourvus. Quand je trouvais la première de ces pointes qu'il serait impossible de fixer solidement dans un manche, je crus qu'un accident de fabrication avait brisé le pédoncule ; mais la seconde trouvaille me fournit un objet si délicat, si finement travaillé, et d'une conservation si parfaite, que le doute ne m'était plus permis ; j'avais la pointe telle que l'avait conçue et exécutée l'ouvrier (Fig. 10).

A quoi servaient ces charmants objets ? Est-il croyable que tant de travail fût exposé à être perdu chaque fois que l'on décochait une flèche, à la chasse ou à la guerre ? Et le résultat pratique de cette pénible fabrication eût-il été en rapport avec les soins qu'elle exigeait ? Le moindre éclat naturel de silex, sans retouche, tel que ceux dont la butte est couverte, eût fait une pointe de flèche plus facile à fixer et plus pénétrante.

Les grottes de Coizard, si instructives pour la balistique de ces âges reculés, n'ont présenté qu'un nombre insignifiant de flèches barbelées, comparativement à celui de ces pointes à tranchant transversal, que nous avons aussi rencontrées à Poulinc.

On a cependant trouvé, dans les stations lacustres, de ces flèches encore fixées à des baguettes, et l'une de nos pointes de Poulinc, la plus grossière il est vrai, à l'extrémité détériorée, non point par une cassure, mais bien par un choc ou un écrasement dans le sens de son grand axe, tel qu'il se serait produit si notre flèche, violemment lancée en avant, avait heurté une pierre.

Ces jolies pointes étaient donc en usage ; mais dans

quelles circonstances s'en servait-on ? Les grossiers grattoirs et les perçoirs plus grossiers encore nous ont prouvé que nos sauvages se souciaient peu d'un luxe inutile pour leurs instruments de chaque jour. Nos flèches barbelées étaient-elles l'attribut du chef ?... ou l'instrument d'un sacrifice sanglant ? ou de quelque pratique dont nous ne pouvons même concevoir l'idée ? C'est un mystère, que quelque découverte inattendue viendra peut-être nous dévoiler un jour ou l'autre.

Objets divers. — Enfin nous avons trouvé à Pouline divers objets assez répandus dans les stations d'alentour pour constituer des types spéciaux, mais dont nous ignorons l'usage ancien et le nom moderne.

Ce sont, entre autres, de petites pyramides assez semblables, par le volume et l'aspect général, aux pierres de fronde, mais obtenues en enlevant autour d'une base commune de petites facettes triangulaires venant converger au sommet. Ce sont encore de petites baguettes cylindriques, plates d'un côté, arrondies de l'autre par de nombreuses et fines retouches, et invariablement en silex du Grand-Pressigny ; puis des hachettes grossières, taillées à grands éclats sur tout leur pourtour, d'une section plus ou moins circulaire et d'une forme rappelant celle d'un fuseau.

Enfin des instruments de même forme que les précédents, mais plus petits, plus finement taillés et seulement sur une seule face (Fig. 11). J'en ai quatre de Pouline et plusieurs autres de différentes stations. Tous, sans aucune exception, ont leurs deux extrémités arrondies par un long usage, et émoussées à tel point qu'il est impossible de supposer qu'ils ont servi de perçoirs. Faut-il y voir un instrument destiné à rabattre les coutures des vêtements de peau ?

D'où provenait le silex employé sur la butte à la fabrication de tous ces outils ?

Le silex gris, opalescent ou noir, employé exclusivement sur l'extrémité sud de la butte, provenait sans doute des flancs crayeux de la butte elle-même.

Quant au silex jaune de l'extrémité nord, il est tout à fait semblable à celui des rognons englobés dans le poudingue siliceux qui constitue le menhir lui-même, et me paraît provenir, en majeure partie, de blocs analogues brisés. Cette matière était, d'ailleurs, de mauvaise qualité ; les pièces sont en général petites, et offrent souvent des défauts naturels dans la pierre.

Non loin de l'extrémité nord de la butte, un banc de cailloux roulés, analogues à ceux du diluvium, affleure à la surface du sol. Beaucoup de ces cailloux roulés ont été utilisés par la colonie de la butte, ceux surtout que quelques retouches suffisaient à transformer en grattoirs ou perçoirs.

Enfin, associés aux silex, on trouve une grande quantité de très-petits fragments de poterie friable, mal cuite, mélangée de gros grains quartzeux, semblable à celle que nous avons trouvée dans deux dolmens des environs. Quelques fragments portent encore une anse, simple tubulure percée d'un trou vertical ; l'usure du cordon qui suspendait le vase est très-visible sur l'une de ces anses. Nous n'avons jamais trouvé de trace d'ornements sur ces grossiers essais de céramique. Par analogie, nous pensons pouvoir les attribuer à l'âge de la pierre polie.

Pendant deux années consécutives, la butte nous a procuré les trouvailles que nous venons d'énumérer ; aujourd'hui la mine est à peu près épuisée à la surface du

sol ; mais comment évaluer les richesses qu'a dû enfouir la petite tentative de culture qui a tracé des sillons sur le plateau ?

Les données acquises sont bien minimes encore, mais peut-être un jour quelque fouille heureuse nous permettra-t-elle de les augmenter en nous révélant les poteries entières, l'outillage en os, ou les sépultures du peuple de Pouline.

RÉSUMÉ DE L'ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE

du 1er décembre 1872 au 30 novembre 1873.

MOIS	Barom., à 0 ^o haut. moyenne	Moyenne des minima	Moyenne des maxima	Moyenne du mois	Pluie totale du mois
Décembre	747 ^m 92	4 ^o 15	9 ^o 08	6 ^o 61	67 ^m 13
Janvier	752 00	2 96	8 24	5 60	53 08
Février	756 00	0 71	5 37	3 04	26 90
Mars	749 79	4 21	12 19	8 20	61 12
Avril	753 72	5 08	13 85	9 46	14 09
Mai	755 07	7 28	17 41	13 34	44 09
Juin	755 05	11 60	21 47	16 53	64 74
Juillet	755 99	14 32	25 52	19 92	17 25
Août	755 35	13 44	24 81	19 12	54 27
Septembre	755 09	10 13	19 17	14 65	33 45
Octobre	752 69	6 63	15 00	10 81	37 33
Novembre	752 80	4 08	9 60	6 84	54 77
Moyenne	753 46	7 05	15 14	11 09	528 22

Jours de pluie,	159	Jours serains,	59
— neige,	8	— 1/4 couverts,	36
— brouillard,	27	— 1/2 couverts,	88
— gelée blanche,	27	— 3/4 couverts,	75
— gelée,	24	— couverts,	107
— tonnerre,	15		

ÉTAT DU CIEL PAR SAISONS

Pluie	Jours	Saisons	tonnerre	serains	1/4 c.	1/2 c.	3/4 c.	couverts
147 ^m 11	49	Hiver	1	12	7	17	14	40
119 30	38	Printemps	2	12	10	24	22	24
136 26	34	Été	9	20	9	28	24	41
125 55	38	Automne	3	15	10	19	15	32

Maxima barométrique, 772.55, le 18 février, à 9 h. du matin.
 Minima — 724.20, le 20 janvier, à 1 h. 1/4 après midi.
 Moyenne barométrique de 17 années d'observation, 754.69.
 Id., au niveau de la mer, 763.44.

Minima annuel, — 4^o3, le 29 janvier.
 Maxima id., 36^o1, le 8 août.

DOCUMENTS ORIGINAUX

I

Remise faite par le roi Philippe VI de Valois à Macé Bertrand, son sergent en la forêt de Long - Aunay, d'une rente que ce dernier lui devait (septembre 1329¹).

PH .. par la grace de dieu Rois de France .. Sa-
voir faisons alou; presen; et auenir .. Que come nos-
tre ame Mace bertrand nostre sergent en nostre forest
de lonc Annoy² Nous deust chascun an de rente an-
nuele et perpetuel, pour raison des choses que il tient
de nous en la ville de Maseray³ et au clos Cinquante

¹ Bien que cette pièce ne soit nullement vendômoise, nous avons cru pouvoir la donner ici, en raison de son origine royale et de la clause qu'elle contient à la fin.

² Au Maine. Il y avait également une ancienne baronnie de ce nom, dont le siège était établi dans la paroisse de Mézeray, dont il est question plus bas (aujourd'hui canton de Malicorne). La forêt et la baronnie, qui appartenaient autrefois aux comtes du Maine, passèrent dans le domaine de la couronne, par confiscation sur Jean-sans-Terre, en 1204 (Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*).

³ Le même que Mézeray [*Miseriacum*, *Maceriacum* (?)], simple bourg de l'arrondissement de La Flèche, autrefois prieuré de Saint-Aubin d'Angers.

nuef solz Cinc deniers et manille tournoi; paie; ala feste de Tou; sain; Et quatre solz tournoi; paie; ala feste de la Nativite saint Jehan baptiste chascun an .. Nous consideranz le bon servise que le dit Mace Nous a fait longuement et loiaument en recompensacion de son dit servise li anons quitte et donne quiltons et donnons de nostre grace especial pour lui et pour ses hoirs et successeurs a touz jours mais Toute la rente dessus dite en paiant et rendant a Nous et a noz successeurs chascun an que nous venrons en la dite forest pour chacier un arc et un boulon ¹ .. En tesmoing dela quelle chose et a perpetuel fermele dicelle, Nous anons fait mettre nostre seel en ces lettres .. Donne ala fontaine Saint martin ² ou maine .. lan de grace Mil .. Trois Cen; .. vint et nuef Ou mois de Septembre ³.

¹ Boulon, grosse flèche. L'arc et le boulon étaient ici le symbole du lien féodal, une sorte de cens en nature.

² Aujourd'hui canton de Pontvallain, arrondissement de La Flèche, au S. S.-E. de Mézeray. Cette localité doit son nom à une fontaine miraculeuse que saint Martin de Tours, dit la légende, fit jaillir d'un rocher, pour baptiser les habitants qu'il venait de convertir. Elle est encore vénérée aujourd'hui. Ce lieu renfermait, en outre, un prieuré de religieuses bénédictines que Philippe de Valois, alors comte du Maine, avait gratifié d'une rente de 20 septiers de blé, convertis depuis en la somme de 200 livres de rente annuelle (Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*).

³ On connaissait déjà un diplôme de Philippe VI daté de la Fontaine Saint-Martin (6 septembre 1329). C'est une ordonnance faite pour l'évaluation des monnaies qu'il s'agissait de réformer.

Sur le repli :

Par le Roi J. Sur, avec trait abrégatif pour **Gureau** (?) En plusieurs endroits du feuillet, d'une écriture du XVII^e et du XVIII^e siècles : *Pour le lieu (ou : closerie) de la Boardière.*

Original sur parchemin, en travers ; grande et belle minuscule, pâlie ; scel perdu. Collection de M. Ch. B.

Pour copie conforme,

CH. BOUCHET.

GEOFFROI, vicomte de Châteaudan et seigneur de Mondoubleau, et **HELVISE**, sa femme, confirment aux religieux de la Trinité la possession de l'église de Cormenon, de la terre des Perrières et en général de tout ce qui leur avoit été donné par les ancêtres ou les vassaux desdits seigneurs. Ils y ajoutent une nouvelle terre franche et libre, et dans toutes ces donations ne se réservent aucun droit de tulle, de corvée, ni de justice haute ou basse. Seulement dans les causes qui doivent être décidées par le duel l'épreuve aura lieu dans la cour du Seigneur à Mondoubleau. Si les jours de marché, les hommes de l'abbaye vendent sur la place, ou sur la voie publique qui y conduit, ils paieront au vicomte la redevance accoutumée ; mais ils ne lui devront rien pour tout ce qui sera vendu les autres jours sur les terres des religieux. Ceux-ci auront le droit de panage gratuit dans les bois du Seigneur, mais non leurs vassaux. Mais ils pourront, eux et leurs hommes, abattre des arbres sur ses domaines pour le chauffage, la construction et autres besoins. Fuit dans la forêt du Perche, au Temple (près Mondoubleau) (1134, 1^{er} décembre).

*Charte rédigée par Hyluire, aumônier de la Trinité de Vendôme*¹.

Quotiens aliquid pauperibus vel ecclesiis largimur. non

¹ Nous avons parlé, dans notre article sur Mondoubleau (Bulletin de 1873, p. 94), d'une pièce curieuse, établissant que cette

nostra eis damus . sed sua reddimus . Pro his tamen que illis pro dei amore reddimus . spe non uana mercedem ab illo expectamus . Ego itaque Goffridus ¹ uiccomes castridunensis . & dominus montis dublelli . & heluisa nobilissima uxor mea . concedimus deo & uindocinensibus monachis . in manu domni Fromundi ² uindocinensis abbatis . pro amore dei . omniumque antecessorum nostrorum animabus & nostris . omnia que ab antecessoribus nostris eidem monasterio data sunt ³ . uel ab aliis data concesserunt ipsi . Ecclesiam scilicet sancti petri de curte magnonis ⁴ . cum omnibus ad ec-

baronnie était entrée dans la maison de Châteaudun avant le mois de décembre 1134. Cette pièce est celle qu'on va lire. Nous la croyons inédite ; mais, dans tous les cas, elle nous paraît si intéressante et se rattache si naturellement à notre premier travail, que nous n'hésitons pas à la donner ici.

¹ Geoffroi II. Il avait épousé Helvise, fille d'Hilbert Payen, dit Payen de Mondoubleau, dernière descendante de la famille des Doublel. Le fief de cette famille n'échut donc point aux seigneurs de Châteaudun par le mariage d'une certaine Marguerite de Mondoubleau avec Hugues IV, comme paraissent l'avoir cru le P. Anselme, T. III, p. 315, et l'abbé Bordas, *Histoire du Dunois*, T. I, p. 153. On peut ajouter même que Mondoubleau fut réuni à Châteaudun bien avant 1134, puisque, à cette époque, Geoffroi avait quatre enfants, comme on le voit à la fin de notre pièce, et que l'aîné, Hugues, figure dans une charte de 1136 *, où il confirme à l'abbaye de Tiron toutes les donations que son père lui avait faites. (L'abbé Bordas, *Ibid.*, T. Ier, pp. 144-145.)

² Fromond, abbé de la Trinité de Vendôme de 1132 à 1139.

³ C'est-à-dire tout ce qui avait été donné par la famille Doubleau.

⁴ Cormenon, près de Mondoubleau, arrondissement de Vendôme. « L'an 1055, le monastère acheta de Ninelon, fils de « Graulfus, une métairie, *unam mansuriam*, avec une église « (la moitié) située en l'enceinte.... avec ses coutumes & reue-
« nus, c'est-à-dire *sepulturam, vicariam, decimam, bannum*,

* Le P. Anselme, qui cite également cette charte (T. III, p. 315), la place d'abord à l'an 1136, puis, plus bas, à 1126 ; mais l'abbé Bordas dit positivement qu'elle était du 6 janvier 1136. Geoffroi était alors prisonnier de Ursion de Fréteval.

clesiam pertinentibus redditibus. Terram etiam petrariarum¹. & omnia que in cartis illorum nostri antecessores uel homines illorum dicuntur eis dedisse. Preterea concedimus eis terram Rainaldi inforcia² solutam & quietam. In his omnibus nichil nobis nichil nostris hereditibus retinemus. non uicariam³. non sanguinem⁴. non furtum. non incendium. non adulterium. non talliatam⁵. non bidampnum⁶. nisi solummodo pasnagium⁷ hominum

« raptum, unum molinum et unum arpennum prati. De plus, « 3 arpents de pré & 12 arpents de vigne qui étaient du fief de « Hugues l'archidiacre, & une terre de deux charnes, le tout « pour la somme de cent sols poitevins pour Ninelon vendeur, & « 3 écus d'or qui furent donnés à sa femme pour son consente- « ment.... » (Papiers de l'abbé Simon : *Prieurés de Vendôme*. A la bibliothèque de cette ville.) — Hugues, archidiacre de Vendôme, Girard et Odon ou Adam, tous deux religieux de la Trinité et fils de Bodon, comte de Vendôme, signèrent à l'acte de vendition. (L'abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, T. Ier, p. 24. Seulement l'auteur fait Hugues l'archidiacre également fils de Bodon, tandis qu'il était fils de Hugues Doubleau l'Ancien. V. Bulletin de 1873, p. 86.) — En 1057, Thibault, fils de Lithier, vendit aux religieux l'autre moitié de l'église qui lui appartenait, moyennant quarante sols (*Mêmes papiers*). Du reste le fief et censif du prieuré relevèrent toujours de la baronnie de Mondoubleau (*Inventaire des Archives de Loir-et-Cher*, par M. Paul de Fleury, p. 71). — Nous insistons sur tous ces faits parce qu'ils éclairent les origines du prieuré de Cormenon, restées obscures jusqu'à ce jour.

¹ On trouve sur la carte de l'état-major *la Perrière* au S.-E. de Cormenon.

² Qui a subi les dernières admonitions de l'Eglise ou même la sentence d'excommunication (?) V. Ducange.

³ La Viguerie ou office du *viguiier* qui remplaçait le seigneur dans les causes de moindre importance : la moyenne et la basse justice.

⁴ *Non sanguinem....* Formule connue. La justice du seigneur ou haute justice.

⁵, ⁶ et ⁷ La taille, les corvées, tant d'hommes que de bêtes ; en vieux français *Biains*, *Bians*, *le Bien*. — *Pasnagium*, le droit de faire paître les porcs dans une forêt.

monachorum. Et si forte his duorum hominum monachorum . uel unius hominis eorum aduersus alterum duellione finienda fuerit . in curia nostra apud montem dublelli duellio agetur. Si in die mercati homines monachorum aliquid in mercato . uel in uia publica mercati uendiderint . nobis & nostris successoribus soluent debitam consuetudinem. De his omnibus que in ceteris diebus in terris monachorum uendiderint . nullam nobis reddent consuetudinem . uel successoribus nostris. In boscis nostris habebunt monachi suos proprios porcos . nullumque pro eis pasnagium reddent. Arbores assument ipsi & homines eorum ad domos faciendas . & ad ignem . & ad usus necessarios in terris que ad nos pertinent. Actum inforeste que perticus dicitur . in domo militum de templo . anno ab incarnatione domini M . C . XXX . IIIJ . kalendas decembris. Quod uiderunt & audierunt isti. Frodo de sancto martino . Berardus filius eius . Girardus diabolus . Girardus de moremi uilla¹ . Hilgotus balfredus . Hoc² postea concesserunt apud castrumduni . primogenitus filius noster . Hugo . Isbertus paganus . & filie nostre . Alpet . Heluisa & Mahildis. Quod uiderunt & audierunt isti. Gilduinus disreatus . Hugo esclencherius³ . Hubertus esclencherius . Robertus pisecat darsum . Tebaldus filius forrati . de monachis uindocinensibus . Hylarius elemosinarius qui hanc cartam scripsit . Fulcherius camerarius . Famuli eorum . Goffridus burgotus . Petrus frater eius . Hanc cartam scribi

¹ Morainville, Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres.

² Toute cette partie de la charte jusqu'à la fin est d'une autre écriture, et indiquerait, à défaut de la charte elle-même, qu'elle a été ajoutée après coup.

³ Le gaucher. *Esclanche*, en vieux français, signifiait gauche.

iussimus. & sigillo nostro sigillari . & propriis manibus signo sancte crucis eam annotauimus in die festiuitatis sanctorum innocentium.



¹

Signum Goffridi uiceomitis. Signum Heluise uiceomitisse.

Original sur parchemin. Le scel qui était pendant sur laes de cuir est perdu.

(Archives de la Préfecture de Blois. *Trinité de Vendôme*, Série H, Fonds 1, Liasse 6.) (?)

Pour copie conforme,
CH. BOUCHET.

¹ Ces deux croix, dans l'original, sont à branches égales, et remplissent presque tout le cercle. Celle d'Helvise est plus régulière et plus soignée que celle de Geoffroi.

UNE LETTRE DE RECOMMANDATION

POUR M. DE RONSARD

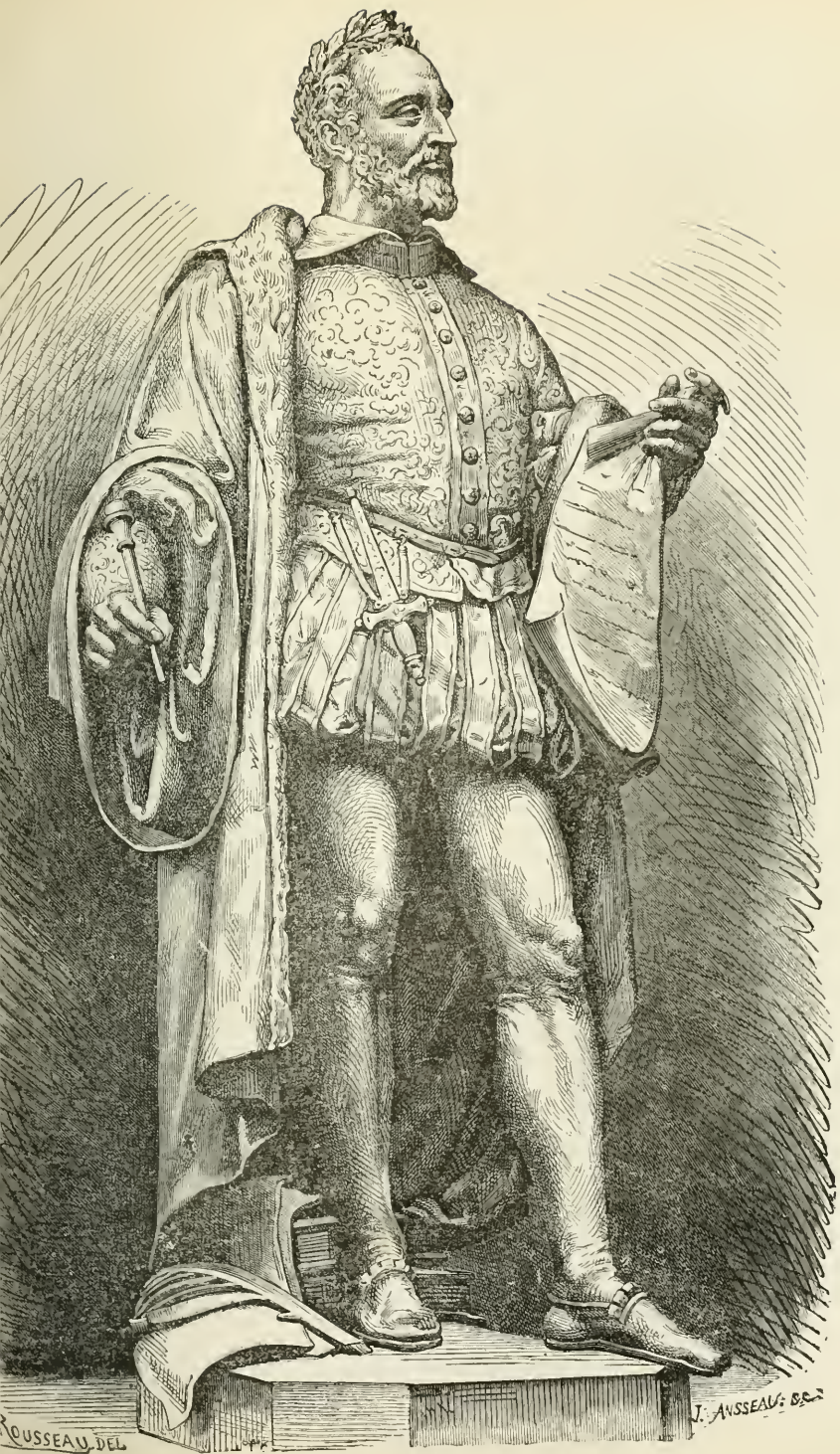
J'ai publié en 1868, dans mon livre intitulé *La Famille de Ronsard*, une lettre de Marguerite de France, duchesse de Savoie et fille de François I^{er}, dans laquelle cette aimable princesse, protectrice éclairée des littérateurs et des poètes, recommande Ronsard à la reine-mère.

Le hasard m'a fait découvrir une autre lettre, complètement inédite, que Marguerite écrivait à Charles IX dans le même but. Ronsard n'ayant jamais possédé qu'une abbaye, celle de Bellozanne, qu'il obtint en 1564, c'est de cette même année ou de peu de temps auparavant qu'il faut dater cette lettre.

C'est probablement à la suite de ces démarches qu'il obtint ce bénéfice, *s'il le posséda réellement*.

On s'étonnera peut-être de cette réserve de notre part sur un fait généralement admis ; mais un ouvrage sérieux sur l'histoire ecclésiastique du diocèse de Rouen, la *Neustria pia*, éditée en 1663, soixante-dix-huit ans après la mort de Ronsard, donne la liste des abbés de Bellozanne et ne parle pas de Ronsard ; on y trouve pour 10^e abbé le savant Jacques Amyot, et pour 11^e Jean Bouchart, précepteur de Charles de Bourbon-Vendôme.

Ce n'est que la *Gallia Christiana*, qui parut plus d'un demi-siècle plus tard, qui donne à Ronsard cette qualité d'abbé de Bellozanne ; du reste, d'après les frères de Sainte-Marthe, il n'aurait pas gardé longtemps ce béné-



ROUSSEAU DEL

J. ANSSEAU SCULPT

lice. « *Anno 1564, disent-ils, abbatiam capessivit et abdicavit.* »

Tous les chroniqueurs et les historiens de Normandie ont accepté comme véridique le renseignement de la *Gallia*.

Nous joignons à cette lettre une gravure qui sera bien accueillie, nous l'espérons, quoique nous n'en ayons pas la primeur.

C'est la reproduction, par le graveur Rousseau, de la statue de Ronsard, que nous devons à l'habile ciseau de M. Irvoy et qui orne la cour du Musée.

La Société doit ses remerciements à M. Charton, pour avoir bien voulu enfreindre une règle presque toujours inexorable en nous permettant cette reproduction ; nous serons heureux de les lui transmettre.

A. DE ROCHAMBEAU.

« *Marguerite de France au Roy.*

« Monseigneur, Encores que je sache lonneur et bonne chère que vous faites à Monsieur de Ronsard, pour ses louables vertus qui sont telles qu'il n'a besoin d'aucune recommandation envers vostre Magesté, si est ce que l'ayant tousiours cogneu dès son jeune age et tous les siens fort adfectionnés à vostre couronne i'ay bien osé prendre la hardiesse de vous supplier tres humblement Monseigneur luy vouloir donner quelque bonne

abeye, afin qu'il ne pense plus à aultre chose qu'à escrire vos louanges et à perpetuer vostre nom. Et me semble, Monseigneur, que vous deveriés estimer à grand heur d'avoir durant vostre regne ung tel personnage auprès de vous, car a la vérité c'est le premier de nostre temps, estant estimé tel, nonseulement par la France, mays par tous les lieux ou ses escriis sont leuz des gens scavans. Monseigneur sans l'amitié que je scay que vous luy portez, je vous en dirois davantage, mais sachant que vous cognoissez assez ses mérites, je vous supliray seullement encore un coup de l'avoir pour recommandé Et moy tres humblement a vostre bonne grace Priant Dieu, Monseigneur, vous donner autant d'heur et de contantement que vous en souhaite.

« Vostre tres humble et tres obeissante
tante et sugete

« MARGUERITE DE FRANCE. »

(Bibliothèque nationale. Fds Dupuy, 211, fo 28.)

L'ESPAGNE
ET
L'AMÉRIQUE ESPAGNOLE

Par M. LOUIS BOUCHET,
décédé Lieutenant de vaisseau.

Espagne, qu'as-tu fait de tes gloires fécondes,
Alors que tu pouvais étreindre les deux mondes
Du cercle puissant de tes bras ?
Ma Reine, qu'as-tu fait de ta noble couronne,
Alors que le soleil du plus haut de son trône
Ne pouvait voir tous tes Etats ?

Où sont-ils ces héros, aux âmes inspirées,
Qui partaient pour chercher des plages ignorées ?
Ces sublimes aventuriers,
Qui venaient au retour te jeter, ô ma belle,
Comme un fleuron de plus, quelque Espagne nouvelle ?
Où sont aujourd'hui ces guerriers ?

Qu'as-tu fait de ces temps où l'Europe attentive
Recueillait les accents qui partaient de ta rive
Et se groupait à tes côtés ?
Ces temps où tu pouvais, peuple chevaleresque,
Dans un monde nouveau, sur un plan gigantesque,
Rebâtir toutes tes cités ?

Hélas ! ils ne sont plus ces jours de ta puissance
Où ton glaive jeté décidait la balance !

Et maintenant insoucieux,
Tes fils dégénérés, tranquilles sur leurs grèves,
Ignorent presque tous ou traitent de vains rêves
Les chroniques de leurs aïeux.

C'est que, vois-tu, du jour où ta main chancelante,
Espagne, déposa l'épée étincelante
Qui faisait trembler l'univers,
Où tes lions, Léon, où tes tours, ô Castille,
Ne pouvant désormais lever leur front qui brille,
Ne furent plus les rois des mers ;

Tu vis l'un après l'un tomber ces joyaux rares
Qu'avaient à ta couronne attachés les Pizarres ;
Telle une coquette des cours,
Jadis reine brillante, aujourd'hui surannée,
En dépit de ses soins, voit s'enfuir chaque année
Quelqu'un de ses légers amours.

Comme un jeune écolier qui par lui seul veut vivre,
Quand ce mot Liberté le possède et l'enivre,
Se cabre contre tout pouvoir
Et rejette la main qui, bienveillante et sage,
A travers les écueils lui frayait un passage
Avant qu'il les pût entrevoir.

Puis, le premier moment passé de folle joie,
En lutte avec le monde, aux passions en proie,
Voit ce qu'étaient ses rêves d'or :
Des mensonges trompeurs, de brillantes chimères,

Auxquels ont succédé des vérités amères,
Et regrette son vieux Mentor.

Ainsi tes nouveaux fils, race ardente et rebelle,
Oublièrent bientôt ton habile tutelle ;
Oublièrent que c'était toi
Qui les avais dotés de leurs villes premières,
Elevant des palais où rampaient des chaumières,
Et s'affranchirent de ta loi.

Puis, maîtres de leur but, surpris, ils s'aperçurent
Qu'ils s'étaient bien trompés, et novices ne surent
Que faire de leur liberté.
Dévorés par la guerre, en proie à l'anarchie,
Qu'ils pleurèrent de fois leur antique patrie
Et le joug qu'ils avaient porté !

C'est que dans un Etat, qu'il soit à son aurore,
Qu'il soit à son déclin, dès que ce mot sonore
LIBERTÉ s'est fait retentir,
L'amitié, le bonheur, tous ces mots que la veille
On adorait encore, en vain frappent l'oreille
Et viennent sans écho mourir.

La liberté, mot saint aux paroles bruyantes,
Arc-en-ciel de l'espoir aux couleurs chatoyantes
Appelant les peuples à lui ;
Mais bien souvent, hélas ! déjouant tout présage,
Perfide feu follet et décevant mirage,
Qui, lorsqu'un peuple vient, a fui.

Toi-même, Espagne, aussi prise de ce vertige,
N'as-tu pas écrasé le pouvoir et la tige

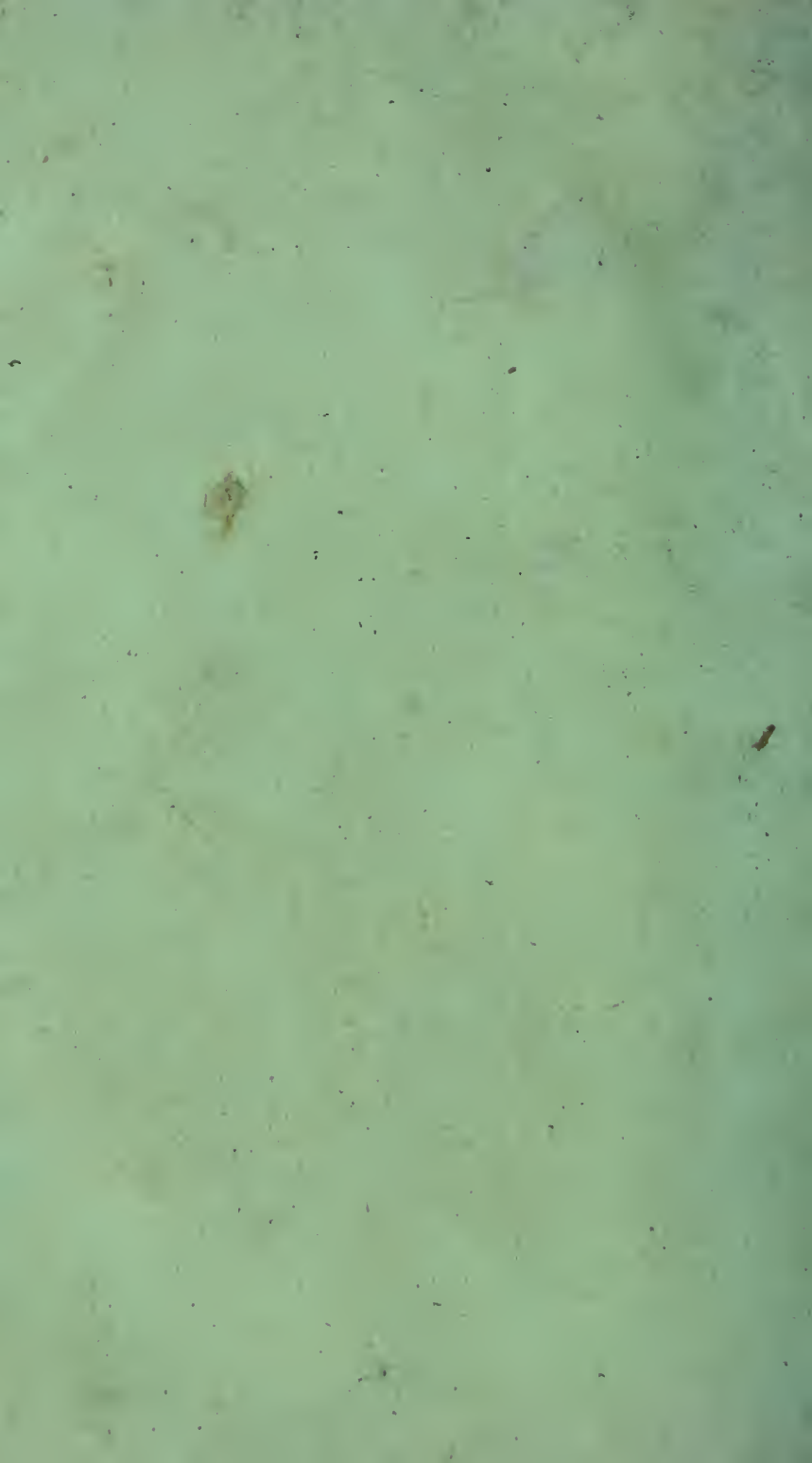
De ces nobles et vaillants rois,
Qui du monde longtemps t'avaient faite maîtresse,
Pour te rendre à l'appel de cette enchanteresse,
T'invitant de sa douce voix ?

Et pourtant aujourd'hui que tu l'as écoutée,
Que tu t'es dans ses bras sans réserve jetée,
Que te donne-t-elle en retour ?
Montre-nous les effets de ses belles promesses ?
As-tu reçu bonheur ou gloires ou richesses ?
A-t-elle payé ton amour ?

Rien encor ! Cependant à tout malheur en butte,
Tu consumas ta force au milieu de la lutte,
Et si Porto-Rico, Cuba, [pires,
Ces deux derniers lambeaux de ton manteau d'em-
Méprisaient ton pouvoir, dédaignaient tes sourires,
Tu les lâcherais sans combat.

En mer, mars 1840.





BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

1874

2^e TRIMESTRE

TOME XIII

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1874



SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

13^e ANNÉE — 2^e. TRIMESTRE

—
AVRIL 1874

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 16 avril 1874, à deux heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents au Bureau :

MM. de Rochembeau, président; Nouel, vice-président; Beausier, secrétaire; G. de Trémault, trésorier; de Maricourt, conservateur; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste; Godineau, Oct. Dessaignes, Martellière-Bourgogne, Aug. de Trémault, membres;

Et MM. G. Boutrais, Coupa, Maxime Coupa, Dehargne, Deniau, de Déservillers, Duvan, Gaudy, d'Harcourt, Lannay,

l'abbé Lefebvre, P. Lemercier, l'abbé de Préville, de Salies, Thillier, Turquand.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms d'un membre nouveau admis par le Bureau depuis la séance du 15 janvier 1874, et qui est :

M. Henri Pineau, avoué à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 15 janvier 1874.

I. — ART & ANTIQUITÉS

Sur la proposition de M. le Préfet de Loir-et-Cher, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu accorder à notre Musée un TABLEAU de M. Busson, *Les dernières Feuilles* (environs de Montoire), et un GROUPE EN BRONZE de M. Chatrousse, *Héloïse et Abeilard au Paraclet (Dernier adieu)*.

C'est la deuxième toile de M. Busson qui entre dans notre Musée. Vous connaissez tous, Messieurs, la réputation du peintre — nous pouvons bien dire vendômois, puisque Ronsard s'intitulait *gentilhomme vendômois*, — et vous vous réjouirez avec nous de cette bonne fortune. La renommée artistique de M. Chatrousse est aussi avérée, et nous devons être très-reconnaissants à M. le Ministre de cet heureux choix.

NOUS AVONS REÇU :

De M. Léonce GORDIEN :

Une petite HACHETTE polie, en silex gris, probablement de nos ateliers, trouvée à Savigny-sur-Braye. — Longueur, 0^m075 ; largeur, 0^m,035.

De M. l'abbé BOURGEOIS, directeur du collège de Pont-Levoy, et M. l'abbé DELAUNAY, sous-directeur :

Un petit VASE cylindrique évasé, de forme et de terre assez grossières ; plusieurs cercles sont tracés autour. — Ouverture, 0^m,10 ; hauteur, 0^m,06. — Il contenait quatre pièces en argent, décrites plus bas. — Trouvé à Thenay, près Pont-Levoy.

FER DE FLÈCHE, GOND, FER A CHEVAL et autres débris informes, de fer et de bois, provenant de déblais effectués au donjon de Lavardin, par M. Godineau, architecte de la ville de Vendôme, aux frais de la Société Française d'Archéologie, en décembre 1873.

II. — NUMISMATIQUE.

De M. DUVAL, juge de paix à Morée :

3 pièces trouvées dans les fondations de la villa gallo-romaine récemment découverte à Morée, savoir :

1^o Un G. B. de l'époque des Antonins, probablement une impératrice ; très-fruste.

2^o Un M. B. de Postume (POSTVMVS PIVS AVG), extrêmement barbare, au revers de la galère.

3^o Enfin un P. B. du IV^e siècle, dont la légende, au droit, est entièrement fruste. La tête semble être celle de Constant, fils de Constantin. Le revers justifie cette attribution. Ce revers porte GLORIA ROMANORV. Guerrier tenant le *labarum* et traînant un captif par les cheveux. — A gauche, dans le champ, OF, à droite, K. (*officina carthaginiensis.*) Cette manière d'expri-

mer l'atelier dans le champ et par les initiales OF est très-rare. Elle a pourtant une analogie dans les estampilles de potiers.

M. Cohen, chose singulière, ne cite même pas une seule médaille de Constant frappée à Carthage, quoique l'Afrique ait été dans le lot de ce prince.

Si c'est réellement dans les *fondations* de la villa que cette pièce a été trouvée, elle assigne une limite supérieure à la date de la construction. Le règne de Constant étant compris entre les années 337 et 350, la villa ne saurait être antérieure à cette époque.

De MM. l'abbé BOURGEOIS et DELAUNAY :

3 pièces trouvées à Pont-Levoy, parmi lesquelles un M. B. d'Auguste, au revers de l'autel de Rome et d'Auguste, parfaitement conservé, et un M. B. de Tibère, même revers.

Des mêmes donateurs :

4 pièces d'argent, trouvées dans le vase ci-dessus : un teston de Charles IX, bien conservé, frappé à Rennes en 1575, après la mort du roi, pièce rare ; un autre teston de Charles IX, frappé à Toulouse en 1566 ; enfin 2 quarts d'écu, l'un de Henri III, l'autre de Henri IV.

De M. l'abbé DELAUNAY :

Un quart d'écu de Charles X, roi de la Ligne, frappé à Nantes en 1593, c'est-à-dire trois ans après la mort du personnage. Pièce ébréchée, trouvée dans la construction du pont Saint-Oustrille, à Montoire.

Un denier tournois de Charles VIII, un liard dit de Provence, de François I^{er}, etc., etc.

Un poids et la boucle en bronze d'une broche de toilette.

Enfin un jeton en cuivre imitant l'or et le type des *Royaux* du XIV^e siècle. Au droit : *Ave...* (?) Revers anépigraphé.

Le tout trouvé aux environs de Montoire.

De M. Octave DESSAIGNES :

Un jeton en cuivre, trouvé dans son jardin. Imitation des Grands blancs de Charles VII. Du côté de la croix, on distingue encore *Noscenda est mensura sui* (légende connue), en caractères gothiques.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

De la part des AUTEURS :

De M. Emile BELOT, notre compatriote, professeur d'histoire à la Faculté de Lyon : le tome II de son *Histoire des chevaliers romains, considérée dans ses rapports avec les différentes constitutions de Rome* (depuis le temps des Gracques jusqu'à la division de l'empire romain). — Paris, Durand, 1873. 1 vol. gr. in-8°.

Cet ouvrage remarquable a été le sujet de la thèse qui a valu dernièrement à son auteur le grade de docteur. Plusieurs grands journaux en ont rendu un compte très-favorable.

Discours prononcé à l'ouverture du Congrès Scientifique de France, à Pau, le 31 mars 1873, par M. le M^{is} DE NADAILLAC, préfet des Basses-Pyrénées. — Pau, 1874. Bro. in-8°.

De l'existence de l'homme à l'époque tertiaire, par le même. — Pau, 1874. Bro. in-8°.

Les ateliers de l'âge de pierre dans le Vendômois, par M. DE MARICOURT. — Angers, 1873. Bro. in-8°.

Imitations des monnaies lorraines, par M. Jules CHAUTARD, doyen de la Faculté des Sciences de Nancy. 2^e fascicule (11 planches dessinées par l'auteur).

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

L'Empire du Brésil à l'Exposition universelle de Vienne en 1873. — Rio de Janeiro, 1873. 1 vol. in-8°.

Revue des Sociétés savantes des départements. 5^e série, T. VI, juillet et août 1873. — Paris, in-8^o, 1873.

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. N^o 9 (juillet et août 1873). Paris, Bro. grand in-8^o.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes ou les Revues :

Abbeville. Mémoires de la Société d'Emulation, 3^e série. 1 vol. (1859-70-71-72). — Abbeville, 1873. In-8^o.

Société Dunoise. Bulletin n^o 19. Janvier 1874. Châteaudun.

L'Indicateur de l'Archéologue. Directeur, M. de Mortillet. N^o de juin à juillet 1873, et de janvier à avril 1874. Directeur, M. Caix de Saint-Aymour. — Excellent recueil. — Dessins de silex taillés trouvés par M. l'abbé Bourgeois dans les terrains tertiaires de Thenay (Loir-et-Cher). Paris. 4 bro. in-8^o.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Nos de janvier, février, mars 1874. In-8^o.

Sarthe. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. 2^e série, T. XIV (22^e de la collection). 1873-1874. Le Mans, 1873. In-8^o.

Vienne (Autriche). Mémoires de la Société de Géographie. 1 vol. in-8^o, 1872.

De la MAIRIE DE VENDOME :

Procès-verbal de la session du Conseil général de Loir-et-Cher, août 1873. 1 vol. in-8^o.

De M. le M^{is} DE NADAILLAG :

Tomè 1^{er} des Comptes rendus de la XXXIX^e session du Congrès Scientifique de France.

Par ABONNEMENT :

Dictionnaire raisonné du Mobilier français, par M. Viollet-Leduc. 5^e volume, 3^e fascicule. Paris. In-8^o. 1874.

Nous avons déjà les quatre premiers volumes, plus les 1^{er} et 3^e fascicules, mais non le 2^e du V^e volume. Cette acquisition remonte à la fin de 1872.

Bulletin monumental, dirigé par M. de Cougny. 5^e série, T. II (40^e volume de la collection). N^o 1. In-8^o. Paris - Tours, 1874.

Revue archéologique. N^{os} de janvier, février et mars. In-8^o.

—

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

CHRONIQUE

Nous avons une nouvelle perte à déplorer, celle d'un Vendômois et d'un savant: M. ARRONDEAU (Etienne-Théophile), inspecteur d'Académie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé à Vannes, le 6 avril dernier, à l'âge de 66 ans. Originaire de Sougé, canton de Savigny, et de Vendôme par sa mère, M. Arrondeau, en dehors de ses importantes fonctions, était encore un botaniste distingué. Il a fourni au Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, dont il était membre, plusieurs articles sur sa science favorite, et a publié, sous les auspices de cette Société, un Catalogue des plantes phanérogames de ce département. Dans notre propre Bulletin, on se rappelle avoir lu, en 1868, *un chapitre de l'Histoire de l'instruction publique dans le Vendômois; le collège de Sougé.*

CH. B.

Une villa gallo-romaine à Morée.

Prévenu, il y a quelque temps, par un de nos collègues les plus zélés, M. Duvau, que des substructions anciennes avaient été mises au jour sur la commune de Morée, près de Saint-Hilaire, le Bureau a immédiatement nommé une commission pour constater la découverte.

Cette commission, guidée par M. Duvau, a reconnu, au lieu dit le Duet, dans le climat des Usages de la commune de Morée, section A, n° 1185 du cadastre, des vestiges assez importants d'une villa gallo-romaine. La portion de murs découverte, dont la hauteur actuelle varie de 0^m,50 à 1^m, formait un corridor large d'environ 1^m,30, mais dont la longueur n'a pu être déterminée à cause des éboulements de terre qui l'encombrent. Le sol de ce couloir est formé d'une aire en ciment, sur les côtés de laquelle on retrouve des traces de peinture murale. Ce cou-

loir se dirige de l'Est à l'Ouest ; il a été déblayé jusqu'à l'extrémité de sa direction Est à ce point, il fait retour d'équerre vers le Midi.

On a trouvé, parmi les terres, une quantité de briques à rebord et des tessons de poterie de toutes formes. Un petit bol avait seul été retiré presque intact ; malheureusement, l'ouvrier, apercevant au fond une estampille, crut y trouver une pièce de monnaie, peut-être une pièce d'or, et l'a complètement brisé.

Sur l'aire du corridor, on a déterré un bois de cerf tenant encore au crâne, une défense de sanglier, deux objets en fer, dont l'un paraît être une poignée de coffre et plusieurs monnaies. Ces monnaies viennent d'être décrites. Nous devons leur conservation à M. Quentin, percepteur, qui a obligeamment mis ces objets à la disposition de la Société.

De nombreux fragments d'os, sciés d'une manière très-nette, se sont également trouvés sous la pioche des ouvriers ; il semblerait que l'habitant de cette villa fabriquait de ces objets en os, si communs dans l'antiquité, peut-être de ces tubes cylindriques que l'on a pris longtemps pour des tuyaux de flûtes, et qu'un archéologue a reconnus récemment pour des charnières.

Nous allons faire prochainement quelques fouilles pour déterminer la nature de cette ancienne construction, et s'il nous est possible d'y rencontrer quelques traces de la civilisation romaine, nous serons heureux d'en faire profiter notre Musée.

A. DE R.

On vient de démolir à Vendôme, rue Poterie, n° 74, encore une vieille maison, dont la façade remontait à la fin du XVI^e siècle, c'est-à-dire aux guerres religieuses. Les fenêtres élevées de 2^m,15 au-dessus du sol *actuel*, étroites de 0^m,65 et grillées, attestaient les craintes et les précautions de ces temps de troubles. M. Taillebois, notaire, à qui elle appartient, n'a pu, malgré son obligeance, retrouver les anciens titres de ce vieil édifice, dont nous aurions voulu retracer l'histoire en quelques mots. On a trouvé dans la démolition plusieurs anciennes pièces de monnaie, mais sans importance.

Il ne reste plus à Vendôme que bien peu de maisons qui remontent à cette époque, qui n'est pourtant pas très-reculée. La plus caractérisée est celle qui se trouve dans la rue Parisienne, n° 8, et qui porte sa date inscrite, 1579.

CII. B.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

Prix de huit cents francs à décerner en 1875.

La Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, dans sa séance du 23 janvier 1874, a résolu d'affecter une somme de 800 fr. à l'ouverture d'un concours, dont le prix sera décerné en mai 1875.

Voici le programme de ce concours :

I. Une médaille d'or de 800 francs sera décernée à Orléans, en séance publique, au mois de mai 1875, à l'auteur du meilleur travail d'histoire, d'archéologie, de numismatique, de biographie, de géographie ancienne ou de bibliographie, relatif soit à l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant, à peu près aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir, soit spécialement à une localité particulière, ou à l'un des établissements religieux, civils ou militaires de cette circonscription.

Ce prix de 800 francs pourra, s'il y a lieu, être divisé en premier et second prix.

II. Les membres titulaires *résidants* de la Société sont exclus du droit de concourir ; ils composeront le jury d'examen.

III. Les mémoires devront être adressés *franc de port* au Président ou au Secrétaire de la Société, au lieu habituel de ses réunions, hôtel de la Préfecture, à Orléans, *avant le 15 février 1875, terme de rigueur.*

IV. Les mémoires ne seront pas signés ; ils porteront seulement une devise ou épigraphe. Cette épigraphe sera reproduite sur l'enveloppe d'un billet cacheté joint au mémoire et contenant le nom de l'auteur, son adresse, et la déclaration, signée de lui,

que son travail est inédit et n'a été présenté à aucun concours antérieur.

V. Les billets cachetés, annexés aux travaux jugés dignes du prix ou d'une mention honorable, seront seuls ouverts.

VI. Tout auteur qui se fera connaître, avant le jugement du concours, en sera exclu par ce seul fait.

VII. La Société publiera ses décisions; les auteurs des mémoires couronnés en seront immédiatement informés.

VIII. Les manuscrits envoyés au concours seront immédiatement cotés et paraphés par le Président et l'Archiviste de la Société.

IX. Les mémoires couronnés appartiendront à la Société, et pourront être publiés par elle, avec droit pour les auteurs d'en faire, à leurs frais, un tirage à part.

Les mémoires non couronnés, ceux qui auront seulement obtenu une mention honorable, et même les mémoires couronnés que la Société aurait déclaré n'être pas dans l'intention d'imprimer, seront remis aux auteurs sur leur demande, après justification que le travail leur appartient.

—

Bibliothèque de la Société.

Nous échangeons aujourd'hui notre Bulletin avec un assez grand nombre de revues et de sociétés; il nous a semblé qu'outre l'avantage de former à notre Société une bibliothèque spéciale, mais qu'un petit nombre seulement de nos collègues peuvent consulter, nous pouvions tirer de ces échanges une utilité pratique pour tous. Nous avons pensé qu'il serait agréable à ceux qui ne peuvent pas profiter de notre Bibliothèque d'être au courant des découvertes les plus importantes, de ce qu'il y a de plus saillant dans les publications que nous recevons, et que nous devions leur signaler les faits d'intérêt général que nous croirions de nature à les intéresser davantage.

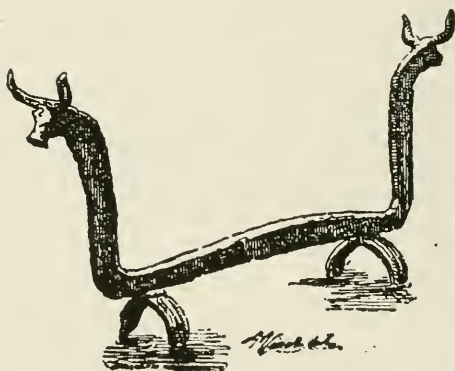
Le Bureau a approuvé cette idée, et nous commençons immédiatement à la mettre en pratique.

RÉSUMÉ

DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES D'UN INTÉRÊT GÉNÉRAL
RECUEILLIES DANS LES BULLETINS DES SOCIÉTÉS SAVANTES
QUI ÉCHANGENT AVEC CELLE DE VENDOME.

Un chenêt gallo-romain en fer.

Une découverte, unique en son genre, nous est signalée par *l'Indicateur de l'Archéologie* ; c'est un grand chenêt en fer, dont les deux bouts se relèvent et se terminent chacun par une tête de bœuf aux longues cornes.



Cette remarquable pièce a été trouvée au hameau de Mélas, commune du Til (Ardèche). Elle était presque enterrée dans un amas de cendres et de charbons au milieu de substructions romaines.

Elle est admirablement conservée, et orne aujourd'hui une des vastes cheminées du Musée de Saint-Germain, où M. de Mortillet nous l'a fait voir.

A. DE R.

Société de Géographie de Vienne¹.

Le volume XV (volume V de la nouvelle série) des *Communications de la Société Impériale et Royale de Géographie de Vienne*, pour l'année 1872, contient quatre genres de sujets spéciaux :

1^o Les communications relatives aux faits intérieurs de la Société, tels que le rapport du Président pour l'année 1871, le rapport du secrétaire général, et enfin les procès-verbaux des séances qui ont lieu tous les mois, excepté pendant l'été.

2^o Les correspondances ou les travaux relatifs à des voyages qui vont s'effectuer ou viennent d'avoir lieu, à des ouvrages récemment parus sur les points qui sont en ce moment à l'ordre du jour de la science, tels que : Le refroidissement de la Terre ; Le navire construit pour l'expédition au pôle nord, le « Tegetthoff » ; Les causes de la mer libre dans les environs du pôle nord ; Mesure des hauteurs par le baromètre anéroïde ; Etude de l'Albanie du Nord (avec carte) ; Voyage au Spitzberg par le comte Wilczek, etc.

3^o Littérature géographique, c'est-à-dire analyses des comptes rendus de voyages ; critique de travaux géodésiques, orographiques et ethnographiques ; publications périodiques de la Société Géographique de Berlin, de Bombay et de l'Allemagne du Nord ; cartes de Hongrie, de Madagascar, de la colonie de Saint-Léopold au Brésil, des côtes de la mer Adriatique ; voyage de Heuglin dans la mer du Nord, analysé par A. Becker, etc.

4^o Notices et travaux divers, ayant tous trait à la géographie ou aux sciences qui s'y rattachent : Etudes sur le fleuve des Amazones et sur l'Amour comme moyens de transport ; Voyage de Livingstone au Congo ; Percement de l'isthme de Darien ; Voyages de Nall dans les mers du Nord ; Abaissement du sol de la ville de Iserlohn ; Situation du Dr Livingstone, récit de ses voyages d'après le rapport de M. Stanley, d'après le « New-York Herald » ; Voyages du même à titre d'explorations, tirés de

¹ M. Juvénal Dessaignes, notre collègue, a bien voulu mettre au service de la Société ses connaissances polyglottes ; nous lui devons cette analyse d'un volume allemand du plus haut intérêt.

l'Océan Highways ; Madagascar, Patagonie ; Le Dr Nachtigall ; Plan de l'expédition au pôle nord de Nordenskiöld ; Expéditions autrichiennes et suédoises au pôle nord ; Sibérie du Nord, par Petermann ; Expédition américaine au pôle nord ; Palgrave et son voyage en Australie ; Ombres passagères sur le soleil pendant son obscurcissement ; Le canal de Suez ; Pays de Wrangel, etc., etc,

Enfin l'ouvrage contient une carte de Valona, Berat et Tépélen (Albanie turque), par le lieutenant de vaisseau Lehnert, de la marine impériale et royale autrichienne, ainsi qu'une série de plans du navire le *Tegetthoff*, de l'expédition autrichienne au pôle Nord.

J. D.

Les Allemands dans la Sarthe.

Une de nos voisines les plus proches, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, vient de nous donner un exemple bon à suivre par tous les départements qui ont eu, comme nous, le malheur de subir l'invasion allemande.

Cette Société a nommé une commission, chargée de diriger une enquête sur le caractère de l'invasion prussienne dans le département.

Œuvre purement locale, cette étude est de la plus grande importance, car c'est par des études semblables, faites sur le théâtre même des événements, que l'histoire générale de l'invasion peut être sérieusement connue. Le cadre d'une telle enquête est tout tracé ; c'est le pendant de celui des rapports militaires. Ceux-ci nous apprennent les faits qui se passent pendant les combats ; mais l'histoire d'une guerre en contient d'autres, tous ceux qui, ayant lieu derrière le rideau impénétrable de l'armée envahissante, n'ont pour témoins que les habitants de la région occupée, réduits à tout voir et à tout souffrir en silence.

Recueillir le plus grand nombre possible de faits de cette nature, avec toutes les précautions commandées pour lui assurer un cachet de parfaite authenticité, en ne cherchant que la vérité pure et simple, qu'elle soit à la honte ou à l'honneur de nos ennemis, tel a été le programme de ce travail.

La commission a envoyé à tous les juges de paix, maires, eu-

rés, instituteurs et personnes notables, une circulaire expliquant le caractère et le but de l'entreprise, et demandant des renseignements exacts et circonstanciés. M. le Préfet met à sa disposition les dossiers de différentes enquêtes officielles, et de cette somme de documents est résulté un travail sérieux et des plus intéressants pour l'avenir.

Nous voudrions voir entreprendre une étude semblable pour l'arrondissement de Vendôme; nous sommes persuadés que les renseignements afflueraient, et nous connaissons déjà plusieurs personnes qui ont pris des notes pendant tout le temps de l'occupation, et qui mettraient volontiers, nous en sommes convaincus, leurs souvenirs à la disposition des commissaires de la Société.

Une nation est toujours envieuse de sa propre histoire, et désire transmettre à ses enfants le culte de ses gloires comme celui de ses malheurs. Il y a quatre ans, un grand peuple nous donnait un exemple de ce religieux respect du souvenir: les Russes fondaient le *Musée de Sébastopol*. « Pour faire un Musée, on a fait appel aux survivants de cette lutte gigantesque et meurtrière; on leur a demandé leur journal de siège, les lettres qu'ils écrivaient alors à leur famille, leurs impressions de bastion et de bivouac. On a déclaré qu'aucun fait n'était indifférent, que toute parcelle de vérité avait son prix, et qu'on demandait au narrateur non la perfection de la forme, mais la sincérité du récit. Ces documents ont été déposés aux archives du nouveau Musée, et les plus remarquables livrés à l'impression. »

A. DE R.

RÉUNION

des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne

(Compte rendu sommaire)

La douzième réunion des délégués des Sociétés savantes des départements vient d'avoir lieu à Paris. Des séances de lectures et de conférences publiques ont attiré, pendant les journées des 8, 9 et 10 avril, un auditoire nombreux. Notre Société y était représentée par dix délégués.

Le 8, à midi, toutes les sections, réunies dans la salle du Concours général, ont inauguré la session par un discours du vénérable M^s de La Grange, président général, suivi de la lecture par M. Chabouillet des deux arrêtés du Ministre, fixant et organisant ces réunions. Ensuite, les sections se sont rendues chacune dans son amphithéâtre respectif. La spécialité de nos études nous faisait un devoir de suivre la section d'archéologie, et c'est de ses travaux que je vais rendre compte.

Le bureau de cette section était occupé par MM. de la Grange, Chabouillet et Léon Renier. On remarquait dans la salle un grand nombre de délégués bien connus par leurs travaux ; nous citerons au hasard MM. l'abbé Cochet, Clément de Ris, Boucher de Molandon, Darcel, Godard-Paultrier, de la Sausaie, Donet d'Arc, Leguay, le capitaine Bertrand, le capitaine Rey, Godefroid de Ménilglaise, etc.

Le premier travail qui ait été lu est un mémoire de M. Texfor de Ravisi sur l'inscription murale de la pagode d'Oodeypore dans l'Hindoustan (Malva), on lecture en français de deux traductions contradictoires ; les instruments de musique en pierre. L'auteur s'applique à nous faire voir par ce texte curieux que le christianisme existait dans ces contrées dès les premiers siècles de notre ère ; selon lui, la traduction de cette inscription par le R. P. Burtley est la plus exacte qu'on connaisse.

Après M. de Ravisi, la parole est donnée à M. Castan, pour faire à l'assemblée la description d'une peinture sur bois, signée Fra Bartolomeo, et qui se trouve dans la cathédrale de Besançon, connue sous le nom de Vierge des Carondelet, ses anciens possesseurs.

M. Morel succède à M. Castan. Il nous décrit une série très-curieuse de sépultures gauloises, qu'il a fouillées à Marson (Marne) et dans les environs. Ces sépultures sont taillées dans la craie à 1^m,30 de profondeur ; l'inhumation y est générale. Il y a rencontré des épées en fer avec fourreau de même métal, quelques armes de bronze, des lances en fer, des couteaux, de gros ciseaux ou forces, des boucliers de bois, des vases, un entre autres fort remarquable, en terre noire fine et lustrée. Dans les environs de Marson, il a rencontré 120 sépultures au moins sur un parcours de 20 kilomètres ; dans certaines il a trouvé plusieurs corps superposés ; souvent le mari et la femme, la mère et l'enfant sont réunis. L'orientation générale est de l'Est à l'Ouest,

la profondeur varie de 1^m à 1^m,50. Ces squelettes avaient aussi leurs armes, leurs ornements et leur mobilier funébre, des épées, des vases de terre rouge et noire, des torques en fer, des fibules en bronze, des bracelets, des grains d'ambre provenant de colliers, des anneaux et une boucle d'oreille d'or en forme de croissant. Ce mémoire riche de faits, bien écrit et bien pensé, est fort applaudi. Pourtant, M. l'abbé Cochet ne pense pas que les sépultures de Marson soient gauloises; il les croit de l'époque qui a suivi l'époque romaine. M. le capitaine Bertrand n'est pas de l'avis de M. Cochet, et donne raison à M. Morel.

Après M. Morel, on entend M. l'abbé Eug. Muller, du Comité Archéologique de Noyon, qui vient décrire un remarquable manuscrit dit Antiphonaire du Mont-Renand. Ce précieux volume paraît à l'auteur un monument de l'art indigène dans l'Oise, remontant au IX^e siècle.

M. Godard-Faultrier remplace M. Muller à la tribune; le savant angevin tient pendant trois quarts d'heure l'assistance sous le charme de ses descriptions nettes, précises, et rendues évidentes par une suite nombreuse de dessins admirablement traités. Les Châtelliers du Frémur sont l'objet de son mémoire, le deuxième sur cette découverte. M. Godard-Faultrier a eu la bonne chance de fouiller chez lui, sur sa terre; aussi avec quel soin minutieux il décrit ses découvertes! Bains, hypocaustes, théâtre, villas, ont révélé à l'habile explorateur une foule de richesses archéologiques, qui lui font le plus grand honneur,

La séance est terminée par un mémoire de M. Vincent Durant, membre de la Diana de Montbrison, sur la station de Mediolanum dans la cité des Lyonnais. M. Durant s'applique à prouver que les Aquae Segestae étaient à Moingt (Mediolanum), et non à Saint-Galmier, comme on l'a dit.

La deuxième séance, présidée, en partie, par le Ministre de l'Instruction publique, a été très-chargée, et n'a pas eu moins de huit lectures.

M. Bailliard, du Havre, l'a ouverte par son rapport sur les fouilles du Mesnil-sous-Lillebonne. Au lieu dit le Catillon, déjà fouillé par M. l'abbé Cochet, on a trouvé, au milieu d'anciennes substructions romaines, une quantité de doliums, de vases en

terre et en verre, de fibules, de monnaies, des sonnettes de harnais, des cuillères à parfums, un peigne en os, des anneaux en cuivre, un Mercure en terre cuite, une bourse d'une main, un caducée de l'autre, une portion de miroir étamé, et, la chose la plus remarquable, une statue en pierre, de 1^m,25 de hauteur, qui a été reconnue pour la déesse Salus ou Hygié.

Ensuite M. Aymard, du Puy, trace le périmètre de la colonie romaine qu'occupe aujourd'hui la capitale du Velay : il le détermine d'après une inscription lapidaire de la moitié du III^e siècle. M. Léon Renier fait observer à ce propos qu'une civitas ne pouvait être en même temps une colonie romaine, la civitas changeant de nom en devenant colonie; il cite pour exemple la civitas des Allobroges, qui, en devenant colonie, s'est transformée en municipe romain ou colonie des Viennois.

Après M. Aymard, M. de Vesly, de Rouen, lit un travail sur le rôle de l'archéologie et de l'esthétique dans l'étude des arts décoratifs, et étudie en particulier le temple antique. Puis M. de Saint-Aymour, le nouveau directeur de l'*Indicateur de l'Archéologue*, décrit un monument romain de la forêt d'Halatte, près Senlis, dans lequel il reconnaît un temple avec son sacellum, son sacrarium, etc. ; il croit voir dans le rapprochement inusité de trois murailles parallèles la fameuse chambre secrétée munie de tubes acoustiques, et d'où sortaient les oracles.

Ensuite M. le président donne la parole à M. Emile Rivière, l'inventeur de l'homme fossile des cavernes de Baoussé-Roussé, en Italie, dites grottes de Menton. Ce dernier parle des brèches osseuses qu'il a explorées dans la colline du château de Nice ; il démontre qu'on ne peut trouver chez ces peuples de l'époque paléolithique que ce qui convient à une nation de chasseurs et de pêcheurs : des os de rhinocéros et d'éléphant, des râcloirs, des grattoirs, des pointes de flèches en silex, des aiguilles ou arêtes de poisson, des perçoirs en os, des os gravés, et, à côté de ces débris de chasse, de pêche et de festins, des inhumations qui prouvent que ces peuples primitifs vivaient, mouraient et se consummaient autour du même foyer, dans la même grotte.

M. Boucher de Molandon, le sympathique président de la Société de l'Orléanais, lit une étude géographique sur Coulmiers, où, malgré l'avis de Valois, il veut reconnaître le *Columna vicus in pago aurelianensis* de Grégoire de Tours, que d'autres géo-

graphes placent à Saint-Sigismond et à Sainte-Péray-la-Colombe.

M. Joseph de Baye, le jeune et déjà célèbre explorateur des cavernes de la Marne, attire l'attention de l'assemblée sur les innombrables flèches à tranchant transversal qu'il y a trouvées, et la plupart engagées dans le crâne ou des vertèbres des squelettes. Il en conclut que ce genre de flèche était le seul pratique, tandis que les flèches en amandes ou à ailerons, étant infiniment plus rares, auraient été des ex-votos. M. Leguay conteste cette assertion, qu'il croit trop exclusive.

Vient ensuite une lecture d'un jeune architecte, M. Ballereau, qui décrit le portail de l'église de Saint-Nicolas de Brenn, monument de style byzantin qui se trouve en Vendée; puis une dissertation sur la voie romaine de Bourges à Tours clôt la séance.

La troisième journée des lectures n'a pas été la moins occupée.

M. Buchot de Kersers, de Bourges, a présenté la statistique monumentale du canton d'Aix-d'Angillon (Cher); comme spécimen, il lit ce qui concerne la commune de Soulangy. Ses descriptions sont accompagnées d'une foule de croquis. A propos de l'église de Soulangy, qui est du XIII^e siècle, et dont le toit présente un clocher fort élancé, M. de Salies demande si cette flèche aiguë est appuyée, à Soulangy, sur les entrails de la charpente. M. de Kersers répond affirmativement, et M. de Salies constate que le même mode de charpente se retrouve en Anjou, en Touraine, en Vendômois, comme dans le Berri.

La parole est ensuite donnée à M. Bruu, architecte, pour faire connaître le résultat de ses études sur les sépultures, dans les Alpes-Maritimes, du III^e au VI^e siècle. Il énumère les différents genres qu'il a trouvés à Nice, Antibes et dans les environs, toutes de la période de l'inhumation: d'abord, le tombeau formé de trois rangs de tuiles, un rang horizontal et deux obliques formant toit au-dessus des premières; ce mode est, du reste, fréquent dans les derniers temps de l'occupation romaine. Puis M. Bruu a rencontré quatre rangs de brique, formant une sépulture carrée, des squelettes d'enfants enfermés dans deux amphores aux goulots cassés, et dont l'une, étant plus petite que l'autre, pouvait y entrer comme dans un fourreau, et, enfin, deux autres genres de sépultures en tuiles. Dans l'une, il y a un rang de tuiles formant sol, un autre vertical au premier, et un troi-

sième, touchant au sol d'un côté et de l'autre à l'extrémité de la tuile verticale, formant ainsi un plan incliné en forme de toit. Le second genre était exactement la répétition du premier doublé, un toit à deux égouts; M. Brun y a trouvé tout le mobilier des inhumations de cette époque, des vases, des lampes en terre, des objets de bronze, etc. M. Cochet reconnaît ces sépultures comme étant du IV^e au V^e siècle.

Ensuite, l'assemblée entend de la bouche de M. Chambrun de Rosemond le récit d'une découverte importante faite dans les Alpes-Maritimes; il s'agit d'enceintes fortifiées, de monuments cyclopéens, construits, avant l'occupation romaine, sur le sommet des montagnes qui avoisinent Nice. Ces enceintes, dont plusieurs sont concentriques et ont à leur milieu une pyramide, sont généralement bordées de terrasses, surtout du côté de l'Ouest. Les inventeurs ne seraient pas étonnés d'avoir retrouvé là des sanctuaires religieux d'une époque très-reculée. Cette découverte, qui excite au plus haut point l'intérêt de l'assemblée, est encore toute récente, et M. de Rosemond promet pour l'an prochain de plus amples détails.

Vient ensuite M. Travers, de Caen, qui, dans une dissertation aussi gaie que spirituelle, recherche ce que l'on doit entendre par le côté droit et le côté gauche d'une église. Suivant la liturgie, le côté droit est le côté de l'Évangile; mais, selon l'usage, et surtout depuis le XI^e siècle, c'est le côté qu'à sa droite le fidèle qui entre dans l'église. Cette distinction n'était pas sans importance; elle a été cause, au moyen âge, de nombreux procès, un, entre autres, qui a duré vingt-deux ans et a coûté la vie à un grand nombre de seigneurs, voulant prévenir la sentence trop tardive des juges par le jugement de Dieu.

A M. Travers succède M. Reboux, qui vient exhiber tout un arsenal d'armes et d'instruments en silex, tirés des terrains quaternaires parisiens, et qu'il a emmanchés et restitués de manière à s'en servir pour tailler du bois, râcler et couper des peaux d'animaux, etc.

Ensuite, M. Dumontet décrit des sépultures découvertes à l'Est de Bourges, dans les terrains de la fonderie de l' Arsenal, contenant des torques et des bracelets en bronze, des anneaux de bois, des fibules. Il croit ces sépultures de l'époque mérovingienne; mais MM. de Kersers et Cochet les croient gauloises sous la domination romaine du II^e siècle. M. Geslin de Bourgogne, de

Saint-Brieuc, vient parler à l'assemblée des fortifications normandes de Durétal, commune de Henansal, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord); c'est une immense enceinte de terre, qui n'a pas moins de cinquante kilomètres carrés, communiquant avec la mer et adossée à un étang, avec escarpe et contrescarpe; au milieu était un donjon carré. L'auteur croit que ce vaste camp aurait été construit du IX^e au XI^e siècle, pendant que les Normands étaient maîtres de la Bretagne.

M. Hucher, du Mans, fait connaître une curieuse statuette gauloise, découverte à Roullé, commune de Mont-Saint-Jean (Sarthe); le personnage, coiffé d'une sorte de capuchon, revêtu d'un long *cuullus*, tient une serpe à la main. M. Hucher en donne plusieurs dessins.

M. Clément de Ris demande la parole, et, revenant sur le travail que M. Castan a consacré à la vierge des Carondelet, il prouve, par un passage d'une chronique italienne, que M. Castan a commis une erreur sur les origines de ce tableau. Il est remplacé à la tribune par M. Charvet, qui lit l'exposé sommaire d'un très-important travail sur les voies romaines chez les Volkes-Arécomiques.

La séance est terminée par une intéressante dissertation de M. Léon Renier sur une inscription découverte à Mdaourouch, province de Constantine, par M. le commandant Rouvière. Cette inscription, gravée sur un rocher un peu dégrossi, paraît former une borne indiquant la limite du territoire de l'ancienne Madaure; elle contient le *cursus honorum* de Lucius Minicius Natalis; en voici la transcription:

« Ex auctoritate imperatoris Nervae Trajani Caesaris Augusti Germanici Dacici Lucius Minicius Natalis legatus Augustus propretor inter Madaurenses et.... vinnuo.... »

Mdaourouch est l'ancienne Madaure des Romains. Il est bien regrettable que le mauvais état de l'inscription n'ait pas permis d'en lire la fin pour connaître le nom romain de la province voisine de Madaure; la géographie y eût gagné un précieux renseignement. A ce propos, M. Renier fait remarquer que, depuis la ruine de l'empire romain, l'Afrique n'ayant été occupée que par des peuples nomades, les villes sont restées intactes, et les inscriptions se retrouvent à chaque pas, tandis que, chez nos peuples sédentaires, les pierres ont été brisées, retaillées pour

élever de nouvelles constructions, et ces traces précieuses de l'occupation romaine ont complètement disparu.

M. le *Mis* de la Grange remercie les délégués de leurs intéressantes communications, et, en levant la séance, leur donne rendez-vous pour l'année prochaine.

Le lendemain, samedi 11 avril, a eu lieu, dans la salle du Concours général et sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, la distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes.

M. Chabouillet, secrétaire de la section d'archéologie, a lu un rapport sur les travaux les plus récents de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône, et de la Commission Archéologique de Narbonne, sociétés qui ont obtenu chacune un prix de 4,000 francs et une médaille de bronze.

M. Blanchard, secrétaire de la Société des Sciences, a présenté à son tour l'exposé des travaux des savants qui ont mérité des médailles d'or et d'argent.

Enfin M. Hippeau, secrétaire de la section d'Histoire, a fait connaître les publications qui ont valu un prix de 4,000 francs et une médaille de bronze à la Société des Antiquaires de Picardie, à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre, et à la Société d'Emulation de Montbelliard.

Après la lecture de ces rapports, M. le Ministre a pris la parole, et a prononcé un discours, souvent interrompu par les applaudissements de l'assemblée. Dans un langage aussi élevé qu'éloquent, il a défini le rôle des Sociétés savantes et démontré leur utilité pratique; il a annoncé qu'il faisait étudier en ce moment les mesures qu'on pourrait adopter pour protéger contre la main des hommes les monuments qui ont résisté à l'action du temps. Il a ensuite rappelé les liens qui unissent les Sociétés savantes à l'Université, et les a assurées de toute la sympathie du Gouvernement.

La séance s'est terminée par la lecture des distinctions honorifiques accordées à un grand nombre de savants, venus de tous les points de la France; 2 croix de la Légion d'honneur, 7 palmes d'officier de l'Instruction publique et 15 d'officier d'Académie leur ont été distribuées.

A. DE R.

MÉMOIRE
SUR
L'ÉGLISE & LES CHAPELLES
de la Paroisse de Lunay

Par M. Aug. DE TRÉMAULT

II.
CHAPELLES

L'église n'était pas le seul édifice religieux de la paroisse de Lunay. On y voyait encore cinq chapelles disséminées sur différents points de son territoire¹.

Il n'existe plus que deux de ces dernières; l'une dite du grand Cimetière, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié, est située à peu de distance du bourg, et n'offre rien d'intéressant. On ignore l'époque de sa fondation.

L'autre est celle du château de la Mézière, sous le patronage de Sainte-Radegonde. Bien que l'on ne sache pas non plus à quelle époque elle a été bâtie, on peut dire cependant qu'elle est ancienne, car on trouve dans

¹ D'anciens titres mentionnent aussi l'existence d'une maladrerie à Lunay.

un registre déjà cité du fief de la Barre (XVI^e siècle), à la suite d'actes des années 1580 et suivantes, sous la rubrique, les S^{rs} Gilles de Ronsard et de la Mézière, la mention suivante : « Un sac attaché avec le précédent
« où il y a plusieurs inventaires, actes et autres pièces
« touchant la chapelle, Sainte-Radegonde de la Mézière et
« le fief de Saint-Callais. » Si le hasard avait fait parvenir ces pièces jusqu'à nous, elles nous auraient fourni, sans aucun doute, des renseignements intéressants.

Cette chapelle n'offre rien de particulièrement remarquable dans sa construction, dont l'aspect a le caractère de l'ancienneté. Elle renferme deux tombes, dont les pierres sépulcrales font partie du dallage devant l'autel.

L'une est celle de « René de Taillevis, chevalier, « seigneur de la Mézière, mestre des eaux et forests « du Duché de Vendosmois, qui décéda le 8 septembre « 1608. » Il était fils aîné de Raphaël de Taillevis, chevalier, premier médecin d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et duc de Vendôme. Son père qui avait bâti le château de la Mézière, avait reçu du roi Charles IX, par lettres patentes de décembre 1565, la permission de le faire entourer et clore de fossés et pont-levis. Une sœur de René de Taillevis, nommée Françoise, avait épousé Gilles de Ronsard, neveu du poète vendomois; et de leur fille, Nicole de Ronsard, mariée en 1611, à Pierre de Tascher, seigneur de la Pagerie, est descendue plus tard, l'impératrice Joséphine.

L'autre pierre est celle de Marie de Marcé, décédée en 1628, femme de Abel de Taillevis, écuyer, seigneur de la Mézière. Abel était fils de René¹.

¹ Depuis que ce travail a été écrit, le propriétaire du château de la Mézière, M. le C^{te} de Déservillers, a bien voulu nous si-

La troisième chapelle était située dans l'étroit espace compris entre la rivière du Loir et le coteau où sont creusées les grottes du Breuil. Elle était sous l'invocation de Sainte-Catherine. Il n'en reste plus que quelques fondations et le pignon oriental percé de fenêtres, et sur la paroi intérieure duquel on apercevait encore il y a une vingtaine d'années des traces de peinture.

A défaut de documents sur cette chapelle, nous allons en mentionner quelques-uns relatifs aux fiefs du Breuil et de la Mézière qui paraissent avoir été longtemps dans les mêmes mains. Aux XIV^e et XV^e siècles, ils appartenaient à une famille du nom d'Arquene ou d'Arquené.

Deux chevaliers de ce nom s'étaient rendus en 1380, avec la majeure partie de la noblesse du Vendomois¹ auprès du duc de Bourgogne, qui avait assigné le Maine pour rendez-vous aux seigneurs des provinces voisines, pour y former un corps de troupes destiné, suivant les ordres du roi Charles V, à surveiller, suivre et harceler une armée anglaise récemment débarquée à Calais, et que le comte de Buringham conduisait à travers les provinces centrales de la France, jusqu'en Bretagne, au secours du duc Jean de Montfort. Les Anglais, qui avaient pris leur route par la Picardie, la Champagne, le Gâtinais et la Beauce, arrivèrent au mois de septembre

gnaler l'existence, dans la chapelle de la Mézière, de trois statues de saints méritant une mention spéciale. L'une d'elles, qui est de pierre et d'une exécution assez grossière, est certainement fort ancienne, et passe pour avoir été apportée de la chapelle du Breuil, à laquelle elle appartenait jadis. La cloche de la chapelle de la Mézière, qui porte une inscription, est également ancienne.

¹ On trouve les noms de Jean de Fromentières, Jean de Vendosmois, Jean Prunelle, Robert de Loyre, Jean du Bellay.

dans le Vendômois, qu'ils traversèrent pour gagner le Maine par Saint-Calais. Il est même vraisemblable qu'ils firent étape à Lunay, comme il ressort de l'étude si consciencieuse et si pleine de détails intéressants que M. Bouchet a publiée dans notre Bulletin, sur la marche de cette armée à travers le Vendômois.

Du premier de ces chevaliers, nommé Hugues, on connaît deux montres de l'année 1380, reçues l'une au Mans, le 22 août, l'autre à Angers, le 4^{er} octobre, et une quittance du 16 janvier 1380 (V. S.), de 70 fr. d'or « pour ses gaiges et ceux d'un autre chevalier, et de dix escuyers de sa compagnie desservis, (entretenus) en ces guerres de Bretagne sous M. Pierre de Beuil¹. »

Les dates de ces deux dernières pièces établissent que Hugues Darquene dut faire partie des forces qui continuèrent à s'opposer à l'armée anglaise, après que celle aux ordres du duc de Bourgogne se fut séparée presque instantanément, à la réception de la nouvelle de la mort du roi, arrivée à Beauté-sur-Marne, le 16 septembre 1380, et qu'il dût être l'un des défenseurs de la ville de Nantes que les Anglais tinrent assiégée de la fin de l'automne au printemps suivant². En effet, un corps de 600 hommes, que le duc d'Anjou avait jeté dans la ville à la demande des habitants, pour en former la garnison, fut, pendant le siège, renforcé d'un secours de 200 hommes qu'amena Pierre de Beuil. Il ne paraît pas douteux que Hugues Darquene faisait partie de cette dernière troupe.

¹ Tome II des *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de Dom Morice, col. 253, 258, 272.

² *Histoire de Bretagne*, du même, T. 1, p. 375 et suiv.

Son parent Pierre d'Arquene, est l'un des quatre chevaliers nommés dans « la revue de Messire Jehan de « Beuil, chevalier, bachelier, et quatre autres chevaliers, bacheliers et X escuyers quentrompette (*sic*¹), « et maréchal de sa chambre-recue à Angiers, le 1^{er} « novembre MCCCCLXXX (col. 236). »

Ce Pierre d'Arquene est probablement celui qui, en mars 1408, rendit aveu à M^{re} Louis de Bourbon, comte de Vendôme, pour le fief et seigneurie de la Rochefrondebœuf, dont était mouvant l'hébergement de la Fosse, paroisse de Fontaine, et qui fut réuni, avant 1509, au château et châtellerie de Montoire².

En tous cas, ce dernier est bien le même que Pierre d'Arquene, chevalier, seigneur du Breuil, qui, par une charte de 1420, donna deux pièces de pré, situées l'une à la Mézière, l'autre à Saint-Rimay, tenues de lui à 4 deniers de cens payables à la porte d'Asnières à Catherine de Monceaux, Dame de la Barre, veuve de Constant Dubois, en échange de sa pêcherie des Roches-l'Evêque, joignant au moulin et pêcherie dudit d'Arquene, au-dessus du pont des Roches, tenue à maille de cens du seigneur de Villebazin.

Le hasard nous a conservé quelques parchemins relatifs à des difficultés nées de cette transaction, et qui montrent la procédure suivie pour le règlement de cette contestation.

En effet, Catherine de Monceaux, ou plutôt Girault d'Acumont, auquel elle avait dû se remarier peu de temps après avoir fait cession de sa pêcherie, ne tarda pas à attaquer le contrat pour cause de lésion, au moyen

¹ Sans doute queux-trompette.

² Anciens titres de la Fosse.

d'une requête présentée dans ce but au dauphin, dans le temps où la mauvaise fortune avait contraint ce prince de se retirer dans les provinces centrales du royaume, où il luttait avec opiniâtreté pour sauvegarder l'indépendance du trône et du sol français, livrés en majeure partie aux Anglais et au duc de Bourgogne, par la démesure du roi Charles VI et les intrigues de la reine Isabeau de Bavière.

Par lettres datées de Poitiers du 15 juillet 1422, « Charles, fils du roy de France, regent le royaume, « dauphin de Viennois..... » ordonne à tous les justiciers de Monseigneur (le roi) ou à leurs lieutenants d'examiner si Catherine de Monceaux n'a pas été lésée, et, s'ils reconnaissent qu'elle l'a été, de casser et annuler le contrat « nonobstant quelconques obligations et renonciations pour ce faites par foy et serment, pour ce (vu) « que ladite Catherine ait sur ce dispensation de son « prelat. »

Cette réserve établit que l'autorité royale ne se reconnaissait ni le droit ni le pouvoir de délier les serments que les parties étaient dans l'usage de prêter comme l'une des garanties des contrats, et dont les formules, insérées à la fin des actes mêmes, sont la plupart du temps rédigées avec un luxe extrême de précautions. En effet, nous avons les lettres de l'évêque du Mans, Adam Châtelain, en date du 12 août 1422, qui relèvent Catherine de Monceaux de son serment. Le 19 du même mois, les enfants de Pierre d'Arquene, qui était mort dans l'intervalle, reçurent assignation « en l'hotel et domicile de « Geoffroi de Courliere, leur oncle et tuteur, pour com- « paroître le 19 novembre suivant par devant Guillaume « d'Avangour, bailli du ressort et exemptions de Tou-

« raine, Anjou, Maine et Poitou¹, pour voir exécuter,
« enteriner et accomplir les lettres obtenues par Girault
« d'Acumont. »

Si l'on considère que c'est dans l'année 1422, et peu de mois avant la mort de Charles VI, c'est-à-dire dans cette période funeste où Henri V d'Angleterre prétendait exclure l'héritier légitime de la couronne de France et la recueillir à son profit dans l'héritage du roi, dont il avait épousé la fille, que nos plaideurs s'adressaient à l'autorité du dauphin, pour vider leur procès, on peut, sans témérité, inférer de ce fait que cette autorité était la seule reconnue dans le Vendômois, et que notre pays n'avait pas, comme trop d'autres provinces, abandonné le parti national pour celui de l'Anglais.

Un acte, passé à Tours le 20 juillet 1449, et rapporté en partie dans la généalogie de la famille Salmon du Chastelier dressée par d'Hozier, apprend que la mouvance des fiefs possédés par la famille d'Arquene dans la paroisse de Lunay, s'étendait dans celle de Savigny. On y lit à l'article de Jean I^{er} de Salmon « qu'encore qu'à
« certains bons et justes titres, il fut seigneur, et à lui
« appartient le lieu terre et appartenance de Lehon, en
« la paroisse de Savigny-sur-Braye, audit pays de Ven-
« dosmois, ce non obstant à l'occasion de l'ostilité de
« guerre qui longuement avait eu cours dans le royaume
« et mesmement audit pays de Vendosmois, iceluy Sal-
» mon qui toujours s'était tenu au party du roy, n'avait
« pu ni osé aller en iceluy pays de Vendosmois, parquoi
« il n'avoit pas eu la jouissance dudit lieu de Lehon, et

¹ Le Bulletin de la Société de la Sarthe, 2^s trimestre 1870, p. 577 (article sur La Ferté-Bernard), donne des indications sur l'origine du ressort et exemptions de Touraine, Anjou, Maine et Poitou.

« tant par défaut de payer les debvoirs deuz à cause
« diceluy que autrement, Pierre d'Arqene (*sic*) Ec. seigr
« du Breuil en la paroisse de Lunay, même pays de
« Vendosmois, à qui et à ses prédécesseurs seigneurs
« de Lunay, étaient deuz les dits debvoirs avait prins en
« ses mains et appliqué à son domaine le dit lieu et ap-
« partenance de Lehon lequel était alors en frische et
« desolation.... »

Triste tableau de l'état auquel les guerres des Anglais avaient réduit notre pays ; car on ne peut supposer que la situation misérable de la terre de Lehon fût une exception. Il est à croire, au contraire, que bien d'autres étaient aussi, comme elle, « en frische et en desolation. »

La quatrième chapelle de la paroisse de Lunay était située au village d'Asnières, et avait saint Marc pour patron. Elle est complètement détruite aujourd'hui, et comme nous cherchions, il y a quelques années, à en déterminer l'emplacement, un vieillard du village nous indiqua, comme étant tout ce qui en restait, un amas de moellons à l'angle formé par le grand chemin qui conduit du hameau de Poindron à celui de la Couenneterie, en remontant la vallée parallèlement au coteau et à la rivière, et un autre chemin servant à l'exploitation des terres et des prairies que borde le Loir. Ces derniers vestiges seront bientôt disparus, s'ils ne le sont déjà, car chaque année on vient faire des emprunts à cet amas de pierres, soit pour les besoins des constructions voisines, soit pour l'entretien des chemins. Nous avons vu aussi, relégué dans une cave en roc, le tronc décapité, mutilé et presque informe, d'une statue de pierre, qui fut celle de saint Marc, jadis honoré dans la contrée.

On ignore l'époque de la fondation de cette chapelle, que l'on trouve mentionnée dans des titres de la seconde moitié du XVI^e siècle. On n'est pas renseigné non plus sur l'importance et le style de l'édifice, dont on retrouverait sans doute les fondations sous les décombres. A un kilomètre de là environ, en remontant la vallée, on voit sur le flanc du coteau les restes de l'ancien manoir des Tourelles, dont les seigneurs étaient qualifiés fondateurs et présentateurs de la chapelle d'Asnières. Il nous reste des originaux de conventions passées en cette qualité dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, entre Jean de Taillevis, seigneur des Tourelles, et de Fontenailles, et des prêtres qui s'engageaient à desservir la chapelle pendant un temps déterminé, moyennant la jouissance des legs et fondations qui en dépendaient. Mais ce bénéfice était assurément minime, car, dans l'un de ces traités, passé en l'année 1659, Jean de Taillevis « consent
« qu'en outre le chapelain fasse obliger les habitans
« d'Asnières à quelque taxe, pour lui aider à subsister,
« attendu que les dits legs ne sont suffisants à l'entre-
« tien d'un prêtre, à la charge par le chapelain de dire
« et célébrer la sainte messe, tous les jours de dimanche
« et fêtes de l'année, savoir, les dimanches à l'intention
« du dit seigneur fondateur, et de ceux qui ont donné ou
« donnent de leur bien pour l'entretien d'icelle, et les
« jours de fête pour qui il voudra. » Dans une autre convention de l'année 1866, le sieur de Fontenailles « pro-
« met faire obliger les habitans d'Asnières, jusqu'à con-
« currence de 50 livres, pour lesquelles ils seront taxés
« suivant la coutume du passé, » et le chapelain promet instruire les enfants du village moyennant salaire.

La chapelle, dont les biens-fonds, terres et vignes, ne suffisaient pas à l'entretien du chapelain, n'était pas non

plus fort riche en mobilier, comme le prouve la pièce ci après, transcrite textuellement :

« MÉMOIRE des meubles que M. de Fontenailles a remis
« entre les mains de M^e Julien Savin, prêtre natif de
« Saint-Gervaise-du-Blin pour desservir la chapelle
« d'Asnières :

- « De premier, un tableau.
- « Un calice de vermeille.
- « Un ciboire d'estain pour porter Dieu dans le village.
- « Une paire de chopinettes d'estain.
- « Un livre romain.
- « Deux cossins pour servir à l'autel.
- « Trois vieilles nappes de grosse thôle commune.
- « Une aube aussi de thôle commune.
- « Une chasuble bleue.
- « La clef de ladite chapelle.

« Lesquels meubles je lui rendrai toutes et quantes fois
« que besoing sera. Faites soulbz mon seing manuel ce
« jourd'hui neuf de novembre mil six cent cinquante
« neuf. »

L'année 1686 fut marquée dans l'histoire de la chapelle d'Asnières par un fait nouveau, à la suite duquel elle devint le théâtre d'un sacrilège. Une statue en pierre, représentant sainte Radegonde, y avait été récemment placée. On ignore quel en avait été le donateur, Ce fut peut-être le nouveau possesseur de la chapelle, André Neitz, seigneur de Bréviande et lieutenant particulier au siège du Bas-Vendômois, à qui Jean de Taillevis venait de vendre sa terre des Tourelles. Faut-il croire que l'assentiment donné par l'évêque du Mans à la consécration religieuse n'avait pas suffi pour laver la sainte du crime d'intrusion, dans l'esprit de certains paroissiens, que sa

présence troublait dans le culte exclusif dont ils avaient l'habitude d'honorer saint Marc, ou bien plutôt qu'elle fournit une occasion de vengeance à des animosités personnelles ?

Il est certain que des propos inquiétants circulaient dans le pays. Certains quidams, comme les appelle la pièce où sont pris ces détails, disaient que la figure de sainte Radegonde ne resterait pas longtemps dans la chapelle et qu'elle en serait bientôt enlevée. Ils cherchèrent même à obtenir par intimidation de plusieurs habitants d'Asnières qu'ils déclarassent devant notaire ne pas consentir à ce que cette figure fût déposée dans la chapelle. Le 20 juillet, ils vinrent en inspecter les dehors, s'informant s'il y avait quelqu'un aux Tourelles. Ils se proposaient d'enlever la statue pendant la nuit ; mais un violent orage, survenu dans la soirée, les empêcha d'accomplir leur dessein. Cependant, le repos de la sainte, qui ne fut pas troublé ce jour-là, ne devait pas être de longue durée, car ils revinrent bientôt avec des chevaux et des instruments qui leur servirent à rompre l'une des portes et à enlever la statue, qui, avaient-ils dit, était venue à pied et s'en retournerait à cheval.

Ce rapt audacieux ne pouvait passer inaperçu ; aussi le procureur du Roi de la maréchaussée, M^r Bourgoigne, adressa-t-il au prévôt des maréchaux de France du duché de Vendôme une requête à fin d'informations et de poursuites contre ses auteurs. Il y fut fait droit par ordonnance du 26 juillet, signée Olivier. Nous ne connaissons pas la suite donnée à cette procédure et les résultats qu'elle dut produire ; mais il n'est pas douteux que la statue ne fut retrouvée et restituée, car

elle était encore aux Tourelles il y a une trentaine d'années ¹.

Dans les premières années du XVIII^e siècle, la chapelle d'Asnières tomba dans un tel état de délabrement qu'il n'était plus possible d'y célébrer le service divin. L'évêque du Mans commit alors M^{re} Jean Tuffé, curé de Thoré et doyen rural de Trôo, pour procéder au récolement des ornements et objets mobiliers, et dresser procès-verbal de la remise qui en fut faite à un habitant d'Asnières nommé Jean Pontoire, qui se chargea de les garder.

Le dimanche..... jour de janvier 1723, les habitants de Lunay furent convoqués en assemblée générale pour délibérer sur les affaires de la paroisse, par M. Louis Morel, curé, et Pezières, fabricant, qui avaient fait assigner devant l'official du Mans Jean Pontoire, afin qu'il fût condamné à leur remettre les ornements confiés à sa garde, le curé reconnaissant d'ailleurs avoir déjà entre les mains la cloche, le calice et la patène de la chapelle d'Asnières. Les autres meubles et ornements devaient être remis à l'église paroissiale et employés à sa décoration, à la charge par le curé, la fabrique et les paroissiens, de faire acquitter les legs et messes de fondation de la chapelle d'Asnières, dans telle chapelle de leur église qu'il leur conviendrait.

Les habitants d'Asnières, assemblés de leur côté, ne firent aucune opposition à ces arrangements, et consentirent à ce que les revenus et fondations fussent per-

¹ A cette époque, elle fut donnée par M. de Trémault à M. l'abbé Pornin, alors vicaire de la Trinité de Vendôme, qui la possède sans doute encore aujourd'hui.

çus, jusqu'à la réédification de la chapelle, par la fabrique de Lunay, qui devait prendre soin de rassembler et de conserver les matériaux, réserve prudente, mais devenue sans objet, car le défaut de réparations entraîna promptement la ruine totale de l'édifice, entièrement disparu aujourd'hui.

Enfin une cinquième chapelle avait été bâtie à une époque inconnue, mais assurément reculée, dans l'enceinte du lieu seigneurial de Beauregard, formée par des douves constamment pleines d'eau. Les statues en pierre de saint Ivrou et de saint Sylvain sont tout ce qui en reste. Ces deux saints furent pendant de longues années en grande vénération dans les contrées d'alentour, et de nombreux malades venaient de lieux éloignés, et même des provinces voisines, en pèlerinage à la chapelle de Beauregard, implorer, par leur intercession, leur retour à la santé. La foi dans l'efficacité de leur intervention était si vive, qu'elle a survécu à la ruine de la chapelle, et parfois l'on voit encore quelque rare pèlerin venir s'agenouiller devant les deux saints.

Les plus anciens titres que nous connaissons où il soit fait mention de la chapelle de Beauregard, sont du XVI^e siècle. On y voit qu'elle existait depuis longtemps déjà. Elle appartenait, à cette époque, à la famille de Locques, qui était nombreuse et possédait des biens assez considérables dans le pays ; ce qui sans doute fit rechercher son alliance par des familles nobles, bien qu'elle fût d'origine roturière, malgré la forme aristocratique de son nom.

L'acte de partage fait en 1603 de la succession de Alexis de Locques, qualifié honorable homme et marchand, demeurant à Lunay, attribua Beauregard à sa fille Françoise, qui avait été mariée en premières noces

à Hugues de Dampmartin, seigneur de Villeprouvaire, et en deuxième noccs à Paul ou Raoul de Geuffron, seigneur de Brezai (?). Cette succession comprenait encore la maison de Cherchigny, appelée aujourd'hui Charchenay, et un article intitulé le logis du bourg de Lunay, que, d'après le détail de la situation qui en est donné, il est facile de reconnaître pour la jolie maison à façade du XVI^e siècle, qui est aujourd'hui une auberge à l'enseigne de Saint-Martin, et qui fut vraisemblablement bâtie par Alexis de Locques.

Marie de Dampmartin, fille aînée de Hugues de Dampmartin et de Françoise de Locques, recueillit la terre de Beaugard dans la succession de sa mère, et la porta par mariage, avec le fief de Villeprouvaire, à Claude de Coustances, écuyer seigneur de la Varanne. Leur fils François de Coustances n'oublia pas sa chapelle de Beaugard, dans le testament qu'il fit collectivement avec sa femme Marie Laigneau, à Villeprouvaire, le 10 décembre 1677, devant Vié, notaire. Ils y demandaient d'être conduits processionnellement par le curé, après leur décès, de Villeprouvaire à l'église de Lunay, où ils voulaient être inhumés auprès de leur banc; puis ils ajoutaient : « que pour le zèle et affection qu'ils ont à
« leur chapelle de S^t Ivrou et de S^t Sylvain, bâtie et
« érigée longtems y a en leur lieu seigneurial de Beau-
« regard paroisse de Lunay éloigné de l'église de plus
« d'une grande lieue, ils ont donné et par ces présentes
« donnent à cause de mort à perpétuité à icelle chapelle,
« soubz le bon plaisir de l'illustrissime et Reverendissime
« Eveque du Mans, au jour du décès du dernier decedé
« de l'un d'eux, la disme des tierceries et quarteries
« assise en cette paroisse de Lunay, ainsi qu'ils l'ont
« acquise du seigneur de la Meziere par contrat du 11

« mars 1761, et comme icelle disme se poursuit et com-
« porte, lequel legs et don sera prins et perçu par M^{re}
« François de Coustances, pretre, leur fils, après le
« décès du dernier décédé, qui sera tenu de dire tous
« les dimanches la messe basse à leur intention, parents
« et amis. »

Le testament réglait encore, en outre, que François de Coustances pourrait, avec l'agrément de l'évêque, désigner tel prêtre qu'il voudrait pour percevoir les revenus et dire la messe, et qu'après lui la présentation appartiendrait aux seigneurs de Beauregard du nom de Coustances; enfin, que dans le cas où il ne se trouverait pas de prêtre pour dire cette messe, le sieur de Coustances percevrait les revenus, et en ferait un fonds destiné à accroître ceux de la chapelle.

Mais que pouvait être cette dime à la dénomination bizarre de dime des tierceries et des quarteries?

Quoique nous sachions que cette matière était tenue pour l'une des plus compliquées de l'ancien droit, et qu'Étienne Pasquier dise, dans ses Recherches sur la France¹, que « c'est par aventure la chose la plus « obscure de notre histoire, » nous nous hasardons à en proposer une explication d'après des pièces qui vont être citées.

Notre dime tirait peut-être son nom de tierceries de ce qu'elle appartenait par indivis et par tiers à l'évêque de Chartres², à cause de sa seigneurie des Roches-l'Évê-

¹ Livre III, chap. XLVI.

² La seigneurie des Roches, qui paraît avoir été primitivement possédée par l'évêque du Mans, fut attribuée à l'évêque de Chartres par une ordonnance de saint Louis de 1248, réglant des difficultés relatives à la mouvance de Mondoubleau, survenues entre l'évêque de Chartres, Charles comte d'Anjou et de Provence, frère du roi, Pierre comte de Vendôme et Geoffroi vicomte de

que, au curé de Lunay et au chapitre de Saint-Martin de Tours. Comme toutes les redevances de ce genre, elle avait une origine fort ancienne, et peut-être était-elle la même que celle dont nous avons vu Hugues de Poncé faire donation en 1230. Elle était du genre des dîmes inféodées, c'est-à-dire qu'elle avait été anciennement concédée à titre de fief à des laïcs, et qu'elle était restée depuis en des mains laïques. L'époque de cette inféodation devait nécessairement être antérieure à 1179, car en cette année le concile de Latran, s'élevant contre la possession par des laïcs de dîmes, sorte de biens de nature essentiellement ecclésiastique, défendit de faire à l'avenir aucune nouvelle inféodation de dîme.

Elle était assise sur un territoire appelé la Varenne de Bessé-sur-Loir¹, partie intégrante du fief de la Mézière, dont le seigneur avait droit de prendre, chaque année, au jour de Sainte-Geneviève, sur la partie appartenant au chapitre de Saint-Martin, « huit deniers de

Châteaudun. Des chartes, données à ce sujet par ces trois premiers personnages et précédées des lettres patentes du roi, se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque de Chartres, connu sous le nom de Livre Rouge de l'évêché, p. 59 et suiv.

Elles apprennent que Geoffroi vicomte de Châteaudun détenait la seigneurie de Mondoubleau, et en avait fait hommage au roi et à ses deux prédécesseurs. Cependant Pierre comte de Vendôme prétendait avoir des droits sur cette seigneurie et en devoir l'hommage à l'évêque de Chartres. Saint Louis décida qu'à l'avenir les vicomtes de Châteaudun porteraient cet hommage au comte d'Anjou, et pour dédommager l'évêque et le comte de Vendôme des droits qu'ils pouvaient avoir, le premier reçut le fief des Roches-l'Évêque (qui portait antérieurement déjà ce nom), et que le comte Pierre tenait du comte d'Anjou, et le roi alloua au second une somme de 1,000 livres tournois, en l'autorisant à transporter à l'avenir du comte d'Anjou à l'évêque de Chartres son hommage pour le fief des Roches.

¹ Dans la plaine de la Blotinière.

« cens et un septier de blé méteil du premier battu en
« la grange dimeresse de Couesme (?). et quartiers
« de rente ou debvoirs qu'il a droit de prendre et per-
« cevoir audit jour sur » les lieux dénommés. Faut-il
voir là l'origine du nom de quarteries? Peut-être alors
la dime s'appelait des tierceries par rapport à l'évêque,
au curé et au chapitre de Saint-Martin, et des quarteries
par rapport au seigneur de la Mézière.

Ces indications sont fournies par deux parchemins de
la Bibliothèque de Vendôme, relatifs à un procès entre
le seigneur de la Mézière et le chapitre de Saint-Martin
au sujet de ces dîmes.

Le premier est un arrêt du parlement de Paris en date
du 4 février 1570, qui condamne les doyen, chanoines
et chapitre de Saint-Martin, à donner à Raphael de
Taillevis, seigneur de la Mézière, déclaration des lieux
et héritages qu'ils possèdent en la paroisse de Lunay
et ès environs et qu'ils tiennent du fief de la Mézière,
et à lui payer chaque année, au jour de Toussaint, huit
deniers de cens, et quinze années d'arrérages échues
lors de l'introduction du procès.

Le second est la déclaration donnée en exécution de
l'arrêt. On y lit que « les dîmes des tierceries et quar-
« teries de Lunay, lesquelles se prennent, lèvent et
« perçoivent, tant sur les grands et menz bleds et
« grenaiges, pois, febves, lins, chanvres, vins et chair-
« nages que autres choses, » étaient assises sur un
territoire dans la varenne de Bessé, qui est décrit avec
une précision telle qu'il est facile d'en suivre encore
aujourd'hui le périmètre.

Cet arrêt, émané d'une cour souveraine, prouverait
encore, s'il en était besoin, que les dîmes des tierce-
ries et quarteries étaient inféodées, car les simples dîmes

ecclesiastiques tombaient sous la juridiction des juges d'Eglise, tandis que les dîmes inféodées étaient de la compétence des juges royaux.

La donation faite à la chapelle de Beauregard constituait un bien faible revenu. François de Coustances semble avoir voulu l'augmenter à ses derniers moments, car, par un acte du 6 juin 1679, sa veuve Marie Laignau et ses fils René et François « en exécution de la déclaration à eux faite à l'article de la mort par ledit défunt seigneur de Villeprouvaire, donnent et leguent la somme de 30 livres de rente hypothéquée sur tous leurs biens et plus spécialement sur la métairie de la Chevreterie, payable par moitié aux jours de Noël et Saint-Jean-Baptiste au chapelain chargé de desservir la chapelle de Beauregard, sous l'obligation par celui-ci de dire tous les vendredis en ladite chapelle la messe des trespasés pour le seigneur de Coustances. » Les donateurs se réservaient la faculté de pouvoir dégager leurs biens en constituant un fonds de 600 livres destiné à l'entretien de cette messe. Plus tard ils désirèrent faire ériger leur chapelle en bénéfice perpétuel, ce qui leur fut accordé par ordonnance de l'évêque du Mans du 2 mars 1682¹; seulement le revenu étant jugé insuffisant pour l'entretien des deux messes, elles furent réduites à celle du dimanche seulement.

Les successeurs de François de Coustances ne semblent pas avoir été, comme lui, animés d'un grand zèle à l'égard de leur chapelle, car, au cours du XVIII^e siècle, elle paraît avoir été fort négligée, et être restée souvent sans chapelain et sans que les fondations reçussent leur destination. La terre de Beauregard sortit de la

¹ Insinué le 9 suivant au 36^e livre des Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans.

famille de Constances : mais les nouveaux propriétaires, ne mettant pas plus de soin à entretenir l'édifice qu'à administrer les revenus, il tomba dans un état de délabrement complet. La preuve s'en trouve dans la mention suivante, insérée dans un procès-verbal estimatif de réparations à faire au lieu seigneurial de Beaugard¹, en date du 11 novembre 1772 : « Quant à la « chapelle est totalement en mesure, où il ne reste plus « que ses murs en très-mauvais état de réparation. Il « convient abattre un pan de mur de crainte qu'il ne « tombe en la douve. »

La ruine de cette chapelle ne pouvait légalement entraîner l'anéantissement des fondations et legs faits en sa faveur. Aussi le procureur du Roi, qui par ses attributions avait charge de veiller à leur conservation et à l'exécution des legs pieux dans l'étendue de son ressort, ayant connaissance de l'état des choses, présenta, en décembre 1773, une requête au lieutenant général civil du bailliage de Vendôme, afin d'être autorisé à actionner les propriétaires de Beauaegard, anciens et nouveau, requérant, 1^o que la messe dominicale fût célébrée dans l'une des chapelles de l'église de Lunay, jusqu'à la réédification de celle de Beaugard, soit sur l'ancien emplacement, soit sur tel autre plus convenable indiqué par l'évêque; 2^o que le propriétaire actuel de Beaugard fût condamné à se dessaisir de la propriété et possession de la dime des tierceries et quarteries dépendant de ce lieu et à rapporter également les ar-rérages des quarante dernières années de la rente de 30 livres, pour le tout être déposé entre les mains d'un

¹ Il venait d'être acquis par Me Charles-Joseph de Trémault, chevalier mousquetaire de la 2^e compagnie de la garde du roi.

notaire, et, aux termes du testament de François de Coustances, former un fonds destiné à être remis, au jour de la réédification de la chapelle, au chapelain qui aura été pourvu de ce bénéfice.

Mais le jour de la réédification n'étant jamais venu a rendu vaines ces sages mesures de prévoyance.

Nous terminons ces renseignements par la transcription littérale d'un compte de la recette des dîmes, pour l'année 1773, intéressant par les indications qu'il donne sur la valeur de différentes denrées à cette époque.

RECETTE

DE LA DIXME DES TIERCERIES ET QUARTERIES

Année 1773

1 ^o Le 3 juillet, j'ai envoyé amasser la dixme de la laine des agneaux. Il y a eu pour le tiers 4 ^l de laine, à 10 ^s	21 »
2 ^o Pour les agneaux, à 2 ^s chaque.	1 »
3 ^o Une busse et demie de vendange qui a produit près de deux tiers de poinson, ou pour mieux, un quart de vin, estimé au moins, déduction faite de deux journées à 18 ^s chaque, qu'il a fallu payer aux dixmeurs pour mon tiers de frais, cy.	10 »

NOTA. Les journées d'un homme sans être nourri, dans la vendange, sont au plus de 15 à 18 sous.

4^o Le dixmeur se charge de ramasser tous les grains et de les battre, et a pour la peine le 7^e boisseau et rend toute la paille.

A reporter. . . 131 »

Report. . . 13¹ »

Il y a eu de net, pour le tiers :

1 ^o 32 boisseaux de blé, à 1 ¹ 10 ^s , 48 ¹ »	}	81 16
2 ^o 22 — d'orge, à 1 ¹ » 22 »		
3 ^o 3 — d'avoine, à 12 ^s 1 16		
4 ^o 40 gros fagots de toutes pailles, à 25 ¹ (le %) . . . 10 »		

(Les grains sont tous mesures de Montoire.)

J'ai envoyé amasser la dixme du chanvre ; il y a eu pour le tiers 8¹ de chanvre, tous frais faits à 7^s la livre 2 16

TOTAL. . . 97 12

Plus la rente foncière de. . . 30 »

127¹ 42^s

Il y a encore le droit des autres dixmes, c'est-à-dire des dixmes sur les pois, la vesce, les naveaux, etc.

NOTA. Les années sont inégales pour le produit.

LE JUGEMENT

DU DUC D'ALENÇON

1458

Par M. A. DUVAR.

Parmi les objets d'art qui décorent notre Musée figure la reproduction d'une Miniature, dont l'original est conservé à la Bibliothèque de Munich¹ : c'est le frontispice d'un manuscrit de l'ouvrage de Boccace, intitulé : *De casibus virorum illustrium....*, dont la rubrique qui termine le texte et s'applique logiquement à la peinture, constate que cette copie fut achevée le 24 novembre 1458, à Haubervilliers-lès-St-Denis en France, pour Etienne Chevallier, conseiller du roi Charles VII, maître des comptes et trésorier de France.

Il m'a paru que cette miniature, œuvre de Jehan Fouquet, de Tours², et qui représente un fait important de

¹ Manuscrits de la réserve, n° 38.

* Jehan Fouquet, de Tours, 1415-1485 (?) Premier peintre de Louis XI, le plus ancien peintre français qui ait occupé cette charge. Négligé par Charles VII, il fut protégé par Etienne Chevallier, qui ne fut pas seulement un personnage considérable dans la finance, l'administration et la politique, mais qui mérite une estime et un rang plus éminents encore. Amateur riche et passionné des arts, doué d'un sentiment noble, d'une intelligence cultivée et d'un goût exquis, il exerça sous ce rapport la plus heureuse influence. Il fut l'un des promoteurs inconnus de

l'histoire de France, qui s'est passé à Vendôme, méritait et appelait un commentaire, que je me suis efforcé de rendre concis, sans négliger les détails, en recueillant et réunissant les renseignements puisés aux meilleures sources, documents que souvent même je me suis contenté de reproduire pour être plus exact.

Cette œuvre, dont il m'a été donné de voir et d'étudier l'original, occupe tout le premier feuillet du volume, et offre ainsi un tableau haut de 40 centimètres sur 29 de largeur. Une étroite bordure, ornée d'un rinceau pittoresque et délicat, se compose de fleurs symboliques, de feuillages, et encadre le sujet principal, que je vais essayer de décrire :

Le roi de France Charles VII siège en lit de justice ; à ses côtés se reconnaissent, d'après les portraits authentiques, le comte du Maine, le chancelier, le connétable

cette révolution que nous ne connaissons que par ses résultats, et qui est appelée la Renaissance.

Fouquet, pour embellir le livre de Prières qu'il composa pour lui, déploya ses ressources avec un talent qui fait de ce livre une merveille sans égale. (Œuvres de Jehan Fouquet, publiées par Curmer.)

Il peignit sur bois pour le même un dyptique destiné à l'église Notre-Dame de Melun, et représentant la Vierge et le Donateur, cette dernière sous les traits d'Agnès Sorel : Cette tradition en fit multiplier les copies. A l'époque de la Révolution, les deux volets, déjà séparés peut-être, furent dispersés. J'ai vu le portrait d'Etienne Chevallier chez M. Brentano, à Francfort, et la Vierge, au Musée d'Anvers, n° 106. Dès 1440, Fouquet avait peint à l'huile le portrait du pape Eugène IV. Il existe dans le cabinet de M. de Janzé un portrait de Fouquet, peint par lui-même, en camaïeu d'or sur un fond d'émail noir, avec cette signature en lettres d'or : *Johannes Fouquet*, avec une puissance de modelé qui fait ressortir l'intelligence et la vie de la tête. Cette miniature a été gravée à l'eau-forte par Legripp, et publiée par Ph. de Chenevières, dans ses portraits inédits d'artistes français.

et autres pairs et officiers de la couronne ; à côté se remarquent par groupes et par rang les présidents et conseillers du Parlement, les maîtres des comptes, maîtres des requêtes, etc.... L'enceinte dessine un losange ; à chaque angle un huissier, escorté de guisarmiers, garde l'huis ou l'issue ; le public, groupé surtout au premier plan, environne l'enceinte. Assis sous un dais ou trône fleurdelysé, le Roi occupe le sommet du petit axe, qui fait face au spectateur : Charles VII est vêtu d'une robe bleue, la tête couverte d'un chapeau, dont l'exacte description se trouve dans le compte des Dépenses royales de 1458¹. Un des magistrats debout remet au chancelier une pièce judiciaire (probablement la sentence), qu'il tient à la main ; cette scène représente *Le Jugement du duc d'Alençon*. L'histoire, d'accord avec le tableau, nous apprend, en effet, que la sentence fut prononcée en présence du roi, mais en l'absence de l'accusé. 230 têtes de personnages, réduits à des proportions microscopiques, et à chacun desquels M. Vallet de Viriville a essayé d'attacher un nom², se comptent et se distinguent dans cette miniature, si grande d'étendue, de caractère et de style.

La composition est peinte avec un ensemble, une variété, une harmonie qui décèleraient dans tous les temps un souverain maître de l'art. Datée, comme on l'a vu, de France et de 1458, peu de temps après le jugement, auquel l'auteur a nécessairement dû assister, cette peinture, par une méprise absurde mais qui s'explique, a été

¹ Direction générale des Archives, KK, ancien n° 282, folio XVIII.

² Voir, au Musée, la légende qui accompagne la reproduction de cette miniature.

attribuée aux frères Van Eyck, bien que le dernier de ces deux illustres artistes fût mort depuis 1440.

Jean II, duc d'Alençon¹, le fidèle compagnon de Jeann^e Darc, à laquelle il avait inspiré la plus vive amitié, mais qu'il avait suivie, aimée et pleurée sans la comprendre, était depuis deux ans prisonnier d'État. Ce prince de sang royal, qui, fait prisonnier à la bataille de Verneuil après des prodiges de valeur, avait en 1424 préféré la captivité plutôt que de se faire Anglais et de recouvrer sa liberté sans rançon ; qui, délivré en 1427 en payant 200,000 écus d'or au duc de Bedford, s'était hâté de rejoindre le roi ; qui, le 17 juillet 1429, avait armé chevalier Charles VII, lors de son couronnement à Reims, n'avait pas eu honte d'entretenir des relations avec les Anglais, à peine chassés de France, et de se faire le complice du dauphin Louis, son filleul, alors retiré à la cour du duc Philippe de Bourgogne, conspirant ainsi avec le Dauphin contre le Roi, avec les Anglais contre la France. Imbu des idées féodales, qui faisaient de chaque seigneur un roitelet indépendant, idées dont la revendication avait, sous Charles VI, placé le royaume à deux doigts de sa perte, il était resté hostile à la suprématie

¹ Comtes et ducs d'Alençon, branche de la maison de Valois, qui eut pour chef Charles de Valois, troisième fils de Philippe III, et dont les membres sont :

Charles Ier, créé comte d'Alençon en 1285, mort en 1325.

Charles II, frère de Philippe de Valois, tué à Crécy en 1346.

Pierre, 1346 à 1404.

Jean Ier, de 1404 à 1446, en faveur duquel le comté d'Alençon fut érigé en duché-pairie.

Jean II, de 1446 à 1474, mort en 1476.

René, de 1474 à 1492.

Charles III, beau-frère de François Ier, né en 1489, mort en 1525. Son ineptie et sa lâcheté causèrent en grande partie la perte de la bataille de Pavie.

et à l'unité du gouvernement royal ; mettant ses prétentions et ses appétits au-dessus de toute loi et de tout devoir, ce grand feudataire ne paraît pas avoir possédé des talents militaires et une capacité intellectuelle au niveau de son amour-propre et de son ambition illimitée.

Après avoir pris part à la campagne de Normandie, il avait recouvré ses possessions héréditaires, tout en regrettant vivement la ville de Fougères, qu'il avait cédée au duc de Bretagne pour parfaire sa rançon. Privé de son poste de lieutenant-général en 1429, il n'avait obtenu plus tard ni grande charge ni commandement supérieur : c'est à peine si on le voit figurer à de rares intervalles parmi les membres du conseil royal ; il s'en plaignait au Roi, mais sans en être écouté.

Mécontent, adonné aux sciences occultes et faible de caractère, il commença dès 1452 à nouer des relations avec Talbot, lorsqu'il eut repris Bordeaux. La mort de ce dernier et les événements de 1453 ne ralentirent pas ses intrigues. Il demandait au roi d'Angleterre 20,000 écus comptant, un duché avec 30,000 écus de revenu et une pension. Sa fille Catherine devait épouser le fils aîné du duc d'York : « Soyons d'accord de par Dieu ou « de par le diable, » lui mandait-il. Ainsi Jean, s'adressant successivement aux chefs des divers partis qui divisaient la cour, provoquait instamment les Anglais de descendre en France, traçant un plan de campagne pour l'invasion, qu'il devait favoriser de tout son pouvoir. Il eut notamment pour confidents et intermédiaires le prêtre Thomas Gillet, de Domfront, Edmond Gallet, Jack Hay, Richard Wide-ville et Hungerville, ces trois derniers Anglais.

Vers la fin d'avril 1456, Pierre Fortin, dit le Tors-Fieux, laboureur à Saint-Pierre de Vaussay, près Dom-



G. Blaise, phot.

Tours

LIT DE JUSTICE TENU A VENDOME PAR CHARLES VII, EN 1458.

JUGEMENT DE JEAN, DUC D'ALENÇON.

Imprimerie photoglyptique Gabriel Blaise, à Tours.

JUGEMENT DU DUC D'ALENÇON

18. L'évêque comte de Châlons 5^e pair, *Geoffroy SOREAU*, cousin d'Agnès Sorel.
19. L'évêque comte de Noyon, 6^e pair, *Jean DE MAILLY*.
20. (?) L'évêque de Paris (*Guillaume CHARTIER*)
21. (?) L'évêque d'Agde (*Etienne LE ROTRY DE CAMBRAY*).
22. (?) L'évêque de Viviers (*Élie DE POMPADOUR*.)
23. L'abbé de Saint-Denis (*Philippe de GAMAQUES*).
24. Le 1^{er} président du Parlement (*Pierre DE SEPEAUX*).
25. (?) Le 2^e président (*Robert THIBOUT*).
26. (?) Le 3^e président (*Élie DE TOURETTES*).
27. (?) *Pierre* de Bourbon, sire de BEAUREU.
28. (?) *Philippe* de Savoie, fils du duc Louis.
29. (?) *François* d'Orléans, fils de Jean, comte de Dunois (marié en 1469 à Agnès de Savoie, sœur du précédent.)
30. (?) Le comte de Laval (*Guy*).
31. (?) *Raoul* de Gaucourt, grand maître de l'hôtel, ou grand maître de France.
32. (?) L'amiral de France *Jean DE BERT*.
33. (?) Le grand prieur de France, frère *Nicolas DE GIRÈME*, gouverneur militaire.
34. (?) *Louis*, marquis de SALLES, conseiller du roi.
35. (?) *Louis*, seigneur d'Estouteville, grand échançon.
36. (?) *Bertrand V*, seigneur de LA TOUR, comte et dauphin d'Auvergne.
37. (?) *Jean* d'Estouteville, sire de TORCY, grand maître des arbalétriers.
38. (?) *Jean* de Levy, seigneur de VAUVERT, 1^{er} chambellan.
39. (?) *Antoine* d'Aubusson, seigneur de MONTEIL, bailli de Touraine.
119. (?) *M^e Jean LONDEVUE*, président de l'auventour 5, orateur et 4^e ambassadeur de Bourgogne.
120. (?) *Greffier*.
121. (?) *Greffier*.
122. *Greffier*.
123. *Jean DAUVER*, procureur général du roi au Parlement.
124. (?) *M^e Jean SIMON*, 1^{er} avocat du roi.
125. (?) *M^e Jean BARRIN*, 2^e avocat du roi.
126. (?) Le chancelier de Bourbonnais (*Jean DE ST-HAON*) ?
127. (?) *Jacques*, sire de RAMBURES.
128. 31^e conseiller lai au Parlement.
129. 28^e conseiller clerc au Parlement.
130. 29^e id.
131. (?) *Greffier*.
132. 1^{er} maître des requêtes de l'hôtel du roi.
133. 2^e id.
134. 3^e id.
135. 4^e id.
136. Le 1^{er} des quatre huissiers présents de la chambre du roi.
137. (?) *Jean DUMOURS*, contrôleur de l'audience
138. 2^e huissier.
139. 3^e id.
140. 4^e id.
141. 1^{er} guisarmier de la garde.
142. 2^e id.
143. 3^e id.
144. 4^e id.
145. 5^e id.
146. 6^e id.
147. 7^e id.
148. 8^e id.
149. 9^e id.
- 150 à 230. Clercs, chevaliers et autres assistants.



G. Babin, peint. Paris

Tour, gravé par J. L.

Croquis avec n° de renvoi pour la légende explicative

Nota. — Ce croquis, ainsi que le dessin représentant le LIT DE JUSTICE, sont reproduits d'après la croquis publiée par Didot, et faite elle-même sur le manuscrit original de Munich, peint par J. Fouquet.

LÉGENDE EXPLICATIVE
DÉSIGNATION DES PERSONNAGES

REPRÉSENTÉS DANS LE FRONTISPICE DU MS. DE MUNICH

- | | | |
|---|---|---|
| 1 Le Roi CHARLES VII | 40 (1) Antoine, seigneur de Pais, grand | 98 25 ^e conseiller laïc au Parlement. |
| 2 Jean, duc d'Orléans, comte de Dunois | et de Combray | 99 26 ^e id |
| et de Louvencelle | 41 (1) Bertrand de Beauvais, sire de Pacyony | 100 27 ^e id. |
| 3 Charles, duc de Berry, dit le Petit Seigneur, | chambellan, etc | 101 28 ^e id. |
| 2 ^e fils du roi. | 42 (1) Guillaume Goussier de Montcaul, | 102 29 ^e conseiller clerc au Parlement. |
| 4 Charles, duc d'Orléans, le pucel, repré- | hullé de Rouen, l'un des commissaires | 103 27 ^e id. |
| sentant le 1 ^{er} pair laïque. | chargés de l'arrestation du prévôt. | 104 29 ^e conseiller laïc au Parlement |
| 5 Jean, duc de Bourbon, 2 ^e pair | 43. (1) Gauthier de Perouse, seigneur des Cars, | 105 30 ^e id |
| 6 Jean d'Orléans, comte d'Alençon, frère | chambellan, conseiller du roi. | 106 (1) Jean Bureau, trésorier de France |
| du duc et de Dunois, 3 ^e pair. | 44. (1) Le prévôt des marchands (justicier de | 107 (1) Jean La Boissière, seigneur d'Estormay |
| 7 Charles, comte de Maine, 4 ^e pair | l'arsenal, Trésorier Laroque | trésorier |
| 8 Charles d'Artois, comte d'Eu, 5 ^e pair. | 45. (1) M ^r Denis d'Aussière, conseiller au | 108 (1) Étienne Chevaller, trésorier. |
| 9 Gaston, comte de Foix, 6 ^e pair. | grand conseil. | 109 (1) Jean Harouin, trésorier |
| 1 ^{er} François, comte d'Étampes, depuis Fran- | 46. (1) M ^r Laurent Patras, id. | 110 (1) Pierre Brann, maître des comptes |
| çois II, duc de Bretagne. | 47. 1 ^{er} conseiller clerc au parlement de Paris. | 111 (1) Pierre de Rouze, général des finances |
| 11 Louis de Bourbon, comte de Vendôme. | 48 2 ^e id | 112 (1) Mathurin ou Mathieu Bouchet, se- |
| 12 Le Chancelier de France, Guillaume Joc- | 49 3 ^e id | igneur de Montjoy, sénéchal de Languis. |
| vent des Armes. | 50 4 ^e id | 113. (1) Gilles de Robruy-Saint-Simon, bailli |
| 13 L'archevêque de Reims, 1 ^{er} pair ecclésiast- | 51 5 ^e id | de Soissons, dit le grand bailli |
| ique. Jean Joyssens, évêque d'Uzès, frère | 52 6 ^e id. | 114 (1) Messire Simon de Lalaun, 1 ^{er} ambas- |
| du chancelier | 53 7 ^e id. | sadeur de Bourgogne |
| 14 L'évêque duc de Laon, 2 ^e pair, Antoine | 54. 1 ^{er} conseiller laïque ou laïc au Parlement | 115. (1) Jean de Gouy, 2 ^e d'ambas- |
| Gouy. | de Paris. | sadeur de Bourgogne. |
| 15 L'évêque duc de Langres, 3 ^e pair, Guy | 55 2 ^e id. | 116. (1) Jean I ^{er} Breuvel, seigneur de Saint Rémy, |
| Breuvand. | 56 3 ^e id | dit Tison d'Or, chevalier, 3 ^e ambassadeur |
| 16 L'évêque comte de Beauvais, 4 ^e pair, Guil- | 57. (1) Le prévôt de l'hôtel du roi Jean de la | de Bourgogne. Voy. no 119 |
| laine ou Heliand. | Gandette | 117 (1) Henri de Males, maître des requêtes, |
| 17 Louis des arcs, 1 ^{er} comte d'Albret, proto- | 58 4 ^e conseiller laïc au Parlement. | suppléant. Voy. 132 et s. |
| notaire apostolique, évêque d'Aire (en | 59 8 ^e conseiller clerc au Parlement. | 118. (1) Pierre d'Orléans, général des finances |
| comté) Il porte l'habit laïque | 60 9 ^e id. | ou maître des requêtes suppléant. |
| 18 L'évêque comte de Châlons 5 ^e pair, Geoffry | 61 10 ^e id. | 119. (1) M ^r Jean Louvère, président du Luxem- |
| Somay, cousin d'Agnes Sorel | 62 11 ^e id. | bourg, orateur et 4 ^e ambassadeur de |
| 19 L'évêque comte de Noyon, 6 ^e pair, Jean | 63 12 ^e conseiller laïc au Parlement. | Bourgogne |
| de MAILLY. | 64 12 ^e conseiller clerc au Parlement. | 120 (1) Griller. |
| 20 (1) L'évêque de Paris (Guillaume Chartier) | 65 13 ^e conseiller laïc au Parlement | 121 (1) Griller. |
| 21 (1) L'évêque d'Agde (Etienne de Noyon) | 66 13 ^e conseiller clerc au Parlement. | 122 Griller |
| de CAMBRAY. | 67 14 ^e id. | 123 Jean Ducret, procureur général du roi au |
| 22 (1) L'évêque de Viviers (Élie de Pontaudou) | 68 15 ^e id. | Parlement |
| 23 L'abbé de Saint-Denis (Philippe de Ga- | 69 7 ^e conseiller laïc au Parlement. | 124. (1) M ^r Jean Sirey, 1 ^{er} avocat du roi |
| vacantes. | 70 16 ^e conseiller clerc au Parlement. | 125 (1) M ^r Jean Bureau, 2 ^e avocat du roi. |
| 24 Le 1 ^{er} président du Parlement (Pierre de | 71 17 ^e id. | 126 (1) Le chancelier de Bourbonnais Jean |
| NEPHEU). | 72 18 ^e id. | de St-Huas ? |
| 25. (1) Le 2 ^e président (Robert Tisserot) | 73 8 ^e conseiller laïc au Parlement. | 127. (1) Jacques, sire de Buzemars |
| 26. (1) Le 3 ^e président (Élie de Thibertin). | 74 19 ^e conseiller clerc au Parlement. | 128 3 ^e conseiller laïc au Parlement |
| 27. (1) Pierre de Bourbon, sire de Beauvais | 75 20 ^e id. | 129 28 ^e conseiller clerc au Parlement |
| 28 (1) Philippe de Savoie, fils du duc Louis. | 76 9 ^e conseiller laïc au Parlement | 130 29 ^e id |
| 29 (1) François d'Alençon, fils de Jean, 1 ^{er} sire | 77 21 ^e conseiller clerc au Parlement. | 131 (1) Griller. |
| de Dunois (maréchal en 1409 à Arras de | 78 10 ^e conseiller laïc au Parlement | 132 1 ^{er} maître des requêtes de l'hôtel du roi. |
| Saint-James, sœur du précédent) | 79 11 ^e id. | 133 2 ^e id. |
| 30 (1) Le comte de Laval (Géty). | 80 12 ^e id. | 134 3 ^e id. |
| 31. (1) Haulé de Gisors grand maître de | 81 13 ^e id. | 135 1 ^{er} id. |
| l'hôtel ou grand maître de France | 82 21 ^e conseiller clerc au Parlement | 136 Le 1 ^{er} des quatre huissiers présents de la |
| 32 (1) L'archiduc de France Jean de Hure. | 83 14 ^e conseiller laïc au Parlement | chambre du roi |
| 33 (1) Le grand prévôt de France, Pierre-Victor | 84 15 ^e id. | 137 (1) Jean Du socles, contrôleurs de l'audience |
| de Gisors, gouverneur militaire | 85 22 ^e conseiller clerc au Parlement. | 138 2 ^e huissier. |
| 34 (1) Louis marquis de Saligny, conseiller | 86 16 ^e conseiller laïc au Parlement | 139 3 ^e id. |
| du roi | 87 23 ^e conseiller clerc au Parlement | 140 4 ^e id. |
| 35 (1) Louis, seigneur d'Estouteville, grand | 88 17 ^e conseiller laïc au Parlement | 141 1 ^{er} sous-maire de la garde |
| écuyer | 89 14 ^e conseiller clerc au Parlement | 142 2 ^e id. |
| 36. (1) François II, seigneur de La Toce, comte | 90 18 ^e conseiller laïc au Parlement. | 143 3 ^e id. |
| et d'Audouin d'Avoyenne. | 91 19 ^e id. | 144 4 ^e id. |
| 37. (1) Jean d'Estouteville, sire de Turcy, | 92 25 ^e conseiller clerc au Parlement | 145 5 ^e id. |
| grand maître des arbalétriers. | 93 30 ^e conseiller laïc au Parlement. | 146 6 ^e id. |
| 38 (1) Jean de Levis, seigneur de Valvres, | 94 21 ^e id. | 147 7 ^e id. |
| 1 ^{er} chambellan | 95 22 ^e id. | 148 8 ^e id. |
| 39 (1) Antoine d'Albisson, seigneur de | 96 23 ^e id. | 149 9 ^e id. |
| Noyon, bailli de Touraine. | 97 24 ^e id. | 150 230 Clercs, chevrecheurs et autres |

front, probablement parent du valet de chambre du duc, fut envoyé par celui-ci à Calais, porteur d'une dépêche contenue dans un bâton creux et adressée au roi d'Angleterre, et en outre chargé d'instructions verbales, qu'il devait transmettre oralement à Jack Hay, à l'effet d'inciter les Anglais à l'invasion préméditée.

Dans sa route, à Lisieux, ce messager, homme simple et ignorant, fit la rencontre d'un gentilhomme, auquel il raconta sa périlleuse mission, dont il ne comprenait assurément pas toute la portée. Tous deux se rendirent à Rouen, et, à peine arrivé, le gentilhomme conduisit Fortin à la demeure de Louis d'Harcourt, archevêque de Narbonne et parent de l'archevêque de Rouen, où se trouvait le bailli de Rouen, Cousinot de Montreuil. Pierre Fortin répéta ce qu'il avait dit à Lisieux, et pour toute réponse le bailli l'invita à continuer son chemin, à bien retenir les réponses qui lui seraient faites et à repasser par Rouen.

Le 8 mai, Fortin arriva à Calais, et s'aboucha le 11 avec Hungerville, et, malgré les recommandations de ce dernier, repassa par Rouen vers le 15. Là, il fut interrogé par Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, et par le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen. Il leur révéla tout ce qu'il savait relativement à sa mission et à ses résultats.

Pierre Fortin, congédié, revint à Domfront ; mais il n'y trouva pas le duc, qui s'était rendu à Paris, comptant sur l'accomplissement de ses manœuvres. Fortin se dirigea donc vers Paris pour rejoindre le duc ; mais, à son arrivée, il le trouva arrêté. En effet, cette arrestation avait eu lieu le 27 mai, rue Saint-Antoine, à l'hôtel de l'Etoile, sur un ordre du Roi, daté du Châtelier, près Ebreuille en Bourbonnais, le 14 mai, après l'avis

donné au monarque de la lettre contenue dans le bâton creux.

Jean, duc d'Alençon, fut transféré successivement à Melun, au château de Nonette en Auvergne, puis en la tour de Constance, au château royal d'Aigues-Mortes, où, pendant l'instruction, il subit une dure captivité.

En 1458, Charles VII, résolu de terminer cette affaire, convoqua, par lettres datées à Montrichard du 24 mai, les Pairs du Royaume, les membres du Parlement et les grands-officiers de la Couronne à se rendre à Montargis du 1^{er} au 8 juin, pour tenir un lit de justice. Le duc de Bourgogne ayant répondu que, s'il était obligé de s'y rendre, il le ferait à la tête de 40,000 hommes, on conçoit que Charles n'insista pas. Du reste, Philippe en était dispensé par le traité d'Arras du 21 septembre 1435, et se contenta d'envoyer des ambassadeurs. Pendant deux mois, Charles VII demeura à Beaugency, évitant de se rendre à Montargis, à cause des maladies qui y régnaient. Le danger ne cessant pas, le Roi ajourna la réunion au 12 août suivant, et la fixa à Vendôme.

Le 21 août, Charles VII fit son entrée à Vendôme dans l'appareil royal, suivi de sa garde et de toute sa maison. Il s'installa au château et devint l'hôte de Jean VIII de Bourbon, 23^e comte de Vendôme¹, l'un de ses

¹ Malgré l'autorité de notre savant collègue, M. de Rochembeau, qui admet Robert de Wilughby, investi momentanément du comté de Vendôme par droit de conquête, comme 23^e comte de Vendôme, il ne m'est pas plus possible de le compter qu'aux historiens de placer Henry VI d'Angleterre au nombre des rois de France, quoiqu'il ait été proclamé à Saint-Denis, lors des obsèques de son grand-père maternel Charles VI, et quoique les monnaies frappées à son avènement portassent les deux écussons de France et d'Angleterre accolés.

plus vaillants et de ses plus fidèles serviteurs, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ; Jean de Ville-ray, élu à l'unanimité en 1440, était alors le 29^e abbé de la Trinité : quant au duc d'Alençon, il fut enfermé dans la tour de Poitiers et gardé à vue.

La plus grande pompe fut déployée dans cette solennité judiciaire. Les débats s'ouvrirent le 26 août, et furent simplifiés par les aveux de l'accusé. Le nom du Dauphin et celui du duc de Bourgogne furent volontairement écartés du procès, et, s'il fut question du Dauphin, ce ne fut que pour jeter du doute sur sa complicité. Après un long et minutieux interrogatoire, l'accusé fut défendu par Jean Lorfèvre, l'un des ambassadeurs du duc Philippe, par Artus de Richemont, connétable et duc de Bretagne, oncle de la duchesse d'Alençon, de la famille d'Armagnac, et qui refusa de siéger comme juge ; enfin, par l'un des pairs laïques, le duc Charles d'Orléans¹, père de Jeanne d'Orléans, première femme du duc. Ensuite, l'un des pairs ecclésiastiques, Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, invoqua la clémence royale. Enfin, le 10 octobre, Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France, prononça la sentence suivante, en présence du Roi mais en l'absence de l'accusé² :

¹ Son discours est conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (Fonds français, n° 7357 - 4). Ses poésies contiennent un rondeau adressé au duc d'Alençon, qui lui a répondu par un autre rondeau, et Villon plaint le sort de ce dernier dans sa ballade des seigneurs du temps jadis.

² Malgré les redites et les longueurs du texte, j'ai cru, à cause de son importance, devoir reproduire littéralement l'arrêt, d'après Jean Chartier, historiographe de Charles VII, en en conservant l'orthographe.

Voir, sur différentes questions préjudicielles, l'avis du Parlement, du 20 avril 1458, inséré, d'après Du Tillet, par l'abbé Simon, dans son Histoire de Vendôme, vol. III, pages 47 et suivantes.

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à tous présents et advenir, salut et dilection :

Comme nous, duement informés que Jehan, duc d'Alençon, per de France, avait conduit et démené, et fait conduire et démener plusieurs traictez et appointement avec noz anciens ennemys les Angloiz et pour ce faire avoit envoyé en Angleterre et ailleurs ès pays desdits Angloiz, plussieurs messages sans noz congîe et licence, et sans aucune chose nous en faire savoir, au grant préjudice de nous et de la chose publicque de notre royaume. Et pour ceste cause, et pour obvier aux inconveniens qui s'en eussent peu ensuir, se par nous ne eust esté donné remède sur ce, nostre très chier et amé cousin le conte de Dunoiz et de Longueville, et nos amés et féaulx cōseilliers et chambellains Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne et grand sénéchal de Normandie, Jean Le Boursier, général sur le fait de noz finances, Guillaume Cousinot, bailli de Rouen, chevallier et ouder (odet) d'Aydie, bailli de Costance (Cotentin) eussent par nostre commandement et par vertu de noz lectres patentes données au Chastellier, près Esbreville, le quatorziesme jour de May, l'an mil quatre cens cinquante six, prins et arresté ledit d'Alençon, notre nepveu.

Et pour procéder à l'expédition de son procès, par l'advis et délibération des gens de nostre conseil, eussions ordonné, par noz autres lectres données au Montrichard le vingt-quatriesme jour dudit mois de May desrain passé, que nostre court de parlement lors scéant à Paris, seroit et se rendroit en nostre ville de Montargis, en commenchant le premier jour de juing desrain passé, et jucques à la perfection d'icellui procès ; et pour icelle court tenir eussions mandé et ordonné venir audit lieu de Montargis de noz présidens et conseilliers en nostre dite court en bon et souffisant nombre, et mandez pour y estre les pers et seigneurs de notre sang et lignage tenans

en parrye et autres, et aussi y estre nostre amé et féal chancelier, et aucuns des maistres des requestes de nostre ostel, et autres gens de nostre conseil.

Et en suivant laquelle nostre ordonnance, nostre dit chancelier et nos amez et féaulx conseillers, l'arcevesque et duc de Rains, les evesques et duez de Laon et de Langres, les evesques et contes de Beauvoiz, Challons et Noyon, pers de France, et noz dits présidens et aucuns de nosdits maistres des requestes et de nos dits conseillers de nostre dite court de parlement, et aussi de nostre dit conseil, se sont trouvez, ausdits jours et lieu, et illec aient bésongné aux préparations dudit procès par aucuns temps, et aux interrogatoires d'aucuns adhérens, facteurs et complices dudit d'Alençon et jucques environ le quinzième jour de juillet desrenier passé, actendant l'allée de nous par delà et des seigneurs de nostre sange et d'autres gens de nostre conseil, estans par devers nous, en intencion de procéder à la fin dudit procès.

Laquelle allée nous eussions différée à cause de la mortalité qui, pendant ledit temps, survint en la ville d'Orléans, Sully et autres lieux circonvoisins dudit lieu de Montargis, èsquelz nous convenoit passer pour y aller, et tant a cause de ladite mortalité et pour obvier oux inconveniens qui à cause de ce l'en eussent peu ensuir, et aussi que nouvelles nous survindrent de plusieurs pays que noz ennemys avoient fait certaine grosse armée sur la mer en intencion de faire descente en nostre royaume et marches de noz pays de Xaintonge et de Poitou ou de la basse Normandie. Et afin que peussions estre en lieu de marche plus propice et convenable pour secourir aux lieux de l'entreprinse de nosdits ennemys, eussions, par l'advis et déliberacion de nostre dit conseil, voulu ordonner et establir nostre dite court de parlement estre continuée et estre tenue en ceste ville de Vendosme, et aussi les gens de nostre dite court garnie des pers et ceulx de nostre sange et lignage et autres par nous mandez y estre

et comparoïr au douziesme jour du moys d'aoust desrenier passé ; et semblablement eussions mandé et ordonné y estre le surplus de noz présidens, maîtres des requestes de nostre dit hostel et autres nos conseilliers en nostre dit parlement ; lesquelz pour lors estoient encores demourans en nostre bonne ville et cité de Paris, pour procéder oultre et besongner oudit procès jucques à la perfection d'icellui, ainsi qu'il appartiendroit par raison.

Et depuis soyons venus audit lieu de Vendosme, et aussi plussieurs des seigneurs de nostre sange et lignage, pers de France et tenans en parrye, et les arcevesques et evesques dessus nommez aussi pers de France, et plusieurs autres prélatz, contes, barons et chevalliers, en grant nombre, de nostre dite court de parlement et autres de nostre conseil, et par devant nous scéans en nostre dite court garnie de pers et autres à ce appelez ait esté amené ledit d'Alençon ;

Lequel, après le serment par lui fait de dire vérité, interrogé sur les cas et crismes dont il a esté trouvé chargé par informacion, a dit et confessé de libérale et franche vollenté ce qu'il s'en suyt : Que après que le sire de Talboth out prins à Bordeaux ung nommé Jacques Haye, angloïz, serviteur d'un nommé Richard Wideville, chevallier, aussi angloïz, vint à saufconduit à Alençon et parla audit d'Alençon en segret du fait du mariage de la fille du duc d'Alençon avec le filz du duc d'Iorc, et que tant pour le fait dudit mariage que aussi pour toutes autres choses qu'ils vouldroient faire savoir les ungz aux autres lui et ledit Jacques Haye eslirent ensaigne de prendre le pouce de la main d'icellui auquel le message de l'une des parties s'adressoit.

Et environ le moys d'aoust que on disoit mil quatre cent cinquante-cinq, ledit d'Alençon envoya querir ung nommé Thonmas Gillet, prestre, demourant à Dampfront, et lui fit faire le serment d'être segret, et après lui dist qu'il le vouloit envoyer en Angleterre, et le tint par

aucun temps à ceste cause. Et le mena avecques lui à La Flesche en espérant le despescher illec. Et que lors survint audit lieu de La Flesche un nommé Holinton, angloiz, hérault d'Angleterre, auquel il se descouvrit et lui bailla charge d'aller en Angleterre pour admonester et exorter de par lui nosdits ennemis à venir et dessendre en nostre pays de Normandie, en leur mandant qu'ilz fussent d'accord de par Dieu ou de par le Diable, et qu'ils peussent en autre chose et qu'il seroit heure de soy bouter en avant et que oncques ils n'avoient eu si beau faire comme ilz avoient lors et qu'il estoit temps ou jamais, et que nous estions loingtz et nostre armée en Armignat, l'autre en Guyenne, et l'autre pour aller contre nostre très-chier et très-ami filz le Daulphin de Viennoiz, et que les nobles, les bonnes villes et le peuple, en touz estatz, estoient si mal contens que plus ne pouvoient ;

Et que ledit d'Alençon mesmement estoit mal content et que se nos ennemis se vouloient aider il leur aideroit de places, d'artillerie et de tout son pouvoir, et qu'il avoit assez d'artillerie pour combatre dix mille hommes aux champs pour ung jour ; et nosdits ennemis amenassent le roy d'Angleterre et trente ou quarante mille hommes pour combatre, du moins (pour le moins) et qu'il n'y avoit en nostre pays de Normandie que ung de nos chiefz de guerre et quatre cents lances, et qu'ils auroient conquesté partie du pays avant que y peussions mettre remède, et qu'il conseilloit à nosdits ennemis que le roy d'Angleterre, après sa dessente, feist crier à son de trompe et sur paine de la hart, que nul ne fust si hard de prendre aucune chose sur les laboureurs et gens du plat pays sans payer, et que chacun peust demorer paisiblement en ses biens et héritaiges, et s'aucun faisoit le contraire que incontinent pugnicion en fust faicte.

Aussi que le roy d'Angleterre revocast les dons faitz par son père et par lui, et pardonnast à tout le monde

tout le temps passé, et procédast comme en conqueste nouvelle; aussi que nosdits ennemys feissent leur descente en plussieurs pays tout à la foiz, c'est assavoir le roy d'Angleterre et le duc d'Iorck en la basse Normandie, et le duc de Bouguingam (Buckingham) à Callaiz, pour venir par Picardie et le pays de Caulx. Et que se nous voullions aller ès dites marches pour deffendre ledit pays, ceulx de Guyenne, comme disoit le duc d'Alençon, estoient mal contens; se nosdits ennemys leur voullioient donner ung pou d'ayde, se pourroient mettre sus et rebeller contre nous, et que en brief nous perdrions tout le pays de pardellà.

En oultre, que nosdits ennemys feissent savoir audit d'Alençon leur descente trois moys avant icelle descente, afin qu'il peust pourveoir à ses places, et que n'en peussions faire à nostre plaisir. Et que après leur descente ilz envoyassent ledit Hotinton pour lui dire quelz gens ilz avoient et leur intention, affin qu'il advisast qu'il auroit affaire pour soy conduire avec eulx. Et oultre plus, leur mandoit par ledit Hotinton qu'ilz admenassent le plus d'ordonnance qu'ils porroient, et lui feissent delivrer à Bruges ou ailleurs vingt mille escuz et ung moys après le surplus, pour lui aider à paier partie des gens qu'il mettroit en ses places, et pour parfaire son artillerie.

Et aussi donna charge audit Hotinton de dire à nosdits ennemys qu'ilz trouveroient après leur descente, à Alençon ou à Dompfront, partie de son artillerie, et promist et jura ledit d'Alençon ès mains dudit Hotinton, herault des dessusdits, qu'il tendroit à nosdits ennemys tout ce qu'il leur promettoit. Et aussi fist jurer et promettre audit Hotinton de dire les choses dessusdites audit duc d'Iorck, Richard Wideville et Jacques Haye, et qu'il ne le droit ni le reveleroit à autre qu'à eulx. Et pour certiffier et approuver tout ce qu'il avoit donné en charge audit Hotinton de dire à nosdits ennemys, et que au parlement dudit Hotinton, ledit d'Alençon lui bailla lectre de créance

adrecans audit duc d'orck signée d'une X trenchée (de son nom) contenant ceste forme : « Seigneur, vieullez
« croire ce porteur de ce qu'il vous dira de moy, et vous
« mercie de vostre bon voulloir ; car j'ay bonne voul-
« lenté se à vous ne tient. » Disant avec ce, nostredit
nepveu, qu'il estoit bien recors, en général, qu'il avoit
baillé audit Hotinton toutes les persuasions et coulleurs
tant d'artillerie que d'autres choses qu'il avoit peu pour
parvenir à ses fins.

Et après, pour exécuter ce que dit est, avoit envoyé le-
dit Hotinton et Pouencé, son poursuivant, en Angleterre.
Disant aussi ledit d'Alençon que certain temps après il
avoit renvoyé ledit Thomas Gillet, prestre, en Angleterre,
et lui avoit donné charge de dire au duc d'orck ou audit
Richard de Wileville, de par lui, ausdites ensaignes du
poulce, l'estat du pays et les charges de nostre peuple, et
de amener nosdits ennemys le plustost qu'ilz pourroient,
pour descendre en ce royaume en la plus grant com-
paignie qu'ilz pourroient et qu'ils estoient bien mes-
chans qu'ilz ne s'advançoient de venir, et qu'ils n'avoient
oncques eu si beau finer ne conquérir le pays, qu'ilz
avoient.

Et que e'ilz avoient vingt mille hommes par deça, ils
auroient conquesté grant partie dudit pays avant que y
peussions pourveoir. Et aussi que nous estions loingtz
partis de Berry, pour aller sur nostredit filz le Daulphin,
et que au pays n'avoit aucuns gens d'armes, et touz le
peuple mal content et que à icelle heure estoit temps
qu'ilz venissent, ou jamaiz. Et avecques ce, que quand ilz
vendroient, qu'ils amenassent le plus qu'ils pourroient, et
que il leur dist que ledit d'Alençon estoit fort esbahy qu'il
n'avoit eu aucunes nouvelles d'eulx ne de sondit poursui-
vant ; et qu'ilz le lui renvoyassent et feissent savoir de
leurs nouvelles, et qu'il leur dist franchement que ce
n'estoit rien de leur fait ne de leur entreprinse, e'ilz ne
monstroient autrement qu'ilz vousissent besongner.

Aussi qu'il leur parlast desdits vingt mille escuz, dont il avoit donné charge audit Hotinton. Et avecques ce, qu'il chargea audit Thōmas Gillet de dire audit duc d'Iorc, que de tous les siens de par deça, il estoit le mieulx aymé en Normendie et estoit celui pour qui les gens du pays seroient le plus. Et chargea en outre audit Gillet qu'il dist ausdits Angloiz que, après leur descente, ilz feissent leurs ordonnances, crys et publicacions telles qu'il avoit dictes et desclairées audit Hotinton. Et que si on parloit audit Gillet du mariage de la fille de nostredit nepveu avec le filz ainé dudit duc d'Iorc, il dist de ladite fille ce qu'il en savoit et avoit veu; et qu'il bailla audit Gillet, pour porter audit duc d'Iorc, certaines lettres contenans la forme qui s'ensuyt : « Seigneur, etc., je me
« recommande à vous et vous prie que en toute haste me
« facez savoir de voz nouvelles et pencez de moi, car il
« est temps. Pour Dieu, metez diligence en vostre fait et
« vous acquitez cette foiz, car trop ennuyé à qui actent :
« et en toute haste envoyez argent, car vostre fait m'a
« chier cousté et à Dieu soyez, qui vous doint ce que dé-
« sirés. Escript ubi suprà, et dessoubz : « Le tout vos-
« tre (N.) » (Le nom.)

Disant outre que, ung peu devant Noël ensuivant, il envoya ung homme, nommé Pierre Fortin, à Callaiz, et lui donna charge de parler, ausdites ensaignes du pouce, ausdits Wideville et Jacques Haye, et savoir à eulx c'ils avoient eu aucunes nouvelles desdits Pouencé et Thōmas Gillet. Outre, dist et confessa que entre ladite feste de Noël et la Typhanie (l'Epiphanie) oudit an, lesdits Pouence et Gillet revindrent d'Angleterre par devers lui.

Et lui fist son rapport ledit Pouencé à part dudit Gillet, par lequel il lui dist que ledit duc d'Iorc et le chancelier d'Angleterre le mercioient de son bon vouloir, et que le parlement d'Angleterre n'estoit point encores assemblé, ne le roi d'Angleterre en l'estat de lui en faire

responce finale ; mais que brief on tendroit parlement, et besongneroit n'en si bien que le duc d'Alençon en seroit content, et que nosdits ennemis lui en feroient savoir de leurs nouvelles par ledit Wideville dedens Karesme lors après ensuivant, et que nosdits ennemis ou aucuns d'eulx avoient baissé les armes ou l'ensaigne des lectres dudit duc d'Alençon, lesquelles portoit ledit Pouecé, son poursuivant, pour l'honneur dudit d'Alençon.

Disoit aussi que Ledit Gillet, par son rapport, lui avoit dit que ledit duc d'Forck se recommandoit à lui et le remercioit de son bon vouloir, et aussi lui prioit que toujours le vousist continuer, et que avant qu'il fust le moys de septembre ensuivant ledit duc, acompaigné des plus grans seigneurs d'Angleterre, descendroit en nostre pays de Normendie à si grande et bonne puissance, que ledit d'Alençon en devoit estre content.

Aussi que nostre dit nepveu trovast manière de recouvrer aucune place ou port de mer pour la descente de nosdits ennemis, et qu'il leur fist savoir se nostre dit filz le Daulphin yroit point en Normendie. Et autre telle et semblable responce avoir fait ledit Thonmas Gillet du chancelier d'Angleterre, et pour la dire et faire savoir audit d'Alençon.

Et oultre plus, confessa que incontinent après le retour desdits Pouencé et Thonmas Gillet, il envoya en Angleterre ung nommé Maistre Emond Gallet, après ce qu'il oult prins de lui serment sur le Livre (la Bible) de tenir les choses segrettes, et qu'il bailla audit Gallet unes lectres adreçans audit duc d'Forck, signées de son vray seing et de son nom Jehan, lequel il avoit trenché en quatre, et le bailla audit Gallet, pour le garder à part desdites lectres ; desquelles il disoit l'effect estre tel : « Sei-
« gneur, je me recommande à vous. J'ai ouy ce que
« m'avez fait savoir, et vous prie que j'aye de vous au-
« tres nouvelles le plus tost que vous pourrez. Si vous
« voulez entendre aux matières dont ce pourteur vous

« parlera, il en est temps. Je y entendray voullentiers, et
« feray tant que vous serez contents; et le croiés de ce
« qu'il vous dira de ma part. »

Aussi disoit qu'il avoit donné charge audit Gallet de savoir la responce dudit mariage et des autres choses qu'il leur avoit fait savoir par lesdits Hotinton, Pouencé et Gillet, et de leur dire qu'il estoit temps de besongner s'ils vouloient riens bien faire, et qu'il voudroit qu'ilz fussent descenduz aussi espès que mouches ou gresle, et qu'il estoit acertené que nous alions sur nostre filz le Daulphin, et qu'il se tenoit seur d'avoir du retour des nopces. Et que se ilz venoient et prenoient appoinctement avecques luy, ledit d'Alençon les aideroit de ses places, de son artillerie, et de tout ce que en monde lui seroit possible; et qu'ilz ne faillissent pour ce à venir et aussi qu'il n'y eust point de faulte que ne lui fussent délivrez lesdits vingt mille escuz. Disant outre que, environ Pasques lors prochain ensuivant, pour ce qu'il s'esmerveilloit fort que ledit Gallet n'estoit retourné d'Angleterre, il renvoya ledit Fortin audit lieu de Callais, et lui donna charge de parler ausdits Angloiz aux ensaignes que dessus, et leur demander c'ilz vouloient rien ou non.

Et outre plus, dist et confessa que environ Quasimodo ensuivant, ledit Gallet retourna d'Angleterre par devers lui et lui apporta lectres du roy d'Angleterre, signées, comme le disoit ledit Gallet, de la main d'icellui roy d'Angleterre, c'est assavoir Henry et que les lectres contenoient en effect ce qu'il s'ensuit: « Très chier cousin,
« nous vous mercions du bon vouloir que avez envers
« nous. Nous enverrons nos facteurs au premier jour
« d'aoust à Bruges pour le fait des trèves d'entre nous et
« beau cousin de Bourgongne. Et que là se tiennent vos
« facteurs pour appoincter de toutes choses; et ferons
« tant, se Dieu plaist, que vous serez bien content. »

Et outre disoit que ledit Gallet avoit dit que le roy

d'Angleterre avoit recuilli le gouvernement et que ledit duc d'Iork estoit allé en Galles, et que à ceste cause ledit Gallet s'estoit adrecié audit roy d'Angleterre et lui avoit dit le voulloir et intencion dudit duc d'Alençon . dont il le remercioit et faisoit dire par lui qu'il envoyeroit ses ambaxadeurs audit lieu de Bruges, selon le contenu ès dites lectres, et que le duc d'Alençon y envoyast semblablement ; et que lesdits ambassadeurs appoincteroient ensemble desdits vingt mille escuz et aussi de bailler séelez de toutes autres choses.

Dist aussi et confessa ledit d'Alençon que, tant pour ce que le lieu dessusdit auquel nosdits ennemys lui devoient envoyer ledits vingt mille escuz lui estoit long, que aussi pour ce qu'il désiroit avoir l'issue de son appoinctement avec nosdits ennemys, il renvoya de rechief ledit Gallet en Angleterre affin de avancer ledit argent, et aussi pour recouvrer ung saufconduit pour ung de ses gens, duquel saufconduit le nom devoit estre en blanc, affin qu'il peust envoyer aucun homme pour besongner avec lesdits Angloiz, là où metier eust esté, et passer ses appoinctemens.

Et que en oultre il deist audit Gallet qu'il ne savoit quelles les fortunes de la guerre seroient, et qu'il voudroit bien avoir quelque retrait en Angleterre se le cas advenoit, affin qu'il se traïst par dellà ; et qu'il lui parla de la duchié de Bethfort, de la duchié de Clocestre et des terres que les ducs dessusdits tenoient en leur vivant, afin qu'il en fust parlé au roy d'Angleterre. Et que au partement dudit Gallet, il lui bailla unes lectres adresans audit duc d'Iork, contenant ceste forme : « Seigneur, je me « recommande à vous, et me donne grant merveille que « autrement je n'ay eu nouvelles de vous par ce p rteur, « et vous prie que m'en facez savoir de brief, et le veuil- « lez croire de ce qu'il dira de par moi. » Et oultre, escri- vit autres lettres à maistre Loys Gallet, demourant en Angleterre, et père dudit maistre Emond, contenant que

ledit d'Alençon le mercioit de sa bonne voullenté qu'il avoit vue à lui, ainssi qu'il avoit seeu par son filz et qu'il adreçast tousjours les matières.

Disoit outre que, ainssi que lui et ledit maistre Emond devoisoient des matières, ledit maistre Emond lui dist que l'intention desdits Angloiz estoit que le duc de Gloucester et le filz du sire de Talboth descendroient en Guyenne à tout dix ou douze mille combatans; et que le roy d'Angleterre et ledit d'Iorck et autres descendroient en nostre pays de Normendie, et le duc de Bouquingham, et le conte de Willechet, et Duncheste descendroient à Callais et vendroient par Picardie à dix ou douze mille combatans.

Oltre plus dist et confessa ledit d'Alençon avoir parlé à Fortin, son varlet de chambre, afin que ledit Fortin fust de son aliance touchant le fait desdits Angloiz. Et en outre lui avait donné charge de savoir comment nostre place de Grantville estoit emparée et s'elle estoit bien fortiffiée et quelles repparacions on y avoit faictes, et en espécial du costé où elle avoit esté autrefois prinse. Et que se il se fust joint avec lesdits Angloiz comme il esperoit qu'il feist, il eust bien voulu trouver manière, par quelque moien que ce eust esté, de bailler ladite place de Grantville et toutes les autres places qu'il lui eust esté possible ausdits Angloiz, et faire tout le pover et dilligence qu'il eust peu.

Disoit outre ledit d'Alençon qu'il a été meü de faire exciter et esmouvoir lesdits Angloiz à venir descendre en ce dit royaume par lesdits messagiers, à la subgescion d'un nommé Mathieu, prestre, duquel il ne savoit le surnom, qui se disoit estre du pays de Lion et serviteur du bastard d'Armignac. Lequel, comme disoit icellui d'Alençon, lui avoit apporté lectres de créance sur le porteur d'icelles, de par nostredit filz le Daulphin et aussi de par le bastard d'Armignac, esquelles lectres de nostredit filz, edit d'Alençon, ainssi qu'il disoit, faisoit doubte, pour ce

qu'elles n'estoient pas en la forme selon laquelle nostredit filz lui avoit acoustumé escripre.

Et aussi faisoit doubte en la signature desdites lectres, sur laquelle chose et à sa requeste eussent été examinez par aucuns nos commissaires, plusieurs tesmoins nommez par ledit d'Alençon, ses serviteurs de son hostel, les quels affermèrent comme ilz avoient veu ledit prestre. Et aussi eust esté examiné ledit maistre Emond Gallet, avecques lequel ledit d'Alençon se disoit avoir bien amplement communiqué touchant le fait dudit prestre, et ledit Gallet eust esté sur ce confronté avec ledit d'Alençon.

Aussi eussent esté interrogez sur ce lesdits messagiers et autres complices dudit d'Alençon, lesquelz, comme estoit à croire, devoient savoir de ladite matière ou cas que ce fust chose vraie. Par tous lesquelz tesmoins n'a esté trouvez aucune, chose de ce que dist est en ceste partie par ledit d'Alençon ; Ainssoiz aient desposé plusieurs choses qui donnent présomption au contraire.

Et en oultre disoit ledit d'Alençon que oneques n'eult lectres de nostredit filz, et ne onyt parler de ladite matière à aultre que audit Mathieu, et ne savoit encores s'il le disoit de lui mesme ou par qui il le disoit, et que ledit d'Alençon n'avoit oneques veu povoir ne instruction de nostredit filz touchant telle matière.

Et sur ce et autres choses eussent esté faictes audit d'Alençon plusieurs remonstrances par lesquelles eussent apparu que c'estoit chose controvée par lui, pour soy cuider couvrir et donner coulleur à sa charge. Ausquelles remonstrances, ou à la plus part d'icelles ledit d'Alençon eust dit qu'il n'y savoit que respondre, ou autres parolles d'autre effect.

Et oultre plus, icellui d'Alençon, en parlant dudit prestre et en respondans ausdites remonstrances et aussi aux interrogacions qui sur ce lui avoient esté faictes, eust esté vaxillant et variant en plusieurs pointz et articles,

comme ce appert plus applain par ledit procès. Parquoy ne par chose qui ait esté dicte par ledit d'Alençon, ne déposée par lesdits tesmoings sur ce examinés et à sa requeste et autrement par chose contenue oudit procès, n'a esté trouvé chose parquoy nous et nostredite court devions tenir ne tenons nostredit filz ne aussi ledit bastard d'Armignac, aucunement chargés envers nous et justice.

Et depuis eust esté conclud et délibéré que ledit procès estoit en estat à juger.

Savoir faisons que, veues et visitées par nous et nostredite court, garnye des pers et d'autres, comme il appartient, les charges, informacions et confrontacions des tesmoings faictes à l'encontre dudit d'Alençon, ensemble les confessions et autres choses contenues oudit procès bien au long et à très grande et menue délibération de nostredite court garnye comme dessus : avons dit et desclairé, disons et desclairons par arrest ledit d'Alençon estre criminel de lèze-majesté et comme tel estre privé et débouté de l'onneur et dignité de parrye de France, et autres dignités et prérogatives.

Et l'avons condampné à recevoir mort et estre exécuté par justice.

Et avecques ce, avons desclairé et desclairons tous ses biens quelzconques estre confisquez et à nous compec-ter et appartenir.

Toutteffois, nous avons réservé et réservons de faire et ordonner sur le tout nostre bon plaisir. Lequel desclairons estre tel, c'est assavoir que, au regard de la personne dudit d'Alençon, nous plaist que l'exécution d'icelle soit différée jucques à nostre bon plaisir.

Et quant aux biens qui furent et appartindrent audit d'Alençon, jà soit ce que, veu l'énormité des cas et crimes dessus desclarés, les enflans d'icellui d'Alençon, selon droit et usages gardez en tel cas, deussent estre

privez et debouttés de tous biens, honneurs et prérogatives, et vivre en telle povreté et mendicité que ce fust exemple à tous autres, néantmoins, en remembrance des services des prédécesseurs dudit d'Alençon faiz à nosdits prédécesseurs et à la chose publique de nostre royaulme ; espérant aussi que lesdits enfans se gouverneront et conduiront envers nous comme bons, vrayz et loyaulx subgetz doivent faire envers leur souverains seigneurs, et en faveur et contemplacion des requestes à nous sur ce faictes par nostre très-chier et très-amé cousin le Duc de Bretagne, oncle dudit d'Alençon ;

Nous, de grâce, en moderant la confiscacion et forfaiture dessus desclairée, voullons desclairer et nous plaist en tant que touche les biens meubles qui furent au dit d'Alençon, qu'ilz soient et demeurent à ses femme et enfans, réservé à nous l'artillerie, harnoiz et autres habillemens de guerre.

Et au regard des seigneuries et biens immeubles, Nous, en modérant comme dessus, retenons à nous les ville, chasteaux, chastellenie et viconté d'Alençon ; les ville, château, chastellenie et viconté de Dompfront ; les ville chasteau, chastellenie et viconté de Vernoil, tant de çà que de la rivière d'Orne avec les appartenances, deppendances desdites villes, chasteaux, chastellenies et vicontés ; lesquelz dès à présent nous unissons, adjoingnons et incorporons au patrimoine et domaine de nostre couronne.

Et avecques ce avons retenu et retenons à nous le surplus des chasteaux, chastellenies, terres, vicontés, fiefs, rentes, revenues, possessions et biens immeubles qui furent de la duchié d'Alençon, adjacence et appartenance d'icelle duchié, ensemble tous droitz, noms, raisons et accions qui furent et pourroient escheoir, compecter et appartenir audit d'Alençon, à cause de ladite duchié, tant en propriété, possession que autrement, et tous autres droitz et seigneuries qui sont parties de nostre couronne

et appanage de France, où qu'ilz soient ; réservé la comté du Perche, dont cy après sera faicte mencion ; pour en faire et ordonner nostre bon plaisir.

Et aussi avons retenu et retenons à nous les chasteau, chastellenie, terre et fief de Saint-Blancay, en Touraine, ensemble ce que ledit d'Alençon avoit et prenoit sur les péages de nostre ville de Tours, et autres rentes, fiefz et revenues que icellui d'Alençon avoit et prenoit en nostre dite ville et chastellenie de Tours, pour en faire et ordonner comme dessus.

Et semblablement avons réservé à nous foy et hommages, droitz et recognoessances qui compectoient et appartenoient audit d'Alençon à cause de ladite comté du Perche, sur et pour raison des terres et seigneuries de Nogent-le-Rotrou, ses appartenances et appendences, et autres terres appartenans à nostre très-chier et très-amié cousin le conte du Maine, à cause de nostre très-chière et très amée cousine sa femme.

Et au regard des autres terres, seigneuries et biens immeubles qui furent et appartindrent audit d'Alençon, nous les laissons et vullons qu'ilz soient et demeurent ausdits enfans dudit d'Alençon, ainssi et par la manière qui s'en suyt, c'est assavoir : La comté, terre, seigneurie du Perche, pour en joir par René¹, seul filz dudit Jehan d'Alençon, et par ses héritiers masles, descendus de son corps et loyal mariage, sans toutes voyes aucune dignité ni prérogatives de parrie.

Et quant au surplus des terres et seigneuries qui furent et appartindrent audit Jehan d'Alençon, nous les laissons et vullons qu'elles soient et demeurent aux enfans dudit d'Alençon, tant masles que femelles, pour en joir

¹ Le texte porte Pierre, mais c'est une erreur : le fils unique de Jean, qui lui a succédé, et qui, ainsi que lui, a plus tard été condamné comme conspirateur, s'appelait René.

par lesdits enfans soubz nostre main jusques à ce qu'ilz et chacun d'eulx soient en aage, et après ce qu'ils seront aagiez (majeurs)¹, par leurs mains comme de leur propre chose, et par les héritiers, descendans de leurs propres corps en loyal mariage, et tout selon les coustumes des pays où lesdites terres et seigneuries sont cituées et assises.

En tesmoing de ce, etc....

Donné à Vendosme le dixième jour d'octobre l'an mil quatre cent cinquante huit, et de nostre règne le trente septiesme.

Cet arrêt fut notifié le même jour au condamné par le président de Thorette, assisté de Jean Le Boullanger, conseiller, Jean Bureau, trésorier de France, et autres conseillers. La chronique ajoute : « dont ledit d'Alençon fut bien esbahy et desconforté, et non sans cause. »

Il ne me reste plus, pour compléter ce récit, qu'à fournir quelques renseignements sur les faits qui ont suivi et sur les principaux personnages qui ont joué un rôle dans cette scène tragique.

Le roi, après avoir fait grâce de la vie au duc d'Alençon, et, cédant aux instances du duc Artus de Bretagne, qui lui rendit foi et hommage comme héritier de son neveu Pierre II, et qui lui-même mourut le 26 décembre suivant, ne paraît pas avoir donné suite à la confiscation prononcée, du moins pour la majeure partie des biens. Le condamné fut enfermé au château de Loches, sous la garde du capitaine G. de Ricarville¹. Par

¹ Instruction du 13 octobre 1458. Manuscrits français, 2861, fol. 183-184.

lettres données à Vendôme le 3 novembre 1458, le roi accorda une récompense à Pierre Fortin.

Charles VII étant mort à Mehun-sur-Yèvre le 22 juillet 1461, le Dauphin, devenu Louis XI, se hâta de faire mettre en liberté son ancien complice. Cette même année, Pierre Fortin, s'étant rendu en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, le duc d'Alençon le fit assassiner sur la route. Enfin l'indulgence dont le roi avait usé envers ce dernier, loin de lui inspirer de la reconnaissance, ne servit qu'à rendre plus coupable ce conspirateur incorrigible.

Etant parvenu à rentrer dans son château d'Alençon, il se hâta, sur le conseil du seigneur du Lude, de mettre toutes ses places sous la protection du duc de Bourgogne : c'était blesser profondément le roi, par suite de la haine qu'il portait à Charles-le-Téméraire. Aussi Louis XI, dès qu'il en fut averti, expédia-t-il le prévôt de son hôtel, Tristan Lhermitte, qui arrêta le duc le 8 mai 1472 et l'amena à Tours. De là il fut de nouveau transféré à Loches, où il fut enfermé dans la cage de fer d'où le cardinal Balue était sorti quelque temps auparavant. Il y resta pendant trois mois, puis fut conduit au château de Rochedarbon, où il fut interrogé par Cousinot de Montreuil, chancelier de France, assisté du comte de Dunois, de Jean Le Boullanger, premier président du Parlement, et de plusieurs conseillers. Le 28 février 1473, le duché d'Alençon, les terres de Semblançay, de Saint-Christophe et la vicomté de Tours furent mis entre les mains du roi. Enfin, par arrêt du 14 juillet 1474, Jean d'Alençon fut une seconde fois condamné à perdre la tête. Cependant, à l'exemple de son père, Louis lui fit grâce de la vie et le rétablit même dans ses biens ; en sorte que René et Charles, qui furent les der-

niers rejetons de cette branche royale, conservèrent la seigneurie de Semblançay et la vicomté de Tours. En effet, le duc Charles d'Alençon donna en échange, en 1516, au sire de Rohan la terre de Semblançay et le fief des ponts de Tours, et ce fut de ce même seigneur de Rohan que les acquit le surintendant Guillaume de Beaune, plus connu sous le nom de Semblançay.

ETUDES
SUR
LES VERBASCUM DE LA FRANCE
& DE L'EUROPE CENTRALE

Par M. A. FRANCHET.

Avant d'entretenir la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, d'un sujet si différent de ses études ordinaires, et sans doute si dépourvu d'intérêt pour tout autre que pour un spécialiste, je dois la remercier, dans la personne des membres de son Bureau, d'avoir bien voulu donner l'hospitalité à mon travail, et lui adresser d'avance mes excuses pour la trop grande place qu'il tiendra dans son Bulletin.

Je ne chercherai pas un instant à dissimuler que l'étude qui va suivre n'intéresse que dans une faible proportion Vendôme et le Vendômois; j'emprunterai sans doute quelques matériaux au Perche, à la vallée du Loir, mais j'irai aussi en chercher, et de bien plus nombreux, sur les bords du Danube et les rivages de la Méditerranée.

Je sais que plusieurs de nos collègues, et des plus autorisés, ont manifesté en maintes occasions le désir de voir restreindre les publications du Bulletin aux questions concernant exclusivement le Vendômois. Pour des raisons qu'il serait hors de propos d'énumérer ici, je ne

saurais en cela partager leur avis ; mais qu'ils me permettent de leur dire que je leur suis d'autant plus reconnaissant d'avoir, en cette occasion, fait bon marché de leurs sentiments personnels. Puisse mon travail être digne de la savante Société qui veut bien le publier !

Bien que je me propose seulement ici d'étudier les *Verbascum* appartenant à la flore de France et à celle du centre de l'Europe, je ne crois pas inutile de donner un aperçu plus complet sur leur distribution géographique, et de discuter les bases qui ont servi à en coordonner les espèces. L'opportunité de cet examen, plus général que ne semble au premier abord le comporter les limites que je me suis tracées, me paraît suffisamment justifiée par l'étude que je ferai des nombreux *Verbascum* introduits accidentellement dans plusieurs localités du midi de la France. Comme ces espèces adventives proviennent de régions variées, je puis dire même de toutes celles où le genre est distribué, il en résulte qu'elles représentent dans nos contrées la majeure partie des divisions et subdivisions du genre, particularité très-favorable à leur étude.

Tous les botanistes connaissent, au moins de réputation, la curieuse florule du Port-Juvénal à Montpellier, celle du Lazaret de Marseille et de quelques autres points du littoral méditerranéen. M. Godron a résumé les découvertes faites au Port-Juvénal, et dues principalement aux recherches de Delile et de M. Touchy ; plus tard, M. Cosson a donné, dans le Bulletin de la Société botanique de France, t. VI, p. 605, et t. XI, p. 159, deux suppléments importants à ce travail. De son côté, M. Grenier a publié la liste des espèces du Lazaret de Marseille, établie surtout d'après les plantes observées par MM. Blaise et Roux.

Mais comme il n'entrait pas dans le plan des savants que je viens de nommer de décrire les espèces qu'ils mentionnaient dans leurs catalogues, sauf celles qu'ils ont jugées tout à fait nouvelles, il en résulte que l'étude directe de cette curieuse florule est demeurée presque impossible à tous ceux qui n'ont pas à leur disposition les ouvrages assez variés où ces plantes se trouvent décrites. C'est peut-être à cette cause qu'il faut attribuer leur délaissement par la majorité des botanistes; car il m'a toujours paru qu'une plante présentait d'autant plus d'attraits qu'on pouvait l'étudier et la nommer soi-même, sans préjudice bien entendu d'une vérification ultérieure auprès d'hommes compétents, si le besoin s'en fait sentir.

C'est cette omission que je me propose de réparer, au moins en ce qui concerne les molènes, si nombreuses au Port-Juvénal, et qui, si je ne me laisse pas trop enthousiasmer par mon sujet, ne sont pas le moins bel ornement de nos florules adventices. J'en appelle, à ce propos, au témoignage de tous ceux qui ont eu occasion de voir l'élégant *V. speciosum* avec ses longues feuilles ondulées et sa gerbe de fleurs d'or; le *V. mucronatum* dont les rameaux sont disposés comme les branches d'un grand candélabre, et si remarquable par ses épaisses feuilles d'un blanc de neige et qu'on dirait découpées dans un morceau de velours. Cette particularité lui avait valu, de la part de Decandolle, le nom parfaitement justifié de *V. candidissimum*, qui malheureusement a dû disparaître devant l'appellation assez insignifiante donnée par Lamarck quelques années auparavant. La synonymie a des exigences souvent fâcheuses, mais devant lesquelles tout doit s'incliner.

Distribution géographique. — Toutes les données

acquises par suite de voyages nombreux et de sérieuses observations, faits depuis près de quarante années, établissent d'une façon positive que le genre *Verbascum* a son centre actuel d'habitat en Grèce et surtout en Asie Mineure. C'est de là qu'il rayonne, mais en s'affaiblissant toujours dans la production numérique de ses types spécifiques. A l'ouest, ou l'Océan lui oppose une barrière infranchissable, il n'est guère représenté que par quatre ou cinq espèces, sauf en Espagne, où, par une cause que j'exposerai plus loin, il offre quelques types endémiques. Au nord, la Finlande lui sert de limite extrême. A l'est, il s'arrête à l'Himalaya, ou peut-être au Nepaul (*V. celsioides* et *V. Wallichianum*), et d'autre part à la grande chaîne de l'Altaï. Enfin dans le sud, il n'a pas été observé, au moins à l'état spontané, au delà de l'Abyssinie (*V. ternachu*) et du Sahara algérien. Une seule espèce, *V. sinuatum*, paraît croître naturellement aux Canaries ; on en signale quatre espèces aux Açores et deux à Madère. N'y ont-elles pas été introduites ?

Le genre fait donc complètement défaut dans les deux Amériques et dans tout l'hémisphère sud. Je ne sache pas non plus qu'on l'ait observé au Japon, dans le vaste empire de Chine et dans la Sibérie orientale, bien qu'on en cite quatre ou cinq espèces dans les plaines de la Soongarie jusqu'aux monts Ala-tau. Quant aux espèces *V. thapsus*, *V. blattaria*, *V. lychnitis*, etc.), signalées sur la côte occidentale d'Afrique, au Cap, dans les parties les plus méridionales de l'Inde, au Brésil et aux Etats-Unis, il n'est pas douteux qu'elles n'y aient été importées par les Européens.

C'est dans les pâturages des hautes montagnes, et parfois à la limite des neiges éternelles, qu'il faut chercher

certaines espèces, surtout en Grèce et dans l'Asie Mineure. Les *V. ringens* Boiss., *V. myriocarpum* Boiss., se rencontrent à une altitude de 1000 à 1200 m; dans le Taurus, le *V. stenophyllum* Boiss. végète à plus de 2600 m, et en Espagne le *V. nevalense* s'élève jusqu'à 2300 m. Mais d'ordinaire les molènes choisissent des stations plus modestes; les coteaux bien exposés, les clairières des bois, les pâturages secs, sont leurs résidences préférées. D'autres espèces, les nôtres surtout, affectionnent les vallées, les berges de nos grands fleuves, leurs alluvions sablonneuses, les décollabres, les lieux vagues qui avoisinent les habitations. C'est à ce goût marqué pour la société de l'homme, qu'elles ont suivi dans ses migrations, que plusieurs espèces doivent leur grande dispersion; c'est avec lui qu'elles ont pénétré jusque dans les déserts de l'Amérique du Sud, comme aussi c'est grâce à leurs stations dans les pâturages de l'Asie Mineure que leurs graines sont recueillies dans l'épaisse toison des moutons pour venir germer plus tard dans le sol de nos séchoirs à laine. Pour une cause dont je ne vois aucune explication plausible, c'est dans le voisinage des habitations que se manifeste avec le plus d'intensité, chez ces plantes, la singulière aptitude qu'elles possèdent de se croiser entre elles. Je ne pense pas m'avancer trop en disant que dans le centre de la France, dans la Sologne surtout, il est peu de fermes, de petites métairies autour desquelles on ne puisse trouver des hybrides dès que plusieurs espèces y végètent pêle-mêle.

La plupart des *Verbascum* ont une aire d'habitat très-restreinte, et les seules espèces dont la dispersion soit un peu considérable sont celles qui appartiennent à la flore de l'Europe et végètent le plus volontiers dans la

société de l'homme. Les types de l'Orient, plus amis de la solitude, sont presque tous endémiques, au point que c'est à peine si l'on en peut citer deux ou trois espèces qui se rencontrent en même temps en Grèce et en Asie Mineure, en dépit de la grande analogie climatérique de ces deux contrées. Le *V. sinuatum* existe dans toute la région méditerranéenne; les *V. thapsus* et *nigrum* occupent la plus grande partie de l'Europe, la région caucasienne et la Sibérie occidentale jusqu'à Altaï; le *V. phlomoides* et le *V. blattaria* offrent à peu près la même extension tout en s'élevant moins dans le nord; le *V. speciosum* croît depuis le Danube jusque sur les bords de la mer Caspienne et en Arménie; les *V. floccosum* et *lychnitis* ne dépassent guère au nord l'Angleterre et la Baltique; mais à l'est ils atteignent les frontières de la Perse. Quant au *V. Chaixii*, on le rencontre depuis la péninsule Ibérique jusque dans le Caucase; mais il se présente, selon les régions, sous des formes si variées qu'il n'a pas reçu moins de quatre dénominations. En France on l'a nommé *V. monspessulanum* ou *V. Chaixii*, en Autriche *V. Austriacum*, et dans la Russie méridionale et le Caucase, *V. orientale*. Le *V. Phoeniceum* ne franchit pas les Alpes du côté de l'ouest; mais à l'est il embrasse tout le territoire compris depuis l'Italie supérieure jusqu'au Kurdistan; au nord il ne dépasse pas la Thuringe et la Russie moyenne.

En somme l'Europe centrale et la France ne possèdent en propre aucune espèce, et, à l'exception du *V. blattarioides*, qui est nettement occidental, tous ses types lui sont communs avec l'Orient; mais l'Espagne, l'Italie, et probablement aussi l'Algérie, peuvent revendiquer plusieurs espèces endémiques. Le *V. Boerhaviï*, qui occupe tout le littoral sud-est de la France, l'Es-

pagne et le nord de l'Afrique, ne dépasse pas la Sicile et l'Italie; les *V. Henseleri*, *Nevadense* et *Granatense*, sont particuliers à l'Espagne et peut-être à l'Algérie; les *V. densiflorum*, *viminale*, *longifolium* et *niveum*, n'ont pas été signalés en dehors de l'Italie. Faut-il voir dans ces espèces, dont l'habitat est strictement limité aux régions occidentales, les derniers vestiges d'une végétation qui sans doute empruntait à l'Orient une partie de ses caractères à l'époque où la mer n'avait point encore envahi le sud de l'Europe, et où ce que nous nommons aujourd'hui Méditerranée constituait une vaste étendue de terre émergée, continue de l'Asie Mineure à l'Espagne, du littoral de l'Europe actuelle au continent africain. Je ne crois pas qu'on puisse expliquer, en dehors de cette hypothèse, la présence d'espèces endémiques dans certaines îles de l'Archipel, qu'on est en droit de considérer comme les débris d'une terre disparue. Le *V. brevidens* n'est pas connu, je crois, en dehors de l'île de Samos, et le *V. spinosum* paraît spécial à la Crète.

Coordination des espèces. — Aucune des classifications établies, soit sur le mode d'insertion des feuilles, décurrentes ou non sur le mérithale, soit sur la coloration des poils des filets staminaux, n'atteint le but que se sont proposé leurs auteurs, ainsi que le fait observer avec raison M. Bentham. Le plus grave reproche qu'on puisse faire au choix de ces caractères, pris comme base de division, c'est de ne point conserver les rapports naturels entre les espèces; on pourra s'en convaincre en parcourant l'exposition du genre telle qu'elle a été donnée dans le volume III du *Repertorium* de Walpers. Ces caractères sont d'ailleurs beaucoup plus constants que ne l'ont cru certains floristes, et me pa-

raissent fournir des distinctions spécifiques très-suffisantes. Ce qui a pu jeter un discrédit sur leur valeur, c'est que chez plusieurs hybrides, et cela pour un motif facile à apprécier, ils sont loin d'offrir la même fixité.

J'en citerai qu'un exemple. Le *V. Nothum*, hybride des *V. floccosum* et *phlomoïdes*, a les poils des filets staminaux tantôt en partie d'un beau violet, tantôt d'un violet pâle, passant au blanc ou au jaunâtre par des gradations insensibles. Chez ce même hybride, la décurrence des feuilles bien qu'existant toujours, et souvent très-accusée, est aussi parfois réduite à une adhérence à peine sensible du bord de la feuille au méristhale.

C'est donc avec raison que M. Bentham, dans la Monographie des *Verbascum* qu'il a rédigée pour le Prodrômus, a cherché de nouvelles bases de coordination. Il les a trouvées dans le mode d'insertion des anthères des filets staminaux inférieurs, qui sont placées transversalement comme celles des 3 filets supérieurs, ou bien plus ou moins obliquement. De là résultent deux grandes séries qui se partagent toutes les espèces du genre. Chacune de ces coupes principales est divisée en sections ou groupes, établis surtout d'après des caractères empruntés à la nature de l'indument, à la longueur des pédicelles par rapport au calice, à l'inflorescence qui est nue ou cotonneuse, enfin à la durée de la plante.

Il est incontestable que cette disposition ne soit de beaucoup préférable à toutes celles qui ont été proposées auparavant, parce qu'elle offre dans la majorité des cas l'avantage de rapprocher les types qui ont entre eux le plus d'affinités. Toutefois, malgré l'autorité si justement acquise aux travaux du savant botaniste anglais, je me permettrai de faire ici quelques critiques de détail, qui,

sans rien enlever au mérite d'ensemble de sa classification, seront peut-être propres à mieux faire saisir les rapports de certains groupes et permettront d'assigner leur véritable place dans la série à plusieurs espèces mal appréciées parce qu'elles sont demeurées longtemps imparfaitement connues. Les matériaux considérables, qui, depuis la publication de la Monographie de M. Bentham, sont venus s'accumuler entre les mains de M. Boissier, et que le savant botaniste genevois a su élucider avec tant de clarté et tant de méthode, n'ont pas peu contribué à bien faire connaître le genre. D'autre part, la notion d'hybridité, si bien comprise et si nettement exposée dans le Synopsis de Koch et dans la Flore de France de MM. Grenier et Godron, a permis de dégager le genre d'une foule d'êtres ambigus qui entravaient sa classification et empêchaient la saine appréciation de ses formes spécifiques. Peut-être même les difficultés qu'on éprouve encore aujourd'hui à disposer le genre en séries bien régulières, proviennent-elles de l'existence de certains produits adultérins dont on n'a pas su jusqu'ici démêler l'origine. Les hybrides du centre de l'Europe sont bien connus, non-seulement parce qu'on a souvent eu l'occasion de les étudier, mais aussi parce que le nombre des plantes mères est très-restreint; il n'en est pas de même pour les contrées orientales, où il est presque impossible de faire des observations suivies dans cet ordre d'idées.

Quelles que soient la valeur et l'opportunité des modifications que je crois devoir apporter au système de M. Bentham, je n'ai aucunement la prétention d'avoir su éviter tous les écueils, d'avoir jeté un jour suffisant sur tous les points douteux. Quoi qu'on fasse, quelles que soient les bases de coordination adoptées, il faut

bien se convaincre qu'on rencontrera toujours des types ambigus, échappant par quelques côtés à un classement rigoureux. C'est le propre des travaux de ce genre de n'être jamais complètement satisfaisants, d'être toujours entrepris et toujours à faire. La raison en est bien simple. Dieu n'a point établi pour les exigences de nos méthodes l'harmonie qui préside à l'organisation de tous les êtres ; nous pouvons quelquefois entrevoir un côté de cet admirable enchaînement qui relie toutes les créatures, sans leur permettre de se confondre jamais. Mais l'intuition complète, la perception sans nuages de l'ensemble des œuvres de Dieu, ne sera jamais sans doute le partage de notre esprit essentiellement borné.

Examen de la classification proposée par M. Bentham. — Je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit plus haut sur l'opportunité reconnue par le botaniste anglais de prendre comme base principale de division le mode d'insertion des anthères. Dans l'état actuel de la science, je ne pense pas qu'on puisse trouver rien de mieux. Mes observations porteront donc uniquement sur la coordination des groupes entre eux et sur les espèces qui les composent.

Toutes les espèces, offrant 2 anthères obliques ou adnées, sont partagées en 3 groupes, selon que les feuilles sont décurrentes (*thapsus*), sessiles (*spectabiles*), ou bien que la plante est pourvue, au moins dans son inflorescence, de poils glanduleux, et que ses feuilles sont vertes (*blattaria*). Je ne trouve rien à redire aux *thapsus*, bien que M. Bentham y adjoigne des espèces à feuilles réellement sessiles, telles que *V. longifolium* et *V. bombyciferum*. Les *blattaria* me paraissent également constituer un groupe très-naturel, quoique je ne pense pas qu'il faille le restreindre aux espèces à feuilles vertes ;

mais je n'en dirai pas autant des *spectabiles*, formés de cinq espèces qui ne paraissent guère offrir d'autres caractères communs que celui d'avoir deux anthères obliques et des feuilles sessiles. Rien n'indique qu'il faille rapprocher des *V. georgicum*, *lagurus* et *ovatum* à gros épis laineux, les *V. spectabile* et *Wiedmannianum*, qui, par leur inflorescence et la présence de poils glanduleux, ont leur place tout indiquée parmi les *blattaria*.

Si je passe à la série des espèces à anthères toutes transversales, je trouve que M. Bentham a groupé sous le nom *Thapsoidea* toutes les espèces à calices amples et à pedicelles courts, sans trop se préoccuper d'ailleurs si les plantes sont frutescentes ou bisannuelles, pourvues ou dépourvues de glandes. J'y trouve même plusieurs types à anthères certainement obliques, tels que *V. Boerhaviï*, *bicolor*, *conocarpum*. Il est évident qu'il ne faut point rapprocher des espèces aussi disparates.

Les *glomeratu*, tels qu'ils sont caractérisés dans le *Prodromus*, ne me paraissent pas devoir être maintenus, parce que les caractères sur lesquels ils ont été établis ne leur appartiennent point en propre. Ainsi on retrouve chez plusieurs *Lychnitidea*, notamment chez le *V. floccosum*, des rameaux floraux indurés, spinescents au sommet et complètement dénudés entre les glomérules à l'époque de la maturation des capsules. Cette particularité existe également chez les *V. Isauricum* et *blattarioïdes*. Quant à l'écartement des glomérules, c'est un fait qu'on observe dans certaines espèces appartenant à des groupes très-différents, par exemple *V. diaphyon* (*Thapsus*), *V. galilæum* (*Thapsoidea*), *V. undulatum* (*suffruticosa*), etc.

Le § 3 *Pyramidata* doit également disparaître. Plu-

sieurs des espèces qui le composent ont en effet une inflorescence pyramidale (*V. pyramidatum*, *V. brevidens*); mais il en est d'autres (*V. pycnostachyum*) chez lesquels elle est presque simple. D'autre part, beaucoup de *Lychnitidea* ont aussi leur panicule disposée en pyramide (*V. speciosum*, *V. Chaixii*). Le caractère principal du groupe, celui qui est tiré de la brièveté des dents calicinales, n'a pas plus de valeur réelle. Il est très-net chez le *V. brevidens*, mais il l'est moins chez le *V. pyramidatum*, et M. Bentham lui-même attribue à son *V. erianthum* un calice divisé au delà de son milieu. D'autre part, si l'on tenait toujours compte de ce caractère, plusieurs *Thapsoidea* devraient aussi faire partie de ce groupe. En considération de la brièveté des pédicelles, qui me paraît commune à tous les *Pyramidata*, je pense qu'ils doivent rentrer dans les *Thapsoidea*.

Le § 4 *Lychnitidea* me semble bien établi, à la condition toutefois d'en distraire quelques espèces à grands calices, tels que *V. Henselevi*, etc.

Le § 5 *Leiantha* est assez naturel et renferme les espèces à très-petits calices, et dont la panicule glabre, ou à peu près, contraste singulièrement avec la portion inférieure des tiges couverte d'un épais duvet. Il importe toutefois de remarquer que cette particularité se retrouve chez quelques espèces appartenant à d'autres groupes (*V. rigidulum*, *V. lanatum*).

Je ne crois pas qu'il faille restreindre le § 6, *Suffruticosa*, aux seules espèces qui sont mentionnées dans le Prodrômus. Certains *Thapsoidea* et *Glomerata* de la monographie de Bentham sont également sous-frutescents et multicaules, et le botaniste anglais me semble les en avoir distraits mal à propos et sans égard pour

leurs rapports naturels, sur la seule considération de la grandeur du calice. Les *V. simplex*, *undulatum*, *prinnatifidum*, etc., sont dans ce cas, et la dimension de leurs lobes calcinaux ne doit point empêcher de les rapprocher des *V. spinosum*, *Euphraticum*, etc.

Le § 7 *Blattarioidea* est très-naturel, bien qu'il soit formé d'espèces dont le port est assez disparate au premier abord, à tourentum rare et abondant, à fleurs solitaires ou groupées. J'y réunirai plusieurs *Leiantha* de MM. Bentham et Boissier, dont les pédicelles et les calices sont glanduleux.

Hybridité chez les Verbascum. — Dans un travail publié il y a quelques années¹, je me suis étendu assez longuement sur l'aptitude singulière que possèdent ces plantes de se croiser entre elles et de donner fréquemment naissance à des êtres intermédiaires qui peuvent se perpétuer par la culture durant deux ou trois générations, avec retour au type bien entendu, mais qui, abandonnés à eux-mêmes, sont destinés à périr sans postérité. On a signalé, il est vrai, et j'ai observé moi-même quelques cas de développement des capsules chez des hybrides naturels, notamment chez le *V. nothum* ; mais je ne sache pas que l'on ait réussi à faire germer les graines prises dans ces capsules, qui du reste n'en contiennent pas la plupart du temps. Pour mon compte, je l'ai toujours essayé en vain. Il ne faut pas confondre le développement du fruit avec la fertilité. M. H. de Larambergue a eu l'obligeance de m'envoyer un exemplaire de l'hybride des *V. Thapsus* et *Boheravii*, dont les capsules

¹ Essai sur les espèces du genre *Verbascum* croissant spontanément dans le centre de la France, et plus particulièrement sur leurs hybrides. (Extrait des Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire, tome XXII, p. 65 à 204, Angers, 1868.)

offraient toutes les apparences de la fécondité : je les ai toutes ouvertes sans trouver une seule graine bien conformée.

On ne conteste plus guère aujourd'hui l'opportunité de décrire les hybrides qui se produisent spontanément. Il est de fait qu'ils tiennent dans la nature une place beaucoup plus considérable qu'on ne pouvait le soupçonner à l'époque où l'on ne possédait qu'un petit nombre de faits les concernant : mais depuis lors on a connu les nombreux hybrides des *cirsium*, ceux des *salix*, si bien étudiés par MM. Kerner, Wimmer et Anderson, ceux des orchidées, réellement peu rares dans nos prairies, etc., etc. Quant aux productions adultérines des *Verbascum*, leur nombre est devenu quatre fois plus considérable que celui des parents, en France et dans l'Europe moyenne. Il n'est pas douteux qu'il ne s'accroisse encore, en raison des observations constantes auxquelles elles donnent lieu. On connaît aujourd'hui des hybrides de toutes les espèces, végétant dans les limites que j'ai indiquées plus haut. MM. Grenier et Godron ont décrit les premiers, au moins d'une façon positive, ceux du *V. sinuatum* ; M. le colonel Paris, ceux du *V. Chaixii* ; je dois à M. A. Kerner, d'Insruck, la connaissance d'un certain nombre d'hybrides du *V. phoeniceum* ; M. H. W. Reichardt a signalé celui des *V. speciosum* et *phlomoides*, dans les Mémoires de la Société Zoologico-Botanique de Vienne (1861). Enfin, dans *l'Essai sur les espèces du genre Verbascum*, j'ai fait connaître ceux du *V. virgatum*. Quant aux hybrides des *V. thapsus*, *phlomoides*, *nigrum*, *lychnitis*, *floccosum*, les travaux de Koch et de Wirtgen les ont révélés depuis longtemps.

On doit comprendre maintenant combien une pareille

accumulation de faits a dû entraver la saine appréciation du genre, tant qu'on n'a pas eu la notion bien claire de l'action contre nature qui les déterminait. Et si maintenant on ajoute au nombre des espèces chez lesquelles ces faits se manifestent leur incroyable facilité à se produire, on ne conservera plus aucun doute sur la nécessité absolue de les décrire à l'égal des espèces pures.

Je répondrai enfin à une dernière objection, formulée ainsi par M. Bentham : « *Hybridæ.... sunt.... individua* « *in herbariis nimis assidue asservata, in naturâ eph-* « *mera et rara, quorum duo ex iisdem stirpibus enata* « *sæpe inter se dissimiliora sunt quam a patre vel ma-* « *tre. Prodr. X, 225. »* MM. Cosson et Planchon ont reproduit cette objection dans des termes un peu différents, à propos d'un *orchis* hybride signalé par M. Timbal-Lagrave (Conf. Bull. Soc. bot. de Fr., t. IX, p. 588). Mais il me semble que les savants botanistes que je viens de nommer ont suivi en cela une inspiration suggérée par des idées théoriques, ou peut-être par l'examen d'hybrides produits artificiellement, plutôt que résultant d'observations faites sur des individus spontanés. J'ai toujours remarqué au contraire que les hybrides naturels étaient doués d'une constance de formes et de caractères au moins égale à celle des parents, comme si la cause mystérieuse qui présidait à leur formation agissait toujours avec une égale intensité. On comprend d'ailleurs facilement que les hybrides dus à l'artifice de l'homme soient plus instables, et cela pour deux raisons : 1^o Il n'est point démontré que l'action humaine soit identique dans son essence avec celle que Dieu a concédée à la nature ; 2^o les hybrides provoqués étant souvent féconds durant une ou plusieurs générations, il n'est point surprenant que les êtres auxquels ils don-

nent naissance soient très-dissemblables entre eux, puisqu'il est démontré d'autre part qu'ils manifestent une tendance plus ou moins marquée à retourner aux formes typiques. Rien de pareil n'a lieu chez les hybrides naturels, qui ne sont que des individus, comme le dit fort bien M. Bentham, mais des individus toujours semblables entre eux, au moins à un degré égal à celui des ascendants, et c'est là ce que le botaniste anglais n'a point ajouté.

Un exemple élucidera peut-être ce qu'il peut y avoir d'abstrait dans ce que je viens d'exposer : c'est encore le *V. nothum*, hybride très-commun dans le centre de la France, qui me le fournira. Tous ceux qui ont été à même de l'observer souvent ont pu constater une notable variabilité dans la décurrence de ses feuilles et la coloration des poils de ses filets staminaux, tantôt d'un violet intense, tantôt à peine teinté de cette nuance ou complètement jaunâtre. Pour ce qui est de la plus ou moins grande décurrence du limbe foliaire, il est évident pour moi que cette instabilité résulte d'une variabilité analogue chez l'un des ascendants, le *V. phlomoides*, qui a reçu tant de noms créés uniquement sur ce caractère ; qui s'est appelé *V. phlomoides* quand la décurrence se montrait très-courte, *V. australe* quand elle parcourait la moitié du mérithale, *V. thapsiforme* lorsqu'elle s'étendait d'une feuille à l'autre. Comment une pareille mobilité de forme ne se retrouverait-elle pas dans son hybride ? Quant à la coloration des poils des filets staminaux, c'est un fait bizarre et jusqu'ici inexpliqué. On se demande par quelle combinaison organique deux espèces éminemment pourvus de poils blancs ou jaunâtres peuvent donner naissance, par leur croisement, à un être qui les aura violacés. En attendant la

*

solution de ce problème curieux, on n'en peut pas moins constater d'une façon positive que cette coloration ne se produit pas toujours avec une égale intensité, qu'il n'est pas rare de ne trouver que quelques poils d'un violet pâle, mêlés à d'autres qui sont blanchâtres, ou même de les voir faire complètement défaut. Mais faut-il conclure de ce fait, parfaitement connu aujourd'hui, et qui s'observe chez plusieurs autres hybrides, que ces produits échappent à l'analyse par l'instabilité de leurs formes ; je ne le pense pas. Du moment, d'ailleurs, où une variabilité se manifeste *constamment* chez une plante, n'est-on pas en droit de la considérer presque comme un caractère positif, bien qu'il y ait une véritable répugnance dans les termes ?

Mais s'il est indispensable de faire connaître les produits hybrides en même temps que les espèces légitimes, il est presque superflu de faire observer ici que ces êtres anormaux ne doivent en aucune façon entrer en ligne de compte dans la coordination et la classification du genre. Plusieurs botanistes les ont placés à la suite des types légitimes. Je pense, ainsi que M. Anderson, qu'il vaut mieux pour la facilité de l'étude faire suivre chaque ascendant de l'hybride qui offre le plus de rapports avec lui. J'avoue que c'est une question d'appréciation souvent assez difficile à résoudre ; mais enfin, dans un cas semblable, en présence d'êtres d'une nature aussi ambiguë, il ne faut pas se montrer trop exigeant, et il me semble que l'on peut se permettre de sacrifier quelquefois la rigueur de la méthode, quand on doit rendre l'étude plus facile. Toutefois, la majorité des hybrides a sa place toute indiquée en suivant même la disposition des espèces telle que je la donne plus loin. Ceux dont l'inflorescence est glanduleuse se rapprochent tout naturel-

lement des *Blattaria* ou des *Blattarioides*; ceux qui sont complètement dépourvus de glandes et dont les anthères sont obliques, ont leur place indiquée dans le voisinage des *Thapsus*. L'expérience apprendra qu'en suivant ces principes, les affinités de caractère et même celles de port seront conservées. Quant à la nomenclature, je persiste à conserver les dénominations binaires qui ne préjugent rien et ne sauraient jamais devenir une cause d'erreur. Si nous pouvons, dans la majorité des cas, définir assez sûrement les ascendants des hybrides, il faut bien avouer que nous ne pouvons presque jamais apprécier le rôle respectif des parents. C'est un point qui demeurera peut-être toujours pour nous lettre close, au moins en ce qui concerne les hybrides naturels.

Coordination des espèces. — La classification qui suit embrasse la presque totalité des espèces décrites. J'ai dû en négliger seulement une vingtaine, trop imparfaitement connues. Les grands herbiers en contiennent un certain nombre qui sont inédites, mais qu'on pourra sans doute faire rentrer dans les groupes tels que je les définis. La place des espèces précédées du signe ? est douteuse; celles dont les noms sont en italiques appartiennent aux limites que je me suis tracées dans ce travail, ou qui ont été observées au Port Juvénal. Ce sont les seules que je décrirai.

Séries I. HETERANDRA. — Antheræ duorum filamentorum inferiorum oblique insertæ vel longitudinaliter adnatæ.

Sectio I. THAPSUS. — Pili capitati vel glandulosi etiam in apice calicis loborum omnino nulli.

a. Folia, saltem media vel superiora plus minus decurrentia.

Verbascum *Thapsus* L.
phlomoides L.
densiflorum Bertol.
viminale Guss.
niveum Tenore.
bracteolatum Delile.
diphyon Franchet.

b. Folia nulla decurrentia.

campestre Boiss. et Heldr.
crenatifolium Boiss.
longifolium Tenore.
bombyciferum Boiss.
lagurus Fisch. et Mey.
georgicum Benth.
ovalifolium Donn.
Samaritanii Heldr.
Guicciardii Heldr.
Sartorii Boiss. et Heldr.
fœtidum Boiss. et Heldr.

Sectio II. BLATTARIA. — Pili capitati vel glandulosi, saltem in calicis lobis, plus minus numerosi.

a. Plantæ lanatæ vel floccosæ saltem in parte caulis inferiore; pili capitati seu glandulosi sæpe in calice tantum rariores, vix conspicui.

epixanthinum Boiss. et Heldr.
Boerhavi L.
malacotrichum Boiss et Heldr.
eriophorum Godr.
prusianum Boiss.
wiedmannianum Fisch. et Mey.
spectabile Bieb.

b. Plantæ virides; pili simplices vel furcati, nunquam articulato verticillati; inflorescentia eximiè viscida.

Verbascum *blattarioides* Lamk.
macrocarpum Boiss.
celsioides Benth.
repandum Wild.

microcarpum Benth.
blattaria L.

Séries II. ICOSANDRA. — Antheræ omnes æquales vel subæquales, in filamentis transverse insertæ.

A. PERENNIA.

Sectio III. SUFFRUTICOSA. — Plantæ e collo radices multicaules vel a basi ramosæ.

a. Calices ampli vel majusculi, 0^m,007 à 0^m,010 adæquantes.

Verbascum simplex Labill.
salviæfolium Boiss.
delileanum sp. nov.
ptichophyllum Boiss.
argentatum Delile.
undulatum Lamk.
rigidum Boiss. et Heldr.
pinnatifidum Vahl.
ceratophyllum Schrad.

b. Calices minusculi, 0^m,005 vix æquans.

globiflorum Boiss.
mesopotamicum Boiss.
Pestalozzæ Boiss.
leucophyllum Griseb.
spinosum L.
alyssifolium Boiss.
euphraticum Boiss.

B. BIENNIA. — Plantæ e collo radices unicaules.

1. Pili capitati vel glandulosi etiam in calice nulli.

Sectio IV. THIASOIDEA. — Pedicelli calice etiam fructifero breviores, vel æquilongi.

† Calices ampli vel majusculi (0^m,007 - 0^m,014).

a. Pili filamentorum albidii, seu flavescentes.

Verbascum splendidum Boiss.
glomeratum Boiss.
Daenense Boiss.

antiochum Boiss.
gnaphalodes Bieb.
lasianthum Boiss.
chrysorachos Boiss.
pyncnostachyum Boiss. et Heldr.

b. Pili filamentorum saltem ex parte violacei.

Lycium Boiss.
Cæsaræum Boiss.
Galilæum Boiss.
vulcanicum Boiss. et Heldr.
dentifolium Delile.
Hænseleri Boiss.

†† Calices mediocres vel parvuli (0^m,005 - 0^m,002)

a. Pili filamentorum albidi vel flavescentes.

mucronatum Lamk.
Kotschyi Boiss.
astrophyllum Boiss. et Heldr.
schimperianum Boiss.
leptocladum Boiss. et Heldr.
brevidens Benth.
erianthum Benth.
conoideum Boiss.

b. Pili filamentorum ex parte violacei.

pyramidatum Bieb.
elegans Boiss. et Heldr.
sinuatum L.
graciliflorum Delile.
rigidulum Delile.

Sectio V. LYCHNITIDEA. — Pedicelli, saltem fructiferi, calice longiores parvi (0^m,002 - 0^m,004).

† Pili filamentorum albidi vel flavescentes.

a. Capsulæ cylindricæ, vel pyramidato cylindricæ.

Verbascum *speciosum* Schrad.
cheiranthifolium Boiss.
olympicum Boiss.
insulare Boiss. et Heldr.

- pisidicum Boiss. et Heldr.
- stenophyllum Boiss. et Heldr.
- ? rascheyanum Boiss.
- Cedreti Boiss.
- delphicum Boiss. et Heldr.

b. Capsulae ovatae vel ovaes.

- soongaricum Schrenk.
- sinaiticum Benth.
- asperulum Boiss.
- hyoseritifolium Schrad.
- floccosum Walds. Kit.
- granatense Boiss.
- Lychnitis* L.
- ringens Boiss. et Heldr.
- orgyale Boiss et Heldr.

† † Pili filamentorum saltem ex parte violacei.

- Chaixii* Vill.
- nigrum* L.
- lanatum* Schrad.
- bithynicum Boiss.
- ? leiostachyum Griseb.
- damascenum Boiss.
- pumilum Boiss.
- ? Adeliae Heldr.
- Tauri Boiss. et Kotsch.
- mallophorum Boiss. et Heldr.

Sectio VI. LEIANTHA. — Calices e genere minimi ; inflorescentia glabra, seu glabrescens ; caulis pars inferior plus minus lanata.

a. Folia inferiora integra, vel tantum crenata.

- Verbascum Pinardi Boiss.
- græcum Boiss. et Heldr.
- cilicicum Boiss.
- ? leianthum Benth.
- cerinum Boiss. et Heldr.

b. Folia inferiora undulata vel sinuata.

- myriocarpum Boiss et Heldr.
- smyrnæcum Boiss.

Verbascum napifolium Boiss.
denudatum Boiss. et Heldr.
parviflorum Lam.
? Antinori Boiss et Heldr.

2. Pili capitati vel glandulosi, præsertim in caulis parte superiori, vel saltem in calicis lobis, plus minus numerosi.

Sectio VII. BLATTARIOIDEA.

a. Pili filamentorum albidi vel flavescentes.

† Folia radicalia integra vel tantum crenata.
Verbascum rubricaulis Boiss. et Heldr.
adenucolon Boiss. et Bal.
glandulosum Delile.
stachydifolium Boiss. et Heldr.

† † Folia radicalia sinuata, vel incisa.
detersile Boiss et Heldr.
aleppense Benth.
tripolitanum Boiss.
cylindrocarpum Griseb.

b. Filamenta violaceo lanata.

† Folia radicalia integra vel crenata.
isauricum Boiss. et Heldr.
insigne Boiss. et Heldr.
adenophorum Boiss.
candelabrum Kar. et Kir.
phœniceum L.
xanthophœniceum Griseb.

† † Folia radicalia sinuata vel incisa.
Tiberiadis Boiss.
bærithæum Boiss.
biscutellæfolium Benth.
lyratifolium Koch.

(La suite au prochain Bulletin.)



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

1874
3^e TRIMESTRE

TOME XIII

VENDOME
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1874

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

13^e ANNÉE — 3^e TRIMESTRE

—
JUILLET 1874

—
La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 9 juillet 1874, à deux heures, dans la grande salle du Musée.

Cette séance était publique, et plusieurs personnes étrangères à la Société y assistaient.

Etaient présents au Bureau :

MM. de Rochambeau, président; Nouel, vice-président; Beausier, secrétaire; G. de Trémault, trésorier; Oct. Dessaignes, Godineau, l'abbé L. Bourgogne, G. de Lavau, membres;

Et MM. Bézier, l'abbé C. Bourgogne, Ch. Chautard, Cornu,

Dehargne, Duvau, le Dr Faton, Fleuret, Franchet, Ch. d'Harcourt, Istria, de la Jousselinière, G. Launay, P. Lemercier, de Massol, l'abbé Roulet, de Salies, P. Satis, Thoraux, Turquand.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 16 avril 1874 ; ce sont :

MM. Sauvage de Brantes, au château du Fresne, commune d'Authon (Loir-et-Cher) ;
Rouet de Clermont, propriétaire à Montoire ;
Bruncau, instituteur à Lancé ;
Fleuret, sous-préfet de Vendôme ;
Louis de Chauvigny, au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe) ;
Pruvost de Saulty, inspecteur des forêts à Blois ;
de Saint-Vincent, Président du Tribunal, à Vendôme ;
Cornu, Procureur de la République, à Vendôme.

M. le vice-Président, en l'absence de M. le Conservateur, fait connaître les

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 16 avril 1874.

I. — ART & ANTIQUITÉS

NOUS AVONS REÇU :

De l'ÉTAT :

LA SÉDUCTION, *groupe en marbre blanc*, de Chatrousse.

Nous avons fait confusion en parlant, à la dernière séance, de cet ouvrage exceptionnel. Ce groupe, appelé par l'auteur *La Séduction*, est daté de *la Cité*, 1116. Abailard devient amant ;

Héloïse, enivrée, s'abandonne à celui qu'elle nomme *son seigneur* et *son maître*. A leurs pieds, l'instrument de musique avec lequel Abailard accompagnait ses chants, et un livre couvert d'une lourde reliure antique. Ce groupe a été exposé en plâtre au salon de 1857 avec un autre qui résumait l'histoire des célèbres amants : cet autre, signé *Le dernier Adieu*, est daté du *Paralet*, 1132.

Le premier a été exposé en marbre blanc en 1859 et a obtenu un prix de l'Institut. En 1871, il a figuré avec succès à l'Exposition internationale de Londres, et c'est à la suite de cette exhibition que, sur le rapport de M. du Sommerard, le Gouvernement en fit l'acquisition.

Le dernier Adieu représente les mêmes personnages seize ans après ; ils portent la robe monastique, et se serrent les mains une dernière fois. Abailard indique le ciel, et Héloïse comprime les battements de son cœur. Ce second groupe, contraste violent du premier, a été coulé en bronze et exposé au salon de 1873 ; il y a dans les figures un mélange d'énergie et de résignation qui lui donnent un relief du plus haut intérêt.

Il serait bien à désirer que l'Etat en fit l'acquisition pour le réunir au premier dans notre Musée.

De l'ÉTAT également :

LES DERNIÈRES FEUILLES, *paysage peint à l'huile*, par M. Busson. Cette belle toile, aux tons chauds et harmonieux, est une des meilleures pages du maître. Le sujet n'est pas absolument pris sur nature, mais il est inspiré par les bords du Loir dans une belle journée d'automne. Le tableau a été exposé au salon de 1873. C'est un très-beau pendant pour notre belle vue de Lavardin, du même artiste.

De M. DE ROCHAMBEAU, notre président :

Une GRAVURE représentant *Le siège d'York-Town* (guerre d'Amérique). *Les généraux de Rochambeau et Washington donnent les derniers ordres pour l'attaque*. Peint par Couder,

gravé par J.-M. Fontaine (diagraphe et pantographe Gavard).
Extrait des Galeries de Versailles.

Du MÊME :

Une ASSIETTE en porcelaine vieux Japon.

De M. BEAUSSIER, notre secrétaire :

Une ASSIETTE en faïence de Delft.

De M^{me} D'ANCREVILLE née DE TRÉMAULT :

Un ETRIER en fer (argenté ?) du XVI^e siècle, une AIGUIÈRE en étain doré de la Renaissance, une CUILLÈRE en étain doré, portant le monogramme du Christ, plusieurs CLEFS en fer, un FER DE LANCE. — Ces objets proviennent du puits de Villanmoy, commune d'Espéreuse. (Voir au chapitre *Fouilles, trouvailles et excursions*, le compte rendu de cette fouille.)

De la COMMISSION des fouilles de Fezou :

Plusieurs fragments de poterie samienne, avec reliefs riches et variés ;

Fragments de poterie noire à reliefs ;

Fragments de poterie avec vernis métallique ;

Deux vases en poterie grise, reconstitués en entier, et une quantité d'échantillons de poteries grises, rougeâtres ou noires, sans reliefs ;

Un poids d'horloge en terre cuite ;

Un disque en terre cuite, dit *verticillus* ;

Deux tuyaux de flûte en os, faits au tour et avec une tige de fer à l'intérieur ;

Une épingle à cheveux en os ;

Une molette en fer ;

Quelques échantillons de verre bleu foncé, vert clair, brun et jaune, de la plus extrême finesse.

(Voir au chapitre *Fouilles, trouvailles et excursions*, le compte rendu de cette fouille.)

De M. DE LAMARLIER, maire de Danzé :

Une MEULE gallo-romaine en poudingue siliceux, de 0^m,50 de diamètre.

De M. le Mis DE Vibraye :

Un bel envoi d'OBJETS PRÉHISTORIQUES, dont voici le détail :

De la grotte des Fées (Arcy-sur-Cure, Yonne). — Ossements d'*Ursus spelæus* ; crâne presque entier, mâchoire inférieure, fémur, tibia, radius, vertèbres. Fragments de mâchoire inférieure d'*Hyena spelæa*.

De la grotte des Eyzies (Tayac, Dordogne). — 2 fragments de brèches osseuses. Collection de silex taillés. Ossements de cheval (dents, astragale, débris de canon et phalanges). Fragments de dents de mammoth. Nombreux débris de rennes ; os fragmentés pour extraire la moelle ; objets travaillés en bois de renne. Aiguilles en os.

De la grotte de la Madeleine (Tursac, Dordogne). — Fragments de dentale (colliers ?).

Un lot de silex taillés du Grand-Pressigny (Indre-et-Loire).

II. — NUMISMATIQUE.

De M. le V^{te} DE NADAILLAG :

89 moulages de médailles en soufre passé à la plombagine, dont 42 grecques et 47 romaines. Nous devons un remerciement tout particulier au donateur pour ce lot remarquable, dont nous donnons la description à la fin de ce compte rendu.

De MM. DE ROCHAMBEAU, président, et DE MARICOURT, conservateur de la Société :

6 impériales romaines, trouvées dans des substractions fouillées à Pezou, près Vendôme, savoir :

Un Auguste M. B. ; un Tibère P. B. (autel de Rome et d'Au-

guste); un Néron M. B. (Victoire tenant un bouclier). — Ces trois pièces en plus ou moins mauvais état.

Un Antonin, denier mal conservé, qui paraît porter au droit la XXI^e puissance tribunitienne (158 de J.-C.); revers, l'effigie de la Fortune.

Un G. B. du même prince, de la XXIII^e puissance tribunitienne (161 de J.-C.); revers: PIETATI AVGVSTI. La Piété debout, tenant deux enfants dans ses bras; deux autres sont à ses pieds¹.

Enfin un G. B. entièrement fruste.

De M. COURSIMAULT, inrfituteur de Thoré :

6 pièces, parmi lesquelles :

Un G. B. de Marc-Aurèle, XXVII^e puissance tribunitienne, 3^e consulat. R. : Femme assise, appuyée sur une haste et tenant de la droite une petite Victoire.

DN MAXIMIANO SEN (?) AUG. — R. : GENIO. POP ROM. Exergue, PLN (Londres), Maximien Hercule. Frappée après son abdication, l'an 305 de J.-C. V. Cohen, t. V, p. 429.

Et un méreau du XV^e siècle : AVE MARIA GRACIA PL. (?) Couronne fleurdelisée. — R. : Croix fleurdelisée et ornementée dans un cercle à 4 lobes. Dans les angles rentrants AVE M (?). Plusieurs méreaux semblables ont déjà été trouvés dans le pays.

De M. FERRAND, négociant à Vendôme :

Un G. B. de Dioclétien (*Genio populi Romani*), trouvé dans un ancien cimetière de Landes (canton d'Herbault), aujourd'hui propriété du donateur, qui y fait des fouilles. Pièce bien conservée.

De Madame DESJARDINS :

Une médaille en cuivre d'Étienne Bathori, roi de Pologne

¹ Cette belle pièce était encrassée d'une façon qui la rendait méconnaissable. Elle a été nettoyée avec beaucoup d'intelligence par M. Girard, concierge du Musée.

(1575-1586). D'un côté, son buste en costume polonais. Figure énergique, où la passion domine. On reconnaît l'homme qui mourut d'un accès de colère, comme l'empereur Valentinien Ier. Au-dessous, le nom du graveur, J.-J. Reichelf. — Au revers, longue légende latine, rappelant les principales circonstances de la vie du héros ¹. Cette médaille est tout au plus du XVIIIe siècle.

Plus une médaille en cuivre rouge, relative à la monnaie de Lille (en double exemplaire). D'un côté : LABORIS FRUCTUS IMMUNITAS. La Monnaie, personnifiée par les balances, une grande quantité de pièces et le balancier, agenouillée aux pieds du roi sur son trône. — A l'exergue : A. A. A. F. F.. — Au revers : AD REGIS NUTUM OTIA PELLUNT. Abeilles dans un jardin voltigeant autour d'une ruche. Leur roi (c'est-à-dire leur reine) les domine. — A l'exergue : MONNOYE DE LILLE. Sans date (XVIIIe siècle). Style fin.

De Mme D'ANGREVILLE, née DE TRÉMAULT :

Une large monnaie en cuivre, de Christine de Suède (Diam., 0m,045). D'un côté, le nom, les titres (en latin) et les armes de la Reine; de l'autre; MONETA NOVA CVPRE (SSA) DALARENSIS (Monnaie nouvelle de cuivre de la Dalécarlie), M. DC. LII. — 2 flèches en sautoir, l'indice de la valeur (en partie effacé). — Trouvée dans le puits dont il a été question plus haut.

De M. ROULLEAU, garde-champêtre à Thoré :

2 jetons en cuivre, dont un en souvenir de la bataille de Senef (1674), PVGNA AD SENEFFAM. Victoire tenant un drapeau et une couronne, et volant au-dessus d'un amas d'armes.

De Mme V^e TRIAU, à Pezon :

Un jeton en cuivre *Pour la maison commune de Bloys*, frappé sous Louis XIII. CII. B.

¹ Son portrait, par M. Matejko, figurait dans le grand salon à la dernière Exposition des Beaux-Arts.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

& Notes résumées de ce qu'il y a de plus intéressant
pour notre Société
dans les bulletins ou livres entrés dans notre Bibliothèque

De M. YVON-VILLARCEAU, notre compatriote, astronome à l'Observatoire de Paris, et membre de l'Académie des Sciences :

Plusieurs brochures dont il est l'auteur et relatives à des sujets de mécanique, d'astronomie et de géodésie. En voici la liste avec une analyse très-sommaire :

E. N.

I. *Sur un nouveau théorème de mécanique générale.* Bro. in-4°. Extrait des comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences, séance du 29 juillet 1872. — Ce théorème important doit prendre place dans la science de la Mécanique à côté du principe des forces vives. L'auteur en déduit des considérations théoriques neuves et ingénieuses sur la constitution des gaz.

II. *Nouveaux théorèmes sur les attractions locales et applications à la détermination de la vraie figure de la terre.* Bro. in-4° de 43 pages. Extrait du Journal de Mathématiques pures et appliquées, tome XVIII (2^e série), novembre 1873. — L'auteur reproduit les divers mémoires relatifs à ce sujet publiés par lui dans les Comptes Rendus de l'Académie des Sciences, de 1868 à 1873, en les accompagnant de notes et d'une préface qui en montre l'enchaînement et le but. Je ne crois pas pouvoir mieux faire ressortir l'importance et la valeur de ces nouveaux théorèmes qu'en reproduisant l'appréciation que l'auteur a reçue de M. Peters de Vienne : « J'ai lu avec le plus haut intérêt votre « mémoire sur les *attractions locales*.... Votre exposition claire « et achevée d'une méthode *entièrement nouvelle* pour déter- « miner la *vraie* surface de la terre appartient sans doute aux « œuvres les plus importantes dans le ressort de la géodésie, et « il serait à désirer que vous fissiez valoir vos idées à l'assemblée

« prochaine de l'Association géodésique de Vienne. » — Ce vœu a été réalisé, comme le prouve la brochure suivante :

III. *Procès-verbaux des séances de la commission permanente de l'association géodésique* pour la mesure des degrés en Europe, tenues à Vienne du 16 au 22 septembre 1873. Bro. in-4 de 26 pages.

La France était représentée à la conférence par M. le colonel Saget, M. le capitaine Perrier et M. Yvon-Villarceau.

Les procès-verbaux des sept séances sont suivis de huit appendices donnant un résumé des principales communications qui ont été faites. Les appendices III et VI sont consacrés aux communications de M. Yvon. Le III est intitulé : *De la détermination des déclinaisons des étoiles fondamentales* ; le VI : *Détermination astronomique des longitudes, latitudes et azimuts, effectuée par l'Observatoire de Paris.*

IV. *Note sur le régulateur isochrone* construit par M. Bréguet pour l'observation du passage de Vénus à Yokohama ; et *Note sur le changement de vitesse de régime dans les régulateurs isochrones.* — Bro. in-4°. Extrait des comptes rendus de l'Académie des Sciences, séances des 14 et 21 juillet 1873.

L'auteur décrit le régulateur isochrone construit sous sa direction avec l'autorisation de la Commission du passage de Vénus, et rend compte des épreuves très-satisfaisantes auxquelles il a été soumis. Ce régulateur *nouveau* n'est que l'exécution parfaite d'un modèle théorique conçu par M. Yvon et établi sur les principes d'une théorie exacte.

Un premier modèle avait été présenté à l'Académie le 10 juin 1872, et je crois devoir rappeler l'appréciation de M. Bréguet, son constructeur : « C'est la première fois, dit-il, qu'il m'est arrivé, dans ma longue carrière, de voir un projet entièrement « basé sur la théorie réussir du premier coup. »

V. *Programme des observations astronomiques* qui devront être effectuées dans toutes les stations, d'après une décision

prise par la Commission du passage de Vénus, dans la séance du 16 mai 1874. — M. Yvon-Villarceau, *rapporteur*. (Ce rapport a été présenté à la Commission dans la séance du 2 mai.)

Rapport remarquable, où l'auteur fait voir toutes ses connaissances pratiques d'observateur astronomique. Il insiste surtout sur la difficulté qui résulte de la chaleur transmise par le soleil aux couches d'air voisines des instruments, chaleur qui se traduit par les *ondulations* des images observées.

Nous avons appris que M. Airy, le savant astronome de Greenwich, qui a réligé un programme analogue au nom de la commission anglaise, ayant reçu le rapport de M. Yvon lorsque le sien était imprimé, a reconnu la lacune de son travail relative à ce point capital, et n'a rien trouvé de mieux à faire que d'ajouter *à la main* quelques lignes de recommandation au sujet des ondulations.

De la part des AUTEURS et de divers :

Division fondamentale des Sciences, suivie de lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur, par Bernard - Pequin. — 7^e édition. Paris. In-8°. Bro. de 32 pages. 1874.

Note sur l'importance de l'aération dans les chambres des malades, par le Dr Charpignon. — Bro. in-8°. Orléans. 1872.

Coup d'œil archéologique sur le sol de l'ancien Orléans, par le Dr Charpignon. Bro. in-8°. Orléans. 1874.

Première expédition de Jeanne Darc ; le ravitaillement d'Orléans. Nouveaux documents, par M. Boucher de Molandon. — In-8°. Orléans. 1874.

Après les récits multipliés de l'entrée de Jeanne Darc à Orléans, M. Boucher de Molandon a su retrouver et éclairer quelques faits échappés à la sagacité des historiens, et qui devront,

désormais, jouer un rôle important dans le récit complet du grand événement qui a signalé le relèvement de la France au XV^e siècle.

Quand il s'agit de Jeanne Darc, la première question qui s'impose à l'esprit, c'est celle du caractère surnaturel ou purement humain de sa mission de délivrance.

Tous les travaux de la critique historique, dans quelque but qu'elle ait été entreprise, ont pour résultat de réduire la part du surnaturel à ce qui reste inconnu, et d'expliquer par des raisons tout humaines les faits les plus merveilleux.

C'est ce que l'on éprouve en lisant les documents apportés par M. de Molandon.

Les Anglais avaient investi Orléans : pendant sept mois, ils avaient entouré la ville de bastides, au nombre de treize, qui interceptaient toutes les routes et rendaient le ravitaillement très-difficile. L'investissement était complet. Mais ces bastides, gardées par des hommes de pied qui pouvaient arrêter un convoi, n'empêchaient pas le passage des hommes armés à cheval. Elles étaient dépourvues d'artillerie, et ce n'était que par des fossés profonds que les Anglais avaient réussi à fermer totalement les passages à l'ouest de la ville.

Un grand convoi avait été préparé, avec plus de soin que de coutume ; ce n'était pas une expédition, ni un renfort. Jeanne fut adjointe au convoi ; elle croyait aller droit à l'ennemi. On la conduisit hors de la portée des bastides, jusqu'au-dessus d'Orléans, où le convoi fut embarqué sur la Loire et soustrait aux attaques des Anglais, grâce aux îles qui occupaient alors une partie du lit du fleuve.

Le convoi arrivé dans les fossés de la ville, l'escorte retourna à Blois, et laissa la Pucelle entrer à Orléans par terre. Elle ne fut pas inquiétée par les Anglais dans le trajet ; elle était accompagnée d'un grand nombre d'Orléanais, qui, dans la journée, étaient venus la trouver sans obstacle. Son entrée se fit aux flambeaux, et l'enthousiasme qu'elle inspira s'explique par la

promesse qu'elle apportait d'un secours efficace, promesse garantie par l'arrivée du convoi imposant qui l'avait précédée.

Ce n'est que plusieurs jours après que commence le rôle guerrier de Jeanne. M. Boucher de Molandon n'a pas traité cette seconde partie de la mission de Jeanne; mais les détails précis qu'il donne sur l'état des Anglais, qui depuis sept mois n'avaient pu réussir à compléter l'investissement de la ville, qui venaient d'être abandonnés par les Bourguignons, qui savaient qu'il se préparait à Blois un effort sérieux pour prendre l'offensive, ces détails font comprendre comment Jeanne, apportant, au moment précis où elle était nécessaire, la force morale dont les défenseurs d'Orléans avaient surtout besoin, a pu montrer aux Français que, si bas qu'ils soient tombés, ils peuvent toujours être relevés par l'amour de la patrie.

M.-B.

Note sur l'Art de faire du feu, par M. Leguay. Extrait des Bulletins de la Société d'Anthropologie. Bro. in-8°. Paris. 1874.

De M. CH. BOUCHET, bibliothécaire :

La Revue numismatique. Années 1867, 1868, 1869. 3 vol. in-8°. — Plus 4 N^{os} de l'ancienne Revue.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Table générale des Bulletins du Comité des Travaux Historiques et de la Revue des Sociétés savantes, par M. Octave Teissie. — Imprimerie nationale, 1873. 1 vol. in-8°.

Revue des Sociétés savantes des départements. 5^e série, T. VI, Septembre - octobre 1873.

Romania. N^o 10, avril 1874.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes ou les Revues :

Yonne. Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles. Année 1873. — Les botanistes y liront avec intérêt un article intitulé *Carte botanique de l'Yonne*, par M. Moreau.

C'est un aperçu sur la distribution des plantes intéressantes dans le département de l'Yonne, divisé en régions botaniques correspondant à la nature du sol.

Morbihan. Bulletin de la Société Polymathique. 1873, 2^e semestre. — Ce Numéro est presque entièrement rempli par un travail très-intéressant de M. Th. Arrondeau, intitulé *L'homme fossile*. Résumé des connaissances acquises sur l'existence de l'homme dans l'Europe occidentale, et principalement en France, pendant les temps géologiques qui ont précédé l'époque actuelle. La haute valeur de ce travail, le dernier de l'auteur, fait ressentir d'autant plus vivement la perte prématurée de notre savant compatriote. — E. N.

Toulouse. Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. 1874.

Orléanais. Bulletin de la Société Archéologique. T. V, 2^e, 3^e et 4^e trimestres de 1873.

Eure-et-Loir. Bulletin de la Société Archéologique. Février et mars 1874.

Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin. 4^e trimestre 1873 et 1^{er} trimestre 1874.

Congrès scientifique de France. 39^e session. Pau. T. I^{er}. In-8^o. 1873.

Mémoires de l'Académie du Gard. Année 1872. — Nîmes, 1874.

Sarthe. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. 2^e série, t. XIV, 4^e trimestre de 1873.

L'Indicateur de l'Archéologue. Nos de avril, mai, juin 1874. Bro. in-8^o. Figures.

Alpes-Maritimes. Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts. T. II. In-8^o. Nice. 1873.

Nantes. Bulletin de la Société Archéologique. T. XII, 2^e, 3^e et 4^e trimestres 1873.

Société Dunoise. Bulletin n^o 20. Avril 1874. Châteaudun.

Polybiblion. T. II, 5^e et 6^e livraisons, mai et juin 1874.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France. 4^e série, t. IV, 1873.

Par ABONNEMENT ou par ACQUISITION :

Histoire de Foulques Aerra, comte d'Anjou, par A. de Salies, avec 12 planches et une carte, suivie de l'office du Saint-Sépulcre à l'abbaye de Beaulieu. 1 vol. in-16. Paris. 1874. — (2 exemplaires.)

L'Art gaulois, par M. Hucher. 2^e partie, feuilles 17-20 ; titres et couvertures. — Ce bel ouvrage est ainsi complet.

Revue numismatique. Nos de janvier, février et mars - avril 1874. 2 bro. in-8^o. Planches.

Revue archéologique. Nos de avril, mai et juin. 3 bro. in-8^o.

Bulletin monumental. 1874, Nos 2, 3 et 4. — Article de M. de Dion sur le château de Fréteval. L'auteur prétend y réfuter quelques erreurs de MM. de Pétigny et Launay, dans leur *Histoire du Vendômois*. Nous savons que M. Launay se propose d'y répondre.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

MÉDAILLES

Dont les Moulages ont été offerts

Par M. le Vte DE NADAILLAC

Description par M. Ch. BOUCHET

Bien que toutes ces pièces soient connues, elles sont, en général, si remarquables par le choix, l'état de conservation ou la rareté, que nous avons cru devoir en donner ici le catalogue complet. Nous espérons les voir figurer un jour sous une de nos vitrines, où le public pourra juger ce qu'était l'art de la gravure en médailles chez les Grecs et combien ce peuple savait faire grand dans les plus petites choses.

Nous n'entreprenons pas, par bien des raisons, d'expliquer tous ces types. Nous nous bornons à l'éclaircissement d'un certain nombre, et le plus souvent par les textes anciens.

I. — MÉDAILLES GRECQUES

Nous suivrons l'ordre accoutumé :

Italie Méridionale

1. NAPLES. Tête de Diane avec bandeau, collier et boucles d'oreilles ; derrière, un petit personnage ; au-dessous **APTEMI** en très-petits caractères. Revers : Taureau à face humaine, couronné par la Victoire ; au-dessous **N**, à l'exergue : **NEΩHOAIT**. Ce mot, écrit d'ordinaire sur les médailles par un **o** à la 2^e syllabe, l'est ici par un **ω**.

Cette pièce doit être extrêmement rare¹. Notre empreinte est malheureusement brisée. Module 5 (échelle Mionnet).

2. LES ROMAINS en Campanie. Tête casquée de Mars; derrière, un symbole (?). — Revers: Buste de cheval; derrière, un épi; au-dessous: ROMANO. Style purement grec. Module 4.

3. ARPI : ΑΡΙΑΝΩΝ. Tête de femme couronnée de roseaux; derrière, une plante. — R.: Cheval galopant; au-dessus, un astre; au-dessous, ΔΑΞΟΥ. Module 4.

4. TARENTE. Tête laurée de Jupiter. — Revers: Aigle sur un foudre. ΤΑΡΕΝΤΙΝΩΝ. Module 4.

5. MÉTAPONTE. Tête de femme, les cheveux retroussés et enveloppés par derrière. Derrière la tête, 3 lettres indistinctes. — Revers: grand épi². ΜΕΤΑΠΟ. Module 4 1/2.

6. THURIUM. Tête casquée de Pallas. Sur le casque le monstre Scilla. — Revers: ΘΟΥΡΙΩΝ. Taureau cornupète; au-dessous, un oiseau volant. Module 4 1/2.

7. RHEGIUM. Tête de lion vue de face; à côté, un rameau d'olivier. — Revers: ΡΕΓΙΝΟΣ en caractères anciens. Jupiter assis, les jambes croisées, la droite appuyée sur une haste, la gauche sur le siège, au-dessous duquel est un oiseau, le tout dans une couronne d'olivier. Très-belle pièce. Module 6 1/2.

¹ On conçoit que nous ne pouvons rien dire de l'authenticité, sinon que le style nous semble parfaitement ancien.

² « L'agriculture l'avait enrichie au point de pouvoir consacrer dans Delphes *une moisson d'or*. » (Strabon, L. VI, trad. de Laporte du Theil...) On ne sait trop ce qu'il faut entendre par cette moisson; mais elle est certainement représentée ici symboliquement par notre épi.

8. TERINA. Tête de femme, les cheveux relevés. ΤΕΡ — Revers: Victoire assise sur une base, tenant un oiseau sur la main droite. Module 4.

Sicile

9. NAXUS. Tête de Bacchus indien, ceinte d'un bandeau orné de feuilles de lierre. — Revers: ΝΑΞΙΟΝ, presque fruste. Silène assis, nu, l'anatomie du corps très-accusée; il tient d'une main un thyrsé, et de l'autre lève un canthare; près de lui un cep de vigne. Module 7. Cette pièce, en argent, lorsqu'elle est belle et un peu plus grande que la nôtre, vaut plus de 200 fr.¹.

10. Autre. Tête de femme, couronnée de lierre. — Revers à peu près semblable au précédent, mais sans légende. Cette pièce doit être rare.

11. PALERME sous la domination carthaginoise. — Tête de déesse couronnée de roseaux et entourée de quatre dauphins. — Revers: Buste de cheval; derrière, un palmier; au-dessous, une légende punique: *Mimmah'aneth* (du camp)¹. Monnaie des Carthaginois pendant la guerre. Module 6. Une semblable pièce en argent, lorsqu'elle est très-belle, vaut 120 fr.².

12. Autre semblable, plus belle.

13. Autre. Cheval galopant. Pas de légende. Module 6 1/2.

14. SYRACUSE. ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΝ presque illisible. Tête de Proserpine, ceinte d'un diadème, chevelure ondulée. Autour, 3 poissons. — Revers: Figure dans un quadrigé,

¹ Nous donnons les prix d'après les catalogues de MM. Rollin et Feuillant, et, à défaut, d'après M. Cohen pour les romaines.

² Le style des pièces indique clairement qu'elles ont été gravées par des artistes grecs.

couronnée par la Victoire qui vole au-devant d'elle. A l'exergue : Casque, cuirasse et autres armes. Module 9 1/2. Octodrachme. L'original en argent, lorsqu'il est beau, peut valoir jusqu'à 500 fr. On sait combien les médailles de Syracuse, en général, sont belles.

15-17. Trois autres semblables, mais d'un module un peu plus petit (9). L'une d'elles porte derrière la tête une coquille. Sur deux la légende n'est pas venue.

18. Autre plus belle. Tête couronnée d'épis : collier avec ornement. Au-dessus, ΣΥΡΑΚΟ, presque effacé ; au-dessous, ΕΥΜ. Dans le champ, 3 poissons. — Revers : Victoire dans un quadrigé, couronnée par une autre Victoire. A l'exergue : ΕΥΘ et le monstre Scylla, *très-élégant*. Module 7.

19. Autre. ΣΥΡΑΚΟΣΙΩΝ. Tête couronnée d'épis et de... (?) les cheveux tombant sur le cou ; derrière une torche (?) — Revers : Figure conduisant un bige ; au-dessus, un petit X gammé¹. Module 6.

20. Autre. Devant la tête qui porte de riches pendants d'oreilles, un X gammé. — Revers comme le précédent ; au-dessus des chevaux, un astre. A l'exergue, 3 caractères puniques. Module 6 1/2. Curieuse et sans doute rare.

21. Autre. Tête de femme, les cheveux enroulés et empaquetés par derrière. Expression sévère, grand style, très-fort relief. — Revers : Un polype ; au-dessus, un monogramme formé de 2 lettres. Pas d'autre légende. Module 7.

22. Autre. Tête de face d'Aréthuse échevelée, entre 2 poissons. — Revers : Figure dans un quadrigé. A l'exer-

¹ C'est-à-dire dont chaque branche forme un Γ.

gue, un épi. Pas de légende. Module 7. — Ces cinq dernières pièces sont des tétradrachmes.

Rois de Sicile

23. HIÉRON I^{er} (478-460 av. J.-C.). Tête diadémée de Hiéron¹. — Revers : La Victoire conduisant un bige². A l'exergue, IEPΩNOΣ. Très-beau style. Module 9. L'original en bronze vaut environ 50 fr.

24. AGATHOCLES (317-289 av. J.-C.). ΚΟΡΑΣ. Tête de Proserpine couronnée de roseaux. — R. : ΓΑΘΟΚΛΕ Victoire debout érigeant un trophée, armée d'un marteau et d'un clou. Dans le champ à droite la triquetra; à gauche, AN en monogramme. Très-beau style. Module.... Empreinte malheureusement brisée. L'original en argent, très-beau, vaut 100 fr.

25. Autre semblable, plus belle encore. Grènetis autour de la tête. Au revers, le nom, au lieu d'être à l'exergue, est sur le côté à gauche, mais également incomplet. Module 6.

26. Autre semblable, mais pas de nom au revers; seulement un A à droite du trophée. Module 7 1/2.

27. PHILISTIS. N'est connue que par ses médailles. On la croit femme de Hiéron I^{er}. Tête diadémée et voilée. Profil d'une rare beauté. — Revers : Victoire conduisant un quadrigé au pas. Au-dessus, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ; au-dessous, ΦΙΛΙΣΤΙΔ.Σ. Magnifique pièce. Module 6 1/2. Très-belle, 60 fr.

¹ C'est la plus ancienne figure de souverain et l'on peut dire le plus ancien portrait authentique qui paraisse sur des médailles.

² Allusion (?) aux victoires remportées par ce prince dans les jeux de la Grèce et chantées par Pindare (Olymp. 1; Pythiq. 1, 2 et 3).

Thrace & Macédoine

28. ABDÈRE. Griffon accroupi, levant une patte de devant. Fort relief. Au-dessus, un canthare. — Revers : ΕΗΙ ΜΕΛΑΝΗΘΙΟ, en beaux caractères, dans un carré légèrement creux, au milieu duquel est un autre carré divisé en 4 parties. Module 6. Très-belle pièce.

29. ÆNUS. Tête de Mercure coiffée d'une calotte hémisphérique, sur le bord de laquelle on lit ΜΙΝΙ. Fort relief. — Revers : Double carré creux. Dans le premier, ΑΝΙΑΔΑΣ et un petit personnage nu ; dans le second, un bouc. Module 5 1/2. Belle et très-rare.

30 et 31. THASOS (île). Tête de Bacchus indien couronnée de lierre. — Revers : ΘΑΣΙΩΝ. Hercule, un genou en terre, tirant de l'arc ; près de lui, un bouclier. Le tout dans un carré creux. Style accentué. Module 5 1/2. Deux exemplaires. Environ 60 fr.

32. Autre, demie de la précédente, semblable ; seulement près de l'Hercule, au lieu d'un bouclier, les lettres ΗΡ en monogramme. Module 3 1/2¹.

Rois de Macédoine

33. ARCHÉLAUS (413-399 av. J.-C.) Tête virile, imberbe, diadémée, dans un grènetis. Revers : ΑΡΧΕΛΑΟ... Cheval marchant sur sa longe, dans un carré creux. Style très-élégant. Module 5 1/2. L'original en argent, beau, vaut 300 francs.

34. PHILIPPE II, père d'Alexandre - le - Grand (359-336 av. J.-C.). Tête de Jupiter laurée. — Revers : ΦΙΛΙΠΠΟΥ. Cheval portant un jeune homme nu, les che-

¹ Les Thasiens étaient d'origine phénicienne et adoraient dans le principe l'Hercule de Tyr. Plus tard, devenus Grecs, ils l'identifièrent avec le fils d'Alcmène. (Pausanias, V, 25.)

veux flottants et tenant une longue palme¹. Sous le cheval une grappe de raisin, symbole de Maronée de Thrace (?). Grand style. Module 6.

35. ALEXANDRE-LE-GRAND (336-323 av. J.-C.) Tête casquée de Pallas ; le casque orné d'un serpent. Revers : ΑΛΕΞΑΝΔΡΥ Victoire tenant une couronne et une sorte d'étendard ; près d'elle un foudre. Style très-élégant. Module 5.

36. ANTIGONE, roi d'Asie (306-301 av. J.-C.). Tête de Neptune ceinte d'une plante inconnue. Cheveux et barbe ondulés. — Revers : Apollon nu, tenant son arc, assis les jambes pendantes sur une proue de vaisseau sur laquelle on lit ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΑΝΤΙΓΟΝΟΥ. Au-dessous, un monogramme, peut-être celui d'Antigone lui-même². Grand style. Module 9. — Beau, 200 fr.

Epire, Locride & Béotie

37. PYRRIUS, roi d'Epire (296-272 av. J.-C.). Tête de Jupiter couronnée de chêne ; derrière, un foudre. — Revers : Femme assise, coiffée du modius, tenant de la droite une haste et de la gauche relevant une draperie derrière son épaule. A l'exergue Α (ΑΜΕΙΡΩΤΑΝ ou Ambracie). Module 8. Style élégant. Pièce très-rare. Il manque un morceau à notre moulage.

38. LOCRIENS OPONTIENS. Tête de femme, couronnée de roseaux³ ; collier et riches pendants d'oreilles. —

¹ Allusion aux prix remportés par ce prince dans les jeux de la Grèce.

² Bien qu'il y ait le nom du roi en toutes lettres, ce ne serait pas une raison pour qu'il ne se trouvât pas répété dans un monogramme sur la même pièce. On en a des exemples dans la numismatique grecque.

³ Ce sont bien des roseaux et non des épis, comme disent les descriptions que nous avons vues de cette pièce.

Revers : ΟΙΟΝΤΙΩΝ. Guerrier nu, casqué, marchant au combat, armé d'une épée courte et d'un bouclier orné d'un serpent (Ajax?, fils d'Oïlée, roi de Locride). Entre ses jambes, un casque et une lance. Module 5 1/2. Beau style. Très-rare. 150 fr.

39. ΒΕΟΤΙΕ. Tête laurée de Jupiter. — Revers : ΒΟΙΩΤΩΝ, Neptune assis sur un siège à pattes de lion. Il tient de la gauche un trident, et sur sa droite est posé un dauphin. Sous le siège, un bouclier béotien. Module 6. Empreinte brisée.

Incertaines

40. Tête barbue, diadémée, à droite ; derrière : ΔΙΟΦΑΝΤΟΣ presque effacé ; devant, ΚΟΙΩΝ(?) — Revers : Tête virile, imberbe. Derrière, ΝΙΚΙΑΣ (*sic?*) Module 8 1/2¹.

41. Fragment. Tête laurée de Jupiter, à droite. — Revers : Fleuve couché.

42. Moulage entièrement brisé.

La plupart de ces médailles se trouvent gravées, soit semblables, soit avec des variantes plus ou moins prononcées, dans le beau *Choix de médailles grecques* de M. le duc de Luynes. (P. — Firmin Didot. 1840. 17 Planches gr. in-fol.)

II. — MÉDAILLES ROMAINES

Ce sont toutes des impériales, depuis Pompée jusqu'à Alexandre Sévère et sa femme inclusivement, en grand

¹ On attribue généralement cette pièce à Lépide frappé à Cos. Mais rien ne prouve que la tête soit celle de ce triumvir. V. Cohen, T. I. p. 22. MM. Rollin et Fenardent en attribuent une presque semblable à un Nicias, tyran de Cos. Mais les monnaies des tyrans portaient-elles des noms de magistrats? La nôtre a été frappée dans cette île, voilà tout ce qu'il y a de probable.

bronze. Nous ne décrivons que les revers, à moins que le droit n'offre quelque particularité importante.

43. POMPÉE. Double tête de Pompée, disposée comme celle de Janus et couronnée de laurier. Au-dessus, MGN. (*sic*) — Revers: Proue de vaisseau sur laquelle est un astre; au-dessous, IMP (sans PIVS). As. Variété inconnue à Cohen. Frappée en Espagne par Sextus Pompée, l'an 45 ou 44 av. J.-C.

44. CÉSAR et AUGUSTE. DIVOS IVLIVS. Tête laurée de César. — Revers: CAESAR DIVI F. Tête nue d'Octave. Frappée en Espagne, après la mort de César. Gravée dans Cohen.

45. AUGUSTE restitué par Nerva. DIVVS AVGVSTVS. Sa tête laurée. — Revers: IMP. NERVA . CAESAR . AVGVSTVS. REST. Dans le champ, S. C.

46. TIBÈRE. IVSTITIA. Tête de la Justice, ceinte d'un large bandeau orné de palmettes¹. — Revers: TI CAESAR DIVI AVG F AVG PM TR POT XXIII. (22 de J.-C.) Dans le champ S. C. Ne se trouve pas dans Cohen.

47. LE MÊME. — Revers: PONTIF MAX TR POT XXXIX (36 de J.-C.). Dans le champ S. C. Globe et gouvernail entre les 2 lettres.

48. NÉRON DRUSUS, frère de Tibère. — Revers: TI CLAVDIVS CAESAR AVG PM TRP IMP PP. L'Empereur Claude assis, tenant un rameau d'olivier; à ses pieds, un amas de boucliers. Au-dessous, S. C.

49. DRUSUS César, fils de Tibère, et ses deux enfants. Têtes des deux enfants sur deux cornes d'abondance; au milieu, un caducée ailé. — Revers: DRVSVS. CAESAR. TI. AVG. F. DIVI. AVG. N. PONT. TR. P. II. (23 de J.-C.) Dans le champ, S. C.

¹ Allusion peut-être au procès de Pison (l'an 20 de J.-C.), où l'Empereur affecta la plus grande impartialité.

50. AGRIPPINE mère, femme de Germanicus et mère de Caligula. AGRIPPINA. M. F. MAT. C. CAESARIS. AVGVSTI. Profil énergique. — Revers: SPQR MEMORIAE AGRIPPINAE. Carpentum attelé de 2 mules au pas. Frappée sous Caligula¹. Ce G. B., très-beau, vaut 40 fr.

51. CALIGULA. — Revers: ADLOCVT COH. L'Empereur debout sur une estrade, haranguant les cohortes représentées par 5 soldats. Très-beau, 50 fr.

52. CLAUDE. — Revers: EX. S. C. OB CIVES SERVATOS, dans une couronne de chêne. Très-bel exemplaire. Peut valoir le même prix.

53. NÉRON. — Revers: CONG II DAT POP (2^e congiaire distribué au peuple). L'Empereur assis sur une estrade; près de lui le préfet du Prétoire. Au bas, 2 hommes, dont l'un délivre à l'autre une tessère. Dans le fond le temple et la statue de Pallas Nicéphore. A l'exergue: S. C. Très-beau, 60 fr.

54. GALBA. — Revers: Victoire marchant, tenant une palme et tendant une couronne, entre les lettres S C.

55. VITELLIUS. — Revers: PAX AVGVSTI S C. La Paix debout tenant une branche d'olivier et une corne d'abondance. Magnifique pièce, 80 fr.

56. VESPASIEN Cos III. — Revers: S. C. Mars à peu près nu, portant une lance et un trophée.

57. TITUS et DOMITIEN Césars. T CAESAR VESPASIAN IMP IIII PON TR POT II COS II. Tête laurée

¹ Sous Tibère, Agrippine avait été exilée dans l'île de Pandataria, où elle s'était laissée mourir de faim (Tacite, *Annales* V, 3, et VI, 25; Suétone, *Tibère*, LIII). Notre médaille nous apprend que sous Caligula, son fils, ses restes furent ramenés à Rome et inhumés avec honneur, et cela par un décret de ce même Sénat qui l'avait condamnée.

de Titus. — Revers: CAESER (*sic*) DOMITIAN COS DES II. Domitien à cheval, au galop, tenant un sceptre. Au-dessous S C (72 ou 73 de J.-C.). Très-beau, 50 fr.

58. DOMITIEN COS XI. — Revers: S. C. L'Empereur debout, en costume de pontife, sacrifiant sur un autel allumé, devant un temple où l'on distingue la statue de Pallas. Très-belle pièce. (30 fr.)

59. NERVA COS II. — Revers: CONGIAR PR SC. L'Empereur assis sur une haute estrade; devant lui, un autre personnage également assis, distribuant le congiaire à un homme qui monte les degrés; au fond, un soldat debout et la statue de Pallas.

60. TRAJAN. — Revers: SPQR OPTIMO PRINCIPI S C. La colonne trajane (114 de J.-C.)¹.

61. PLOTINE, femme de Trajan. — Revers: FIDES AVGVST. S C. La Fidélité debout, tenant deux épis et une corbeille de fruits. Magnifique pièce. 300 fr. Gravée dans Cohen.

62. MARCIANE, sœur de Trajan. DIVA AVGVSTA MARCIANA. Son buste diadémé; coiffure curieuse. — Revers: EX SENATVS CONSVLTO. Marciane (?) ou Vesta² assise sur un char attelé de 2 éléphants montés par leurs cornacs. (Fruste.) A l'exergue, S. C. Très-rare. Belle, 350 fr. Gravée dans Cohen.

63. HADRIEN CÔS. III. — Revers: S C. L'Empereur marchant, suivi de 4 soldats à la file, portant une aigle et 2 étendards. A l'exergue: DISCIPLINA AVG³. — Très-belle.

¹ « Il fit élever sur le Forum une haute colonne, destinée à la fois et à lui servir de tombeau et à être une preuve du travail fait pour cette place. Cet endroit en effet étant montagneux, il le défonça de toute la hauteur de la colonne et en fit ainsi une plaine. » (Dion Cassius, L. LXVIII, ch. 16, trad. Gros et Boissée.)

² Selon M. Cohen, avec doute.

³ ... Ipse (Hadrianus) post Casarem Octavianum labantem

64. SABINE, femme d'Hadrien. — Revers: PIETAS SC. La Piété assise, les pieds sur un escabeau, et tenant une haste et une patère.

65. L. AELIUS, César, fils adoptif d'Hadrien. — Revers: TR POT COS II S C. L'Espérance relevant sa robe et tenant une fleur tripétale. Belle pièce.

66. ANTONIN. — ANTONINVS AVGVSTVS PIVS. Son buste lauré, qui se termine par une petite tête de sphinx (?). — Revers: PP. TR. POT. COS III. Énée emportant son père Anchise sur ses épaules, lequel tient une ciste, et entraînant son fils par le bras. A l'exergue: SC. Le droit et le revers dans un grènetis. Médaillon (?) fort curieux.

67. MARC-AURÈLE. — TR P XXVI (172 après J.-C.) — Revers: IMP VI COS III SC. L'Empereur à la tête de ses troupes représentées par 5 soldats traversant le Danube sur un pont de bateaux. A l'exergue: VIRTVS AVG.¹. Fruste. — 50 fr.

68. LUCIUS VERUS, associé à l'Empire par Antonin. Sa tête laurée; sur le cou, une contremarque (?), que nous n'avons pu déchiffrer. — Revers: TR P III IMP II COS II S C. L'Empereur assis sur une estrade; près de lui le préfet du prétoire et deux soldats; au pied de l'estrade, Soëme, roi d'Arménie, posant une couronne sur sa tête. A l'exergue: REX ARMEN DAT². — 20 fr.

disciplinam incuria superiorum principum retinuit (Spartien. *Hadrien*, X). Voir tout le chapitre.

¹ Marcomannos autem in ipso transitu Danubii delevit. (Capitolin. *Marc-Antonin*, XXI.)

² Cette expédition d'Arménie, où Rome imposa un roi au pays, l'an 164, fut en réalité conduite par un des lieutenants de Verus, Martius Verus. V. les détails dans Tillemont et dans Crévier: *Histoire des Empereurs*.

69. LUCILLE, femme de L. Verus. — Revers: FECVN-DITAS S C. Femme assise sur un siège sans dossier, tenant un enfant sur ses genoux; de chaque côté du siège, une jeune fille.

70. COMMODE. Sa tête coiffée de la peau de lion. — Revers: HERCVLI ROMANO SC. Massue entre un arc et un carquois¹. (192 de J.-C.) Bel exemplaire, gravé dans Cohen. — 30 fr.

71. PERTINAX. — Revers: AEQVIT AVG TR P COS II S C. La Monnaie debout tenant des balances et une corne d'abondance. — 60 fr.

72. DIDE JULIEN. — Revers: CONCORD. MILIT. S C. La Concorde tenant 2 enseignes militaires. — 30 fr.

Pertinax et Dide Julien n'ayant régné chacun que deux mois, toutes leurs pièces sont rares et chères.

73 & 74. MANLIA SCANTILLA, femme de Dide Julien. — Revers: IVNO REGINA S C. Junon debout, tenant une haste et une patère; à ses pieds un paon. Deux exemplaires.

75. ALBIN, César. — Revers: SAECVLO FRUGIFERO S C. Divinité, le pied sur une proue de vaisseau, tenant d'une main un caducée, de l'autre une corne d'abondance.

76. SEPTIME SÉVÈRE IMP V. — Revers: PART ARAB PART ADIAB S C. Deux captifs représentant l'Arabie et

¹ « Il en vint à ce point de folie et d'indignité de répudier d'abord le nom de son père et le sien, et, au lieu de Commode et de fils de Marc-Antonin, de vouloir qu'on l'appelât Hercule et fils de Jupiter; puis, quittant l'habit romain et le costume impérial, il se couvrait d'une peau de lion et portait à la main une massue. » (Hérodien, *Commode*). On nous pardonnera de donner ici notre propre traduction. Pour le grec, V. l'édition de H. Estienne, 1581, p. 23.

l'Adiabène, les mains liées derrière le dos, au pied d'un trophée¹. A l'exergue : COS II PP. — Belle.

77. JULIA DOMNA, femme de Septime Sévère. — Revers : MATRI CASTRORVM. L'Impératrice sacrifiant sur un autel allumé. Devant elle, 3 enseignes. A l'exergue, S C. Contremarque moderne, un I couronné. — 20 fr.

78. CARACALLA. — Revers : VOTA PVBLICA S C. L'Empereur en grand pontife sacrifiant devant un trépied allumé (211 de J.-C.). Très-belle pièce.

79. LE MÊME. — Revers : PM TR P XVIII IMP III COS III PP Diane dans un bige de taureaux au galop. A l'exergue, S C. (215 de J.-C.)

80. GÉTA, Auguste. — Revers : FORT RED TR P III COS II PP. (211 de J.-C.) La Fortune assise. A l'exergue, S C. — De 15 à 75 fr.

81. MACRIN. — Revers : PONTIF MAX TR P COS PP. La Félicité tenant un long caducée et une corne d'abondance. S C. (217 de J.-C.) Belle. — 30 fr.

82. DIADUMÉNIEN, César. — Revers : PRINC IVVENTVTIS. Diaduménien debout, tenant une haste et une enseigne. Près de lui 2 autres enseignes. Le droit de la pièce très-beau. — 80 fr.

83. JULIA PAULA, première femme d'Elagabale. — Revers : CONCORDIA. La Concorde assise, tenant une

¹ Deinde circa Arabiam plura gessit : Parthis etiam in ditio-
nem redactis, necnon etiam Adiabenis, qui quidem omnes eum
Pescennio senserant. Atque ob hoc, reversus, triumpho delato,
appellatus est Arabicus, Adiabenicus, Parthicus. Sed triumphum
respuit, ne videretur de civili triumphare victoria; recusavit et
Parthicum nomen ne Parthos lacesseret (Spartien. *Septime Sé-
vère*, ch. IX. Voir aussi ch. XIV et XV. — Diou, L. LXXV, ch. I
et suiv. — Hérodien, L. III, ch. 6.) La guerre contre les Par-
thes doit être de l'an 197.

patère et une double corne d'abondance. Dans le champ, un astre. Exergue, S C. — De 40 à 140 fr.

84. AQUILIA SEVERA, deuxième femme d'Elagabale¹. Buste diadémé. — Revers : CONCORDIA. La Concorde tenant une double corne d'abondance et sacrifiant sur un autel allumé. Dans le champ, un astre. S C. — De 80 à 120 fr.

85. ANNIA FAUSTINA, troisième femme d'Elagabale. ANNIA FAVSTINA AVGVSTA. Tête jeune diadémée, à droite. — Revers : CONCORDIA. L'Empereur et l'Impératrice se donnant la main. Entre eux un astre². Exergue, S C. — Pièce excessivement rare, qui avait été achetée, il y a une trentaine d'années, 1,800 fr. par M. P. Dupré chez M. Rollin père³.

86. SO.EMIAS, mère d'Elagabale. — Revers : MATER

¹ « Il épousa Cornélia Paula, à dessein, disait-il, de devenir plus tôt père, lui qui ne pouvait même pas être homme.... Ensuite, ayant répudié Paula, sous prétexte qu'elle avait une tache sur le corps, il se maria avec Aquilia Sévéra, par l'infraction la plus manifeste aux lois ; car il souilla cette vestale par une flagrante impiété. Il osa dire : C'est pour que de moi, grand pontife, et d'elle, grande vestale, il naisse des enfants divins, que j'ai fait cela.... Il ne la garda pas longtemps ; il en prit une autre, puis une autre, et une autre encore ; après quoi il revint à Sévéra. » (Dion Cassius. L. LXXIX. ch. 9, trad. Gros et Boissée, T. X, p. 562.)

² Cet astre, qui figure sur les monnaies des trois femmes d'Elagabale et souvent sur les siennes propres, est une allusion à la fois au nom de cet Empereur, qui en phénicien signifiait *soleil*, et au culte de cette divinité, qu'il avait introduit à Rome. On sait qu'Elagabale, natif d'Emèse en Phénicie, avait été prêtre du Soleil. (Hérodien, L. V, *Macrin et Antonin-Elagabale*.)

³ L'exagération du relief de cette tête la rendrait suspecte, surtout rapprochée de celles des deux autres femmes d'Elagabale, si, d'un autre côté, le même relief, ou peu s'en faut, ne se retrouvait dans la pièce d'Orbiana (V. plus bas), que l'on peut dire contemporaine, et qui est assurément authentique.

DEVM. Cybèle coiffée du modius¹, assise, tenant un rameau et accoudée au tympanum; à ses pieds, 2 lions. Exergue, S C. — 40 et 50 fr.

87. JULIA MESA., aïeule d'Elagabale. Buste diadémé. Revers: PVDICITIA. La Chasteté assise, écartant son voile d'une main et de l'autre tenant un long sceptre. Exergue, S C. — Très-beau style. De 8 à 50 fr.

88. ALEXANDRE SÉVÈRE. — Revers: PAX AVGVSTI. La Paix marchant à pas précipités, tenant un rameau d'olivier et un sceptre. S C. Très-grand bronze.

89. ORBIANA, femme d'Alexandre Sévère. Son buste diadémé, d'un fort relief. — Revers: CONCORDIA AVGVSTORVM. L'Empereur et l'Impératrice debout, se donnant la main. L'Empereur tient un *volumen*². Exergue, S C. Très-grand bronze. — De 20 à 60 fr.

Ces neuf dernières médailles, Nos 81 à 89, sont gravées dans Cohen, excepté les Nos 87 et 88.

Ensemble, 42 grecques et 47 romaines.

¹ Tourrelée, dit M. Cohen, mais la déesse n'est coiffée que sur le sommet de la tête.

² M. Cohen le fait tenir à Orbiane, mais sa gravure rectifie son texte. Ce volume est une allusion aux goûts studieux de l'Empereur. V. Lampride, *Alexandre Sévère*, XXX, XXXI et XXXIV.

CHRONIQUE

Nous avons reçu du Ministère des Beaux-Arts la circulaire suivante en communication :

« Monsieur le Préfet,

« La Commission des Monuments historiques s'occupe en ce moment de réunir tous les documents nécessaires pour dresser une liste définitive des édifices dont la conservation présente un véritable intérêt au point de vue de l'art. Sur cette liste les Monuments seront inscrits dans un ordre de classement méthodique, c'est-à-dire que ceux qui représentent le point de départ ou le complet développement d'une école d'architecture figureront en première ligne, tandis que ceux qui ne sont, par rapport aux précédents, que des dérivés, seront classés en seconde ou troisième ligne, suivant leur intérêt relatif.

« Vous pouvez, Monsieur le Préfet, apporter un utile concours à la préparation de cet important travail en me signalant les édifices de votre département qui vous paraîtraient susceptibles d'être classés, bien qu'ils ne figurent pas sur la liste actuelle des Monuments historiques, que j'ai l'honneur de remettre sous vos yeux.

« Afin que la Commission pût statuer utilement sur les propositions que vous croirez devoir m'adresser à ce sujet, il conviendrait d'y joindre des photographies des Monuments dont vous demanderez le classement.

« Je vous recommande, Monsieur le Préfet, de ne pas perdre de vue l'objet de la présente communication, Il s'agit, en quelque sorte, de dresser l'inventaire des richesses architecturales de la France, et je ne doute pas que vous soyez heureux d'apporter à cette œuvre le concours de votre zèle éclairé.

« Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes
et des Beaux-Arts.* »

Par le Ministre et par autorisation,
Le Directeur des Beaux-Arts, membre de l'Institut.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

« Paris, le 1^{er} juin 1874.

« Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous adresser le programme d'un prix proposé par la Société des Etudes historiques pour l'année 1875 et de vous prier de vouloir bien lui donner la publicité dont vous disposez.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le Président,*

« E. BRETON. »

Programme du Prix Raymond.

La Société des Etudes historiques délivrera, dans sa séance publique de l'année 1875, un prix de 1,000 fr. légué par M. Raymond, ancien membre de la Société, à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante : *Histoire élémentaire de la Littérature française jusqu'en 1789, à l'usage des écoles primaires.*

Extrait des conditions du concours :

Les Mémoires manuscrits devront être adressés à l'Administrateur, M. LOUIS-LUCAS, 38, rue Gay-Lussac, avant le 1^{er} janvier de l'année 1875 ; ils ne porteront pas de signature, mais seulement une devise répétée sur un pli cacheté, qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

— A mérite égal le prix pourra être partagé.

— Si aucun Mémoire n'était jugé digne du prix, la Société pourrait décerner une ou plusieurs médailles dont elle fixerait la valeur.

— Les Mémoires couronnés resteront la propriété de leurs auteurs ; mais la Société se réserve le droit de les publier la première dans son Journal, en tout ou en partie, selon leur étendue.

— Les Mémoires non couronnés seront rendus aux personnes qui les réclameront, en justifiant de la devise ; les plis ne seront pas ouverts. — La perte des Mémoires ne pourra donner lieu à aucune réclamation contre la Société.

— A la séance publique de 1875, il sera rendu compte du concours, et le Président décernera les récompenses.

— Sont exclus du concours les membres titulaires et les membres de la *Société des Etudes historiques* résidant dans le département de la Seine.

—
Nous avons reçu de M. l'abbé Le Petit, secrétaire général de la Société Française d'Archéologie, le *règlement intérieur* élaboré par le Comité permanent de la Société. Ce règlement, déposé dans nos Archives, est à la disposition de tous ceux qui voudront le consulter.

—
Un congrès international des Sciences géographiques se réunira au printemps de 1875, sous les auspices de la Société de Géographie. M. le baron Reille, commissaire général, a bien voulu nous envoyer la liste des questions qui seront soumises à ce congrès et nous demander la publicité du Bulletin. Nous tiendrons ce questionnaire à la disposition des personnes qui désireraient en prendre connaissance.

—
Chronique de la guerre franco-allemande.

Notre appel aux Vendômois pour les engager à écrire une chronique de la guerre 1870-1871 a été entendu. Un comité s'est formé sous les auspices de la Société pour réunir tous les documents.

Les membres du comité se sont partagé les cantons de la manière suivante :

Vendôme, MM. Nouel et Martellière-Bourgogne ;
Mondoubleau et Droué, M. de Maricourt ;
Morée, M. Gaston de Lavan ;
Sciommes, M. Dessaignes.

Nous n'avons pas encore trouvé de correspondants pour les cantons de *Savigny, Montoire et Saint-Amand* ; mais nous sommes certains que ce simple appel suffira pour nous amener de nouveaux travailleurs, désireux de contribuer à cette œuvre patriotique.

—
L'Académie Française, dans sa séance du 26 mai dernier, a partagé le prix Théroüanne entre M. Emile Belot, auteur de *l'Histoire des Chevaliers romains* (second volume), que nous

avons signalée dans notre dernier Numéro, et M. Edmond Hugues, pour son *Histoire de la Restauration du Protestantisme en France au dix-huitième siècle*.

Le département de Loir-et-Cher était représenté à la dernière Exposition des Beaux-Arts, à Paris, par sept artistes, dont nous donnons les noms et les œuvres extraits du catalogue :

PEINTURE.

BUSSON (Charles), né à Montoire, élève de MM. Rémond et Français. Hors concours :

Anciens fossés du château de Lavardin, près Montoire.

MALHERBE (M^{me} Pauline), née à Blois, élève de M^{me} Desnos :
Fleurs.

DESSINS.

BURAT (M^{lle} Fanny), née à Blois, élève de Jacobber :
Raisins. — Aquarelle.

CROSSON (M^{lle} Esther), née à Vendôme, élève de M^{mes} Billot et Leguay.

Portrait de M^{***}. — Miniature.

Portrait de M^{me} F.... — Email.

Portrait de M. L. P.... — Email.

QUEYROY (Louis-Armand), né à Vendôme :
Bords de l'Allier, au printemps. — Fusain.

ULYSSE (Jean-Jude), né à Blois, élève de M. V. Chavet :
Un poste de routiers, au XVI^e siècle. — Faïence.

SCULPTURE.

LOISON (Pierre), né à Mer, élève de David d'Angers. Hors concours :

Nausicaa lance une dernière fois la balle. — Statue, plâtre.

.... En ce moment, Nausicaa jette à l'une de ses suivantes la paume légère qui s'égare et va tomber dans le rapide courant du fleuve. Toutes alors poussent un grand cri....

(HOMÈRE. *Odyssée*, ch. vi.)

GRAVURE.

QUEYROY :

La rue du Grand-Carroi, à Chinon (Indre-et-Loire). — Eau-forte ;

Deux eaux-fortes : Environs de Vendôme ;

Quatre eaux-fortes : Faïences de Ronen et de Nevers.

Mentionnons encore un artiste, étranger sans doute à notre département, mais qui s'y rattache par l'un des sujets qu'il avait choisis.

BRUNET-DEBAINES (Alfred), né au Havre, élève de MM. Pils et Gaucherel :

La chapelle du Lycée, à Vendôme. Aquarelle.

CII. B.

Nous avons remarqué, à la merveilleuse Exposition d'Alsace-Lorraine, une toile d'Horace Vernet qui porte le titre de *Souvenir de Vendôme*.

Ce tableau représente le duc de Chartres (depuis le roi Louis-Philippe) sauvant la vie à deux prêtres en 1791. Le fait se passe à Vendôme, où le duc de Chartres commandait un régiment de dragons.

Le tableau a 0^m,50 de hauteur sur 0^m,61 de largeur.

Le duc d'Orléans, en uniforme, se jette devant les deux prêtres, au moment où la foule irritée s'apprête à les fusiller. La fureur populaire paraît à son comble ; chacun s'est armé, celui-ci d'un vieux mousquet, celui-là d'une fourche, cet autre d'un croissant. Un gros chien, qui est au premier plan, semble prendre part par ses grognements à cette démonstration, et il est évident que, sans le sang-froid du jeune colonel et sa fermeté, c'en était fait des deux prêtres.

Le tableau, après avoir appartenu au duc d'Orléans, fils aîné du roi, est aujourd'hui dans la galerie de Mgr le comte de Paris.

Il a été reproduit par la gravure et lithographié par C. Motte ; cette reproduction porte en estampille le chiffre du duc d'Or-

léans et cette légende: Galerie lithographiée de Mgr le comte d'Orléans ¹.

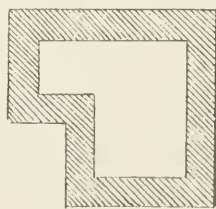
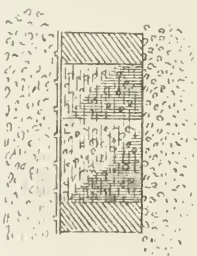
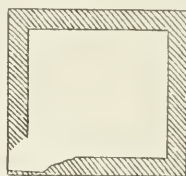
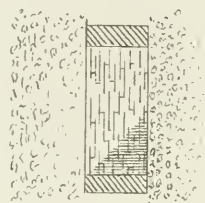
A. DE R.

A la même Exposition figurait un portrait d'Antoine de Bourbon, par Franz Porbus, appartenant à M. Albert Goupil.

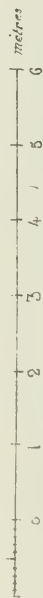
Il y a eu deux Franz Porbus, *le vieux* et *le jeune*, le père et le fils. Le père, né à Bruges en 1540 et mort à Anvers en 1580 ou 84, ne paraît pas être jamais venu en France. Le fils, né à Anvers en 1570, se fixa à Paris, où il mourut en 1622. — Si le portrait en question est de lui, et si ce portrait est bien celui d'Antoine de Bourbon, il n'a pas été fait d'après nature, Antoine étant mort en 1562.

CII. B.

¹ Un exemplaire de la lithographie Motte se trouve dans un des bureaux de la Mairie de Vendôme, offert par l'imprimeur lithographe; mais on ne voit dans la scène qu'un prêtre.



Echelle de 0^m 01 p^m



PEZOU Fouilles de 1874

Lith. Parois a l'encoin.

FOUILLES

TROUVAILLES & EXCURSIONS

Les fouilles projetées à Saint-Hilaire ayant été retardées par une circonstance fortuite, le deuil profond qui vient de frapper notre collègue M. Duvau, nous avons porté nos vues d'un autre côté, et nous nous sommes arrêtés à Pezou.

Fouilles de Pezou.

(1874)

Pezou était pendant la période romaine une localité importante, un des centres les plus habités de la vallée du Loir. Il était sur le parcours d'une voie très-fréquentée, et on ne peut aujourd'hui y donner un coup de pioche sans amener à la surface de nombreux vestiges de l'occupation romaine. On n'a pas oublié le cimetière mis au jour par les travaux du chemin de fer, et qui a offert tant de merveilles à ses explorateurs.

En parcourant les premiers volumes des annales de la Société, je lus que le jardin de M. Gentil, de Pezou, avait, à l'occasion d'une fouille accidentelle, révélé un grand nombre de traces d'habitations anciennes, et qu'une partie de ce terrain restait encore à fouiller. Je pensai qu'il y avait lieu de continuer ces fouilles, et une commission fut nommée pour s'en occuper et les diriger. Chargé de vous rendre compte de nos travaux, je viens m'acquitter de ma mission.

Arrivés à Pezou, nous trouvâmes M. Gentil animé des meilleures dispositions à l'endroit de la Société : il nous eût été impossible de trouver un auxiliaire plus dévoué et plus bienveillant, et votre commission se hâta, tout en lui exprimant les remerciements de la Société, de profiter de ses offres obligeantes.

Il nous raconta qu'il y a environ vingt-cinq ans, il eut besoin de défoncer le sol dans la partie de sa propriété aujourd'hui exploitée en jardin, à une cinquantaine de mètres de la grande

route ; il le faisait pour son utilité personnelle, sans penser que ce terrain pourrait renfermer quelques objets précieux pour la science. Il déterra une quantité considérable d'amphores, dont une, qui l'a frappé par ses dimensions importantes, pouvait bien contenir, nous a-t-il affirmé, un *quart de vin*. Cette capacité n'a rien de surprenant pour qui a vu, dans certains musées, les récipients journallement employés dans les usages domestiques chez les Romains. Le musée de Nîmes, entre autres, possède deux amphores qui peuvent facilement contenir une centaine de litres chacune. Les vases, les *potes*, suivant la pittoresque expression de M. Gentil, se rencontraient à chaque pas, un grand nombre entières et variées de formes ; elles étaient accompagnées de coupes, d'assiettes, de patères, de vases en verre, d'objets en os, de monnaies, etc. Un amateur du pays, qui passait par hasard au moment des travaux, fut frappé de cette abondance de débris romains, et, sur l'invitation de M. Gentil, en emporta une grande quantité.

Après nous avoir donné ces détails, M. Gentil nous remit une monnaie qu'il avait récemment trouvée sur le même emplacement, et nous offrit de débarrasser immédiatement le terrain non fouillé pour le mettre à la disposition de la Société, lui abandonnant d'avance tout ce que nous pourrions trouver. Nous acceptâmes et nous nous mîmes résolûment à l'œuvre.

Après avoir enlevé une première couche de terre de 0^m80, qui contenait quelques pierres et quelques tessons de poterie, nous avons rencontré un mur formé de moellons avec cordons de tuiles à rebord fortement cimentés. Ce mur avait 1^m,10 de haut à partir des fondations, et 0^m,40 de large. Le sommet était soigneusement arrasé et couvert par des tuiles à rebord entières, bien rejointoyées, ajustées et placées certainement au moyen d'un niveau, tant elles sont horizontales. Toute la construction, mise à découvert, révéla un rectangle de 1^m50 de large sur 2^m de long (intérieurement). A l'extrémité N.-O., le rectangle s'élargit d'un appendice presque carré, avec plusieurs marches qui descendaient dans ce réduit et lui servaient d'entrée. Il y avait là une porte en bois ; nous y avons trouvé des gouds, une peinture et des clous, le tout fortement oxydé.

Nous donnons ci-joints le plan et l'orientation de cette petite construction. Elle contenait beaucoup de terre à poterie à moitié

cuite et une quantité considérable de tessons de toute qualité, de toute finesse, de toute nuance. Les objets retirés de notre fouille ont subi l'action d'un feu violent. Tout nous porte à croire que nous avons découvert un four à poterie, complément indispensable de tout établissement romain. La quantité extraordinaire de vases entiers trouvés par M. Gentil dans un endroit qui pouvait être le magasin, la masse énorme de débris que nous avons tirée des décombres, une grande analogie dans le mode de décorations des différentes pièces, la variété de ces pièces, amphores, terrines, simples *olla* ou pots-au-feu, bols à riches reliefs avec vernis rouge ou vernis noir, vases plus fins encore à vernis métallique, petits pots de toute couleur, de toute grandeur, plats, assiettes, soucoupes, l'assortiment est complet, et l'anse d'une amphore nous donne le nom de Partisan. Certes la ménagère romaine devait trouver chez le sieur *Diogène* de quoi subvenir à tous les usages domestiques de l'époque. A côté de ces vases, nous trouvons la terre pour les fabriquer, qui a déjà subi une préparation, nous croyons même avoir recueilli des instruments servant à les modeler, une petite spatule en os et une molette en fer.

A trois mètres au N.-E. de la première fosse, nous en avons rencontré une seconde, dont les murs sont complètement construits en tuiles à rebords horizontales. Elle a 2^m,25 sur 2^m,40; les murs ont 0^m,25 d'épaisseur et 0^m,80 de hauteur au-dessus des fondations; elle était recouverte d'une couche de 1^m de terre rapportée. Dans l'angle Est, le mur présente une solution de continuité de 1^m de large, et qui était certainement l'entrée.

Voici la liste des objets trouvés dans ces fosses; presque tous proviennent de la première.

1^o Vases en terre samienne rouge.

La pièce la plus remarquable est un bol en terre rouge, avec reliefs dont nous avons pu reconstituer une grande moitié; il a 0^m,21 de diamètre à l'ouverture. La terre dont il est fait nous paraît être la même que celle des vases communs; seulement elle aurait été épurée et recouverte d'un vernis.

Les vases samiens, dit M. Schuermans, dans son excellent ouvrage sur les *Sigles Figulins*, les vases samiens extrêmement répandus étaient la vaisselle de table la plus générale, et peut-être

même des pauvres comme des riches. Ils pouvaient servir également pour les sacrifices. On les retrouve dans toute l'Europe, et si les artistes de Samos envoyèrent dans nos contrées les premiers spécimens de cet art, les nombreux vestiges de fours découverts en Alsace, dans l'Oise, le Maine, l'Orléanais, prouvent que l'industrie locale ne tarda pas à les imiter.

Ces vases étaient décorés au moyen de divers procédés¹. Tantôt on les a simplement tirés d'un moule qui a couvert leurs parois de reliefs, tantôt on a ajouté à ces premiers ornements des guillochures faites à la molette. D'autres ont reçu des reliefs moulés séparément et appliqués après coup. Nous avons dans notre fouille des exemples de ces deux modes de fabrication.

Notre bol a été évidemment moulé tout d'une pièce ; mais les sujets en relief sont assez grossièrement dessinés, et dénotent l'enfance ou la décadence de l'art.

Trois sujets principaux forment l'ornementation ; un satyre aux pieds de bouc, un paysan qui taille la vigne, et un hippocampe, animal fabuleux qui avait le devant et le corps d'un cheval, mais qui se terminait en queue de poisson ; le tout séparé par des encadrements en guillochis et surmonté d'une frise circulaire d'oves, que l'on retrouve avec des dimensions variées autour de presque tous les bols à reliefs rouges et noirs. Après cette pièce, nous classerons 5 autres fragments, qui paraissent par leur galbe avoir aussi appartenu à des bols ; sur l'un on voit un lapin, un coq, une feuille de vigne surmontée d'une jolie aiguille ; le second porte des reliefs moulés séparément et appliqués après coup sur la panse du vase : on y distingue une Vénus, les pieds appuyés sur deux colombes qui surmontent un autel antique, et un autre sujet qui pourrait être Déjanire enlevée par Hercule au centaure Nessus ; sur le troisième, deux amours qui jouent ; sur le quatrième, un guerrier à cheval casqué et armé de toutes pièces ; enfin le cinquième est une de ces anses en forme de tête de lion et dont la gueule forme trou. Notre vitrine en possède déjà de semblables, qui viennent de Rouen.

Pour mentionner tous les spécimens de poterie samienne que nous avons trouvés à Pezou, nous indiquerons une quantité con-

¹ Benjamin Fillon : *L'Art de terre chez les Poitevins*.

sidérable de fragments, avec ou sans ornements, ayant appartenu à des bols, des soucoupes, des patères ou plats, etc., et nous passerons à des poteries plus ordinaires.

2^o *Vases en terre noire vernissée.*

Les vases en terre noire vernissée sont assez rares dans notre région ; nous n'en avons trouvé que deux échantillons très-frustes, et dont le mauvais état prouve le peu de solidité du vernis. Sur le plus grand fragment était figurée une chasse au cerf ; sur l'autre, une guirlande de feuilles de lierre ou de nénuphar.

3^o *Vases à vernis métallique.*

Nous n'avons rencontré qu'un échantillon de cette espèce. La poterie est excessivement fine, et n'a que deux ou trois millimètres d'épaisseur.

4^o *Poterie grise, rougeâtre ou noire sans reliefs.*

Cette poterie, qui semble avoir été destinée aux usages les plus ordinaires de la vie domestique, nous a donné une grande quantité d'échantillons, entre autres une urne de forme commune, que nous avons reconstituée entièrement, une anse d'amphore portant le nom du potier DIOGENVSF, *Diogenus fecit*. On remarquera cette forme *Diogenus* au lieu de *Diogenès*, la forme grecque la plus connue.

Il y a dans la collection Durand, catalogue de Witte, une lampe qui porte le nom de *Diogenès* ; Frochner cite à Trèves le nom abrégé *Diogen*, et M. Filon a signalé à Poitiers *Dioge*. Evidemment, il s'agit d'individus tout différents, ce qui prouve que le nom était assez commun. Nous avons aussi reconstitué une petite écuelle en terre grise ; puis nous avons trouvé une quantité de fragments plus ou moins importants de poteries noires, grises, rougeâtres, etc., appartenant à des vases de toute nature. Un fragment de vase en terre grise porte une inscription tracée à la pointe en caractères cursifs ; nous n'avons pu la déchiffrer. On sait aujourd'hui que les vases qui portaient ces inscriptions étaient des urnes funéraires, et que le nom était celui de l'individu dont l'urne recérait les cendres.

5^o *Objets divers en terre.*

Outre les vases, le potier fabriquait encore divers objets à

usage journalier ; nous avons trouvé un poids de forme pyramidale, percé d'un trou horizontal au sommet. Notre Musée possède déjà plusieurs de ces poids, et M. de la Saussaye en signale dans les découvertes qu'il a faites à Gièvres, en Sologne. Leur grande ressemblance avec les poids des horloges en bois de nos campagnes ferait croire volontiers qu'ils ont servi à un usage semblable, s'il était bien démontré que dans les horloges à rouages, connues des anciens, les contre-poids employés comme moteurs avaient été substitués à l'échappement de l'un des clepsydres. Notre poids pèse 600 grammes.

Outre le poids, nous avons aussi rencontré un petit disque, au travers duquel on faisait passer le bont inférieur du fuseau, pour qu'on pût lui imprimer un mouvement de rotation, et que, grâce à ce poids, il tendit et serrât mieux le fil. C'est ce que Pline appelait *verticillus*.

6^o Objets en os.

Ces objets sont peu nombreux dans notre fouille ; mais ils ont leur importance. Ils consistent en deux tuyaux en os, percés de trous et faits au tour, qu'on a pris longtemps pour des tuyaux de flûte, et qu'un archéologue a reconnus récemment pour des charnières de coffre. Ceux que nous avons décoverts apportent un appoint très-sérieux à ce système ; ils sont traversés par une tige de fer, qui y est restée adhérente. Nous avons trouvé en outre une sorte de boutons en os tourné, comme notre Musée en possède déjà plusieurs, une épingle à cheveux et une sorte de spatule qui peut avoir servi à modeler les vases.

Nous rangerons encore dans cette série un morceau de bois de cerf, qui peut avoir servi de manche à quelque instrument.

7^o Objets en fer.

Le fer est très-maigrement représenté dans notre trouvaille. Une penture de porte, deux gonds, des clous grands et petits, le tout fortement oxydé, tel est le gros des objets en fer trouvés dans nos fosses. Outre cela pourtant, nous avons mis de côté une molette qui nous semble avoir servi à la décoration des poteries.

8^o Monnaies.

Nous avons trouvé six pièces de monnaie, mélangées aux décombres de tout genre extraits de nos fosses :

Un denier d'Antonin, qui paraît porter au droit l'indication de la XXI^e puissance tribunitienne (158 de J.-C.). Au revers, l'effigie de la Fortune ;

Un grand bronze de la dernière année du règne d'Antonin, de la XXIII^e puissance tribunitienne (161 de J.-C.), portant au revers *Pietati Augusti*. La Piété portant deux enfants, tandis que deux autres sont à ses pieds. Pièce remarquable ;

Un Auguste, moyen bronze ;

Un Tibère, petit bronze. Au revers, l'autel de Roma et d'Auguste ;

Un Néron, moyen bronze. Au revers, la Victoire marchant, portant un bouclier.

Un grand bronze complètement oxydé ¹.

9^o Objets en verre.

Notre fouille ne nous a fourni que quelques échantillons sans importance de fioles de verre, de quatre nuances différentes, du vert, du bleu, du jaune foncé et du jaune clair.

En somme, j'espère que vous trouverez avec nous, Messieurs, que cette fouille n'a pas été sans fruits pour la science. En pensant surtout à la patience et au courage de maints explorateurs, qui fouillent quelquefois bien longtemps avec le seul espoir pour soutien, nous devons nous estimer heureux de ce premier encouragement.

—

Fouille dans le puits de Villelanmoy, commune d'Espéreuse,

Par M. Gédéon de Trémault.

Au mois d'avril dernier, M. de Trémault, manquant d'eau dans le puits de Villelanmoy, le fit curer. Outre une quantité considérable de vieux seaux et de gargouilles, on en tira un petit pot

¹ Nous devons tous les renseignements de numismatique à notre savant ami M. Bouchet.

d'étain, qui paraît avoir été autrefois doré ; la forme de ce petit vase, surtout de l'anse, ne manque pas d'élégance. A côté se trouvait une petite cuillère de même métal, portant sur la queue le monogramme du Christ (c'était sans doute une cuillère à encens) ; un étrier en fer, remontant au moyen âge ; un fer de lance ancien, mais d'une époque indéterminée ; et une monnaie de cuivre de Christine, reine de Suède, portant le millésime de 1652.

Tous ces objets étaient enfouis dans deux mètres de vase ; le puits a 36 mètres de profondeur.

Madame d'Ancreville, née de Trémault, propriétaire de Villanmoy, a bien voulu donner tous ces objets au Musée. Elle y a même joint un double tournois de Maurice de la Tour, prince de Sedan (1632), trouvé dans le petit oratoire du château.

Trouaille de monnaies à Thoré.

M. Renard-Fortin, de Thoré, cherchant à agrandir le tron pratiqué pour l'écoulement de sa cuve, a trouvé un grand nombre de doubles tournois, enveloppés par rouleaux dans du papier.

La plus grande partie était de Louis XIII, Sedan, Sully, Dombes, etc.

Excursion à Nourray.

Il a été question, dans la chronique du 1er trimestre de cette année, de l'église de Nourray. M. Bouchet blâmait avec raison la liberté de l'architecte, qui avait surhaussé le plein-cintre de la voûte et rendu polygonale l'abside, auparavant en cul-de-four. M. de Salies et moi nous avons de nouveau visité cette charmante église, et nous nous sommes convaincus que cette restauration était d'une hardiesse grande, nous dirons même trop grande, car déjà le travail de poussée des murs semble se faire sentir sur la nouvelle voûte ; des fissures commencent à se produire dans l'arc doubleau qui saillit sur la voûte à l'entrée du sanctuaire.

Nous avons remarqué en outre quelques pierres tombales, dont on semble faire peu de cas, et qui sont menacées de destruction, si on n'y prend garde.



CY GIST ET REPOSE
 LE CORPS DE NOBLE HOMME OC
 TAVI N DE 1578
 MOI
 ET DE BRUNPLESS
 QVI DECEDA LE
 12 DE NOVEM^e
 1582 Prier diev
 POVR SON AME

CY GIST DAMOISEL MARIE OLIVIER
 VIVANTE FEMME DE JEAN DE VISTON
 ESCVYER SIEVR DE BRVMPLESSE
 LAQUELLE DECEDA LE 8 IOVR
 DE JANVIER 1651
 PRIEZ DIEV POVR SON AME
 ET LEDICT SIEVR DECEDA LE
 7 OCTOBRE 1654
 PRIEZ DIEV POVR SON AME



PIERRES TOMBALES
 Eglise de Nourray (Loir-et-Cher)

A. Queyroy, Del & Lith

Voici la copie des mieux conservées :

1^o La première est un spécimen, presque unique dans nos pays, des dalles du XIII^e siècle ; elle mesure 2^m,25 sur 1^m,05. En voici l'inscription : « *Hic jacet Hugo Ursolii miles dn de Fontenailles, aia (?) ejus die mercurii, ante fest. beati Bricii obiit des miles anno dni millesimo CCI octavo. Requiescat in pace.* » Nous en donnons le dessin, fait par notre ami M. A. Queyroy.

2^o La seconde pave la nef le long du mur de gauche. Elle porte : *Cy gist et repose le corps de noble homme octavian de... Juston vivant escuyer, Sr de Villamoi et de Brinplesse qui décéda le 12 de novembre 1582. Priez Dieu pour son âme.* Nous en donnons le dessin avec le blason : « de... à la bande de... accompagné de trois étoiles de... 2 et 1. »

3^o La troisième pierre a 0^m,50 de large sur 0^m, 70 de haut. Elle est encastrée dans la muraille, dans un couloir impraticable, et qui sert, paraît-il, d'accès au clocher. Elle est couronnée d'un blason bien conservé, timbré d'un casque supporté par un élégant lambrequin. L'écu est écartelé de Juston et Olivier. Nous y avons lu au toucher, ne pouvant faire autrement, l'inscription suivante : « *Cy gist damoiselle Marie Olivier vivante femme de Jean de Juston, escuier sieur de Brumplesse, laquelle décéda le 8^e jour de janvier 1651. Priez Dieu pour son âme et ledict sieur décéda le 8 d'octobre 1654. Priez Dieu pour son âme.* »

4^o La quatrième forme la marche du sanctuaire ; on y lit : « *Cy gysent les corps de Pierre Le Galloys, escuyer sieur de Bezay, décédé le 12 d'avril 1550 et damoiselle sa femme décédée en mois d'août 1572, fondatrice de la chapelle ou se dit tous les dimanches la messe et de Pierre le Galloys, escuier Sr de Bezay, son fils décédé le 16 de mars 1584 et damoiselle Marie de Menou, sa femme décédée le 14 de septembre 1585 et damoiselle Renée Livre (?) femme de Jean le Galloys, escuyer, sieur de Bezay, décédée le 16.... »*

5^o A la porte de l'église, sous le porche qui la précède, nous avons remarqué une pierre formant le soubassement d'un banc qui occupe les deux côtés de la porte ; cette pierre porte divers insignes sculptés, et entre autres une *ascia* parfaitement caractérisée. Il est possible qu'elle soit la paroi d'un sarcophage romain, égarée au milieu de cette construction du XII^e siècle.

Après avoir relevé toutes ces inscriptions, nous nous sommes

préoccupés des moyens de sauver ces pierres tombales de la destruction, et nous avons commencé quelques démarches, qui semblent devoir en assurer la conservation.

Excursion au prieuré de Courtozé.

Les Bénédictins de Vendôme avaient de nombreux prieurés dans tout le pays. Ces monastères en miniature, où résidaient un certain nombre de religieux, sont presque tous devenus des bâtiments ruraux, des granges, des étables, et, grâce à cette circonstance, plusieurs nous ont conservé de précieux vestiges de l'architecture et de l'aménagement de ces demeures claustrales au moyen âge.

Le prieuré de Courtozé est un des mieux conservés. Il est à deux kilomètres et demi de l'église d'Azé. Bâti au pied du cotéau, il est entouré de murailles fort épaisses, garnies de meurtrières qui lui formaient une enceinte demi-circulaire. Il reste aujourd'hui de la construction ancienne une grande partie de cette enceinte et trois corps de bâtiments : le pavillon d'entrée, avec porte pour les voitures et porte pour les piétons, fenêtres géminées, etc. ; la chapelle, avec porte à voussure et double fenêtre très-élancée, piscine, etc. ; et, enfin, un bâtiment d'habitation, composé de trois salles distinctes, avec plafond lambrissé en plein cintre sur entraits sculptés, et une hauteur d'étage de 6 à 8 mètres ; une cheminée à hotte du XI^e siècle, fort remarquable comme type et comme conservation ; et des morceaux de peintures murales du XI^e siècle, bien conservées, eu égard à leur rareté dans le pays.

Tel est, en deux mots, le résumé de l'importante excursion faite par M. Godineau et moi. Nous en reparlerons dans le prochain Bulletin.

A. DE ROCHAMBEAU.

L'HIVER DE 1709

A VENDÔME & AUX ENVIRONS

Par M. E. NOUËL,

Professeur de Physique au Lycée de Vendôme.

L'hiver le plus désastreux dont les temps modernes aient conservé le souvenir est celui de 1709. Cet hiver fut remarquable et par l'intensité extraordinaire du froid, et par sa durée, ayant commencé dans les premiers jours de janvier, pour se prolonger jusqu'à la fin de février et même reparaître en mars ; et par son étendue, ayant embrassé toute l'Europe, même les contrées méridionales peu habituées à de pareilles températures ; et enfin surtout par les effets désastreux qu'il produisit sur l'homme, les animaux, les végétaux, notamment les récoltes en terre, qui furent détruites presque entièrement, de telle façon que les suites de cet hiver mémorable furent terribles, et se traduisirent par une épouvantable famine qui désola toute la France, jusqu'à la récolte encore insuffisante de 1710.

Outre ces effets immédiats, la perte des bestiaux, en partie morts de froid et de faim, ou mangés par suite du manque de récoltes, la gelée des arbres fruitiers, des noyers, des oliviers du midi, des vignes même en partie, firent que les désastres de l'hiver de 1709 furent ressentis bien au delà de l'année suivante, et donnèrent

à cet hiver une notoriété qui se prolongea pendant plusieurs générations¹.

Il est difficile de préciser *par des chiffres* les températures qui ont été supportées en divers points de l'Europe. Il ne faut pas oublier que le thermomètre actuel (à alcool) ne date que de la seconde moitié du dix-septième siècle, et n'était encore que très-peu répandu en 1709. En outre, la graduation adoptée pour ces thermomètres n'était pas alors bien définie, de sorte que les instruments n'étaient pas comparables. On a essayé depuis (Réaumur le premier en 1740, et d'autres ensuite) de comparer quelques-uns de ces instruments aux thermomètres plus modernes dont la graduation nous est connue ; mais les résultats laissent encore à désirer. Je préfère donc ne pas citer les chiffres que l'on trouve çà et là dans les auteurs², et attendre la publication sur le climat de Paris, que M. E. Renou, notre savant collègue, prépare depuis longtemps, et où il discutera complètement les anciennes observations thermométriques de la première moitié du dix-huitième siècle.

On peut cependant déjà conclure des documents publiés sur 1709 qu'un froid variant de -15° à -20° centigrades a dû être éprouvé pendant une partie de jan-

¹ Je tiens, à ce sujet, de M. E. Renou le détail suivant : Dans une tournée d'inspection météorologique qu'il a faite dans le midi (1869?), on lui a montré, aux environs de Dragnignan, deux vieux oliviers, les seuls réchappés de l'hiver de 1709 !

² Exemple : Œuvres d'Arago, t. VIII, p. 282, où l'on trouve des renseignements assez nombreux relatifs au grand hiver de 1709, auxquels je ferai plusieurs emprunts. Je crois utile de dire que ces documents ont été simplement recueillis çà et là par les ordres d'Arago, mais ne constituent pas sur l'hiver en question un travail critique d'ensemble que l'on puisse attribuer au célèbre astronome.

vier dans un grand nombre de points de l'Europe (la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, la France du Nord), et qu'un froid presque égal s'est étendu jusque sur les côtes de la Provence, où la mer fut prise; en Espagne, où l'Èbre fut glacé; en Italie, à Venise notamment, où les lagunes furent gelées, etc.

L'intensité du froid s'aggrava surtout de sa durée. On comprend, en effet, qu'un froid isolé qui ne fait qu'apparaître pendant quelques jours, pour être suivi de radoucissement, ne produira que peu d'effets, notamment sur les hommes et les animaux. C'est ainsi qu'en décembre 1871, une température tout à fait insolite traversa pour ainsi dire la France en écharpe du N.-E. au S.-O. sur une assez grande largeur, comme le témoignent les chiffres suivants, que j'emprunte au Bulletin hebdomadaire de l'Observatoire météorologique de Montsouris (Paris), décembre 1871.

Liège (Belgique), 8 décembre, —25° 5.

Soissons (Aisne), 8 décembre, —15° 5; le 9, —21°; le 10, —10°.

Paris (Montsouris), 9 décembre, minimum, —23° 7.

Vendôme, 8 décembre, —12° 3; le 9, —14° 7; le 10, —12° 9; le 11, —1° 8.

Strasbourg, 9 décembre, minimum, —23° 3.

Epinal (Vosges), 8 décembre, —25° 7; le 9, —25° 6; le 10, 18° 3; le 11, —11° 6.

Arc-en-Barrois (Haute-Marne), 7 décembre, —9°; le 8, —22°; le 9, —23°; le 10, —11°.

Cosne-sur-Loire (Nièvre), le 10 décembre, minimum, —20° 2.

Montargis (Loiret), le 9 décembre, minimum, —25° 5.

Il est vraisemblable que le froid de 1709 n'a pas dépassé les chiffres précédents dans les mêmes lieux ; ces chiffres représentent en effet les extrêmes connus en France, depuis qu'on y observe avec des thermomètres comparables ; mais, tandis que ce froid anormal de décembre 1871 ne faisait que traverser la France en quelques jours, pour être immédiatement suivi d'un adoucissement de température, en janvier 1709 un froid presque égal se maintint avec quelques oscillations seulement, du 6 janvier au 25 du même mois, c'est-à-dire pendant trois semaines consécutives¹.

On comprendra les effets désastreux d'une pareille température prolongée pendant 20 jours, si on réfléchit que l'homme et les animaux supérieurs (mammifères et oiseaux) ne peuvent exister qu'à la condition de se maintenir à une température très-élevée (36 à 38° pour les mammifères ; 40 à 43° pour les oiseaux). Le froid ne peut donc être supporté par eux qu'à la condition de s'en garantir. La nature y a pourvu : 1° par la respiration, qui dégage dans tous les points du corps une grande quantité de chaleur ; 2° par la fourrure pour les mammifères et le plumage pour les oiseaux, qui modèrent chez eux la perte de cette chaleur qu'ils produisent. Quant à l'homme, il a été jeté nu sur la terre ; mais le Créateur, en semblant le déshériter par rapport aux animaux, en a fait au contraire un être privilégié, en lui donnant

¹ Voici ce qu'écrivait, le 8 décembre 1871, à l'Observatoire de Montsouris, M. Thiriat de Vagney (Vosges) : « Dans la nuit du 7 au 8 décembre, le thermomètre est descendu à $-23^{\circ}2$, et en ce moment (8 décembre, 5 heures du soir), on observe -18° . Ce froid sera probablement désastreux ; la gelée pénètre déjà dans les puits, les caves et les écuries. » Mais la crainte du correspondant de Montsouris ne se réalisa point, par suite de la diminution du froid dès le 10 et le 11 décembre.

l'intelligence qui invente et la *main* qui exécute, de telle sorte qu'à l'aide de son industrie l'homme a su rendre habitables pour lui tous les climats du monde, et représente le seul être vivant qui soit ainsi répandu sur toute la surface du globe. Nos moyens de résister au froid sont trop connus pour que j'y insiste : je les nommerai seulement : ce sont les vêtements, les habitations et le feu.

Mais, de même que la nature a développé ses moyens de protection pour les animaux d'après le climat moyen de la région qu'ils habitent, de même, dans chaque pays, l'homme a proportionné les efforts de son industrie au degré de froid qu'il est obligé de supporter dans les années ordinaires ; de telle sorte que, lorsqu'un hiver exceptionnel se fait sentir dans une contrée, il prend pour ainsi dire au dépourvu l'homme et les animaux qui l'habitent, et leur fait endurer des souffrances qu'on ne retrouve pas dans des régions où de pareils hivers sont habituels.

Quant aux végétaux, à l'existence desquels la vie des animaux est pour ainsi dire suspendue, la nature leur a donné, dans chaque pays, une faculté de résistance au froid également en rapport avec son intensité moyenne, notamment les arbres et les arbrisseaux. Pour les herbes couvrant la surface du sol, elle a pourvu à leur préservation par la neige ; elle les couvre d'un manteau qui, bien que froid, modère cependant d'une manière remarquable l'intensité de la gelée à leur égard. Ainsi tout le monde sait que, lorsque la terre est recouverte d'une forte couche de neige, les effets du froid ne sont plus à redouter pour nos récoltes ; tandis qu'une gelée sans neige peut produire des effets désastreux. Quant aux arbres, qui ne participent pas à ce moyen de défense, beaucoup sont victimes des grands hivers, no-

tamment ceux qui ne sont pas indigènes, et que nous avons introduits de climats plus chauds que les nôtres, tels que les arbres fruitiers, les noyers, la vigne même. Pour les arbres indigènes, s'ils ne sont pas tués, ils peuvent être blessés, comme le témoigne le passage suivant, relatif à 1709 (Œuvres d'Arago, t. VIII, p. 284) : « Beaucoup d'arbres *forestiers* furent gelés jusqu'à l'aubier, et 20 ou 30 ans plus tard on retrouvait, dans la coupe d'un vieux tronc, la marque de la cicatrice de 1709. »

Ces explications préliminaires posées, arrivons à l'objet plus spécial de cette Note, qui est l'étude de l'hiver de 1709 dans le Vendômois et les pays limitrophes.

Voici à quelle occasion ce travail a été entrepris. Il y a quelque temps, un de nos membres, M. E. Peltreau, notaire à Vendôme, en faisant des recherches dans les anciens registres de paroisse de cette ville (déposés à la mairie depuis 1791), remarqua, à la fin du cahier de 1709, pour la paroisse de Saint-Bienheure, une note manuscrite relative au grand hiver de cette année. Cette note lui parut intéressante, et il me la fit connaître. Je la trouvai en effet très-curieuse pour notre histoire locale, et je la copiai avec le plus grand soin, dans l'intention de la publier dans notre Bulletin¹.

Cette publication répondra d'ailleurs parfaitement à la pensée élevée et touchante de l'auteur, qui termine ainsi son récit : « Laquelle relation a été laissée pour in-

¹ J'ai appris depuis que cette note avait déjà été copiée par M. G. de Trémault, qui a déponillé avec le plus grand soin tous nos registres de paroisse pour des recherches de généalogie vendômoise.

« struire les temps à venir de ce qui s'est passé à cet
« égard, par nous curé de céans soussigné.

« Maignan, curé. »

N'y a-t-il pas, dans cette phrase, comme un appel à celui qui trouvera plus tard ce document de ne pas le laisser dans l'oubli, et où sera-t-il mieux à sa place que dans le Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois? Je vois encore, dans cette phrase, d'un ton un peu solennel, la preuve de la grandeur du désastre que l'auteur a vu et subi lui-même, et un certificat de rigoureuse exactitude pour les détails qui s'y trouvent rapportés¹.

A l'occasion de ce texte inédit, je me suis livré à quelques recherches sur ce célèbre hiver de 1709, et j'ai pu m'assurer que les documents précis sont rares, ce qui donne d'autant plus de valeur à celui-ci.

Je vais reproduire maintenant le petit nombre de documents originaux que j'ai pu me procurer, et qui sont relatifs au Vendômois ou aux régions voisines, en commençant par la note manuscrite du bon curé Maignan, de Saint-Bienheure de Vendôme. Je la donne textuellement, sans cependant en respecter l'orthographe ou plutôt le manque d'orthographe, ni l'absence de ponctuation, ce qui ne ferait que lui ôter de la clarté. Je me permets même de rectifier deux phrases, en tenant compte de mots ajoutés en interligne par l'auteur, qui, ne prévoyant certainement pas qu'un jour il aurait les honneurs de l'impression, n'a pas fait de brouillon de son manuscrit. Voici le texte :

¹ L'hiver de 1709 est le seul événement dont il soit fait mention sur les registres de ladite paroisse.

« Dans cette année 1709 est arrivé un hiver terrible, qui a gelé tous les blés dans ce pays. Tous les grands noyers et une grande quantité d'arbres fruitiers (poiriers, pommiers, amandiers, abricotiers, pêchers) sont morts, de telle sorte que les vignes pour la plupart ont été aussi gelées jusque dans les racines et regelées au printemps, ce qui a fait une cherté universelle de blé, de vin, de fruits, et aurait causé une famine et perte du *tiere* (sic)² si la divine providence n'avait inspiré de semer des orges, qui furent tres-chères à la semence et montèrent jusqu'à cinquante sols et trois livres le boisseau ; elles furent abondantes, et cependant restèrent après la récolte sur le pied de 25, 27, 28 et 30 sols jusqu'au printemps de 1710. Le blé a valu jusqu'à 4 livres 10 sols le boisseau² ; le vin, jusqu'à 30 écus le poinçon ; l'avoine, jusqu'à 15 ou 16 sols ; le fruit à proportion pour les boissons, jusqu'à 40 sols le boisseau. Il y a eu des cerises et guignes.

« L'hiver a commencé sa rigueur le six janvier et a duré pendant trois semaines au dernier degré, et il a dégelé jusqu'au neuf février qu'il recommença, qui était un samedi, dernier du carnaval, et a continué de la même force que dessus jusqu'à la fin de février. Quantité de puits furent gelés même.

« On a fait des aumônes générales par arrêt des Mes-

¹ Perte du *tiers*? L'auteur a sans doute voulu dire que le tiers de la population eût péri si...

² L'auteur a ajouté en interligne : « et, à Montoire, 7 livres le boisseau. » Cet écart énorme de prix entre deux localités si voisines tient principalement à la différence de capacité des boisseaux de Vendôme et de Montoire. Le boisseau de Vendôme était de 18 livres, c'est-à-dire contenait 18 livres de blé, ce qui correspond à une contenance de 42,3 litres, tandis que celui de Montoire était de 25 livres, ce qui représente une capacité de 47 litres. En comparant d'après cela les deux prix indiqués dans la note en question, on voit que le prix de 7 livres le boisseau à Montoire représente 5 livres le boisseau à Vendôme, c'est-à-dire un chiffre un peu supérieur au prix maximum atteint dans cette dernière ville.

sieurs du Parlement, qui ont commencé le 1^{er} juillet (1709), et qui ont continué jusqu'au 1^{er} juillet 1710, pour soulager les pauvres.

« Au dégel est mort quantité de personnes et même de personnes qui n'avaient point souffert de disette, plus à proportion de riches que de pauvres.

« Laquelle relation a été laissée pour instruire les temps à venir de ce qui s'est passé à cet égard par nous curé de céans soussigné.

« MIGNAN, curé. »

En examinant la manière dont étaient tenus les registres des paroisses à cette époque, j'ai constaté que nous devons l'existence de cette note à une circonstance particulière. Jusqu'en 1697, chaque paroisse recevait pour ses registres des cahiers de papier timbré, dont le nombre de feuilles était variable, et que l'on renouvelait lorsqu'ils étaient entièrement remplis, de telle façon que les curés serraient autant que possible leurs actes d'état civil pour employer moins de papier taxé¹; et il est inutile de chercher dans ces registres des documents étrangers à leur spécialité. Mais, à partir de 1697, on donne à chaque paroisse un cahier dont le nombre de feuilles est déterminé et porte date. Dans l'intérêt du fisc, ce nombre est calculé de manière à ce qu'il reste généralement quelques pages en blanc à la fin du registre de l'année. C'est ce qui est arrivé pour le cahier de 1709 de Saint-Bienheure. Un feuillet se trouvant libre à la fin, le bon curé Maignan eut l'inspiration tout archéologique de le remplir l'année suivante de ses souvenirs sur la ter-

¹ Le timbre n'était pas aussi cher que maintenant; on le trouve d'abord de 12 deniers ou un sol; puis de 16 deniers, puis de 18, enfin de deux sols (la feuille double). On voit que nous avons fait bien des progrès depuis.

rible crise que le pays venait de traverser. Cette note remplit en effet exactement tout le papier blanc resté libre à la fin du registre ; l'auteur s'est arrêté dans la rédaction de ses souvenirs lorsque le papier a manqué sous sa plume. Ceci explique encore le décousu du texte, qui n'a pu être préparé à l'avance pour être transcrit ensuite, puisque le papier devait décider de l'étendue du récit.

Comme date de rédaction, on remarquera la phrase suivante : « On a fait des aumônes générales..., qui ont continué jusqu'au 1^{er} juillet 1710.... » Cette phrase, qui est bien de première rédaction, montre que l'auteur n'a consigné ces détails qu'après juillet 1710, c'est-à-dire après la grande crise de misère qui prit fin au moment de la récolte de ladite année.

Voici maintenant les autres documents que j'ai recueillis dans les ouvrages imprimés.

On trouve dans le *Magasin pittoresque*, XXII^e année, 1854, p. 170, un article très-intéressant sur l'hiver de 1709 et ses suites dans nos pays¹. J'en extrais le passage suivant, qui donne des détails précis sur *Chartres* et ses environs (p. 171 et 172) :

« ... Voici sur le même sujet un document inédit²,
« qui nous est communiqué par un habitant de Char-
« tres³ :

¹ Je dois la connaissance de ce document à M. Ch. Bouchet, notre savant bibliothécaire, auquel on ne s'adresse jamais en vain pour avoir un renseignement.

² On lit en note : « Extrait du journal de Jean Bouvart, bourgeois de Chartres ; manuscrit de famille conservé par un descendant de Bouvart. »

³ Cet habitant n'est autre que M. L. Merlet, le savant archiviste d'Eure-et-Loir et notre collègue, ainsi qu'il me l'apprend lui-même dans une lettre.

« Le 5 janvier 1709, à 5 heures du soir, il tomba
« de l'eau ; le lendemain, jour des Rois, au matin, il y
« avait un pied de neige ; enfin un froid si furieux et
« rude, que l'on n'en a jamais senti un pareil, qui a con-
« tinué jusqu'au 25, jour de la Conversion de saint Paul,
« en sorte que la mer, le Tibre, le Danube, le Rhin et
« toutes les rivières et fleuves à flux et reflux ont été
« glacés plus de 12 à 15 pieds de haut (?), et en les en-
« droits les moins creux tout le poisson était gelé. Les
« hommes gelaient sur les chemins, en sorte que depuis
« Paris jusqu'à Orléans, on dit que plus de 30 hommes
« sont morts de froid. Des vaches, boues, chèvres,
« moutons et agneaux d'un an ont été trouvés morts et
« gelés en leurs étables ; les volailles et pigeons morts,
« les pieds gelés ; les perdrix et oiseaux trouvés morts,
« que les corbeaux mangeaient, jusqu'à des lièvres ;
« les lapins morts dans les terriers par la quantité de
« neige que le vent a emportée et amoncelée par en-
« droits ; en sorte que tous les blés en étaient décou-
« verts et ont été entièrement gelés.

« Les pêcheurs, abricotiers et pruniers, pour la plu-
« part, sont morts de gelée, comme les cerisiers, roma-
« rins, rosiers, houx, genièvres, absinthes, et généra-
« lement tous les aromates, oscilles, etc. Les vignes sont
« tellement gelées, qu'on sera obligé de les couper au
« pied.

« Depuis le 25 janvier la gelée a recommencé à deux
« ou trois reprises pendant le mois de février et encore
« le 10 mars, qui a duré jusqu'au 15 du même mois
« avec de la neige, tellement que l'hiver de 1606 et celui
« de 1684 n'étaient rien en comparaison de celui de
« 1709.

« Aussi, depuis le 1^{er} février jusqu'au 14 avril, le blé
« a doublé de prix, tellement qu'il vaut aujourd'hui 23
« livres le setier, et le pain 22 sous les 9 livres.

« Le blé augmente toujours, et *aujourd'hui 15*
« *juin*, il passe 35 livres le setier, et le pain 35 sous¹,
« parce que les blés ont manqué universellement par
« toute la France, excepté en Normandie, au Perche et
« sur les côtes de la Bretagne, où l'on espère avoir de
« quoi faire la semence, encore ne sera-ce que par en-
« droits; en sorte que du blé de 1709, il n'en sera
« point du tout mangé². »

Je trouve enfin dans l'*Annuaire de la Société météoro-
logique de France*, tome XIV, 1866, p. 406 et suiv.
la publication d'un manuscrit intitulé: « Remarques sur
le temps, faites à Versailles de 1709 à 1745 par Nar-
bonne, premier commissaire de police de cette ville. »
Cette publication, faite par les soins de M. E. Renou,
commence précisément par une note sur le grand hiver
de 1709, note que je reproduis textuellement :

« La veille des Rois, sur les onze heures du soir, il

¹ On a ajouté en note : « Le pain en temps ordinaire valait 7 à 8 sous les 9 livres. » C'est donc quatre ou cinq fois le prix ordinaire.

² M. L. Merlet m'a fait connaître une mine précieuse de documents relatifs à l'hiver de 1709, consignés dans le 3^e volume de l'*Inventaire des Archives d'Eure-et-Loir*, qu'il a fait paraître en 1874. Ce volume in-4^o de 500 pages contient l'analyse des registres de paroisses de toutes les communes de l'arrondissement de Chartres (la ville de Chartres exceptée), et comprend une foule de documents inédits des plus curieux sur la vie intime des populations pendant les trois derniers siècles.

J'ai extrait tout ce qui se rapporte au grand hiver, mais l'abondance même des renseignements m'empêche de les reproduire ici. Je me contenterai d'en citer quelques passages dans la suite de ce travail.

« faisait une pluie considérable. La pluie cessa sur le mi-
« nuit. Tout à coup le temps se tourna à la gelée la plus
« violente. Cette gelée dura très-longtemps. Il neigea
« beaucoup. Après un faux dégel, la gelée recommença
« avec la même violence. Les blés se trouvèrent imbibés
« d'eau entre les deux gelées et pourrèrent totalement.
« Les bestiaux périrent dans les étables. Les noyers et
« les oliviers gelèrent aussi bien que les vignes.

« On fit des feux publics dans les places et carrefours
« de Versailles. Nombre de jeunes gens moururent de
« froid et de faim.

« Après la gelée, on donna un labour aux terres, et
« on sema des orges et autres graines de mars, qui
« vinrent en si grande quantité, nonobstant les pluies
« continuelles qu'il fit, que c'était un vrai miracle. »

A l'aide de ces documents originaux, qui se complètent mutuellement, il va nous être facile de recomposer dans ses détails l'hiver de 1709 à Vendôme.

On voit que la gelée prit *subitement* dans la nuit du 5 au 6 janvier, avec une intensité dont on n'avait pas d'exemple de mémoire d'homme ; c'est-à-dire que l'on se coucha le samedi 5 dans un climat tempéré et par la pluie, pour se réveiller le dimanche matin 6 janvier en pleine Sibérie.

Il résulte des chiffres connus de l'Observatoire de Paris que le minimum de température eut lieu presque au début, vers le 13 ou le 14. Dans tous les cas, je trouve dans le même registre de Saint-Bienheureé une preuve navrante de l'intensité extrême du froid le 13 ou le 14. On lit, en effet, à la première page dudit registre : « Le
« 15 janvier, dans l'église a été inhumé l'enfant fils de
« feu Jean Faucher, trouvé mort *de la gelée* au Poirier-

« Rondeau, proche le Bois-la-Barbe, âgé d'environ 8
« ans. Par nous curé soussigné, MAIGNAN, curé. »

Ce froid dura trois semaines « au dernier degré, » d'après la note de Vendôme. Cette période de trois semaines n'est qu'un à peu près; elle nous conduirait au 27 janvier. Mais, dans la note de Chartres, nous voyons que « le froid.... a continué jusqu'au 25, jour de la Colversion de saint Paul. »

Puis vient un dégel, dont le manuscrit du curé de Saint-Bienheure nous donne seul la période exacte: « Et il a dégelé jusqu'au 9 février qu'il (l'hiver) recommença, qui était un samedi dernier du carnaval, et a continué de la même force que dessus jusqu'à la fin de février. » Ainsi donc dégel du vendredi 26 janvier au samedi 9 février, c'est-à-dire pendant quinze jours. Ce dégel est traité de faux dégel dans la note de Versailles.

Le froid reprend le samedi 9 février pour se prolonger jusqu'à la fin du mois, c'est-à-dire pendant environ vingt jours. Malgré la phrase du curé Maignan, qui affirme que le froid reprit en février avec la même force qu'en janvier, il paraît certain que la seconde période fut moins froide que la première, et que c'est janvier 1709 qui offrit les plus basses températures de cet hiver célèbre. On lit aux Œuvres d'Arago (t. VIII, p. 282), à propos des observations de Paris: « La gelée recommença, mais moins forte, en février. »

Je ne trouve pas dans les documents que j'ai pu consulter la date précise du second dégel. Il résulte de la note de Chartres que la gelée fit encore un retour offensif en mars, « du 10 au 15 avec de la neige, » ce qui est bien d'accord avec les observations de Paris citées dans Arago: « Le 13 mars, le thermomètre descendit

encore à — 5°,8. » Enfin, on peut conclure de la phrase suivante du manuscrit de Vendôme : « Les vignes ont été regelées au printemps, » que des gelées tardives reparurent encore fin d'avril ou commencement de mai. Au total, si l'hiver de 1709 ne fut pas un hiver précoce, on ne perdit rien à attendre.

Comme phénomène pouvant caractériser l'intensité du froid à Vendôme, je relèverai la mention suivante de notre manuscrit : « Quantité de puits furent gelés même. » Le *même* qui termine la phrase peut lui servir de commentaire ; le curé Maignan cite évidemment ce fait comme inouï et pouvant préciser la limite extrême du froid éprouvé ; et on remarquera qu'il ne s'agit pas d'un fait isolé sur lequel on pourrait élever des doutes, puisqu'il y a : « *Quantité de puits.* » .

Il est bon d'ajouter d'ailleurs qu'à Vendôme, qui est bâti sur des îles du Loir, les puits ont très-peu de profondeur ; l'eau n'est qu'à 2 ou 3 mètres de la surface du sol. Cependant le fait n'en reste pas moins des plus remarquables, car de mémoire d'homme on n'a entendu dire que les puits aient gelé à Vendôme ¹.

Voyons maintenant les effets de ce froid anormal sur les végétaux, en commençant par les arbres, qui, ne pouvant pas être abrités par la neige, donnent un terme de comparaison exact pour l'intensité du froid. Nous voyons que « tous les grands noyers » sont morts, ainsi

¹ C'est même d'après la remarque contraire qu'il ne gèle jamais dans l'intérieur d'un puits *recouvert*, que M. Brault, serrurier à Vendôme, a imaginé de faire des pompes à piston situés dans l'intérieur du puits, et qui n'ont jamais gelé depuis 1856, date de leur première installation. On voit que, si jamais une période funeste doit nous ramener l'hiver de 1709, ces pompes ne seront pas elles-mêmes à l'abri.

qu'une grande quantité d'arbres fruitiers : « poiriers, pommiers, amandiers, abricotiers, pêcheurs. » Le curé Maignan ne parle pas des cerisiers et guigniers, et, en effet, plus loin il dit : « Il y a eu des cerises et guignes. » Cependant le journal de Chartres (V. plus haut) cite les cerisiers et les pruniers parmi les arbres fruitiers morts de la gelée.

Quant aux vignes, « pour la plupart elles ont été aussi gelées jusque dans les racines, » dit le manuscrit de Vendôme, écrit, comme je l'ai fait remarquer, après juillet 1710, c'est-à-dire à une époque où on avait pu constater l'étendue et la nature du mal à cet égard.

Le journal de Chartres, rédigé au jour le jour, porte : « Les vignes sont tellement gelées qu'on sera obligé de les couper au pied. » Peut-être le mal fut-il plus profond qu'on ne le craignait à ce moment.

La note de Versailles dit : « Les noyers et les oliviers gelèrent aussi bien que les vignes. » Enfin, dans les Notes sur 1709 (Œuvres d'Arago, tome VIII, p, 284), on lit : « La vigne disparut dans plusieurs parties de la France. »

Il y a là un fait important et qui donne encore une idée exacte de l'intensité totale de ce froid de janvier 1709. On sait, en effet, que la vigne est cultivée dans des pays où les hivers moyens sont beaucoup plus froids qu'ici ; exemple, les bords du Rhin, etc ; et quoiqu'il faille tenir compte dans cette comparaison des *raees* qui se sont formées et acclimatées dans divers points, cependant une espèce végétale ne peut pas beaucoup se modifier sous ce rapport, car une plante ne s'habitue pas à geler. Aussi voit-on que sur les bords de la mer Caspienne, aux environs d'Astrakan, on n'a réussi à culti-

ver la vigne qu'à la condition de l'enterrer pendant l'hiver pour ne la remettre au jour qu'au printemps.

Si des arbres nous passons aux récoltes en terre, aux céréales notamment, nous voyons que l'effet le plus désastreux de cet hiver fut la gelée complète des blés¹. Aussi est-ce par là que débute sans préambule le curé de Saint-Bienheure : « Dans cette année 1709 est arrivé un hiver terrible, qui a gelé tous les blés dans le pays. » On sent qu'il met immédiatement le doigt sur la blessure la plus grave que la gelée ait faite aux habitants. On peut en effet se passer de presque tout, pour un temps du moins, de toutes les choses de luxe, de l'entretien des maisons, des meubles, des vêtements ; pour la boisson, on peut se contenter d'eau ; pour la nourriture, se passer de fruits, de viande. Mais, si pauvre soit-on, on ne peut se passer de pain. Le manque de pain, c'est la dernière limite de la misère, c'est la famine, c'est-à-dire la lente agonie de la faim. Aussi voit-on le fait de la perte générale des blés de France, signalé partout à cette époque, comme le désastre caractéristique de l'hiver de 1709.

A quoi doit-on attribuer cette gelée complète des céréales, si rare heureusement ? — A trois causes, je crois.

1^o A l'intensité totale du froid, c'est-à-dire à la ri-

¹ Il n'est fait mention des *seigles* dans aucun des documents que j'ai consultés ; mais on doit en conclure qu'ils ne furent pas plus épargnés que les blés, car on n'eût pas manqué de signaler cette ressource à l'actif de 1709, tandis qu'il n'est question partout que d'orges et d'avoines semées au printemps, et dont la réussite sauva la France de la disette complète. Or, on sait que les seigles résistent beaucoup mieux à la gelée que les blés, témoin l'hiver de 1870-71, où nous avons vu les blés périr presque totalement dans nos pays, tandis que les seigles n'avaient aucunement souffert et donnèrent une très-bonne récolte.

gueur insolite et prolongée de la température. La note de Vendôme n'indique pas d'autre motif.

2^o A l'insuffisance de la neige, qui n'a pas recouvert constamment les récoltes. Une neige épaisse, persistante, eût sans doute sauvé les céréales, malgré la violence du froid, ainsi que cela s'observe chaque année dans les parties orientales de l'Europe. La note de Chartres la plus complète à cet égard nous apprend que « le 5 janvier 1709, à 5 heures du soir, il tomba de l'eau ; le lendemain au matin il y avait un pied de neige. » Le froid terrible qui prit immédiatement trouva donc le sol protégé par une couche de neige ; mais, d'après le même document, il survint à la suite de grands vents très-froids, qui découvrirent tous les blés, lesquels par suite ont été entièrement gelés.

3^o D'autres auteurs attribuent le désastre au dégel qui survint à la fin de janvier et au commencement de février, et qui fut suivi d'une reprise de froid intense. Il paraît que la terre ne fut pas protégée par la neige au moment de cette dernière période de froid.

Le document de Versailles (V. plus haut) dit : « Après un faux dégel, la gelée recommença avec la même violence ; les blés se trouvèrent imbibés d'eau entre les deux gelées et pourrirent totalement. »

La même explication est admise dans l'article sur 1789 des Œuvres d'Arago (tome VIII, p. 284) : « Ce qui mit le comble aux désastres, c'est le dégel de sept à huit jours qui intervint ; la sève se mit en mouvement dans les plantes, et lorsque la gelée reprit avec intensité, tout fut anéanti. »

Quoi qu'il en soit, on voit que les blés ne pouvaient manquer de périr, puisque ceux qui avaient échappé à la première gelée devaient être atteints par la deuxième.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que c'est à la troisième cause que je viens d'indiquer, savoir à une gelée violente et subite succédant à un dégel humide, qu'il faut rapporter la perte presque totale des blés, dans nos pays, pendant l'hiver 1870-71 de lugubre mémoire. Le mois de décembre 1870 présenta à Vendôme trois phases bien marquées. Une période de gelée du 1^{er} au 12, qui ne fit aucun mal aux récoltes, suivie d'un dégel très-chaud et très-mouillé¹, qui s'étendit jusqu'au 21, jour où la gelée prit le soir très-brusquement, pour atteindre -7° le 22 au matin, et $-11^{\circ},3$ le 24, et se continuer ainsi jusqu'au 26 janvier, etc. Cette gelée très-vive (beaucoup plus forte encore dans l'est et le centre de la France qu'à Vendôme), surprenant la terre complètement imbibée d'eau, gela les blés jusque dans les racines.

Examinons enfin les suites du grand hiver de 1709 à Vendôme et dans les pays environnants. Ces suites furent une famine et une misère presque sans exemple. Malgré l'existence de la récolte de 1708, qui eût été suffisante pour nourrir la France jusqu'en août 1709, nous voyons la misère apparaître avec toutes ses horreurs aussitôt après l'hiver, par suite de la cherté ex-

¹ Comment ne pas rappeler la coïncidence de ce dégel avec le passage de l'armée de la Loire à Vendôme, la bataille du 15 décembre par une température maximum de $16^{\circ},3$; nos soldats campant au Temple dans un lac de boue, et se retirant pour être remplacés par les Prussiens? J'ai relevé à ce propos, dans l'ouvrage du général Chanzy, intitulé *La deuxième armée de la Loire*, une grosse erreur météorologique. Par une confusion de souvenirs bien excusable à pareil moment, rappelant les misères éprouvées par son armée en retraite par Vendôme, il parle du froid que les soldats subirent en couchant sur la *neige*. C'était vrai huit jours auparavant à Beaugency, à Marchenoir, etc., mais pas à Vendôme.

cessive des grains dès que l'on sut que la récolte de 1709 était perdue¹. C'est ce qui ressort très-clairement des chiffres contenus dans la note de Chartres (V. plus haut) : « Aussi depuis le 1^{er} février jusqu'au 14 avril le blé a doublé de prix, tellement qu'il vaut aujourd'hui 23 livres le setier et le pain 22 sous les 9 livres... » En note on a ajouté : « Le pain en temps ordinaire valait 7 à 8 sous les 9 livres. » Ce dernier renseignement va nous fournir un terme de comparaison précieux pour nous rendre compte de la valeur des chiffres cités. Un peu plus tard, le 15 juin, le pain vaut 35 sous. C'est donc 4 ou 5 fois le prix moyen. Qu'on se figure donc notre pain actuel de 10 livres à Vendôme au prix de 7 à 8 francs, et les ouvriers sans ouvrage ! car, en présence d'un pareil désastre, le commerce et l'industrie s'arrêtèrent partout, chacun ne songeant plus qu'à se procurer du pain, et l'on pourra peut-être se faire une idée de la terrible situation de la population ; et cela dès le mois de juin 1709, c'est-à-dire à la belle saison, et alors que les ressources de l'année précédente n'étaient pas épuisées. Le mal ne fit que s'aggraver jusqu'à la récolte de 1710, c'est-à-dire pendant un an entier.

Voici en quels termes éloquents M. Henri Martin, dans son Histoire de France (tome XIV, p. 508) nous dépeint cette misère croissante : « . . . Ce qui n'est pas douteux, c'est la ruine universelle..., c'est la lente agonie du peuple, écrasé à la fois par l'énorme cherté

¹ Il y a plus : la gelée de janvier 1709 fut telle, qu'elle arrêta les cours d'eau et empêcha les moulins de tourner, de sorte qu'il y eut disette de farine pendant ce mois, comme cela résulte de plusieurs passages de *l'Inventaire des Archives d'Eure-et-Loir*, tome III, p. 374, 431, 435.

des subsistances et par la chute de l'industrie et du commerce ; c'est la faim envahissant de degré en degré la société presque entière, et remontant de la chaumière à la boutique, de la boutique au manoir ; c'est la petite bourgeoisie et la petite noblesse réduites à demander l'aumône en secret au lieu de la faire aux autres, et disputant aux manouvriers les lits encombrés des hopitaux, « qui, suivant la phrase énergique d'un contemporain, « ruinés, revomissaient leurs pauvres à la charge publique, c'est-à-dire à mourir de faim. »... Les campagnes étaient arrivées à cet excès de désespoir où l'on se sent mourir en silence. La souffrance des villes était plus bruyante et se traînait par des émeutes dans les marchés... »

La principale ressource de 1710 fut la récolte abondante d'orge, qui sauva réellement la France ; aussi voyons-nous le bon curé de Saint-Bienheure en remercier bien haut « la divine Providence. » (V. le document.) La même impression se retrouve dans la note de Versailles : « Après la gelée, on donna un labour aux terres, et on sema des orges et autres graines de mars, qui vinrent en si grande quantité, nonobstant les pluies continuelles qu'il fit ¹, que c'était un vrai miracle. »

¹ L'auteur de la Note a certainement tort de se plaindre des pluies continuelles de l'été de 1709 ; c'est à elles que l'on a dû la récolte abondante des menus grains semés en mars. Un été chaud et sec, succédant à un hiver qui a gelé les blés, mettrait le comble à la calamité, en empêchant le développement des récoltes du printemps. Il est bien instructif de comparer sous ce rapport les deux étés 1870 et 1871. L'été 1870, un des plus secs que l'on connaisse, n'a pas empêché une belle récolte de blé, qui a suffi à nourrir la France et ses envahisseurs ; mais les orges et les avoines n'ont rien donné. En 1871, le mois d'avril humide qui fit lever les mars, et le mois de juin très-pluvieux qui les fit se développer, assurèrent une récolte abondante de menus grains, laquelle compensa en partie le manque presque total des blés gelés pen-

L'avoine fournit également un appoint pour fabriquer le *pain de disette*, dont M^{me} de Maintenon voulut elle-même goûter, non pas tant par nécessité que par un sentiment honorable, si bien exprimé dans ce passage d'une de ses lettres : *Je mange du pain d'avoine* ; il est très-bon. Ce menage n'est pas considérable, mais cela épargne l'espèce du froment. » (Lettre au duc de Noailles. Saint-Cyr, 28 et 49 mai 1709¹.)

Les seuls renseignements précis que nous donne la note de Vendôme sur les suites de l'hiver de 1709 consistent dans les prix des divers grains qui durent servir à confectionner le pain : blé, orge, avoine. Le blé valut jusqu'à 4 livres 10 sous le boisseau ; l'orge jusqu'à 30 sous ; l'avoine jusqu'à 15 et 16 sous. Il serait illusoire de chercher à établir, à l'aide de ces chiffres, une comparaison entre le prix du pain, par exemple, pendant l'hiver de 1710, et les prix actuels. Le pain, à ce moment critique, n'était plus qu'un nom de convention donné à des mélanges de toutes sortes où le blé manquait absolument. J'en trouve une preuve certaine dans un document précieux dont je dois la communication aux recherches obligeantes de M. Bouchet.

Il s'agit d'une pièce officielle qui se trouve dans le registre des délibérations de l'hôtel de ville de Vendôme pour 1709. (Registre n. 6 de la série, feuillet 42.)

C'est le procès-verbal d'une séance des échevins, tenue le samedi 21 décembre 1709. Je le donne *in extenso*

dant l'hiver. A ce propos, M. E. Renou m'a fait observer qu'il y a là une loi de la nature : à un hiver très-froid succède toujours un été pluvieux.

¹ On n'oubliera pas que la pomme de terre, cette ressource des temps malheureux, n'était pas encore inventée.

à la fin de ma notice, à cause de son importance, et je me contente d'en extraire ici ce qui se rapporte à la question que je traite.

Le maire et les échevins sont réunis pour recevoir communication d'une ordonnance concernant la subsistance des armées de Sa Majesté, et par laquelle la ville de Vendôme est taxée « à fournir 200 sacs d'orge, du poids de 220 livres chacun, poids de marc, le sac non compris, et à la faire voiturer à Blois.... »

Après avoir donné acte de la réception de l'arrêt, le conseil décide qu'une lettre sera envoyée « par exprès » à Monseigneur l'intendant, pour savoir le mode de répartition de cet impôt ; « laquelle lettre contiendra très-humbles remontrances que dans cette ville les habitants d'icelle n'ont point d'orge... » et que le peu qui s'en est cueilli dans les paroisses de ladite Election ne suffira qu'à peine pour la subsistance des habitants ; les membres du conseil ajoutent avoir appris que les paroisses de l'Election ont été taxées à 2665 sacs d'orge « pour la subsistance des troupes qui sont dans cette Election en quartiers d'hiver. Ce qui passe les forces de tous les habitants desdites paroisses, où il sera besoin d'en semer dans plus de la moitié des terres qu'on n'a pu ensemençer en blé, suppliant mon dit Seigneur de vouloir réduire les dites quantités d'orge à fournir tant par cette ville que par les paroisses de cette Election, et de considérer que dans l'étendue de la dite Election il s'est cueilli très-peu d'orge pure, la plupart étant mêlée d'avoine et vesce qu'on appelle ordinairement *meslarde*, et n'en ayant guère été semé d'autre. »

Il ressort de ce document officiel qu'en décembre 1709 le blé avait totalement disparu de la consommation, et que l'orge l'avait remplacé ; et encore l'orge

pure était-elle un objet de luxe ; on ne l'employait dans toute l'Élection de Vendôme que mêlée avec l'avoine et la vesce. Plus tard ce fut pis encore, comme nous allons voir. A ces farines avouables vinrent se mêler, suivant le degré de misère de chaque famille, quelque'une de ces substances sans nom qu'on voit apparaître à la fin des sièges célèbres, lorsqu'une population courageuse veut prolonger la résistance jusqu'à sa dernière limite, aimant mieux souffrir de l'estomac que de la conscience, comme on l'a vu à Paris en janvier 1871 ¹.

C'est au printemps de 1710 qu'il faut évidemment reporter le point extrême des souffrances engendrées par la famine et la misère, alors que l'on avait consommé presque toutes les ressources des récoltes précédentes, et que la terre n'avait encore rien produit pour combler le vide affreux laissé par l'hiver de 1709. La famine ne cessa qu'à la récolte de 1710. C'est ce qui résulte du passage suivant de la Note de Vendôme : « On a fait des quêtes générales par arrêt de Messieurs du Parlement, qui ont commencé le 1^{er} juillet (1709), et qui ont continué jusqu'au 1^{er} juillet 1710, pour soulager les pauvres ². »

¹ Je transcris le passage suivant des Archives d'Eure-et-Loir, tome III, p. 369. Il est extrait d'une note sur l'hiver de 1709, qui se trouve au registre de paroisse de la commune d'Armenonville, canton de Maintenon : « Ces hommes ont, en ce temps, été « nourris avec les bêtes ; car ils ont mangé du pain de pois, de « fèves rouges, de grosses fèves, d'avoine, de vesce, de pois « gris, etc. »

² A défaut de documents, le simple bon sens indique que la gèle des récoltes ne se traduit en disette qu'après l'époque ordinaire des dites récoltes, c'est-à-dire à l'hiver et au printemps suivants. Si je fais cette remarque, c'est parce que, si simple qu'elle puisse paraître, elle a échappé à plusieurs historiens que j'ai consultés, et qui mettent au compte exclusif de 1709 le bilan des misères qu'ils décrivent à la suite du grand hiver. Cette misère doit être datée de juillet 1709 à juillet 1710, comme les quêtes générales faites par ordre du Parlement.

Je trouve des détails navrants sur la misère affreuse de la population à Vendôme et aux environs, au printemps de 1710, dans l'article déjà cité du *Magasin Pittoresque*, année 1854, p. 170. L'article est intitulé : *La Misère de 1709* ; mais les détails qu'il renferme se rapportent certainement au printemps de 1710¹. L'article commence ainsi : « Nous extrayons les détails qui suivent d'un placard imprimé à Paris par les soins d'un comité de charité, sous le titre de *Nouvel Advis important sur les misères du temps*. » Ce placard porte comme sous-titres : Détails de la famine et des misères publiques de l'Orléanais et du Blésois, du pays Chartrain et du Vendômois, du Gâtinais, du Berry, du pays du Maine et du Perche, de la Touraine, etc. ; et se termine ainsi : « Tout ce que dessus est très-véritable, étant écrit par témoins oculaires, gens de bien et de capacité et très-dignes de foi, qui en ont donné des témoignages authentiques et dont on garde les originaux. » Ce certificat d'authenticité va au-devant de la crainte d'exagération qui pouvait naître de la lecture des détails affreux que renferme ce document, et ne donne que plus de valeur aux faits qui s'y trouvent rapportés.

¹ Il suffit de lire cette note attentivement pour en demeurer convaincu ; tous les détails qui s'y trouvent se rapportent à avril et mai ; or, en avril 1709, quoique le pain fût déjà cher, il ne pouvait y avoir famine. C'est en avril 1710 que la disette fit sentir toutes ses horreurs. D'ailleurs, l'article lui-même porte sa date dans le passage suivant qui sert de résumé : « ... Et ce qui est encore plus à craindre, c'est l'avenir, étant impossible que le peu de blé semé, quand il sera près de mûrir, puisse échapper des mains des pauvres, ou qu'il se trouve assez de gens pour le moissonner. »

Ces craintes (qui ne paraissent pas s'être réalisées) ne peuvent se rapporter qu'au printemps de 1710. Au printemps de 1709, il n'y avait malheureusement aucune crainte à concevoir sur l'avenir des blés, puisqu'il n'en restait pas du tout sur terre.

Je passe tout ce qui est relatif à l'Orléanais, au Blésois et autres pays qui nous entourent, pour me borner à ce qui se rapporte au Vendômois.

« Sans parler d'Illiers et des environs de Chartres, où il est déjà mort plus de 300 personnes de faim, du Vendômois, on écrit de Montoire du mois d'avril (1710), qu'outre les extrémités qu'on souffre là comme ailleurs, le désespoir a rendu le brigandage si commun que personne ne s'en croit à couvert; que depuis peu, huit hommes ont massacré une femme pour avoir un pain qu'elle portait, et qu'un homme, pour défendre le sien, en a tué un autre qui venait le lui prendre, et que, sur les grands chemins, il y a des gens masqués qui volent; qu'il est commun dans tout ce pays-là de faire du pain de fougère toute seule concassée, ou avec la septième partie de son, et du potage avec le gui des arbres et des orties.

« Un ecclésiastique d'une paroisse de Paris écrit en ces termes, du 10 mai (1710) : « J'ai parcouru depuis trois
« semaines la Beauce, le Blésois, la Touraine, le Char-
« train, le Vendômois. Dans la plupart des villes et vil-
« lages, on y meurt à tas; on les enterre 3 à 3, 4 à 4,
« et on les trouve morts ou mourants dans les jardins
« et sur les chemins.

« Entrant aujourd'hui (10 mai 1710) à Vendôme, j'ai
« été assiégé par 500 ou 600 pauvres, qui ont les visages
« cousus et livides; les viandes horribles dont ils se nour-
« rissent produisant sur leur visage un limon qui les
« défigure étrangement. Dans les faubourgs de cette
« ville, on voit des gens couchés par terre qui expirent
« ainsi sur le pavé, n'ayant pas même de la paille pour
« mettre sous leur tête, ni un morceau de pain. »

Là se bornent les informations que j'ai pu réunir sur l'hiver de 1709 et ses suites dans le Vendômois. Elles me paraissent suffisantes pour donner une idée de l'état affreux où fut réduite la France à cette époque lugubre de son histoire. N'oublions pas qu'à la famine se joignait une guerre désastreuse qui durait depuis huit ans, et qui avait amené un ennemi impitoyable sur notre territoire.

Combien de rapprochements curieux il y aurait à faire entre les années 1709 et 1870-71 !

Aux deux époques, invasion de la France et un hiver long et froid entraînant la perte des blés. Quant aux suites, elles furent bien différentes : d'un côté, la France, se ralliant, au jour de ses malheurs, autour d'un gouvernement respecté, se relevait par des prodiges d'énergie, et conservait ses frontières par les traités d'Utrecht et de Rastadt (1713-1714) ; tandis que, de l'autre, la France, désorganisée au moment suprême de ses désastres militaires, succombait après une lutte désespérée. Si maintenant nous examinons l'autre face de la médaille, nous voyons la gelée des blés entraîner, en 1709 et 1710, une famine épouvantable, tandis qu'en 1871-72, c'est à peine si l'on s'aperçut du manque de récolte ; le prix du pain de froment dans les villes ne s'éleva pas sensiblement, et, après la magnifique récolte de 1872, il conserva la même valeur. A quoi faut-il attribuer cette différence profonde et cet immense progrès ? A des causes nombreuses ; les unes purement politiques, que je m'abstiendrai de traiter ; les autres de l'ordre scientifique, et que je vais indiquer rapidement pour finir.

Les progrès de l'économie politique, dont on soup-

connaît à peine les premiers principes en 1709, ont une part considérable dans ce résultat. C'est en effet par le libre échange des produits de chaque pays que l'on a pu arriver à fonder cette immense et magnifique assurance mutuelle de tous les peuples civilisés contre la misère. La nature, dans son admirable fécondité, fait naître chaque année assez de produits pour subvenir à tous les besoins des hommes et des animaux ; mais ces produits sont inégalement répartis, par suite des intempéries des saisons, et, tandis que certains pays manquent du nécessaire, d'autres ont une surabondance de biens. Autrefois l'homme aussi bien que les animaux étaient obligés de subir ces inégalités, qui amenaient parfois, comme en 1709, des résultats terribles. Aujourd'hui, grâce à l'échange universel, ces misères ne sont plus à redouter.

J'ai nommé l'économie politique ; mais ce n'est pas à elle seule qu'il faut reporter l'immense progrès que je signale. A quoi servirait, en effet, la liberté de l'échange, si cet échange était impossible ? Quel soulagement aurions-nous éprouvé, en 1871-72, du fait de l'abondance des blés à Odessa et en Amérique, si nous n'avions pas eu à notre disposition ces admirables moyens de transport que la science a mis au service de l'homme depuis cinquante ans ?

C'est donc à LA SCIENCE qu'il faut reporter le principal mérite de la suppression des disettes et des famines. C'est aux télégraphes, aux chemins de fer, aux navires à vapeur, que nous devons non-seulement de n'être pas morts de faim en 1871-72, mais encore de n'avoir même pas subi de disette. Ce mal terrible, devant lequel tous les autres pâlisent, a été vaincu définitivement par la Science. En 1816, l'année des blés

mouillés, on eut presque famine ; en 1846-47, il y eut encore disette ; en 1870-71, le prix du pain n'augmenta même pas. Ce problème de la suppression des disettes, qui occupait déjà Joseph à la cour des Pharaons, est donc aujourd'hui résolu.

Il y a enfin une dernière cause à signaler : c'est *la richesse publique*. A quoi serviraient, en effet, et le droit et la possibilité d'échanger, si les objets d'échange faisaient défaut ? En 1709, tout manquait à la fois : et la liberté du commerce, et les moyens de communication, et l'argent pour acheter. La France était ruinée. « Le fonds de toutes les villes est épuisé, écrivait Fénelon en 1710... Il paraît une banqueroute universelle de la nation ¹. » Les guerres continuelles du règne de Louis XIV avaient tari les sources de la production. En 1871, au contraire, lorsque l'horrible crise de 1870 se fut un peu calmée, la France se retrouva, vaincue, il est vrai, mais non ruinée. Elle fit appel à toutes les économies accumulées pendant une longue période de prospérité et de travail, et son inépuisable richesse vint étonner ses ennemis, elle-même et tout le monde. Cette richesse suffit à tout : à payer les frais d'une guerre désastreuse, à relever les ruines accumulées de tous côtés, à payer une rançon dont le chiffre parut d'abord extravagant, et enfin à acheter toute une récolte de blé qui manquait ; et il s'est trouvé que cette dernière nécessité ne fut qu'un des moindres désastres que nous eût légués la funeste année 1870.

La recherche des causes de cette richesse m'entraînerait trop loin ; qu'il me suffise de constater que, grâce à la science surtout, la seconde moitié du XIX^e siècle

¹ Henri Martin, t. XIV, p. 528.

aura vu la fin des misères des temps passés. Ce résultat est, ce me semble, *un progrès* ; progrès matériel sans doute ; mais, si l'homme ne vit pas seulement de pain, il en vit d'abord, et c'est par lui en assurer qu'il faut commencer. Malheureusement le progrès moral n'est pas toujours corrélatif à celui de la science, et la vertu ne s'enseigne ni ne se transmet de la même manière que nos connaissances, qui vont sans cesse s'augmentant des recherches de chacun. On oublie trop souvent que la morale est œuvre personnelle, et que la vertu ne se propage que par l'exemple ; au lieu donc d'aller répétant que nous sommes une nation corrompue, et que c'est à la génération qui nous suit à relever la France, prêchons dès aujourd'hui d'exemple, bien assurés que nos enfants ont plutôt tendance à copier nos défauts que nos qualités.

DOCUMENT

Extrait des registres des délibérations de l'hôtel de ville de Vendôme.

(Registre N^o 6, 30 décembre 1708 au 29 avril 1744,
feuillet 12, verso.)

Aujourd'hui samedi vingt vn décembre mil sept cent neuf, en l'assemblée tenue en l'hostel et chambre commune de la ville de Vendôme.

Par devant nous maire et Echevins de lad. ville, en présence du procureur du Roy

Est comparu en personne Me Nicolas François Hogu sieur de la Sauverie subdélégué à l'intendance d'Orléans, lequel a apporté et représenté un arrest du Conseil du quinze octobre dernier concernant la subsistance des armées de Sa Majesté, l'ordonnance de Monseigneur l'intendant estant ensuite du vingt huit novembre dernier par laquelle il a fixé cette ville de Vendôme à fournir deux cent sacs d'orge du poids de deux cent vingt livres chacun, poids de marc, le sac non compris, et de les faire voiturer à Blois, scavoir la moitié le premier janvier 1710 et l'autre moitié le quinze du mesme mois, et délivrer es mains du Sr Guery subdélégué commis pour les recevoir à peine de garnison effective dont le prix sera remboursé au moyen de la déduction qui en sera faite sur la taille et sur la capitation de l'année prochaine 1710 sur le pied du prix courant et la voiture remboursée à raison de douze sols par lieüe et par millier dont sera donné quittance aux collecteurs par le receveur des tailles sur le certificat de fourniture raporté par les d. collecteurs et suivant l'estat qui sera arrêté par Monseigneur l'intendant du d. remboursement le tout conformément aud. arrest.

De la quelle comparution, représentation et apport avons donné acte, et a esté arrêté que pour la manière de la répartition de la ditte quantité d'orge sur tous les habitants de cette ville et faubourgs, hameaux et écarts en dépendants Monseigneur l'intendant sera supplié par lettre, laquelle sera envoyée par expres afin de scavoir s'il sera fait un roolle et si l'on y comprendra tous les d. habitants exempts et non exempts ecclésiastiques et séculiers qui seront en estat de fournir des d. orges ou si on y comprendra seulement les habitans sujets à la taille et à la capitation, laquelle lettre contiendra très humbles remontrances que dans cette ville les habitants d'icelle n'ont point d'orge et que le peu qui s'en est cuilly dans le plat pays et paroisses de la d. Election ou les d. habitants ont quelque part ne suffira qu'à peine pour la sub-

sistance des d. habitants tant de la ville que de la campagne les quelles paroisses ils ont apris avoir esté taxez à deux mil six cent soixante et cinq (2665) saes non compris ce que doivent contribuer les paroisses de St laurent, Savigny, Pezou, l'isle et St Firmin pour la subsistance des troupes qui sont dans cette élection en quartier d'hiver Ce qui passe les forces de tous les habitants des dites paroisses où il sera besoing d'en semer dans plus de la moitié des terres que on n'a peut ensemancer en bled, suppliant Mondit Seigneur de voulloir réduire les dites quantitez d'orge à fournir tant par cette ville que par les paroisses de cette élection et de considérer que dans l'étendue de la d. élection il s'est cuilly très peu d'orge pur, la pluspart estant meslée d'avoinne et vesse qu'on appelle ordinairement meslarde et n'en ayant gueres esté semé d'autres.

DE TRÉMAULT

LOISON, GODINEAU, JABRE
Pr du Roy.

RILLARD LAISNÉ (?)

SAINTE ALPÊTE ou ALPAIX

Sainte Alpête, ou Alpaix, naquit à Triguerre, village du diocèse d'Orléans, entre Château-Renard et Joigny, et autrefois siège d'une ville romaine très-importante. On est même fondé à croire, avec plusieurs savants et notamment l'auteur de la *Vie de César*, que les ruines immenses sur lesquelles ce bourg est assis ne sont autres que celles de *Vellannodunum*, situé, selon les cartes romaines et le récit de César, à 11 lieues de Sens et à 18 lieues de *Genabum*. Une route celtique joint en effet, en passant par Triguerre, Sens et Gien, aujourd'hui dépossédé par Orléans.

C'est sur ces ruines, au milieu de ces souvenirs, que naquit en 1150 la vierge de la Mardelle¹. Elle mourut à Cudot, où elle a son tombeau vénéré, dans le diocèse de Sens, à quelques lieues plus loin, en 1210. Elle passa sa jeunesse dans les plus dures épreuves et dans la pratique des vertus les plus héroïques. Dieu se plut ensuite à la glorifier devant l'Europe entière : pendant quarante ans, les derniers de sa vie, les grands et les petits accoururent à Cudot pour voir la sainte et se recommander à ses prières. Sa sagesse et sa science surnaturelles étaient un sujet de stupéfaction pour les savants les plus illustres de son siècle ; elle découvrit, avant

¹ *La Mardelle* est une petite ferme, construite sur l'emplacement où la tradition veut qu'ait été la maison des parents de sainte Alpête.

Galilée, le mouvement de la terre et des astres¹. Sa sainteté ayant été régulièrement prouvée par un procès canonique, N. S. P. le pape Pie IX l'a canonisée le 7 février 1874.

L. G.

¹ On lit dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 155 :

« Les Anciens s'étant représenté la terre comme une superficie plane, n'avaient garde d'imaginer des antipodes), ou un autre hémisphère sous le nôtre. Cependant la bienheureuse vierge Alpaïe, de Cudot, en eut, dans un de ses ravissements, une idée semblable à celle que nous en donnent nos derniers géographes. Elle vit le monde entier comme un globe d'une forme unie de toutes parts. Le soleil lui parut plus grand que la terre, et la terre comme un œuf suspendu au milieu des airs et environnée d'eaux de tous côtés ; représentation qui favorisa en plein l'opinion de nos savants modernes, qui, après de longues et périlleuses observations, donnent à la terre la figure d'un sphéroïde aplati vers les pôles. »

Robert d'Auxerre avait dit dans sa *Chronique de saint Maricn* (1180) :

« Elle raconta alors que, durant ses extases, elle voit l'univers entier, qui lui paraît avoir la forme d'une boule ; le soleil lui apparaît plus grand que la terre, et la terre est à ses yeux comme un œuf.... »

LA LÉGENDE DE SAINTE ALPÈTE

Il était autrefois une petite fille
Que l'on nommait Alpète et dont l'humble famille
Dans Triguerre, dit-on, avait dicté des lois.
Comme Orléans, Triguerre aurait-il eu ses Rois ?
Je ne sais. Mais, pour sûr, on disait au village
Que l'innocente vierge, au noble et doux visage,
D'ancêtres couronnés était le rejeton.
Cette tige de Rois n'avait plus qu'un bouton.
Mais cette fleur cachée, et si pure et si belle,
Un jour éclipsera la gloire paternelle.
On dira qu'elle fut — qu'importent ses aïeux ! —
Bergère sur la terre et sainte dans les cieux.

Oui, la fille des Rois n'était qu'une pauvrete
Dont la droite portait pour sceptre une houlette.
Ses sujets bien-aimés étaient de blancs moutons ;
Son palais, couronné de verdoyants festons,
Était, sur le coteau, cette simple chaumine
Qu'entourent ces vieux murs, gigantesque ruine,
Où souvent le vieillard, sur une pierre assis,
Aux enfants assemblés fait d'étonnants récits.

Sous ces champs tourmentés, de souterraines routes
Se croisent en tout sens, et sous ces sombres voûtes
De sourds gémissements, de mystérieux bruits
Se taisent dans le jour et s'entendent les nuits.
C'est le flux et reflux d'une houleuse foule

Qui, comme un large fleuve, en son lit gronde et roule.
Une ville autrefois, immense, dans ces lieux
Avait ses monuments, tout un peuple et ses Dieux.
Asile maintenant du silence, Triguerre
Est, dans sa solitude, un vaste cimetière,
Où, sous ces tertres verts, dans le creux des sillons,
Dorment d'un peuple éteint les générations.

Mais sur ces vieux tombeaux, durant la nuit obscure,
D'Alpète la bergère apparaît la figure.
C'est une blanche forme, une vague lueur,
Qui dans l'étroit sentier guide le voyageur.
On dirait que la sainte, à son berceau fidèle,
Veuille revoir encor les champs de la Mardelle,
Les prés, où, conduisant ses frères les agneaux,
Elle errait tous les jours, en tournant ses fuseaux,
L'Eglise, où si souvent, devant les saints de pierre,
Elle allait, à genoux, répandre sa prière,
Ce donjon, ces coteaux qui, témoins de ses jeux,
L'ont vue aux habitants rassemblés sous ses yeux
Raconter de ses nuits les visions divines,
Et du ciel expliquer les sublimes doctrines.
Sans savoir A ni B, cette fille des champs
S'inspirait de son cœur, et des récits touchants,
Des propos merveilleux, conservés d'âge en âge,
Charment encor, le soir, la veillée au village.

Si vous voulez, lecteur, j'en dirai deux ou trois
Qu'un prêtre vénéré m'a contés autrefois.
De la sainte bergère il aimait la mémoire
Et sur elle toujours il avait une histoire.

LES OISEAUX

C'était jour de marché. Sa mère, fermant l'huis,
A la ville voisine allait porter ses fruits.
« Alpète, mon enfant, voyez la chènevière ;
« Les oiseaux sont dedans et s'y donnent carrière.
« Chassez, jusqu'au dernier, ces petits maraudeurs,
« Qu'attirent du foin vert les premières odeurs. »
Elle dit et s'en va ; mais la pauvre petite
N'avait pas plutôt mis quelques oiseaux en fuite,
Que mille revenaient, plus àpres, plus méchants,
Du clocher, du donjon, des arbres et des champs.
En vain elle courait, ardente, à perdre haleine,
En vain elle agitait son tablier de laine,
Les pillards s'en moquaient, chantant et fêtant tous
Des oiseaux du pays ce joyeux rendez-vous.

Bien qu'elle fût un ange, Alpète manquait d'ailes
Pour mieux poursuivre au loin ses moineaux infidèles.
Epuisée, elle tombe à genoux, priant Dieu
Que lui-même, à sa place, il chasse de ce lieu
Ces oiseaux qu'il créa pour charmer la nature,
Et non pour dévaster sa richesse future.
Et puis la douce enfant se lève. Mais soudain
Quel spectacle a frappé son regard incertain !
Le toit du cellier neuf, qui dressait devant elle,
Encore inachevé, sa charpente nouvelle,
Était devenu cage, où les pauvres oiseaux
Brisaient leur vol captif contre mille barreaux.
Tous étaient prisonniers, et, dans la chènevière,
Pas le moindre oisillon ne restait en arrière.
Pas un vol au dehors, dans les bois, vers les cieux ;
Pas un seul cri d'oiseau dans l'air silencieux.

Mais dans l'arche nouvelle où de Dieu la justice
A des petits voleurs consigné la malice,
Quel ramage bruyant, quel spectacle enchanteur !
Quand leur vol inquiet, agité par la peur,
Sous les yeux de la sainte et de son voisinage,
Confondait à la fois leurs cris et leur plumage !
Les champs, comme étonnés de ce mouvant tableau,
Semblaient prêter l'oreille à ce concert nouveau.

Mais quand, de son enfant apprenant la puissance,
La mère eut, au retour, béni la Providence,
Alpète, mettant fin à la captivité,
Aux coupables oiseaux rendit la liberté.
Non pas sans toutefois leur défendre, au passage,
De revenir jamais piller son héritage.
Et c'est de ce jour-là que les oiseaux pueis
Ne se posèrent plus dans les sillons bénis.

LE TABLIER

Sur les bords enchantés où l'Ouanne captive
Baise, en passant, les fleurs qui naissent sur sa rive,
Et, comme en s'amusant, tourne, tourne sans fin,
Depuis quelque cent ans, le *moulin du chemin*,
Il est une prairie ombreuse, solitaire,
Vallon délicieux, paradis de la terre,
Où Dieu, s'il descendait, fixerait son séjour.
C'est là que notre Alpète amenait chaque jour
Ses bien-aimés agneaux ; là que, sur l'herbe assise,
Picuse, elle filait, en regardant l'église.

Or, en ce même temps, un riche damoiseau,

Sire de *Chêne-Arnoult*, seigneur de *Courtoiseau*,
Du vieux moulin, usé par les longues années,
Faisait monter à neuf les meules condamnées.
Et, pour cette grande œuvre, un essaim d'ouvriers
Travaillait tout le jour. Quand ces hommes grossiers
Pour la première fois ouïrent l'humble fille
Leur parler de Jésus, de la sainte famille,
Ils sourirent d'abord, et puis jurèrent Dieu
Qu'Alpète la sorcière un jour verrait beau jeu.

Ah ! pour sûr, ces gens-là n'étaient pas de Triguierre
Ni de Château-Renard. Car la jeune bergère
N'avait que des amis en ville, comme au bourg.
Or voici, j'en frémis, voici le vilain tour
Que ces cœurs mécréants firent à l'humble vierge.

Un jour qu'assez loin d'eux, en cotoyant la berge,
L'enfant cueillait des fleurs et des bouquets de thym,
Pour en parer l'autel, au jour de Saint-Martin,
Ces hommes, ou plutôt ces possédés, dans l'onde
Qui, tout près de la vanne, était large et profonde,
Jetèrent les moutons, jusqu'au dernier agneau.
Mais Dieu, par la faveur d'un prodige nouveau,
Permit que le troupeau, nageant à sa manière,
Sans mouiller sa toison, traversât la rivière.
Rangés sur l'autre bord, des yeux cherchant l'enfant,
Les agneaux éperdus l'appelaient, en bêlant.
Ils l'appelaient aussi, ces loups : « Holà ! bergère,
« Tes agneaux sont partis. Que va dire ta mère ? »

Sans répondre, on la vit lentement délier,
Pour l'étendre sur l'eau, son petit tablier.
Puis, l'œil au ciel, les mains jointes pour la prière,

Sur le tissu qui flotte, elle vogue, légère,
En disant dans son cœur : Seigneur, assistez-moi !
Et ce nouvel esquif, inventé par la foi,
Sous le souffle de Dieu poussé vers l'autre rive,
Déposa sur le bord la bergère naïve.

Les méchants ouvriers, convertis pour le coup,
En demandant merci, plièrent le genou.
Un pont semé de fleurs, subite passerelle,
Avec ses blonds agneaux, reçut la pastourelle,
Qui, retrouvant bientôt son gai rire d'enfant,
Vers le toit ramena son troupeau triomphant.

LA SOURCE

Il faudrait bien des jours, il faudrait bien des veilles,
Pour conter les beaux faits et les grandes merveilles
Que le ciel, en ces temps, par Alpête opéra.
Je n'en dirai plus qu'une, et cela suffira.

On était au mois d'août. La chaleur étouffante
Accablait du bon Dieu la petite servante.
« Que j'ai grand soif ! dit-elle au maître du moulin.
« — La belle, baissez-vous, et, du creux de la main,
« Vous pouvez à loisir puiser dans la rivière.
— « Mais la rivière est trouble et l'onde en est amère.
« Voyez comme l'orage, en emplissant son lit,
« En a fait un torrent, par la vase sali.
— « Ma mie, à me prêcher vous perdez votre peine.
« Pour prodiguer mon eau, trop loin est la fontaine.
« Allez à l'*Hyvernais*. — Et garder mon troupeau ?

« Ah ! donnez-moi, de grâce, un petit verre d'eau :
« Jésus vous le rendra. — Que Jésus te le donne,
« Sans attendre qu'un jour il me paie en personne.
— « Tu blasphèmes, impie ! Ouvre aujourd'hui les yeux
« Et sache que Jésus nous écoute des cieux. »

D'un coup de sa quenouille elle frappe la terre,
Une source en jaillit, dont l'onde vive et claire,
Sur un tapis de fleurs, mince filet d'argent,
Dans le courant voisin se jette en murmurant.

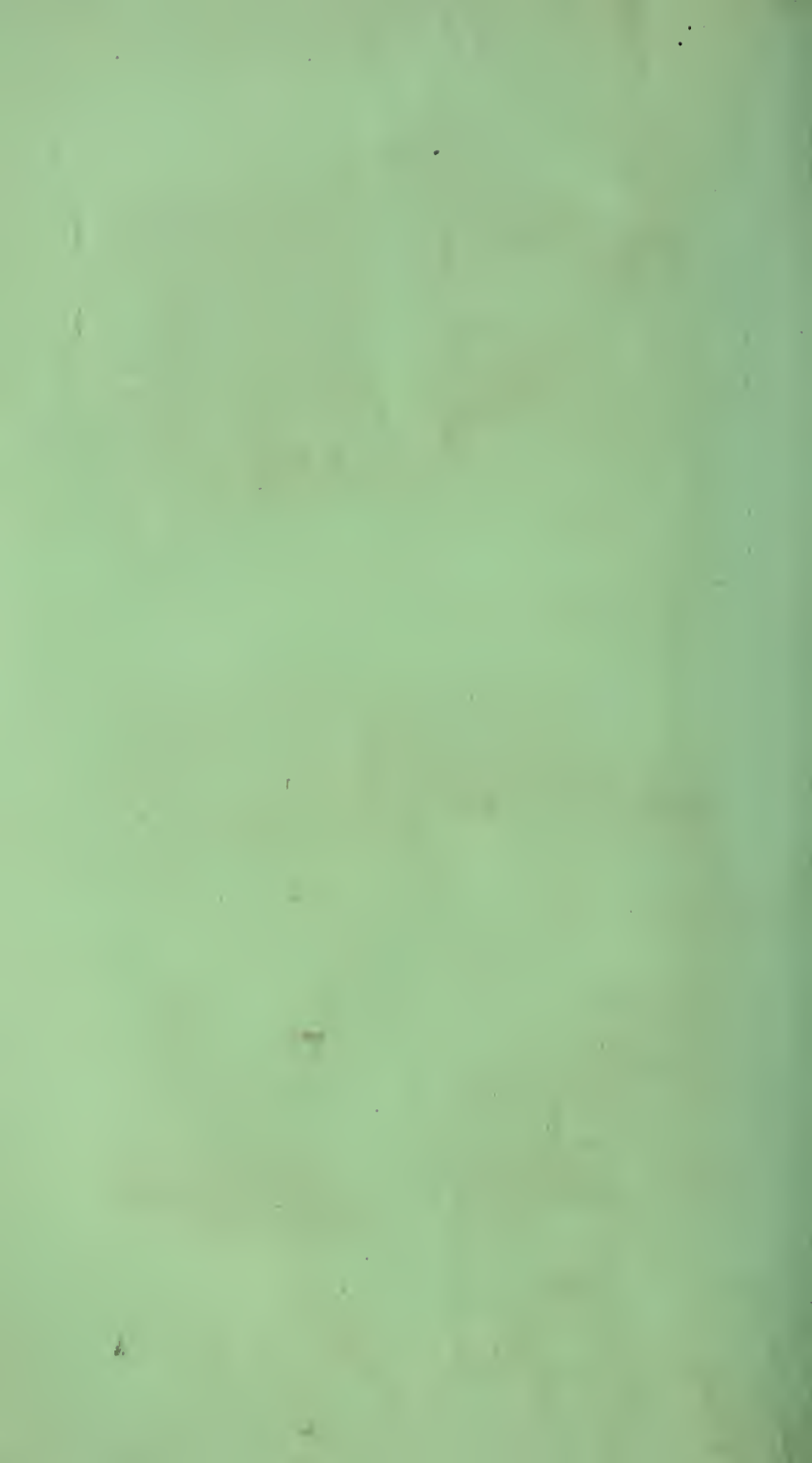
Nous la connaissons tous, cette eau fraîche et limpide
Où, pour la consacrer, trempant sa lèvre aride,
Ce Moïse nouveau laissait une vertu
Qui relève le corps par la fièvre abattu.
De la source bénie éternelle gardienne,
Alpète en est toujours la naïade chrétienne,
Et, comme au bon vieux temps, dans les jours de l'été,
La foi vient y puiser et boire la santé.
Quand de ces mois de feu l'ardente canicule
Promène sur nos champs un soleil qui les brûle,
Quand on voit tout à coup se tarir le ruisseau,
Et se courber l'épi, qui demande un peu d'eau,
Nos pères autrefois, pour avoir un nuage,
Au tombeau du *corps saint* faisaient pèlerinage.
La croix levée, à pied, tout un peuple dévot,
Sur les pas du Curé, se rendait à Cudot,
Et, quand ils revenaient, fiers et dressant la tête,
Ils voyaient inondés les champs de sainte Alpète.
Puis le village allait au *Calvaire*, en chantant,
Dans sa source plonger la belle croix d'argent.

Oh ! je veux que bientôt une simple chapelle

Protège l'onde sainte, et qu'un ciseau fidèle
Nous montre la bergère, en blancs habits de lin,
Avec son tablier, la quenouille à la main.
Je veux que le chrétien, qui passe devant elle,
Salue, en se signant, l'Ange de la Mardelle,
Et dise dans son cœur, où s'éveille la foi :
Sainte Alpète, ma sœur, priez, priez pour moi !

L'ABBÉ GUILLOT,

Curé de Chécy (Loiret).



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU
VENDOMOIS

1874

4^e TRIMESTRE

TOME XIII

VENDOME

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE LEMERCIER ET FILS

1874



SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

13^e ANNÉE — 4^e TRIMESTRE

OCTOBRE 1874

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en assemblée générale le jeudi 15 octobre 1874, à deux heures, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents au Bureau :

MM. de Rochambeau, président ; Nouel, vice-président ; Beausier, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; Ch. Bouchet, bibliothécaire-archiviste ; Godineau, Oct. Dessaignes, l'abbé L. Bourgogne, membres ;

Et MM. Barbarin, de Bodard, l'abbé C. Bourgogne, G. Boutrais, Bruncau, Duvau, le Dr Faton, Ch. d'Harcourt, Istria, G.

Launay, l'abbé Lefebvre, P. Lemer cier, l'abbé de Préville, E. Renou, l'abbé Roulet, de Salies, Soudée, Thillier, Thoraux.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres nouveaux admis par le Bureau depuis la séance du 9 juillet 1874 ; ce sont :

MM. Bordier-Denis, propriétaire à Saint-Gourgon (Loir-et-Cher) ;

Miron de l'Espinay, substitut du Procureur de la République, à Vendôme ;

Edouard Proust, substitut du Procureur de la République, à Paris.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 16 avril 1874.

—

I. — ART & ANTIQUITÉS

NOUS AVONS REÇU :

De M. BRUNEAU, instituteur à Lancé :

Une petite CLEF gallo-romaine en bronze, et une BOUCLE DE CEINTURON, en bronze, mérovingienne. Ces deux objets ont été trouvés à Lancé.

De M. l'abbé DESNOYERS, vicaire général à Orléans :

Un LOQUET en fer, trouvé, en 1874, dans le lit desséché de la Loire, entre les piles de l'ancien pont.

De M. QUEYROY :

Une HACHE polie.

Une TÊTE DE VIERGE en pierre sculptée, de la fin du XV^e siècle, provenant de l'église de la Trinité.

Un CARREAU émaillé brun et jaune, représentant une figure de femme, du XV^e siècle.

Un petit CHAPITEAU en pierre, du XIII^e siècle, provenant de la collégiale Saint-Georges.

Une PIERRE SCULPTÉE avec figure, du XV^e siècle.

Un Fragment de TAPISSERIE, aux armes des abbés de la Trinité.

Un ENCENSOIR en cuivre argenté ; époque de Louis XIV.

Une TASSE à thé avec soucoupe, en porcelaine du Japon.

Une TASSE en porcelaine de la Chine.

Une LANCE en bois de cavalier haïtien, rapportée par M. Gabriel Peltureau.

Deux grands TABLEAUX au fusain, avec cadres en bois et verre. Dimensions: 1^m,15 sur 0^m,80. Offerts par l'auteur. — L'un représente le dolmen de La Chapelle-Vendômoise ; l'autre, le dolmen de Saint-Jean-Froidmentel.

Deux PORTRAITS à l'huile (sans cadres), représentant l'un un bénédictin (vraisemblablement de Vendôme), l'autre un franciscain.

II. — NUMISMATIQUE.

De M. C^t BOURGOGNE, curé de Villavard, et de M. le Curé de Saint-Rimay :

Un double tournois de Louis XIII, frappé à Nantes. 1611.

Un denier tournois de Louis XIV, frappé à Paris. 1649. Peu commun.

Une pièce d'argent de Philippe II d'Espagne, pour la Bourgogne : PHS. D. G. HISPA. REX. DVX. B. Buste cuirassé du

roi. à droite. Revers: DOMINVS MIII ADIVTOR. Ecu aux armes d'Espagne, posé sur un sautoir, couronné, et accosté des briquets de Bourgogne. Conservation médiocre. Trouvée dans les ruines du château de Lavardin.

Enfin un poids de III D (deniers) XVIII (grains).

De M. DUVERGER, ancien militaire, clairon de pompiers :

Une obole de Bouchard VI, comte de Vendôme, (1315-1353) : BO COMES: Type tournois renversé, une rosace au centre; il est accosté de 2 fleurs de lis. Revers: VIDOCINENSIS. Croix cantonnée au 2^e d'un croissant renversé, avec un point au centre. Bien conservée. Trouvée sur la place Saint-Martin, à Vendôme.

III. — BIBLIOGRAPHIE.

& Notes résumées de ce qu'il y a de plus intéressant
pour notre Société
dans les bulletins ou livres entrés dans notre Bibliothèque.

Nous croyons devoir placer ici en première ligne le très-beau don qu'a bien voulu nous faire Madame BOZÉRIAN, femme de l'un de nos députés. Il consiste en 47 pièces sur parchemin ou sur papier, relatives à la famille Du Mesnil-Simon, seigneurs de Parassis, mais pour la plupart d'un intérêt plus que privé. Toutes sont originales, sauf trois copies, dont nous parlerons.

Voici la nomenclature de ces pièces :

Bulle ou plutôt Bref du pape Alexandre VI (Borgia) contenant requête et concession d'indulgences plénières et de nombreuses dispenses pour la famille, enfin le droit d'avoir un autel portatif, etc.

Traduction en français de cette bulle. Copie moderne.

Quatre lettres des rois François II, Charles IX et Henri III.
Copies modernes de deux de ces lettres.

Deux lettres du duc de Guise, le Balafré.

Nous donnons ces pièces, en tout ou en partie, dans le Bulletin. V. à la fin du présent Compte rendu.

Quatre pièces concernant des états de service ou des distinctions honorifiques, signées des rois Louis XV et Louis XVI. (Compiègne, 15 septembre 1766. Contresignée *Choiseul, duc de Praslin*. — Château de la Muette, 26 mai 1774. Contresignée *Le duc d'Aiguillon*. — Versailles, 2 janvier 1785. Contresignée *Le Maréchal de Ségur*.) Une autre signée *Mis de Maupeou*.

Trois pièces diverses encore intéressantes par les signatures de Rohan, Mme Necker, etc.

Nous avons reçu, en outre, par l'intermédiaire obligeant de M. Octave Dessaignes, beau-père de l'auteur :

Vie de Mahomet d'après le Coran et les historiens arabes, par P.-HENRY DELAPORTE, ancien consul général de France en Orient, officier de la Légion d'honneur, etc. (Paris, Ern. Leroux, 1874. — 1 vol. gr. in-8° de 564 pages.)

De M. A. DE TRÉMAULT :

Une AFFICHE imprimée, relative à la police des vignes et vendanges, datée de Vendôme, 18 août 1711, et signée de Trémault, maire perpétuel de la ville.

De Mme Achille SOBAU, à Bayonne, par l'entremise de M. de Rochambeau :

Histoire de Bayonne, en 2 volumes cartonnés.

De M. l'abbé DESNOYERS, vicaire général à Orléans :

Fouilles de Pompéï et Découverte de la destination des tubes appelés flûtes, sifflets (Extrait du t. XIV de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, 1871.)

Le savant archéologue, après avoir rappelé la découverte de M. Fiorelli, qui obtint, en coulant du plâtre dans une cavité laissée par les cendres volcaniques de Pompéï, la reproduction d'un coffre ayant pour *charnières* une série de ces tubes en os, si communs dans toutes les fouilles de monuments romains, décrit la

manière dont un de ses collègues, le Dr Charpignon, est parvenu à construire, avec 4 tubes semblables qu'il lui confia, la charnière d'un coffret, dont l'ouverture se fait très-facilement. — M. Desnoyers a bien voulu prêter ce coffret si ingénieusement restauré à M. Nouel, qui le met sous les yeux des membres présents.

De M. BRUNEAU, instituteur à Lancé.

Un MANUSCRIT, intitulé : Testament de Messire Jacques Mousset, prêtre, curé de Nouré (*sic*), par devant Me Marin Bordier, le jeune, notaire à Vendôme (10 mai et 1^{er} septembre 1658). Original de 24 pages, petit in-fo.

Il désire être inhumé en son église, devant l'image du crucifix. — Il avait fait reconstruire à ses frais le grand-autel. — Il lègue à son vicaire un gros bréviaire des deux Temps, un livre intitulé *Le Bouclier de la Foy, Les Confessions de M. de Juncesze*, une soutane presque neuve, etc.

De la part des AUTEURS et de divers :

Imperatorvm et cesarvm vitae, cvm imaginibus ad viam effigiem expressis (par Joannes HUTTICHIUS). Lugduni, MDXXXXX. — Don de M. Paulin FERRAND, à Mondoubleau.

Conseil général de Loir-et-Cher, session d'avril 1874. — Rapport du Préfet et procès-verbaux des délibérations. — In-8°. Blois.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. T. III, 1873. — Cannes, in-8°, 1874.

Bulletin de l'Union centrale. Revue mensuelle des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, 1874.

L'Instruction publique. Revue des Lettres, Sciences et Arts. N° 10.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. 1874, N° 2. Toulouse.

Géographie de l'Algérie, par O. Niel, professeur au collège de Bône. — Offert par M. Hinglais.

Académie d'Hippône. Statuts, 1863, et Collection des Bulletins de 1 à 10 (sauf les Nos 1 et 3 épuisés). — Envoi de M. Hinglais, de la part de M. Doublet.

Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Sociétés savantes des départements. Novembre et décembre 1873.

Romania. N^o de juillet 1874.

Par ÉCHANGE avec les Sociétés savantes ou les Revues :

Touraine. Mémoires de la Société Archéologique. T. XXIII, 2^e fascicule. In-8^o. 1873.

Polybiblion. Nos de juillet, août et septembre 1874.

Société Dunoise. Bulletin n^o 21. Juillet 1874. Châteaudun.

Eure-et-Loir. Bulletin de la Société Archéologique. N^o 103 et 104. Juillet et août 1874. Procès-verbaux.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2^e trimestre de 1874.

Angers. Mémoires de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts. T. XVI et XVII, 1873 et 1874. Le tome XVI est accompagné d'une livraison de planches.

Sarthe. Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. 2^e série, t. XIV, 1^{er} trimestre de 1874.

Pau. Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts. 1872-1873.

Allier. Bulletin de la Société d'Emulation. T. XIII, 1^{re} livraison 1873 et 2^e livraison 1874.

Société Havraise d'Etudes diverses. Recueil des publications. 39^e année, 1872. Le Havre, 1874.

L'Indicateur de l'Archéologue. Nos de juillet, août et septembre 1874.

Ce dernier numéro contient un compte rendu sommaire des séances du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques. Session de 1874, à Stockholm.

Par ABONNEMENT :

Dictionnaire raisonné du Mobilier français, par M. Viollet-Leduc, 6^e volume, 1^{er} fascicule. Armes de guerre offensives et défensives. 1874.

Bulletin monumental, dirigé par M. de Cougny. Tome II, 3^e série, 1874.

Revue Archéologique. Numéros de juillet, août et septembre 1874,

IV. — HISTOIRE NATURELLE.

De M. GAUTHIER, ouvrier maçon à Vendôme :

Une COQUILLE fossile (moule en pierre), trouvée dans la pierre tendre de Vendôme (terrain crétacé).

Envoi de M. HINGLAIS

M. HINGLAIS, notre collègue, actuellement principal du collège de Constantine (Algérie), et chez qui la distance n'a pas affaibli les sentiments d'affection pour Vendôme, a préparé pour notre Musée, l'année dernière, alors qu'il était principal de Bône, un envoi important, qui nous est arrivé le mois de septembre dernier. En voici la description sommaire.

Lot d'armes arabes et kabyles : trois pistolets à pierre et trois coutelas avec gâines.

Deux cuillères en bois à manger le couscoussou. Vase à cuire le couscoussou ; vase à lait, marmite arabe, assiette arabe. — Le tout en poterie de Bône.

Cinq modèles différents de *gargoulettes* ou vases à rafraîchir

Eau. Poterie tunisienne. Plusieurs de ces vases rappellent tout à fait par leurs formes les vases antiques.

Lampe antique trouvée à Hippone (endommagée). Sur le dessus est représenté le combat d'un homme contre un lion.

Objets d'histoire naturelle.

Deux carapaces de tortues marines, l'une de 0^m,60, l'autre de 0^m,50 de longueur.

Nombreuse collection de coquilles marines des rivages de la Méditerranée. (Toutes les espèces sont étiquetées.)

Collection d'animaux marins de l'embranchement des zoophytes : oursins, étoiles de mer, polypiers, gorgone, spongiaires.

Nombreuse collection des minéraux d'Algérie : cristal de roche, agate, minerais de fer, galène, pyrites, roches granitiques, porphyriques, etc. Quelques fossiles algériens.

Quelques produits végétaux : échantillons de liège, plantes marines, etc.

E. N.

REMERCIEMENTS sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Avant de procéder aux élections, M. l'abbé Bourgogne, membre du Bureau, a posé la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de modifier l'art. 8 des statuts de la Société, fixant à un an seulement la durée de la présidence. Plusieurs membres ont successivement pris la parole sur cette motion, les uns pour la modification de l'article, les autres en faveur du *statu quo*. Cependant, le fond de la question n'a pas été traité. Il s'agissait seulement, en effet, de décider s'il est opportun de l'étudier. La majorité en a jugé ainsi, et le Bureau a été chargé de cette étude, après laquelle, en cas de décision affirmative, la Société tout entière aurait sans doute un vote nouveau à émettre, pour sanctionner les conclusions du Bureau.

ÉLECTIONS

Les membres du Bureau dont les fonctions expirent au 31 décembre 1874 sont : MM. de Rochambeau, président ; G. de Lavau et Godineau, membres.

Conformément à l'article 8 des statuts, M. Nouel, vice-président, devient de droit *président* pour l'année 1875.

Les membres présents pronont part au scrutin, dont le dépouillement donne le résultat suivant :

Vice-président, M. de la Panouse ;

Membres du Bureau, MM. Duvau, juge de paix
à Morée, et G. Launay.

M. le Président proclame les noms des membres élus, qui seront installés à la réunion générale du mois de janvier 1875.

LETTRES

Dont les Originaux ont été offerts

Par Madame Bozérian.

Nous ne donnons ici que les lettres des rois de France et celles du duc de Guise. Nous publierons plus tard la Bulle d'Alexandre VI. — Ces lettres nous paraissent bien authentiques. Si quelques-unes, au premier abord, soulèvent certaines difficultés, on ne tarde pas, au moyen de quelques recherches, à les concilier avec les historiens. Elles proviennent d'ailleurs des papiers d'une famille honorable, connue dans l'histoire de la noblesse et souvent citée par le P. Anselme, qui donne ses armoiries : Du Mesnil-Simon : *D'argent à 6 mains dextres de gueules, 3, 2, 1*¹. Nous trouvons même une alliance entre cette maison et celle de Vendôme. Au XV^e siècle, Blanchet d'Estouteville, fils d'un seigneur du Mesnil-Simon, épousa Marguerite, fille de Robert de Vendôme, vidame de Chartres, et de Jeanne de Chartres².

Les lettres royales sont de la main d'un secrétaire ; les signatures seules sont autographes ; encore faut-il faire exception pour une, comme nous le démontrerons. Elles sont toutes sur simple feuille de papier in-folio. Le filigrane, lorsqu'il existe, est un écusson sommé d'une couronne de duc et renfermant un B majuscule. Au-dessous, une légende (??). Les cachets ont disparu.

CH. B.

¹ T. I, p. 505.

² Ibid., t. VIII, p. 729.

I

Lettre de François II¹.

Mons^{er} de paracy pour aultant que jay este aduertý que vous auez deux assez beaux chiens, dont lung est faulue (*faure*) et laultre blanc dela race dung que ma donne Blarru, Et que je masseure que vous faisant requete de les me donner ny voudrez faillir je vous en priroy aultant quil mest possible et me les enuoyer Vous assurant Mons^{er} de paracy que vous me ferez vng si parfaict plaisir que la recompence que je vous en feray sera de deux beaux et bons leuriers de champaigne Et si dauentaige nauray chose qui ne soit bien vostre priant le createur Mons^r de paracy quil vous ait en sa saincte et digne garde. Escript a paris ce xj^{me} jour de januiet 1550.

Mons^{er} de paracy cest vostre chien blanc nomme gail-
lard.

LE BIENTRE
FRANCOYS²

Au dos : A Mons^{er} de Parracy.

II.

Lettre de Charles IX.

Il annonce à M. de Parassy (*sic*) qu'il a été élu par l'assemblée *des cheualliers freres et compaignons de lordre Monsieur St Michel pour estre associe a lad. com-*

¹ Ces copies ont été refaites d'une façon plus conforme.

² La signature seule est autographe; l'écriture en est grande, ferme et déliée, chose surprenante, si l'on songe que François II n'avait alors que six ans. Il est probable qu'une autre main aura signé pour lui, de même que la lettre a été écrite en son nom.

paignie et qu'il donne pouvoir à son cousin le duc de Rouanoys (cousin de lui, le roi) de lui présenter de sa part le collier dud. ordre. Paris, 22 mars 1568.

CHARLES

DE LAUBESPINE.

Au dos: A Mons^r de Parassy.

III.

Du même.

Mons^r de Parassis Je desire que le Roy de Polongne mon frere sen allant en son roiaume soit accompaigné d'une bonne troupe de Noblesse qui puisse rendre tesmoingnage de la singuliere et plus que fraternelle amitié que je luy porte, faire cognoistre la grandeur de mon roiaume, et la bienveillance quil ya acquise, Ayant a cest effect choisy vng bon nombre de Gentilz hommes esquelz vous estes compris Tant a cause de lestime que je fais de vostre valleur, que de laffection que je pense que me portez et a mondict frere, Dequoy encores que vous ayez peu estre aduerty cydeuant Si est ce que je vous ay voulu escrire de nouveau la presente Pour vous prier que sur tant que desirez fere chose qui me vienne a plaisir, et au plus grand contentement que je scaurois recevoir de vous, Vous ayez incontinant la presente receue a vous disposer et preparer pour faire led. voyage Et vous rendre a Nancy dans le quinze^{me} du moys de Novembre prochain, ou au vingt^{me} a Metz pour le plustard avec le moins d'hommes et cheuaults quil vous sera possible, Car il est necessaire que le train de mond. frere, et de ceulx de sa suite soit le plus moderé que fere ce pourra. Vous voulant bien dire que je suis deliberé quand vous serez arriué, de vous ayder de quelque bienfaict Pour vous donner

moien, avec celuy que vous auez d'accomplir led. voyage Auquel je masseure que vous vous disposerez volontiers pour me promettre beaucoup de vostre bonne affection, et de lenuie que vous auez de me complaire Ce qui me gardera de vous fere la presente plus longue Si ce n'est pour vous prier de my fere response Et surce je supplie le createur Monsr de Parassis quil vous aye en sa garde. Escript a Crecy en brye Le Ve jour d'octobre 1573.

CHARLES

BRULART.

Au dos : Monsr de Parassis gentilhomme ordinaire de la chambre de Mon frere le Roy de Poloigne.

Le duc d'Anjou était parti pour la Pologne le 28 septembre, accompagné du roi, de la reine-mère et de toute la cour. Notre lettre a dû, par conséquent, être écrite en route. Sans doute on n'avait pas mis huit jours pour se rendre à Crécy, qui n'est guère qu'à une quinzaine de lieues de Paris ; mais, pour un motif ou pour un autre, on avait bien pu s'y arrêter.

IV.

Lettre de Henri III.

Monsieur de Parascy Vous aurez peu entendre par les depesches que j'ay cideuant faictes & reiterees encores ces jours icy diuerses fois aux gouuerneurs & lieutenans generaulx en mes prouinces, le grand desir que j'ay de conseruer en paix & vnion tous mes subiectz, scachant bien quil n'y a rien qui soit tant necessaire que cela pour remectre mon royaulme en sa dignite & splendeur, & aussy pour restablir les choses que la malice du temps a

peruerties & gastees, Aiant par mesme moien, affin que ceste mienne & sincere intention peust estre mieulx obseruee, Ordonné & commandé que les catholicques & ceulx de la religion pretendue reformee se prissent en protection les vngs des aultres soubz mon auctorite pour viure en plus grand repoz & amitie, Et encores que je pense bien que ceste mienne droicte intention vous aura este declaree, Si vous ay je bien voulu par le Sr de St Liger faire ce mot de lettre que je luy ay commandé vous faire tenir et vous asseurer de mad. droicte & sincere intention, et aussy comme je n'ay aultre plus grand desir en ce monde que de veoir continuer le repos & tranquillité en mond. royaume Ce que vous pouuez asseurement croire comme il vous dira plus amplement. Priant Dieu Monsieur de Parascy vous auoir en sa sainte & digne garde. Escript a Blois Le XXV^e jour de Januier 1577.

HENRY

PINART.

Au dos: Monsieur de Parascy cheualier de mon ordre.

Cette lettre, comme l'on voit, a été écrite pendant les premiers Etats de Blois. Elle est fort singulière, car le roi s'était déjà déclaré chef de la Ligue, et, dès le 2 décembre précédent, il avait adopté le formulaire général de l'*Union* et l'avait envoyé à signer aux gouverneurs de province. La guerre contre les huguenots semblait décidée. Voilà comme Henri avait ordonné que les catholiques et ceux de la religion prétendue réformée se prissent en protection les uns des autres sous son autorité. Mais les subsides manquaient; le Tiers-Etat avait refusé son aide; alors les irrésolutions de la Cour recommencèrent. « Le 24 janvier, le roi tint conseil..... Les avis furent très-divers. Catherine inclinait vers les négociations et voulait qu'on épuisât tous les moyens de conciliation avant de recourir à la guerre, qui lui semblait, avec un prince si irrésolu et un royaume si divisé, la plus périlleuse

des alternatives. Toutefois elle ne se prononçait pas nettement « voulant nager entre deux. » « Ce fut le lendemain de cette séance que le roi prit la résolution de tenter une démarche solennelle auprès des Etats. En effet, le 26 janvier, il envoya le cardinal de Bourbon (*et plusieurs autres*), afin de renouveler les demandes de secours et d'obtenir de chacun des trois Ordres la déclaration précise de ce qu'ils comptaient accorder ¹. » C'est dans l'intervalle de ces deux jours, du 24 au 26, que notre lettre fut écrite. Elle est un témoignage des perplexités ou de l'hypocrisie du malheureux roi.

V.

Lettre de Henri duc de Guise.

Monsieur de Parassis, Mayant madame ma mere faict entendre que vous et ma compaignie estes loge au vilage et maison daulnay appartenant a vng conseiller de la court qui est son rapporteur dun proces quelle a de grand consequence je vous ay aussi tost depesche la presente pour vous prier d'en desloger a lheure mesmes et vous accommoder ailleurs. Vous scauez dequoy importe cela a mad. dame et mere, qui me faict vous prier de rechef de ny vouloir faillir, Ce que massurant que² ferez, je ne vous en diray dauantaige, priant dieu vous donner, Monsieur de Parassis, ce que myeux desirez. De paris ce ij^e de May 1576.

Non autographe, mais au-dessous, de la propre main du duc :
Vous scauez comme ces gens se scauent deffendre³ (?)

¹ G. Picot. *Histoire des Etats Généraux*, t. II. p. 343.

² L'original : *ne*, par erreur.

³ Il parle sans doute des conseillers de la cour.

Je vous pryé mons^r de parassis den desloger pour lamour
de ma dame ma mere qui men a infiniment importune.

Vostre entierement meilleur amy

HENRY DE LORRAINE.

Au dos : Monsieur de parassis gentilhomme ordinaire
de la chambre du Roy et lieutenant en ma compaignye
Collonnelle.

VI.

Du même.

Monsieur de parassis Je vous enuoye par mon Control-
leur present porteur troys mil liures que jay faict prendre
de l'argent de ma despence. Je vous pryé contenter les
hommes que vous auez le mieulx que vous pourrez et les
tenir en bonne volonte jusques apres la paix ou la guerre.
Et croyez monsieur de parassis que tout le plus grand de-
sir que jaye en ce monde cest de vous pouuoir monstrier
leffect de lamytie que je vous porte qui sera quant je
pourray Cependant faites estat de moy comme de

Vostre entierement meilleur amy a jamays

HENRY DE LORRAINE.

Entièrement autographe.

Au dos : Monsieur de Parassis cheualier de lordre du
Roy et lieutenant en ma compaignie Colonnelle.

¹ La moitié du mot est emportée.

Pour copies conformes,
CH. BOUCHET.

FOUILLES

TROUVAILLES & EXCURSIONS

Cimetière romain de Pezou.

Nous avons essayé de faire une fouille à Pezou dans un terrain qui nous paraissait avoir fait partie de la nécropole traversée il y a quelques années par le chemin de fer. Nous n'avons pu que commencer cette fouille, et, dans la tranchée que nous avons ouverte, nous avons rencontré deux urnes funéraires brisées, mais néanmoins assez curieuses.

L'une, en terre noire, de moyenne dimension, était encore en place, et la terre qui l'entourait avait conservé sa forme ; elle contenait des cendres.

L'autre était une fort grande amphore en terre rouge avec anse.

Cette mince trouvaille prouve que nous sommes bien sur le terrain du cimetière romain, comme nous l'avions supposé. Il y a donc lieu de continuer la fouille, et nous espérons qu'on ne tardera pas à la reprendre.

Cercueils de pierre du moulin de Galette.

En enlevant des terres pour la culture sur le bord du chemin de Courtozé à Galette et presque en face du moulin de Galette, on vient de découvrir quelques cercueils de pierre. Ces cercueils, semblables pour la forme et la dimension à ceux qui ont déjà été trouvés à Mazangé, à Thoré, à Selommes, etc., étaient encore en place, et renfermaient les ossements des corps qu'on y avait placés. Nous avons visité cette fouille et interrogé les terrassiers ;

nous avons appris qu'en faisant le chemin, il y a quelques années, on en avait détruit un grand nombre, mais ni alors ni aujourd'hui on n'a trouvé aucun objet accompagnant les squelettes. Nous avons toutefois fait force recommandations pour qu'on nous apportât ce qu'on pourrait rencontrer dans les tombes.

Ces sépultures ne sont pas orientées.

A. DE R.

CHRONIQUE

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'informer M. le Président de la Société que, par arrêté du 7 octobre 1874, il a attribué à la Société Archéologique du Vendômois une allocation de trois cents francs.

M. le Préfet de Loir-et-Cher vient de prévenir M. le Président de la Société que, dans sa séance du 30 octobre 1874, le Conseil général du département a alloué une subvention de 300 francs à la Société Archéologique du Vendômois.

RAPPORT sur le Congrès de Stockholm

Par M. le Dr A. DUREAU, membre de la Société.

Messieurs et chers collègues,

Notre excellent Président, M. de Rochambeau, sachant que je me rendais en Suède, a bien voulu me demander un rapport sur la session du Congrès d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique, auquel je me proposais d'assister. Je n'ai pas hésité à me rendre au désir de notre honorable Président, les travaux de cette session étant de nature à intéresser notre Compagnie.

Les Congrès internationaux d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique ont une physionomie particulière, et offrent un très-grand intérêt à l'observateur. Ils sont tenus presque toujours dans de petits Etats et au milieu de populations bienveillantes, qui croient encore aux choses de la science. En France je parle de la masse du public, le scepticisme nous a envahis; l'on ne croit guère à la science, encore moins aux savants, et nous en voyons la preuve dans les comptes rendus fantaisistes de quelques feuilles parisiennes, qui, rendant compte du congrès de Stockholm et au milieu de quelques détails exacts, font intervenir Darwin, venu tout exprès de Londres, pour expliquer aux dames suédoises qu'elles sont évidemment d'origine simienne, puisque l'homme descend du singe ! Naturellement le journaliste de l'or-

dre moral qui écrit ces belles choses n'admet pas pour *lui-même* qu'il en soit ainsi ; il se croit un descendant des Dieux. Et voilà comment l'on écrit l'histoire des congrès scientifiques ! Étonnez-vous ensuite de l'indifférence du public pour l'étude de l'histoire naturelle de l'homme !

Permettez-moi de vous rappeler, Messieurs, l'origine et le but des Congrès anthropologiques.

C'est en 1865 que MM. Capellini, Desor, et de Mortillet, se trouvant réunis à la Spezzia (Italie), conçurent l'idée de la création de ces congrès internationaux, dont le programme devait embrasser l'étude de l'histoire naturelle de l'homme, c'est-à-dire du groupe humain, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la période dite historique. M. de Mortillet, l'auteur de la proposition, la fit adopter par la Société Italienne des Sciences naturelles, et la première session eut lieu l'année suivante, en 1866, à Neuchâtel, de concert avec la réunion de la Société Helvétique des Sciences naturelles¹. Cette petite réunion fut toute de famille ; peu de publicité avait été donnée jusqu'alors, pour appeler l'attention du monde savant sur la nouvelle institution ; mais ses fondateurs, enhardis par le succès qui commençait à accueillir leur œuvre, é mirent le vœu que la seconde session eût lieu à Paris, en 1867, à l'occasion de l'Exposition universelle, et cette détermination, acceptée par un comité d'organisation qui réunissait les plus grands noms de l'anthropologie, de la géologie et de la paléontologie, devait assurer le succès de la nouvelle association. En effet, 363 personnes se firent inscrire, et la deuxième session dura quatorze jours².

La troisième session eut lieu en 1868 à Norwich (Angleterre) ; mais le volume de ses travaux n'a jamais été distribué. La quatrième, celle de Copenhague, la plus brillante assurément de toutes les réunions de ce genre, en raison de la participation de toutes les classes de la population, eut lieu en 1868³ ; la cinquième, à Bologne, en 1871⁴ ; et la sixième, à Bruxelles, en 1872⁵. Enfin

¹ V. le Compte rendu de la première session dans les *Matériaux pour servir à l'histoire de l'Homme*, Paris, année 1866, p. 469 à 528.

² V. le Compte rendu de la deuxième session. In-8°, Paris, 1868.

³ Le volume, malheureusement fort en retard, est sous presse.

⁴ V. le Compte rendu. In-8°, Bologne, 1873.

⁵ V. le Compte rendu. In-8°, Bruxelles, 1873.

la septième session vient d'avoir lieu dans la capitale de la Suède, et je n'exagère pas en affirmant que la réunion de Copenhague de 1869 est la seule qui puisse lui être comparée.

De l'aveu du plus grand nombre, la France peut revendiquer à Stockholm la plus large part de succès. La sympathie du peuple suédois, quelle que soit la classe de cette nation avec laquelle les études personnelles à chacun de nous nous obligeaient d'entrer en relations, s'est manifestée par tous les moyens imaginables. Le Suédois nous faisait les honneurs de chez lui, de sa maison, aussi bien que de son pays, parce qu'il est instruit, éclairé, et qu'il n'entend pas demeurer étranger aux détails de la science.

Le congrès avait réuni plus de 600 adhérents, parmi lesquels plus de trois cents membres étrangers. Sur ce nombre, notre pays était le plus largement représenté. Nous avons compté en effet 85 compatriotes, et parmi eux des noms bien connus de la science générale, autant que de l'anthropologie. Je citerai, entre autres, MM. Berthelot, Bertrand, Cotteau, César Daly, Ollier de Marichard, Oppert, de Quatrefages, de Saporta, etc, et les docteurs Bonnafont, Hamy, Lannelongue, Magitot, Onimus et Pozzi, connus presque tous par des travaux d'ethnologie et d'anthropologie.

Après la séance d'inauguration, consacrée à la nomination du Bureau, après une fête splendide offerte par la ville de Stockholm, les travaux du congrès ont commencé le 8 août. La première question inscrite au programme était la suivante :

Quelles sont les traces les plus anciennes de l'existence de l'homme en Suède ?

Cette question n'a pas été résolue. Mais les membres qui ont pris la parole à cette occasion semblent d'accord sur deux points importants : il n'est pas supposable que l'homme ait habité la Suède pendant la période glaciaire, et c'est en Scanie et dans les autres provinces méridionales qu'il faut chercher les traces les plus anciennes de l'homme en Suède.

Un incident a amené une discussion sur la classification des âges de la pierre. L'on sait que quelques archéologues français ont établi une classification de cette grande période, en la basant sur des types particuliers d'outils et d'instruments. Je crois qu'il faut se garder des subdivisions multiples. Il me semble difficile de nier que la meilleure classification des âges de la pierre est celle

qui est basée sur la seule forme des objets. L'intelligence des peuples primitifs a dû évoluer partout de la même manière. Partout où il y a eu de la pierre, les peuples primitifs ont dû en faire usage, après avoir reconnu que celle-ci était beaucoup plus dure que le bois et se conservait bien plus longtemps. Partout, chez ces mêmes peuples, une période de la pierre taillée a dû précéder une autre période, que l'on est convenu d'appeler l'âge de la pierre polie. Quant à la forme des outils eux-mêmes, je ne parle pas de leur ornementation, elle a suivi également les mêmes vicissitudes, puisqu'elle résultait des mêmes besoins, et ce sont les mêmes besoins qui incitent aux mêmes inventions. Une classification qui serait basée sur le type spécial trouvé dans une localité, ainsi que l'a proposé un archéologue français, M. de Mortillet, ne me paraît pas irréfutable. Il n'y a pas vraiment de type de la Madelaine ou du Moustier, puisqu'on trouve en beaucoup d'autres pays des types semblables, sans qu'il soit possible d'admettre le moindre contact entre les habitants des localités où se sont trouvés ces types. L'on peut dire plus justement que les peuplades primitives qui ont inventé ou fabriqué tel ou tel type, se trouvaient dans les mêmes conditions, parvenues au même degré intellectuel, et entourées de matériaux analogues, quoique vivant, sans doute, à des époques bien différentes.

La seconde question discutée était d'établir les routes que, dans l'antiquité, le commerce de l'ambre jaune a suivies. La question ne manquait pas d'intérêt, car, en traçant la voie suivie par ce commerce important de l'antiquité, on étudiait les relations de peuples divers les uns avec les autres, leurs mélanges et plusieurs incidents de leur histoire. La discussion a fourni peu de documents nouveaux. Il faut attendre la publication des notes que les auteurs auront dû rédiger; peut-être y trouverons-nous des détails plus ou moins précis.

Comment se caractérise l'âge de la pierre polie en Suède? Faut-il attribuer les antiquités de cet âge à un seul peuple, ou peut-on établir la coexistence de plusieurs tribus qui ont habité les différentes parties de la Suède? Telles sont les questions intéressantes de la séance suivante.

Le vénérable M. Nillson, le doyen des géologues et l'un des premiers qui se soient occupés des questions préhistoriques dans le nord de l'Europe, fait, en réponse à ces deux questions, une

communication qui ne parvient pas malheureusement jusqu'à nos bancs.

M. Montelius présente une magnifique carte archéologique de la Suède. Il indique que les tombeaux de l'âge de la pierre polie se trouvent dans les provinces méridionales, le long des côtes et des cours d'eau, à l'exception d'un seul groupe situé dans la plaine de Falkœping, une des plus fertiles du pays. L'auteur distingue quatre sépultures : le dolmen (stendos), la sépulture à galerie ou allée couverte (ganggrift), la grande ciste funéraire (hœllkista), qui n'est vraiment qu'une allée de pierres découverte, et la sépulture sous tumulus. Les hommes de l'âge de pierre, en Suède, ne brûlaient pas leurs morts. Ils les plaçaient presque toujours dans la position assise, et les enterraient avec leurs outils et leurs ustensiles de ménage, d'une grande simplicité, comme on doit le supposer. En ce qui concerne la position des dolmens situés le long des côtes et des cours d'eau, je pense qu'il faut attendre avant de rien déterminer à cet égard. Il arrivera en Suède ce qui s'est passé en France : au fur et à mesure que les recherches se poursuivront, des dolmens et des tumulus seront mis à jour, et l'on trouvera qu'ils sont également en grande quantité dans l'intérieur des terres, et non pas seulement le long des cours d'eau.

M. Lorange, directeur du Musée d'archéologie de Bergen, a lu ensuite une très-intéressante communication sur la question, en ce qui concerne la Norwège. Les objets de l'âge de pierre ont une très-grande analogie de forme, de substance et de gisement, avec ceux de la Suède. L'auteur ne connaît qu'un seul dolmen en Norwège, et encore est-il situé près de la frontière suédoise. Dans tous les cas, il est situé à un demi-degré plus au nord que les monuments du même genre trouvés en Suède ; c'est donc le dolmen le plus septentrional que l'on connaisse. Au delà du 65^e degré, on ne découvre plus d'instruments en silex, mais des objets très-simples en schiste dur, roche que l'on rencontre dans la contrée. Ils se trouvent à la surface du sol, en très-petit nombre ; leur forme n'a pas d'analogie avec celle des outils en silex, et l'on a recueilli ces mêmes objets jusqu'au cap Nord. Ces spécimens rentrent dans la catégorie de l'âge de la pierre arctique, signalé dans une partie de la Suède et de la Finlande, mais inconnu dans la Scandinavie méridionale.

La communication de M. Lorange a eu les honneurs de la

séance ; elle est claire, méthodique, concise, ne dit rien de plus que ce qu'il faut dire ; c'est un modèle du genre, que les congressistes, en général, feraient bien d'imiter.

Plusieurs membres prennent successivement la parole, pour nous parler de la distribution des dolmens en France, en Allemagne, etc., détails, pour le moment, absolument inutiles, et qui, prenant un temps précieux, ont pour inconvénient d'abrégier une discussion magistrale entre les deux anthropologistes les plus éminents du Congrès, MM. de Quatrefages et Virchow. Il s'agissait d'apporter les éclaircissements de l'anthropologie sur l'origine des anciennes populations qui ont élevé les dolmens de la Suède, et je ne surprendrai personne en reconnaissant que chacun des deux orateurs a obtenu un grand succès de tribune. Le premier, toujours clair, courtois, méthodique, éloquent souvent ; le second, habile polémiste, quoique s'exprimant dans une langue qui ne lui est pas familière. M. de Quatrefages appuie les vues de M. Worsaae sur l'ethnologie et la craniologie. M. Virchow conteste la valeur des preuves avancées par son savant adversaire. Il croit que la craniologie, surtout, est encore trop peu avancée pour fournir des données assez précises pour cette étude. J'ai tout lieu de penser que le pessimisme du savant Allemand va trop loin. Tous ceux qui ont examiné, pesé, mesuré quelques centaines de crânes, appartenant à des races diverses, possèdent évidemment quelques données précises. M. Virchow lui-même en sait autant que bien d'autres à cet égard. Les anthropologistes ne peuvent peut-être pas dire encore quelles étaient les races primitives de l'Europe ; mais ils peuvent affirmer qu'elles n'étaient pas. A coup sûr, la théorie de l'homme asiatique, considéré comme le premier occupant de l'Europe, est aujourd'hui moins qu'une fable, et c'est la craniologie qui nous a révélé ce grand fait historique.

Dans les réunions qui ont suivi, M. Lorange a donné lecture d'une communication non moins importante que la précédente, sur l'âge de bronze en Norwége. Il rappelle encore que la négation de l'âge de bronze en Norwége ne peut plus être soutenue aujourd'hui. Ce pays, comme les autres pays scandinaves, a sa succession des époques préhistoriques complète. Les environs de Frederikshald contiennent un grand nombre de tumulus ; malheureusement, la plupart ont été fouillés à une époque fort ancienne, et l'on n'y rencontre plus que des débris d'ossements hu-

mains calcinés. La forme de ces tumulus mérite d'être signalée. Ce sont des amas de pierres, présentant un diamètre de 10 mètres et une hauteur de 1 mètre et demi. Ces tumulus ne sont pas recouverts de terre. Au centre l'on y trouve une tombe, dont les parois sont des dalles de granit, et toujours ils sont situés au sommet des montagnes. Dans plusieurs de ces tumulus, demeurés intacts jusqu'au moment des fouilles, M. Lorange a trouvé de très-beaux instruments en bronze. Entre Stavanger et Bergen, au contraire, les tumulus sont couverts de terre, la construction intérieure étant la même que celle des précédents, et l'on observe deux catégories de ces tumulus. Dans la première, les ossements ont été brûlés, les objets sont rares et de la seconde période de bronze, c'est-à-dire d'un travail plus parfait. Dans la seconde catégorie peuvent être placées les tombes dont le squelette est entier, avec de très-belles armes de bronze, dites du premier âge. M. Lorange indique les diverses parties de la Norvège, où des objets en bronze ont été recueillis, soit dans des tumulus, soit à l'état isolé. Il trouve encore dans les gravures sur rocher, au nombre de plus de deux cents, découvertes aux environs de Frederikshald, une autre preuve de l'existence de l'âge de bronze en Norvège. Ces inscriptions et ces dessins sont absolument identiques à ceux qui ont été signalés en Suède, et que l'on attribue à cette période de bronze.

Non moins imposante était la cinquième question : Comment se caractérise l'âge du fer en Suède ? Quels en sont les rapports avec les âges antérieurs ? Peut-on en établir les relations avec les peuples contemporains de l'Europe méridionale ?

M. Vedel répond que dans une partie de la Scandinavie, dans l'île de Bornholm par exemple, l'on a trouvé plusieurs milliers d'objets de l'âge de fer, antérieurs aux effets de la civilisation romaine dans le pays.

M. Lorange arrive à la même conclusion, dans le mémoire complet, et aussi intéressant que les deux autres, dont il donne lecture au Congrès. En ce qui concerne la Norvège, où des fouilles ont été poursuivies pendant neuf années, cet habile explorateur a pu reconnaître trois catégories de tumulus. La première ne présente pas de chambres ; les ossements sont brûlés et les cendres sont renfermées dans des vases en terre ; plusieurs centaines de ces tumulus ont été fouillés. La seconde est caractérisée par de petites chambres carrées, formées par des dalles et

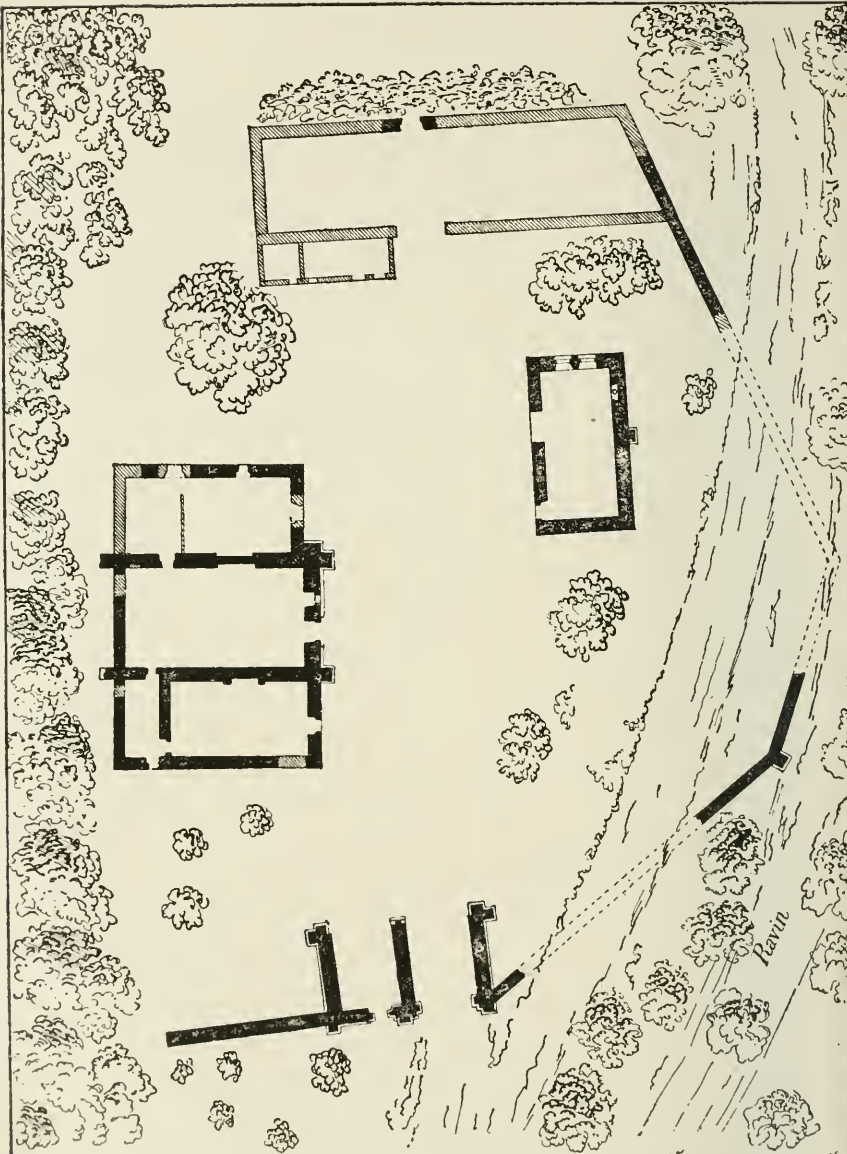
contenant des cendres renfermées dans des vases en bronze. Les ornements et autres objets n'ont pas subi l'action du feu ; les armes, au contraire, courbées et contournées, ont subi cette action. La forme des ornements et des inscriptions latines indiquent l'origine romaine. L'on a déjà fouillé en Norwége 90 de ces tumulus. La troisième catégorie présente de grandes chambres formées de dalles. Les ossements sont tantôt brûlés, tantôt intacts ; mais les ornements, armes et objets divers, sont disposés avec symétrie et n'ont pas subi l'action du feu ; l'arrangement de la tombe, dit M. Lorange, est bien à peu près celui des tombes romaines. 80 de ces tumulus ont déjà été explorés. Maintenant il est digne de remarque que les trois genres de tumulus sont répartis dans toute la Norwége et placés partout assez près les uns des autres, ce qui indique bien la succession des trois époques. En résumé, la plus ancienne de ces époques ou phases est caractérisée par l'absence de tout indice d'influence romaine, la seconde par les premières manifestations de cette influence, la troisième par l'abondance des objets d'origine romaine. M. Lorange ajoute que l'on n'a pas encore trouvé en Danemark, ni en Suède, les deux premières phases de l'âge de fer norwégien, et que, si l'on songe au nombre considérable de tumulus de cette partie de la Scandinavie, dont il vient d'indiquer le nombre et la caractéristique, c'est en Norwége qu'il faut chercher la solution du problème, c'est-à-dire le commencement de l'âge de fer en Scandinavie.

Je ne sais si l'avenir donnera raison à l'opinion de M. Lorange, mais il est difficile d'être plus clair, plus méthodique et plus intéressant en même temps que cet habile archéologue.

Je me réserve, dans une publication spéciale de faire connaître plus complètement l'organisation de la Suède au point de vue universitaire, et je profiterai de la circonstance pour appeler l'attention sur les richesses archéologiques du pays. Je parlerai des fêtes brillantes qui nous ont été offertes, et de l'excellent accueil qui nous a été fait par la population tout entière, depuis le plus humble paysan jusqu'aux plus hauts fonctionnaires, en y comprenant le chef de l'État lui-même.

Ceux de mes collègues qui voudront bien parcourir notre compte rendu complet seront frappés certainement, comme nous l'avons été nous-mêmes, en visitant à plusieurs reprises les États scandinaves, de l'influence d'une instruction répandue parmi toutes les classes de la société. Le congrès de Stockholm de 1874 et

celui de Copenhague de 1869 sont assurément les deux plus belles réunions de ce genre auxquelles nous ayons assisté. Nous pensons qu'elles doivent leur plus grand lustre à cette circonstance, que, dans cet heureux pays, la nation tout entière prend une large part aux fêtes de la science. Le Danemark, la Norvège et la Suède, sont des contrées privilégiées, où l'instruction, nous le répétons, est largement répandue ; de là, chez le peuple, le bien-être et un sens moral que l'on ne rencontre pas dans les grands Etats de l'Europe. Là-bas, peu ou point de pauvres, peu ou point de vagabonds. L'observateur impartial, qui étudie sur place l'organisation des Etats scandinaves, ne peut s'empêcher de penser qu'il est mieux de remplacer ces deux mots de la décadence romaine : « Du pain et des fêtes ! » par les suivants : « De l'instruction ! encore de l'instruction ! toujours de l'instruction ! »



PRIEURÉ DE COURTOZÉ
Plan d'ensemble

5 15 25 mètres
Echelle de 0,002 p mètre!

LE PRIEURÉ DE COURTOZÉ

& SES PEINTURES MURALES

PAR

M. A. DE ROCHAMBEAU,

Président de la Société.

—

DESSINS DE M. H. GODINEAU

—————

Vers la fin de juillet de cette année, la propriétaire du vieux prieuré de Courtozé nous ayant signalé quelques traces de peintures dans les greniers de ces bâtiments, nous nous empressâmes d'y monter, et en grattant légèrement les couches de lait de chaux superposées, nous finîmes par apercevoir des fresques qui nous parurent mériter une sérieuse attention. Grâce à l'aide intelligente de M. l'abbé Bourgogne et de M. Godineau, nos collègues du Bureau, grâce à la bienveillance des propriétaires, nous avons étendu considérablement la surface de notre découverte. M. Godineau a reproduit fort exactement et avec une grande vérité tout ce qu'il y a d'intéressant dans le prieuré de Courtozé, et nous allons rendre compte de cette importante trouvaille.

Le nom de Courtozé vient du latin *Curtis* ou *Cortis*, villa, ferme, métairie, et *Ozillus*, nom propre. *Curtis Ozilli* signifiait la ferme d'Ozillus (peut-être Cour d'oiseaux, basse-cour).

La terre de Courtozé était un bien allodial, un alleu

ou propriété entière, absolue, exempte de toute prestation ou service réel ou personnel; elle ennobliissait son propriétaire.

La première charte ¹ qui en fasse mention, à notre connaissance, est du temps de Renault, 1^{er} abbé de la Trinité; c'est-à-dire qu'elle a été donnée entre 1033 et 1045. On y voit que les fils d'un certain seigneur nommé Vauchelme en étaient propriétaires à cette époque, et que leurs noms étaient Geoffroy, Ingelger et Roger. L'aîné donna sa part au monastère de la Trinité pour le rachat de son âme et de celle de ses parents. Le second fit plus : il se donna lui-même et entra au monastère de Vendôme. Quant à Roger, le troisième, qui paraissait être le seigneur des alleux, il voulut être, pour sa part et sa vie durant, le tenancier de l'abbé de la Trinité, et s'engagea à tout donner au monastère s'il mourait sans enfants, sinon le monastère n'aurait que les deux tiers. L'acte fut passé devant Renault, abbé, Wauterius, charpentier, Bouchard de Carismot, Bouchard Bouche Brune ², Gilebert et Hugues. Roger mourut sans enfants, et l'abbaye eut tout le bien.

Quelque temps après, un chevalier nommé Fulerade voulut contester les droits des religieux sur ces biens, et amener ainsi des difficultés de juridiction avec Geoffroy, comte de Vendôme; mais il ne tarda pas à reconnaître l'iniquité et l'impiété d'un tel procès; il abandonna ses prétentions à la seule condition d'être enseveli dans la chapelle du prieuré.

Outre les témoins précités, Adehelme Butefons, Guil-

¹ Cf. Pièce justificative.

² Bouchard Bouche-Brune, seigneur vendômois, parent et ami de Renault.

laune Bucelle, Odon de Châteaudun, Othbert, fils de Sevinus, Tetuton et André son frère, Téduin et Gilbert de Rue-Vaselor¹, apposèrent leur signature à ce nouveau traité.

Dans une charte postérieure de quelques années², donnée sous le gouvernement de l'abbé Oderic, et datée de la Galilée du monastère de Vendôme, année 1047, on voit apparaître comme témoin David, moine de Courtozé, en même temps que Guy de Courtozé, fils de Hubert et de Damtrude, Oderic, abbé, Pierre, abbé de Saint-Calais, etc. Donc, à cette époque, Courtozé était organisé en prieuré et avait ses moines.

Le lieu où est aujourd'hui le moulin sur la rivière du Boulon fut donné, avec deux arpents et demi de pré, par un clerc nommé René, qui se fit religieux aussitôt après la donation. Toutefois, comme il était marié, il ne reçut aucun ordre, et voulut que sa femme conservât, sa vie durant, la jouissance de son bien. En juin 1792, Hugues, archidiaque de Vendôme, permit qu'on bâtît un oratoire ou chapelle dans le prieuré de Courtozé, où il n'y eut jamais plus de trois religieux. En 1237, Lancelin vendit à l'abbaye de Vendôme, du consentement d'Eremburge, sa femme, et de Philippe Lancelin, son fils, la dime de blé et de vin pour cinquante livres tournois, et promit en outre de garantir la vendition sur ses autres biens, si ses héritiers venaient à contester les droits des religieux.

Telle était, au moyen âge, la situation du prieuré de

¹ Peut-être Vassalor, serviteur, vassal.

² Cartulaire de la Trinité de Vendôme, manuscrit de la Bibliothèque de sir Thomas Philipps, N^o 2,970, copie d'Angers, fo 4 ou D, v^o; fo LXXXIV, v^o; et CXXIX, CXXX.

Cou tozé; indépendant de l'autorité laïque, il relevait de l'abbé de la Trinité. L'abbé Geoffroy avait réglé d'une manière très-nette les rapports de ces petites succursales du grand monastère avec la maison-mère de Vendôme. Son pouvoir suprême et fort s'étendait dans les prieurés les plus éloignés, et l'obéissance était absolue et passive. Il exigea rigoureusement la présence de tous les prieurs ou de leurs délégués au chapitre général de la Pentecôte, et n'admettait ni dispense ni excuse¹. Pour rattacher plus étroitement au centre ces membres épars, il leur imposa, au profit du monastère de Vendôme, une redevance annuelle qui se payait à Noël en nature, suivant la coutume du moyen âge, et qui, chose singulière, consistait en une certaine quantité de lard, fixée pour chaque prieuré suivant sa richesse. Nous voyons, par la charte rédigée à cette occasion, que le nombre des prieurés était de trente. La redevance était, pour chaque prieuré, de tout le lard levé sur le dos d'un porc et qu'on appelait *bacon*; les maisons les plus riches fournissaient deux ou trois bacons, c'est-à-dire le lard de deux ou trois pores².

Le prieuré de Courtozé, situé dans une gorge étroite, courant de l'est à l'ouest, est à deux kilomètres et demi d'Azé; il comprend un espace de soixante mètres carrés environ. Il était fermé d'un côté, au nord, par le rocher taillé à pic, et sur les trois autres côtés par des murs de clôture fort épais et dont on ne peut aujourd'hui déterminer la hauteur. Quelques trous de solives dans ces murs révèlent l'existence de bâtiments de service depuis longtemps détruits.

Quatre bâtiments sont placés irrégulièrement dans une

¹ Goffr. Vind. Epist., 34, 35, 36 et 37, L. iv.

² De Pétigny, Histoire Archéologique du Vendômois.

cour centrale ¹. Le premier, à l'ouest, est composé de deux compartiments voûtés, contenant l'un, du côté extérieur, la porte d'entrée pour les voitures, l'autre la porte pour les piétons. Au-dessus des voûtes est un beau grenier éclairé par trois grandes fenêtres géminées. Toutes les ouvertures sont en plein cintre. Le toit est en croupe, et les murs sont armés de contreforts aux angles et au milieu de la façade. Ce pavillon, d'une forme tout à fait originale, est d'une belle construction; il a 11^m de long sur 6^m50 de large, et 7^m50 de hauteur.

La chapelle, au sud, est un rectangle de 11^m50 de longueur sur 6^m50 de largeur; elle est éclairée par deux fenêtres ogivales. On voit encore la piscine dans le mur à droite de l'autel. Cette bâtisse, insignifiante aujourd'hui, paraît être de la fin du XII^e siècle; c'est la construction, remaniée sans doute plusieurs fois, qu'avait autorisée Hugues, archidiaque de Vendôme.

La grange à l'est, de construction récente, a été probablement reconstruite sur l'emplacement de la grange primitive; le mur de pignon sud et la petite porte donnant sur les champs à l'est semblent justifier cette assertion.

Le quatrième bâtiment central, le plus important, est en partie adossé au rocher. Il se compose de trois pièces, celle à gauche des visiteurs, et par conséquent la plus proche du portail d'entrée, a 9^m de long sur 5^m de large. C'était la cuisine; on y remarque une cheminée à hotte, de fort grande dimension, qui est un chef-d'œuvre de construction et de hardiesse du XI^e siècle; la hotte, très-saillante, repose sur deux colonnes engagées et surmontées de chapiteaux sculptés.

¹ Cf. Pl. 1, le plan général du prieuré.

La pièce de droite, exposée au soleil levant et symétrique à celle dont nous venons de parler, avait la même largeur et était un peu plus longue. La cheminée et les ouvertures ont été refaites au XV^e siècle; elles sont en ruine, et tout ce côté a été tellement dénaturé, qu'il est impossible aujourd'hui de présumer son affectation. Ces deux pièces étaient recouvertes par une charpente lambrissée, formant voûte ogivale, légèrement prononcée, de 5^m 40 de hauteur. Les murs de pignon laissent voir encore une partie de l'ornementation peinte qui les décorait.

La pièce du milieu était le réfectoire, la salle de réunion des moines; elle a 6^m 60 de large, et 11^m 70 de long. La charpente, qui semble dater du XII^e siècle, était lambrissée; elle formait, comme celle des autres pièces, une voûte ogivale légèrement prononcée de 11^m de hauteur, avec entrants sculptés. On voit que les moines avaient pris plus de soin à orner cette salle que les autres; c'était leur pièce d'honneur, celle où on se tenait souvent, où on recevait les étrangers. Les murs étaient enduits, et sur cet enduit étaient peintes des coupes de pierre encadrées par une large frise. Elle était éclairée par une grande fenêtre géminée, dont le flot de lumière était sans doute tempéré par des vitraux de couleur. Sur les murs, de distance en distance, des fresques, dont le caractère dénote une œuvre du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e, égayaient un peu ces immenses panneaux.

Dans le grand mur du fond, faisant face à la grande fenêtre et à la porte d'entrée, on voyait, à une hauteur de 3^m 50 environ, une tribune en bois, à laquelle on arrivait par un escalier intérieur, aussi en bois; et sur cette tribune s'ouvrait une porte, murée aujourd'hui,

correspondant avec un petit bâtiment construit sur le coteau, et par rapport auquel le bâtiment principal se trouvait en contre-bas. C'était sans doute le dortoir des moines, retraite silencieuse donnant sur les bois, et que le chant du coq même ne venait pas troubler. Cette pièce est détruite aujourd'hui ; mais des arrachements dans le mur du réfectoire, l'enduit qui couvre le mur extérieurement et qui porte des traces de peinture, enfin l'existence de cette porte qui est bien de l'époque, et qui sans cela n'aurait eu aucune raison d'être, sont les preuves évidentes de son existence.

Nous n'avons retrouvé qu'un seul motif de peinture sur le mur du réfectoire, à gauche en entrant ; d'après son sujet et la place qu'il occupe, il nous paraît probable que l'artiste avait voulu, dans cette série, représenter l'histoire du prieuré. On y voit en effet une dame dont la robe et surtout la coiffure rappellent le commencement du XIII^e siècle. Ses cheveux, divisés en deux grosses nattes latérales, sont croisés sur la nuque ; un bandeau retient ces nattes, puis par-dessus un morceau d'étoffe bridé sous le menton est croisé sur le sommet du crâne, formant mentonnière ; le haut de la tête est recouvert d'un chaperon ou toque qui laisse voir les cheveux par derrière. Cette coiffure était, à cette époque, réservée aux femmes nobles. La dame est vêtue d'un bliaut bleu, robe de dessus longue et traînante, qui ne laisse apercevoir qu'une partie des pieds chaussés de souliers à bouts pointus et en cuir souple, tels que les portaient les femmes à cette époque. Autour de la taille, elle a une ceinture à bouts pendants, dans laquelle est passé le bâton d'une quenouille. Le port de la ceinture était pour les femmes une marque honorable, et plusieurs édits royaux défendaient aux femmes de mauvaise vie d'en porter.

De la main droite elle tourne le fuseau et tire le fil de la main gauche. La tradition nous apprend qu'au moyen âge les grandes dames employaient leurs loisirs à filer, et ce devint même au XV^e siècle une mode et une contenance.

La dame de Courtozé cause avec un maître ès-œuvres ou maçon qui semble lui parler, le pied droit appuyé sur une pierre de taille, sur laquelle est posé son marteau taillant. La robe de l'ouvrier, courte et fendue devant et derrière, véritable vêtement de travail, laisse apercevoir les jambes nues jusqu'au genou.

Derrière la dame est un personnage dont on n'aperçoit plus qu'une partie de la tête et le bras tenant une aiguère. Ce groupe vous paraît représenter la pose de la première pierre du prieuré, ou tout au moins de la chapelle; la dame de Courtozé cause avec le maître ès-œuvres, et lui fait verser à boire pour l'encourager dans son travail.

La frise qui règne tout le long de la corniche est formée d'un double bandeau jaune et rouge, surmonté de flammes brun-rouges ressortant sur du blanc, et que couronne un second double bandeau pareil au premier. Au-dessous une série de croissants jaunes, les pointes en haut, avec une étoile brune dans l'intérieur, et séparés par un épi fleuri couleur brun-rouge. Sur le reste de la muraille on ne voit aucune trace de peinture. Il est probable que les sujets suivants ayant été altérés par le temps et l'humidité, on les a complètement effacés, ne pouvant en rien tirer, et on a refait les coupes de pierres uniformes sur toute la surface.

Le grand panneau du fond, qui faisait face à la porte d'entrée, est ce que nous avons de mieux conservé et de plus complet comme peinture. On y trouve une série

d'animaux mystiques, qui sont une réminiscence évidente du *Bestiaire* ou *Physiologus*, ouvrage rédigé en grec au II^e siècle de notre ère, et traduit depuis en syriaque, en arménien, en éthiopien, en latin, en allemand, en anglais, en normand, en picard, etc. On sait qu'Hildebert, de Lavardin, évêque du Mans, en avait donné une édition en vers latins. Le *Bestiaire* a eu, au moyen âge, beaucoup d'imitations ; c'étaient des poèmes écrits en vers français, et contenant des descriptions de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles ou de poissons, accompagnées d'explications dont le but était de rappeler aux fidèles quelques vérités morales et religieuses. Ce poème eut des intermittences de succès ; il inspira beaucoup d'artistes du moyen âge, et le symbolisme religieux de nos églises lui doit plusieurs de ses fictions. La partie inférieure, qui forme un grand rectangle, contient trois sujets placés horizontalement dans la largeur : celui du milieu représente David brisant les mâchoires à un lion. Le livre des Rois ¹ nous raconte que David, impatienté des bravades de Goliath, alla trouver Saül pour lui demander l'autorisation de combattre le géant ; et comme le roi lui faisait des observations sur sa petite taille et son jeune âge, David répondit que lorsqu'un lion ou un ours se jetait sur son troupeau, il arrachait les mâchoires de la bête. C'est ce fait que rappelle notre peinture. La tête de David est nimbée ; mais il est facile de voir, à la perfection du dessin, et surtout à la forme du nimbe, qu'elle a été repeinte au XV^e siècle. Si l'on veut voir une signification mystique dans ce premier sujet, qui a la place d'honneur, on peut remarquer que le lion est toujours la personnifi-

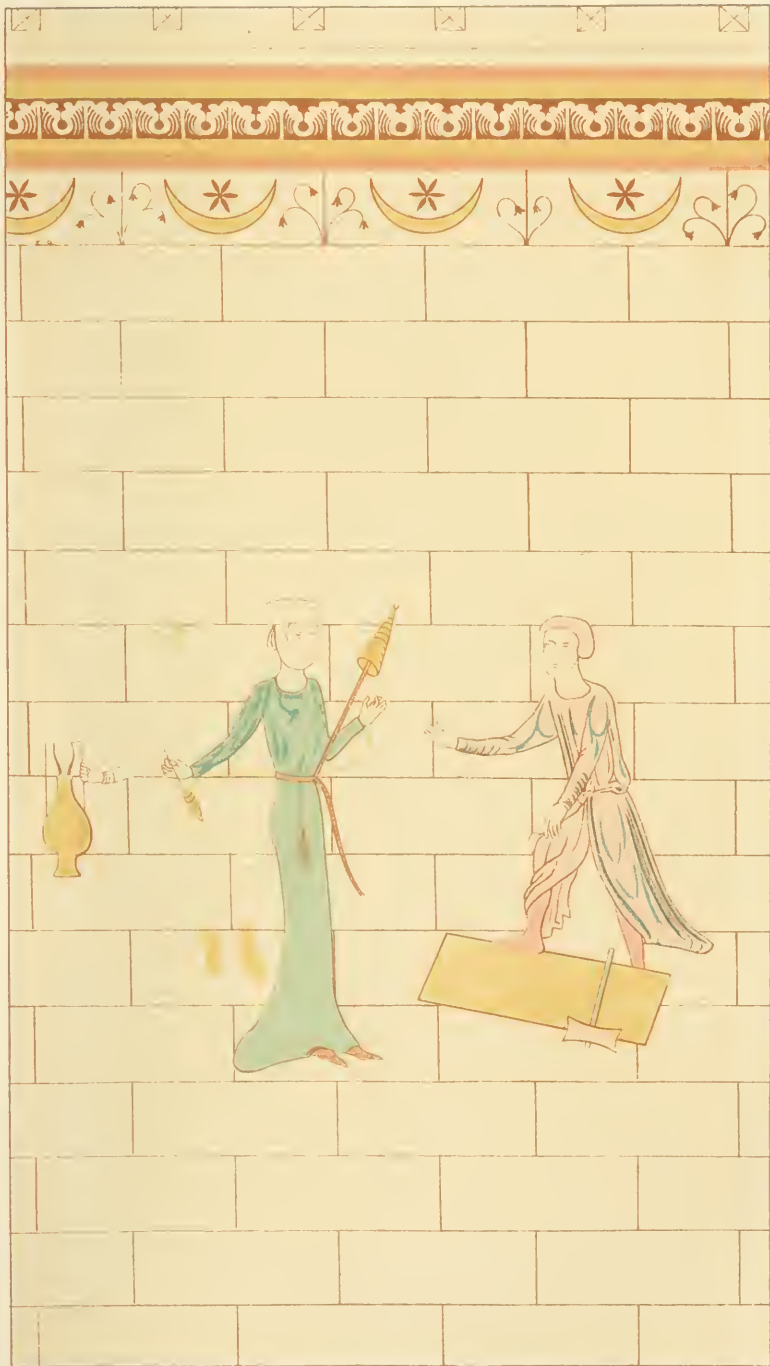
¹ Cf. I^{er} livre des Rois, ch. xvii, v. 34 et 36.

cation de Jésus-Christ, et David est l'ancêtre souvent rappelé du Sauveur¹. Du reste, dans un Bestiaire si fragmenté, probablement incomplet, on ne peut guère s'attendre qu'à des lambeaux d'une ancienne composition, ou peut-être même à des restitutions parfois dérogatoires aux pensers primitifs.

Le second sujet, à droite, représente une femme revêtue d'un costume barriolé bleu et blanc, à cheval sur un chameau, et brandissant de la main droite un fouet ou martinet, garni de balles de plomb ou de gros nœuds. La tête et le bras gauche sont effacés. Le chameau ne joue guère de rôle dans les Bestiaires primitifs. Cette peinture pourrait donc faire allusion à quelque voyage en Orient, pour une croisade, par exemple.

Le troisième sujet représente un guerrier aux prises avec une panthère ou un tigre. Il a la tête couverte d'une cervelière, et le corps protégé par un haubert passé par-dessus un gambison qui descend au-dessous du genou ; les jambes et les pieds sont enveloppés de mailles. Il est couvert par un grand bouclier en forme d'amande, de couleur jaune, barré horizontalement, comme on en voit sur la tapisserie de Bayeux. De sa dextre, il tient une épée droite à bout arrondi et à poignée terminée par une boule. C'est tout à fait l'arme de l'époque carlovingienne qu'on voit aux guerriers de Bayeux. La panthère, si c'en est une, est debout, une patte sur l'épaule du guerrier, et l'autre sur le bouclier. Elle vient d'être frappée, car on voit jaillir quelques gouttes de sang. Dans le symbolisme chrétien, la panthère est l'image de la résurrection de Jésus-Christ.

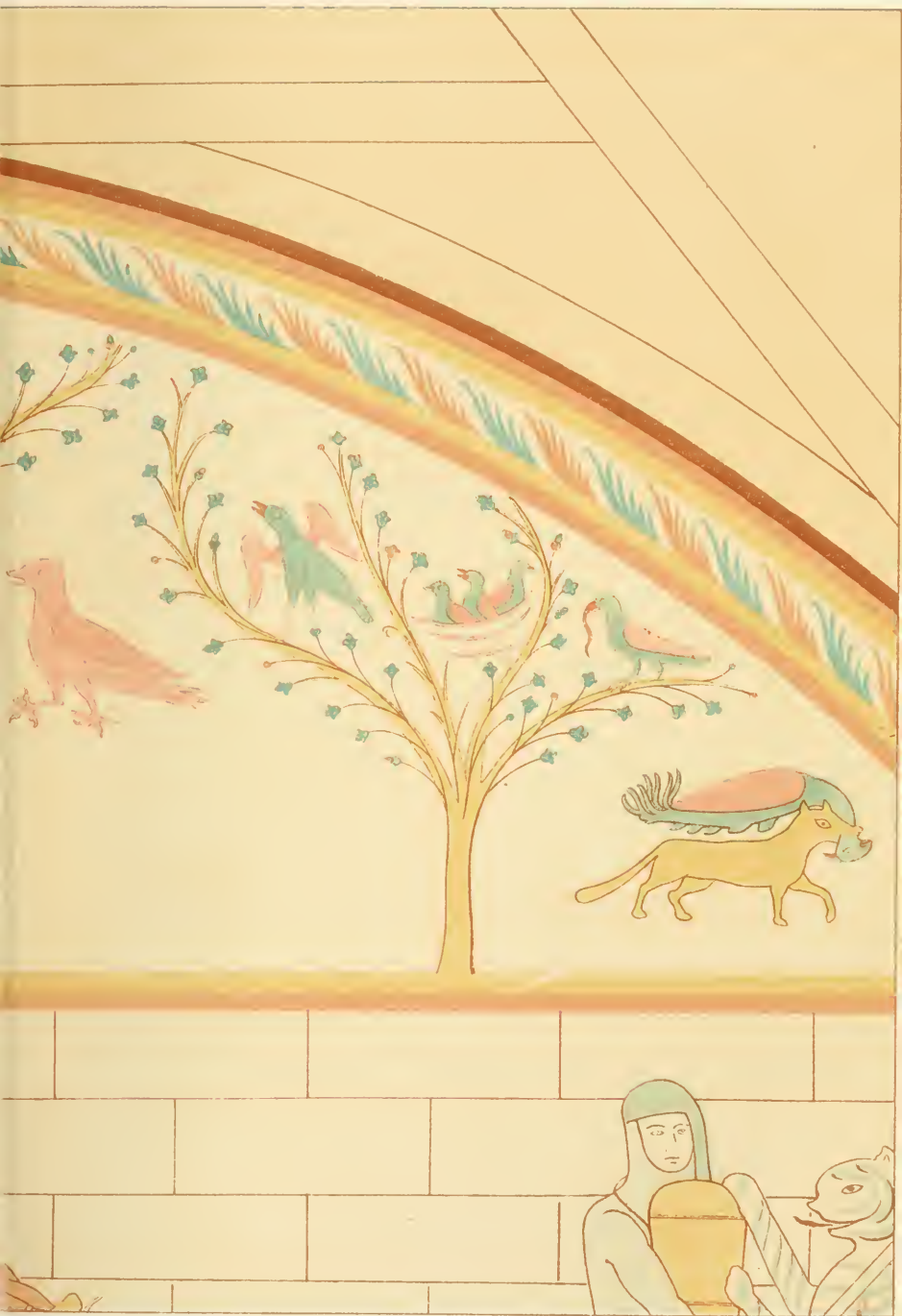
¹ Cf. Matth., I, v. 20 ; IX, 27 ; XXI, 9, 15 ; XXII, 42, 45. — Rom., I, 3. — Apoc., v, 5. etc.



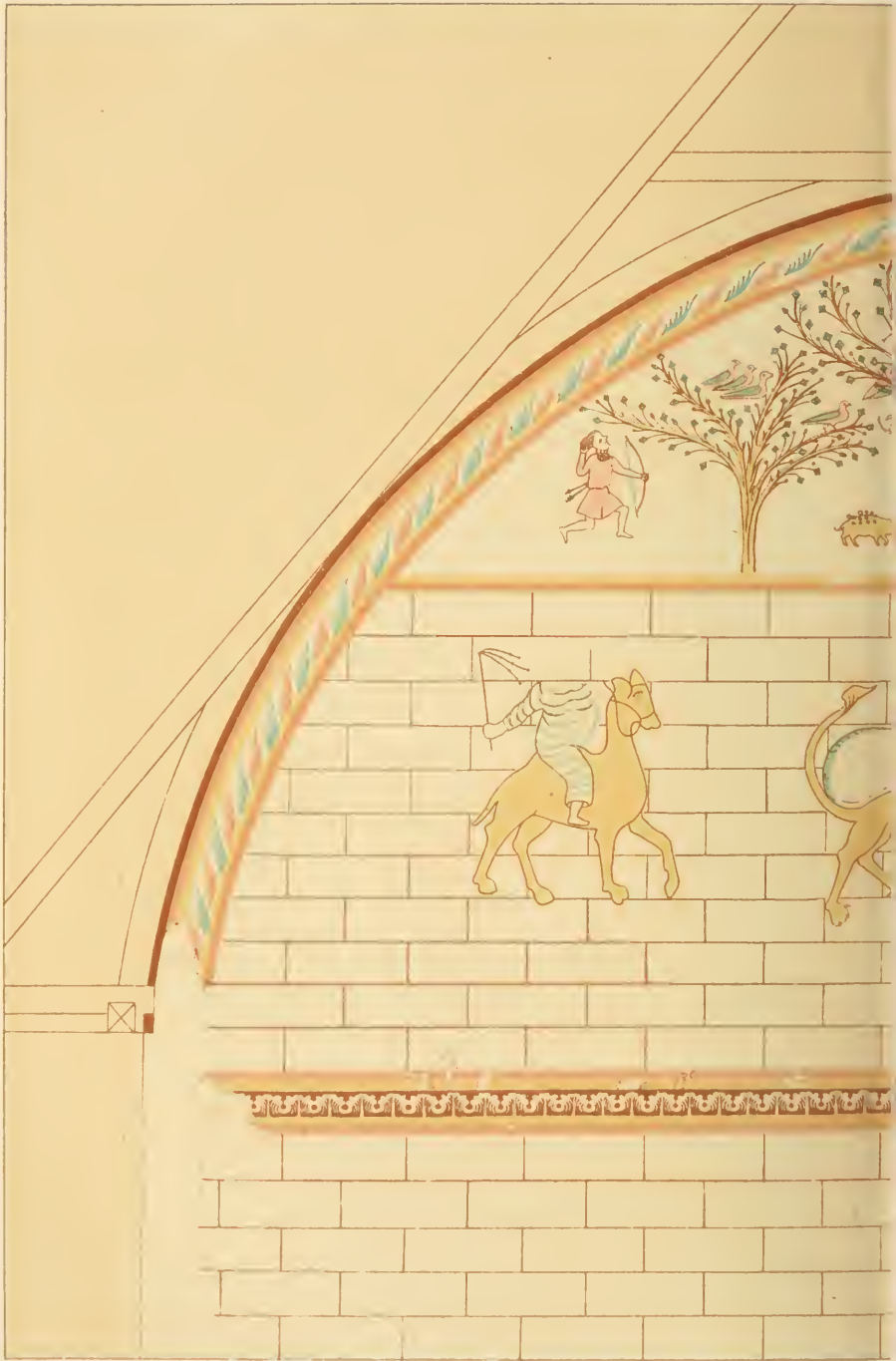








cop. From the ... Paris





Imp. From a De not, Paris

Le Bestiaire lui consacre un article spécial, dont voici la traduction : « La panthère est chérie de tous les animaux, mais détestée de tous les serpents. Elle est rayée comme la robe de Joseph, elle est noble et ornée comme une reine.... Cet animal est paisible et très-intelligent ; lorsqu'il a assouvi sa faim, il se repose pendant trois jours, et au bout de ce temps-là il se lève. De même Notre Seigneur est ressuscité après trois jours, etc. ¹. »

Les Bestiaires ne mentionnent en aucune façon la mort de Notre Seigneur ; mais il ne serait pas surprenant qu'un interprète tardif y eût pris ses aises, sans serrer le texte de bien près.

La partie supérieure forme un grand tableau cintré par le haut, et séparé dans le bas par une frise des trois sujets principaux. Il représente un bois ; au milieu on distingue l'arbre *paradexion* ou *peridexion*, sur le haut duquel semble percher le phénix : le phénix, oiseau mystique par excellence, qui renaît de ses cendres, figurait la résurrection de Jésus-Christ, image de celle qui nous est promise. Il n'est donc pas étonnant qu'il soit placé au sommet de l'arbre, dont voici le sens mystérieux, suivant le Physiologus : tout oiseau qui est à droite de cet arbre merveilleux est garanti contre les mauvaises chances ; aussi les colombes se groupent sur les branches qui sont à droite du *paradexion*. Un chasseur leur tire une flèche, et naturellement les manque ; un dragon (quelque peu reconnaissable), qui est monté dedans, renonce à les attaquer, et s'apprête à dévorer un oiseau plus mal avisé qui est perché à gauche. Au pied de l'ar-

¹ Cf. le Père Cahier, *Nouveaux Mélanges d'archéologie, Curiosités mystérieuses*, p. 128.

bre, à droite, est un hérisson qui mange des pommes, et qui en a une quantité fixée dans ses piquants. Le manuscrit du Bestiaire de la Bibliothèque nationale en donne un exemple identiquement semblable ; seulement il prétend, dans le texte, que l'animal se roule sur les grappes qu'il a fait tomber à terre et les porte à ses petits. Aurions-nous pris du raisin pour des pommes ? La méprise paraît difficile, mais l'art rudimentaire avec lequel sont dessinées ces peintures murales donne un vaste champ aux suppositions. Ce qui nous ferait un peu douter de notre appréciation, c'est le cordon qui grimpe autour du paradexion, et qui ne peut être autre chose qu'un cep de vigne.

Le porc-épic représenté dans le manuscrit de Patis, et donné par le P. Martin, est tellement semblable au nôtre, que nous ne pouvons nous empêcher de le reproduire comme point de comparaison (F. 1). Nous donnons



Fig. 1.

aussi une copie du même sujet prise dans le Bestiaire en prose picarde de la Bibliothèque de l' Arsenal, et déjà publiée par le P. Arthur Martin ; on y voit le hérisson

grimpant sur les ceps de vigne pour approvisionner sa petite famille (F. 2).

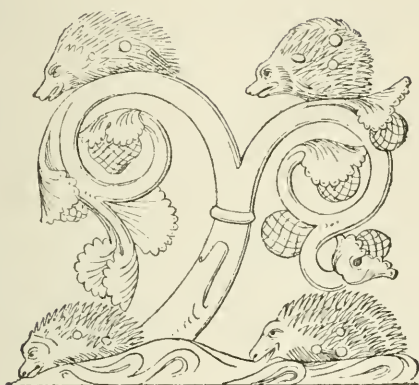


Fig. 2.

Sur l'arbre de gauche est un nid occupé par trois oiseaux auxquels un autre apporte à manger, tandis qu'un second semble prendre son vol pour aller en quête de nourriture. Ne pourrait-on pas appliquer à ces oiseaux ce paragraphe du Bestiaire ?

« Il est un oiseau appelé *huppe*; lorsque ses petits
« voient leur père ou leur mère vieillir et que leur vue
« s'est obscurcie, ils se mettent à leur arracher les plu-
« mes, à leur lécher les yeux, à les couvrir et à les
« réchauffer avec leurs ailes. Ils les nourrissent eux-
« mêmes et leur disent ces paroles : Comme vous nous
« avez échauffés pendant que nous étions emprisonnés
« dans l'œuf, nous vous échaufferons à notre tour main-
« tenant que notre aide vous est devenue nécessaire.

« Comment donc, doué d'intelligence, l'homme peut-il
« dédaigner son père et sa mère? »

La huppe est donc l'emblème de la piété filiale.

Enfin l'on voit, au pied de l'arbre et du côté gauche,
un renard qui emporte un coq. Nouvel emprunt fait au
Bestiaire :

« Le renard est très-fin et très-rusé. Lorsqu'affamé
« il ne trouve pas de proie, il s'en va chercher un
« lieu couvert de paille, ou bien se roule dans la pous-
« sière et s'étend à terre sur le dos. Il ne regarde plus
« autour de lui, et retenant sa respiration, il s'enfle.
« Les oiseaux le croient mort, et descendent sur lui
« pour déchirer ce cadavre. Mais c'est le renard, au
« contraire, qui les dévore et se régale ainsi de ses
« ennemis. »

Le Bestiaire en prose picarde de la Bibliothèque de
l' Arsenal nous donne le renard dans cette position :



Fig. 3.

Le renard est ici l'image du diable qui tend des embûches et emporte ceux qui ont le malheur d'y tomber. Le Père Cahier donne dans son volume précité des *Curiosités mystérieuses* un renard emportant un coq, copié sur une miniature espagnole du *British Museum*. Il ressemble au nôtre d'une manière complète, et il est probable qu'ils ont la même origine. Nous le reproduisons ci-dessous, et sommes certains qu'on sera frappé de cette ressemblance (F. 4).

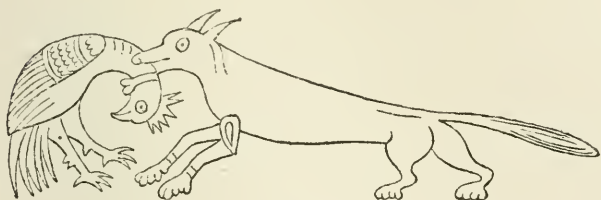


Fig. 4.

Devons-nous maintenant nous étonner de voir tous ces sujets imités et copiés même sur le Bestiaire dans un prieuré du Vendômois? Non évidemment, et rien n'est plus naturel, puisqu'un érudit prélat dont s'enorgueillit le Vendômois, le vénérable Hildebert, avait en cet ouvrage une grande estime, environ un siècle avant qu'on les peignît à Courtozé, et nous sommes persuadés qu'en cherchant bien on en trouverait plus d'une trace dans les églises du Vendômois.

La construction de ce quatrième bâtiment ne paraît pas d'un seul jet; le rez-de-chaussée, plein cintre, accuse le XI^e siècle, comme le bâtiment d'entrée; la partie supérieure, dont les fenêtres sont ogivales, dénote comme la chapelle une époque plus récente, la fin du

XIII^e siècle. Plusieurs parties, telles qu'un mur et une porte sur la petite cour du sud, ainsi que la cheminée du réfectoire, ont été remaniées au XV^e siècle; les traces de ce remaniement sont évidentes.

Excepté dans le mur de clôture, on ne voit aucune disposition défensive dans l'ensemble ni dans les détails de la construction.



PIÈCE JUSTIFICATIVE

DE CURTE OZILLI.

Auctoritate veterum patrum nostri monasterii omnes docemur describere utilitates, et merito quia, sicut ait scriptura, multorum et refrigescit caritas et e contrario crescit malitia. Quapropter ego Rainaldus humilis abba omnisque sancte Trinitatis congregatio quandam convenientiam quam cum Rogerio Wauchelmi filio de alodiis de Curt Ozillo habuimus, posteritati perpetue habendam curamus quia, sicut plerique noscunt, ipsi tres fratres fuerunt quorum unus nomine Gaufredus, qui in Francia morabatur, suam partem ipsorum alodiorum pro redemptione anime sue parentumque suorum nobis perhenniter contulit. Aliam vero partem pro receptione unius fratris nomine Ingelgerii, ambo similiter prebuerunt. Sane quidem Rogerius, qui erat frater tercius et senior alodiorum esse videbatur, tali tenore suam terciam partem donavit, ut dum viveret ab abbate loci istius in fevo teneret, si vero absque herede ex propria muliere ex hac luce migrasset, omnis alodiorum integritas sine ullo calumpnio revertisset. Et ut hec constipulatio firma permaneat, nomina eorum qui presentes affuerunt conscriptione depicta sunt. S. Rainaldi abbatis, S. Wenterii carpentarii, S. Buchardi de Charesmo. S. Buchardi Buca Bruna, S. Gisleberti. S. Hugonis. Post aliquantum temporis huius prescripte conventionis, quidam miles nomine Fuleradus, vicarietatem alodiorum voluit calumpniari, tantaque instantia prestitit, ut et inde bellum indiceret iudicio comitis Guasfridi. Paratis autem hominibus ad bellum procedentibus, agnovit non esse bonum certamen arripere cum terra Domini, maxime cum nullum sibi calumpnie sciret inesse rectum.

Tandem igitur, divino timori substratus, vicarietatem cui calumpniabatur, faventibus dominis suis, Domino grantanter dimisit, petens atque coram fratribus in capitulo percipiens beneficium nostre societatis, eo tenore videlicet, ut cum moreretur, sive aliquid, sive nichil dederit, a nobis in cymiterio Sancte Dei hujus ecclesie sepeliretur. Cuius conventionis hi sunt testes subnotati : S. Burchardus de Charesmo. S. Adelelmus Butefons. Guillelmus Bucellus. S. Odonis Dunensis. Othbertius filius Seuni. Tetutonis et Andree fratris eius. S. Teduini et Gisleberty de Rue Vaselor.

Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, dans la bibliothèque de Sir Thomas Philipps, baronnet en Angleterre, N^o 2,970, — In-4^o, parchemin de 40 feuillets. Hauteur, 0^m.28; largeur, 0^m.23.

F^o 24 et xxxvi, v.; 25 et xxxvii, r. CIII.

INVENTION

DES

RESTES de BOUCHARD le Vénérable

Premier Comte de Vendôme

& de sa femme Elisabeth

Dans les Ruines de St-Maur-des-Fossés

Par M. A. DE SALIES.

Il est dans l'existence humaine un fait qui semble inhérent à sa nature, un fait de tous les temps et de tous les lieux, et que toutes les croyances couvrent également de leur sanction : c'est, de la part de tout homme traversant la vie, la double préoccupation, le double amour du sol natal et du dernier repos.

Comme corrélatif de ce premier fait, un second se montre partout aussi ; l'irrésistible besoin de connaître, avec le berceau, la tombe de ceux que l'histoire proclame dignes de nos sympathies, de notre admiration ou de nos respects.

Mais le berceau n'est qu'un souvenir. La tombe, plus fidèle, garde toujours, ne fût-ce que par le contact, quelque chose de ce qui fut la vie, quelques reliques vénérables, dont l'approche saisit d'une indicible émotion, en même temps qu'elle éveille de grandes et fécondes pensées.

A la tombe donc la plus grosse part des pieux empressements, et si les grands hommes dont la gloire

étonna le monde ont le privilège de voir les souvenirs venir les y trouver de tous les points du globe, pour chaque pays, avant de plus grands noms passent les noms des hommes illustres qui furent siens.

C'est ainsi que naguère, et avant tout autre, songeant à notre grand Ronsard, nous allions rechercher sa tombe, hélas ! refusée à nos soins. C'est ainsi qu'avant des hommes plus fameux, nous rappelant nos anciens comtes et ne pouvant retrouver leur sépulture violée, nous sauvions les débris de leurs mausolées de marbre. C'est toujours ainsi que, plus tard, d'heureuses recherches ayant fait découvrir, dans l'abbaye de Beaulieu-lez-Loches, les restes d'un héros des anciens jours, un instant maître du Vendômois, nous répétions le nom de Foulques-Nerra.

Nous eussions, auparavant, redit encore un autre nom, le nom du beau-père de Foulques, le nom de Burkard ou Bouchard le Vénéral, premier comte de Vendôme, si nous eussions su que sa tombe était pieusement cherchée.

Mais cette recherche, qui nous eût émus, cette recherche à laquelle nous ne pouvions songer, et qui s'accomplissait loin de nous, sous l'inspiration d'autres souvenirs, rien ne pouvait nous la faire soupçonner.

Ce n'était pas le Vendômois, en effet, qui avait vu mourir le vieux comte de Vendôme. Déjà très-avancé en âge lorsque sa fille Elisabeth, accusée d'adultère par Foulques-le-Noir, son époux, fut condamnée à mort et brûlée vive à Angers, il ensevelit sa douleur dans l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, qu'il avait restaurée et enrichie de ses dons. Ce fut là qu'il mourut, sous l'habit de moine, et en odeur de sainteté, selon la Chronique de Saint-Denis ; ce fut là que reposa sa dépouille mortelle, avec

celle de son épouse, nommée Elisabeth comme sa fille, et bienfaitrice de Saint-Maur, elle aussi.

Tout paraissait perdu de cette double tombe, vainement cherchée il y a plus d'un siècle déjà. Le souvenir même semblait s'en être effacé avec les dernières traces du monument qui l'avait couverte. Elle s'est retrouvée. Nous devons le constater ici, et dire dans quelles circonstances.

C'est de M. Louis Leguay, architecte à Paris, qu'en 1873, aux réunions des Sociétés savantes à la Sorbonne, nous apprîmes la découverte du tombeau de Bouchard. M. Leguay avait fait les fouilles, et, songeant à notre Vendômois, que ces fouilles intéressaient à un si haut degré, nous nous empressâmes de demander à M. Leguay lui-même une note détaillée, qu'il voulut bien nous promettre et qu'il nous envoya peu après. Cette note, la voici. Nous la transmettons à la Société sans y rien changer.

« En m'occupant de recherches sur l'abbaye de Saint-
« Maur-des-Fossés, près Paris, dit M. Leguay, j'avais
« pour guide un passage de la vie de Burkard, comte
« de Corbeil et de Melun, par le moine Odon, vie tra-
« duite dans le tome VII de la collection des Mémoires
« relatifs à l'Histoire de France, publiée en 1825 par
« M. Guizot. Ce passage me disait que Burkard avait
« été enseveli en face du Rédempteur, dans la maison
« où s'assemblaient les Pères pour le chapitre du matin
« et du soir.

« Je savais qu'en effet, avant 1750, on voyait encore
« son tombeau, ou, pour mieux dire, son mausolée, à
« droite, dans le chœur de l'église de l'abbaye, aujourd'hui
« détruite, et que, dans la recherche faite à cette
« époque de tous les corps reposant en divers lieux du

« monastère, exhumés pour être placés ailleurs, on n'a-
« vait rien trouvé dans le tombeau de Burkard et d'Elis-
« sabeth, son épouse, malgré les deux épitaphes qui
« le surmontaient.

« J'avais renoncé à expliquer un pareil fait et à dé-
« couvrir le lieu où les corps vénérés avaient été dépo-
« sés, lorsque M. Bourrières, propriétaire des terrains
« occupés par l'ancienne abbaye de Saint-Maur, songeant
« à défoncer profondément le sol pour le transformer en
« jardins, me proposa de faire des fouilles. Il s'agissait,
« dans sa pensée, de rechercher simplement la situa-
« tion exacte de la chapelle. J'acceptai la proposition
« avec joie, ne désespérant pas de trouver mieux que
« les fondations du vieil édifice.

« Le 17 décembre 1860, en effet, entre autres résul-
« tats sérieux, les fouilles permirent de reconnaître
« l'existence d'une crypte, placée sous le sanctuaire, et
« que plusieurs fragments de sculptares, parfaitement
« caractérisés, rattachaient au XI^e siècle, époque fixée,
« du reste, pour sa construction, par les titres connus.

« Encouragé par cette découverte importante, le 4
« janvier 1861, je faisais rechercher le sol de cette
« crypte, et, en même temps que je constatais l'enlève-
« ment du carrelage, mon attention se portait, à droite,
« sur un point où le terrain avait été évidemment re-
« manié.

« Or, ce point correspondait précisément à la place
« qu'avait occupée le mausolée de Burkard et d'Elisa-
« beth, dans la chapelle haute.

« Frappé de cette coïncidence, la pensée me vint que
« là, peut-être, avaient été déposés les corps du comte
« et de la comtesse de Vendôme, cherchés en vain sous
« le tombeau apparent, en 1750. J'engageai donc les

« ouvriers à procéder avec soin, les avertissant que des
« ossements se rencontreraient probablement, sous leur
« pioche, dans la partie du sol remaniée.

« Mes prévisions se justifièrent bientôt. Le lende-
« main 5, lorsque j'arrivai sur les fouilles, les ouvriers
« venaient de trouver les premiers ossements, et bien-
« tôt nous mîmes à jour les fragments assez bien con-
« servés de deux squelettes, un d'homme et un de
« femme. Ils paraissaient avoir été déposés tous deux
« en ce lieu caché, par suite d'une seconde inhumation ;
« car les os avaient été réunis dans un coffre carré,
« dont les traces se voyaient encore dans le sol qui l'a-
« vait reçu. Les deux crânes présentaient une curieuse
« particularité : ils avaient été sciés tous deux de telle
« sorte, que la partie supérieure de la boîte osseuse était
« entièrement détachée.

« Je ne pus m'expliquer alors cette particularité qui
« se montrait à moi pour la première fois, et dont je
« n'avais jamais ouï parler. Depuis, j'ai recueilli un
« crâne identique, dans la vieille église des Mathurins-
« Saint-Jacques, à Paris. Je l'ai donné à la Société d'An-
« thropologie et décrit dans le Bulletin de cette Société,
« t. IV, pages 353 à 363, en même temps que j'ai cher-
« ché à expliquer la singularité qui le distingue.

« Les conditions dans lesquelles s'étaient montrés à
« moi les deux squelettes d'homme et de femme trou-
« vés dans la crypte de Saint-Maur, joints à la place qu'ils
« occupaient, juste au-dessous du mausolée de Burkard
« et d'Elisabeth, me semblaient déjà donner un grand
« poids à l'hypothèse que c'étaient là les corps du
« comte et de la comtesse de Vendôme. Une circon-
« stance particulière vint, à quelques jours de là, don-
« ner à cette hypothèse une si grande probabilité, qu'on
« pourrait, sans trop de témérité, la considérer comme

« une certitude. Un des deux ouvriers employés à la
« fouille m'avoua confidentiellement, en effet, que son
« camarade avait trouvé parmi les ossements une croix
« de cuivre, prise par lui pour une croix d'or, et sur la-
« quelle se lisaient un A et un O.

« On juge de l'effet que cette révélation inattendue
« produisit sur moi. Non-seulement la croix décrite par
« l'ouvrier me rappelait les croix d'absolution en usage
« à l'époque francke, mais elle se rapportait parfaite-
« ment à celle que décrit le moine Odon, quand il dit, en
« parlant de l'ensevelissement de Burkard : *On mit sur*
« *la poitrine du comte une croix dorée, avec les lettres*
« *A et Ω ; nous avons vu ces choses de nos propres yeux*
« *dans notre enfance.*

« Sans perdre un instant, et pour contrôler par la vue
« la conviction qui s'imposait à moi, je courus donc à
« l'ouvrier dont l'infidélité m'était révélée. Hélas ! ni les
« précautions oratoires dont j'enveloppai mon ouver-
« ture, ni mes supplications, ni mes offres d'argent
« ne purent vaincre l'obstination de ce malheureux, qui
« se renferma dans une dénégation complète.

« Je ne saurais dire les regrets que m'a causés le mau-
« vais résultat de mes démarches. Cependant, assez de
« coïncidences étaient déjà réunies, et je suis resté
« convaincu que les corps si heureusement retrouvés
« par moi, dans la vieille crypte de Saint-Maur, étaient
« bien ceux du comte Burkard et de son épouse Elisa-
« beth. »

Telle est la note de M. Leguay. Elle est précise, elle est complète, elle est vivante ; et, tout en remerciant M. Leguay de l'empressement avec lequel il nous l'a transmise, nous n'avons qu'à nous associer pleinement à la conviction qu'il exprime et motive si bien, au sujet

de la tombe de Burkard. Cependant, nous devons ajouter un mot au sujet de cette particularité remarquée sur les crânes recueillis dans la crypte de Saint-Maur-des-Fossés, crânes sciés tous deux, nous l'avons vu, de manière à détacher nettement la partie supérieure.

Dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, cité plus haut, M. Leguay émet l'hypothèse que cette section devait avoir eu pour but « de faciliter une sorte « d'embaumement employé seulement à l'égard de quelques sujets d'élite ; » et, tout en disant que nous ne savions pas jusqu'à quel point cette hypothèse devait être admise, nous faisons observer, dans la première rédaction de la présente note, qu'en tout cas nous ne voyions pas comment on la pourrait contredire.

Un de nos collègues, M. Duvau, présent à la séance où notre note a été lue, a retrouvé dans ses souvenirs la solution de la question, et nous a bientôt après adressé la citation suivante, qui fait le joar le plus complet sur la particularité signalée par M. Leguay. Cette citation est prise dans la *Grande Chronique de Matthieu Paris*, année 1135. A propos d'Henri 1^{er}, frère et successeur de Guillaume-le-Roux et fils de Guillaume-le-Conquérant, le chroniqueur s'exprime, en effet, ainsi :

« Son corps resta plusieurs jours exposé à Rouen,
« sans être enseveli. Cette ville garda ses entrailles,
« *sa cervelle* et ses yeux. Le reste du corps fut entaillé
« profondément, et salé, à cause de l'odeur fétide qui
« s'en exhalait, et qui était insupportable pour les as-
« sistants ; puis on l'enveloppa dans des peaux de bœufs.
« On dit que le médecin qui, sous promesse d'une grande
« récompense, *lui avait ouvert la tête*¹ avec une hache

¹ *Caput ejus securi diffiderat* (pour *diffinderat*), *ut cerebrum extraheret*, dit le texte.

« pour en extraire *la cervelle*, la trouva si corrompue,
« que, malgré les linges dont la tête était enveloppée,
« l'odeur le fit trouver mort, et le priva de ce salaire,
« sur lequel il avait compté. Ce fut là le dernier homme
« tué par le roi Henri. »

Nous remercions M. Davau de nous avoir rappelé ce texte, dont nous avons entièrement perdu la mémoire. Il ne peut laisser aucun doute sur la question. Il est clair que, l'usage étant admis au moyen âge de conserver la cervelle des personnages remarquables, on devait l'extraire entière, en ouvrant la boîte osseuse, et non par petits fragments, et par le nez ou par le trou occipital, comme le faisaient les anciens dans leurs embaumements. Nous voyons pourtant ici, et en plein XII^e siècle, l'ouverture de la tête pratiquée d'une manière bien primitive et presque barbare, tandis qu'au XI^e, pour les crânes de Bouchard et d'Elisabeth, le sciage est adopté. Mais le texte de Matthieu Paris semble écrit pour nous faire pressentir la cause de cette différence. Ne se sent-on pas, en effet, tout disposé à admettre, en lisant le chroniqueur, que ce médecin qui vient « sous
« promesse d'une grande récompense, » n'est pas le premier dont on ait tenté l'avarice, et n'est par conséquent pas le plus habile ?

Quoi qu'il en soit, mis en éveil par M. Davau, notre zélé collègue, il ne nous a pas été difficile de trouver la preuve que l'usage de scier les crânes était admis dans les embaumements du moyen âge. La bibliothèque de M. Edouard Huron, de Montoire, ancien élève de l'École des Chartes, et l'obligeance empressée de son possesseur, nous ont d'abord complètement édifié sur ce point important. « On sciait les crânes pour enlever le
« cerveau, dit une citation empruntée à Pénicher, puis

« on lavait sa cavité avec du vin aromatisé.... Ensuite
« on la remplissait avec de la poudre aromatique et des
« étoupes imbibées de quelque baume liquide.... On re-
« joignait les os du crâne, on recousait la peau, et l'on
« frottait, après, toute la tête avec ce même baume ¹. »

Nous avons, depuis, trouvé la même chose dans le Dictionnaire de Médecine, en 25 volumes, de M. Murat, et enfin dans le chap. V de l'Histoire des Embaumements du docteur Gannal, qui cite, lui aussi, Pénicher comme un auteur « profondément versé dans ces matières. »

Il est donc hors de doute que c'était un usage admis, de scier les crânes pour les embaumements, au moyen âge ; comme il est hors de doute que le cerveau était extrait entier et embaumé à part, pour être déposé dans un lieu particulier, ainsi que le cœur et les entrailles. A côté de l'exemple que nous en fournit le texte recueilli par M. Duvau, nous avons celui de Richard Cœur-de-Lion, aussi roi d'Angleterre, qui, en mourant, le 6 avril 1199, légua, au rapport de Roger de Howeden et de Raoul de Dicet, « son cerveau, son sang et ses entrailles au cou-
« vent de Charroux, son cœur à Rouen, et son corps à
« Fontevrault. »

Ce sont là des faits curieux à noter, et, pour nous, se rattachant à la découverte du corps de notre premier comte vendômois, ils présentent un intérêt particulier.

Et maintenant, qu'il nous soit permis, en terminant ces lignes, d'exprimer un regret, certainement partagé

¹ Pénicher, Louis, était un savant antiquaire français, qui vivait au XVII^e siècle. Il a fait un *Traité des embaumements, selon les anciens et les modernes*.

par la Société tout entière : Pourquoi les corps de Bouchard et d'Elisabeth, arrachés à leur antique sépulture, ne reposent-ils pas dans le Vendômois, dans la basilique de la Trinité, par exemple, ce splendide monument qui résume toutes les gloires du vieux comté ?

Certes, ç'aurait été avec un sentiment de piété profonde et de légitime orgueil que nous eussions réclamé ces restes vénérables. Mais, lorsqu'ils furent découverts, nul de nous ne le put soupçonner. Sachons gré, du moins, à l'auteur de cette découverte, d'avoir pieusement rendu à la terre ce qui venait de la terre, et remercions-le de ce soin religieux. D'autres, peut-être, se fussent laissés entraîner par ce courant de science moderne, qui, sans intention irrespectueuse et sans y songer même, va d'abord aux choses matérielles.

Quels regrets si les restes de nos premiers comtes reposaient dans un musée anthropologique !...

Certes la science est une grande chose, et bien des sacrifices lui sont dus. Cependant, si la mort peut se réjouir quelquefois de venir en aide à la vie¹, est-on bien sûr que ces regards avides qui la contemplent dans un lieu public, ne lui infligent pas le dernier des outrages ?

En tout cas, lorsqu'un nom illustre peut s'appliquer aux débris que la terre a rendus, ne semble-t-il pas qu'entre la châsse d'or où la piété les vénère, et la tombe obscure où leur sommeil attend l'aube du grand jour, nulle place ne soit digne d'eux ?

La science a mille moyens de garder l'empreinte des ossements arides qui peuvent l'intéresser ; la religion

¹ C'est l'inscription placée sur la porte des amphithéâtres de dissection : *Hic mors gaudet succurrere vitæ.*

des morts n'a que ces deux pour les couvrir de son respect.

Autant que possible donc, tout en satisfaisant la science, rendons aux morts leur dernier repos : le monument près duquel on médite, la dalle où l'on s'agenouille et prie, la tombe gazonnée qu'arrose l'eau du ciel et que purifient les rayons de notre soleil d'un jour, image du soleil éternel.

Les morts sont sans défense ; ceux qu'enveloppe un long oubli, surtout : il n'en est que plus noble de les respecter.

L'INVASION ALLEMANDE

A MONDOUBLEAU

& la Bastonnade d'Epuisay

Par M. G. GOHIER.

M. NOUËL, vice-président de la Société Archéologique, qui s'était chargé de lire ce récit, l'a fait précéder des explications suivantes :

« Vous vous rappelez, Messieurs, que notre Président émettait le vœu, à son entrée en fonctions au commencement de la présente année, que l'on cherchât à recueillir les documents relatifs à l'invasion allemande dans notre arrondissement en 1870-71.

« Ce printemps, étant à Mondoubleau, j'eus l'occasion d'y revoir un de mes anciens élèves, le jeune Georges Gohier, fils d'un notaire de cette ville, et qui a été acteur et victime dans la première invasion du Perche par les Bavaurois, en novembre 1870. Je le priai de rédiger pour notre Bulletin le récit d'un des épisodes les plus étranges de cette invasion, épisode dont il peut dire, comme Enée, dans Virgile :

. *Quarque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui...*

« Il est à propos d'ajouter que le jeune Georges Gohier était, lors de cette invasion, un simple collégien, élève du Lycée de Vendôme, sortant de rhétorique, à peine âgé de 17 ans, mais déjà plein des nobles sentiments de patrio-

tisme qui animaient autrefois les héros de Rome et d'Athènes. On peut lui appliquer le vers si connu de Corneille :

. Aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

« Je laisse maintenant la parole au jeune chroniqueur

« E. N. »

On était en novembre 1870; les journées se passaient tristes et sans nouvelles; le canon grondait au loin, et, afin de participer de cœur au moins aux efforts de notre armée pour repousser les envahisseurs, on écoutait et l'on comptait les coups, qui, entendus d'instant en instant, semblaient être autant de glas funèbres. L'ennemi oserait-il s'aventurer au milieu de nos haies, de nos bois? Personne ne le pensait, et chacun d'ailleurs se proposait de défendre pied à pied le terrain contre les éclaireurs qui se risqueraient à visiter le pays. Des plans de défense naissaient de toutes parts, on ne rêvait qu'embuscades et coups de main; les armées, l'artillerie, peuvent manœuvrer en plaine, disait-on, mais, dans un pays coupé de ravins et de fossés, il suffira de quelques hommes déterminés pour barrer le passage aux Prussiens.

Telle était la situation des esprits quand, le 22 novembre au soir, on vint annoncer à Mondoubleau que Le Gault avait été visité par des cavaliers ennemis. Les

mobilisés, réunis en toute hâte, partirent dans la nuit même pour occuper un bois sur la route de Saint-Agil à Mondoubleau ; des messagers furent envoyés dans toutes les directions, et tous les gardes nationaux convoqués à la défense du pays pour le lendemain. La nuit du 22 et la matinée du 23 se passèrent en préparatifs, et ce ne fut qu'à midi que l'on put partir pour Le Gault. Arrivés dans le village, nous apprîmes par les mobilisés, qui nous avaient devancés, que l'ennemi n'avait pas reparu depuis le matin. Les postes placés, chacun gagna son gîte, et l'on s'endormit avec d'autant plus de sécurité, que la garde nationale de Vendôme, qui était venue se joindre à nous, semblait rendre impossible toute entreprise de la part du corps cantonné à La Bazouche.

L'ennemi ne paraissant pas, chacun battit en retraite le lendemain 24 ; les mobilisés seuls furent laissés pour couvrir les derrières. Chacun commentait l'inutilité de notre marche, quand, après avoir parcouru la moitié du chemin, on commença à entendre les coups de fusil sur la droite : sans doute les ennemis avaient tourné par Montmirail, ainsi que le bruit en avait couru dans la matinée. Au reste, les doutes ne subsistèrent pas longtemps ; des messagers, envoyés à notre rencontre, nous apprirent bientôt, en effet, que des uhlands avaient paru sur les hauteurs de Mondoubleau. A cette nouvelle, l'hésitation naît dans la troupe ; les uns s'empresent de rentrer chez eux, d'autres gravissent la côte pour aller recevoir l'ennemi derrière les haies qui bordent la route de Souday. Des coups de fusil partent de tous côtés ; l'ennemi, en face d'une résistance qu'il ne supposait pas, arrête sa marche ; des cavaliers parcourent la route au galop, des tirailleurs se répandent dans les champs ;

en quelques minutes, des canons sont braqués et commencent à tirer sur Mondoubleau. La lutte avec un ennemi si nombreux devenant par trop inégale, les gardes nationaux fuient dans toutes les directions, d'autres sont faits prisonniers. L'ennemi ne tarde guère à entrer à Mondoubleau, amenant avec lui le président de la commission municipale et le curé, qui étaient allés en parlementaires.

Pour moi, qui étais allé dans les champs avec un lieutenant de la garde nationale, forcé d'abandonner la place pour éviter les balles qui pleuvaient de tous côtés, j'avais suivi l'exemple commun, et je m'étais dirigé vers la côte opposée, d'où je pensais qu'il me serait facile de regagner Mondoubleau. En arrivant près de La Ralluère de Choue, des gardes nationaux qui se trouvaient par là nous annoncèrent la prise de la ville, et nous engagèrent à quitter nos uniformes. Nous suivîmes ce conseil, qui nous parut d'autant plus sage, que les coups de fusil résonnaient encore de toutes parts. Une question se posait à nous : rentrerait-on en ville ? Les avis étaient partagés ; mais le lieutenant nous ayant dit qu'il avait la conviction que personne ne nous inquiéterait, d'abord parce que la ville était rendue, et qu'en second lieu rien ne pouvait faire supposer la part que nous avions prise à la lutte, on se décida à tenter l'aventure.

Nous suivions le vieux chemin de Choue à Mondoubleau, écoutant le bruit des chariots, regardant à droite et à gauche, craignant à chaque pas de voir des fusils braqués sur nous. Enfin nous voilà au cimetière ; quelques secondes encore, et nous serons en ville. On s'arrête, on avance la tête au détour du chemin : rien dans la rue ; nous continuons notre marche. Tout à coup l'un de nous s'écrie : « Les voilà ! » Un détachement bava-

rois venait de déboucher en face de nous. Tant de détours, de précautions, n'avaient abouti qu'à nous faire tomber dans la gueule du loup. A notre apparition les fusils furent dirigés sur nous ; mais l'officier, voyant que nous étions sans armes, nous fit signe d'arrêter. En un instant nous fûmes entourés et fouillés. On poussa même la précaution jusqu'à nous sentir les mains. Ne trouvant rien de suspect, l'officier nous fit signe de passer en côté ; c'est ainsi du moins que nous avions compris son geste. Nous nous empressions d'obéir, quand les soldats, désireux de conserver leur proie, nous forcèrent à rentrer dans les rangs et à marcher avec eux. A peine avons-nous fait deux cents mètres, qu'on nous remit au milieu d'un peloton de hussards, qui venait de pousser une reconnaissance sur la route de Cloyes. Nous fûmes intercalés dans les rangs à coups de plats de sabre ; et, pour mettre le comble à leurs mauvais traitements, ils nous crachèrent au visage. C'est ainsi que l'on nous amena sous la halle de Mondoubleau, où se trouvaient déjà réunis une vingtaine de prisonniers.

Là nous apprîmes la mort de quelques hommes restés dans les champs, l'assassinat de M. Doré, ancien maire, et de deux hommes, fusillés pour avoir été trouvés porteurs de cartouches. La ville, pleine de troupes, était au pillage, et le général de cavalerie Schmit avait imposé en outre une contribution de 20,000 francs. Faute de payer la somme, nous devions être bombardés le lendemain matin.

Toutes ces nouvelles, qui nous parvenaient coup sur coup, étaient loin de nous rassurer sur notre position ; la terreur était peinte sur tous les visages. Qu'allions-nous devenir ? Enfin, la nuit venue, on nous enferma dans un café, transformé en corps de garde, où des

vivres et de la paille nous furent distribués. Un espoir nous restait, celui d'être considérés comme ôtages, et d'être relâchés après le paiement de la rançon. Bien longues nous parurent ces heures de captivité. Les événements s'étaient succédé avec tant de rapidité, l'ébranlement avait été si fort, la réalité nous paraissait si dure, que l'on voulait croire à quelque mauvais rêve.

A huit heures du matin, le signal du départ fut donné. On nous fit sortir sur la place, et aligner; puis, quelques minutes après, la colonne se mit en marche vers Vendôme, emmenant avec elle une cinquantaine de prisonniers. A peine avions-nous fait un kilomètre que l'on s'arrêta, et un officier vint nous dire en mauvais français : « Si vous entendez la canonnade et la fusillade, « vous vous coucherez. Quiconque se redressera sera « impitoyablement fusillé. » Craignait-on une attaque? Nous l'aurions désirée, comme pouvant nous offrir une occasion de recouvrer la liberté. Au bout d'une demi-heure, nous nous remîmes à marcher en avant, et nous arrivâmes à Épuisay sans autre incident.

Quelques instants après notre arrivée, on nous fit entrer dans un champ. Là, après nous avoir alignés, un officier fit charger les armes à une compagnie placée en face de nous, et nous annonça que nous allions être fusillés..... Impossible de fuir : les ennemis avaient bien pris leurs précautions. Des gémissements éclatèrent, la plupart d'entre nous croyant être arrivés à leur dernière heure. Quands ils jugèrent que la torture avait assez duré, nos gardiens nous acheminèrent vers l'église, où l'on nous introduisit. L'officier de garde compta les prisonniers, et, après un minutieux examen des lieux, des sentinelles furent placées à toutes les issues. Deux heures environ se passèrent, jusqu'au moment où l'on nous fit

sortir un à un pour subir l'interrogatoire du général Schmit. Chacun, cela va sans dire, se disculpa de son mieux. De son côté, lorsque le trop-plein de sa colère se fut déversé en horions sur les accusés, le vainqueur nous harangua en ces termes : « Canailles de Français, « race maudite, vous êtes tous des brigands, car vous « étiez cachés derrière les haies pour tirer sur mes trou- « pes. Allez, rentrez, j'aviserai sur votre sort. »

Bientôt après le chef de poste vint nous annoncer que, d'après la décision du général, les trente-neuf hommes pris en costumes civils seraient relâchés le lendemain, et que les vingt-neuf gardes nationaux en uniforme seraient retenus comme prisonniers de guerre. Cette solution favorable nous semblait inespérée, aussi un peu de gaieté revint parmi nous ; mais en même temps aussi on commença à songer qu'il y avait plus de dix heures que nous n'avions mangé. Sur notre demande, on nous apporta six pains chauds, et comme boisson un seau d'eau bourbeuse, prise à une mare voisine de l'église. La distribution du pain s'opéra entre nous ; mais il nous fut impossible de boire, tant l'eau était imprégnée de vase.

Avec la nuit le froid devint plus piquant. Les vêtements de la sacristie mis à contribution furent impuissants à nous réchauffer ; les émotions de la journée avaient été d'ailleurs trop fortes pour que l'on songeât à dormir. Comme nous le trouvions long à paraître ce jour qui allait être le signal de notre libération ! Il se montra cependant, et plusieurs heures s'écoulèrent sans qu'on vint nous chercher. Nous commençons à douter de la promesse de la veille, lorsqu'à dix heures la porte s'ouvrit. Quelques hommes et un officier entrèrent pour s'assurer que personne ne s'était évadé. Le compte se

trouvant juste, les hommes en uniforme furent conduits dans le chœur de l'église ; puis l'on fit sortir un seul de nos compagnons, quelques secondes après un second. Je sortis le troisième.

J'aperçus derrière moi des baïonnettes croisées, et en avant des soldats munis de queues de billard et de bâtons de toutes sortes ; la rue était ainsi bordée depuis l'église jusqu'à la route de Vendôme. Enfonçant mon chapeau le plus possible, je courus tête baissée à travers les rangs, recevant une grêle de coups sur la tête, sur les bras, évitant de mon mieux les bâtons que l'on me jetait dans les jambes. J'arrivai à l'extrémité de la haie tout meurtri, et le bras gauche tellement contusionné, qu'il me fut impossible de m'en servir. Sans regarder derrière moi, je marchai vers Mondoubleau ; mais, au bout d'un demi-kilomètre, je me jetai sur la gauche pour gagner les bois de La Fredonnière. Bientôt je fus rejoint par des malheureux qui avaient de graves blessures à la tête.

Trente-neuf victimes passèrent sous les bâtons, au grand contentement des officiers, qui avaient gardé ce spectacle pour leur dessert, et étaient venus, cigarette aux lèvres, voir bâtonner des Français. Il y avait parmi nous des vieillards de plus de soixante ans qui furent horriblement frappés ; M. le curé de Rahay, entre autres, auquel nos ennemis avaient montré une haine toute particulière, fut conservé pour la fin : à coups de pieds, de crosses de fusil, on le poussa sous les bâtons ; il eut le malheur de tomber ; les soldats en profitèrent pour le frapper jusqu'à ce qu'il fût inanimé. Lorsqu'ils le jugèrent mort, ils le transportèrent dans l'atelier d'un maréchal. Un ministre protestant vint réciter près de lui les prières des morts. N'entendant plus de soldats

autour de lui, M. le curé, qui, après être revenu de son évanouissement, avait fait le mort, craignant d'être achevé, rouvrit les yeux, et s'efforça de prouver qu'il était innocent et n'avait pas tiré sur les soldats allemands. Le ministre, après bien des hésitations, et alléguant combien il lui serait difficile de vaincre la haine toute particulière qu'officiers et soldats montraient contre le curé *franc-tireur*, se décida à faire ce qu'il pourrait pour sauver la vie du malheureux ecclésiastique. Il sortit, laissant un factionnaire à la porte. Au bout de quelques minutes, il revint annoncer au curé qu'il avait obtenu sa grâce, mais qu'il lui fallait partir de suite. Prévenu du fait, le curé d'Epuisay parvint, après bien des recherches, à découvrir un âne et une voiture, seul véhicule que les Allemands n'eussent pas détruit ou emmené ; il y fit monter son collègue, et le fit conduire vers Sargé.

Tel fut le dénouement de cet acte de brutalité atroce, unique dans les annales de la guerre, tellement cruel même aux yeux des Prussiens, que ceux qui vinrent ensuite dans nos pays et à qui on le raconta, ne trouvant pas d'excuse à une telle barbarie, finissaient par dire : « Ce sont des Bavares qui se sont conduits ainsi ; ja-
« mais Prussien n'aurait agi de la sorte¹. »

G. GOHIER.

Mondoubleau, juillet 1874.

¹ C'est en effet un corps de Bavares, sous le commandement du général Schmit, corps faisant partie de l'armée du général von der Tann, qui a envahi le Perche en novembre 1870.

RESTAURATION

des Vitraux de l'église de la Trinité

Nous apprenons, au dernier moment, que le Gouvernement vient de demander à la Commission du budget d'inscrire au compte de liquidation de 1874 une somme de 300,000 francs, destinée à réparer les dégâts de la guerre dans un grand nombre d'églises.

Nous voyons avec plaisir que la Trinité, dont les magnifiques vitraux anciens ont été considérablement endommagés, aura part à ces largesses. Malheureusement cette somme est bien peu de chose, comparée à l'importance des dégâts. Espérons que ce vote ne rencontrera pas de difficultés, et que, pendant plusieurs années, de nouvelles subventions permettront de réparer autant que possible ces tristes désastres.

ERRATA

Page 268. *Au lieu de: l'abbé Guillot, lisez: l'abbé Guiot.*

TABLE



Séance du 15 janvier 1874.

Liste des membres présents	Page 1
Liste des membres admis depuis la séance du 9 octobre 1873.	2
Comptes du Trésorier pour 1873	2
DESCRIPTION SOMMAIRE des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 9 octobre 1873	6
Installation des membres du Bureau élus le 9 octobre 1873.	10
ALLOCUTION de M. Normand, président sortant.	11
ALLOCUTION de M. le Mis de Rochambeau, pré- sident	13
CHRONIQUE, par M. Ch. Bouchet.	19
RELATIONS DU TASSE AVEC RONSARD, par M. A. Dupré.	21
MÉMOIRE SUR L'ÉGLISE ET LES CHAPELLES DE LA PAROISSE DE LUNAY, par M. A. de Tré- mault	34

LA BUTTE DE POULINE, station de l'âge de la pierre polie, par M. L. de Maricourt (<i>Planche</i>).	58
RÉSUMÉ DE L'ANNÉE MÉTÉOROLOGIQUE 1872-1873, par M. G. Boutrais	73
DOCUMENTS ORIGINAUX publiés par M. Ch. Bouchet: <i>Remise faite par le roi Philippe VI de Valois à Macé Bertrand, son sergent en la forêt de Long-Aunay, d'une rente que ce dernier lui devait (septembre 1329)</i>	74
Geoffroi, vicomte de Châteaudun et seigneur de Mondoubleau, et Helvise, sa femme, confirmation aux religieux de la Trinité la possession de l'église de Cormenon, etc.	77
UNE LETTRE DE RECOMMANDATION POUR M. DE RONSARD; Note par M. A. de Rochembeau. (<i>Portrait de Ronsard, reproduction de sa statue.</i>)	82
POÉSIE: <i>L'Espagne et l'Amérique espagnole</i> , par M. Louis Bouchet	85

Séance du 16 avril 1874.

Liste des membres présents	89
Liste des membres admis depuis la séance du 15 janvier 1874	90
DESCRIPTION SOMMAIRE des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 15 janvier 1874	90
CHRONIQUE, par MM. Ch. Bouchet, J. Dessaignes et A. de Rochembeau.	96
MÉMOIRE SUR L'ÉGLISE ET LES CHAPELLES DE	

LA PAROISSE DE LUNAY, par M. A. de Trémault (<i>Fin</i>)	111 .
LE JUGEMENT DU DUC D'ALENÇON, 1458, par M. A. Duvau (<i>Planche</i>)	132
ÉTUDES SUR LES VERBASCUM DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE CENTRALE, par M. Franchet.	158

Séance publique du 9 juillet 1874.

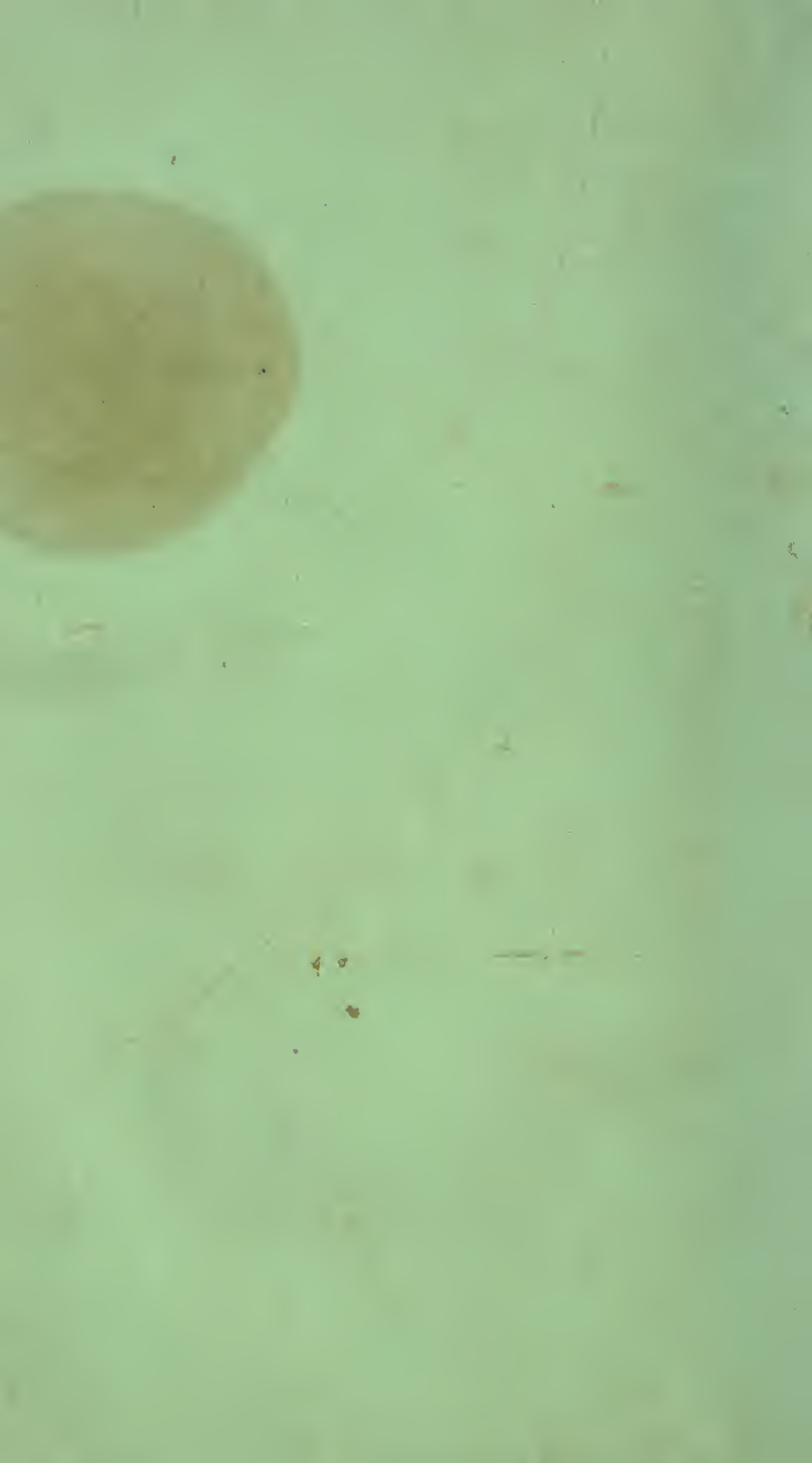
Liste des membres présents	181
Liste des membres admis depuis la séance du 16 avril 1874.	182
DESCRIPTION SOMMAIRE des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 16 avril 1874.	182
MÉDAILLES dont les Moulages ont été offerts par M. le Vte de Nadaillac ; DESCRIPTION par M. Ch. Bouchet.	195
CHRONIQUE, par MM. Ch. Bouchet et A. de Ro- chambeau.	211
FOUILLES, TROUVAILLES ET EXCURSIONS, par M. A. de Ro- chambeau (<i>Planches</i>).	217
L'HIVER DE 1709 A VENDOME ET AUX ENVI- RONS, par M. E. Nouel	227
POÉSIE: <i>Sainte Alpète</i> ou <i>Alpaix</i> , légende, par M. l'abbé Guiot	259

Séance du 15 octobre 1874.

Liste des membres présents	269
Liste des membres admis depuis la séance du 9 juillet 1874	270

DESCRIPTION SOMMAIRE des objets offerts à la Société ou acquis par elle depuis la séance du 9 juillet 1874.	270
Elections des membres du Bureau pour l'année 1874	278
LETTRES dont les originaux ont été offerts par M ^{me} Bozérian, publiées par M. Ch. Bouchet. . .	279
FOUILLES, TROUVAILLES ET EXCURSIONS, par M. de Rochambeau.	286
CHRONIQUE. — RAPPORT sur le Congrès de Stock- holm, par M. Dureau.	288
LE PRIEURÉ DE COURTOZÉ ET SES PEINTURES MURALES, par M. A. de Rochambeau; dessins de M. H. Godineau.	298
INVENTION DES RESTES DE BOUCHARD LE VÉ- NÉRABLE, premier comte de Vendôme, par M. A. de Salies.	317
L'INVASION ALLEMANDE A MONDOUBLEAU ET LA BASTONNADE D'ÉPUSAY, par M. G. Gohier .	328

FIN



GETTY RESEARCH INSTITUTE



